SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN

BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — TOME XX

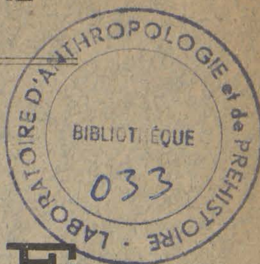
FASCICULE LXXXII. — JANVIER A MARS 1900

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1900

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN

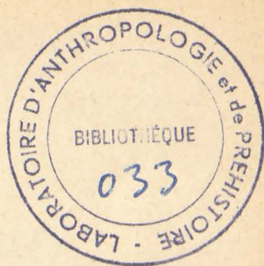


BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — TOME XX
FASCICULE LXXXII. — JANVIER A MARS 1900

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)
1900


LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE -
BIBLIOTHÈQUE
033

LISTE GÉNÉRALE des MEMBRES de la SOCIÉTÉ

au 1er Janvier 1900

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. MONBRUN, avocat à Oran.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.
LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION D'ORAN.
LE PRÉFET D'ORAN.
DE BRAZZA, ancien Gouverneur du Congo.
A. HÉRON de VILLEFOSSE, Membre de l'Institut.
René CAGNAT, Membre de l'Institut.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ORAN.
Le Lt-Colonel MARCHAND, Explorateur.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Elisée RECLUS, Géographe, à Bruxelles.
Jules VERNE, à Amiens.
BINGER, Explorateur.
CARON, id.
MONTEIL, id.
MOUSTIER, id.
NANSSEN, id.
NORDENSKIOLD, id.
TRIVIER, id.
VERMINK, id.
ZWEIFEL, id.

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. René BASSET, Directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Augustin BERNARD, Directeur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, à Paris.

CARTON, médecin-major au 19e Régiment de Chasseurs.

A.-L. DELATTRE (des Pères Blancs), Correspondant de l'Institut, à Carthage.

Paul GAUCKLER, Directeur du Service des Antiquités et Beaux-Arts de la Tunisie.

GENTIL, Maître de conférences de Pétrographie à la chaire de Géologie du Collège de France.

LACROIX, Capitaine, Directeur du bureau des Questions Musulmanes et Sahariennes au Ministère des Colonies.

RUFF, Professeur au Lycée de Cherbourg.

COMPOSITION DU BUREAU

MM. DERRIEN, Président.

MOULIÉRAS, 1er Vice-Président.

GILLOT, 2me Vice-Président.

BOUTY, Secrétaire Général.

RENARD, Secrétaire-Adjoint (Géographie).

FLAHAULT, Secrétaire-Adjoint (Archéologie).

POCK, Trésorier.

BOISSIN, Bibliothécaire-Archiviste.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

MM. AMILLAC.
DIDIÈRE.
DOUMERGUE.
FRETTE.
GOYT.
HADJ-HASSEN.

MM. JACQUES, fils.
JULLIAN.
KOCK.
POUSSEUR.
RENUCCI.
TARTAVEZ.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALÈS, Médecin, à Mers-el-Kebir.

ALI, MUSTAPHA MAHI-EDDIN, Interprète judiciaire, à Oran.

ALLARD, Inspecteur principal de la Cie F.-A., à Perrégaux.

ALLIOT, Administrateur, à Aïn-Temouchent.

AMILLAC, Médecin-Dentiste, à Oran.

AMOROS, Négociant, à Oran.

ANCEY, Administrateur, à Port-Gueydon.

ANTONA, Joseph, Géomètre, à Roseville (Oran).

ARON, Avocat, à Oran.

AUFFRET, Instituteur, à Oran.

AYASSE, Médecin, à Aïn-Temouchent.

AYMÉ, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Saïda.

AZAN, Lieutenant au 2e Régiment de Zouaves.

BANTON (Abbé), Professeur au Séminaire d'Oran.

BARBER, Consul d'Angleterre, à Oran.

BARTHÉLEMY, Pharmacien, à Oran.

BASTIDE, Maire de Bel-Abbès.

BEL, Edgar, Professeur au Lycée d'Oran.

BEL, Professeur à la Médersa de Tlemcen.

BEN DAOUD, Colonel en retraite, à Oran.

BEN SAAD, Etudiant en pharmacie, à Oran.

BERNAUER, Médecin, à Oran.

BEYNA, Directeur de la Cie Algérienne, à Oran.

BISTER, Interprète judiciaire, à Aïn-el-Arba.

BLANCHET, Avocat, à Tanger.

BLOCH, Banquier, à Mostaganem.

BLONDELLE, Inspecteur des Contributions directes, à Constantine.

BLONDELLE, Prosper, Négociant, au Sig.

BOISSIN, Directeur de l'École Sédiman, à Oran.

BOSSI, Curé, à Saint-Lucien.

BOUÉ, Entrepreneur de peinture, à Oran.

BOUTY, Contrôleur principal des Mines en retraite, à Oran.

BOUGNOL, Notaire, à Tlemcen.

BRUNACHE, Administrateur, à Aïn-Fezza.

MM. Brunel, Géomètre principal, à Mustapha.
Burgart, Constructeur-Mécanicien, à Oran.

Cabanel, Chef de Gare, à Oran.
Cabanel, Huissier, à Mostaganem.
Cabrol, Négociant, à Oran.
Cairol, Photographe, à Oran.
Canal, Agent-voyer, à Bel-Abbès.
Cardona, Chancelier du Consulat d'Espagne, à Oran.
Carrafang, Conseiller Général, à Saïda.
Carli, Représentant de commerce, à Oran.
Cartier, Entrepreneur, à Oran.
Castanié, Ingénieur en chef des Mines de Beni-Saf, à Oran.
Castanié, fils, Armateur, à Oran.
Cayla, Emile, Ingénieur, à Oran.
Cercle de la Mosquée, à Oran.
Chabaud, Camille, Propriétaire, à Aïn-Temouchent.
Champion, Victor, Administrateur adjoint, à Montagnac.
Chancogne, Ernest, Directeur du Comptoir d'Escompte, à Mascara.
Chandelier, Marius, Propriétaire du Café Riche, à Oran.
Cheylard, Commandant en retraite, à Mustapha (*Membre perpétuel*).
Cholet, Directeur de la Cie de l'Ouest-Algérien, à Oran.
Cohen-Solal, Professeur d'Arabe au Lycée d'Oran.
Conseil Municipal de Bel-Abbès.
Conseil Municipal de Perrégaux.
Conseil Municipal de Relizane.
Conseil Municipal de Saint-Denis-du-Sig.
Corriéras, Instituteur, à Eckmühl (Oran).
Courrech, Instituteur, à Eckmühl (Oran).
Courserant, Notaire honoraire, à Mostaganem.
Courtinat, Avocat-défenseur, à Oran.
Couture, Chef d'Escadron d'Artillerie en retraite, à Oran.

Dagne, Architecte, à Oran (*Membre perpétuel*).
Daniel, Paul, Négociant, à Oran.
Delinon, à Barcelone (*Membre perpétuel*).

MM. Derrien, Lieutenant-Colonel en retraite, à Oran, *(Membre perpétuel)*.
Delrieu, Pilote en retraite, à Oran.
Dessirier, Général de Division, à Montauban.
Didière, Géomètre, à Oran.
Douine, Propriétaire, à Frendah.
Doumergue, Professeur au Lycée d'Oran.
Doutté, Professeur d'Arabe, à Oran.
Dragon, Architecte, à Oran.
Dupuy, Liquoriste, à Oran.
Durel, Propriétaire, à Oran.
Duzan, Maire, à Saint-Leu.

Emerat, Conseiller Général, à Oran.
Esclavy, Représentant de commerce, à Oran.
Etienne, Député d'Oran, à Paris.

Fabre, Receveur des Contributions diverses, à Tiaret.
Fabre (Abbé), Curé, à Kléber.
Fabriès, Médecin, à Bel-Abbès.
Faure, Firmin, Député d'Oran.
Faure, Pharmacien, à Aïn-Temouchent.
Faure, Entrepreneur, à Oran.
Féraud, Ingénieur civil, à Mustapha.
Flahault, Ingénieur, à Oran.
Flamand, Professeur à l'École supérieure des Sciences, à Alger.
Fould, Alfred Israël, Professeur, à Oran.
Fouque, Laurent, Conseiller Général, à Oran.
Foureau, Explorateur, à Bussière-Poitevine (Hte-Vienne).
Frette, Négociant, à Oran.

Gachassin, Instituteur, à El-Bordj.
Gachet, Paul, Négociant, à Oran.
Gail (de), Conservateur des Eaux et Forêts, à Epinal.
Gardié, Instituteur, à Nédroma.
Garoby, Secrétaire Général de la Préfecture, à Oran.
Garouste, Conseiller Général, à Bel-Abbès.

MM. GASSER, Médecin, à Oran.

GAUDEFROY DEMOMBYNES, 2, rue de Lille, à Paris.

GETTEN, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Oran (*Membre perpétuel*).

GIBBAL, Architecte, à Oran.

GIBOU, Emile, Propriétaire, à Saïda.

GILLOT, Professeur au Lycée d'Oran.

GIRAUD, Alphonse, Négociant, à Oran.

GIRAUD, Hippolyte, Avoué à Oran.

GIRAUD, Jules, Négociant, à Oran.

GIRAUD, Edmond, Avocat, à Alger.

GOBERT, Pharmacien, à Oran.

GOURLIER, Administrateur-adjoint, à Nédroma.

GOYT, Géomètre principal, à Oran (*Membre perpétuel*).

GRANDJEAN, Instituteur, à Aïn-Temouchent.

GRÉGOIRE, Interprète judiciaire, à Ténez.

GSELL, Professeur à l'École supérieure des Lettres, à Alger.

GUÉRIDO, Conseiller de Préfecture, à Oran.

GUIMET, Commis de Trésorerie, à Oran.

GUIOL, Propriétaire, à Bou-Henni.

HADJ-HASSAN, Conseiller, à Oran.

HASSAN, Léon, Négociant, à Oran.

HAVARD, Conseiller général, à Tlemcen.

HEINTZ, Imprimeur, à Oran.

HERTOGH, Propriétaire, à El-Ançor.

HUERTAS, Emile, Curé, à Aïn-el-Turck.

HUERTAS, Raphaël, Aumônier des S. S. Trinitaires, à Oran.

JACQUES, père, ancien Sénateur.

JACQUES, fils, Avocat-défenseur.

JARSAILLON, Propriétaire, à Oran.

JOUANE, Propriétaire, à Oran.

JULLIAN, Charles, Vice-Consul de Russie, à Oran.

KANOUI, Edmond, Avocat, à Oran.

KERMINA, Entrepreneur, à Mostaganem.

MM. KIÉNER, Juge suppléant au Tribunal Civil, à Oran.
KOCK, Ingénieur civil, à Oran.
KRUMB, Commis de Préfecture, à Oran.

LAPAINE, Secrétaire général de Préfecture, à la Roche-sur-Yon.
LAURENT, Maire de Perrégaux.
LÉCHELLE, Transitaire, à Oran.
LEGUAY, Commandant au 131e d'Infanterie, à Coulommiers.
LEMOINE, Conducteur des Travaux du P.-L.-M., à Perrégaux.
LERUSTE, Directeur du Crédit Foncier, à Oran.
LESCURE, Médecin, à Oran.
LEVÉ, Capitaine, Chef du Cabinet Militaire au Gouvernement de l'Algérie.
LÉVY, Salomon, Consul de Vénézuéla, à Oran.
LLANTA, Professeur d'Espagnol au Lycée, à Oran.
LOGE MAÇONNIQUE DE L'UNION AFRICAINE, à Oran.

MANTOZ, Inspecteur des Contributions diverses, à Oran.
MARCHAND, Chef d'Escadron en retraite à Tunis (*Membre perpétuel*).
MARCHANT, Xavier, Propriétaire, à Oran.
MARQUET, Lieutenant à l'École spéciale Militaire, à Saint-Cyr.
MAYAUDON, Notaire, au Sig.
MERLE, Géomètre principal, à Oran.
MHAMMED BEN RAHHAL, Propriétaire, à Nédroma.
MILLIÈRE, Administrateur, à Saïda.
MILSOM, Propriétaire, à Beni-Saf.
MONBRUN, Avocat, à Oran.
MONDOT, Médecin, à Oran.
MOTELEY, Albert, Propriétaire, à El-Ançor.
MOULIÉRAS, Professeur à la Chaire d'Arabe, à Oran.
MOULIN, Gustave, Caissier de la Société générale des Eaux, à Oran.
MUGNIER, Arbitre de commerce, à Oran.

MM. NESSLER, Vice-Consul d'Autriche-Hongrie, à Oran.
NEY, Napoléon, à Paris (*Membre perpétuel*).
NICOLAÏ, Capitaine du Port, à Oran.

OLLIVIER, Propriétaire, à Bou-Tlélis.
ONDEDIEU, Chef d'Escadron d'Artillerie en retraite, à Oran.
OUDRI, Général, commandant la Subdivision de Mascara.

PALLU DE LESSERT, Avocat, à Paris.
PASTRE, Architecte, à Bel-Abbès.
PEQUIGNOT, Directeur des Salines d'Arzeu.
PERÈS, Directeur des Mines d'or de Madagascar, à Tananarive.
PEYRET-DORTAIL, Médecin de colonisation, à Montagnac.
PINCEMAILLE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Mascara.
PITTOLET, Notaire, à Oran.
POCK, Caissier de la Caisse Nationale d'épargne, à Oran.
POINDRELLE, Capitaine, commandant l'Annexe, à Saïda.
POINSSOT, à Paris (*Membre perpétuel*).
POINTEAU, Notaire, à Nemours.
POTTIER, Notaire, à Oran.
POUSSEUR, Directeur du gaz, à Oran.
POUYANNE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à Mostaganem.
POUYER, Entrepreneur, à Oran.
PRADES, Benjamain, Répartiteur des Contributions directes, à Nemours.
PRAILLY, Notaire, à Aïn-Temouchent.
PRESTAT, Président du Conseil d'Administration de la Société générale des Eaux, à Oran.
PRUNIER, Charles, Administrateur-adjoint de la Commune mixte de Mascara.

QUIÉVREUX, fils, Propriétaire, à Saint-Lucien.

RAVIER, Ingénieur du corps des Mines, à Oran.
RENARD, Directeur de l'École Karguentah, à Oran.

MM. RENUCCI, Inspecteur des Postes et Télégraphes, à Oran.
RÉUNION DES OFFICIERS, à Oran.
RÉUNION DES OFFICIERS, à Bel-Abbès.
RICHOMME, Lieutenant au 1er Bataillon d'Afrique.
ROBERT, Interprète militaire en retraite, à Oran.
ROBERT, Administrateur, à Aïn-M'lila (Constantine).
ROCHEFORT (DE), Agent principal de la Cie Transatlantique, à Oran.
ROCCHISANI, Directeur des Postes et Télégraphes, à Oran.
ROQUE, Pharmacien, à Oran.
ROUX-FREISSINENG, Avocat, à Oran.
ROUZIÈS, Instituteur, à Tizi.

SABATIER, Avocat-Défenseur, à Tlemcen.
SAINT-AMANS, Aristide, Propriétaire, à Tlemcen.
SAINT-CYR, Propriétaire, à Oran.
SAJOUS, Géomètre, à Oran.
SANDRAS, Médecin, à Oran.
SARROCHI, Géomètre, à Oran.
SARTIN, Greffier au Tribunal civil d'Oran.
SECRÉTARIAT DE L'EVÊCHÉ.
SÉPULCRE (Abbé), Aumônier de l'Hôpital civil d'Oran.
SIMON, Propriétaire aux Hamyan, Saint-Leu.
SOIPTEUR, Conseiller Général, à Tlemcen.
SOUIN, Auguste, Propriétaire, à Marnia.
STÉPHANOPOLI, Conseiller de Préfecture, à Oran.

TABARY, Inspecteur des Douanes, à Philippeville.
TARTAVEZ, Officier principal d'Administration en retraite à Oran
TERRADE, Entrepreneur, à Oran.
THIBAUDAT, Receveur des Postes à Kargentah, Oran.
THIÉBAUT, Conservateur des Hypothèques, à Oran.
TOURNIER, Alfred, Agent de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, à Oran.
TRIDON, Commandant de Gendarmerie, Commissaire de Gouvernement près le 2e Conseil de Guerre, à Oran.
TUROT, Conseiller général de Saint-Denis-du-Sig.

MM. VALLOIS, Capitaine en retraite, à Arzew.

VAUVILLIERS, Inspecteur des Contributions directes, à Nice.

VARNIER, Sous-Préfet de Bel-Abbès.

VENISSE, Administrateur-adjoint à la Sous-Préfecture de Tlemcen.

VIALA, Eugène, Instituteur à l'Ecole Karguentah, à Oran.

VIÉNOT, Propriétaire, à Oran.

VOGLEY, Consul de Belgique, à Boufarik.

WOLTERS, Chef de Dépôt de l'Ouest-Algérien, à Bel-Abbès.

XIMENÈS, Administrateur, à Oran.

ZIMMERMANN, Administrateur de la Commune-mixte du Télagh.

ZUANI, Capitaine du port d'Ajaccio.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

en 1899

Dr Carton. — Le Bédouin (Scènes de la vie du Nomade).

Onésime Reclus. — Le plus Beau Royaume sous le Ciel.

Joseph de Siemiradzki. — La Nouvelle Pologne (Etat de Parana) (Brésil).

Lucien Jacquot. — L'Anthropologie (Etude sur les tatouages des indigènes de l'Algérie).

Lucien Jacquot. — Les troglodytes Espagnols d'Oran.

Louis Poinssot. — Voyage de Bagdad à Alep par J.-B. Jacques Rousseau (1808). Publié d'après le manuscrit inédit de l'auteur).

J. Bern. — L'Expédition du Dahomey (août-décembre 1892). (Notes éparses d'un volontaire).

Héron de Villefosse. — Discours prononcé à la séance générale du Congrès des Sociétés Savantes à Toulouse, le samedi 8 avril 1899.

Dr Carton. — Note sur une tête en bronze trouvée à Stora.

Dr Carton. — Médaillon en terre cuite trouvé à Bavai.

J. Corcelle. — En Algérie (Extrait de la Revue de Géographie).

Dr Carton. — Le Temple de Saturne (de Dougga) à l'Exposition Nationale des Beaux-Arts de 1898.

M.-L. Jacquot. — Biar-Haddada (Les Souterrains).

M.-L. Jacquot. — Pioches romaines découvertes à Bouhira par M. Morel.

Dr Carton. — Les fouilles du Dar-el-Acheb (Notice sur Dougga).

A.-L. Delattre. — Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage.

A. Pomel. — Carte Géologique de l'Algérie. — 5 volumes : Singe et Homme. — Les Suilliens Porciens. — Les Carnassiers. — Les Equidés. — Les Ovidés.

A. Brives. — Matériaux pour la Carte Géologique de l'Algérie. — Paléontologie-Monographies. — Fossiles miocènes (1re partie).

A. Brives. — Stratigraphie. — Descriptions régionales (n° 2). — Les terrains miocènes du bassin du Chélif et du Dahra.

Lucien Jacquot. — Les M'rahane (Etude de certaines poteries d'un caractère religieux en usage dans la Petite Kabylie).

Dr Carton. — Essai de classification des tombes de l'Afrique du Nord.

Liebich. — La Réforme Scientifique définitive du Calendrier Grégorien.

R.-P. Delattre. — Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage.

Drs Cognacq et Mougeot. — De la lèpre en Cochinchine et dans la presqu'île malaise.

G.-B.-M. Flamand. — La Traversée de l'Erg Occidental (Grandes dunes du Sahara Oranais).

A. Klossovsky. — Vie physique de notre planète devant les lumières de la Science contemporaine.

Baron Joseph du Teil. — Les Missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'Exposition de 1900.

M. Haffner. — Essais de culture du tabac fait à Hong-Quan par le jardin botanique de Saïgon, en 1897.

Béla Gerester.. — L'isthme de Corinthe et son percement.

Gouverneur Général de Madagascar. — Guide de l'immigrant à Madagascar, publié par la Colonie avec le concours du Comité de Madagascar (3 volumes et 1 atlas).

Augustin Bernard. — Les Chemins de fer en Algérie.

Ludovic Drapeyron. — Notice biographique sur Christian Garnier (1872-1898).

Pierre Mandonnet. — Sicer de Brabant et l'averroïsme latin au XIIe siècle.

Ch. Pfister. — Joseph-Victor Barbier (Notice sur la vie et ses travaux).

E. Ficheur. — Note biographique sur A. Pomel (1821-1898).

Société de Géographie de Finlande. — Atlas de Finlande.

Société de Géographie de Munich. — Aventins Karte von Bayem MDXXIII.

X... — Notice sur la Société Roumaine de Géographie (1875-1900).

Dr Carton. — Les Ruines de Ksar Djemma el Djir (Tunisie).

CARTES

(Service Géographique des Colonies)

Gouverneur Général de l'Algérie. — Service de la Carte géologique de l'Algérie (Carte géologique au 1 : 50.000) : 1° Feuille de Ménervlile ; 2° Palestro ; 3° Blida ; 4° Médéa ; 5° Renault.

Blondiaux. — Carte de la Mission Blondiaux (Echelle 1 : 250.000).

Lieutenant Olivier. — Afrique (Carte générale des voies de communications). (Echelle 1 : 15.000.000).

Lieutenant Spicq. — Carte de la Boucle du Niger (2e édition).

Capitaine Friquegnon. — Chine Méridionale et Tonkin.

Dédié à la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*

TIARET

MONOGRAPHIE ANCIENNE ET MODERNE

par J. CANAL

Officier d'Académie,

Lauréat de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

1899

« ..... Et de fait, j'ai toujours estimé chose honneste, combien qu'elle soit difficile, de mettre en lumière livre qui, pour sa nouveauté apportât intérêt aux lecteurs et qui, d'un même moyen, méritât par sa bonté d'être reçu entre ceux que l'on tient en bon estime..... »

« Jean TEMPORAL. »

(Préface de *Léon l'Africain.)*

INTRODUCTION

Quand on ouvre une géographie de l'Algérie on peut y lire que *Tiaret*, dans le département d'Oran, est un poste militaire de la subdivision de Mascara, qui est en même temps le siège d'une commune-mixte de 2,034 habitants et d'une commune indigène militaire, laquelle, avec Aflou, son annexe, compte 34,352 habitants.

On y apprend également que cette ville est située à 1,083 mètres d'altitude sur les dernières pentes du djebel Guezzoul, assise entre deux ravins couverts de vergers et de jardins. Enfin, quelques auteurs, plus prolixes ou plus érudits, ajoutent que Tiaret occupe l'emplacement d'un ancien poste romain sur les ruines duquel une tribu arabe éleva, par la suite, un château-fort, auquel on donna le nom de *Tihert-la-Vieille*, par opposition à « Tihert-la-Neuve » qui ne fut autre que sa voisine *Tagdempt,* un des arsenaux de l'émir Abd-el-Kader.

Cette courte notice géographique nous paraît bien insuffisante pour une cité qui a un passé historique

incontestable, qu'il serait si intéressant d'exhumer. Nous ne saurions ignorer, en effet, que l'origine de Tiaret remonte vraisemblablement au temps de l'occupation romaine des Maurétanies, c'est-à-dire aux premiers siècles de notre ère, si nous en croyons certains géographes qui en font le siège d'un évêché du nom de *Tingartia* de la Maurétanie césarienne.

Cette citadelle, jadis si florissante, qui fut au XII[e] siècle la capitale du Maghreb-el-Ouost (Maghreb central), eut les honneurs funestes de la visite de Sid Okba ben Nafé, le célèbre conquérant arabe qui s'en empara et la détruisit de fond en comble en l'an 51 de l'hégire (681 de J.-C.), en même temps qu'il saccageait toute l'Afrique septentrionale, depuis Kairouan et Tunis, jusqu'à Tanger et Fâs.

Ces considérations seules méritaient une étude plus approfondie d'une cité aussi intéressante, dont il n'existe pas encore de monographie. Nous avons résolu de combler cette lacune en recherchant les traces de son passé chez les auteurs arabes et berbères et dans les documents spéciaux où elles se cachent, afin de nous permettre de les coordonner et de les mettre en lumière.

Cette tâche aura été bien légère à nos yeux, si nous avons eu le bonheur de faire œuvre utile pour l'Algérie au nom et en l'honneur de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, à laquelle ce travail est dédié.

J. C.



I

TINGARTIA

Tiaret sous la domination romaine

La présence d'un ancien poste romain ayant existé sur l'emplacement de la moderne Tiaret, n'est plus contestable.

Le regretté commandant Demaeght a démontré dans le tome VII du *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* (1886), que Tiaret est bâtie sur l'emplacement d'une cité romaine, très importante, dont on ignore encore le nom et dont il visita les vestiges à cette époque. Il ne reste plus aujourd'hui que les substructions d'un *castellum* qui a du être un ouvrage considérable, dont les murailles, flanquées de tours, avaient 2m50 d'épaisseur.

Les fouilles pratiquées dans ces ruines ont fourni un certain nombre d'inscriptions publiées au *Corpus* (tome VIII, nos 9,727 à 9,735) et datées de la seconde moitié du IVe siècle. On y a trouvé aussi des monnaies romaines en argent et en bronze, ainsi qu'un grand nombre de pièces d'or ayant appartenu aux règnes de Théodose, de Marcien, Léon II et Zénon.

Le territoire de Tiaret est très riche en ruines romaines ; elles sont surtout nombreuses chez les Oulad-Cherif-Gharabas, les Oulad Lakred, les Beni-Median et dans l'aghalick des Harrars-Cheragas.

M. Montière, administrateur à Renault, alors qu'il était adjoint à Tiaret, a envoyé à la *Société de Géographie d'Oran* l'estampage des deux inscriptions chrétiennes reproduites ci-après :

No 1052

MEMOR
IA AVRELIAE FELIC
IA (*sic*) VIXIT ANNOS
LXX DECESSIT DIE
III IDVS DECEM//
RES AN/// CCCCXXXII
(11 décembre 471 de J.-C.)

(Memoriae. — Aureliae Feliciae vixit annos (pour annis) *70, decessit die 3 idus decembres anno 432.)*

N° 1053. MEMORIA IVLIVS DONATVS VI
XIT ANNIS XX MORITVR VX KA
LENDAS AVGVSTAS ANO PROV
CCCLXX

(18 juillet 509 de J.-C.)

(*Memoriae Julius Donatus vixit annis 20 moritur 15 calendas augustas, anno provinciae 370.*)

La première de ces inscriptions a été trouvée à 800 mètres du camp baraqué de Tiaret, sur la propriété de Mme Delrieux. La deuxième est incrustée dans le mur d'une maisonnette, située à 3 kilomètres au Nord de Tiaret, appartenant à M. Jean Hau. Celle faisant l'objet du n° 9729 du *Corpus* n'y étant pas reproduite exactement, le commandant Demaeght l'a relevée par la photographie et l'a publiée à nouveau, après rectification, sous le n° 1054 de notre *Bulletin*.

Elle est particulièrement remarquable :

N° 1054. DIS MAN
IBVS TE
RRIS QVI
CVMQUE
VIATOR
TRANSIE
RIS ET DI
XERIS VI
TVMVLO
AVFIDI A
VE SIT TI
BI AER LE
VIS ET POS
T OBITVM
ITE TVE SIT
TIBI TERR
A LEVIS
V. A. LXII

(*Diis Manibus Sacrum. — Terris quicumque viator transieris et dixeris vitumulo aufidi*(*i*)*:* « *Ave sit tibi aer levis.*» *et post obitum ite*(*m*) *tue* (pour tuum) *sit tibi terra levis. V*(*ixit*) (*Annis*) *LXII.*

Le commandant Demaeght ajoute : « Le service du Génie a bien voulu nous laisser prendre copie du plan des *ruines romaines* de Tiaret, dressé au moment de la prise de possession de cette place (25 mai 1843). Ces ruines sont en grande partie recouvertes par les constructions de la ville actuelle et il ne reste plus aujourd'hui que les substructions du *castellum*. Nous reproduirons le plan de cette antique cité, dans la monographie de Tiaret, que nous comptons publier prochainement. » (1)

Ce plan n'a pas été publié et est resté, sans doute, dans les innombrables collections que le commandant Demaeght avait recueillies ; mais cela n'a pas d'intérêt immédiat, il nous suffit de savoir qu'il existe aux archives du Génie (2).

En ce qui concerne le siège d'un évêché à Tiaret, Mac-Carthy, dans sa Géographie de l'Algérie, et Niel, qui l'a paraphrasé, disent : « La ville de Tiaret occupe l'emplacement d'un établissement romain qui représente *probablement* l'ancienne *Tingartia*, siège d'un évêché au Ve siècle de notre ère. » Bien qu'aucune inscription spéciale ne soit venue confirmer cette synonymie, il demeure fort vraisemblable que Tiaret soit bien la Tingartia romaine, puisque cette désignation figure sur toutes les cartes de l'Afrique ancienne et que, d'après la position qu'elle y occupe, elle ne saurait s'appliquer qu'à Tiaret ou à Tagdempt.

Mais, selon nous, il ne peut y avoir d'hésitation entre ces deux localités, attendu que Tagdempt ou Tîhert-la-Neuve n'a été édifiée par les Berbères, sous le règne d'Edris, que bien longtemps après Tiaret-la-Vieille ; or, cette dernière renferme les ruines romaines citées plus haut, dont l'authenticité et l'importance stratégique et militaire ne sauraient être contestées.

Par sa position topographique, à l'entrée du col de Guertoufa, sur la chaîne du Guezzoul, Tiaret est une des clefs du Sahara Algérien. Rien ne prouve, au surplus, que le préteur *Suetonius Paulinus*, général romain, qui fit, en l'an 40, sous

---

(1) Commandant Demaeght. — *Bulletin* de 1886, p. 43.

(2) Ce plan figure dans ce Bulletin, avec une notice de M. Fabre. (*Note de la Commission du Bulletin.*)

Claude, cette fameuse expédition contre les Gétules du Sud de la Numidie et s'avança, après dix jours de marche, vers « les solitudes », jusqu'à la rivière de Ger (l'Oued-Guir), ne soit passé par Tiaret ou Tingartia, et n'y ait établi un poste solide de communication et de ravitaillement, pour assurer ses derrières.

Tout cela bien pesé, nous en concluerons que si Tingartia l'antique, peut être identifiée avec Tiaret, il est certain que cette ville a été le siège d'un évêché, ce qui dénoterait son importance. Car, si nous recherchons dans la liste publiée par Morcelli, des évêchés de l'Afrique chrétienne aux IVe et Ve siècles, nous trouverons à l'article *Ecclesiae provinciae Mauritaniae caesariensis*, le 121e évêché qui porte le nom de *Tingartensis* (Tingartia), de même que le 82e porte le nom de *Pomariensis* (Tlemcen).

Cela nous paraît concluant pour déterminer les origines romaine et chrétienne de Tiaret.

II

Étymologie et Identité de Tiaret

D'où vient le nom de Tiaret ? Est-ce bien du romain Tingartia, ou du berbère Tìhert ? Il nous paraît évident que le nom actuel de la ville qui nous occupe dérive de cette dernière appellation.

El Bekri et Ibn-Khaldoun se sont servis de cette orthographe (Tìhert) pour désigner Tiaret ; la désinence est presque identique. Nous ne nous arrêterons pas à la forme *Tahort*, dont s'est servi Abou'lféda, pas plus qu'à *Tahart* qu'emploie le docte cherif Edrissi ; ce sont des corruptions de Tìhert, qui proviennent de la mauvaise façon qu'employaient autrefois certains auteurs arabes pour prononcer et écrire les voyelles. Au fond, Tahort, Tahart et Tìhert nous paraissent provenir d'un seul et même mot, mal traduit ou mal copié, qui est ce dernier *Tìhert* le plus généralement adopté par les auteurs arabes les plus réputés.

Quant aux historiens français, Mac-Carthy et Ernest Mercier écrivent Tiharet dont nous avons, par simplification, fait Tiaret, orthographe adoptée par Elisée Reclus.

D'après Mac-Carthy, Tiaret est un mot berbère qui veut dire *la Station* et d'après Elisée Reclus *la Résidence.* De toute façon cette désignation que lui donnèrent les premiers occupants et qui s'est traduite par Tîhert, chez les anciens et Tiaret, chez les contemporains, nous paraît caractéristique ; elle précise l'établissement d'un lieu fixe de commandement ou d'administration, d'une place de guerre, d'une cité, enfin, fondée à demeure et créée de toutes pièces ; cela, par opposition aux campements des nomades et aux séjours errants des anciens habitants du pays.

Quant à l'identité, elle ne saurait soulever aucun doute. Abou'lféda, dans sa description du pays du Maghreb, cite un historien du nom de El Azizi, qui en donne la description ci-après, dans un livre intitulé « El Hamech » :

« Tahort l'ancienne, ou la haute, n'est autre que Tîhert-Abdelkalik. Entre elle et Tahort-la-Neuve (Tagdempt) il y a une station (c'est-à-dire, un jour de marche).

« C'est une grande ville qui s'appelait autrefois *Irak-el-Maghreb* (?) Elle a dans ses dépendances un port de mer qui porte le nom de Faroukh. »

El Azizi se trompe au sujet du nom de ce port. Faroukh, d'après Elie de la Primaudaie et les postulans anciens, se trouvait dans les environs de Bône ; tandis que selon El Bekri qui passe, à juste titre, pour un des géographes les plus érudits et les plus sérieux de la pleïade dite des Andalous, affirme, au contraire, que le *sahel* ou port de Tîhert était *El Ghozza*, autre ville située à deux milles de la mer, vers l'embouchure du Chélif, ce qui est absolument vraisemblable. Or, cette désignation si affirmative répond à la position du port fluvial de *Quiza municipium*, dont l'identité a été constatée, il y a peu d'années, sur la rive droite du Chélif, à 3,500 mètres en aval du village de Pont-du-Chélif, avec les ruines que l'on y découvre au pied d'un plateau aux flancs escarpés, élevé de 30 à 40 mètres au-dessus de la vallée. Ces ruines sont couronnées par une épaisse muraille qui en dessine les

contours, avec une sorte de phare, ou de vigie, qui marquait sans doute l'entrée du port de Quiza (1). — Ce point rectifié, reprenons le récit d'Abou'lféda :

« L'ancienne Tahort est sur une montagne de moyenne hauteur. Elle possède une chaire, c'est-à-dire un *membar* ou *numbar*, qui est le nom particulier de cette tribune très élevée, uniquement consacrée dans les mosquées principales à la récitation de la *khothba*, prière qui ne se fait que dans une mosquée en quelque sorte métropolitaine. »

Ibn-Saïd dit que sous le règne des Rostémides, Tîhert était très célèbre et qu'elle fut plus tard le siège du royaume des sectaires, les Fatémides qui furent, en effet, traités de kharedjites, ou hérétiques.

D'après Ibn-Haoukal, également cité par Abou'lféda, Tahort est une grande ville, dont le sol est fertile et abondant en grains, fruits et bétail. Son territoire faisait partie de l'Ifrikiya. Elle est située à l'occident de Sétif et elle fut la capitale du Maghreb-el-Ouost (du milieu), ainsi que la résidence des Beni-Rostem, rois de cette contrée, jusqu'à l'époque où leur dynastie fut renversée par les kalifes fatémides, qui devinrent aussi rois d'Egypte.

Les Rostémides, ou Beni-Rostem, tel est, en effet, le nom d'une dynastie qui régna à Tiharet pendant 160 ans, ce qui en porte, dit Sylvestre de Sacy, le commencement à l'année 136 de l'hégire (754 de J.-C.) et par conséquent aux premières années du règne des Abassides. Cette dynastie, qui fixa le siège de son empire à Tahart, et qui règna sur la partie moyenne du Maghreb, était contemporaine de la dynastie des Edrissides et aussi de celle des Aglabites, l'une établie dans l'Ouest et l'autre dans l'Est du Maghreb.

Elle finit sous Obïd Allah, dit El Madhi, le premier roi de la dynastie des Fatémides, qui se rendit maître absolu de tout le Maghreb vers l'an 296 de l'hégire (908 de J.-C.). Les deux familles des Rostémides et des Aglabites tiraient leur origine de deux gouverneurs que les kalifes Abassides avaient envoyés pour commander la province d'Afrique.

---

(1) QVIZA, dans les textes épigraphiques.

Edrissi ne donne pas de grands renseignements : « Tahart, dit-il, est à quatre journées de la mer. Cette ville était autrefois divisée en deux grands quartiers, l'un ancien, l'autre moderne. L'ancien était entouré de murs et situé sur un monticule peu élevé ; il était habité par des Berbères qui s'adonnaient avec succès au commerce et à l'agriculture ; ils possédaient des chevaux de pure race, du gros bétail et des brebis ; ils avaient aussi du beurre et du miel en abondance. La ville de Tahart est entourée de jardins et de vergers parfaitement arrosés. C'est un très beau pays. »

Voici, enfin, la description de Tiaret, selon Obeïd-el-Bekri :

« Tîhert est un château-fort appartenant aux Bercadjenna. On raconte que cette peuplade ayant entrepris de bâtir Tîhert, trouva chaque matin l'ouvrage de la veille renversé. Obligés de renoncer à leur projet, ils construisirent alors « Tîhert-es-Sofla » la basse Tîhert laquelle est Tîhert-la-Neuve.

« Au Sud de cette ville, on rencontre des villages habités par des Louata et des Hoouara ; à l'Ouest, on trouve des Zouagha et au Nord, des Matmata, des Zenètes et des Miknaça.

« Tîhert eut jadis pour seigneur Meimoun, fils d'Abderrahman, fils de Rostem, descendant des rois de Perse. Meimoun fut le chef des Hadites et l'imam de ces sectaires, ainsi que des Sofrites et des Ouaseliens. Ses partisans lui donnèrent le titre de kalife. Les Ouaseliens avaient leur lieu de réunion aux environs de Tîhert ; ils étaient au nombre d'environ trente mille. Ils habitaient des tentes qui ressemblaient à celles des Arabes et qui pouvaient se transporter d'un lieu à un autre.

« La souveraineté de Tîhert passa des descendants de Meimoun à ceux de ses frères Abderrahman et Ismaël, fils de la Rostémide ; mais en l'an 296 (908 de J. C.), Abou Abdallah-es-Chiaï se présenta devant Tîhert et en obtint la possession moyennant la promesse d'une amnistie générale ; néanmoins il fit périr un grand nombre de Rostémides dont il envoya les têtes à son frère Aboul'Abbas. On promena ces trophées dans les rues de Kairouan, puis on les planta sur la porte de Raccada. La famille de Rostem avait régné à Tîhert pendant cent-trente ans. »

El Bekri, après avoir fait connaître la dynastie qui s'établit à Tiaret, termine ainsi la description de cette ville :

« La ville de Tihert est environnée d'un mur percé de quatre portes, savoir : Bab-es-Safa, Bab-el-Menazel (la porte des logements), Bab-el-Andelos (la porte d'Espagne), Bab-el-Metahen (la porte des Moulins).

« Elle est située sur le flanc méridional d'une montagne nommée Guezzoul. La citadelle domine le marché de la ville et porte le nom de *El Mâsoumâ* (l'inviolable). Une rivière venant du côté du midi et appelée Mina, passe à quelques milles au sud de la ville. Une autre rivière formée par les eaux réunies de plusieurs sources, et nommée *Tatoch*, fournit aux besoins des habitants et à l'arrosage des jardins ; elle passe à l'Est, au pied des escarpements.

« Toutes les espèces de fruits se trouvent à Tihert et les coings de cette localité surpassent, en beauté, en saveur et en parfum, ceux des autres pays ; ils portent le nom de *fares*. Le froid y est très vif et très rigoureux ; les brouillards et les neiges y sont très fréquents, en hiver.

« Abou-Abderrahman Bekri ben Hammoud, traditionniste exact et véridique, docte érudit, qui habita cette ville et y mourut, y écrivit les strophes suivantes :

« — Que le froid est rude et intense à Tihert ! Comme le « soleil y jette des regards faibles et languissants ! Il se montre « au milieu des brouillards, quand il se montre, comme s'il « venait de sortir de sa couche ! Nous sommes, ici, au milieu « d'une mer silencieuse (la neige) et le vent nous pousse tout « droit devant lui.

« Aussi, l'apparition du soleil nous enchante autant que « l'arrivée du Sabbat enchante les Juifs !....

« Un homme natif de Tihert, qui voyageait dans le Hidjaz (Arabie), ayant été incommodé par la chaleur excessive qu'il faisait en ce pays, tourna sa colère contre le soleil, et lui adressa cette apostrophe :

« — Brûle, ici, tant que tu voudras ; mais, par Allah ! tu es bien méprisable à Tihert !... »

III

Fondation de Tiaret par les Rostémides

La ville de Tihert, dit El Bekri, fut fondée dans le mois de safer 144 de l'hégire (mai-juin 761 de J.-C.), par Abderrahman ben Rostem, de Kairouan. Cette fondation remonte, en conséquence, à 1137 ans.

Voici en quelles circonstances :

Abderrahman le Rostémide (fils de Rostem) avait été le lieutenant d'Abou'l-Kattab Abdallah à l'époque où ce chef berbère s'était rendu maître de toute l'Ifrikiya et régnait à Kairouan. Peu après Abou'l-Kattab ayant été vaincu et tué par Mohammed-ibn-el-Achât el Khozaï, cheick de l'Arabie, venu de l'Orient pour soumettre les Berbères khoreichites, et sa puissance ayant été détruite, ses officiers, ses serviteurs et tous les gens de sa cour se dispersèrent pour échapper aux massacres qui suivirent ces événements.

Abderrahman, le Rostémide, s'enfuit alors de Kairouan avec les gens de sa maison et la partie de ses trésors la plus facile à emporter. Les Ibadites s'étant ralliés autour de lui, le reconnurent pour leur chef et se décidèrent à le suivre dans son exode. Ils se dirigèrent tous vers l'Occident, dans le but de trouver l'emplacement où ils pourraient bâtir une ville susceptible de leur servir de point de réunion.

Arrivés à l'endroit qu'occupe de nos jours la ville de Tihert et qui, à cette époque, d'après l'historien Mohamed-ibn-Youçof, était couvert d'une épaisse forêt, Abderrahman choisit pour s'y installer un terrain de forme carrée et dépourvu d'arbres.

Les Berbères, pasteurs des environs, se dirent entre eux : « Il vient se loger sur un *takdimet* », instrument de musique que les Arabes appellent *daff* et qui est notre tambour de basque, auquel les anciens donnaient la forme carrée. En effet, la figure carrée du terrain dont venaient de s'emparer ces émigrants, avait suggéré cette comparaison.

Le vendredi suivant, Abderrahman présida à la prière publique. Quand la cérémonie fut terminée, on entendit

des gens pousser de hauts cris à la poursuite d'un lion qui s'était montré dans le bocage. L'animal fut pris vivant, amené sur le lieu même où l'on venait de faire la prière et immolé en cet endroit. Abderrahman, fils de Rostem, dit à cette occasion : « *Voici une ville où le sang ne cessera de couler et où l'on fera toujours la guerre.* » A l'instant même ses compagnons commencèrent à bâtir une mosquée pour laquelle ils allèrent couper les poutres dans la forêt voisine.

Cet édifice religieux subsistait encore en 1068, lorsque le célèbre polygraphe andalous Abou-Obeïd-el-Bekri, auquel nous empruntons ce récit, le visita et en fit la description : Elle se composait de quatre nefs et servait de mosquée-djamé, c'est-à-dire de mosquée avec haut minaret du sommet duquel les mueddzins appèlent les fidèles à la prière.

L'emplacement de Tìhert, ajoute El Bekri, appartenait à quelques pauvres familles *meraciennes* et *sanhadjiennes* auxquelles Abderrahman voulut acheter le terrain et, sur leur refus, il offrit de leur céder l'impôt des boutiques, avec permission de se bâtir, eux-mêmes, des maisons dans la nouvelle ville. Ces conditions ayant été acceptées, on se mit immédiatement à faire le partage des terrains et à construire les maisons. Cet endroit fut nommé jusqu'à nos jours, dit El Bekri, le *moasker* (camp) d'Abderrahman-ibn-Rostem.

Tìhert posséda, par la suite, plusieurs bazars très fréquentés dont Mohammed-ibn-Youçof donne le nom de douze. Le *modd* dont on se servait pour mesurer le blé, contenait cinq *cafiz* et demi, mesure de Cordoue. Le *kintar* (quintal) que l'on employait pour peser l'huile (il y avait beaucoup d'oliviers) et autres denrées, équivalait à deux kintars ordinaires ; quand aux pesages des marchandises importées telles que le sel, le poivre, les épices, etc., on se servait du petit kintar ou kintar ordinaire (50 kil.) Pour peser la viande, le pain et les denrées courantes et journalières, on se servait du *ralt* (livre).

Pendant vingt-neuf ans, de 761 à 790, la ville de Tìhert ne connut que l'abondance et la prospérité. Mais cette prospérité même lui créa des envieux et des jaloux.

En 790, Edris, qui avait fondé le royaume de Fâs, s'empara de Tlemcen où il fit bâtir la grande mosquée qui porte son

nom. Continuant la série de ses conquêtes, il marcha vers l'Est et s'avança jusqu'à Tîhert, où il fit une tentative infructueuse pour abattre la puissance des Rostémides de cette région. Ayant trouvé là des défenseurs dignes de lui, et son attaque ayant complètement échoué, il reprit le chemin de Tlemcen où il laissa son frère Soleïman pour le représenter et regagna Oulilî (ancienne dénomination de Fâs) (1).

En 812, Edris II, fils et successeur du premier, cherchant à raffermir son trône ébranlé par la rébellion de Tlemcen qui s'était affranchie de son autorité, organisa une expédition et marcha contre cette ville. Il n'eut pas de peine à la faire rentrer dans l'obéissance. Rassuré de ce côté et encouragé par ce premier succès, il dirigea quelques pointes hardies, autant qu'heureuses, contre les peuplades zénatiennes et autres berbères du Maghreb central.

Ses troupes s'avancèrent jusqu'au Chélif ; mais elles n'osèrent tenter de se mesurer contre les Rostémides de Tîhert et s'en retournèrent à Fâs.

En l'an 910, la dynastie des Rostémides régnait encore à Tîhert, mais fort affaiblie par des guerres malheureuses contre leurs voisins et réduite à chercher dans l'alliance des souverains espagnols, un secours capable de la protéger contre les ennemis qui l'entouraient. Les Fatémides venaient à leur tour, de faire la conquête du Maghreb central, où un corps d'armée avait été laissé sous le commandement du kétomien Arouba-ben-Youçof. Ce général s'étant porté vers l'Est s'en vint attaquer l'émir Yakthan, souverain de Tîhert.

A l'issue d'une sanglante bataille où ce dernier fut complètement défait, Arouba s'empara de la ville, mise à sac par les vainqueurs et fit mettre à mort le prince rostémide Yakthan, qui était tombé entre ses mains.

Ainsi s'éteignit cette petite dynastie des Rostémides, qui avait régné sur Tîhert et toute la contrée de 761 à 910, c'est-à-dire pendant près de cent soixante ans.

En même temps que s'écroula la puissance de ses anciens maîtres, Tîhert cessa d'être le centre du kharedjisme Eïbadite;

(1) Ernest Mercier, d'après Ibn-Khaldoun.

les sectaires de ce schisme musulman, poursuivis sans relâche par les Fatémides, furent contraints d'émigrer vers le Sud et de chercher un refuge dans la vallée de l'oued Rir et vers le Souf, en plein désert. Ils paraissent, d'après la tradition, avoir été recueillis par les Beni-M'zab, ou M'zabites, qui adoptèrent leurs doctrines (1). C'est cette hypothèse qui fait dire à Elisée Reclus (2) dans sa *Géographie universelle* : « On prétend que les M'zabites étaient les fondateurs de Tiaret, qu'ils bâtirent vers le milieu du VIIIe siècle, et que, chassés de cette ville par les vrais musulmans, envahisseurs venus de l'Arabie d'Asie, ils durent s'enfuir et se réfugier dans le Sahara. »

On voit par ce qui précède que les M'zabites ne sont pas les fondateurs de Tiaret, puisqu'ils n'opérèrent à aucune époque aucune migration vers le Nord, et que leur rôle, en cette circonstance, se borna à accueillir des fugitifs, naguère très puissants, et encore assez influents pour faire adopter leurs croyances et leurs doctrines à leurs libérateurs.

Cependant, le fatémide Arouba, poursuivant la série de ses succès, combattit ensuite, avec acharnement, les tribus voisines, les forçant à la fois à la soumission et à la conversion. Doulas-ben-Soulat, officier kétamien, fut laissé comme gouverneur à Tîhert. Il entra peu à près en relations avec les Beni-Mesguen des environs d'Oran, lesquels, ayant rompu avec les Omeïades d'Espagne, lui offrirent de lui livrer cette ville, où les troupes fatémides ne tardèrent pas à entrer, et y nommèrent comme gouverneur un cheick du nom de Abou Aoun.

TRADITION CONCERNANT ABDERRAHMAN BEN ROSTEM

« Abderrahman était né dans l'Iraq (Perse) ; son père Rostem avait connaissance du futur gouvernement du Maghreb par sa postérité. Il se mit donc en voyage et quitta l'Irak, emmenant avec lui sa femme et son fils. Il allait vers l'Ouest. Quand il fut à la Mecque, son heure sonna et ses jours furent terminés.

(1) Ernest Mercier. — *Histoire de l'Afrique septentrionale.*
(2) Tome XI, p. 573.

« Sa femme et son fils Abderrahman se joignirent à des pélerins du Maghreb venus à la Mecque y firent le voyage avec eux. La mère d'Abderrahman, appelée *la Rostémide*, épousa alors un homme de Kairouan et ils voyagèrent ensemble jusqu'à ce qu'ils atteignissent cette ville.

« Abderrahman ben Rostem, encore enfant, les accompagnait ; quand il eut atteint l'âge de puberté, qu'il eut lu et fut devenu éloquent, un homme de *la Doctrine* (Ibadite) jetta les yeux sur lui et lui dit : « Jeune homme, si tu veux apprendre ce que tu demandes, va interroger Abou Obeïda Mouslim ben Abi Krima el Tamimi, tu trouveras auprès de lui ce que tu espères. » Aderrahman alla donc chez Abou Obeïda (1) et se rencontra avec les fervents disciples de ce savant qui étaient : Abou-el-Khottab, Acim es-Sedrati, Ismaïl ben Derror et Abou Daoud el Quebibi, qui tous eurent une certaine célébrité.

« Ils étaient venus du Maghreb pour apprendre la science ; le maître les avait accueillis et avait accédé à leur désir. Ils demeurèrent chez lui pendant plusieurs années. Or le cheikh Abou Obeïda était obligé de se cacher pour enseigner sa doctrine, de crainte d'un certain émir de Bosra. Il fit entrer ses disciples dans une cave à la porte de laquelle il plaçait une chaîne et un gardien. Si le gardien voyait passer quelque indiscret, il remuait la chaîne, et le maître ainsi que les disciples se taisaient. La leçon reprenait quand le passant s'était éloigné.

« Abderrahman ben Rostem était jeune et d'une grande beauté. Abou Obeïda dut étendre un voile entre lui et ses compagnons pour que ces derniers ne fussent pas distraits de leur travail à la vue de leur jeune camarade. Quand, ayant fait dans la science tous les progrès qu'Allah leur accorda et qu'ils voulurent retourner dans leur pays, des femmes du voisinage demandèrent à Abou Obeïda de voir Abderrahman pour lui faire leurs souhaits. Le vieux cheikh y consentit et les introduisit.

---

(1) Célèbre professeur à la Doctrine Ibadite, qui était lui-même élève de Djabir ben Zeid, auteur d'un *divan* fameux, mort en 96 de l'hégire. — Les Ibadites se prévalent à juste titre de leur antiquité.

« Elles étaient trois. La première invoqua Allah et dit :

— « Qu'Allah fasse de toi une créature bénie comme est béni l'œil du soleil. »

La seconde dit :

— « Qu'Allah fasse de toi un être béni comme l'est la vue. »

La troisième dit :

— « Qu'Allah te bénisse comme le sel est béni dans les mets. »

« Ensuite quand ils furent prêts à partir ils s'adressèrent à Abou Obeïda et lui demandèrent conseil :

— « Si nous devenons puissants dans le Maghreb, leur dirent-ils, et si nous trouvons de la force dans nos âmes, choisirons nous pour nous commander un homme parmi nous ? »

Abou Obeïda leur répondit :

— « Allez dans votre pays et s'il y a parmi les *Compagnons de l'Œuvre* un homme qui soit digne de vous commander, supérieur aux autres par le nombre de ses admirateurs et par sa préparation morale, donnez-lui le commandement. S'il refuse, tuez-le. » Et il désigna alors Abou-el-Khottab.

« Ils se dirigèrent ensuite vers le Maghreb ; quand ils y furent arrivés ils offrirent l'imamat à Abderrahman ben Rostem ; mais ce dernier s'excusa, disant : « J'ai dans les mains des dépôts et la fortune de bien des gens. » Ils le quittèrent en agréant son excuse et peu après ils firent investir de l'imamat Abou-el-Khottab (que Dieu l'agrée). Abderrahman ben Rostem fut, par la suite, son plus fidèle lieutenant jusqu'à ce qu'ils furent vaincus et chassés de Kairouan. » (1)

COMMENTAIRES SUR LA FONDATION DE TIARET

La fondation de Tiaret par Abderrahman ben Rostem se trouve confirmée par deux auteurs les plus dignes de foi : Ibn-Khaldoun et Abou-Zakaria.

(1) Chronique d'Abou-Zakaria ; traduction Masqueray.

Ibn Khaldoun raconte qu'après la mort d'Abou-el-Khottab, Abderrahman ben Rostem se hâta d'évacuer Kairouan, de crainte de représailles de la part du vainqueur, et d'emmener ses fils et les gens de sa maison chez les Berbères Ibadites du Maghreb central. Arrivé au milieu de ses anciens amis et confédérés les Lemaïa, il les rallia autour de lui et, s'en étant fait proclamer kalife, il résolut de fonder une ville qui lui servirait de siège de gouvernement.

« Les Lemaïa étaient des fervents Ibadites ; ils furent imités par leurs voisins les Louata, les Houara établis dans le Sersou, au Sud-Est de Mindas (aujourd'hui Mendez), les Zouagha, tribu qui demeurait à l'Occident de ceux-ci, les Miknaca et les Zénata, établis au Nord-Est de cette localité. Ils bâtirent par ordre d'Abderrahman ben Rostem la ville de Tehert, sur le flanc du djebel Ghezoul, montagne qui forme la limite du plateau de Mindas.

« Au pied de cette nouvelle capitale coulait la Mina, rivière qui a ses sources du côté du Midi et qui se jette dans le Chélif, après avoir passé auprès d'El-Batha. Tehert, dont Abderrahman posa ainsi les fondements en l'an 144 (761-2) s'agrandit beaucoup pendant son règne. » (1)

D'autre part la *Chronique d'Abou-Zakaria* nous donne les renseignements ci-après, sur le même sujet :

« Plusieurs de nos compagnons ont rapporté qu'Abderrahman ben Rostem gouverna en Tahert vers l'an 160 ou 162. Dès le commencement de son *imamat*, l'assemblée des musulmans convint de choisir un lieu pour bâtir une ville qui fût le boulevard de l'Islamisme ibadite. Ils envoyèrent donc des députés en divers pays, et ces députés revinrent en désignant l'emplacement de Tahert. Alors, les notables des musulmans convinrent avec les habitants de Tahert l'ancienne que ces derniers auraient une part des revenus de la nouvelle ville. Le terrain concédé était en friche, couvert de hautes broussailles, rempli de bêtes féroces, de lions et autres

(1) Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, T. I.

animaux ; mais les *Compagnons de l'Œuvre* (1) donnèrent à ces premiers habitants un délai de trois jours pour sortir et leur livrer le pays.

« On rapporte que l'on vit une bête fauve s'enfuir, emportant ses petits dans sa gueule. Ce fait les excita grandement à bâtir et à cultiver en cet endroit. Ils s'empressèrent d'y mettre le feu et tous les arbres furent consumés ; mais les racines et les souches subsistaient. Ils allèrent alors, chercher des laitues les arrachèrent et les enfouirent sous ces arbres. Quand la nuit fut venue, des bandes de sangliers vinrent au pied des arbres et fouillèrent jusqu'à ce qu'ils en atteignissent l'extrémité, attirés qu'ils étaient par l'odeur des laitues, et le lendemain toutes les racines étaient arrachées à la surface du sol.

« Ensuite, les *Compagnons de l'Œuvre* allèrent en un lieu qu'ils rendirent propre à la prière, et, désirant bâtir une mosquée, ils délibérèrent sur quatre endroits également convenables. Ayant tiré au sort, le sort désigna précisément le lieu de leur prédilection qu'ils avaient destiné à leurs prières.

« C'est là qu'ils bâtirent la mosquée grandiose, magnifique, composée d'un grand nombre de bâtiments. Enfin, les plus considérables de l'assemblée des Musulmans trouvèrent dans leurs âmes la force et la volonté de constituer l'imamat. Ils consultèrent les tribus et trouvèrent dans chacune d'elles un ou deux hommes dignes du commandement, puis ils délibérèrent. L'un d'eux fit valoir qu'Abderrahman ben Rostem avait déjà été proposé pour l'imamat avant Abou-el-Khottab, mais qu'il avait refusé et s'était fait excuser ; certes, il n'ambitionnait pas le pouvoir. On devait aussi considérer qu'il n'avait pas de tribu sur laquelle il put s'appuyer pour introduire quelque modification dans le gouvernement. Si donc on voulait lui confier les affaires des Musulmans, on pouvait le faire sans hésiter.

(1) Nom que se donnèrent les premiers adeptes de la secte des Ibadites qui furent plus tard les M'zabites.

« Cet avis l'emporta. Il fut entendu qu'on nommerait Abderrahman ben Rostem et qu'on lui prêterait serment à condition qu'il gouvernât par le livre d'Allah, la Sounna du Prophète (que le salut soit sur lui) et les exemples de ces prédécesseurs, guides et directeurs de la foi.

« Abderrahman accepta et gouverna toujours avec tant de justice que personne ne s'éleva ni contre ses jugements, ni contre ses décisions, et qu'aucune scission ne se produisit sous son règne. Les Ibadites étaient alors tous d'accord ensemble, et personne ne songeait à la révolte.

« La renommée d'Abderrahman fut portée à Bosra par des gens de la doctrine, et les musulmans de Bosra lui envoyèrent trois charges de présents précieux. Leurs envoyés laissèrent les charges à la porte de la ville de Tehert et, entrant dans la cité, demandèrent où était la maison de commandement. On la leur indiqua et ils se dirigèrent de ce côté. Or l'iman était en haut de la maison construisant un plafond de ses mains et, au-dessous de lui, son esclave lui passait le mortier. Ils demandèrent à l'esclave où était son maître. L'esclave ne répondit pas, étant bien certain qu'Abderrahman avait entendu. En effet, l'iman lui dit : « Eloigne-les. » Il descendit alors du haut du mur, lava le mortier qui couvrait ses mains, et fit entrer les ambassadeurs. Ils le saluèrent ; il leur rendit leur salut, puis plaça devant eux des fruits et de la galette qu'il rompit en menus fragments et arrosa lui-même de beurre. Puis, ayant mangé et s'étant déclarés satisfaits, ils allèrent chercher les présents. Abderrahman ne les accepta qu'après avoir consulté ses amis et il résolut de les consacrer au soulagement des musulmans pauvres, à l'achat d'armes et de munitions. Revenus en Orient, les ambassadeurs instruisirent leurs frères de la générosité, de l'austérité et de la grandeur d'âme d'Abderrahman ben Rostem. » (1)

---

(1) Chronique d'Abou-Zakaria ; traduction Masqueray.

IV

Luttes de Tiaret contre les Fatémides et les Omeïades

En l'an 913, le kalife Abdallah était arrivé, après de longues années de luttes, à rétablir l'autorité des Omeïades en Espagne et à tenir en respect les petites royautés qui se formaient de toutes parts. L'unité de l'empire omeïade se trouvait ainsi rétablie et un grand règne allait commencer, après la mort d'Abdallah, avec son petit-fils, Abderrahman III, qui lui succéda. Mais, ce nouvel empire à peine assis fut ébranlé par les révoltes incessantes des indigènes du pays.

Dans l'Ouest, un chef de rebelles du nom de Mohammed ben Khazer avait soulevé les Zénètes, naguère vaincus par les Fatémides, et les avait entraînés avec lui à l'attaque de Tìhert. A la suite d'un coup de main aussi audacieux qu'habile, Khazer avait réussi à s'emparer de la ville et avait contraint son gouverneur Doulas ben Soulat à chercher un refuge dans la nouvelle Tìhert (Tagdempt). Une armée nombreuse envoyée par Abderrahman, qui se faisait appeler le Mahdi, ne tarda pas à déloger les Zénètes de leur nouvelle conquête, reprit Tìhert et les poursuivit au loin, en faisant un grand carnage.

On suppose que Messala-ben-Habbous, chef des *Miknaça*, allié des Obeïdites, les aida à écraser les Zénètes, car ce Messala reçut, en récompense, le commandement de la ville de Tìhert, avec mission de protéger la frontière occidentale (1).

La lutte ne cessait d'être ardente entre la puissance des Omeïades d'Espagne et les princes de la dynastie fatémide, maîtres de l'Ifrikiya, qui avaient réussi à s'emparer de tout le Maghreb.

Vers l'an 935, les populations turbulentes des environs de Tìhert, avaient mis à mort, à la suite d'une surprise, leur gouverneur fatémide et s'étaient placées sous la protection de

---

(1) Ernest Mercier, O. C., d'après Ibn-Khaldoun.

Mohamed ben Abou Aoun, commandant la ville d'Oran pour les Omeïades. Une armée fatémide rapidement organisée fut immédiatement dirigée dans l'Ouest, sous le commandement de l'ennuque Meïçour, qui ne tarda pas à réduire Tihert à la soumission.

Après avoir repris cette ville, Meïçour marcha vers le Nord-Ouest et alla attaquer résolument le gouverneur d'Oran qui n'avait cessé de défendre et protéger les gens de Tihert. A son tour Abou-Aoun succomba et fut contraint de se soumettre au vainqueur.

Meïçour ayant ainsi pacifié la ville de Tihert et ramené la tranquillité dans toute la contrée, après avoir assuré ses derrières, reprit la direction de Kairouan, où il reconduisit ses troupes victorieuses.

V

Révolte des Ketama

L'histoire enregistre encore, vers l'an 958, de sanglants combats autour de Tihert, entre Djouher, général fatémide et le chef zénète Ben Khazer, qui a soulevé de nouveau l'étendard de l'indépendance. Mais il est impuissant à vaincre les oppresseurs de son pays. Du reste, les Omeïades avaient repris le dessus et n'avaient pas tardé à étendre, de nouveau, leur influence sur les deux Maghreb. Mais, tandis que l'influence fatémide s'affaiblissait de plus en plus dans le Maghreb central, les séditions intestines retenaient El Mansour à Kairouan et absorbaient toutes ses forces. Ce prince, fils de Bologguin, gouvernait l'Ifrikiya vers 984, sous la suzeraineté du kalife du Caire, El Moezz.

La mort de Bologguin, survenue dans une expédition contre Sidjilmessa, surprit son fils à Achir, siège de sa résidence et de son commandement. En traversant le Maghreb pour se

rendre à Kairouan, El Mansour, passant près de *Tiharet* (1) reçut une députation de notables de cette ville venue pour le saluer. Il leur donna l'assurance que, suivant l'exemple de son père, il continuerait à employer pour gouverner, la voie de la douceur et de la justice. Il confia, alors le gouvernement de Tiharet à son oncle Abou-l'Behar.

Ce dernier, après cinq ans d'exercice de son commandement (984 à 989) se révolta contre l'autorité de son neveu El Mansour et chercha à se rendre indépendant afin de couvrir toutes les exactions dont il s'était rendu coupable. Mais, en même temps, un juif du nom d'Abou l Feredj, réussit, en se faisant passer pour petit-fils d'El-Kaïm, ancien chef des *Ketama*, à soulever cette grande tribu, si honorée sous le gouvernement fatémide en raison des grands services rendus à cette dynastie, et qui voyait maintenant avec la plus vive jalousie celle des Sanhadja se substituer à elle et absorber successivement tous les emplois lucratifs.

Cette révolte fut bientôt étouffée par El Mansour lui-même, lequel fit mettre à mort l'imposteur Abou l'Feredj et infligea de nouvelles punitions et de sévères représailles à la tribu où ce dernier avait trouvé asile. De là, il se porta à Tiharet en poursuivant son oncle Abou-l'Behar qui s'était si imprudemment déclaré contre lui ; celui-ci n'eut alors d'autre ressource que de se jeter dans les bras des Mag'raoua.

El Mansour demeura quelques mois à Tiharet pour y rétablir l'ordre et les finances. Il fit améliorer plusieurs quartiers de la ville et élever des édifices publics ; puis, comme gage de sa bienveillance et de sa sollicitude, il y laissa, en qualité de gouverneur, son propre frère Itoueft (2).

Sous la sage administration de ce dernier, la ville conserva pendant quelques années le calme et la tranquillité (3).

---

(1) C'est à partir de cette époque que les historiens Arabes emploient l'orthographe *Tiharet* pour désigner l'ancienne Tihert.

(2) Ibn-Khaldoun. — *Histoire des Berbères.*

(3) Ibn-Khaldoun, O. C.

VI

Tentative des Mag'raoua contre Tiaret

Pendant ces dernières guerres, dont la ville de Tiharet était oujours le gage, Khalouf-ben-Abou-Beker, un ancien gouverneur de la ville pour les Fatémides, de concert avec son frère Atiya, avaient achevé de détacher de l'autorité d'El Mansour les populations de la région comprise entre les monts Ouarensenis et Oran et y avaient fait prononcer la prière au nom du khalife omeïade. Comme ils avaient agi sous l'impulsion du vieux Abou l'Behar, très influent dans le pays, le kalife, pour récompenser ce dernier des résultats dont il lui attribuait le mérite, le nomma chef du Maghreb central avec ordre de reprendre Tiharet à El Mansour. Khalouf-ben-Abou Beker très irrité de voir que la récompense qu'il attendait avait été attribuée à Abou l'Behar, abandonna le parti des Omeïades pour revenir dans celui d'El Mansour.

Ziri-ben-Atiya, chef des Mag'raoua du pays de Fâs, pressa en vain Abou l'Behar de marcher contre le transfuge. N'ayant pu l'y décider, il se mit lui-même à la poursuite de Khalouf, l'atteignit et le tua, après avoir mis ses adhérents en complète déroute. Débarrassé de cet ennemi, Ziri reprit le chemin de l'Ouest et s'installa fortement à Fâs avec ses Mag'raoua.

Pendant toutes ces luttes et ces combats qui s'étendirent de Tlemcen jusqu'aux portes de Tiharet, cette dernière cité eut le bonheur de rester en dehors des hostilités, fidèle à El Mansour sultan de Kairouan, sous l'administration de son frère Itoueft. Mais à la suite des événements ci-dessus, la situation d'Abou l'Behar était des plus difficile. Son refus de concourir à la précédente campagne amena, entre lui et Ziri, des mésintelligences qui ne tardèrent pas à dégénérer en conflit.

Ils en vinrent aux mains, et, Abou l'Behar, battu, se vit contraint de chercher un refuge auprès de la garnison omeïade de Ceuta. Il écrivit de là à son neveu El Mansour et lui envoya un émissaire à Kairouan en vue de lui offrir sa soumission. Puis, les Mag'raoua étant rentrés à Fâs, Abou

l'Behar s'en vint à Tlemcen attendre les événements. On ne l'y laissa pas bien longtemps tranquille. Ziri ben Atiya qui avait reçu le commandement des deux Maghreb et l'ordre de combattre ce turbulent vieillard, ennemi des Mag'raoua, ne tarda pas à l'attaquer de nouveau, lui prit Tlemcen et toute la contrée juqu'à la limite de Tiharet, en le contraignant à la fuite. Abou l'Behar s'étant rendu à Kairouan, fit sa soumission complète à son neveu El Mansour qui l'accueillit avec bienveillance et, rappelant son frère Itoueft de Tiharet, il confia de nouveau le commandement de cette place à son oncle Abou l'Behar qui ne le conserva que peu de temps et y mourut. Le prince Itoueft qui affectionnait Tiharet n'eut pas de peine d'obtenir de son frère la faveur de retourner prendre le commandement de cette place et l'administration du Maghreb central.

Ce n'est que vers l'an 998, que la paix fut de nouveau troublée par les victoires de l'émir des Mag'raoua Ziri-ben-Atiya, qui, après sa rupture avec les Omeïades d'Espagne, ravageait tout le Maghreb. Deux ans auparavant, en mars 996, El Mansour mourut à Kairouan. Son fils Badis, qu'il avait précédemment désigné comme héritier présomptif, lui succéda en laissant à ses deux oncles Hammad et Itoueft les charges les plus importantes, c'est-à-dire les commandements d'Achir et de Tiharet.

Pendant ce temps, Ziri-ben-Atiya avait envahi le pays des Sanhadja et mis en déroute Itoueft et Hammad qui avaient voulu lui barrer le passage. Ziri vint alors assiéger Tiharet, où le gouverneur Itoueft, battu en rase campagne, s'était réfugié en défendant cette place avec une rare énergie.

En apprenant ces graves événements, l'émir de l'Ifrikiya, Badis, se décida à marcher en personne contre les Mag'raoua ses ennemis. En 999, il se porta sur Tiharet, débloqua cette ville et força Ziri-ben-Atiya à la retraite. Mais d'autres révoltes forcèrent Badis à revenir sur ses pas, sans lui permettre d'achever la pacification du pays. Il dut rentrer à Kairouan pour garantir cette ville contre de sourdes intrigues.

Ziri, profitant habilement de ce qu'on lui laissait le champ libre, reprit l'offensive et après avoir de nouveau défait Itoueft,

il réussit à s'emparer de Tiharet et de M'Sila ; puis, se portant vers le Nord, il conquit Chélif, Ténez et Oran et conserva Tlemcen comme sa capitale. Tiharet était au pouvoir des Mag'raoua.

VII

Tiaret au pouvoir des Hammadites de Kalâa

Vers l'an 1013, la situation du Maghreb central devint très grave. Hammad, frère d'El Mansour et oncle de Badis, auquel était échu le territoire qui représente de nos jours la grande Kabylie et la province de Constantine, après avoir soumis la partie occidentale de l'empire sanhadjien, s'était occupé activement de la construction de sa capitale.

Chez les Beni-Abbès, à 25 kilomètres au Nord-Ouest de Bordj-bou-Aréridj, il avait choisi un emplacement défensif de premier ordre, constitué par un rocher isolé au-dessus d'un ravin qui l'entoure de trois côtés, et auquel on ne pouvait accéder que par deux chemins praticables aux mulets. C'est là qu'une place forte remparée, à laquelle on donna le nom de Guela, puis de Kalâa, ne tarda pas à être édifiée. Bientôt la nouvelle cité, peuplée des meilleurs artisans et ornée des richesses enlevées aux villes voisines, était devenue une place de guerre de premier ordre. D'après M. de Mas-Latrie, un groupe important de Berbères chrétiens contribua à fonder la population de Kalâa ; des privilèges leur furent accordés pour l'exercice du culte et un évêque leur fut donné plus tard, par le pape Grégoire VII (1).

La jalousie de Badis, excitée par les ennemis de son oncle à Kairouan, qui présentaient le fondateur de Kalâa comme visant à l'indépendance, ne tarda pas à amener entre eux une rupture. El Moez, fils de Badis et héritier présomptif du gouvernement de l'Ifrikiya fut dépêché vers Hammad, avec ordre à ce dernier de remettre au jeune prince le comman-

(1) E. Mercier. — *Histoire de l'Afrique septentrionale.*

dement de la région de Constantine. Cette décision fut mal accueillie par Hammad qui y répondit par un refus formel. En même temps il se déclara indépendant, répudia toute suzeraineté des Fatémides, massacra leurs partisans et fit proclamer dans toutes les mosquées la suprématie des *Hammadites*.

Badis, à la tête d'un corps d'armée important, le poursuivit l'épée dans les reins et lui enleva la ville d'Achir. Hammad se réfugia non sans peine dans sa Kalâa, mais Badis vint camper dans la plaine de M'Sila et commença le blocus de la capitale de son oncle. C'est pendant ce siège que la mort vint surprendre Badis, lequel succomba, dit on, de la peste.

Les officiers de l'armée assiégeante proclamèrent le jeune El Moez et le conduisirent à Kairouan, en même temps qu'on y ramenait les restes de son père. Hammad, profitant des événements avait repris vigoureusement l'offensive, après être rentré en possession de son ancien territoire. Il mit le siège devant Bar'aï. Il avait trop présumé de ses forces ; son neveu ayant de nouveau marché contre lui, le mit en déroute en le réduisant à la dernière extrémité. Hammad, abandonné de tous, sans argent, et ne pouvant continuer la lutte, se résigna à faire une démarche auprès de son petit-neveu auquel il dépêcha son propre fils El Kaïd porteur de riches présents.

L'ambassade fut accueillie avec de grands honneurs et on arriva à conclure un traité de paix par lequel Hammad reçut le gouvernement du Zab et du Sanhadja, avec les villes de Tobna, M'Sila, Achir, *Tiharet* et tout ce qu'il pourrait conquérir à l'Ouest. C'était la consécration du démembrement de l'empire fondé par Bologguin, le père d'Hammad. Son fils, El Kaïd, reçut pour sa part le commandement de Tiharet et reprit le chemin de Kalâa avec des cadeaux somptueux pour son père (1017). Tiharet, enlevée aux Mag'raoua était rentrée sous le giron des princes de Kairouan. Elle y resta jusqu'à l'avènement des Almohades.

VIII

Tiaret sous les Turcs

A partir de l'avènement des Almohades au Maghreb, et sous le règne des Beni-Zeyan (1350-1553), la ville de Tiaret ne cessa de faire partie du royaume de Tlemcen. L'histoire n'enregistre aucun fait saillant concernant cette ville pendant cette période.

Sous le gouvernement des Turcs, Tiaret fut annexée aux états de l'Odjeak et devint le siège d'un caïdat dépendant de l'Aghalik d'Oran. Puis, lorsque fut organisé le gouvernement des deys, celui d'Oran, ou de l'Ouest, résida d'abord à Mazouna, puis à Mascara. Tiaret dépendit alors de cette dernière ville. Les Beys de l'intérieur, au nombre de trois : Constantine, Titery et Oran, administraient souverainement leurs circonscriptions, à charge par eux de verser au Trésor public (Khodjet-el-Kheïl) le produit des impôts recueillis. Le Bey de la province de l'Ouest devait payer par an, 100.000 piastres, entretenir une milice de 2000 coulouglis et de 1500 indigènes.

La région de Tiaret contribuait pour environ un dizième de ces impôts au prorata de sa population. Aux sommes qui viennent d'être indiquées s'ajoutaient une multitude d'impôts divers : sur le corail, les juifs, les jardins, la cire, les marchandises étrangères, les patentes, les concessions, les tavernes, les filles de joie, les successions, les prises de mer, la vente des captifs, les rédemptions, les droits d'ancrage et de tonnage, et en général sur tout ce qui était susceptible d'être taxé. Tous les auteurs sont d'accord pour convenir que la fiscalité turque, poussée à outrance, n'a rien laissé à inventer en matière d'impôts (1).

Tiaret périclita sous ce gouvernement essentiellement militaire des Turcs, qui détruisait, mais n'édifiait pas. A ce contact, la civilisation n'avait qu'à perdre, et rien à gagner. La ville, son commerce, son industrie, vont en s'affaiblissant ;

---

(1) De Grammont. — *Histoire d'Alger sous la domination turque.*

la population émigre pour se soustraire aux brutales algarades de la soldatesque ; la vie se retire de ce corps sans âme, pendant les 277 années où elle se débat sous l'étreinte barbare de la milice turque (1).

Par ce qui précède, on peut facilement se rendre compte de l'importance de Tiaret au moyen-âge, sous les dynasties Berbères et sous le gouvernement des Turcs.

A cette époque où Oran n'était qu'une petite bourgade maritime du littoral africain, à peine citée dans les annales du temps, Tiaret, au contraire revient souvent sous la plume des historiens et occupe, après Tlemcen, capitale de la province de l'Ouest, la première place parmi les villes du Maghreb central.

D'après Léon l'Africain, la Barbarie se divisait, en son temps, en quatre royaumes, qui étaient : ceux de *Maroc*, divisé en sept provinces ; *Fâs* comprenant semblable nombre de régions *Telensin* (Tlemcen) qui était le tiers royaume, divisé en trois régions, Telensin, Ténez et Elgezaïr. Le quart royaume était celui de *Thunes* sous lequel étaient soumises quatre régions : Bugie, Constantine, Tripoli de Barbarie et Ezzab.

Et notre auteur ajoute :

« La région de Bugie a toujours été en débat, pour autant que le roi de Thunes l'a autrefois possédée, et jadis la souloit tenir du roi Télensin. Il est vrai que de notre temps (1550) elle s'est réduite d'elle-mème en un royanme. »

Cette allusion se rapporte bien davantage à la région de Tiaret, tant de fois prise et reprise et toujours convoitée, tantôt par les souverains du Maroc, tantôt par les Emirs et Kalifes de Tunis et de Kairouan. Quoiqu'il en soit, il est peu de villes de l'Afrique septentrionale ayant un passé plus retentissant que Tiaret.

---

(1) Ch. Brosselard. — *Revue Africaine*.

Puisque nous avons cité Léon L'Africain, nous devons ajouter que la ville avait dû péricliter lorsque cet auteur la visita, c'est-à-dire vers le commencement du 16e siècle, car il en fait une description qui n'est rien moins qu'enthousiaste :

« Cette cité (Tiaret) fut anciennement édifiée, selon aucuns, par les Romains, et fut ainsi appelée par les Africains, à cause que ce vocable signifie *ancienne* (1). Elle contient en son circuit l'espace de dix milles, comme l'on peut bien encore juger par les fondements des murailles qui apparaissent encore tout autour, avec deux grands temples ruinés, là où les idoles étaient adorées.

« Et, du temps que les mahométans la dominèrent, elle se rendit assez civile ; de sorte que plusieurs poëtes excellents et personnages doctes, y furent instruits et par leurs écrits l'ont merveilleusement illustrée sous le frère du père d'Idris, qui jouissait de la seigneurie, laquelle demeura à sa postérité par l'espace de 150 ans.

« Depuis, elle fut ruinée par les guerres qui se mûrent entre les pontifes hérétiques de Kairouan, en l'an de l'hégire 365 ; tant que maintenant il n'en reste autre chose, sinon quelques masures et fondements, comme je l'ai vu moi-même. »

IX

De Tiaret à la mer

Suivant El Bekri, pour se rendre de Tîhert à la mer, où les trafiquants Génois et Vénitiens venaient tous les ans, à la bonne saison, apporter leurs denrées et faire leurs échanges, les marchands de cette ville traversaient d'abord plusieurs campements berbères (les Flittas) pour atteindre Mina (Relizane) puis on passait par *Chelif-Beni-Ouacîl*, ville située à l'empla-

(1) Léon l'Africain n'est pas d'accord avec les auteurs Arabes et Berbères qui affirment que Tihert, ou Tiaret, voulait dire la *station* ou la *résidence* et non l'ancienne.

cement de Bel-Hacel, vers le confluent du Chélif et de la Mina. De là ils atteignaient El-Ghozza (la Quiza des Romains) autre ville littorale qui était le *Sahel* de Tìhert et se trouvait à deux lieues de la mer. Cela constituait, pour les caravanes, un voyage de trois journées.

Le mot de *Sahel*, employé ici par El Bekri, signifiait à l'époque non seulement le littoral, mais il servait surtout à désigner les lieux d'entrepôts commerciaux qui se trouvaient à proximité de la mer et en communication facile avec elle. C'est ainsi que l'on disait Honeïn le sahel de Tlemcen, Tahbarit (Adjeroud) le sahel d'Oudjda, et El-Ghozza (Quiza) le sahel de Tìhert ou Tiaret.

Elie de la Primaudaie nous apprend que de nombreux souks ou marchés se tenaient au moyen-âge sur les bords du Chélif que remontaient les galères, depuis son embouchure, sans doute jusqu'à Quiza. « Aujourd'hui encore, dit-il, à certaines époques de l'année, les tribus du Sahara et les habitants du Tell s'y réunissent pour commercer ensemble. Un trafic d'échanges s'établit entre les peuplades de la côte et celles du désert.

« Les Italiens et les Catalans, qui faisaient le commerce dans l'intérieur du pays prenaient part à ces transactions. Selon toute apparence les tribus sahariennes qui fréquentaient au moyen-âge, les marchés du Chélif étaient les mêmes que celles de nos jours. »

« Ammien Marcellin raconte que ces populations belliqueuses qui avaient embrassé le parti du rebelle Firmus, l'abandonnèrent uniquement parce qu'elles ne voulaient pas interrompre les relations mercantiles qu'elles entretenaient avec la province romaine, c'est-à-dire avec les habitants du littoral de la Maurétanie, devenus sujets romains.

« Les sahariens de cette époque, ajoute Elie de la Primaudaie, raisonnaient comme raisonnent encore aujourd'hui leurs descendants qui viennent à Tlemcen, à Marnia, à Nemours, à Tiaret, trafiquer avec nous : les tribus de l'Algérie méridionale savent qu'elles seront toujours soumises au peuple, quel qu'il

soit, qui tiendra le Tell, et elles s'en expriment franchement par cette phrase devenue proverbiale : « *La terre du Tell est notre mère, et celui qui l'épouse devient notre père, car nous ne pouvons être ni musulmans, ni juifs, ni chrétiens ; nous sommes forcément les amis de notre ventre.* »

Aujourd'hui, le progrès a fait place à l'ignorance et la civilisation à la barbarie. La locomotive a remplacé le chameau l'antique vaisseau du désert, et, à la Quisa romaine à jamais disparue, a succédé Mostaganem, comme sahel de Tiaret. L'itinéraire est sensiblement le même que celui que nous révèle El Bekri ; à la ligne des caravanes antiques : Tiaret, Mina, Beni-Ouacîl et Quiza, a succédé la ligne ferrée : Mostaganem, Bel-Hacel, Relizane, Tiaret.

En quittant Mostaganem le chemin de fer s'arrête d'abord à la station de Pélissier (4 kilomètres) appelée autrefois « Les Libérés » parce que le village fut peuplé, dans l'origine, par des militaires libérés du service. A 21 kilomètres de Mostaganem on franchit la station d'Aïn-Tédelès, commune de 2,517 habitants, dominant le Chélif, un des plus grands fleuves de l'Afrique septentrionale. Puis, on passe devant les stations de Oued-el-Kheir (32 kil.), Mékalia (47 kil.), Sidi-Keltab (55 kil.) et Bel-Hacel (64 kil.) qui ne présentent aucune particularité.

Relizane, à 76 kilomètres de Mostaganem, est, comme Perrégaux, une station double. C'est là que la voie de Mostaganem-Tiaret croise la grande ligne d'Alger à Oran. Relizane, située au milieu des plaines extraordinairement fertiles de la basse Mina, compte 7,865 habitants. Un marché arabe, des plus importants de l'Algérie, s'y tient tous les jeudis et c'est là que l'on trouve les superbes chevaux des Flittas.

Nous avons déjà vu qu'une ville romaine qui portait le nom de Mina, comme la rivière actuelle, existait dans ces parages et figurait sur l'itinéraire d'Antonin. A 4 kilomètres au Sud de Relizane se trouvent, en effet, les ruines de cette cité romaine, dont il reste encore des vestiges et près desquelles ont été trouvés des sous d'or du Bas-Empire.

Viennent ensuite les stations d'Oued-Kelloug à 9 kilom. de Relizane et 85 de Mostaganem ; Sidi-Mohammed-ben-Aouda

(88 kil.), Fortassa (119 kil.) au confluent de la Mina et de l'Oued El-Abd ; Sidi-Djilali-ben-Amar (134 kil.) ; Méchera-Sfa (163 kil.) ; Tagdempt (187 kil.) C'est à 10 kilomètres de cette dernière station, c'est-à-dire à 197 kilomètres de la mer et de Mostaganem, qu'on atteint enfin la gare de Tiaret, par cette ligne de chemin de fer à voie de un mètre, construite par la Compagnie Franco-Algérienne.

Tiaret se trouve en conséquence à 197 kilomètres au Sud de Mostaganem (par la voie ferrée) ; à 138 kilomètres à l'Est de Mascara, à 100 kilomètres au Sud de Relizane, et à 236 kilomètres au Sud-Est d'Oran. Par la voie ferrée P.-L.-M. à Relizane, Tiaret se trouve à 396 kilomètres au Sud-Ouest d'Alger. La ville se trouve par 10 degrés de longitude Ouest de Paris, sur le méridien qui passe par Ténez, Orléansville et Géryville.

X

Tiaret contemporaine

Comme situation topographique, la ville de Tiaret se trouve au centre du nœud orographique duquel descendent les premières eaux du Nahr-Ouassel, de l'oued Riou, de l'oued Mina, dans une position stratégique et défensive de premier ordre.

Au point de vue militaire, c'est une base de ravitaillement pour les colonnes qui opèrent sur les Hauts-Plateaux, au centre des immenses paturages des Harrar qui possèdent de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons, et élèvent de très beaux chevaux justement réputés.

De nos jours, aussi bien que dans l'antiquité, Tiaret est un des points les plus importants du Sud-Oranais ; il s'y tient un grand marché d'échanges entre les produits du Tell et ceux qu'amènent les caravanes sahariennes.

C'est le centre d'un carrefour où aboutissent les routes de Relizane, de Mascara, de Saïda, de Teniet-el-Hâad et d'Aflou, situé à 150 kilomètres au Sud, dans le pâté montagneux du

Djebel-Amour et le plus grand marché aux denrées et aux bestiaux de la région.

La route de Tiaret à Aflou passe à quelque distance d'Aïn-Sougeur qui était autrefois la résidence du fameux agha Sarahoui, ancien chef des Harrar, interné à Alger en 1882 où il mourut quelques années plus tard (1).

En 1843, la ville de Tiaret succéda comme dominatrice de la contrée à Tagdempt, ou Tiaret-la-Neuve, nid d'aigle dont Abd-el Kader avait fait choix en 1836, pour y élever la citadelle centrale de son royaume arabe et que les Français détruisirent en 1843. Les habitants de la contrée ne parlent plus l'ancien idiome berbère qui ne subsiste que par les noms de lieux dont le sens est incompris des indigènes contemporains.

C'est dans les régions élevées, dans les villes d'Algérie situées à une grande altitude, sur le rebord des Hauts-Plateaux, telles que Tlemcen, Daya, Saïda, Médéa, Aumale, Sétif et notamment Tiaret, que la population européenne jouit du milieu climatérique le plus favorable, le plus analogue à celui de la Mère-Patrie.

Déjà dans la première période de l'occupation française, alors que la mortalité sévissait d'une manière effrayante dans Alger, Oran, et autres villes du littoral, Tiaret s'était montrée aussi salubre, aussi tempérée que les régions les plus saines de la France. (2)

Les coordonnées géographiques de Tiaret sont : Longitude Ouest, un degré, latitude 35°23, altitude 1086m. Les températures maximas relevées pendant l'année et par ordre, de janvier à décembre, donnent respectivement les moyennes ci-après : 7° 5 — 9° 3 — 11° 4 — 13° 6 — 18° 8 — 24° 6 — 30° 8 — 30°0 — 25° 3 — 17° 9 — 13° 1 — 8° 8.

Les maximas d'été n'ont jamais dépassé 34° 9 à 36° 8 ; ceux d'hiver oscillent entre 0° 6 et 2° 6. — L'humidité relative, c'est-à-dire le rapport entre la tension absolue de la vapeur existant dans l'air et la tension maximum correspondant à la température qu'il possède, est à Tiaret 63,96 %.

(1) Niox. — *Géographie physique de l'Algérie.*
(2) Elisée Reclus. — *Géographie Universelle.*

La hauteur moyenne pluviométrique des eaux tombées est de 744 à 745 millimètres. La pression barométrique moyenne annuelle est de 663 m/m 7. (1)

C'est le 25 mai 1843 que les premiers établissements militaires français furent créés à Tiaret par le général de Lamoricière, aussitôt après la prise de Tagdempt qui avait eu lieu la veille. Une colonne partie de Mostaganem le 18 mai, et commandée par le gouverneur général Bugeaud en personne, arriva, après plusieurs petits combats d'arrière-garde et de flanc, le 24 devant Tagdempt dont elle prit possession après une affaire très chaude entre les zouaves et la cavelerie ennemie qui occupait les hauteurs voisines. La ville et le fort arabe, arsenal d'Abd-el-Kader, avaient été évacués par les habitants. C'est le lendemain que l'armée se présenta devant Tiaret et y entra sans provoquer aucune action militaire, la place ayant été également évacuée par les troupes d'Abd-el-Kader.

La ville actuelle a pris une grande extension depuis 1871. Comme autrefois, elle comprend deux quartiers bien distincts : la ville haute et la ville basse. La première est le quartier militaire appelé aussi le fort ou la redoute. Elle se compose d'une enceinte bastionnée formée d'une épaisse et haute muraille crénelée à six faces ou courtines irrégulières, flanquées de huit bastions.

Ces remparts sont percés de trois portes, la première, au Nord-Ouest, est la porte de Mascara à laquelle aboutit la route venant de Relizane et Zemmorah ; elle donne accès au quartier des marchands, où se pressent les magasins, les fondoucks ou caravansérails et les bains-maures. A l'Est, c'est la porte de Torich qui fait communiquer le centre de la ville et les casernes avec le « camp barraqué » placé extra-muros, où se trouvent des barraquements et des constructions maçonnées couvertes en tuiles pour les troupes d'infanterie, de cavalerie et pour le train des équipages. La troisième est au Sud ; c'est la porte du Sersou, qui fait communiquer la redoute ou ville

(1) A. Thévenet. — *Essai de Climatologie Algérienne.*

haute avec la ville basse construite au pied de la première vers le Sud-Ouest et avec laquelle elle est reliée par un chemin qui serpente en zigzagant au pied des remparts.

Autour de cette dernière porte se trouvent les principaux établissements militaires de Tiaret ; deux casernes d'infanterie, des magasins aux vivres, l'hôpital militaire, la manutention, la chapelle, le cercle des officiers et les bureaux du génie et de l'artillerie.

Du haut de Tiaret, à la hauteur du cercle militaire et aux abords de la porte du Sersou, la vue se répand sur un vaste horizon et y jouit d'un spectacle grandiose et merveilleux, surtout par les beaux soirs de printemps ou d'automne, au coucher du soleil : le panorama embrasse, au Sud Sud-Est, toute la plaine du Sersou, où la vue plonge et se déroule à des distances incalculables sur ce vaste plateau entouré de ravins d'où émerge un massif montagneux formé de trois rides parallèles. Celle du centre est la plus élevée et se distingue par un pic de forme cônique : le *raz Fortaz* à l'altitude de 1,530 mètres, lequel présente, du côté de Tiaret, des escarpements presque inaccessibles. Ces hauteurs, dont le relief au-dessus de la plaine est de 400 à 500 mètres, surgissent, des vapeurs confuses de l'horizon, comme une île escarpée du milieu de la mer. C'est le massif du Goudjila qui verse ses eaux dans l'oued Oureuk, retraite où se réfugia l'émir Abd-el-Kader après la prise de sa smala, à Taguin, par le duc d'Aumale.

Lorsqu'on sort de la redoute par la porte du Sersou et qu'on descend la route en escargot dont il a été parlé, on atteint, à 25 ou 30 mètres en contre-bas, la ville basse qui porte le nom de Sidi-Khraled. Elle s'étend au Sud et à l'Ouest des remparts de la haute ville. Ce quartier qui a pris depuis quelques années une grande extension est plus vivant, plus animé que celui de la redoute, où il y a peu de place pour la colonisation attendu que les deux tiers des emplacements sont occupés par les bâtiments militaires. Au centre de Sidi-Khraled, se trouve la place des caravanes, encadrée par l'hôtel d'Orient, la poste, la gendarmerie, la prison civile et l'escalier monumental conduisant à la mosquée. Un peu plus loin se voient les bâtiments de la commune-mixte et ceux du bureau-arabe,

Des jardins et des vergers, couverts d'une riante et vigoureuse végétation, établis en gradins, occupent les espaces laissés libres par les constructions. L'oued Tiaret, petit cours d'eau peu important, traverse Sidi-Khraled en formant des petites cascatelles qui arrosent ces jardins, ainsi que la pépinière qui s'étale sur ses bords, au pied Ouest des remparts du fort.

Des rues et des îlots de maisons se sont formés, petit à petit sur les bords de l'oued en une disposition très originale figurant la croix latine, dont la grande branche suit les berges du cours d'eau et les deux bras posent leurs extrémités sur deux petits mamelons de forme presque identique. Les quelques monuments ou édifices publics que l'on voit dans ce quartier ont dû être construits sans plan d'ensemble préconçu et au fur et à mesure des agrandissements successifs, car ils sont d'un style quelque peu hétéroclite :

Ainsi, la commune-mixte, assez coquette emprunte le style renaissance ; l'église est romane ; la mosquée byzantine, tandis que l'Hôtel des Postes et Télégraphes est un joli pavillon moderne du style italien, assez commun sur la côte d'azur et dans le golfe de Naples, avec ses couvertures étagées en terrasse.

Le centre de Tiaret, qui était primitivement le siège d'un commissariat civil, a été érigé en commune de plein exercice par décret du 27 janvier 1869 ; il est rattaché au point de vue administratif et judiciaire à l'arrondissement d'Oran mais la commune-mixte de Tiaret dépend de l'arrondissement de Mostaganem. Au point de vue militaire, Tiaret fait partie de la subdivision de Mascara.

La superficie du territoire de cette commune est de 4,142 hectares et sa population compte 4,910 habitants, d'après le dernier recensement quinquennal de janvier 1897, population qui se décompose comme suit :

Français.	1.060	4.911 habitants.
Israélites naturalisés	489	
Indigènes, sujets français. . . .	2.125	
Marocains, Tunisiens.	589	
Étrangers (diverses nationalités).	648	

Tous les lundis se tient à Tiaret un des plus importants marchés de l'Algérie, sur lequel donnent lieu à de grandes transactions entre les nomades du Sud et les commerçants du Tell, les laines très abondantes, les céréales, les chevaux, les bœufs, les moutons, les tapis de laine et de sparterie, les objets de sellerie et de harnachements indigènes, les œufs et les plumes d'autruche, les dattes et les fruits tapés, etc., etc.

Pour donner une idée de l'importance des transactions hebdomadaires qui s'effectuent sur ce marché, nous prenons au hasard le bulletin du 1er mai 1899 qui est le suivant :

MARCHANDISES VENDUES	QUANTITÉS	PRIX	SOMMES
Laines	100 qx.	55 »	5 500f
Blé	100 »	19 »	1.900
Orge	200 »	9 »	1.800
Dattes du Sud	50 »	50 »	2.500
Sel	150 »	2 50	375
Bœufs	300	75 »	22.500
Moutons	3000	20 »	160.000
Brebis	2000	15 »	30.000
Agneaux	500	7 50	3.750
Chèvres	200	12 »	2.400
Chevaux	85	125 »	10.625
Mulets	55	300 »	16 500
Anes	70	15 »	1.050
Objets de harnachement	Ensemble	»	1.500
Tapis de laine et sparterie	»	»	1.700
Denrées, marchandises diverses	»	»	1.900
TOTAL	»	»	264.000 fr.

LES ÉCOLES PUBLIQUES

On sait que l'Algérie tient un très bon rang dans le monde de l'instruction publique primaire. Il y a présentement à Tiaret trois écoles qui sont :

1° L'école des garçons possédant cinq classes fréquentées par environ 200 élèves ; elle est dirigée par un personnel enseignant laïque composé de un directeur et de quatre adjoints, dont un indigène musulman.

2° L'école des filles, dirigée par des religieuses trinitaires, mais en instance de laïcisation. Elle comprend six classes dont 4 primaires et 2 maternelles, ou salles d'asile. L'école primaire a déjà reçu un commencement de laïcisation, sur les 4 classes il y a trois institutrices congréganistes et une adjointe laïque, sortant de l'école normale d'Oran. Ces classes primaires ont une population scolaire d'environ 150 élèves. L'école maternelle annexe est encore confiée à deux religieuses trinitaires, mais il est question de la laïciser à partir de 1900 ; elle est fréquentée par une moyenne de 50 à 60 enfants, ce qui fait un total de 210 élèves pour l'école des filles.

3° Il existe aussi à Tiaretun troisième établissement scolaire, c'est une école enfantine libre, mixte, c'est-à-dire pour fillettes et garçons, créée il y a quelques années par une dame de la localité, Mme Sauver, née Boggio. Cette école compte environ 50 enfants, ce qui donne en totalité une population scolaire de 460 enfants.

Les bâtiments scolaires de Tiaret construits, avec goût et non dépourvus d'un certain art, sont vastes, aérés, bien aménagés et distribués suivant les règles ministérielles de l'instruction publique moderne (circulaire du 15 juin 1876).

L'école des garçons est au milieu de la ville et fait partie d'un groupe comprenant la Mairie, au centre, la Justice de paix sur une des ailes et l'École sur l'autre aile.

L'école des filles forme un groupe spécial particulièrement soigné et construit dans un style renaissance des plus coquets. L'ensemble de l'édifice est superbe, spacieux, bien ordonné : l'école primaire d'un côté et la salle d'asile de l'autre, constituent deux ailes saillantes, formant avant-corps,

pourvues de larges et hautes fenêtres cintrées. Le bâtiment principal est en retraite sur les ailes et précédé d'un petit jardin qui égaie cette entrée. Là, au rez-de-chaussée, sont les vestibules, le cabinet de la directrice, la cuisine, l'office et les réfectoires Au dessus, formant étage sur le centre seulement, se trouvent les logements du personnel enseignant, avec un petit oratoire.

Au bas, en arrière des cours de récréation, sont ménagés de vastes préaux couverts, abritant les enfants du soleil et de la pluie. Ces préaux communiquent avec les salles de classes, sans que l'on soit obligé de traverser les cours pour aller des unes aux autres.

Il s'est créé autour de Tiaret de très beaux vignobles, mais en raison de sa situation topographique les vendanges ne se font guère avant la fin septembre ou la première quinzaine d'octobre.

La contrée de Tiaret est le pays des chevaux par excellence. On y voit les plus beaux types barbes de l'Algérie, par la taille, les performances, et les qualités. Aussi l'Etat a-t'il établi une importante jumenterie, confortablement installée sur un mamelon situé à quelques kilomètres de Tiaret, au milieu de paturages et de belles plantations. Cet établissement hippique est en bordure sur le chemin de Tiaret à Téniet-el-Haad.

DOLMENS DE TIARET

En avril 1842, c'est-à-dire un an avant l'occupation de Tiaret par les Français, le commandant Bernard, en expédition dans ces parages, releva au nord de la ville, au pied de la rampe de Guertoufa et à 200 mètres environ à l'ouest de la route, un monument druidique assez remarquable. C'est un monolithe, immense dolmen de 20 mètres de long, sur 8 de large et de 3 mètres d'épaisseur, il est couché sur des assises de roches qui l'élèvent à 11 ou 12 mètres au dessus

du sol. Sous le dolmen se trouve une grotte spacieuse ; le monument est orienté de l'Ouest à l'Est.

Sur la partie supérieure de la plateforme et à l'Ouest, sont taillés trois augets carrés de 1 mètre de côté et de 40 à 50 centimètres de profondeur. Ces trois augets communiquent entre eux par des canaux de 10 centimètres de largeur. Sur les côtés de l'auget supérieur se trouvent deux trous ronds de 7 centimètres de diamètre, qui devaient servir à recevoir des pieux, ou des mâts de signaux. Dans la partie inférieure du dolmen sont entaillées des marches d'escalier pour monter sur la plateforme. Dans les environs on voit aussi quelques menhirs, ou pierres levées assez frustes (1).

M. René de la Blanchère en a fait l'objet d'une étude spéciale dans son *Rapport sur un Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie Césarienne* et il en a conclu que ce monument mégalithique était une pierre affectée aux sacrifices.

Nous signalerons aussi, en passant, la cascade de Tiaret que les touristes ne manquent pas de visiter à 12 kilomètres au S.-O, de cette ville. Ce sont des gorges charmantes dans un site des plus pittoresques où la Mina, tombant de 42 mètres de hauteur en gerbes liquides et éblouissantes, forme la belle cascade de *Hourara*, ou saut de la Mina.

C'est au fond du cirque formé par le pied de cette cascade que se trouve le moulin de M. Galibert, auquel on accède par un pont d'une seule arche, en briques, construit vers 1872. La voûte, en plein cintre, est d'une certaine hardiesse de construction.

---

(1) *Revue Africaine*, tome II (1857-1858).

XI

Tagdempt ou Tiaret-la-Neuve

On ne saurait faire la monographie de Tiaret, sans y ajouter une notice sur Tagdempt, dont l'histoire est entièrement liée à celle de Tiaret au point que dans l'antiquité l'une était Tiaret-la-Neuve, et l'autre Tiaret-la-Vieille.

Les ruines de Tagdempt se trouvent à 10 kilomètres à l'Ouest de Tiaret, sur les bords de la Mina à mi-côte d'un versant faisant face au Nord. C'est El Bekri qui, dans son *Histoire de l'Afrique du Nord*, lui donne le nom de Tihert-la-Neuve.

Tagdempt était connue des géographes de l'antiquité : elle s'étalait en un amphithéâtre de maisons, dont le pied et les flancs largement déchaussés, forment un profond ravin, surtout du côté de l'Ouest (1).

Le docteur Baudens qui a décrit en 1841, dans le *Musée des Familles*, la prise de Tagdempt, dit que ses recherches archéologiques lui ont fait découvrir, dans le haut de la ville, des assises de pierres parfaitement taillées qu'il fait remonter à l'époque de l'occupation romaine, et il ajoute que ces ruines pouvaient bien être celles de *Tingartia*.

Sans contester les ruines d'origine romaine ayant pu exister à Tagdempt, nous avons tout lieu de conjecturer que ce ne pouvaient être là que des fermes ou maisons de campagne dépendant de Tiaret qui était bien, comme nous avons essayé de le démontrer, la vraie *Tingartia* des romains.

Ce nom de Tagdempt évoque, en outre, le nom d'un des principaux établissements d'Abd-el-Kader, incendié par les Arabes la veille de notre arrivée et ruiné de fond en comble par nos colonnes le 25 mai 1841.

(1) Louis Piesse, *Itinéraire de l'Algérie.*

Cette place d'armes, boulevard de la défense d'Ab-el-Kader et entrepôt de ses approvisionnements et munitions, était située au milieu de collines couvertes de chênes et d'amandiers sauvages, à peu de distance de la rivière (La Mina). De tous les établissements créés par l'Fmir depuis le néfaste traité de la Tafna, c'était sans contredit le plus considérable et le plus important. La forteresse, les magasins et les souterrains casematés offraient un bel ensemble de constructions défensives.

C'est là qu'Abd-el-Kader avait installé ses fabriques d'armes et ses poudrières, sous la direction, disait-on, de dix ouvriers français engagés à Paris par Miloud ben Harrach en 1838 (1). C'est là aussi que se frappait la monnaie arabe au coin du Sultan et dont on voyait encore quelques échantillons en 1857.

Impatient de voir se développer la ville de ses rêves, Abd-el-Kader avait fait incendier les cabanes en pierres sèches et les gourbis en branchages des familles indigènes groupées autour du fort de Tagdempt, afin de contraindre ses sujets à les reconstruire en bonne maçonnerie au mortier de chaux et sable. Mais, il ne pût obtenir d'autre résultat que la construction d'une enceinte établie moitié en pierres et moitié en pisé, servant de ceinture à des masures capables de recevoir environ 2000 habitants.

Plus loin, s'éparpillaient trois à quatre cents chaumières occupées par des Coulouglis de Miliana, de Mostaganem et de Mascara, issus presque tous de familles puissantes aujourd'hui forcés de gagner, à la sueur de leur front, une chétive et pénible existence.

La citadelle de Tagdempt consistait, comme celles de Boghar, de Sebdou et de Thaza, en un carré de maçonnerie ouvert par une seule porte de un mètre à un mètre et demi d'épaisseur,

---

(1) *L'Afrique française par P. Christian.* — Cette version n'est pas vraisemblable. Quel est l'ouvrier français qui aurait consenti à accepter une pareille besogne, si des français ont été occupés par Abdelkader, ce ne pouvait être que des prisonniers contraints et forcés, ou bien des déserteurs et des renégats.

J. C.

portant six à sept mètres de hauteur, avec soixante mètres environ sur chaque face. Aux angles, une tourelle ou guérite ; au centre de l'enceinte, une place d'armes entourée de hangards et de magasins assis sur de vastes caves. Pour matériaux de ces constructions, les Arabes n'avaient employé qu'un mélange mal digéré, de pierres, de sable et d'une petite quantité de chaux ; pour architectes, l'Emir avait ses sécrétaires et ses familiers ; pour ouvriers tous les prisonniers, les renégats, des hommes pris à tour de corvée dans les douars voisins, et enfin des kabyles travaillant volontairement pour dix à quinze sous par jour, une galette et un morceau de chair de chèvre ou de bouc.

Le général Bugeaud commença la campagne de 1843 par les ravitaillements de Médéa et de Miliana, puis il résolut de traquer l'Emir dans la province d'Oran. Constamment instruit de nos projets, Abd-el-Kader se donnait beaucoup de mouvement et réunissait toutes ses ressources pour protéger contre nos attaques sa forteresse de Tagdempt, objet de tous ses soins, mais le moment approchait où ces remparts si péniblement élevés allaient s'écrouler sous nos coups.

Le 18 mai 1843, une colonne commandée par le gouverneur général en personne et munie d'un matériel de siège imposant partit de Mostaganem ; après plusieurs escarmouches avec les Arabes et des combats d'arrière-garde et de flanc, elle arriva le 25 devant Tagdempt. La cavalerie ennemie se montrait en nombre sur les hauteurs voisines, semblant prête à nous disputer sérieusement le terrain ; mais un engagement très vif qui eut lieu entre elle et nos zouaves, découragea complètement l'Emir et permit à nos troupes de pénétrer dans Tagdempt après quelques heures d'un violent combat.

La ville et le fort étaient évacués par les habitants ; quelques maisons couvertes en chaume brûlaient incendiées par les fuyards ; le pétillement des brasiers et des toitures en flammes troublait seul le silence de cette solitude ; celles en bonne maçonnerie recouvertes en tuiles étaient intactes, ainsi que la fabrique d'armes, une scierie et les magasins. L'armée travailla immédiatement à faire sauter le fort. Abd-el-Kader vit,

le lendemain, des hauteurs où il s'était prudemment réfugié, s'écrouler la citadelle, dont il avait fait son principal arsenal rempli d'armes et de munitions en tous genres, qui lui avait coûté tant de peines et de labeurs, tant d'argent à édifier.

C'est ainsi que fut détruite par nos armes, cette place de guerre dont l'Emir avait fait sa capitale et que personne n'a songé, depuis, à relever de ses ruines.

Bel-Abbès, Mars-Avril 1899.

J. CANAL.

FIN

NOTE SUR LA VILLE ROMAINE DE TIARET

PAR M. FABRE

RECEVEUR DES CONTRIBUTIONS DIVERSES A TIARET

La ville de Tiaret est bâtie sur un des plateaux du mont Ghezoul, dont l'arête sert de ligne de partage des eaux aux bassins secondaires de l'Oued-Riou et de la Mina, tous deux affluents du Chéliff. Sa situation est avant-tout stratégique, car elle commande à la fois les bassins supérieurs de ces rivières et domine l'importante et fertile plaine du Sersou qui s'étend jusqu'aux montagnes du Nador.

Si on ajoute à ces considérations, un climat excessivement salubre et la présence de nombreuses sources qui peuvent alimenter en eau potable une population considérable, on ne sera pas étonné que Tiaret ait été, de tout temps, une station militaire en même temps qu'un centre commercial important.

Placé aux confins du Tell, elle a été, depuis l'époque la plus reculée, le trait d'union des populations du Maghreb central, avec les nomades du Sud.

Cette situation exceptionnelle devait nécessairement attirer l'attention des Romains ; aussi y élevèrent-ils tout d'abord une citadelle, puis un camp retranché et enfin une véritable ville qui, par suite de son développement, se trouva à l'étroit dans l'enceinte fortifiée et se répandit, comme le Tiaret de nos jours, sur le versant Sud-Est du Ghezoul.

La citadelle (comme l'indique le plan ci-annexé, levé en 1842 par le Service du Génie militaire), était bâtie sur l'emplacement actuel des bâtiments du Génie, du logement du médecin en chef de l'hôpital et des bureaux de la place. Sa face Ouest a été utilisée entièrement pour la construction des remparts qui dominent la place Carnot. La noria du Génie se trouve exactement placée à l'intérieur du bastion Ouest de l'ancienne citadelle. Les rues de la Fontaine, de Mascara et de l'Hôpital, ont été tracées sur les alignements Nord, Est et Sud de cette forteresse.

La face Ouest du camp retranché a été également utilisée en partie pour édifier les remparts qui dominent la route de Frendah. Sur son emplacement se trouvent aujourd'hui : le logement du Commandant supérieur, le Cercle militaire, le pavillon des Officiers, une partie des casernes d'infanterie et des bâtiments de l'Hôpital militaire.

Enfin l'enceinte extérieure englobait entièrement la redoute actuelle, les constructions civiles, la zône des fortifications et s'arrêtait du côté Sud-Est, sur la route d'Aflou, devant l'école des filles et la maison Mathieu.

En dehors des murs se trouvaient des bâtiments importants (notamment le présidium) qui démontrent que la ville, après avoir empli sa ceinture de pierres, s'était trouvée à l'étroit et avait cherché à se développer vers le Sersou, s'abritant ainsi des vents froids du Nord, pour rechercher le climat plus tempéré de la plaine.

Il est curieux de constater qu'à près de 11 siècles d'intervalle, les mêmes motifs aient d'abord fait décider la création d'une cité, puis présidé à son développement dans un sens identique.

C'est en effet pour des raisons purement stratégiques que l'autorité militaire reconstruisit Tiaret. C'est ensuite l'importance toujours croissante des transactions et les rigueurs de l'hiver qui firent que la ville actuelle déplaçant le centre de son activité, transporta son commerce et ses monuments publics hors des murailles et sur l'emplacement choisi par les Romains pour agrandir leur cité.

Actuellement les ruines de cette dernière ont disparu ; elles ont été utilisées pour la construction des édifices publics ou privés. Cette façon de procéder a du être suivie de tout temps, car tout dernièrement, en effectuant des déblais pour combler le ravin sur lequel est bâti le nouveau marché, la pioche des travailleurs a mis à jour diverses constructions qui démontrent qu'après l'abandon de Tiaret par les Bysantins, les Berbères et les Arabes se sont servi des anciens matériaux pour élever des habitations en briques mélangées de pierres taillées avec soin et provenant d'anciens édifices.

Au-dessous de ces constructions grossières on retrouve les vestiges de la conduite romaine qui devait alimenter en eau potable le présidium. Ce monument, dont il ne reste plus que quelques assises, va disparaître bientôt sous les murs de la future école des garçons que la municipalité va faire édifier prochainement. Avec lui s'évanouiront pour toujours les derniers vestiges d'une ville qui joua un certain rôle dans l'histoire de l'Afrique du Nord.

FABRE.

Ruines Romaines de Tiaret

A Praesidium
B Enceinte de l'Oppidum
C Enceinte primitive du Camp
D Citadelle ou Réduit
E Fondations d'Edifices publics ou privés
a Portes du batiment A
b Portes de l'enceinte B
c " " C
d " " D
t Tombeaux arabes

Les Ruines ont été reconnues les 27 et 28 Mai 1842.

Echelle 50 100 150 200

Basse Redoute
Porte de Torrich
Batiments militaires
Hôpital Militaire
Rue de Céfalou
Rue de Guerlouta
Rue de Torrich
Rue de la Fontaine
Rue Frendah
Rue du Djebel Amour
Route de Tiaret à Aflou et Frendah
Route d'Aflou
Maison Mathieu
Constructions civiles
Rue de Mascara
Jardin
Casernes
Pavillon des Officiers
Porte du Sersou
Porte de Mascara
Route de Mostaganem à Tiaret
PLACE de l'Hôpital
Logement du Cᵗ Sup.
Cercle militaire
Rue de Lakdar
Rue de Mostaganem
Batiments affectés à la Place au génie et au Logemᵗ du Médecin
Noria du génie
Poterne
Escalier de la place Carnot
PLACE CARNOT
Route de Frendah
Ecole des Filles
Eglise
Ancienne conduite d'eau du Praesidium
Justice de Paix
AGRANDISSEMENT DE TIARET

Nota : Le Tiaret Romain est en trait plein.
Le Tiaret actuel en pointillé.

EDMOND REISSER
DE L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE
ET DE L'ÉCOLE NATIONALE DU LOUVRE

Notice sur Castellum Tingitanum

(ou ORLÉANSVILLE)

SA CRÉATION — SA DESTRUCTION — SES MONUMENTS

A 228 kilomètres d'*Alger*, sur la rive gauche de l'*Oued-Chéliff*, au confluent même du *Thigaoudt*, se dresse la petite sous-préfecture d'*Orléansville*.

Entourée d'un bois de pins toujours verts, et que visitent encore de sveltes gazelles, elle est, quoiqu'on en dise, l'une des résidences les plus agréables de la plaine du *Chéliff*.

D'aucuns, il est vrai, l'ont surnommée le four de l'*Algérie*. La note est forcée, et nous tenons à protester de toute notre énergie contre l'évidence d'une telle exagération.

Cependant, il est des étés où le thermomètre oscille entre 32° et 36° *c*. dans les appartements, ce qui porte la température extérieure à 40° et 44° *c*., si vous supposez, et la chose est possible, une surélévation de 8° *c*. au dehors. Mais cela est bien compensé par la fraîcheur de l'eau, et l'aménité des habitants parmi lesquels qui ne possède de nombreux et excellents amis ?

*
* *

Le 23 avril 1843, la colonne du général GENTIL, dite de *Mostaganem*, comprenant les troupes de la division d'*Oran*, — et celles du maréchal BUGEAUD, venant d'*Alger*, opéraient leur jonction dans la vallée du *Chéliff*, à peu près à égale distance de *Miliana* et de *Mostaganem* (1).

(1) Dr Pontier, *Souvenirs de l'Algérie*.

Le plan du Maréchal consistait à dominer la plaine et à créer, au centre, un établissement qui communiquât avec un port voisin.

L'endroit était donc tout désigné. Seulement pour exécuter ce plan, tandis que la colonne GENTIL regagnait *Mostaganem*, et que celle du maréchal BUGEAUD prenait la route de *Ténès*, il fallait un homme « de cœur et de génie. » (1) Cet homme fut le colonel CAVAIGNAC.

On vit alors ce que l'on n'avait pas vu depuis les *Romains*, des maisons s'élever le long des rues nouvellement tracées, car les *Arabes* ne s'y étaient point installés. Aucun auteur, du moins, n'autorise cette conjecture, même pas EL-BEKRI, à l'imagination si fertile, pour qui « de la ville des *Beni-Ouatil*, située au confluent de la *Mina* et du *Chéliff*, on aboutissait directement à *Beni-Ouarifen*, au confluent de l'*Oued-Fodda* et du *Chéliff*. » (2)

M. PRÉVOST juge ainsi l'œuvre du maréchal BUGEAUD, poursuivie sur son initiative, par un de ses plus habiles lieutenants, le colonel CAVAIGNAC :

« La position choisie était éminemment militaire. Centre de « la fertile vallée du *Chéliff* que va longer la route d'*Alger* à « *Oran*, unique voie commode pour aller du *Chéliff* aux « repaires de l'*Ouarsenis*, *Orléansville* se trouve, en outre, « près du seul débouché qui mette en relation la plaine « du *Chéliff* avec la côte septentrionale de l'*Algérie*. En effet, « la vallée de l'*Oued-Ouaran* conduit par un col peu élevé, « de la montagne de *Plâtre*, dans la vallée de *l'Oued-Allah*, « et par suite, *à Ténès*. A droite de cette voie naturelle sont « les montagnes inaccessibles des *Beni-Menasser* ; à gauche, « celles non moins praticables du *Dahra*.

« Le maréchal BUGEAUD comprenant la nécessité d'avoir un « centre d'opérations pour les colonnes qu'il faudrait lancer « sans cesse dans des pays aussi difficiles que le *Dahra*, « l'*Ouarsenis*, les *Beni-Menasser*, le haut et le bas *Chéliff*,

---

(1) Dr Pontier, *Souvenirs de l'Algérie.*

(2) El Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale,* traduit par Marc Guklin de Slane.

« chercha un lieu qui satisfît pleinement ses vues ; il le « trouva là où l'avaient déjà trouvé les généraux romains, « qu'un but pareil au nôtre forçait à étudier avec soin la « topographie de la contrée. » (1).

Tout d'abord simple poste stratégique, *Orléansville* servit donc, avec le port de *Tenès* pour son ravitaillement, de point d'appui à nos troupes, qui de là rayonnèrent à leur aise à travers les tribus indociles du *Dahra*, de l'*Ouarsenis* et des *Beni-Menasser*.

Mais de plus hautes destinées l'attendaient, et, à la reddition des armes par les vaincus, quand la paix fut solidement assise, son importance militaire et géographique lui valut de devenir ville, et de recevoir plus tard le représentant direct de l'autorité suprême.

Le nom d'*Orléansville* lui avait été donné, dès l'occupation, pour honorer la mémoire du prince ravi subitement « à l'armée dont il avait partagé les dangers. » (2).

***

En arrivant dans ces parages où ils durent décharger leurs tentes, leurs munitions de guerre et de bouche au milieu de broussailles, de lentisques et de jujubiers sauvages, nos soldats constatèrent un amas de ruines qui s'étendait de l'embouchure du *Thigaoudt* à la place du marché arabe du dimanche (*Souk-el-Hâd*), des pans de murs en bon état et de nombreux débris architecturaux.

Ils y relevèrent aussi un réservoir s'alimentant aux sources situées dans le lit du *Thigaoudt*, au moyen d'une conduite ou canalisation en maçonnerie.

Questionnés par eux sur la dénomination des lieux, les indigènes leur répondirent qu'ils campaient dans la ville aux statues (*Bled el-Esnam*) — appellation tirée sans doute de la ressemblance existant de loin entre les pierres de dimension respectable qui émergeaient du sol, et les statues grossières,

---

(1) Lieutenant Prévost, *Revue Archéologique*, année 48, p. 665.
(2) Dr Pontier, loc. cit.

marquées du sceau de la décadence, dont leurs pères avaient vraisemblablement gardé le souvenir.

*
* *

Quelles étaient donc ces ruines ? Provenaient-elles d'une colonie, d'un municipe ou d'un vulgaire château-fort, transformé plus tard en bourgade par l'établissement successif de *Mercatores*, de commerçants enrichis et de colons recrutés généralement dans le corps des légionnaires retirés du service ? Point d'inscription pour nous le dire, aussi fallût-il s'en rapporter à l'*Itinéraire* d'ANTONIN, seul texte qui, bien que souvent imparfait, pût, en la circonstance, jeter quelque lumière sur ce coin encore obscur de l'histoire du passé.

Voici l'analyse d'une partie de cet ouvrage :

de Manliana à Tigava castra..................	XVI milles
de Tigava castra à Oppidum novum	II —
d'Oppidum novum à Tigava municipium.......	XXXII —
de Tigava municipium à Castellum Tingitanum.	XXII —

Donc à L milles ou 17 lieues de *Manliana*, on rencontrait *Tigava municipium*, et à XXII milles plus à l'ouest, en continuant à descendre le cours du *Chéliff*, *Castellum Tingitanum*.

Et ce n'est pas tout.

Si nous réduisons ces XXII milles en lieues, soit 8 lieues, et les joignons aux 17 qui séparent *Manliana* de *Tigava municipium*, nous obtenons un total de 25 lieues pour la distance comprise entre *Manliana* et *Castellum Tingitanum*. Or, il y a précisément 25 lieues de *Miliana* à *Orléansville* (1) ....

Tous ces calculs, relatés dans le travail de la Commission scientifique, ont été confirmés par la découverte que nous avons faite de plusieurs milliaires d'après lesquels *Tigava municipium* occupait l'emplacement même où notre administration fonda le village de *Wattignies* (près des *Attafs*), mais couvrait les deux rives du Chéliff. (2) Les XXII milles de

(1) *Notice sur Orléansville*, par M. Prévost, dans la *Revue Archéologique*, t. IV, 2e partie, p. 665.

(2) Voir notre brochure sur *Un Coin de la Maurétanie Césarienne*.

l'*Itinéraire*, soit 32 kilomètres, nous mènent juste à *Orléansville.*

D'ailleurs, dans les environs, aucune trace de ruines.

Il est, dès lors, certain quoi qu'en disent IBN-HANCAL (— qui place *Castellum Tingitanum* à dix lieues-Ouest d'*El-Esnam*, près du confluent de la *Mina* et du *Chéliff* —) (1) et cet antiquaire, trop aventureux dans ses propositions (— qui salue en *El-Esnam*, les ruines de l'ancien *Sufasar*, parce qu'il aperçoit dans la liste des évêques un *Reparatus* de *Sufusar* —) (2) il est, dès lors, certain qu'*Orléansville* est bâtie sur les décombres de *Castellum Tingitanum.*

Cela donne raison aux membres de la Commission scientifique, et à M. PRÉVOST, qui se fit leur écho dans la *Revue Archéologique* de 47-48.

Le géographe allemand MAMERT (3) commet lui-même une erreur considérable quand il prétend qu'*El-Esnam* était autrefois le municipe des *Thigaudes*, c'est-à-dire *Tigava municipium.*

Mais à toutes ces inexactitudes de situation, d'identification ou même d'appellation, s'en ajoute une plus extraordinaire encore, MM. JUDAS et RIETSCHEL, qui veulent baptiser *Orléansville* du nom de *Sigsa.*

Une pierre et des médailles en feraient foi.

Une de ces médailles nous montre « un empereur assis à « gauche sur une estrade au-devant de laquelle est dressé un « escalier. Devant lui, debout sur le bord de celle-ci et le « sommet de l'escalier, une figure de femme faisant face, « paraissant tenir de la main gauche une corne d'abondance, « de la droite un objet indistinct. L'empereur a le bras « étendu vers cette figure.

« Derrière l'empereur, sur le bord opposé de l'estrade, « paraît être une autre figure debout, ayant le bras droit levé « et dirigé vers l'empereur dans l'attitude d'une *Victoire.* Au « pied de l'estrade, une figure à demi-couchée, image d'un

(1) Ibn-Hancal, *Description de l'Afrique du Nord*, trad. par le baron de Glanes.
(2) « *Moniteur de l'Algérie* », n° 14, octobre 43. — Contre : « *Akhbar* ». 19 octobre. 26 décembre 43.
(3) Mamert, *Géographie des Etats barbaresques.*

« fleuve. Derrière elle, sur le côté de l'estrade, au-dessous de « la *Victoire* supposée, dernière figure dont la moitié supé- « rieure est celle d'une femme, la moitié inférieure, celle d'un « poisson.

« A gauche, devant l'escalier, un objet indistinct qui semble « être un vase ; à droite, derrière tout le groupe, un cippe « isolé, s'élevant jusqu'à la hauteur de la chaise curule. La « surface de ce cippe présente au sommet, un *C* ; au milieu « un visage bouffi, vu de face, environné d'ornements de « fantaisie.

« Enfin, à l'exergue : *Cip yarani tsisg*.....

« Cette médaille indique bien, par les deux figures placées à « côté de l'estrade, une ville située comme *Orléansville*, sur le « bord du fleuve et dont les pieds sont baignés par les eaux.

« Une autre partie de ce type, le cippe, donne l'explication « des légendes ; celles-ci doivent se lire *Cippus Uarani Tsisga* « ou *Cisga*. Tel était le nom de la ville.

« Ce nom tirait son origine de la présence d'un cippe, de ce « cippe reproduit sur la médaille et consacré à *Uranus*.......

« Le nom de *Tsisga* est le nom primitif, le nom phénicien, « et *Cippus* en est la traduction......

« Quelques médailles puniques ont une lettre solitaire qui « est sans aucun doute un tsadé ; c'est l'initiale du nom « transcrit *Tsisga*, *Cisga*, *Sisga* pour les *Romains*..... » (1).

Une inscription militerait aussi en leur faveur.

IMPP· CAES ⸙
P·LICINIO· VALER
IANO· PIO· FEL· AV
G· P· M· TR·P· II COS
P · L : GALLIENVS AVG F
VRBE NOSTRA SISGA
DEVASTATA ⸙ CAES ⸙
P · L · GALLIENVS AVG F
P M TRIB P COS M
COLONIA EIVS DEDIT
IDEMQ DEDICAV

(1) *Revue Archéologique*, 48-49. — *Revue Africaine*, t. I, page 431, t. III, page 220.

Sisga (1) aurait été dévastée en 254, peu de temps après que *Valérien* eût été fait prisonnier « dans sa guerre contre *Sapor*, par conséquent, au commencement de 261. » L'abréviation I M P P, au pluriel, dénoterait que « l'historiographe lapicide ne s'était pas entièrement déshabitué de la pensée de l'association de deux empereurs. » (2)

Nous accordons volontiers, d'une part, que le culte d'*Ouranos* ait été concentré dans notre région, car, selon *Diodore de Sicile*, les habitants de l'*Atlas* regardaient *Ouranos* comme le premier roi : Ils lui rendaient un culte divin, le croyant d'une essence « plus qu'humaine. »

On pourrait peut-être même y retrouver l'étymologie des vocables indigènes *Ouaran* (*Oran*), *Oued-Ouaran*, *Ouaransénis.*

Nous ne contestons pas non plus, d'autre part, qu'il y eut de fréquentes incursions à l'avènement de *Valérien* en 253 « sedistis omnino causa erat, quœ Cyprianum ad clerum po- « pulumque convocandum impellebat. Litteras nempe ab « épiscopis acceperat, barbaros magno numero in provinciam « illam irrupuisse, agros vastasse, captivos multos in his et « virgines in servitutem abduxisse. Rogabant antem episcopi « illi numero octo et Cyprianum et totam ecclesiam carthagi- « nensem, ut pecuniae aliquid captivorum rudimendorum « causa suppeditarent. » (3).

Que ces incursions aient eu leur contre-coup en *Maurétanie*, plus éloignée de l'œil du maître et moins surveillée que la *Numidie*, cela est encore fort probable.

Mais faut-il pousser plus loin nos concessions ? Nous le ferions volontiers, malheureusement les légendes, lapidaire et monétaire, précitées, sont apocryphes ou singulièrement altérées.

Au temps d'*Hadrien,* dit M. de LONGPÉRIER (4), on ne frappait plus de médailles coloniales, en *Afrique*, depuis près d'un siècle ; et, pour ce qui est de l'inscription, les auteurs de la

(1) On a aussi dit que « Sisga » était le nom de quelque chef de ces baquates qui attaquèrent Cartennœ.

(2) Judas, *Revue Archéologique*, 48-49, p. 476,

(3) Morcelli.

(4) De Longpérier et Letronne, *Revue Archéologique*, 48-49, p. 569.

Revue Africaine peuvent admettre qu'en gravant *I M P P* au lieu de *I M P*, le lapicide ait été influencé par une « idée réelle au fond de pluralité » (1) ; qu'il ait été conduit ainsi à négliger le membre de phrase intercalé entre les noms des deux empereurs. Ce pluriel n'en est pas moins « un petit bout d'oreille du faussaire, échappé par malheur. »

« Toute l'armée d'*Afrique,* continue M. de LONGPÉRIER, « connaît l'histoire de ce naturaliste crédule qui achetait aux « compagnies de *Zéphyrs* des animaux inédits, des rats dans « le nez desquels les malins troupiers avaient greffé la queue « empruntée à d'autres individus de l'Espèce *Mus.*

« Cela se nommait des rats à trompe.

« Cette industrie a conquis trop de célébrité pour durer « longtemps, et il est à craindre que les *zéphyrs* se rejettent « à présent sur la numismatique et l'épigraphie.

« Défions-nous donc des rats à trompe archéologues. » (2).

Sed « claudite jam rivos, pueri...... » (3)

***

Oui, en voilà assez, ne nous arrêtons pas plus longtemps à une question qui nous paraît définitivement tranchée.

Mentionnons seulement, comme un argument de plus en faveur de notre identification, la lecture adoptée par nous de l'inscription enchâssée aujourd'hui dans une des piles terminus du pont de l'*Oued-Fodda* (4).

(*a ca*) STEL (*l*) O MP (*x*)

Nous avons indiqué les motifs qui nous ont conduit à la restitution ci dessus, et l'endroit où fut déterré le milliaire (sud de l'*Oued-Fodda*).

Quant à la différence entre le chiffre X ou XI milles qui devait figurer sur la pierre, et les XII milles, qu'avait la

(1) *Revue Africaine*, t. I, page 431.
(2) *Revue archéologique*, 48-49, p. 569.
(3) *Egl.* 3. Virgile, « en voilà assez, finissons-en. »
(4) Notre brochure : *Un coin de la Maurétanie Césarienne.*

grande voie romaine du nord de l'*Oued-Fodda* à *Orléansville*, nous en avons recherché la cause dans la création postérieure d'une route supplémentaire, plus directe, reliant, par les carrières de marbre, diverses fermes du sud de l'*Oued-Fodda* à la cité qui nous intéresse.

***

Castellum Tingitanum eut une existence très tourmentée.

Placé au cœur d'un peuple dont l'insoumission, l'irascibilité et la haine de ce qui n'est pas lui-même se révèlent encore de nos jours, il en fut plusieurs fois la victime, sans compter qu'il eut à souffrir aussi, à l'instar de toutes les autres agglomérations de l'Afrique, de l'invasion des barbares.

Une première preuve de ses malheurs ressort de l'absence totale de fortification dans les derniers vestiges, car, ne l'oublions pas, *Tingitanum* ne fut au début qu'un château, le poste le plus avancé des colonies d'*Oppidum Novum* et de *Cartennæ*.

Le docteur Pontier n'est donc pas tout-à-fait dans le vrai en écrivant que *Castellum Tingitanum* « était entièrement ouvert » (1) — dans la suite, nous n'en doutons pas, mais non dès le principe.

Une autre preuve résulte de la présence de couches charbonneuses très caractérisées en différents points à moins de 1m50 de profondeur, et de l'examen superficiel du terrain recouvert sur un vaste espace de pierres de taille et de cendres. Or, il dut se passer ceci. La destruction du fort consommée, le calme se rétablit, la population revint là plus compacte. Bravant l'ennemi, une ville surgit de ces ruines encore fraîches, et comme enveloppée dans cette atmosphère, si paisible que l'idée de reconstruction du castellum avait été abandonnée, elle laissa libre jeu à son activité.....

Mais voilà qu'un incendie éclate avec une fureur et une spontanéité telles qu'on ne peut le dompter. La cité entière en est dévorée. Un four à briques a sa cuisson interrompue, et

(1) Docteur Pontier, ouvrage cité.

nous ne tairons pas ce détail que, dans les fondations de l'hôpital, on mit la main sur un plat en terre garni d'une sorte de haricots, et posé sur du charbon. Nous étions donc en droit de parler de la violence des flammes et de la vivacité avec laquelle elles se répandirent, marchant, courant, n'épargnant rien, englobant dans leur horrible fournaise depuis l'édifice le mieux composé, précieux témoin d'un art encore pur, jusqu'à la plus humble et plus chétive habitation......

Quant aux quelques demeures, frêles chaumières en mauvaise maçonnerie et pisé, qui remplacèrent les solides constructions anéanties, notre intention est de ne point y toucher.

Désormais, tout genre de vie a disparu de ces lieux, et il faudra le génie colonisateur d'un soldat dont la devise est sue de tous (1), aussi bien que sa connaissance approfondie du pays et des mœurs qui y régnaient, pour rendre à *Tingitanum*, dans la petite ville actuelle, une partie de sa prospérité et de sa splendeur d'autrefois.

Le docteur PONTIER semble attribuer à l'arrivée des *Vandales* (422) les derniers désastres de *Tingitanum*, après lesquels aucune population ne s'y serait établie d'une manière permanente (2).

Mais quarante ans s'étaient écoulés depuis qu'un traité avec *Boniface* (435) avait proclamé la souveraineté de leur roi *Genséric*, des colonnes d'*Hercule* à *Hippone*, lorsque *Reparatus* fut inhumé dans sa basilique (475).

La ruine finale de *Castellum Tingitanum* ne dépend donc pas de l'arrivée des *Vandales*, mais plutôt des soulèvements qui se produisirent sous les règnes de *Gunthamund* et de *Trasimund* (3).

---

(1) Bugeaud. — (*Ense et aratro*).

(2) Docteur Pontier, loc. cit.

(3) Toutes les inscriptions trouvées sont antérieures à cette date. La récente de *Reparatus*, (475), n° 9707, C. I. L., t. VIII ; puis vient celle de *Faustine*, 2 décembre 474, n° 9713, C. I. L. t VIII.

Il en est de même des monuments, non seulement d'Orléansville, mais, comme on le verra, de tous les environs.

Peut-être *Tingitanum* put-il encore applaudir à la défaite de Gélimer ?.... Toutefois, nous en serions surpris.......

***

Ceci étant, dès 1843, le commandant Tripier y fit entreprendre des fouilles. Elles amenèrent l'extraction d'une prodigieuse quantité d'œuvres-d'art, parmi lesquelles, — notre désir n'étant pas de les énumérer toutes, — nous citerons :

Un buste de personnage consulaire en marbre blanc ;
Une main de femme tenant une bandelette, en marbre blanc ;
Une balance romaine avec deux poids pour suspendre au levier (tête de *Vénus*, tête de *Mercure*) ;
Des lampes funéraires, quelques-unes avec la croix grecques ;
Une agrafe ornée d'un beau rubis entouré de verroteries ;
Un objet qui pourrait-être un bout d'étendard ;
Une autre agrafe en forme de dauphin dont les yeux sont en rubis ;
Un cercueil en cèdre, contenant les ossements et des cheveux de femme etc., etc.

On y recueillit aussi beaucoup de pièces et de médailles d'*Honorius*, *Trajan*, *Julia Mœsa*, *Hadrien*, *Maximien*, *Maxence*, *Gordien III*, impératrice *Faustine*, *Constantin*, une enfin d'*Octacilia Severa*, femme de *Philippe I*, et plusieurs de *Juba*.

Mais aucune inscription ou très peu et, d'ailleurs, sans valeur historique ou épigraphique. Ce sont pour la plupart des pierres tombales ou votives, appartenant presque toutes, à l'époque chrétienne.

Depuis lors, on n'opéra plus de recherches méthodiques. Est-ce là prétendre qu'il est temps encore de réparer ce regrettable oubli ? Nous ne le croyons pas. Les premiers habitants et les entrepreneurs ont bouleversé le terrain à un tel point, qu'il n'y a plus qu'à se confier au hasard, plus ou moins propice, pour la découverte des antiquités que le sol n'a pas encore révélées.

C'est ainsi qu'en 1858 déjà, une excavation se produisant sur le parcours de la route de *Miliana*, à 350 mètres du rempart

oriental de la ville, mit au jour un petit édifice carré et voûté, au milieu duquel était posée une grande pierre taillée en forme de toit : un tel édifice ne pouvait être qu'un tombeau. Soulevée, la grande pierre laissa voir un squelette « dans l'état le plus complet qu'il fut possible de désirer ; (1) » aucun contact, aucune secousse indiscrète ne l'avait dérangé dans son long sommeil de seize à dix-sept siècles peut-être. Mais pas la moindre médaille, pas la moindre inscription.

D'un grès très dur, creusé en forme d'auge, le sarcophage mesurait extérieurement 2 mètres 05 de long, 0,66 de large, à la tête, et 0,65 aux pieds. Il avait, en outre, 0,60 de hauteur, à la tête, et 0,52 aux pieds.

A l'intérieur, le bassin était long de 1,68 ; large, à la tête, de 0,50, aux pieds, de 0,48 ; profond enfin de 0,33 à la tête et de 0,30 aux pieds.

Il pesait environ 10 quintaux, et son couvercle 4.

Le creusement de trous pour une plantation d'arbres donna aussi, à 0,70 c. du sol, deux vases en terre cuite, remplis de plus de 200 petits bronzes fortement oxydés, du module quinaire et même au-dessous. Sur quelques monnaies antiques de *Constans*, on lisait au revers : *Felix temporum reparatis* (2).

Enfin, c'est encore le hasard qui fit découvrir une de nos belles mosaïques, dont nous aurons à reparler.

*
* *

Jusqu'ici, nous avons tu les principaux monuments qui nous sont parvenus, et cela intentionnellement, pour les mettre plus en relief.

Ces monuments sont :

I La basilique et la mosaïque de *Saint-Reparatus*.
II La mosaïque dite de l'hôpital.
III Le lustre de la collection Basilewski.
IV Le tombeau orné d'un mosaïque, signalé par M. Farochon.

A chacun, nous consacrerons un chapitre spécial.

---

(1) *Revue Africaine*, année 58.
(2) *Revue Africaine*.

LA BASILIQUE ET LA MOSAÏQUE DE SAINT-REPARATUS

QUELQUES NOTES SUR LES SYMBOLES CHRÉTIENS

« La Basilique de *Saint-Reparatus*, écrit Mgr TOULOTTE, a « trois nefs. A peu près rectangulaire, elle mesure 26 mètres « de longueur sur 16 de largeur.

« La nef principale, parfaitement orientée, se termine en « abside ; le cœur est exhaussé au-dessus du niveau du sol du « bâtiment.

« Au centre de l'hémicycle, se voient les restes d'un caveau « en maçonnerie, dans lequel il y avait deux sarcophages « vides.

« A l'occident, il y avait une contre-abside contenant le « tombeau de l'evêque *Reparatus*.

« La contre-abside était fermée par un chancel appuyé sur « deux colonnes.

« La Basilique avait une toiture en charpente ; deux portes « latérales y donnaient accès. » (1)

Suivant le journal *l'Akhbar* (2) on exhuma de cette même église une tablette de marbre « qu'on croit avoir été une « table d'autel et sur laquelle on lit :

« BEATIS APOSTOLIS PETRO ET PAVLO »

Copiée également sur les bords du *Chéliff*, une inscription qui doit en provenir : (3)

ARAM DEO
SANCTO AETERNO

---

(1) Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afr. chrétienne*, t. des Maurétanies.
(2) « *Akhbar* », 1er octobre 1843.
(3) « *Moniteur Algérien* », 14 octobre 1843. — N° 9704, C. I. L., t. VIII.

Enfin, d'après plusieurs légendes lapidaires, nous savons qu'à côté des reliques d'un martyr dont nous ignorons le nom (1),

(*me*) MORIA
(*sanc*) TI MART (*yris*)
.... IESI PAS (*si*)

celles des apôtres *Pierre* et *Paul* y étaient particulièrement vénérées, et chacun se réjouissait de son ensevelissement auprès d'elles (2).

(*me*) MORIAE
(*in*) NOCENTIS
T//// IN PACE
(*o*) CTOBRES DIES EX
PR CCCLXVII FV
TRIBVNVS PATER ET
E MATER EIVS APVT
(*sancto*) S APOSTOLOS PETRV ET
(*pauli i*) N NOMINE DEI ET CRI
(*sti m*) EMOR (*iam*) (*fece*) RVNT

L'idée du Malin hantait alors tous les cerveaux (3), et l'on s'imaginait, tel ce sous-diacre de *Trèves* (4), éloigner à jamais de soi ses perfidies et ses tortures, en faisant dèposer sa dépouille, sinon *in loco sancto*, privilège réservé aux âmes les plus illustres, du moins comme *Pantagathus*, dans un sanctuaire élevé près des restes des martyrs.

Ceci nous explique les diverses expressions couchées sur tant de monuments chrétiens : *retro sanctos*, *at Ipolitu*, *ad sanctum martyrem*, *ante pedes Martini*, *sociata martyribus*, et ici, *apid* (pour apud) *Sanctos apostolos Petru et Pauli.*

Si des persécutions de chrétiens, à qui, même *Marc-Aurèle* imputait les calamités de l'empire, se succédèrent souvent en

(1) C. I. L., t. VIII, n° 9714.
(2) C. I. L., t. VIII, n° 9715.
(3) *Epigraphie chrétienne de la Gaule et de l'Afrique Romaine* Edmond le Blant. — *Inscription chrétienne de la Gaule*, n° 492.
(4) *Inscription chrétienne de la Gaule*, n° 493.

Afrique, le culte des saints n'en fut pas pour cela ébranlé. Aucun pays ne nous transmit plus d'attestations de sa foi, et cette foi, dans son impassibilité, ni les insultes, ni les cachots, ni les fers, ni les glaives ne purent l'altérer.

Nil crus sentit in nervo cum anima in cœlo est (1)

Aux reliques cherchées en *Orient* et en *Italie*, on ajouta celles des fidèles qui avaient versé leur sang « pour l'amour du *Seigneur* » : C'est ainsi qu'à *Castellum Tingitanum*, les noms des martyres *Getula* (2) et *Secundilla* se confondirent avec ceux des apôtres *Pierre* et *Paul*, dans une pensée commune de respect et de commisération.

(*m*) ARTYIRV (*sic*)
(*pa*) VLVS PETRV
CIACESELIA
(*s*) ECVNDILLA
PAGE SE

MAX
IN MART (*iris*)
GETVLA
I PASSVS MA (*rtyrium*)

DEO
SANCTISSIMO AETE
MARTIRIVM DIX
MEMORIA APOSTO
PETRI ET PAVLI CIA
CESELIA SECVNDILLA
PER PRESBITER
IVLIA GETVLA FLAVA PAS
SI IN NONAS MAII BENTE
DEO ANNO CCCC //////
IN PACES

Abordons maintenant la mosaïque elle-même. Ses dessins, dit M. Prévost (3), « se composent de carrés et de losanges « gracieusement entrelacés. Les côtés de ces carrés et losan-

(1) Voir à ce sujet : Mamachi, *Origin. et antiq. Christ*, III ; Euseb. *Hist. eccl.* III. 32. v. I ; VIII. 6, 9 ; VI. 39 ; VIII. 12. — Blanchini, *démonstr. Hist. eccl.*, 3 vol. in-fol. etc.
(2) C. I. L., t. VIII, nᵒ 9716 et nᵒ 9717.
(3) *Revue Archéologique*, t. IV, 2ᵉ p.

« ges sont formés soit de spirales entrelacées, soit de branches « de laurier-rose.....

« Près de l'abside et au milieu de la nef — elle couvre la « nef et les bas-côtés, — on remarque une vigne dont les « grappes sont mordues par des colombes..... »

De la vigne, qui assez tardivement devint un symbole eucharistique (1), les écritures tirèrent diverses allégories, mais généralement la vigne figure l'Eglise de *Dieu.* « L'Eglise catholique est la plantation de *Dieu*, et sa vigne choisie » (2) et cette vigne, le *Seigneur* « la cultive avec amour » ; (3) il en attend « des fruits abondants. »

Dans la grappe, on reconnût l'emblème de la terre promise, en souvenir du raisin monstre rapporté par les espions que *Moïse* avait envoyés dans le pays de *Chanaan.* (4) Or, la vraie terre promise pour le chrétien, est le *Paradis.* (5).

Enfin, messagère de la paix, hiéroglyphe de la pudeur, de l'innocence, de l'humanité, de la charité (6), la colombe symbolisa aussi les apôtres, l'église, la résurrection, et *surtout* les fidèles « en rappelant soit les vertus qu'ils doivent reproduire « en eux, soit le baptême où ils ont été régénérés, soit le « breuvage divin de l'eucharistie auquel ils participent. » (7).

Ces quelques explications fournies, le premier tableau, inscrit dans la mosaïque de *Reparatus*, fixe à notre sens la pensée suivante, à savoir : Que l'Eglise produit un fruit délicieux — le bonheur céleste — , auquel goûteront un jour les hommes, si ces hommes ont déployé, durant leur vie, les vertus dont elle proclame l'autorité, s'ils ont, en un mot, vécu en chrétiens — en chrétiens vertueux.

---

(1) *Sarcoph. d'Arles Millin.* Midi de la France, pl. LVIII, n° 5. — Perret, vol. IV. pl. XVI, n° 52, ométhyste. — *De corp. et sang. Christi*, C. X., t. IX, biblioth. PP., édit. Colon. — De Rossi, *bullet.* 1864, p. 15.

(2) *Constitut. apostoliques.* Lib. 1, Procem. — Voir aussi *Œuvres de Saint-Cyprien* (N. VI., p. 259, édit. Baluz).

(3) Ancien testament, *Psaumes* (*passage des*) Psalm. LXXIX et Isaïe, cap. V.

(4) *Num.* XIII. 24.

(5) *Livre des Nombres et P. Garrucei Vetri.* tav. II, n° 9.

(6) Martigny, *dict. des antiq. chrét. Aringhi*, t. II. I. 6. c. 35.

(7) Paulin, Ep. XII *ad rever.* — *Ciamp. Vet mon.* I tab. LXV. — Allegranza, *mon. christ. di mil.* tav. VI. 2.

« Autour de l'inscription de *Reparatus*, on voit aussi une « belle mosaïque. Elle représente des colombes qui boivent « dans des vases d'une forme élégante, des branches de gre- « nadiers avec fleurs et fruits très bien faits ; enfin, deux « colonnes, d'un style lourd et presque barbare..... »

Ici, qu'on nous permette encore une parenthèse.

La colonne est le symbole de l'*Eglise* « *columna et firmamentum veritatis* », a dit *Saint-Paul.* (1)

Le vase fait allusion au banquet céleste (2), auquel assistent les défunts, et les colombes (3) s'y désaltèrant, sont la peinture emblématique de l'âme de *Reparatus*, dont le corps gisait sous ce deuxième tableau.

Si le vase avait été vide, il aurait plutôt exprimé l'idée du corps renfermé dans le sépulcre, et les colombes, celle de l'âme qui s'en était échappé. (4)

Les branches de grenadiers et de lauriers-roses, les fruits et les fleurs qui les garnissent nous rémémorent quelques trouvailles antérieures, soit de pierres tumulaires, soit de lampes chrétiennes, et notamment celles faites à *Thabarka* (— *Thabraca,* d'après les milliaires de la route de *Chemtou* à cette ville (5) —) de deux mosaïques avec rameaux et fleurs rouges évoquant pour le P. DELATTRE le *Viridarium habens rosæ* des actes des martyrs de *Sainte-Perpétue* et de *Sainte-Félicie* (6).

Le mot *paradis* équivaut à jardin réservé, *hortus conclusus* (7). Il était donc naturel qu'on décorât de fleurs les mosaïques des absides (8), les tombeaux et les objets dont on les

---

(1) Saint-Paul, 1. *Timoth*. III. 15.

(2) Polidori. *Nell' amico*, catt. t. VIII., p. 185.

(3) Tout ceci est de « l'histoire », nous ne faisons, sans commentaire aucun, que tâcher d'expliquer les symboles d'après « l'histoire du christianisme. »

(4) Lupi dissert. II, t. 1, p. 203.

(5) *Revue Archéologique*, 1881.

(6) *Bulletin trimestriel des Antiquités Africaines*, 1885, p. 7.

(7) Forcellini. ad. h. v. — Sainte-Perpétue, Act. C. XI. — Spatium grande..... quasi viridarium, arbores habens rosæ et omne genus flores.

(8) Hieron. in epitaph. repot. epist. III : Greg. Turon. De glor. confess. C. L. — V. Ciampini. Vet. Monim. 1. tab. XLVI et passim.

entourait, pour dire à la postérité toute la joie à laquelle peuvent prétendre, dans l'autre monde, les âmes des défunts,

Inter odoratos flores et amœna vireta (1).

Cette pratique chrétienne s'introduisit dans nos cimetières,

Nos tecta fovebimus ossa
Violis et fronde frequenti, (2)

seulement la raison en fut vite ignorée. Toutes nos tombes qu'elles soient celles de chrétiens ou d'athées, disparaissent aujourd'hui sous les fleurs !

Mais, revenons à la mosaïque de *Reparatus*.

Sur la plate-forme de l'abside, une autre mosaïque, dont les quelques poissons qu'on y aperçoit, ont incité M. l'abbé Ibos à se demander s'il n'y avait pas là un tableau complet de la pêche miraculeuse (3). Nous ne le croyons pas.

Néanmoins, l'on peut affirmer sans commettre d'erreur, que ces poissons ne constituaient pas un motif d'ornementation. En effet, de tous les symboles de la primitive église, le poisson fut le plus répandu. Il s'appliquait au chrétien d'abord, car :

> La vie est une mer, *ubique mare sæculum* (4)....., les hommes en sont les poissons, *pisces qui hanc enavigant vitam* (5)..... et monté sur la barque de Pierre, image de l'Eglise, Jésus-Christ pêche les âmes.....

Les chrétiens, dit encore *Tertullien*, sont *pisciculi* (6).

Il s'appliquait au *Christ* lui-même,

> en tant que Seigneur, *piscis assus Christus est* (7),..... auteur du baptême, *piscis natus aquis auctor baptismatis ipse est* (8)....., fondateur et soutien de l'Eglise symbo-

(1) Dracontius (De Deo. l. III. vers 679).
(2) Prudence, Cathemerin. hymn. X. vers 169-170.
(3) Ibos, *Notice sur la mosaïque de la Basilique d'Orléansville*.
(4) St-Optat III., p. 68.
(5) St-Ambroise L. IV In. Luc V.
(6) Tertullien, de baptism. I.
(7) St-Aug. tract. CXXIII in Joan. — St-Optat, de Milère, L. III. adv. parmen. C. 20.
(8) Orentius ; St-Optat. adv. parmen. — Polidori. Pesce. part. I.

lisée par un navire reposant sur le dos d'un poisson, aussi bien qu'en tant qu'homme (1), car le *Verbe* devint poisson, en revêtant notre nature, *ipse enim latere dignatus est in aquis generis humani, capi voluit laqueo mortis nostræ* (2).

Après *Constantin*, selon *de Rossi*, le poisson ne paraît plus qu'à titre d'ornement.

Parmi les dessins, reprend M. Prévost, s'étalent plusieurs inscriptions. ...

« C'est entre les deux colonnes dessinées sur la mosaïque », à la partie centrale de l'hémicycle, et dans un cercle, qu'est gravée celle de *Reparatus*. On y lit : (3)

HIC REQVIES
CIT SANCTAE MEMO
RIAE PATER NOSTER
REPARATVS E· P· S QVI FE
CIT IN SACERDOTIVM AN
NOS VIIII MENS· XI ET PRE
CESSIT NOS IN PACE
DIE VNDECIM V· K· A· L
AVG PROVNC CCCCXXX
ET SEXTA

Elle nous apprend que *Reparatus* exerça le sacerdoce durant neuf ans, onze mois, et mourut le onzième jour avant les calendes d'août, de l'année provinciale 436, c'est-à-dire le 22 juillet 475 ou 476 de l'ère chrétienne. Le point de départ de l'ère maurétanienne étant le meurtre de *Ptolémée*, fils de *Juba II* (39 ou 40 après J.-C.), il suffit, pour obtenir l'époque précise du décès de cet évêque, d'additionner 39 à 436 (4).

---

(1) Nav. eccl. referent. Symb. Romœ 1626.

(2) Greg. Magn. Homiliar. in Er. l. II. homil. XXIV.

(3) C. I. L. t. VIII, n° 9709.

(4) *Revue Africaine* I, p. 20-25, 120-121, 217-220, 313-314 : t. VI, p. 394. — *Annuaire ou Mémoires de la Société d'Archéologie de Constantine*. t. IV, p. 1, t. VII, p. 109. — C. I. L., t. VIII, n° 8630 ; cf., *Trésor de Chronologie*, par M. le Comte de Mas Latrie, col. 1356.

« Au milieu de la nef, près du sanctuaire, on voit dans une
« belle rosace et en regardant l'abside, cette inscription qui
« rappelle le jour où, suivant ses propres termes, les fonde-
« ments de cette basilique furent posés. » (1)

PRO
CCLXXX· ET · V XII KAL
DEC· EIVS· BASILICAE
FVNDAMENTA POSITA
SVN· FI ....
PROV· CC· ET.. ....
MENTE· HABEAS
SERVVM DEI
DEO VIVAS

Si ce texte nous renseigne exactement sur la date de la fondation de la basilique (le 20 novembre 324 ou 325 de J.-C.), il ne nous éclaire plus sur celle de son achèvement qui, toutefois, fut antérieur à l'an PROV· CCC, c'est-à-dire 339 ou 340 de notre ère,

PROV· CC ET.....

Pour Mgr Toulotte (2), son fondateur serait *Marinus Sacerdos*. Il tire sa conviction de cette sorte d'abraxas ou mieux encore d'abracadabra (3), avec cette différence toutefois que « les abracadabra avaient la forme triangulaire, et ne renfermaient au fond que le mot qui est devenu leur nom propre. » (4)

Les musulmans connaissent eux-mêmes ces bizarres arrangements *de lettres* dont ils firent une science sous le nom de *Aalem-el-Djedoual ;* ils ont coutume d'en parer leurs amulettes.

---

(1) C. I L., t. VIII, n° 9708.
(2) *Géographie de l'Afrique Chrétienne,* t. des Maurétanies, p. 66.
(3) C. I. L., t. VIII, n° 9711.
(4) *Revue Africaine.*

S O D R E C A S A C E R D O S
O D R E C A S S S A C E R D O
D R E C A S S V S S A C E R D
R E C A S S V N V S S A C E R
E C A S S V N I N V S S A C E
C A S S V N I R I N V S S A C
A S S V N I R A R I N V S S A
S S V N I R A M A R I N V S S
A S S V N I R A R I N V S S A
C A S S V N I R I N V S S A C
E C A S S V N I N V S S A C E
R E C A S S V N V S S A C E R
D R E C A S S V S S A C E R D
O D R E C A S S S A C E R D O
S O D R E C A S A C E R D O S

Marinus, ne reposait-il pas dans un des sarcophages vides ?

Dans ce cas, son sort eut été moins heureux que celui de *Reparatus*, dont les restes purent être transportés à *Alger*, par les soins de Mgr Dupuch.

Rien d'impossible, il est vrai, que, préparés pour les successeurs de *Reparatus*, ces deux sarcophages fussent demeurés libres. — *Castellum* ne survécut guère à cet évêque, et sa ruine doit remonter au mouvement insurrectionnel des années 496 et suivantes, dans lequel succomba un évêque de *Maurétanie*, *Donatus* (1). Il se peut donc que, par suite de cette surexcitation générale, *Reparatus* n'ait pas eu de successeur.

Cependant l'inscription ci-dessus implique plutôt que l'un de ces tombeaux était occupé par le prédécesseur de *Reparatus*, l'évêque *Marinus*, fondateur de la basilique, tandis que l'autre était réservé à son successeur qui périt lors de la destruction de la ville.

* * *

(1) V. l'inscription citée plus loin ; *Revue Africaine*, 1, p. 53.

A noter enfin deux autres mosaïques, sur l'une on lit : (1)

S E M
P E R
P A X

Sur l'autre, en un jeu de lettres, identique à celui exposé plus haut : (2)

A I S E L C E C L E S I A
I S E L C E A E C L E S I
S E L C E A T A E C L E S
E L C E A T C T A E C L E
L C E A T C N C T A E C L
C E A T C N A N C T A E C
E A T C N A **S** A N C T A E
C E A T C N A N C T A E C
L C E A T C N C T A E L C
E L C E A T C T A E C L E
S E L C E A T A E C L E S
I S E L C E A E C L E S I
A I S E L C E C L E S I A

Cette inscription forme un carré, et pour la comprendre, il faut partir de la lettre S, qui, encadrée d'un delta rouge, est à l'intersection des deux diagonales, et lire SANCTA ECLESIA.

Les caractères diffèrent de couleurs : tantôt ils sont rouges, tantôt noirs ou bien bleus.

Berbrugger nous explique ainsi la pensée qui a du présider à la composition de cette épigraphe.

« Le delta de forme triangulaire et l'emploi de lettres de trois couleurs se rattachent à la même pensée, celle qui fit prendre pour costume aux religieux *trinitaires* une robe blanche ornée d'une croix rouge et bleue ; celle qui a multiplié les représentations du triangle ou de ses équivalents en

---

(1) C. I. L., t. VIII, n° 9712 – Pontiers, *Souvenirs*, p. 75. — Berbrugger, *Revue Africaine*, 1., p. 429.

(2) C. I. L., t. VIII, n° 9711, et Léon Renier, *Recueil des Inscriptions rom. de l'Algérie*, n° 3704.

iconographie chrétienne. Le dogme contre lequel la faible raison humaine s'est toujours montrée la plus récalcitrante c'est celui de la Trinité » (— dont, avouons-le, la formule *je crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit*, rappelle singulièrement celle de la période de Zoroastre ou Zarathoustra —) « parce que faisant partie d'une religion qui suit fidèlement la voie du monothéisme ouverte par la loi de *Moïse*, il lui semblait y constituer une sorte de contradiction. Or, ce que l'on conteste le plus est précisément ce qui a le plus besoin d'être souvent affirmé avec énergie et sous toutes les formes. De là, tant de symboles populaires imaginés pour faire pénétrer dans les esprits des masses et y graver solidement, sous des formes saisissantes, la conception du Dieu unique en trois personnes. » (1)

Les symboles eurent encore ces autres raisons : d'éviter la matérialisation de la divinité qui répugnait alors à l'esprit chrétien (que les temps sont changés !)

> *Quidquid, eum ista cogitas, corporeœ simili*
> *tudinis occurrerit, abige, abnue, nega, espue, fuge,* (2)

de prévenir les tendances des hérétiques et des stoïciens à croire à un *Dieu* corporel, et de protéger les faibles contre tout « sujet d'erreur », si grave en la matière. (3)

Tels sont les principes qui ont engagé les pasteurs de l'église, et notre lapicide, à exprimer au moyen d'un triangle et de diverses teintes dans les lettres le mystère de la *Trinité*.

***

---

(1) *Revue Afric.* 1868, p. 143. — V. *Science et Religion*, de Malvert.

(2) Saint-Aug. Epit. CXX. 13. Tacite dit à propos des Germains. « Emprisonner les dieux dans des murailles ou les représenter sous une forme humaine leur semble trop peu digne de la grandeur céleste. » Il oublie que les Grecs et les Romains eurent le même sentiment à l'égard de leurs dieux ; leurs idoles, objets informes sans ressemblance humaine, font penser à ces troncs d'arbres grossièrement équarris, prétendues œuvres de Dédale, que la Grèce adora longtemps. V. de Crozals, *Histoire de la Civilisation.*

Les premiers chrétiens reculaient aussi devant la matérialisation de la divinité. plus encore que les Grecs et les Romains des premiers âges : d'où l'emploi fréquent de symboles. — Pourquoi n'en est-il plus de même aujourd'hui ?

(3) Voir aussi ce que nous disons à propos « du Lion » dessiné sur l'hypogée de M. Farochon.

Cette mosaïque décrite à grands coups de plumes fut successivement abandonnée aux injures de l'air, et aux déprédations des colonnes de passage, puis utilisée comme *fondouk* ou écurie publique.

Remise en son état primitif, à la suite des légitimes protestations de BERBRUGGER, c'est-à-dire enterrée, elle paraissait à jamais entrée dans le domaine de l'oubli, lorsque sous le patronage de quelques dames d'*Orléansville*, un comité s'organisa en vue de la reconstitution de la basilique de *Reparatus.* — Mgr l'abbé IBOS publia sa notice, et le pape, dont l'adhésion fut sollicitée par une supplique de la présidente, accorda, en guise de fonds, comme témoignage de son approbation « une bénédiction à quiconque participerait à cette œuvre. » (1)

Si généreuse que fut une semblable résolution, elle eut bientôt des détracteurs.

Examinez, dit-on, la disposition de la mosaïque qui formerait le pavage de la nouvelle église, et vous serez frappé de son obliquité par rapport aux alignements de la ville. Or, perdez cette considération de vue, et vous priverez le monument restauré, non-seulement de sa grâce, mais même, en quelque sorte, de son caractère antique......

Et l'on ajoute qu'en ce qui concerne sa conservation, cette mosaïque serait bien mieux préservée dans un musée, où un cordon protecteur lui éviterait au besoin les souillures des pieds des passants ; il y aurait aussi un réel avantage pour les amateurs, qui pourraient la contempler plus aisément, sans être incommodés par le mobilier de l'église et les devoirs du culte.

Dès lors, on préconisa avec ardeur l'enlèvement pur et simple, et nous tenons de source certaine que les partisans de cette dernière opération en ont déjà calculé le prix de revient approximatif.

Quoiqu'il en soit, qu'on consacre son éloquence, et surtout son argent, au triomphe des uns ou des autres, il est temps,

(1) N'eut-il pas mieux fait de répondre par l'envoi d'espèces sonnantes et trébuchantes ?

ce nous semble, de mettre un terme à cet état de choses qui dure depuis trop longtemps déjà.

LA MOSAÏQUE DE L'HOPITAL

En juin 1883, le jardinier de l'hôpital militaire d'*Orléanville* vaquait aux travaux d'arrosage, lorsqu'une infiltration abondante mit en éveil son attention.

Mu par un sentiment d'heureuse curiosité, il creusa une fosse qui ne tarda pas à l'assurer de l'existence de ruines souterraines en cet endroit.

Il poursuivit alors d'une façon plus active la besogne entreprise, et déblaya, à deux mètres de profondeur, une salle dans laquelle on descendait par deux marches. Des tuyaux, des vases de forme originale, dénotaient que ces ruines appartenaient à un établissement de bains.

Le parquet était revêtu d'une superbe mosaïque, et c'est cette mosaïque qui doit nous retenir quelques instants : Le fini de ses dessins et son état de conservation lui méritent bien une mention spéciale.

De coloration très-vive, « elle se compose, dit M. Lousteau, de deux sujets de chasse.

Le premier, c'est-à-dire celui de la partie supérieure, figure l'attaque d'un sanglier par deux hommes à pied, dont l'un est armé d'une lance, et l'autre accompagné d'un chien.

Le deuxième sujet, celui de la partie inférieure, montre un cavalier vêtu d'une tunique à manches courtes, serrée à la taille par une ceinture ; il fond sur une panthère blessée par un javelot qu'il vient de lancer, et de la main gauche, portée en avant, il oppose son bouclier à l'animal prêt à bondir sur lui. Dans le fond, deux palmiers se dressent à droite de la panthère.

Un cadre bordé d'entrelacs entoure ce double tableau. » (1)

A en juger par son style, elle appartient au début du IIIe siècle.

---

(1) *Bull épigraph.* — 88, p. 21.

Tout en haut, et entremêlée dans la première scène de chasse, on lit cette inscription, disposée sur deux lignes :

SILIQVA FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA
LAVACRO

Au troisième mot, les lettres VE, et au cinquième mot MB sont liées

Le sens en est malaisé à découvrir, et le journal *Le Chélif* a pu écrire, le 23 juin 1883 : « Il faut croire que tous les archéoloques d'*Orléansville* y ont perdu leur latin, car si les explications se suivent, elles ne se ressemblent pas. »

Envisageant la question sous un aspect plus général, M. Salomon REINACH, notre ancien professeur, formule une idée à peu près analogue, quand il prétend que toutes les hypothèses présentées sont, sans doute, admissibles, non suffisantes. (1) Nous ne partageons pas son avis, et malgré l'autorité attachée à son nom, nous n'hésiterons nullement à en adopter une, et cela, parce qu'elle nous semble au contraire très satisfaisante.

Mais passons d'abord en revue les différentes propositions de MM. SCHMIDT, HIRSCHFELD, MOWAT, DE LA BLANCHÈRE ; nous donnerons ensuite plus facilement notre préférence à celle de MM. LOUSTEAU, ALLMER et MOUGIN que, par l'intermédiaire de notre distingué maître, M. HÉRON DE VILLEFOSSE, M. CASTAN réédita plus tard, devant l'*Académie* des inscriptions et belles-lettres.

Toute la difficulté réside dans le mot SILIQVA, dont les syllabes, pour les besoins de la cause, ont été successivement unies et désunies.

Dans ce mot, M. SCHMIDT soupçonne le nom d'un ruisseau qui desservait les thermes (2).

« *Fortasse siliqua nomen erat fluvi rivive unde ille balneo aqua adducebatur.* »

Si l'éminent épigraphiste nous permettait une critique, nous lui rappellerions que les thermes recevaient l'eau de l'*Oued-*

(1) *Bull. arch. du Comité des trav. historiq.*, 91.
(2) *Ephem. epigr.*, t. VII, p. 166.

Thigaoudt qui n'est connu nulle part sous la dénomination de SILIQVA.

A son tour, M. OTTO HIRSCHFELD offre de « suppléer

(*pen*)SILIQVA(*m*) FREQVENS, etc.

les balnœ pensiles, ajoute-t-il, sont bien connus. Voyez du reste VALÈRE MAXIME, PLINE, MACROBE. » (1)

En effet, si nous ouvrons VALÈRE MAXIME, nous y lisons :

« *C. Sergius Orata pensilia balnea primus facere instituit... Orata imagina le premier de construire des baignoires suspendues* (2) », et immédiatement après « ce fut encore lui qui, pour ne pas abandonner à la discrétion de *Neptune*, ses appétits gloutons, se créa des mers particulières, en confisquant pour ses viviers les flots de l'Océan. Mais cette usurpation des eaux lui occasionna un procès avec *Considius*, un des fermiers publics. On cite de *L. Crassus*, qui plaidait contre lui, dans cette cause, le mot suivant : Mon ami *Considius* a le tort de penser qu'en éloignant *Orata* du lac *Lucrin*, il le privera d'huîtres ; car, s'il lui est interdit d'en prendre là, il en saura trouver sur le toit des maisons, *namque ea, si inde petere non licuisset in tegulis reperturum.* »

Et plus loin, résumant en quelque sorte ce qui précédait : « ces prodigues, l'un déjà vieux, l'autre jeune — le père et le fils — eurent des sectateurs qui les dépassèrent.

Neque enim ullum finitur vitium ibi, ubi oritur

De là cette ***guerre aux poissons,*** de là cet ***or versé*** à pleins coffres ***dans les cuisines,*** ces raffinements ruineux dans le plaisir de ***manger*** et de ***boire.*** »

Ce portrait d'*Orata* n'a assurément d'autre objectif que de censurer le luxe de la table qui devenait plus qu'une passion, une frénésie. Dès lors, nous nous demandons si ces *balneœ pensiles* n'étaient pas plutôt utilisés comme viviers que comme piscines à l'usage des baigneurs.

---

(1) *Bull. ant. afr.*, p. 135.
(2) Valère Maxime, IX. 1.. 1 et 2.

Pline (1) nous parle aussi de ces *balneæ pensiles*, et toujours à propos d'*Orata*, qui les « ayant inventés, en dotait des maisons de campagne qu'il revendait ensuite. »

« ..... *ut qui primus pensiles invenerit balineas, ita mangonizatas villas subinde vendendo..* »

Seulement, ne l'oublions pas, c'est de son *Histoire Naturelle* que nous extrayons ce passage qui fait suite, d'ailleurs, à toute une phrase relative aux viviers et aux parcs d'huîtres établis par *Orata* à *Baïes* au temps de l'orateur *Crassus.* »

Macrobe, enfin, commence par nous avertir que *Serguis Orata* fut surnommé *Orata* parce qu'il affectionnait extraordinairement les « pisces auratœ, »

«... *cognominatus est quod ei pisces auratœ vocantar, carissimi fuerunt*... »

pour nous informer ensuite qu'il fit édifier des *balneæ pensiles.* Après quoi, il s'empresse de nous entretenir des parcs d'huîles de *Baïes* et de ceux de *Lucrin.*

Nous ne chicanerons pas davantage le savant professeur. D'ailleurs, en admettant que les auteurs précités aient bien entendu désigner par *balneæ pensiles* des baignoires suspendues, destinées exclusivement aux hommes, *Castellum Tingitanum* n'imita jamais la folle extravagance ni l'aveugle magnificence d'un *Serguis Orata* : Il n'y eut point en *Maurétanie* de nouvelle *Capoue*, car la volupté n'avait que faire dans un pays constamment harcelé par l'ennemi.

Vient ensuite, et en troisième lieu, la proposition de M. Mowat (1), que nous reproduisons à peu près *in-extenso* afin d'en mieux montrer l'extrême fragilité.

« Pour la solution de ce petit problème, dit M. Mowat, il importe peut-être de tenir compte du siliquastrum qui est avec siliqua dans le même rapport que oleostrum avec olea.

---

(1) *Bull. épigr. de la Gaule. 84.*

Or, le siliquastrum de *Pline* est pour nous le piment ou poivre d'*Amérique*, tandis que *Festus* prétend que c'est une espèce de siège ou de petit banc.

Siliquastra sedilla antiqui generis appellantur (1).

D'autre part, le mot siliquastrum figure au milieu d'une liste de meubles et d'ustensiles balnéaires dans un passage d'ARNOBE.

Quid arquata si sellulat acus, strigil,
polubrum, siliquastrum..... (2)

En comparant la définition de *Festus* avec le passage d'ARNOBE..... arquata sellula....., et aussi avec les mots SEEDES (*sic*) (*la*) CVM BALINEARIVM juxtaposés dans un texte épigraphique d'*Alélrium* (3), il m'apparaît que la *siliqua* ou le *siliquastrum* balnéaire est une sorte de banc ou de lit de repos, arqué en forme de cosse et contournant en partie la baignoire.

Les mots FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA LAVACRO, appartiennent en partie au deuxième pied et en totalité aux 3e, 5e, 6e pieds d'un hexamètre ; les trois brèves de *siliqua* empêchent ce mot de figurer dans le même vers. Peut-être dépendait-il d'un vers précédent, où il perdait son (*a*) par élision, en sorte que l'on aurait là une citation tronquée de quelque passage d'un poème inconnu, avec suppression d'un membre de phrase incidente ; à lire, par conséquent

..... *siliqu*(*a*)
... *frequens*..... »

Mais cette hypothèse ne doit pas encore nous satisfaire.

Et d'abord une succession de brèves et de longues susceptibles d'être incorporées dans un hexamètre, constitue-t-elle nécessairement un vers ou un fragment de vers ? Ne rimons-nous pas, parfois, notre prose, sans pour cela versifier ?

---

(1) Festus, *De la signification des mots*.
(2) Arnobe, adv. gentes. liv. II.
(3) Wilmanns, ex. 706.

Puis M. Mowat ne remarque pas qu'il y a dans la langue latine deux mots *siliquastrum* absolument différents et comme sens et comme étymologie. L'un dérive de *siliqua* (cosse) et désigne le piment ; l'autre qui s'applique à un siège antique composé de *sedere* (s'asseoir) et sans doute de *quadrum* (carré), dérivé lui-même de *quatuor seliquastrum*, est une de ses transformations primitives que précédèrent probablement celles de *sedisquadrum*, *selisquadrum*, *seliquasdrum*.

« *Ab sedendo appellatæ sedes*, *sedile*, *solium*, *seliquastrum*, » (1) écrit Varron, et Festus lui-même à propos de *siliquastrum* :

« *Sedilla antiqui generis appellantur D littera in L conversa, ut etiam in sella factum est, et subsellio, et solio, quæ non minus a sedendo dicta sunt.* » (2)

De cette façon, si nous admettons que *siliqua* remplace le mot *siliquastrum*, il ne peut s'agir évidemment que du mot *siliquastrum*, piment : c'est affaire d'étymologie ; le vocable *siliqua*, nous le répétons, n'entrant nullement dans la formation du mot *siliquastrum*, siège carré ou à quatre faces, il ne peut être mis pour *siliquastrum*, siège.

Nous ne pouvons donc souscrire à la proposition de M. Mowat, basée sur une véritable confusion, et en parlant ainsi, nous nous retranchons entièrement derrière la réponse de M. Michel Bréal, à qui nous avons crû devoir, au préalable, communiquer ces quelques observations.

« Vous avez bien raison, nous dit le savant professeur au collège de *France* et membre de l'Institut, de séparer *siliquastrum*, sorte de plante, appelée aussi *piperitis*, et *siliquastrum*, qui désigne un ancien siège.

Ce dernier pourrait bien, comme vous le croyez, venir du verbe *sedere*, avec le changement de *d* en *l*, qui se trouve aussi dans *solium*, *consul*, *exsul*, *prœsul*.

Pour la seconde partie du composé, il est difficile d'être affirmatif. Cependant, je serais tenté d'y voir, avec vous, un

(1) Varron, *De Ling. lat.* lib. IV.
(2) Sextus Pompeïus Festus, *De la signification des mots* (p. 610).

mot signifiant « carré » et dérivé de *quatuor*. Mais il faudrait supposer une forte altération.

En tout cas, la « cosse » me paraît tout-à-fait étrangère à la question. »

M. DE LA BLANCHÈRE, à qui nous arrivons maintenant, n'est pas plus heureux dans ses recherches et leur résultat (1).

Selon lui, la *siliqua* est un bassin d'un genre particulier, ressemblant à la gousse d'un haricot. Il cite un exemple : Un bassin qui reçoit les eaux de *Zaghouan*, au sortir du temple lui-même ; « il a la forme d'une gousse, et cette forme, on l'observe aussi dans les baignoires. »

Seulement, M. DE LA BLANCHÈRE serait bien embarrassé de nous indiquer un seul texte qui corroborât son assertion.

Enfin, nous examinerons minutieusement, pour la faire nôtre, la solution de MM. LOUSTEAU, ALLMER, MOUGINS et CASTAN, d'après laquelle l'emploi reitéré de la *silique* dans un bain procure le bien-être aux membres.

Mais qu'entend-on par *silique* ? Ici, divergences d'opinions.

Si M. LOUSTEAU se borne à nous informer que la *silique* mentionnée dans *Virgile, Horace, Perse, Pline, Columelle,* a été indentifiée tantôt avec la cosse du caroubier, tantôt avec le fenu-grec,

« *fœnum grœcum, quod* siliquam *vocant rusticit...* » (2)

MM. ALLMER et MOUGINS optent plus catégoriquement pour cette dernière identification que confirme une épigramme de MARTIAL, intitulée : *Lomentum* (savon de farine de fève).

Gratum munus erit Scisso nec inutile ventri,
Si clara Stephani balnea luce petet (3).

Le fenu-grec, nom vulgaire du *Trigonella*, est une plante herbacée annuelle de la famille des *Légumineuses-Papiliona-*

(1) *Acad. des Inscrip.* Séance du 20 juillet 88.
(2) Columelle, *Economie rurale*, liv. II.
(3) *Epigr.* XIV. 60.

cées, et de la tribu des *Trifoliées*, si répandue dans tout le bassin méditerranéen. Il croît dans les champs, et les *Arabes* en mangent sans assaisonnement : ils le regardent comme stomachique.

Ses graines exhalent *une odeur analogue à celle du mélilot.* « Leurs propriétés émollientes, lubréfiantes et aromatiques les font employer dans les irritations des voies digestives qui réclament des remèdes légèrement stimulants et adoucissants. On en fait, en outre, des *lotions*, des *fomentations*..... » (1)

Pour M. CASTAN, au contraire, la *silique* est la cosse du caroubier « l'arbre essentiel de la région d'*Orléansville* ; (2) aujourd'hui la caroube sert exclusivement « à nourrir les animaux domestiques des indigènes : il en était déjà ainsi en *Judée.* » Souvenons-nous, en effet, de la parabole de l'enfant prodigue (3).

> Un père avait deux enfants. Le plus jeune exige sa part ; va en pays étranger où il la dissipe. Survient une famine et le voilà contraint de s'attacher au service d'un des habitants qui l'envoie dans sa maison des champs pour y garder les *pourceaux.* Et là, il eut été bien aise « de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient..... et cupiebat implere ventrem suum de *siliquis* quas *porci* manducabant, et nemo dabat..... etc. »

Tout ceci est bien vrai, mais n'intéresse que faiblement notre sujet, en attestant que *Saint-Luc* désigne aussi par *siliqua*, la cosse du caroubier, c'est-à-dire la caroube.

Pline fournira un meilleur argument à M. CASTAN. Chez les Romains, dit-il, une décoction de caroubes était réputée bienfaisante pour l'estomac, car si « fraîches, elles lui sont nuisibles,

siliquœ *recentes stomaccho inutiles,*

sèches, elles resserrent le ventre et deviennent salutaires, (4)

eœdem siccatœ sistunt, stomaccho que utiliores fiunt. »

(1) *Dict. des Sciences médicales*, publié par A. Dechambre ; *Dict. d'hist. nat.*, d'Orbigny.

(2) M. Castan, corresp. à Besançon, à M. de Villefosse.

(3) Luc. XV. 16.

(4) Pline, *Hist. nat.* XXIII, 79.

« Pour les douleurs d'estomac, on fait bouillir trois caroubes de *Syrie* dans un setier d'eau jusqu'à réduction de moitié et on boit cette décoction.

..... *eumque succum bibunt*..... »

L'inscription d'*Orléansville impliquerait* « que la médecine romaine prescrivait l'emploi de cette même décoction pour rendre les bains fortifiants »

Que les *Romains* aient entrevu le côté médical des bains aromatiques recommandés de nos jours aux scrofuleux, chlorotiques, ainsi qu'aux délicats dont la peau fonctionne mal (1), qu'ils aient particulièrement estimé ceux de fenu-grec par suite des propriétés adoucissantes et stimulantes de cette plante, ou même ceux de caroubes, cela est encore à prouver. Mais ce qui cesse de l'être, c'est qu'ils prisaient énormément les parfums. Tous les thermes avaient un *Apoditerium* où, après que les esclaves avaient raclé la sueur avec le strigil, les *aliptoe*, pratiqué des frictions et fait craquer les jointures,

et summum..... femur exclamare coegit (2);

les *alipili*, arraché les poils à l'aide de petites pinces, les *onctuarii* enduisaient le corps de graisse et d'huiles embaumées.

Et il y a plus.

Tel empereur, tel grand personnage ne se plongeait que dans « des senteurs fines et délicates. » *Héliogabale* voulait qu'on jetât, dans ses réservoirs, les parfums les plus rares ou de l'essence de safran,

hic non nisi unguento nobili aut croco piscinis infectis natavit (3)

et un peu plus loin, Lampride nous conte qu'il faisait verser « dans les cuves des bains du vin de rose ou d'absinthe... » (4)

(1) *Dict. cité*, A Dechambre.
(2) *Juvénal, sat.* V, 423 ; voir aussi *sat.* VI, 421.
(3) Lampride, *Hist. Auguste*, XIX.
(4) Lampride, XX, *ouvr. cité*.

Or, la caroube est totalement dépourvue d'odeur : son emploi eût donc été exclusivement médical, tandis que le fenugrec fut goûté des *Romains* pour son arôme.

> Odores *autem vino fere apti sunt, qui cum defruto coquuntur, iris,* fœnum grœcum, *schœnum*... (1)

Nous croyons, en conséquence, devoir approuver sans réserve, dans ses grandes lignes, l'explication que MM. LOUSTEAU, ALLMER, MOUGINS et CASTAN donnent de ce texte, écueil de tant d'archéologues, et dans ses détails, celle de MM. ALLMER et MOUGINS. Toutefois, si quelque découverte nouvelle en faisait éclore une autre, nous l'enregistrerions bien volontiers, peut-être même l'adopterions-nous. Mais faudrait-il, au moins, qu'elle fût plus plausible que la suivante, extraite du journal le *Chéliff* (2) : elle divise ainsi les mots :

SI LIQVA etc. (source abondante, si tu réchauffes, etc.)

Le mot liqua, archaïsme pris pour liquor est peu latin ; ensuite — le *Chéliff* le reconnaît d'ailleurs —, cette phrase subjonctive devrait être commandée par une phrase principale ; or cette phrase principale, nous nous refusons à la sous-entendre, ou même à la rechercher sur un tableau semblable placé à un autre angle de la salle, qui seul eût pu la contenir. (3)

Cette mosaïque vient, paraît-il, d'être enlevée d'Orléansville et transportée au Musée d'Alger.

---

(1) Columelle, *Economie rurale*, liv. XII.

(2) N° du 28 juin 1883.

(3) Au sujet du mot Siliqua, M. X., auteur d'ouvrages goûtés sur la Lozère et le Tarn : nous fait remarquer que ce vocable se traduit en grec par ξυλικη, ou Κερατιον, que par conséquent, il peut signifier silique et carouge. Dans le premier cas, il désignerait une cosse légumineuse parfumée dont les baigneurs auraient pu s'oindre ou se frotter en sortant du bain. Dans le second cas, ils auraient pu user du même procédé au moyen du fruit ou de l'écorce du caroubier, afin de donner à leur teint une couleur d'incarnat.

Pour notre compte nous ne constatâmes jamais cette propriété colorante de la caroube.

LE LUSTRE DE LA COLLECTION BASILEWSKY

Chez les premiers chrétiens, les lampes furent d'un usage très fréquent (1).

Considérées d'abord comme le symbole de la lumière éternelle que « l'Eglise » implore en faveur des défunts, et mieux de la gloire dont les saints jouissent au sein de Dieu après avoir brillé pendant leur vie des splendides lumières de la foi », (2) elles trouvèrent place à ce titre dans les sépultures.

Elles eurent ensuite à tempérer l'obscurité des catacombes qui, non-seulement, reçurent les morts, mais servirent, dans les moments agités, de refuge (3) à quiconque voulait éviter le martyre ou s'adonner aux exercices du culte. L'entrée de ces lieux, dit *Saint-Jérôme*, était aussi sombre que celle de l'enfer (4).

Enfin — et peut-être pour rappeler le sang répandu et commémorer le sang inébranlable de la foi — elles rehaussèrent l'éclat de cérémonies religieuses dans les somptueuses basiliques ouvertes après la paix (5).

Le lustre dont nous avons à parler, a été retiré de la démolition d'un vaste *cubiculum*, comportant sans doute, au fond d'une chambre, dans un *arcosolium*, le tombeau d'un martyr, et pour les membres de sa famille une série de *loculi* creusés

---

(1) *Lettres sur la Toscane*, 1 vol. Pise.

(2) Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.* — Catalani, *comment. ad ritual Roman.* tit. VI, c. 1., 7. — Hieron « advers. Vigilant. » et « Vit. Paulœ, »

(3) Saint-Sixte fut martyrisé dans des catacombes. — Saint-Caïus s'y cacha pendant 8 années. — Saint-Alexandre y chercha un asile. — Saint-Etienne aussi etc. Sous le pape Saint-Grégoire, on découvrit au milieu d'ossements de fidèles qui avaient été ensevelis vivants par les païens dans des catacombes les vases d'argent apportés pour la célébration des mystères. — V. *Histoire de la civilisation*, par de Crozals et particulièrement, Northcote et Brownlow, *Rome souterraine*, trad. de Paul Allard. — Grâce à Michel de Rossi, les catacombes ont livré aujourd'hui leurs secrets les plus importants.

(4) Voir aussi *Tertullien, de Corona* III — *Bottari*. t. III., pp. 67, 68.

(5) *Ann. soc. arch de Constantine*, 54, 55 p. 177 — Barbier de Montault, *Congrès arch.* 82, p. 518 ; les revenus de propriétés foncières étaient affectés à l'entretien du luminaire.

soit en dedans, soit même en dehors de l'enceinte, suivant le nombre de personnes à y loger (1).

Il fut découvert en 1850, à 2 ou 3 kilomètres *d'Orléansville*, en même temps qu'une inscription de l'année 435 : Il date probablement de la même époque.

Il est en bronze et fait partie de la collection BASILEWSKI. En voici, d'ailleurs, la description : Nous l'empruntons au volumineux ouvrage de M. ROHAULT DE FLEURY, *la Messe :* (2)

« Ce lustre est façonné en forme d'oratoire, avec une nef rectangulaire et une abside demi-circulaire. La façade ouverte sur toute la largeur est limitée par deux colonnes corinthiennes qui supportent un arc en anse de panier.

Deux anneaux de suspension sont ménagés aux pignons de l'édicule.

Sur les faces latérales, cinq colonnes corinthiennes portent quatre arcs et une attique avec colonnettes et fenêtres à claire-voie.

L'abside est percée de trois arcs en plein cintre ; devant celui du milieu figure la chaire épiscopale.

Autour de ce petit temple, se projettent les dauphins lychnifères, trois sur chaque côté et quatre à l'abside. Ils ont dans la bouche un tenon qui s'engage dans les mortaises du soubassement et qui s'y maintient par le simple frottement. Pour éviter tout ballottement, chaque tenon avait la mortaise exactement préparée de telle sorte qu'on ne pouvait intervertir la place des dauphins, et que les chiffres de repère gravés d'une part sur leur tête, d'autre part sur le socle de l'oratoire, prévenaient toute méprise .... »

Le dauphin, comme poisson, devenait nécessairement le symbôle du chrétien. Aussi ne doit-on pas être surpris d'en rencontrer si souvent la reproduction.

Il est parfois enlacé autour d'une ancre (3). Il faut alors voir, dans l'ancre, le *Christ*, et le chrétien dans le dauphin, en

(1) *Marchi*, p. 161.
(2) T. 6, p. 13.
(3) Mamachi, *antiq. christ.* III, 23 — Costadoni, tav. 33.

dépit du *P. Lupi* (1), pour qui l'ancre est le symbôle de la croix, et le poisson y attaché, l'image du *Christ* en croix (2).

C'est la traduction figurée de ces paroles :

« *qui..... adhoeret domino, unus spiritus est.....* » (3)

TOMBEAU DÉCOUVERT PAR M. FAROCHON

Il y a quelques années, on distinguait encore dans la direction de *Pontéba*, non loin *d'Orléansville*, les ruines d'une grande villa romaine. La maison d'habitation et ses dépendances s'étaient effondrées par la suite des temps, et le vent qui, durant douze siècles, avait soufflé sur ces décombres, les avait en partie recouverts de terre.

M. Farochon est le premier qui nous les signala, mais ce qui le frappa surtout, ce fut à 300 mètres plus à l'est, en remontant le cours de *l'Oued-Chéliff*, un vaste hypogée ou caveau de 15 à 18 mètres de diamètre, autour duquel se rangeaient plusieurs tombes.

Il en conclut qu'il s'agissait là d'une sépulture de famille, celle, sans doute, des maîtres de la Villa et de leurs serviteurs.

« La calotte extérieure de cet hypogée, nous dit-il, est occupée tout entière par une mosaïque, représentant, au centre, un lion passant, d'un mètre de longueur : Peut-être sont-ce les armoiries de la famille. La distance entre le cercle qui l'enveloppe et la circonférence est partagée en quatre zônes excentriques, ornées de rosaces et autres motifs de simple ornement d'une exécution fort ordinaire. Deux inscriptions s'y lisent avec facilité, car les lettres, de 10 centimè-

---

(1) Dessert, VI, t. 1, p. 236.
(2) Monum, *Milan*, p. 119, not. II — Bottari III, 31, not. 11.
(3) Saint-Paul. 1, cor. VI, 17.

tres de hauteur, sont tracées en pierre noire sur un fond de couleur pâle : » (1)

(*pr*) ECESSIT NOS IN PACE	(*p*) RECE (*soit no*) S IN PACE
(*a?*) POSVS BONAE MEMORIAE	BO NE MEMORIAE FAVSTINA
(*q*) VISCINTI DIIII NON NOVE	DIE IIII NONAS DECEMBRES
(*m*) B ET SEPVLTVS EST D NON	PROV AN ccccxxx ET QVINTA
(*n*) OVEMB PROV ccccxx ET NONA	

Ainsi, le 2 novembre 469 et le 2 décembre 475 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire en l'an 429 et en l'an 435 de la province, ces deux personnages furent inhumés dans le tombeau qu'ils avaient préparé pour eux et leur postérité.

Mais, comme il n'y pas d'autre inscription, il nous semble qu'ils n'eurent point de descendants, ou que ceux-ci périrent dans une des nombreuses révoltes qui désolèrent le pays.

En effet, bien que dès 494 *Guntamund* favorisât les chrétiens en leur restituant les églises, le règne de ce roi *Vandale* fut aussi agité (2) que celui de son successeur *Trasimund* qui, sans l'opposition du concile de la *Byzacène*, les en aurait de nouveau privés. Seulement, jusqu'à la précieuse découverte de MM. *Arnaud* et *Ausone de Chancel*, les soulèvements paraissaient avoir été circonscrits dans la *Tripolitaine*.

Une inscription, retirée des ruines d'*El-Hadjeb*, qui correspondent à *Tanaramusa castra* (près de *Mouzaïaville*), nous apprend que la *Maurétanie Césarienne* ne resta pas étrangère à la rebellion (3).

> « *Donatus*, éprouvé par plusieurs exils et reconnu pour un digne défenseur de la foi catholique, a rempli les fonctions épiscopales pendant 18 ans, 2 mois, 12 jours. Il a été tué dans la *guerre des maures* et enseveli le 6 des ides de mai de l'année provinciale 456. »

---

(1) *Revue Africaine*, 57, p. 182. — C. I. L., t. VIII, n° 8773.

(2) *Procope*, liv. 1, chap. 8.

(3) *Revue afric.*, I, p. 53.

CONCLUSION

VŒU

Comme nous avons pu nous en rendre compte — et le sol n'a pas encore livré le dernier des trésors qu'il recèle —, il y eut à *Castellum Tingitanum* et dans les environs, vers le IIIe, le IVe et le Ve siècles, un déploiement considérable d'activité.

Il existe, d'autre part, soit à l'Ouest, soit à l'Est, à *Charon*, *Wattignies* et *Kherba*, d'imposants vestiges où, de temps en temps, colons et indigènes font des trouvailles dignes d'attention.

Nous serions donc heureux qu'on créât à *Orléansville*, la capitale du *Chéliff*, un musée qui réunît toutes les découvertes de la plaine. Nous nous heurtons, nous ne l'ignorons, à ceux qui soutiennent que les antiquaires visitant l'intérieur, ne sont pas assez nombreux pour légitimer une telle dépense. Mais nous leur opposons que ce sont précisément les curiosités qui amènent dans un lieu déterminé connaisseurs et amateurs : elles constituent pour une ville un des beaux fleurons de sa couronne, et pour ses habitants, une source de revenus dont ils doivent bénéficier seuls.

Toute commune qui, située comme *Orléansville* sur des ruines importantes, au centre d'une région où la civilisation romaine s'est épanouie pendant plusieurs siècles, toute commune qui, dans ces conditions, hésiterait encore devant les frais d'installation d'un

musée, serait doublement blâmable, parce qu'elle nuirait à sa population, et parce qu'elle porterait un préjudice énorme à l'histoire.

Si ses ressources sont par trop précaires qu'elle désaffecte provisoirement une salle de la mairie, et le jeudi ou le dimanche, l'instituteur, l'institutrice se plairont à y conduire leurs élèves : ce qui ne sera qu'un bien, et une garantie future pour toutes les manifestations de l'art antique.

Pourquoi, d'ailleurs, ne pas intéresser à l'œuvre le *Gouvernement* lui-même ? Ses subsides ne manquent jamais aux entreprises utiles et patriotiques.

Alger vient — il y a quelques mois — d'inaugurer son musée, sous la haute présidence de M. CAGNAT de l'Institut, Professeur au Collège de *France*. C'est un succès, et un éclatant succès sur lequel, toutefois, il conviendrait de ne pas se reposer. Il importe désormais que cet exemple soit suivi. En ce sens nous espérons fermement qu'*Orléansville*, dont l'éloge des édiles dépasse toute expression, tiendra à imiter la capitale. Et, si plus tard on doit pratiquer des recherches suivies à *Charon*, *Wattignies* et *Kherba*, ce sera à *Orléansville* qu'incombera le soin de recevoir et de conserver leurs produits, si précieux soient-ils........

Mais il ne faudrait pas attendre le départ de tous les objets d'art........

Nous aurions de la sorte, dans l'ancienne *Maurétanie Césarienne*, trois musées : celui *d'Alger*, celui de *Cherchell* (la ville de *Juba*) et celui d'*Orléansville*. Nous ne disons mot de celui d'*Aumale*, car les antiques alignées dans le jardin public, y sont encore moins à l'abri qu'en plein champ où, parfois, une touffe de jujubiers protectrice les dérobe aux regards et aux doigts malveillants

Maneat nostros ea cura nepotes (Virg.)

FIN

ESSAI SUR LA FAUNE ERPÉTOLOGIQUE

DE L'ORANIE

AVEC DES TABLEAUX ANALYTIQUES ET DES NOTIONS

POUR LA DÉTERMINATION DE TOUS LES REPTILES & BATRACIENS

du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie

(SUITE)

6me Famille — VARANIENS

CARACTÈRES DE LA FAMILLE. — *Espèces de très grande taille. Queue au moins deux fois aussi longue que le tronc. Tête allongée, conique ou pyramidale, dépourvue de grandes plaques. Cou très distinct comprenant cinq ou six vertèbres. Langue longue, protactile, rentrant dans un fourreau, bilobée comme chez les serpents. Peau épaisse, couverte d'écailles granuleuses disposées en cercles et entourées de granulations. Pattes relativement longues.*

Cette famille ne comprend qu'un seul genre :

Genre VARANUS Merr.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Les mêmes que ceux de la famille.*

Ce genre est représenté en Algérie et en Tunisie par une seule espèce.

11. *Varanus griseus* Daud.

Fig. Description de l'Egypte, rept. Pl. i i i, fig. 2.

Le varan du désert.
Le crocodile terrestre d'Hérodote.

Arabe : *Ouaran, Ouaran-el-ard.*

Varanus scincus *Merr., Strauch.*
V. arenaceus *Gervais.*
V. arenarius *D. et B., Lall., Ern. Olivier.*
V. griseus *Daud., Boulenger.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Animal terrestre de grande taille à corps arrondi, fusiforme et étroit. Tête pyramidale. Narines obliques placées près des yeux. Pas de carène dorsale. Queue très longue.*

COLORATION. — Couleur de sable avec quelques grandes réticulations plus foncées.

Cette espèce étant bien caractérisée je n'en donne pas la description.

TAILLE. — Dépasse 1 mètre. 0,56 + 0,71 = 1m27 (Blg.)

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai.**, **T.** : *S.*). — Cette espèce qui abonde dans le Sahara oriental n'a jamais été citée dans notre province. Quoique rare, elle y existe pourtant. On la trouve dans les environs d'Aïn-Sefra et d'El-Abiod-Sidi-Cheikh.

ETHOLOGIE. — Le varan habite les berges des oueds sahariens. On le trouve aussi sous les grandes dalles que forme la roche dans la région saharienne. Il se nourrit abondamment de sauterelles et de gros insectes. Il mange aussi les petits mammifères. En captivité on le nourrit avec des souris. Les indigènes prétendent qu'il dévore la vipère à cornes.

UTILITÉ. — Si réellement le varan est un ennemi de la vipère, il serait nécessaire de le protéger.

Cet animal est consommé par les Sahariens. Ils le recherchent de grand matin, et le trouvent engourdi sous les dalles qu'ils soulèvent avec un levier.

7me Famille. — IGUANIENS

CARACTÈRES DE LA FAMILLE. — Les caractères de cette famille sont très difficiles à résumer car elle renferme les plus bizarres de tous les sauriens. En outre les espèces sont très nombreuses. Voici les seuls caractères communs :

Tête large dépourvue de plaques symétriques mais recouverte d'écailles irrégulières. Écaillure du corps plus ou moins nettement imbriquée. Langue non protactile, épaisse, courte, fendue. Yeux pourvus de paupières normales. Doigts cylindriques. Dents pleurodontes ou acrodontes.

Les espèces algériennes peuvent être rangées dans la *sous-famille* des AGAMIENS dont les caractères sont :

Animaux acrodontes ; incisives saillantes ; tête triangulaire, large et aplatie, recouverte d'écailles irrégulières, imbriquées ou non. Écailles dorsales et ventrales imbriquées. Langue assez large, épaisse.

Les Agamiens sont représentés en Berbérie par deux genres dont voici le tableau :

Agamiens. — TABLEAU DES GENRES

Queue effilée, grêle, de forme ordinaire, non divisée en anneaux.

Genre **Agama.**

Queue aussi large que la moitié du corps, aplatie, divisée en anneaux couverts en dessus par des écailles munies de grosses épines.

Genre **Uromastix.**

Genre AGAMA Daudin

CARACTÈRES DU GENRE. — *Tête large à contour triangulaire ou pentagonal. Narines plus rapprochées du bout du museau que des yeux. Langue épaisse plus ou moins échancrée. Dents acrodontes disposées comme celles d'une scie*; *en avant, des incisives cylindro-coniques, 5/4, saillantes, les latérales plus grandes et ressemblant à des canines. Corps déprimé, parfois caréné sur la ligne médiane du dos. Écailles de la tête tuberculeuses, polygonales, contiguës ou un peu imbriquées. Cou marqué en dessous par un sillon très profond. Doigts et orteils longs et très inégaux. Pas de pores fémoraux. Des pores préanaux chez les mâles.*

Ce genre est représenté en Berbérie par trois espèces dont voici le tableau :

G. Agama. — TABLEAU DES ESPÈCES

1\. { Cou pourvu de chaque côté de gros paquets d'épines dont on trouve les rudiments même chez les plus jeunes individus. 3me et 4me orteils à peu près égaux. Écaillure du dos très régulière ; carènes en lignes parallèles. (Pl. VI, fig. 1, 2.) — **A. Bibronii.**

Cou nu, dépourvu de paquets d'épines à tout âge. 4me orteil plus long que le 3me. (Pl. VI, fig. 2, 3, 4, 4 *a*.) — 2

2\. { Queue ronde. Ventrales planes. Tête triangulaire à peine plus longue que large. Écaillure du dos irrégulière, inégale ; pas de carènes. (Pl. VI, fig. 2, 3.) — **A. inermis** *Reuss.*

Queue comprimée. Ventrales fortement carénées. Tête allongée à côtés parallèles. (Pl. VI, fig. 4.) — **A. Tournevillei. C.**

12\. *Agama Bibronii.* A. Dum. (Pl. VI, fig. 1, 1 *a*.)
Fig. Blg. (*Cat. Barb.*) Pl. XIV, fig. 1.

L'agame de Bibron. Arabe : *Boulam.* (1)

Agama colonorum. *Auct. alg.* non *Daudin.*
A. Bibronii A. *Dum.* 1851. — *Blg.*, *Ern. Olivier.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Des paquets d'épines de chaque côté du cou. Écaillure du dos très régulière, à écailles caré-*

(1) Les indigènes appliquent le nom de *boulam* à plusieurs gros lézards. Ils désignent sous le nom de *zermoumia* les petites espèces de la famille des lacertiens.

nées et épineuses, les carènes formant des lignes parallèles. 3me et 4me orteils à peu près égaux. Queue ronde, effilée. Animal de forte taille.

Cette espèce est très facile à distinguer. Même pendant le plus jeune âge, les paquets d'épines réduits à des boules de tubercules apparaissent nettement. Ces paquets d'épines sont au nombre de 3 à 8 de chaque côté de la partie postérieure de la tête, de l'oreille à l'épaule. Les épines, au nombre de 8 à 12 dans chaque paquet, s'allongent avec l'âge et deviennent de plus en plus aiguës ; les centrales sont les plus grandes. Les individus adultes portent sur la ligne médiane supérieure du cou et sur une longueur de 10 à 15 millimètres une série d'écailles simples aiguës disposées en scie.

Coloration. — *Mâle.* — Tout le dessous du corps bleu de ciel. Gorge gris tendre légèrement bleuté violacé, avec des lignes violettes bien apparentes. Membres et queue d'un bleu verdâtre avec des écailles dorées. Dos entièrement violacé, uni, à reflets dorés très vifs ; une ligne médiane blanche, bleutée et dorée, le parcourt. Dessus de la tête gris tendre, parfois un peu rouge comme dans la région des épines. Pourtour de l'œil coloré d'ocre rouge. Au soleil l'animal paraît tout bleu.

Femelle. — Ventre d'un beau blanc à reflets dorés. Gorge d'un blanc bleuté avec des bandes gris pigeon ou violacées peu apparentes. Membres et queue d'un gris doré. Dos à fond d'un gris plus ou moins olivâtre coupé par cinq larges bandes transversales, irrégulières, de couleur vermillon. Des taches de même couleur se voient sur les épaules et sur la ceinture. La tête est diversement colorée ; la région frontale est d'un gris olivâtre, celle de la crête est vermillonnée, celle des épines, bleu de ciel. Au soleil la femelle paraît couleur de feu.

Ces colorations ne sont apparentes qu'au moment de la mue. L'épiderme devient gris olivâtre ou brunâtre en vieillissant et se macule de noirâtre, ou de brun très foncé.

Sexes. — *Mâle.* — Une ligne préanale d'écailles calleuses ressemblant à des pores. (Blg.)

Femelle. — Pas d'écailles calleuses préanales. Taille plus petite que celle du mâle.

TAILLE. — $0^{m}13 + 0^{m}19 = 0^{m}32$. Printemps, été, automne.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**M.**, **O.**, **A** : *T.*, *H.-P.*, *S.*) — Cette espèce a été signalée dans la province d'Oran à Tlemcen (Strauch), à Saïda (Guichenot), dans le « Chott » (Gervais). Elle est répandue dans le Haut-Tell, les Hauts-Plateaux et le Sud-Oranais. Au nord elle se rapproche du littoral en suivant les berges des oueds. Je l'ai vue, reçue ou récoltée des localités suivantes : Saint-Lucien : (oued entre la Remonte et le douar Ourhani (8 avril) ; Saint-Denis-du-Sig (berges de la rivière) ; Rar-el-Maden, Nemours, Aïn-Fékan (Pallary) ; Arlal (jeune), 8 avril ; Tlemcen (6 octobre) ; Sebdou (de Lariolle) ; Beni-Snous (Brunel) ; Dj. Beguirat ; Saïda ; mont Aïad (Pallary) ; Aïn-el-Hadjar ; Dj. Masser (Pallary) ; Méchéria (Hiroux) ; Aïn-Sefra, 20 avril, 29 décembre (Pallary, Hiroux) ; de Bou-Ktoub à Géryville, partout ; Stitten ; de Géryville à El-Abiod-Sidi-Cheikh, où elle abonde hors des dunes (juillet-août).

ÉTHOLOGIE. — Cette espèce est très agile. Elle est difficile à capturer car elle ne se laisse pas approcher et fuit avec une grande rapidité. Elle habite généralement les collines rocheuses, les amas de grosses pierres ou les berges argileuses des oueds. Elle aime à se placer sur la pointe d'un rocher d'où elle surveille les environs. Aussitôt qu'elle a quelque crainte, elle fuit et va se réfugier sous quelque gros bloc d'où il est impossible de la déloger. Elle aime la chaleur et s'endort souvent dans un endroit abrité bien exposé aux rayons du soleil printanier. On la capture parfois dans ces conditions. Avec un peu de patience on peut aussi, dans certains terrains, principalement dans les berges, prendre l'agame. On épie le moment où l'animal s'éloigne de son trou. Lorsqu'on juge qu'il est assez loin, on va lestement enfoncer dans le trou un bouchon d'herbe. A son retour l'agame pénètre dans le trou mais il ne peut s'y enfoncer. On s'empresse de le prendre.

La femelle pond deux fois : la première en mai-juin, la deuxième en août-septembre. Voici les observations que j'ai faites à ce sujet :

Le 3 mai j'ai reçu de Méchéria plusieurs femelles pleines. Le 25 l'une d'elles est morte n'ayant pu pondre. Elle avait dans l'abdomen 18 œufs elliptiques, atténués aux deux bouts ; ils mesuraient 17,5 mill. sur 10. Il restait deux groupes de chacun 8 œufs sphériques, jaunes, de 2 mill. de diamètre, plus une dizaine de tout petits, clairs. Une femelle de Nédroma avait, le 15 mai, 13 œufs bien développés. Nul doute que la première ponte a lieu à la fin de mai ou en juin.

Une femelle de Saïda, prise le 10 août, avait de gros œufs. Une autre de Méchéria (8 septembre) m'a donné 10 œufs mûrs mesurant 20 millimètres sur 10.

L'enveloppe des œufs est parcheminée.

L'éclosion des œufs de la première ponte a lieu en juillet.

Le 28 juillet, j'ai pris à Stitten deux jeunes individus nés depuis quelques jours à peine. L'un mesurait 31 + 38 = 69 millimètres ; l'autre 33 + 42 = 75 millimètres.

Les jeunes sont faciles à prendre, car ils se réfugient sous le premier caillou qu'ils rencontrent.

Je ne saurais dire quand éclosent les œufs de la deuxième ponte. Peut-être au printemps suivant.

L'*agame* se nourrit d'insectes mous, surtout de sauterelles.

Agama Tournevillei Lat. (Pl. VI, fig. 4, 4 *a*)

Fig. Blg. (*loc. cit.*) Pl. XIII, fig. 4

L'agame de Tourneville.

Agama Tournevillei *Lataste* in journal *le Naturaliste* 1880, p. 325.

Agama Tournevillei *Lat.* — *Blg.* ; *Ern. Olivier.*

Cette espèce, bien reconnaissable aux caractères énumérés dans le tableau, a été recueillie à Ouargla par M. Lataste. Elle doit exister dans d'autres localités du Sahara. A rechercher dans l'extrême Sud.

13. *Agama inermis* Reuss. — (Pl. VI, fig. 2, 3.)

Fig. Reuss. *Descript. Mus. Senckenb.* i. 1834

L'agame inerme.

Agama inermis *Reuss.*, *Boulanger.*
A. agilis *Eichw.*, *Strauch.*
A. ruderata *Strauch.*
A. mutabilis *Lataste.*

Caractères principaux. — *Cou dépourvu de faisceaux d'épines. Écaillure du dos irrégulière. Ventrales non carénées. 4me orteil plus long que le 3me. Animal de taille relativement petite.*

L'*Agama inermis* est une espèce variable aux dépens de laquelle on a créé plusieurs espèces. Il y a certainement en Berbérie deux formes correspondant aux *A. ruderata* et *A. agilis* de Strauch (*Erp. de l'Algérie*). Dans la province d'Oran l'*A. ruderata* est commun. L'*A. agilis* y paraît plus rare ; je n'en possède qu'un seul exemplaire d'Arba Tahtani. Un échantillon de Tunisie lui ressemble beaucoup. J'avoue toutefois qu'il m'a été impossible de trouver des différences spécifiques entre les *ruderata* et les *agilis* que je possède. Le résultat eût été peut-être tout autre si j'avais eu de nombreux échantillons vivants de la forme *agilis*.

Aussi, pour le moment, je ne puis que me ranger à l'avis de M. Boulanger qui réunit toutes les variations et adopte le nom d'*A. inermis* Reuss.

Variété **INERMIS** (Pl. VI, fig. 2)

A. ruderata *Strauch.*

Voici la description d'une belle femelle de Kralfallah, appartenant à la forme la plus commune dans l'Oranie :

Corps lourd, à tronc plus large que la tête. Tête grosse aussi large que longue (22 mill. sur 23), haute de 17. Museau court à courbure prononcée se raccordant avec la courbe frontale.

Mentonnière légèrement proéminente sur la rostrale. Régions sus-oculaires et pariétales renflées et séparées en long et en travers par des dépressions. Nasale grande à ouverture percée à la partie supérieure. Écailles temporales imbriquées. Ouverture tympanique petite 1,5 mill. souvent à moitié cachée par une ligne supérieure de 4-6 écailles très aiguës, longues de 1 millimètre. Cou marqué en dessous par un profond sillon ; bas de la gorge fortement plié et recouvrant le cou.

Écaillure du dos sans symétrie et formée d'éléments imbriqués, de forme et de dimensions irrégulières. Ordinairement les plus grandes écailles ressemblent à des expansions cutanées vaguement carénées, tuberculeuses à leur extrémité Les petites sont lisses. Sur les flancs l'écaillure est plus petite, plus régulière, disposée en lignes distinctes ; mais on y voit encore quelques écailles isolées, plus grandes, bien apparentes. Écaillure de la queue très régulière, carénée, imbriquée. Ventrales lisses, petites, régulières. Toute l'écaillure du dos et du ventre est rude. Seule celle de la gorge est lisse.

Membres forts à écailles de la face supérieure régulières, imbriquées, carénées sur toute leur longueur, à carènes formant des lignes parallèles.

Doigts et orteils épais. 4ᵉ doigt dépassant peu le 3ᵉ ; 4ᵉ orteil dépassant le 3ᵉ de toute la longueur de la phalange terminale.

Queue ronde, légèrement aplatie à la base.

Coloration. — La coloration de cette espèce a les plus grands rapports avec celle de l'*Agama Bibronii*.

Chez le mâle la gorge est bleue, le dos est uni, rouge violacé à reflets dorés.

La femelle, après la mue, présente sur un fond couleur chair, trois grandes bandes transversales et plusieurs taches de couleur vermillon. Ces bandes et ces taches deviennent ensuite brunes et sont coupées, sur la ligne médiane, par une tache claire. Sur la queue les taches sont nombreuses et coupées en long par un trait clair. La gorge, d'un blanc violacé, est parcourue par de nombreuses bandes violettes.

En résumé le vermillon domine chez la femelle et le bleu et le rouge violacé chez le mâle.

SEXES. — Le mâle a 8 à 12 écailles calleuses préanales sur un ou deux rangs.

La femelle n'en a pas.

TAILLE. — 0,085 + 0,095 = 0,180.
0,082 + 0,115 = 0,197.

Variété **AGILIS** (Pl. VI, fig. 3)

A. agilis *Strauch.*

Voici maintenant les caractères différentiels de la forme que représente l'*A. agilis* de Strauch :

Tête un peu plus longue que large. Trou tympanique plus ouvert que chez *A. ruderata*, à écailles supérieures ne le recouvrant pas. Corps non épaissi comme chez *A. ruderata*. Écaillure supérieure à peu près régulière; les écailles dorsales, toutes imbriquées, carénées, épineuses, forment une bande d'un centimètre environ de largeur et se distinguent nettement par leur grandeur de celle des écailles des flancs qui sont petites, subtuberculeuses. Ventrales peu rudes. Doigts assez grêles.

La coloration est à fond gris de sable avec des bandes transversales comme chez *A. ruderata*.

TAILLE. — 0,065 + 0,105 = 0,17 (Arba-Tahtani).
0,079 + 0,101 = 0,18 (Tunisie).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai, T.** : *H.-Pl.*, *S.*) — L'*Agama inermis* Reuss., Blg. n'a pas été signalé dans la province d'Oran où pourtant il abonde dans certaines régions.

M. Pallary m'a rapporté la forme *inermis* d'Aïn-Sefra. Je l'ai recueillie à Kralfallah ; El-Abiod-Sidi-Cheikh. M. Pouplier me l'a envoyée plusieurs fois de cette dernière localité (1).

---

(1) En juin 1898, j'ai mis une douzaine d'*A. inermis* à la Batterie Espagnole, à Oran. Ils provenaient de Kralfallah. Les femelles étaient pleines.

L'échantillon que je rapporte, à la forme *agilis*, provient d'Arba Tahtani. Je l'ai recueilli le 7 août sur les côteaux rocailleux situés sur la rive droite de la rivière, en face l'oasis

ÉTHOLOGIE. — L'agame inerme se plait dans les terrains pierreux nus ou à peu près de la région saharienne. A Kralfallah on le trouve sur un plateau rocailleux couvert d'alfa. Il court, la queue en demi-cercle, avec une grande vitesse. Il est facile à prendre car il se réfugie sous les pierres. Il mord avec acharnement. En captivité, si on l'agace ou si on veut le saisir, il s'élance sur la main pour la mordre. Si on continue le jeu, il ramène la tête vers sa queue et, de rage, fait tourner son corps sur place.

A El-Abiod-Sidi-Cheikh, la ponte doit avoir lieu en juin. A la fin mai une femelle avait 6 œufs développés.

La femelle pond deux séries d'œufs à un mois d'intervalle. La première ponte a lieu au commencement de juin. Les œufs, au nombre de 6-7, ont l'enveloppe molle ; ils sont oblongs et mesurent 19 mill. sur 10. La deuxième ponte a lieu dans la première quinzaine de juillet. Elle est de 10 à 12 œufs.

La première éclosion a lieu à la fin de juillet. Les jeunes sont relativement plus grands que ceux d'*A. Bibronii*.

Le 5 août des jeunes mesuraient : 0,030 + 0,044 = 0,074
0,039 + 0,054 = 0,093

Le 8 octobre d'autres mesuraient : 0,040 + 0,064 = 0,104
0,045 + 0,076 = 0,121

Le corps s'était épaissi.

L'agame inerme se nourrit de petits coléoptères, de sauterelles, et, au moins en été, de fourmis dont il dévore de grandes quantités. C'est donc un animal très utile.

Genre UROMASTIX.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Animaux de forte taille, à corps large et déprimé. Tête triangulaire ; narines percées dans une seule nasale placée sur le côté du museau. Dents acrodontes ; deux incisives inférieures entre lesquelles vient s'enchâsser une*

très grosse incisive supérieure. Langue épaisse, bien fendue à l'extrémité. Queue très large, verticillée et portant en dessus de très grosses épines coniques. Des pores fémoraux.

Deux espèces de ce genre (*U. acanthinurus* Bell et *U. spinipes* Daud.) ont été signalées en Algérie et en Tunisie par Strauch, Lallemant et M. Ern. Olivier. M. Boulenger n'en admet qu'une. M. Ern. Olivier dit avoir capturé un exemplaire d'*U. spinipes* à Biskra ou *U. acanthinurus* abonde. Je ne doute pas que sa détermination soit exacte. Pour faciliter les recherches je donne dans le tableau suivant les caractères qui distinguent un *U. spinipes*, que je possède d'Egypte, des nombreux exemplaires d'*U. acanthinurus* que j'ai étudiés d'Aïn-Sefra.

G. Uromastix. — TABLEAU DES ESPÈCES

Écaillure supérieure du tronc granuleuse, très fine, à éléments réduits à des points. Ventrales rectangulaires *subgranuleuses*, à surface ne dépassant guère un demi-millimètre carré. Quelques petits tubercules coniques, aigus, le long des flancs Narine occupant presque toute l'étendue de la nasale. (Pl. VII, fig. 2.)

E. spinipes *Daud.* Egypte. — **C.**

Écaillure supérieure du dos formée d'écailles petites, nettement et très visiblement imbriquées. Celles du ventre quatre fois aussi grandes que celles du dos, carrées, très imbriquées, larges de 1 à 2 millimètres. Flancs non généralement parsemés de petits tubercules coniques, aigus. Narine occupant la partie postérieure de la nasale, (Pl. VII, fig. 1.)

E. Acanthinurus.

14. *Uromastix acanthinurus* Bell. (Pl. VII, fig. 1, *a*, *b*, *c*.)
Fig. et *descrip.* Zool. Journ. i. 1825. (Pl. XVII)

Le fouette-queue ; le lézard de palmier.

Arabe : *Dab* ; *deubb.*

Uromastix acanthinurus *Bell.* — *Strauch*, *Lall.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Caractères principaux. — *Écailles du dos bien distinctes, visiblement imbriquées. Ventrales grandes, rectangulaires ou carrées, les côtés mesurant de 1 à 2 millimètres. Queue très grosse, large et aplatie, verticillée, très épineuse en dessus.*

Animal de forte taille, bien reconnaissable à sa large queue hérissée en dessus de fortes épines. Tête grosse, triangulaire, assez aplatie. Narines obliques ; chacune d'elles placée dans la partie postérieure d'une grande nasale unique. Tympan visible par une grande ouverture quatre fois plus haute (12 millimètres) que large et bordée en avant par de forts tubercules pyramidaux coniques. Tronc très large et déprimé. Dorsales petites, imbriquées. Ventrales quatre fois plus grandes, quadrangulaires, à côtés mesurant de 1 à 2 millimètres. Pas de tubercules saillants sur les flancs ; seulement une ligne de 6 à 8 tubercules coniques assez gros de chaque côté de la base du dos, entre les cuisses. Deux séries de 12 à 17 pores fémoraux. Membres puissants, à doigts bien constitués et armés de griffes solides et aiguës. Queue aussi longue que le tronc, large de 3 à 5 centimètres et épaisse de 10 à 12 millimètres, très nettement verticillée, surtout en dessus. Chaque verticille est recouvert en dessus d'un seul rang d'écailles rectangulaires dont l'extrémité postérieure est renflée et terminée par une forte épine. Le nombre de verticilles varie avec l'âge ; il peut atteindre 19.

Coloration. — Variable. Elle est tantôt d'un brun jaunâtre, tacheté-réticulé de points bruns ; tantôt d'un vert jaunâtre magnifique lavé de larges taches noires irrégulières. Voici la description de la coloration la plus commune :

Paupières inférieures grises. Tête et cou d'un beau noir ;

côtés du cou gris cendré. Régions susorbitaires et occiput portant quelques écailles vertes. Dos d'un vert jaune, parfois d'un vert d'herbe maculé de noir. Les taches noires du dos présentent assez souvent — peut-être après la mue — une disposition symétrique : une ligne dorsale médiane de 10 à 12 millimètres de largeur parcourt le milieu ; elle est formée de points noirs ou de chenilles de même couleur ; de chaque côté sont disposées, en échelle de perroquet, des bandes transversales aussi larges que la bande médiane. Ces bandes sont distantes de 10 à 12 millimètres ; leur couleur et la disposition des taches qui les composent sont les mêmes que celles de la bande dorsale. Le dessus de la queue est vert jaune maculé de noir. En dessous, la gorge est maculée de blanc ou de gris bleuâtre, la poitrine, noire ; le ventre et les flancs sont d'un gris bleuâtre ; la queue est d'un gris ardoisé sale.

SEXES. — *Mâle.* — Queue large et plate légèrement sillonnée concave en dessus.

Femelle. — Queue portant en dessus une large carène obtuse.

TAILLE. — 0,245 + 0,152 = 0,397. Printemps. Rare en été.

OBSERVATION. — Les grands exemplaires, de couleur verte, peuvent, peut-être, présenter accidentellement des tubercules coniques. Ce qui semble le prouver c'est qu'en Algérie l'*U. spinipes* a été trouvé isolément dans des localités ou *U. acanthinurus* abonde. En Egypte le lézard spinipède est très commun.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai.**, **T.** : S.) — Le fouette-queue est commun dans la région saharienne. On le trouve non loin d'Aïn-Sefra. Il est commun à Tyout. Il se trouve aussi, d'après les renseignements que j'ai recueillis sur place, dans les montagnes qui s'étendent à l'ouest d'Arba-Tahtani.

ÉTHOLOGIE. — Le fouette-queue improprement appelé, en Algérie, lézard de palmier, ne se trouve jamais sur le dattier. Il habite les endroits rocailleux des collines dénudées de la

région des Ksours. Il gîte dans les fentes horizontales des rochers. Il est très commun au printemps.

Le fouette-queue est le seul de nos lézards qui soit herbivore. Dans l'estomac de quelques individus, j'ai trouvé des inflorescences de crucifères *Sisymbrium Irio L.* et *Alyssum Macrocalyx Coss.* avec les silicules développées. J'y ai trouvé aussi des résidus de végétaux secs, surtout de graminées. Un fragment de tige presque ligneuse avait 15 mill. de long et 4 mill. de diamètre.

Au sujet de la reproduction j'ai fait les quelques observations suivantes :

Le 13 mai une femelle avait deux groupes d'environ chacun 20 œufs. Les plus gros, subglobuleux, mesuraient 3,5 mill. sur 4. Ils ne paraissaient pas fécondés.

Un envoi reçu vers le 15 juin contenait un œuf pondu en route.

Une femelle a pondu le 20 juin. La ponte a eu lieu en plusieurs fois. A 6 heures du soir j'ai trouvé trois œufs, à 9 heures trois autres, à 9 heures 45 un autre. Enfin le 21, à 6 h. 1/2 du matin, les trois derniers. Soit en tout 10 œufs. Une autre a pondu le 21 juin. Dans la matinée jusqu'à 11 heures, elle a donné cinq œufs. J'en ai trouvé deux autres à 4 heures et un dernier à 10 heures du soir. Soit en tout 8 œufs.

Ces œufs cylindriques à bouts très arrondis offraient les dimensions suivantes : 32 mill. sur 18, 34 sur 21, 35 sur 20. L'enveloppe sans être pierreuse était tendue et très parcheminée. Les mêmes femelles ont pondu de nouveau en juillet. Elles m'ont donné : la première, le 9 juillet, 17 œufs, et la seconde, le 11 juillet, 14 œufs. Trois autres femelles ont donné ensemble, en juillet, 17 + 14 + 10 = 41 œufs.

On peut conclure que la ponte a lieu en deux fois, en juin et en juillet, à une vingtaine de jours d'intervalle. La 1re est de 7 à 10 œufs, la 2me de 10 à 17, suivant l'âge de l'animal.

La capture du fouette-queue demande quelque précaution, car il se défend avec sa large queue armée de piquants. Il ne peut pourtant pas la rabattre sur le dos. En prenant l'animal par la tête on n'a rien à craindre.

Utilité. — Les Sahariens consomment le fouette-queue ; ils mangent surtout la queue. Toutefois, ils lui préfèrent le varan et le poisson de sable.

Uromastix spinipes Daud. (Pl. VII, fig. 2, *a*, *b*)

Uromastix spinipes *Daud.*, *Ern. Olivier*.

Le stellion spinipède de Daudin.

Pour faciliter la recherche de cette espèce, je vais donner la description des parties essentielles : Tête petite, à éléments de l'écaillure réduits. Narine grande, verticale, occupant presque toute la largeur de la nasale. Ecaillure du dos très fine ce qui, de loin, fait paraître la peau lisse ou finement granuleuse. Eléments de la bande médiane plus grands que ceux des côtés, lesquels sont plus petits que ceux du bas des flancs. Base des flancs parsemée d'assez nombreux petits tubercules coniques et aigus. Des tubercules semblables se voient à la partie inférieure du dos, où ils forment deux ou trois rangées le long du pli des cuisses. Écailles gulaires, très fines, granuleuses. Celles du dessous du corps sont plus grandes, en forme de parallélogramme et mesurent 0,0005 de côté ; elles sont disposées en lignes transversales assez régulières, serrées et très nombreuses ; entre les cuisses elles sont moitié plus petites, mais néanmoins plus grandes que les gulaires.

L'exemplaire d'Egypte que je viens de décrire mesure du bout du museau à l'extrémité de la queue, 0,18 + 0,13 = 0,31. Il présente 22 verticilles caudaux et 18 pores fémoraux de chaque côté.

M. Ern. Olivier a cité cette espèce des environs de Biskra.

9me Famille. — LACERTIENS

Caractères de la famille. — *Tête portant des plaques polygones, larges, symétriques et contiguës comme chez les couleuvres.* (Pl. II, fig. 1). *Écaillure du dos régulièrement granuleuse ou formée d'écailles imbriquées de forme toujours différente de celle des plaques du ventre. Les ventrales sont plates, de forme géométrique, bien plus grandes que les dorsales, non imbriquées ou très peu.* (Pl. II, fig. 3-4). *Langue*

étroite, bilobée. Corps toujours lacertiforme ; pattes dégagées, propres à la course ; doigts longs et effilés.

Les mâles ont généralement la base de la queue renflée et sillonnée en dessus ; l'ouverture du cloaque est plus longue que chez la femelle.

Tous les lacertiens sont des animaux très utiles. Ce sont des insectivores de premier ordre. Allant partout, fouillant les buissons et les herbes, ils débarrassent les plantes d'une multitude de parasites.

Cette famille est représentée en Berbérie par cinq genres, dont voici le tableau :

Lacertiens. — TABLEAU DES GENRES

1. Paupières rudimentaires laissant l'œil entièrement à découvert.
Genre **Ophiops.**

Paupières normales, recouvrant l'œil. 2

2. Bords latéraux internes des pariétaux séparés, dans la partie antérieure seulement, par l'interpariétale. Dans la partie postérieure les bords sont contigus au moins à la base. Orteils nettement denticulés ou barbelés sur les côtés. Narine en contact avec une labiale.
Genre **Acanthodactylus.**

Bords latéraux internes des pariétaux largement séparés dans toute leur longueur par deux plaques : l'interpariétale et l'occipitale. 3

3. Narine entourée par trois nasales, parconséquent non en contact avec une labiale. Ecaillure dorsale granuleuse. *Genre* **Eremias.**

Narine en contact avec une labiale ou seulement séparée par le bord du cornet. **4**

4. Ecaillure dorsale granuleuse. Collier très net. Trois nasales, parfois deux. *Genre* **Lacerta.**

Ecaillure dorsale formée d'écailles bien conformées, visibles à l'œil nu, toutes semblables, fortement carénées et régulièrement imbriquées. Collier nul ou mal défini. Deux nasales. *Genre* **Psammodromus.**

Genre LACERTA L.

Caractères du genre. — *Un collier distinct à bord libre. Narines bordées par une ou deux labiales ou à peine séparées par un étroit repli du tube nasal* (cornet). *Des pores fémoraux. Doigts et orteils cylindriques nullement denticulés sur les côtés. Écailles du dos granuleuses ou rhomboïdales.*

Ce genre est représenté en Berbérie par plusieurs espèces, dont voici le tableau :

G. Lacerta. — TABLEAU DES ESPÈCES

1. Deux nasales. Six rangées de ventrales, rarement huit. Espèce de petite taille à robe non ocellée pendant le jeune âge. (Pl. VIII, fig. 7, 8.) **L. muralis.**

Trois nasales. **2**

Animal de petite taille. Plaques ventrales sur 10-12 rangées longitudinales, petites, rectangulaires, parfois presque carrées, toutes à peu près de même largeur. Paupière inférieure cornée transparente au centre. (Pl. VIII, fig. 9, 10.)
L. perspicillata.

2. Animal atteignant une grande taille (2 à 5 décimètres). Plaques ventrales sur 6 ou 8 rangées longitudinales ; toutes en forme de parallélogramme ou de trapèze, bien plus larges que hautes ; les moyennes plus larges que les médianes et que les marginales. Paupière inférieure opaque et rugueuse au centre. (Pl. II et VIII, fig. 1 à 4.)
L. ocellata et var.

15. *Lacerta ocellata* Daud. et var. (Pl. II et VIII)

Le lézard ocellé.

Lacerta ocellata *Strauch, Lallemant.*
Lacerta ocellata *Daud.* variété *pater Lat., Blg., Ern. Olivier.*
Lacerta ocellata *Daud.* variété *tangitana Boulenger.*

Caractères principaux. — *Espèce de grande taille. Narine entre la première labiale, deux postnasales et la nasale ; l'angle de la rostrale la touche et y pénètre même. Ordinairement, en Berbérie, huit rangées de ventrales.*

Le lézard ocellé est le plus grand de nos lacertiens. On le reconnaît facilement à sa taille et à la couleur de sa robe qui est bleuâtre, réticulée de noir et de blanc avec de grands ocelles bleus sur les flancs. Assez souvent, surtout chez les

individus non adultes, la robe est verte, uniforme ou tachée de points blancs.

L'ocellé type n'a pas été signalé en Berbérie. L'espèce y est représentée par deux bonnes variétés dont les caractères sont énumérées dans le tableau ci-après :

L. ocellata. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

1. 8 rangées (parfois 10) de plaques ventrales bien constituées et de même hauteur. Plaques de la 1re rangée (médiane) étroites ; celles des 2e et 3e rangées presque de même largeur ; celles de la 4e rangée presque aussi larges que celles de la 4e. Occipitale grande, à base presque aussi large que la plus grande largeur d'une pariétale. (1)

   Variété **typica. — France.**

   8-6 rangées de ventrales de même hauteur. 2e et 3e rangées de largeur bien différente, la 2e tranchant sur toutes les autres. Occipitale petite, à base n'égalant que la 1/2 ou le 1/3 de la plus grande largeur d'une pariétale. (Pl. II. fig. 1, 3, 4 et Pl. VIII, fig. 1 à 4.) 2

2. 8 rangées de plaques ventrales. 74 à 84 granules dorsaux sur la plus grande ligne transversale vers le milieu du dos. (70 à 80. Blg.)

   Variété **pater.**

   8 rangées (quelquefois 6), 90 à 100 granules dorsaux. (77 à 100. Blg.)

   Variété **tangitana.**

---

(1) Ne considérer que les plaques de la région moyenne du *ventre* ; celles de la poitrine offrent d'autres dimensions.

Variété **PATER** *Lataste* (Pl. II, croquis. — Pl. VIII, fig. 1-2)
Fig. Blg., *Cat. of. Barb.* (Pl. XV a, b, c, d.)

Lacerta ocellata *Strauch*, *Lallemant*.

Lacerta ocellata *Daud.*, var. pater *Lataste*, in journal *Le Naturaliste.* (Vol. 1, p. 306, 1880).

Lacerta ocellata *Daud.*, var. pater *Blg.*, *Ern. Olivier.*

De cette variété Lataste dit :

..... écailles dorsales plutôt rhomboïdales, à diamètre longitudinal à peine plus long que le transversal ; parfois faiblement carénées; en un mot assez voisines de celles de l'ocellé. Les plaques ventrales sont disposées chez l'ocellé en quatre séries longitudinales de chaque côté, la médiane (l'interne) étroite, les deux suivantes élargies et la latérale moyenne ; chez *viridis*, en trois rangées seulement, la médiane étroite, la suivante très large et la latérale moyenne ; et chez *pater*, en quatre rangées, une médiane étroite, une suivante très large et deux latérales moyennes. Ainsi si l'on tient compte ou non des marginales (bien plus étroites), on peut dire qu'il y a 6 ou 8 rangées de ventrales chez *Lac. viridis* et 8 ou 10 chez *L. ocellata* comme chez *L. pater ;* seulement la forme de celles-ci diffère dans ces deux espèces.

(Les différences résident donc dans la largeur propre de chaque rangée).

La plaque occipitale, — très développée et au moins aussi large que les pariétales chez *L. ocellata*, très petite au contraire et comme rudimentaire chez *L. viridis*, — a des dimensions moyennes chez *L. pater*. L'interpariétale irrégulièrement carrée ou du moins aussi large que longue chez *L. ocellata*, en losange très allongé et très étroit chez *L. viridis*, est chez *Lac. pater* pentagonale allongée, ses deux plus grands côtés latéraux s'appuyant sur les pariétales, son plus petit côté postérieur reposant sur l'occipitale et ses deux côtés moyens antérieurs s'engageant en pointe entre les frontales. Le collier est composé de 7 à 8 écailles chez *L. viridis*, de 9 à 10 chez *L. ocellata* et de 12 à 14 chez *L. pater*. La plaque préanale est chez *L. viridis* antérieurement séparée de la ligne des pores fémoraux par seulement deux cercles de squames et par plus de trois chez les deux autres.

Dans la description de Boulenger, je relève les caractères suivants :

L'occipital est constamment plus large que l'interpariétal et ordinairement plus étroit que le frontal ; toutefois, dans un spécimen mâle de Tunis, il est tout à fait de la largeur du frontal...

Le nombre des écailles dorsales autour du milieu du corps est de 70 à 80...... 14 à 16 pores fémoraux de chaque côté, ordinairement 14. Deux ou trois demi-cercles de petites plaques sur la région anale.

Tels sont, d'après ces deux auteurs, les caractères qui distinguent la variété *pater*. Ceux tirés des plaques de la tête sont variables et me semblent de peu de valeur. Les meilleurs sont donnés par la largeur relative des rangées de ventrales et par le nombre de granules dorsaux.

Coloration. — 1° *Adultes*. — Le fond de la robe est vert à reflets bleus. Des granulations blanches et noires y forment sur le dos des taches ou des réticulations où le noir domine. Les taches sont formées de 4 à 6 granules blancs qu'entourent des granules noirs réunis par groupes. L'ensemble comprend 4 à 6 lignes dorsales d'ocelles d'un blanc verdâtre largement entourés par des réticulations noires.

Les réticulations sont entremêlées de granules blancs et noirs ; mais ces derniers sont plus nombreux. Enfin sur les flancs, surtout chez les individus très âgés, il existe de grands ocelles bleus entourés de noir et de verdâtre, exagération des ocelles dorsaux.

Le dessus de la tête est d'un vert olivâtre. La base de la queue est maculée de noir et de blanchâtre ; le reste est d'un gris brun uniforme. Le ventre est jaune verdâtre.

La coloration que je viens de décrire est la plus commune. Toutefois on rencontre assez souvent des individus d'un beau vert émeraude uniforme.

2° *Jeunes*. — Le fond de la robe est d'un vert uniforme à reflets bleuâtres. Sur le dos il y a 4 à 6 lignes de petits ocelles formés d'un gros point blanc plus ou moins cerclé de noir. (Pl. VIII, fig. 2.) Certaines lignes disparaissent lorsque l'animal

grandit. Il ne reste bientôt plus que 4 lignes bien marquées, deux sur le dos, les autres sur les flancs où les ocelles deviennent bleus. Des taches brunes apparaissent ensuite ; enfin, avec l'âge, les réticulations commencent à se former.

SEXES. — *Mâle.* — Base de la queue légèrement aplatie en dessous, un sillon assez marqué séparant les protubérances des pénis qui sont peu saillantes.

Femelle. — Base de la queue arrondie en dessous.

TAILLE. — 0,17 + 0,365 = 0ᵐ535. Printemps à automne.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai.**, **T.**, : *T.*, *H.-Pl.*) — Le lézard ocellé a été signalé à Oran (Gaston), à Sidi-bel-Abbès (Strauch), à Tlemcen (Kobelt).

J'ai constaté sa présence à Oran, Saint-Denis-du-Sig, Tlélat, Kristel, Misserghin, Aïn-Temouchent, Camerata, Arlal, Tlemcen, Sebdou, Magenta, Daya, Saïda, Aïn-el-Hadjar. Il se trouve d'ailleurs dans tout le Tell.

Variété **TANGITANA** Blg. 1887. (Pl. VIII, fig. 3-4)

Descript. et *Fig.* Blg. *Cat. of. Lézards* (3ᵉ vol., pl. iii, fig. 1 ; *Cat. of. Barbary.* (Pl. XV, fig. f., (tête)

Lacerta ocellata *Daud.* var. *tangitana, Blg.*

Voici la description que donne M. Boulenger de cette importante variété (*Cat. of. Barb.*) :

La variété *tangitana* se rapproche beaucoup de la variété *pater* d'Algérie ; mais en diffère aussi bien que de *L. ocellata*, type par les écailles dorsales encore plus petites, dont le nombre est de 77 à 100 autour du milieu du corps, et par le nombre plus grand de pores fémoraux, 17 à 21. Elle s'en distingue aussi par la dimension, ordinairement plus petite, de l'occipitale et le nombre (6 ou 8) de rangées longitudinales de plaques ventrales......

Dans quelques spécimens l'occipitale n'est pas plus large — ou elle l'est fort peu — que l'interpariétale ; dans d'autres sa plus

grande largeur égale celle de la frontale. Il y a 24 à 28 lignes d'écailles entre le menton et le collier. Ce dernier est composé de 11 à 13 plaques. Il y a ordinairement 8 rangées longitudinales de plaques ventrales, mais quelquefois seulement 6.

Deux ou trois demi-cercles de petites plaques sur la région anale.

Coloration. — Vert en dessus avec des ocelles blanchâtres ou bleus à bords noirs qui peuvent ne se rencontrer que sur les côtés ; les parties inférieures jaune verdâtre uniforme.

Taille. — $0^m 14 + 0^m 30 = 0^m 44$. (*Blg.*)

Distribution géographique. — (**M.**, **O** : *T.*, *H.-Pl.*) — Cette variété a été décrite par M. Boulenger sur des échantillons de Tanger. Je dois à l'obligeance de M. Vaucher, deux échantillons de la même localité (fig. 3-4) dont les caractères sont relevés au tableau. Le jeune se rapproche beaucoup de la variété *pater*.

M. Anderson (*loc. cit.* bibliographie) a signalé cette variété à Tlemcen, en compagnie de la variété *pater*. Ce savant n'a eu qu'un exemplaire présentant 87 dorsales.

Il m'a été donné par M. Germain, et provenant de la même région, un ocellé qui est un véritable *tangitana*. Il présente 100 dorsales.

Je rapporte à la même variété un exemplaire des Beni-Snous (Brunel) (Musée d'Oran) avec 92 dorsales. Aussi un autre que j'ai recueilli à Aïn-el-Hadjar (Musée d'Oran) avec 100 dorsales.

Dans toutes ces localités, la variété *tangitana* cohabite avec la variété *pater*.

Mais l'échantillon le plus net est celui que j'ai capturé le 28 juillet 1897 au pied du djebel Ksel, sur la route de Géryville à Stitten, sous les pierres qui bordent la source d'Aïn-bou-Kheris. Cet individu, malheureusement jeune, ne présente que 6 rangées de plaques ventrales régulières. Le nombre de dorsales est de 92. (Pl. VIII, fig. 5-6).

La coloration est remarquable. Elle est à fond bleu clair et plus éclatante que chez les jeunes *pater*. Sur le dos il y a deux lignes de petits ocelles blancs, bordés par des taches noires en demi-cercle, chacune quatre fois plus grande que l'ocelle. Sur les flancs il y a 3 ou 4 lignes d'ocelles bleus très apparents. La bordure noire qui les entoure forme un réseau de couleur moins vive que celle des taches du dos. L'internasale est entière ; l'occipitale est courte, trapézoïde, plus large, à la base, que l'interpariétale.

TAILLE de mon jeune exemplaire. — $0^{m}063 + 0^{m}13 = 0^{m}193$.

OBSERVATIONS. — Les deux types extrêmes qui représentent les variétés *pater* et *tangitana* sont bien tranchés et se distinguent facilement par le nombre de dorsales et par celui des ventrales.

Pour moi, le type du *tangitana* doit avoir 6 rangées de ventrales et 88 à 100 dorsales.

Entre les deux variations extrêmes vient se placer une forme intermédiaire, difficile à limiter, qui habite le haut Tell. Elle semble se distinguer de la variété *tangitana* par ses 8 rangées de ventrales. Il est vrai que d'après les séparations établies par M. Boulenger elle doit rentrer dans sa variété à laquelle il attribue 8 ou 6 rangées de ventrales. Mais, sous le rapport du nombre de dorsales et de la disposition des plaques de la tête, elle offre de sensibles différences.

Pour se faire une opinion plus précise, il y aurait lieu d'examiner des échantillons adultes du djebel Ksel. Jusqu'à maintenant, je n'ai pu en obtenir.

Les caractères secondaires tirés des plaques de la tête et du nombre de pores fémoraux sont de peu de valeur. L'internasale est tantôt entière, tantôt sectionnée en deux ou trois parties ; l'occipitale varie dans sa largeur. Le nombre de pores fémoraux descend rarement à 14 et dépasse souvent 16.

En résumé, le seul caractère ayant une réelle valeur est celui du nombre des dorsales. Le tableau suivant met en relief les principales différences chez le type et chez les deux variétés :

LACERTA OCELLATA

Tableau comparatif de certains caractères dans les 3 variétés

DÉSIGNATION des parties caractéristiques	TYPE	Variété PATER									
	NICE	ORAN	TLEMCEN	TLEMCEN	ORAN	ORAN	ORAN	ORAN	AIN-EL-HADJAR	BENI-SNOUS	TUNIS
	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Museau à annus.........	170	140	130	125	175	130	160	140	145	165	80
1re rangée (médiane).....	3 1/2	3 1/2	4	4	4 1/2	3	3 1/2	3	3 1/2	5	2
2e rangée..............	5 1/4	5 1/2	5	5 1/2	7	5 1/2	5 1/2	6	5	7	3 1/2
3e rangée..............	5	4	4	4	6	4	4	4 1/2	4	5	2 1/2
4e rangée..............	4 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2	4	3 1/2	3 1/2	4	4	4	2
5e rangée (extérieure)...	2	1 1/2	1	1	2	1	1 1/2	1 1/2	1 3/4	2	3/4
Internasale	e (1)	d	tr	?	tr	tr	tr	d	e	tr	d
Nombre de pores préanaux...	14/14	15/15	18/17	17/17	18/19	15/16	19/17	17/17	19/19	18/19	14/13
Nombre de granules dorsaux.	78	74	80	84	80	74	83	84	83	83	80

DÉSIGNATION des parties caractéristiques	Variété TANGITANA					
	TLEMCEN	AIN-EL-HADJAR	BENI-SNOUS	Djebel KSEL	TANGER	TANGER
	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m	m/m
Museau à annus.........	155	115	150	63	120	54
1re rangée (médiane).....	4	3 1/2	4 3/4	1 1/2	3 1/4	1 1/2
2e rangée..............	6 1/2	5	6 1/2	3	5 1/2	2
3e rangée..............	5	3 1/2	5	2 3/4	4	1 1/2
4e rangée..............	4	3 1/2	4	1/2	3	3/4
5e rangée..............	1 1/2	1 1/2	2	0	0	0
Internasale	d	d	d	e	e	e
Nombre de pores préanaux..	19/19	17/18	18/20	14/17	17/16	18/19
Nombre de granules dorsaux.	100	100	92	92	92	80

(1) *e* veut dire plaque entière ; *d* divisée en deux ; *tr* divisée en trois.

ÉTHOLOGIE. — Le lézard ocellé étant très rare à Oran, je n'ai guère pu étudier ses mœurs, lesquelles, d'ailleurs, ne paraissent guère différer de celles du type européen. L'ocellé habite de préférence les rochers des forêts ou des grandes broussailles. Il se plaît aussi le long des cours d'eau, dans les tamarins et dans les champs de figuier de Barbarie où il trouve, à son gré, ombre, fraîcheur et soleil. On le rencontre parfois en terrain nu, surtout lorsqu'il est jeune ; il gîte alors sous une grosse pierre isolée. Il aime à s'étaler au soleil et il s'endort sur un angle de rocher ou sur une râquette de figuier. On peut alors le prendre aisément à la main ou avec un filet. Mais c'est surtout dans les vieux murs et sous les amoncellements de pierres qu'on peut le capturer plus facilement. Comme l'animal ne change guère de logis, il est facile de s'en emparer de bon matin lorsqu'il est encore engourdi.

L'ocellé est commun au printemps et en automne ; il est très rare en été.

Les jeunes naissent vers la fin d'août probablement. A Daya, à la fin de septembre, ils mesuraient $0^{m}043 + 0^{m}081 = 0^{m}124$.

16. *Lacerta muralis* Laur. (Pl. VIII, fig. 7-8)

Le lézard des murailles Arabe : *Zermoumia* (1).

Lacerta muralis *Laur.* — *Strauch, Lall., Blg., Ern. Olivier.*
L. agilis *Gervais.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Deux nasales. Six rangées de ventrales peu inégales, rarement huit.*

Cette espèce, extrêmement variable, présente plusieurs races locales. La race algérienne est une des plus petites ; elle se distingue surtout par la finesse de son écaillure dorsale.

Voici la description d'un individu d'Oran :

Tête petite ; longueur des plaques de la tête, 12 millimètres ; largeur entre les yeux, 5,5 millimètres. Museau assez court. Surface de la tête légèrement convexe. Narine entre la

(1) Voir note, page 92.

première labiale, la nasale et la postnasale; parfois elle touche l'angle de la rostrale. Quatre labiales antérieures à la sous-oculaire. Paupière inférieure non transparente. Une granulation un peu forte au milieu des tempes. Occipitale presque aussi large que l'interpariétale ; toutes deux bien plus étroites que la frontale à son point le plus étroit. (Ce caractère rapproche notre race de la variété *tiliguerta* Gmel. qui a été signalée à Tunis par Camerano. Cette dernière variété est bien plus grande et les écailles dorsales peuvent être comptées à l'œil nu.)

Plaques ventrales sur six rangées ; celles de la 1re rangée interne aussi larges que celles de la 3me; celles de la 2me nettement plus larges que celles des deux autres.

Dorsales très fines, ne pouvant être comptées qu'à la loupe ; il en faut sept pour égaler en largeur une plaque ventrale de la 2me rangée. Leur nombre est variable. Dans tous mes exemplaires, il varie de 55 à 68 sur le milieu du dos.

Pores fémoraux en nombre variable : 16 à 21.

COLORATION. — Variable.

Variété verte.— C'est la plus commune. Dessus d'un beau vert jaunâtre. De chaque côté du dos une bande plus claire jaune verdâtre. Au dessous une autre bande plus large brune ; cette bande parcourt le haut des flancs depuis l'œil jusqu'à la cuisse. La grande bande dorsale est bordée de taches irrégulières, noires, assez rapprochées dans le sens de la longueur et se continuant jusque sur la queue.

Chez certains individus les bandes latérales sont aussi bordées de taches noires comme celles du dos. On en trouve encore une double rangée au bas des flancs. Enfin chaque écaille ventrale de la 3me rangée porte une tache noire au milieu. Les membres sont aussi maculés de noir. Chez un mâle les taches de la grande bande dorsale sont plus grandes ; elles sont aussi plus rapprochées dans le sens de la largeur ; il en résulte qu'il y a une bande médiane un peu plus claire.

Chez quelques individus, de couleur plus foncée, les taches noires se touchent dans les bandes des flancs. La couleur noire

domine. Les ventrales de la 2me et de la 3me rangées sont alors aussi tachées (Mizab, près de Sebdou).

Enfin, d'autres exemplaires ne portent sur les flancs que quelques points noirs minuscules. Tout le dos est uni, bronzé; seule la bande du haut des flancs est apparente.

Ventre blanc bleuâtre plus ou moins foncé.

Queue d'un gris olivâtre uni, tacheté de noir.

Jeunes. — La coloration est la réduction de celle des adultes. Les bandes sont bordées de sinuosités noires, fondues sur le dos, apparentes sur les flancs. Queue grisâtre.

Variété fusca *Nob.* — RARE. — Dessus d'un brun noirâtre surtout sur le dos qui est bordé par deux lignes de points noirs assez grands et moins anguleux. Les bandes latérales sont claires et presque blanches. Les bandes supérieures des flancs sont d'un noir foncé. La 3me rangée de ventrales a toutes ses plaques tachées. Ventre rosé. Queue de même couleur que le dos, mais d'une nuance plus claire, tachetée de noir. (Pl. VIII, fig. 8).

Jeunes.. — Le noir l'emporte sur le fond bleu clair. A la naissance, ils sont linéolés. Sur le milieu du dos il y a une bande olivâtre bronzée, bordée de noir ; de chaque côté, une ligne blanche ; enfin une troisième bande dans laquelle sont enclos des points blancs parcourt le haut des flancs. A la base les flancs sont maculés de noir et de blanc. Les bandes noires ne tardent pas à se sectionner et à former des points.

SEXES. — *Mâle.* — Base de la queue épaisse, haute et légèrement aplatie en dessous. Protubérances peu sensibles. Fente anale étendue et descendant bien sur les côtés; bords distants.

Femelle. — Queue étroite, arrondie.

TAILLE. — 0,050 + 0,102 = 0,152 Oran.
0,060 + queue Tlemcen.
0,050 + 0,07. Mascara, var. *fusca.*
0,049 + 0,098 = 0,147 Tanger.

OBSERVATION. — M. Boulenger a décrit sans la nommer, la forme de Tanger qui présente des caractères assez saillants.

Les trois échantillons que je possède et que je dois à l'obligeance de M. Vaucher ont l'aspect de la var. *fusca*. Ils se distinguent par la granulation très fine du dos et par une grande plaque placée au milieu des temporales. Chez deux exemplaires les ventrales de la rangée médiane sont de moitié plus étroites que celles de la deuxième rangée; mais le troisième exemplaire, très adulte, ne présente pas ce caractère. (Pl. VIII, fig. 7).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**B.** : *T.*, *H.-P.*) — Très rare à Oran le lézard des murailles abonde dans le Haut-Tell et dans les Hauts-Plateaux. Strauch l'a signalé comme répandu en Algérie. Dans la province d'Oran il donne Tlemcen comme limite de son aire de dispersion vers le sud. Lataste (ex. Blg.) l'a reçu de Daya. Je l'ai obtenu d'Aïn-Temouchent (Pallary). Je l'ai pris à Oran : remparts, route du Polygone (fossé), Eckmühl, mur du cimetière ; à Saint-Louis, Arzew, Tlemcen, Sebdou, Bedeau, dj. Beguira, Magenta, Daya, Saïda, Kralfallah, dj. Ksel près de Géryville.

La variété *fusca* existe à Khristel. Je l'ai prise à Daya. M. Pallary me l'a rapportée de Mascara.

ÉTHOLOGIE. — Le lézard des murailles habite les remparts, les vieux murs, les escarpements rocheux. A Oran, on le trouve surtout à Eckmülh. Une colonie vit le long du fossé de la route de Tlemcen, près du Polygone ; elle s'y creuse des galeries comme le gongyle.

Dans le Tell, le Haut-Tell et sur les Hauts Plateaux, le lézard des murailles vit loin des centres habités. Il pullule sur les rochers escarpés où il est difficile de le capturer. Les jeunes se plaisent parmi les pierres sur un sol plat.

La femelle pond en juin. Le 13 mai, une, d'Oran, avait 5 œufs de 11,5 mill. sur 7. Il restait deux groupes de 5 ovules.

A Oran, les jeunes naissent en juillet ; à Tlemcen, au commencement d'août. Un exemplaire pris le 12 août (Tlemcen), mesurait $25 + 43 = 68$ millimètres.

La variété *fusca* semble préférer les forêts ou les escarpements des lieux très broussailleux. Elle paraît atteindre une plus grande taille que la variété verte.

A Daya, sur la lisière de la forêt, au nord du village, j'ai poursuivi un individu presque aussi long qu'un tropidosaura. Je n'ai pu le capturer. Je suis même à me demander s'il n'était pas d'une espèce inconnue.

Le lézard des murailles est commun au printemps et en automne. En été, on ne voit guère que les nouveau-nés et ceux de l'année précédente.

17. *Lacerta perspicillata* D. et B. (P. VIII, fig. 9-10)

Fig. Guich., *Expl. scient. de l'Alg.*, rept. (Pl. I, fig. 3-4)

Le lézard à paupières transparentes.

Lacerta perspicillata *D.* et *B.* — *Guichenot, Strauch, Lall., Blg., Ern. Olivier.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Plus petit que L. muralis. 10-12 rangées de petites ventrales rectangulaires parfois presque carrées. Trois nasales. Centre de la paupière lisse et transparent.*

En voici la description : Tête assez épaisse en arrière ; largeur entre les tempes, 9 mill. ; longueur des plaques de la tête, 13 mill. ; largeur entre les yeux, 6 mill. ; hauteur 7 à 8 mill. Narines entourées supérieurement par trois plaques : une nasale et deux naso-frénales. Suslabiales précédant la sous-oculaire, laquelle atteint la lèvre, au nombre de 5 de chaque côté, quelquefois de 5 et 6 et même de 6 et 6. Paupière inférieure nettement transparente. Rostrale courte, arrondie. Internasale grande, entière, de même surface que les préfrontales qui la séparent largement de la frontale. Quelquefois celle-ci rejoint l'internasale en se prolongeant en pointe effilée. Interpariétale et occipitale plus étroites que la frontale. Temporales fines. Une grande plaque borde le sommet de l'oreille. Sous la gorge, un fort pli. Ce pli s'élève sur les côtés, suit la ligne extérieure de l'oreille et se continue par un sillon assez net qui passe contre le bord postérieur des pariétaux. Collier presque droit, se continuant sur les côtés par un pli qui monte assez haut en se recourbant vers les épaules.

10 ou 12 rangées de plaques ventrales, petites, rectangulaires, parfois presque carrées, disposées en damier. Ecaillure du dos très fine ; 50 à 64 dorsales sur une rangée transversale au milieu du tronc. 16 à 19 pores fémoraux.

COLORATION. — Très variable. — Voici les diverses variations :

1° *Robes unies.* — *a.* — Dos d'un vert olive très foncé, à reflets bronzés. Flancs unis, un peu moins foncés. Tête et queue de même couleur. Dessous du corps lavé de vert clair bleuâtre.

b. — Dos d'un vert bleuâtre avec reflets cuivrés ; flancs très légèrement pommelés. Tête et queue d'un bleu clair. Gorge lavée de bleu. Ventre blanc très légèrement teinté de bleuâtre.

2° *Robes tachetées.* — *c.* — Dos d'un vert olive tout tacheté de points plus clairs, très nombreux et peu apparents. Ce fond est en outre semé d'un très grand nombre de points noirs peu apparents. Vue d'un peu loin la robe paraît unie. Flancs un peu moins foncés que le dos et plus nettement tachetées de clair. Il y a des réticulations noirâtres assez distinctes vers les épaules. Tête et queue de même couleur que le dos. Dessous du corps lavé de bleu clair.

d. — Dos tout réticulé de noir. Les réticulations sont assez régulières et s'entrecroisent pour entourer de petites taches d'un millimètre, presque polygonales, de couleur vert olive plus ou moins clair. Flancs semblables, sauf à la base où ils deviennent presque unis et d'un vert bleuâtre. Tête et queue portant aussi des réticulations noires plus grandes. Sur les tempes se trouvent trois taches claires bordées de noir. Dessous du corps lavé de vert bleuâtre.

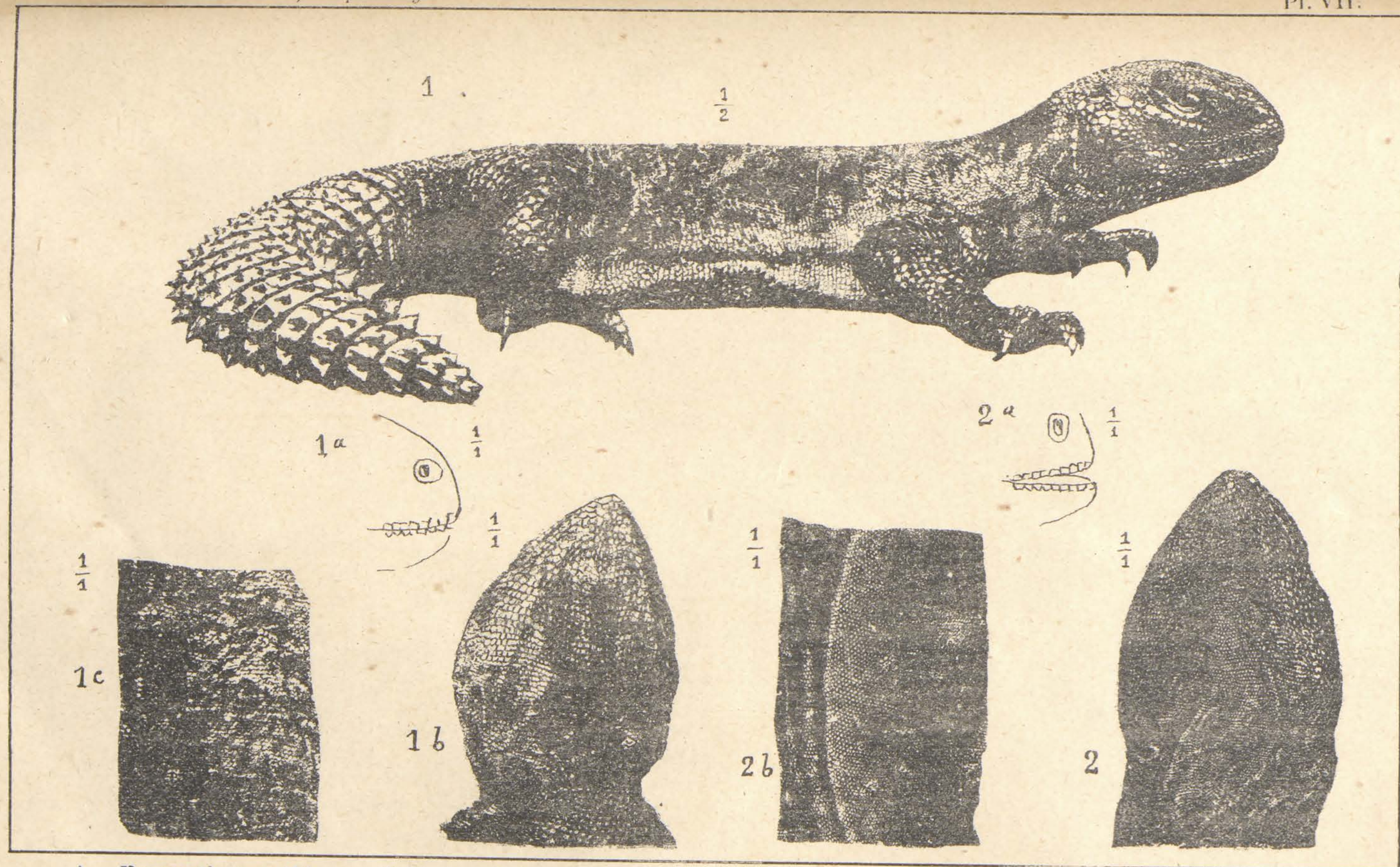
e. — Variété **Guichenotii** *Nob.* (Pl. VIII, fig. 10). — Enfin, exagérant la variation précédente, on trouve la variété figurée par Guichenot. (loc. cit.) fig. 4. En voici la description :

Dos moucheté comme chez une panthère. Les réticulations d'un beau noir entourent des taches d'un blanc verdâtre ou jaunes dont le diamètre moyen dépasse souvent un millimètre. Lorsque ces taches sont jaunes, le dos est à reflets dorés.

(*A suivre*). F. DOUMERGUE.



1. **Agama Bibronii** *A. Dum. fils*. Saïda. ♂
1 *a*. **Agama Bibronii** (patte postérieure).
2. **Agama inermis** *Reuss*. Kralfallah. ♀
3. **Agama inermis** variété **agilis**. Arba-Tahtani. ♂
4. **Agama Tournevillei** *Lat.*, d'après *Blg*.
4 *a*. **Agama Tournevillei** (patte postérieure).



1. **Uromastix acanthinurus** *Bell.* Aïn-Sefra.
1 *a*. **Uromastix acanthinurus** *Bell.* (plaque nasale).
1 *b*. **Uromastix acanthinurus** *Bell.* (tête vue en dessous).
1 *c*. **Uromastix acanthinurus** *Bell.* (fragment de la peau du dos.

2. **Uromastix spinipes** *Daud.* (tête vue en dessous). Egypte.
2 *a*. **Uromastix spinipes** *Daud.* (plaque nasale).
2 *b*. **Uromastix spinipes** *Daud.* (fragment de la peau du dos).



1–2 **Lacerta ocellata** variété **pater** *Lat.* Oran.

3–4 **Lacerta ocellata** variété **tangitana** *Blg.* Tanger.

5–6 **Lacerta ocellata** variété **tangitana**. Djebel Ksel.

7. **Lacerta muralis** *L.* Tanger.

8. **Lacerta muralis** variété **fusca** *Nob.* Mascara.

9. **Lacerta perspicillata** *D.* et *B.* Oran.

10. **Lacerta perspicillata** variété **Guichenotii**. Oran.

NOTE

SUR

UN BAS-RELIEF DE SAINT-LEU (PORTUS MAGNUS)

représentant la déesse celtique EPONA

La Société d'Oran a publié, dans le dernier fascicule de son *Bulletin* (1), une savante notice du regretté commandant Demaeght, sur les fouilles de M. SIMON, à Saint-Leu (*Portus Magnus*). Je voudrais dire ici quelques mots au sujet d'un bas-relief dont la reproduction accompagne cette notice (planche C) (2). Il est d'une facture grossière, mais la représentation qu'il offre est intéressante, car elle est jusqu'à présent unique dans l'Afrique du Nord.

On y voit une femme, vêtue d'une robe et d'un manteau. Elle est assise, autant qu'il semble, et tient de la main droite une patère, de la main gauche un objet allongé, aujourd'hui en grande partie détruit : c'est, croyons-nous, une corne d'abondance. A ses côtés, se tiennent un cheval (à sa gauche), et un âne, ou plutôt un mulet (à sa droite) (3). Il faut évidemment reconnaître dans cette figure la déesse *Epona*, protectrice des chevaux et des bêtes de somme. On plaçait volontiers son image dans les écuries. Ainsi, le héros du roman d'Apulée, après sa métamorphose en âne, entra dans une écurie, où il vit une *Epona* à l'intérieur d'une niche pratiquée dans le pilier du milieu de la salle. La présence d'*Epona* passait pour préserver les animaux contre les

---

(1) Année 1899, p, 485 et suiv.

(2) Pierre calcaire. Haut. 0m52, larg. 0m38.

(3) Une des oreilles du mulet est très distincte sur l'original. On ne la voit pas sur la reproduction.

maladies et les maléfices. C'était une divinité celtique : M. Reinach, qui a étudié d'une manière très complète les monuments relatifs à *Epona* (1), a montré qu'ils abondent surtout sur les bords du Rhin, en Lorraine et en Bourgogne. Quelques autres ont été découverts dans le centre et l'ouest de la Gaule, en Belgique, en Angleterre, en Espagne, en Autriche-Hongrie, dans la vallée du Pô. On a recueilli à Rome, au Latran, une dizaine de dédicaces nommant *Epona* ; elles émanent de cavaliers, pour la plupart Germains, qui faisaient partie de la garde impériale. Il est permis de supposer que ce culte, étranger aux Africains, a été de même introduit à *Portus Magnus* par des soldats appartenant à quelque corps de cavalerie. Des inscriptions de Saint-Leu mentionnent, entre autres, des cavaliers de l'*ala miliaria* (2) : peut-être y avait-il parmi eux des Gaulois ou des Germains. En tout cas, il est curieux de retrouver en Algérie cette image d'une divinité que l'on adorait principalement dans l'Est de la France.

Stéphane GSELL.

---

(1) *Revue Archéologique*, 1895, I, p. 163-195, 309-335 ; 1898, II, p. 187-200.

(2) Demaeght, *Musée d'Oran*, p. 26, n° 71 et p. 148, n° 509. Il faut lire dans ce dernier texte : « *Lurius Rogatus, e(ques) a(lae) m(iliariae)*. Le n° 72 du Musée d'Oran (p. 27) se rapporte à un soldat de l'*ala Ulpia I contariorum*, le n° 73 (*ibid.*) à un cavalier de la garde du gouverneur. — Demaeght (*Bull. d'Oran*, 1899, p. 486) fait remarquer que le bas-relief dont nous parlons ici a été trouvé au sud du village de Saint-Leu, près de l'endroit d'où proviennent les inscriptions n° 71 et n° 72.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

par E. FLAHAULT

SECRÉTAIRE DE LA SOUS-COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE

En inaugurant dans le *Bulletin* de notre Société la Chronique Archéologique, nous n'avons d'autre but que de satisfaire au programme que nous a tracé le Comité de la Société : mentionner dans une courte notice périodique les plus récentes découvertes archéologiques relatives à l'Afrique Mineure, en dresser l'inventaire sommaire afin de faciliter à nos confrères la recherche et la lecture des derniers travaux parus et de contribuer ainsi au développement de leur zèle archéologique, et par cela même à la reconstitution de l'Histoire de notre Afrique du Nord, de ses personnages et de ses institutions.

Nous passerons successivement en revue les travaux et les faits d'intérêt général, puis ceux relatifs à la Tunisie, à nos départements de Constantine, d'Alger et d'Oran, enfin quand il y aura lieu, à l'Empire Marocain.

I. — GÉNÉRALITÉS

L'archéologie et la numismatique ont éprouvé, le 5 janvier 1899, une perte cruelle en la personne de M. Chabouillet, ancien conservateur du cabinet des médailles, auquel il avait consacré 58 années, dont 30 en qualité de conservateur.

Malgré les exigences d'un service très actif, et une collaboration incessante au *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, M. Chabouillet avait publié, sur la numismatique antique et du moyen-âge, un très grand nombre de notes marquées au sceau de la plus rigoureuse

critique. *Le catalogue des Monnaies Gauloises de la Bibliothèque nationale*, dont la préparation avait été interrompue et compromise par la mort de ses premiers rédacteurs, repris et publié par M. CHABOUILLET, est devenu le guide indispensable de quiconque veut étudier la numismatique et la civilisation gauloise, suivant l'expression de M. BABELON, qui dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* a retracé la vie et les travaux du regretté savant, mort à l'âge de 85 ans.

M. CUQ a publié dans les Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un remarquable mémoire sur *Le Colonat partiaire dans l'Afrique Romaine;* prenant pour point de départ la célèbre inscription découverte par M. POULAIN, à Henchir-Mettich, et commentée déjà par MM. TOUTAIN et SCHULTEN, et surtout la *Lex Manciana*, révélée par cette inscription, l'auteur s'est proposé de définir la condition juridique des colons à parts de fruits dans l'Afrique Romaine.

M. le Dr BERTHOLON a publié dans la *Revue Tunisienne de l'Institut de Carthage*, un essai sur la répartition des premiers colons de souche européenne dans l'Afrique du Nord, moins la Tunisie actuelle d'après l onomastique.

Le Congrès des Sociétés Savantes, réuni à Toulouse en avril 1899, nous a valu un remarquable discours de M. HÉRON DE VILLEFOSSE. Après avoir décrit les fouilles exécutées à Martres Tolosane, dans cet amas tellement abondant de bas-reliefs et de statues antiques, qu'il semble ne pouvoir être identifié qu'à un immense atelier de fabrication et dépôt d'exportation de sculptures, M. HÉRON DE VILLEFOSSE signale un fait qui sert de trait d'union entre les antiquités de la Gaule et celles de l'Afrique, c'est une dédicace au dieu Silvain et aux Montagnes de Numidie, par laquelle deux marbriers associés rappellent qu'ils ont pour la première fois exécuté et exporté des colonnes d'une certaine dimension « comme s'ils avaient voulu rappeler ainsi leur origine africaine » ou tout au moins l'importation par eux, dans les Pyrénées, des procédés d'extraction et de taille acquis par eux en Numidie.

M. Héron de Villefosse énumère ensuite les dernières découvertes archéologiques en Tunisie et en Algérie, et signale les services rendus par l'exploration du Nord de l'Afrique à l'histoire des religions, de l'armée, des administrations et même des institutions économiques ; il rend un éclatant hommage aux efforts laborieux qui se poursuivent en Algérie pour pousser avec vigueur et succès cette exploration scientifique, et termine en émettant le vœu, auquel notre Société ne peut manquer de s'associer, qu'une des prochaines réunions du Congrès des Sociétés Savantes se tienne en Afrique, lui apportant le témoignage tangible de sa sollicitude.

II. — TUNISIE

Epoque Punique. — Deux officiers de marine, M. de Roquefeuil, puis M. Hantz, ont été chargés successivement de rechercher par des sondages minutieux l'emplacement des ports antiques de Carthage. Ces sondages ont révélé déjà au Sud de la pointe d'El Kram, à la hauteur du Casino, des traces non équivoques d'un port protégé par une jetée.

Les nécropoles puniques ont donné lieu à des recherches multiples ; le R. P. Delattre a publié les résultats de ses fouilles à Carthage, à Douïmès, à Bordj-Djedid, etc. ; M. Gauckler a fouillé la nécropole d'El Alia près de Mahedia. Il a en outre donné une description sommaire et provisoire, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, d'une autre nécropole découverte à Thapsus par MM. Novak et Epinat, et dans laquelle les Romains ont succédé aux Carthaginois ; les fouilles ont déjà donné des résultats importants dont on attend la publication.

Deux inscriptions puniques intéressantes ont été publiées, l'une par le R. P. Delattre, l'autre par M. Berger ; leur interprétation est l'objet de savantes discussions que nous ne pouvons résumer dans cette courte notice, mais dont nous nous proposons de faire connaître les conclusions.

Epoque Romaine. — Le Service des antiquités et des arts de la Tunisie a livré au public savant le premier fascicule de sa publication *Les Monuments Historiques*, consacrée aux temples païens. Ses rédacteurs sont MM. R. CAGNAT et P. GAUCKLER, et les dessins sont dus à M. SADOUX ; dans notre *Bulletin* de janvier-mars 1899, notre confrère le D[r] CARTON a donné de ce travail une remarquable analyse à laquelle recourront avec fruit tous les archéologues ayant à s'occuper des édifices religieux païens, et que tous nos confrères ont lu avec intérêt. M. BLANCHET a publié un travail analogue dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine.*

Le D[r] CARTON a terminé une nouvelle campagne de fouilles dans les ruines de Dougga ; l'exploration des ruines du théâtre a été achevée, et elle a mis au jour notamment un escalier admirable de conservation. Tous les documents découverts depuis 1882 par M. CARTON ont été groupés et aménagés tant aux abords qu'à l'intérieur du théâtre.

Notre confrère a publié dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine* la description détaillée d'un des édifices importants de Dougga, le Dar-el-Acheb, dont la destination demeure encore inconnue.

M. R. CAGNAT, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, a publié trois inscriptions découvertes à Sidi-Ahmed El Hacheni, dans la région de Ksour. L'une d'elles permet de rectifier le nom d'un proconsul Pétronius Claudius, confondu par TISSOT, dans ses *Fastes*, avec Clodius Hermogenianus, et qui fut proconsul de 368 à 370.

Dans le même *Bulletin* d'avril 1899, le R. P. DELATTRE a publié 57 inscriptions romaines de Carthage ou de ses environs ; parmi les plus intéressantes, il faut citer un ex-voto à Saturne découvert à Khangat El Hadjaj, oú ce dieu était honoré sous le nom de Saturnus Sabarensis, et où l'on a déjà recueilli toute une série d'ex-voto à lui consacrés.

M. GAUCKLER a décrit dans le même *Bulletin* une remarquable mosaïque découverte à Oglet-Atha (entre Sfax et Gafsa) représentant une chasse à courre à la gazelle, dans une plaine complantée d'oliviers, de cyprès, d'orangers et de vigne,

représentés avec une précision remarquable. D'autres mosaïques voisines sont l'objet de fouilles nouvelles.

Le même archéologue a décrit, en outre, les portes triomphales et les Thermes de Thibursicum Bure (Teboursouk). Les portes monumentales de l'ancienne ville, englobées dans l'enceinte de la citadelle byzantine de Teboursouk, lors de l'édification de celle-ci par le préfet Thomas, sous le règne de Justin II, furent retrécies et modifiées à cette époque, qui est fixée par une inscription dédicatoire. Une autre inscription relate la translation aux Thermes de Thibursicum, de quatre statues de marbre dont l'existence, à leur emplacement primitif, était menacée par un éboulement.

Enfin, M. P. Gauckler a encore publié dans le *Bulletin Archéologique* une note sur les ruines d'Aradi (Bou-Arada); il mentionne quelques inscriptions importantes, notamment la dédicace à l'empereur Commode d'une porte triomphale datée de l'année 184. Une autre inscription dédicatoire porte les noms des suffètes d'Aradi, et prouve que l'organisation municipale punique avait survécu à la domination romaine dans la région de Carthage.

M. le Commandant Toussaint, dans un rapport archéologique sur la région de Moktar (*Bulletin Archéologique des travaux historiques et scientifiques*) signale en premier lieu les routes romaines dont les vestiges ont été reconnus au cours des levés de la 4me brigade topographique de Tunisie en 1898; il esquisse la reconstitution de leurs tracés et itinéraires. Il inventorie ensuite d'une manière très sommaire les localités, au nombre d'une cinquantaine, dans lesquelles sont à signaler soit des monuments mégalithiques, soit des ruines. Enfin, il ne reproduit pas moins de 163 inscriptions latines ou fragments inédits relevés dans le rayon du levé topographique, sans préjudice des épigraphes qu'il a déjà communiquées à la Société des antiquaires de France. Parmi ces inscriptions figurent des miliaires, des dédicaces aux empereurs et un grand nombre d'épitaphes.

M. Homo a publié, dans les mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome, une très intéres-

sante étude sur les suffètes de Dougga, basée sur l'analyse de l'inscription votive d'un monument dédié à Auguste divinisé et à l'empereur Claude, et datée du 8me tribunat de ce prince, c'est-à-dire de l'année 48-49. Cette inscription mentionne les noms de plusieurs des suffètes du pagus de Thugga ; son texte démontre, en outre, que la dignité de suffète était la plus haute des fonctions municipales ; il paraît encore en résulter que le titre de *Flamen Divi Augusti*, appliqué exclusivement dans l'inscription à trois personnages qui ont exercé toutes les fonctions municipales (*honoribus peractis*), à l'exclusion de ceux qui étaient encore suffètes, était le couronnement de la carrière municipale. Enfin il démontre que, tandis qu'à Rome et dans les municipes, au 1er siècle, le peuple nommait les magistrats, mais seul le sénat leur conférait les *ornamenta* des diverses magistratures, à Thugga ces deux actes exigeaient le concours du sénat et de la *plebs*.

III. — DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Un travail qui intéresse à la fois la Tunisie et la province de Constantine a été publié par la *Revue de l'Institut de Carthage ;* c'est une étude de M. WINKLER sur les voies romaines de Sufetula (Sbeïtla-Tunisie) à Theveste (Tebessa).

M. HÉRON DE VILLEFOSSE a décrit, dans le *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, un certain nombre de monuments funéraires en caisson (*cupula*) découverts par lui dans la plaine de Tebessa et des inscriptions relevées dans les environs.

Lambèse. — Les fouilles de Lambèse ont amené différentes découvertes.

En 1898, les fouilles exécutées par M. BESNIER, sur le point désigné depuis Léon Renier sous le nom de *carceres*, ont révélé la véritable destination de ces édifices, lieu de réunion des *scholæ*, ou collèges militaires. Les inscriptions mises au jour dans cette partie des ruines, et plus spécialement l'une

d'elles découvertes dans le *tabularium legionis* (Archives de la Legio III Augusta), ont donné lieu à une étude très documentée de M. Besnier (Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome — avril juin 1899), sur ces *scholæ*, sortes d'associations de prévoyance et de solidarité, au commencement du 3me siècle. L'inscription en question est le règlement d'une *schola*, et fixe le montant du droit d'entrée dans la *schola*, des indemnités diverses allouées aux membres sortants, suivant leur grade et les circonstances de leur libération, des frais de voyage alloués à ceux qui étaient déplacés, enfin de la somme réservée à l'héritier pour frais funéraires. Des listes de sous-officiers de divers grades, avec l'indication de leurs lieux d'origine, ont été retrouvées. Enfin M. Duquesne, architecte, a pu restaurer le plan et la façade des quartiers des *scholæ*, groupés autour du *quæstorium* du camp.

M. l'Abbé Montagnon a retrouvé dans l'emplacement dit *Camp des auxiliaires* l'enceinte carrée au milieu de laquelle était érigé le monument portant la célèbre allocution d'Hadrien aux troupes d'Afrique (3e Légion) ; 60 fragments en ont été à ce jour réunis au Musée du Louvre ; l'un des derniers retrouvés comprend le commencement de l'allocution et sa date, le 1er juillet 128 ; sur une partie en retour de la même pierre est gravé le commencement d'une allocution du même empereur à la *1a Ala Pannonianorum*, prononcée quelques jours plus tard, pendant les ides de juillet.

En face du prœtorium de Lambèse, M. Héron de Villefosse a relevé une inscription romaine qui contient un fragment de liste des soldats.

Timgad. — Le *Journal Officiel* du 10 février 1900, a publié le rapport de M. l'Architecte Ballu au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts sur les fouilles exécutées par le Service des Monuments historiques en 1899, à Timgad (antique Thamugadi). Les fouilles ont porté surtout sur un vaste établissement de Thermes, couvrant environ 4500 mètres carrés. Un certain nombre de vastes salles ont été déjà déblayées, mettant au jour de superbes entrecolonnements, de belles

mosaïques de dallage, et tout l'ensemble de la distribution des eaux, des fourneaux, des étuves et bains chauds, des piscines froides et des égoûts.

En outre, d'autres fouilles ont été opérées, notamment dans les bâtiments qui font face au Capitole, et sur le côté Est de la voie qui y conduit ; le Panthéon ou petit Temple a été restauré, d'autres importants travaux de relevage, de remise en place et de consolidation ont été exécutés. « L'année 1899, dit avec raison le rapporteur, se distinguera parmi les plus fécondes en résultats archéologiques obtenus. »

M. P. Blanchet, dans les mémoires de la *Société Archéologique de Constantine* a publié une étude très documentée sur quelques points fortifiés de la frontière Saharienne de l'Empire Romain, entre Gabès, les Chotts (de Tunisie) et la Tripolitaine. Il en décrit successivement les postes avancés, puis la ligne continue de défense, et enfin un des points d'appui de cette dernière, sans négliger le chemin stratégique de ronde et les trois routes de pénétration vers le Sahara.

Signalons encore dans le même recueil :

Une Étude sur l'Edough, par le capitaine De Pouydraguin, au cours de laquelle sont passées en revue les ruines des environs d'Hippone ;

La publication par M. Ch. Vars d'inscriptions inédites de la province de Constantine pour les années 1897-1898 ; le fait le plus important mentionné par l'auteur est la découverte de catacombes à quelques kilomètres de Khenchela.

La grande et remarquable mosaïque de l'hôpital de Bougie a été restaurée pour être déposée au Musée de Mustapha ; elle représente comme on le sait, une tête colossale d'Océan, occupant le centre de la composition, et accostée de Néréides étendues sur des chevaux marins, le tout encadré de grecques et de délicats rinceaux qui enlacent des animaux et des génies armés de boucliers.

Une autre mosaïque, découverte à Sétif, est entrée à son tour dans l'atelier du maître mosaïste Tossut, à Alger, pour y être restaurée.

IV. — DÉPARTEMENT D'ALGER

M. Camille Viré, dans le *Recueil de la Société Archéologique de Constantine*, a passé en revue l'archéologie du canton de Bordj-Ménaïel ; il en a successivement étudié les vestiges préhistoriques et les monuments Lybiques ; puis pour l'époque romaine, les villes et les villages, les forts, les fermes, les travaux d'hydraulique agricole, enfin les routes.

Au voisinage du cap Matifou, M. le lieutenant d'artillerie d'Estrées a exploré les ruines de Rusguniae ; il y a découvert une basilique chrétienne avec abside trifoliée ; les déblais du chœur ont fait découvrir une grande inscription sur mosaïque dont nous attendons la publication. M. le lieutenant d'artillerie Chardon y a mis à jour le cercueil d'un chef militaire du nom de *Mauritius*. Il convient d'attendre des détails plus précis sur ces découvertes toutes récentes.

V. — DÉPARTEMENT D'ORAN

Dans le volume publié par l'Association française pour l'avancement des sciences, pour 1898, notre confrère M. Doumergue, a publié des *Contributions au préhistorique de la province d'Oran*, résumé de ses dernières recherches.

Une station voisine de la gare d'Arbal paraît néolithique, et la couche ne paraissant offrir aucun mélange, son étude complète fournirait sans doute un repère sérieux pour la classification du préhistorique des environs d'Oran. L'auteur passe ensuite en revue diverses stations reconnues à la Daya Morselli, à Noiseux, à l'Ouggaz, la Mare-d'Eau, El-Gada (Saint-Lucien) et aux Lauriers-Roses, d'autres stations nombreuses et intéressantes aux environs de Saïda et des cascades de Tiffrit ; enfin il rend compte des nombreuses observations recueillies sur les itinéraires de Sebdou à El-Aricha, Bedeau et Daya ; de Tafaraoua à Sfissifa ; du Kreider à Bou-Ktoub, Géryville et El-Abiod-Sidi-Cheikh. On peut juger par cette nomenclature, de l'étendue des observations de notre confrère,

qui a condensé en quelques pages des renseignements des plus intéressants sur le préhistorique de l'Oranie.

Des fouilles ont été conduites dans les ruines romaines de Benian, en avril 1899, par M. ROUZIÈS, instituteur à Tizi, sous la direction de M. GSELL, agissant au nom et avec les fonds de l'association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord. M. ROUZIÈS, d'après le rapport de M. GSELL, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a déblayé une basilique chrétienne du Ve siècle assez vaste et entourée d'une enceinte défensive, et qui a été successivement entre les mains des Donatistes et des Catholiques. Au fond d'une crypte établie sous l'abside, une *fenestrella confessionis* avait vue sur le caveau d'une martyre, et dans le caveau l'inscription ci-dessous faisait face à la fenestrelle :

MEM · ROBBE SACRE DEI GERMANA
HONOR · QVE SIREN EPSI CED
TRAD VXATA MERVIT DIGNI
TATE MRTIRI · VIXIT ANIS L · ET RED
DIDIT SPM · DIE CII KA · APRILES PR · CCCXCV

Mem(oriæ) Robb(a)e. sacr(a)e Dei(ancilæ) Germana(e) Honor(ati) Aqu(a)e siren(sis) ep(i)s(cop)i, c(o)ed(e) Trad(itorum) v(e)xata meruit dignitate(m) martiri(i) ; vixit annis L et reddidi sp(iritu)m die VIII Ka(lendas) apriles, (anno) pro(vinciæ) CCCXCV (434 après J.-C.)

Il s'agit d'une religieuse Robba, sœur d'Honoratus, évêque donatiste d'Aquœ Sirensis, ville située au Nord d'Ala Milaria, qui mourut en 434, victime des violences des Catholiques (traditores) et fut vénérée comme martyre par les Donatistes.

Le caveau de Robba était flanqué d'autres sépultures dont les épitaphes nomment des évêques et des prêtres, peut-être donatistes, comme la martyre. Au contraire, une autre inscription, trouvée devant l'église, à la place du porche, mentionne un évêque d'Ala Milaria *qui requievit in fide et unitate.*

La dédicace de Robba, une épitaphe d'Evêque, une épitaphe de prêtre et un joli chapiteau appartenant à une colonnade qui

barrait l'entrée de l'abside, ont été adressés par M. GSELL à M. HÉRON DE VILLEFOSSE, conservateur au Musée du Louvre.

Rappelons que dès 1897, notre regretté Commandant DEMAEGHT, après une visite des ruines de Benian, avait signalé l'importance des fouilles à faire en cet endroit et du déblaiement de la basilique et de la crypte, où M. ROUZIÈS a trouvé l'inscription funéraire n° 1239, reproduite au *Bulletin* de 1897.

Nous signalerons encore la publication posthume dans notre *Bulletin* d'une notice de M. le Commandant DEMAEGHT, sur les fouilles exécutées dans les ruines de *Portus-Magnus*, par les soins de M. Georges SIMON, recherches qui ont enrichi les collections de notre Musée.

Enfin notre Président, M. le Lieutenant-Colonel DERRIEN, après avoir rendu compte dans le *Bulletin* d'inscriptions inédites de la Maurétanie Césarienne, découvertes dans la région de Tiaret, émet le vœu de voir des fouilles suffisantes nous révéler les identifications des principales ruines romaines du bassin de l'Oued-Riou, Kebbala, Tirazza, Acheleff, Souma, Konsou, Kherba, etc.

E. FLAHAULT.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

(Juillet 1899. — Février 1900)

FRANCE ET EUROPE

Carte de France en pierres précieuses — La fabrique impériale d'Ekathérinebourg, en Russie, vient de terminer la grande carte de France en pierres précieuses qui doit être envoyée à l'Exposition, à Paris. C'est une mosaïque de jaspes dont les couleurs différentes correspondent aux divers départements. Des incrustations de platine indiquent le cours sinueux des fleuves et des rivières ; la mer est en lapis-lazuli et les pierres précieuses de l'Oural viennent s'incruster pour représenter les grandes villes.

Russie. -- *Le Transsibérien prolongé par la Suède.* — On étudie très activement le projet de joindre la ligne russe du Transsibérien au réseau suédois au moyen de puissants bacs à vapeur qui feraient la traversée entre Hangô, sur la côte finlandaise, et Kappelskär, à l'extrémité orientale de la Suède. Au moyen des brise-glace du type de l'Ermack, on espère pouvoir maintenir la navigation régulière durant l'hiver.

Il y aurait une ligne ferrée de Kappelskär à Stockolm.

Cette combinaison assurerait au Transsibérien un débouché plus facile vers l'Angleterre et l'Amérique, car elle éviterait les lenteurs inhérentes à la traversée de l'Allemagne.

Canal des Deux-Mers. — Ce canal, qui doit relier la mer Noire à la mer Baltique, va recevoir un commencement d'exécution. Il commencera à Riga, empruntera le cours des rivières Dvina, Bresina et Dnieper, et arrivera à la mer Noire, près de Kherson. Sa longueur sera exactement de 1,607 kilomètres. Les frais sont évalués à 500 millions de francs environ et la durée des travaux à cinq ans au minimum.

AFRIQUE

Missions françaises vers le lac Tchad. — La région du lac Tchad semble particulièrement fatale aux expéditions. Rappelons que le 5 mai 1898, le capitaine CAZEMAJOU, se rendant de Say à Barroua, fut assassiné à Zinder.

La *mission Voulet-Chanoine* paraissait avoir de grandes chances de succès, malgré les difficultés que lui causaient la rareté de l'eau et la conduite de ses chefs à l'égard des indigènes ; elle avait atteint Zinder, lorsque l'on apprit tout à coup l'assassinat du colonel KLOBB et le châtiment des capitaines VOULET et CHANOINE, massacrés à leur tour par leurs troupes révoltées. Ce drame terrible eut lieu les 14-17 juillet 1899, aux environs de Tessaoua, à 100 kilomètres à l'Ouest de Zinder.

Deux semaines plus tard, le 29 juillet, le lieutenant PALLIER, qui avait pris le commandement de la colonne, occupait Zinder et punissait les meurtriers de CAZEMAJOU. Mais la mission était épuisée et désorganisée ; sur l'ordre du Gouvernement, le lieutenant PALLIER dut revenir sur le Niger en laissant seulement à Zinder une garnison pour donner la main à la *mission Foureau-Lamy*.

Et voici que, peu après, nous apprenions le massacre de la *mission Bretonnet* et la mort de l'explorateur BÉHAGLE.

A la suite de l'expédition GENTIL, qui avait porté le pavillon français sur le Chari et le Tchad, M. BRETONNET fut chargé de compléter ces découvertes en pénétrant dans le Ouadaï.

C'est à Togbao, près du confluent de l'Aoukadebbi et du Chari, qu'attaqué par Rabah, le chef du Bornou, à la tête de 8,000 hommes, il fut tué, ainsi que le lieutenant BRAUER et le maréchal des-logis MARTIN.

Ce désastre eut lieu le 18 juillet 1899 et ne fut connu à Paris que le 31 octobre.

La *mission de Béhagle* avait un but exclusivement commercial. Son projet était de traverser le Baguirmi et le Ouadaï et de gagner la Méditerranée en traversant l'Aïr, suivant ainsi, en sens inverse, l'itinéraire de la *mission Foureau Lamy*.

M. BEHAGLE fut fait prisonnier au Baguirmi, par Rabah,

qui l'aurait fait périr de faim dans son camp. Mais ce bruit n'est pas confirmé et il est plus probable que Rabah le tient prisonnier à Dikoa ; c'est pour lui un précieux otage.

La *mission Fourreau-Lamy* serait, d'après les renseignements parvenus au Ministère de l'Instruction publique, arrivée en bonne santé à Zinder. Elle y aurait trouvé un détachement laissé par le lieutenant JOALLAUD, qui, commandant actuellement la mission VOULET, depuis la rentrée à Say du lieutenant PALLIER, se serait dirigé vers le lac Tchad avec 150 hommes.

La mission FOUREAU-LAMY se serait mise en route, à son tour, dans la même direction.

Mission Blondiaux. — Le lieutenant d'infanterie de marine BLONDIAUX vient de terminer sa mission sur la côte des Somalis.

L'accord diplomatique franco italien aurait eu pour effet de partager en deux les territoires du Cap Doumeïra. Il a été convenu que l'Italie aurait la partie Nord de la crète rocheuse, et la France la partie Sud. C'est l'abornement de la frontière qui était le but de la mission BLONDIAUX. Les droits de la France sur l'île entière de Doumeïra ont été maintenus.

Mission Maclaud à travers la Guinée et la Fouta-Djalon. — Le docteur MACLAUD vient de terminer son exploration topographique et scientifique en Guinée et au Fouta-Djalon ; il rapporte 3,500 kilomètres d'itinéraire au $\frac{1}{50.000}$.

Mission Houdaille (capitaine du Génie). — Cette mission, qui comprend, outre son chef, les capitaines CROSSON-DUPLESSIS et THOMASSET, le lieutenant MACAIRE, le docteur LAMY, et 7 sous-officiers du Génie, vient de rentrer en France, ayant établi un projet de chemin de fer de Petit-Bassam par la vallée de Conoï vers Kong.

Mission Hostains-d'Ollone. — Cette mission a reconnu la source du Cavelly (Côte d'Ivoire) qui est formé par le confluent des rivières le Dono, le Donobi. Le Dono vient du N. E. et est grossi lui-même de la Hanna, grosse rivière jusqu'ici inconnue.

Dislocation du Soudan français. — En vertu du décret du 17 octobre 1899, le Soudan français cesse d'être une colonie ayant son autonomie administrative et financière ; il est divisé en deux groupes de territoires.

Les territoires du premier groupe sont répartis ainsi qu'il suit entre nos quatre colonies de l'Afrique Nord-Occidentale :

1° Les cercles de Kayes, Bafoulabé, Kita, Satadouzou, Bammakou, Ségou, Dienné, Nioro, Gombou, Sokoto et Bougoumi, au Sénégal ;

2° Les cercles de Danguiray, Siguiri, Kouroussa, Kankan, Bissandougou et Beyla, à la Guinée française ;

3° Les cercles ou résidences d'Odjenni, Kong et Bouna, à la Côte d'Ivoire ;

4° Les cantons de Kouaba ou Nelba, au Sud de Liptako, et le territoire de Saÿ comprenant les cantons de Djennaré, de Diongoré, de Folmougani et de Botoa, au Dahomey.

Le second groupe comprend deux territoires militaires placés sous l'autorité directe du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale.

Le premier de ces territoires, appelé *Région Nord et Nord-Est du Soudan français*, est formé des cercles ou résidences de Tombouctou, Sumpi, Goundani, Bandiagara, Dovi et Ouahigouya.

Le second, dit *Région de Volta*, est formé des cercles ou résidences de Ouahhadougou, Leo, Koury, Sikasso, Bobo, Dioulassi et Djebougou.

L'Afrique Occidentale française se trouve ainsi divisée en cinq régions d'étendues inégales, mais de limites précises, placées toutes sous les ordres d'un Gouverneur assisté d'un Commandant supérieur des troupes.

Dans l'esprit du Ministre qui l'a signé, le décret du 17 octobre est destiné à hâter dans tout le Soudan la période d'exploitation commerciale ; notre Afrique Occidentale forme ainsi à elle seule un véritable empire, trois fois grand comme la France, encore peu peuplé mais dont bien des symptômes annoncent déjà le développement rapide.

Mission Flamand. — *Occupation d'In-Salah.* — Un événement d'une importance capitale pour l'Algérie s'est produit à la fin de l'année 1899 : In Salah, l'oasis mystérieuse, la clef du Sahara, le foyer d'agitation où se ravitaillaient les pirates du désert, est définitivement acquis à notre domination.

Cet éclatant succès est dû à l'énergie du capitaine PEIN qui commandait les goumiers chargés d'escorter la mission FLAMAND.

M. FLAMAND, professeur à l'Ecole supérieure des Sciences d'Alger, continuait ses études sur la géologie du Sahara.

La mission partit d'Ouargla le 28 novembre et suivit d'abord l'itinéraire de la première mission FLATTERS.

Le 9 décembre elle était à Hassi-In-Ifel, le 15 à Hassi-In-Sokki ; les nouvelles qu'elle donna alors étaient des meilleures.

Le 18, elle quittait Hassi-In-Sokki pour gagner la région d'Hassi-Messeguem et, par là, le reg d'Adjemor et l'Oued-Massin. C'était prendre à rebours une partie de la route suivie, en 1864, par Rohlfs pour aller d'In-Salah à Gadamès.

Le 26 décembre la mission atteignait Foggaret-ez-Zoua et y recevait le meilleur accueil. Les habitants de cette oasis sont inféodés aux Oulad-Sidi-Cheikh et, depuis dix ans, ils nous font de continuelles avances et nous demandent instamment de venir forer des puits artésiens dans leurs territoires.

Le lendemain 27, la mission arrivait aux abords de l'oasis d'Iguesten.

Les habitants ne cachèrent pas leur hostilité, si bien que la mission se prépara, en raison de son caractère pacifique, à aller camper ailleurs. Toutefois, on résolut d'attendre jusqu'au lendemain, pour remonter vers le Nord.

Le 28, au point du jour, comme on se disposait à exécuter ce mouvement, une bande de 1,200 indigènes, recrutés dans la région d'In-Salah, vint attaquer brusquement la mission.

Le plus grand nombre était fourni par les Oulad-ba-Hammou, une des plus importantes parmi les tribus indigènes qui, à In-Salah et sur les territoires environnants, constituent les principales forces du sol antifrançais.

A leur tête était EL HADJ EL MADHI BADJOUBA, le chef de la

famille des Oulad-Badjouba, dont l'autorité s'étend sur tous les Oulad-ba-Hammou.

Le combat fut acharné ; il dura jusqu'à dix heures du matin et finit par tourner à notre avantage sans trop de pertes.

Une cinquantaine des assaillants avaient été tués ou blessés et ils laissèrent entre nos mains 64 prisonniers, parmi lesquels El Hadj el Mhadi Badjouba lui-même, mortellement blessé.

A la nouvelle du combat, le capitaine Germain, dont l'escadron de Spahis sahariens constituait en arrière l'escorte de secours de la mission, accourut avec ses 80 hommes.

Malgré toute sa diligence, il ne parvint à rejoindre la mission qu'à 2 heures de l'après-midi.

Son arrivée permit au capitaine Pein de se porter en avant et de poursuivre les assaillants.

Il atteignit ainsi Ksar-el-Kebir dont les habitants affolés vinrent implorer sa pitié.

Quelques heures après, le capitaine Germain et la mission tout entière le rejoignaient.

Tous s'installèrent alors dans la kasbah Badjouba où ils se retranchèrent.

Le 5 janvier 1900, le parti vaincu tenta un retour offensif, mais sans succès.

Aujourd'hui, In-Salah est occupé par une forte garnison.

Cette occupation assure la sécurité dans le Sud de l'Algérie et dans le Sahara. C'est, à bref délai, la liaison du Soudan à l'Algérie par Tombouctou.

Nos territoires vont donc former désormais un Etat compact et cet heureux résultat sera dû à la politique énergique et avisée de M. Laferrière, gouvernenr général de l'Algérie.

Mission Coppolani. — Indépendamment des études sur l'islamisme et sur le rôle politique des confréries religieuses musulmanes, M. Coppolani, administrateur de commune mixte, devait plus spécialement entrer en relations avec les chefs rebelles des tribus maures ou touaregs et essayer d'obtenir pacifiquement leur soumission.

Cette mission eût les résultats les plus heureux.

Après avoir parcouru la Boucle du Niger et le Sahel, pays compris entre le Sénégal et Tombouctou, M. COPPOLANI à peine rentré dans cette dernière ville, se dirigea vers le Nord et atteignit heureusement Araouan où est entreposée une partie du sel des mines de Taoudeni.

A la suite de cette mission, le Gouvernement Général du Soudan a pensé que désormais, il serait possible de donner une organisation autonome aux immenses régions comprises exactement entre le cap Juby, la rive droite du Sénégal, Tombouctou et le Sud du Maroc.

M. COPPOLANI a été chargé d'étudier cette intéressante question. Cette nouvelle circonscription recevrait le nom de Maurétanie occidentale, dépendrait étroitement du Gouvernement Général et serait placée sous la direction de M. COPPOLANI.

Le Transsaharien Oranais. — Le 2 février 1900, en présence de M. LAFERRIÈRE, gouverneur général de l'Algérie, a eu lieu l'inauguration du chemin de fer d'Aïn-Sefra à Djenien-Bou-Rezg, prolongeant ainsi de 81 kilomètres la ligne d'Oran à Aïn-Sefra. — De Djenien-bou-Rezg la ligne sera prolongée sous peu jusqu'à Duveyrier (Zoubia) et plus tard jusqu'à Igli et Insalah.

Mission au Maroc. — Le 5 février 1900, s'est embarqué à Oran à destination de Tanger, M. MOULIÉRAS, professeur à la chaire d'arabe, vice-président de la Société de Géographie d'Oran. Sa mission est d'étudier à Fez les questions se rattachant à l'instruction, à la religion et à la sociologie des musulmans du Moghreb.

Les Anglais dans le Haut-Nil. — Le major MAXSE a exploré le cours du Sobet qu'il a reconnu navigable pendant 450 kilomètres. D'après lui, cette voie intérieure serait le débouché naturel de l'Abyssinie Méridionale.

Le major MARTYR, venant de l'Ouganda n'a pu descendre le Nil jusqu'à Karthoum ; il a dû rebrousser chemin devant l'insalubrité du pays. Les 600 hommes de sa colonne n'allèrent pas plus loin que Bedden, sur la rive droite du Bahr el Djebel.

La route devint si difficile dans les marécages que le commandant de l'expédition dût demander à l'Etat du Congo de suivre la rive gauche de la rivière. Le chemin de fer rêvé à travers ces régions n'est pas encore fait.

Le Zambèse. — Le major anglais GIBBONS vient d'explorer en détail le cours du Zambèse et d'en dresser la carte hydrographique. Il l'a trouvé navigable jusqu'aux rapides de Moléli, 35 kilomètres en aval du confluent de la Gouay qui descend de Boulouwayo. Au-delà commence une série de chutes dont celles de Victoria qui arrêtent la navigation. M. GIBBONS n'en a pas moins continué sa reconnaissance jusqu'à Sesbeké et Lealin où il s'est entendu avec Lewanika, roi de Barotsi, pour l'exploration du Konando et du Kouito, qui viennent des plateaux de l'Angola.

AMÉRIQUE

Guyane Française. — M. LEVAT est reparti le 9 novembre 1899 pour la Guyane Française avec mission d'étudier le tracé du chemin de fer destiné à relier Cayenne à la région des places de l'intérieur.

Guyane Anglaise. — *Délimitation de la frontière vénézuélienne.* — Le Tribunal arbitral, siégeant à Paris, a rendu, le 3 octobre dernier, une sentence par laquelle le Vénézuéla obtient environ 200 milles carrés au lieu de 60,000 milles carrés réclamés. Les mines d'or de la Barima et le bassin de la basse Cuyuni restent à l'Angleterre.

L'embouchure de la Barima est laissée au Vénézuéla, mais la liberté de navigation est décrétée pour l'Amacuru et la Barima.

En ce qui concerne la partie méridionale, la question de la délimitation avec le Brésil est réservée.

Amérique du Sud. — *Une nouvelle République.* — Les habitants du territoire de Rio Acre, viennent de proclamer leur indépendance et de constituer une nouvelle République, sous la présidence provisoire de M. Luis GALVEZ.

Les limites du nouvel État comprennent le territoire contesté entre le Brésil et la Bolivie.

Le nouveau gouvernement a établi des douanes qui prélèvent des droits sur les importations du Brésil et de la Bolivie.

Le but des habitants de cette région est de mettre fin à la position équivoque dans laquelle ils se trouvaient, tantôt gouvernés par les autorités du Brésil et tantôt par celles de la Bolivie ; ils avaient à payer des impôts dans les deux pays.

ASIE

Les Russes en Perse. — Le Gouvernement Russe vient de terminer la grande route partant de Resht sur la mer Caspienne et aboutissant à Téhéran. Cette route sera continuée jusqu'à Ispahan. Des péages fort onéreux sont établis par le Gouvernement Persan. Les Russes sont chargés de l'entretien de la route et de la ligne télégraphique.

D'autre part une compagnie russe va établir un service régulier de navigation entre Aden et Basra sur l'Euphrate à environ 50 milles du Golfe Persique. Ce port peut recevoir des navires de 500 tonnes.

Notre nouvelle acquisition en Chine. — La Chine a renoncé à contester à la France la possession des îles Tan-Heï et Nao-Tsao qui commandent l'entrée de la baie de Kouang-Tchéou-Ouan. Le maréchal chinois Lou a signé, de concert avec l'amiral Courrejoles la carte définitive de délimitation de la frontière. Téoman, Tsekom et Njetchni-Yun sont dans la zône française.

La mission de Morgan à Bagdad. – Cette mission composée de quatre français qui depuis deux ans se livrait à des études archéologiques en Perse est arrivée à Bagdad à la fin d'octobre 1899. Un accueil des plus chaleureux lui fut fait par les autorités ottomanes. M. de Morgan a dû ensuite explorer la Mésopotamie.

La mission a déjà recueilli d'importantes et très remarquables collections d'inscriptions irariennes et coufiques.

Mission de Saint-Yves dans l'Asie centrale. — Parti de Marseille le 5 juillet 1899, avec M. le lieutenant BOURGOIN, du 66e de Ligne, M. SAINT-YVES arrivait le 5 août à Tachkent et le 25 avril à Kachgar, où il a rencontré le docteur SWEN-HEDIN, qui se rend au Lob Nor, par le Tarisso; et de là, dans le Thibet, qu'il compte traverser de l'Ouest à l'Est.

D'Och à Kachgar, M. SAINT-YVES a franchi l'Alaï par un col nouveau et en faisant un levé inédit des deux Souguat. Il a découvert dans l'Alaï un certain nombre de pics et glaciers, auxquels il a donné les noms d'explorateurs français de cette région, tels que Edouard BLANC, Joseph MARTIN, DUTREUIL DE RHINS, CAPUS, etc.

OCÉANIE

Iles Samoa. — A la suite du traité intervenu entre l'Allemagne et la Grande Bretagne, celle-ci renonce à toutes ses prétentions concernant les îles Samoa. L'archipel est divisé entre l'Allemagne et les Etats-Unis. Cette dernière puissance se voit attribuer l'île Tutuila et les autres îles sises à l'Est du 171e degré de longitude Est.

Par contre, l'Allemagne renonce, au profit de l'Angleterre, à ses droits sur les îles Touga, y compris l'archipel Vava et l'île Sauvage, et elle cède également les îles du groupe Salomon à l'Est et au Sud-Est de Bougainville et de Buku, c'est-à-dire les îles Choiseuil et Isabelle, avec les îlots avoisinants comprenant le groupe Howe.

POLES

Retour de la « Belgica ». — Le 5 novembre dernier, la ville d'Anvers a fêté le retour de la *Belgica* de son expédition antarctique. Une ovation a été faite à son commandant, M. de GERLACHE. Avant la *Belgica*, aucun navire n'avait eu l'audace d'hiverner dans les mers australes, et ce fait marque une date dans l'histoire de la navigation.

Les Italiens au Pôle Nord. — Dans les premiers jours du mois de juin 1899, le duc des ABRUZZES a quitté la Norwège, sur l'*Étoile Polaire*, pour entreprendre une expédition arctique. Le 21 juillet, il arrivait au cap Flore ; il en repartait le 26 et tenta de s'engager dans le canal britannique en passant par le canal Niugtiugale, mais il dut rebrousser chemin à cause des glaces.

De même, après avoir essayé de tourner la terre Alexandre, l'*Etoile Polaire* tenta une deuxième fois de s'engager dans le canal, et en brisant la glace avec sa proue elle parvint à passer.

Le 6 août, le navire arrivait sans fâcheux accident à la mer libre où il rencontrait l'expédition Wellmann faisant route pour le cap Flore.

Le duc des ABRUZZES compte hiverner par 81°30' et peut être encore plus au Nord si l'on trouve un endroit assez abrité.

Lt-Colonel DERRIEN.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — TOME XX
FASCICULE LXXXIII. — AVRIL A JUIN 1900

SOMMAIRE

ORAN
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)
1900

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

STATUTS

Approuvés par M. le Préfet DUNAIGRE, le 28 mai 1884.

Les articles 7 et 8 modifiés
ont été approuvés par M. le Préfet De MALHERBE, le 21 juin 1897

ARTICLE PREMIER. — La Société de Géographie, fondée à Oran, prend le nom de *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran.*

ART. 2. — Cette Société est constituée dans le but de concourir aux progrès de la géographie et des études archéologiques.

Elle s'occupera plus particulièrement de l'Algérie et du continent africain.

Son programme, qu'elle ne limite pas, du reste, comprend entre autre :

1° L'organisation d'un local dans lequel elle installera une bibliothèque d'ouvrages géographiques et archéologiques ainsi qu'une collection de cartes, inscriptions épigraphiques et documents se rapportant au but qu'elle se propose ;

2° La publication de questionnaires, pour faciliter la réunion des renseignements et les recherches géographiques et archéologiques ;

3° L'organisation de conférences et de publications dans lesquelles il sera rendu compte des travaux de la Société.

Enfin, elle pourra ouvrir des cours publics de géographie, encourager les explorateurs et concourir à l'organisation des expositions publiques.

ART. 3. — La Société se compose de personnes qui adhèrent aux présents Statuts. Tout nouveau sociétaire devra être présenté par deux membres et reçu par le Comité dont il sera parlé ultérieurement.

Art. 4. — La cotisation annuelle est fixée à douze francs, payables par semestre et d'avance, et libérable par un versement immédiat de cent francs.

Art. 5. — Vu le but utilitaire poursuivi par la Société, elle pourra accepter les dons et inscrire au tableau de ses donateurs toute personne qui contribuera au but qu'elle se propose, par des dons en argent ou en nature.

Art. 6. — La Société tient ses séances à Oran.

Art. 7. — Le Comité administratif chargé de représenter la Société en toutes circonstances, de préparer ses travaux, de percevoir les cotisations, de recevoir les dons et d'en déterminer l'emploi, se renouvelle par tiers dans la réunion des Sociétaires en Assemblée générale qui a lieu tous les ans. L'élection a lieu à la majorité des voix.

Art. 8. — Le Comité est composé de vingt-quatre membres ; les huit membres sortant pouvant être réélus.

Lorsque, par suite de vacances, le nombre des membres de la Commission se trouvera réduit d'un tiers, il y aura lieu de procéder à leur remplacement dans l'Assemblée générale la plus prochaine.

Art. 9. — Le Comité choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier, un bibliothécaire-archiviste, deux secrétaires.

Il est formé deux sous-commissions permanentes, l'une pour la géographie, l'autre pour l'archéologie, composées chacune d'un des vice-présidents, d'un secrétaire et d'un membre adjoint.

Il est créé une sous-commission de rédaction du *Bulletin*, comprenant les deux vice-présidents, le secrétaire général et les deux secrétaires.

Le Président fait partie de droit de toutes les Commissions.

Art. 10. — Le Comité se réunit le premier lundi de chaque mois. Lorsque, par un empêchement quelconque, le Président ne peut assister aux séances, il est remplacé par celui des deux vice-présidents qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages lors des élections, et en cas d'égalité dans le nombre des suffrages, par le plus âgé des deux.

Les séances sont accessibles à tous les membres de la Société qui ne font pas partie du Comité, mais sans voix délibérative.

Le Comité peut se constituer en Comité secret s'il le juge à propos.

Toute délibération sera valable, pourvu que *sept* membres de la Commission y prennent part.

ART. 11. — Tout membre de la Société, ayant une communication à faire à la Commission, devra en faire connaître l'objet avant l'ouverture de la prochaine séance.

ART. 12 — Le Comité peut admettre comme membres honoraires toutes les personnes dont les études se rapportent aux sciences géographiques et archéologiques, et qui voudront bien prêter à la Société leur concours effectif.

Elle peut admettre également, comme membres honoraires correspondants, les personnes qui, n'habitant pas la province, peuvent concourir, par leurs travaux ou leurs communications, aux progrès de la géographie et de l'archéologie.

ART. 13. – Des réunions de tous les membres de la Société auront lieu aux époques déterminées par le Comité, pour entendre et discuter les lectures et les rapports qui pourraient être faits sur les travaux de la Société.

L'ordre du jour de ces réunions est fixé par le Comité.

ART. 14. — Indépendamment de ces réunions, il sera tenu, chaque année, dans la première quinzaine de mai, une Assemblée générale, pour entendre le rapport du Comité sur l'état de la Société, arrêter les comptes annuels et procéder à la nomination des membres du Comité.

Ce rapport sera publié par la Société.

Les membres de la Société, résidant hors la commune d'Oran ou légitimement empêchés, pourront prendre part à l'élection du Comité en adressant leur bulletin de vote au Secrétaire général, sous double enveloppe, avec la mention *vote* sur la seconde.

ART. 15. — Sur une demande formulée par vingt membres de la Société ou par le Comité, M. le Président devra convoquer les sociétaires en Assemblée générale.

ART. 16. — Aucune modification ne pourra être introduite aux présents Statuts, si elle n'a été approuvée par l'Assemblée générale et par le Préfet.

La délibération devra constater la *présence* du quart, au moins, des sociétaires habitant Oran, et obtenir la majorité des trois quarts des membres présents.

Si l'Assemblée n'est pas en nombre, la réunion sera remise à huitaine.

Les résolutions prises dans cette deuxième réunion seront valables, lorsqu'elles auront acquis la majorité des voix, quel que soit le nombre des membres présents.

ART. 17. — Toute modification aux Statuts devra être présentée au Comité, qui fera communiquer la proposition quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

ART. 18. — Toutes discussions politiques ou religieuses sont formellement interdites pendant les réunions de la Société sous peine d'exclusion immédiate du délinquant.

Le Président,
Lt-Colonel DERRIEN.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 1900

Présidence de M. le Lt-Colonel DERRIEN

La séance déclarée ouverte, M. le Président donne la parole à M. Bouty, secrétaire général, pour la lecture du compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1899-1900.

Rapport du Secrétaire général

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Conformément aux obligations que nos statuts m'imposent, je viens vous rendre compte des travaux de notre Société, pendant la période de temps accomplie depuis le 28 mai de l'année dernière jusques à ce jour. Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, ce travail est forcément dépourvu d'attraits littéraires, c'est, pour ainsi dire, un exposé d'affaires. Aussi bien, je fais un pressant appel à votre patience, et surtout, à votre bienveillance.

La première question à exposer sous vos yeux, est celle de la situation de notre effectif sociétaire.

L'année dernière cet effectif, tout compris, était de..	275
A ajouter les adhésions nouvelles soit	23
Total........	298
A déduire les pertes par suite de décès et de départs.	9
Reste..................	289

membres actifs et honoraires qui s'intéressent à notre Société.

Je renouvellerai ici, ainsi que je le fais tous les ans, l'obligation qui nous incombe de recruter de nouveaux adhérents. Le but que poursuit notre Société, est d'augmenter l'importance politique, industrielle et commerciale de notre

pays d'adoption. On peut dire que tout le monde : colons, agriculteurs, industriels, hommes politiques, militaires, philanthropes, savants, tous sont intéressés au succès de notre entreprise ; c'est donc un devoir, pour chacun de nous, de jouer le rôle de sergent recruteur.

Je ne voudrais pas faire de critique désobligeante. Mais il me sera permis de dire que, parmi toutes les sociétés particulières qui existent dans notre département, que le Conseil général et les Assemblées communales dotent de subventions financières, la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, est la plus utile, la plus importante, celle qui mérite le plus d'encouragement, mais c'est celle qui est la plus négligée à ce point de vue, et cependant, nous avons rendu quelques services, création du Musée, Transsaharien, etc.

* * *

Ce sentiment m'amène à vous entretenir, de suite, de cette question qui a été, depuis notre fondation, l'objet constant de votre vive sollicitude, doublée d'un désintéressement absolu : *le Transsaharien occidental*. Malgré des oppositions énergiques et quelque peu intéressées, et grâce à l'intervention éclairée de M. le gouverneur général Laferrière, la question du Transsaharien est aujourd'hui résolue en notre faveur. Il faut bien reconnaître un fait, qui doit nous rendre fiers, dans les deux autres provinces, les lutteurs étaient recrutés dans les Assemblées électives, départementales ou communales et des Chambres de Commerce, à la tête desquelles se trouvaient des personnages considérables par leur situation financière, politique ou administrative. Dans le département d'Oran, notre Société a été presque constamment seule sur la brèche. Ce n'est que dans les derniers temps de la lutte que des concours sérieux sont venus nous soutenir. Je citerai : le Conseil municipal d'Oran, le Conseil général et la Chambre de commerce, sur l'initiative de notre collègue M. Frette. Vous voterez des remerciements aux Membres de ces Assemblées électives. Mais l'histoire nous rendra, plus tard, cette justice : elle dira que si le Transsaharien occidental est aujourd'hui un fait

accompli, c'est, en grande partie, à notre Société, qu'on doit en attribuer le mérite.

L'inauguration officielle et solonnelle du premier tronçon de la voie ferrée transsaharienne, à laquelle a présidé M. le Gouverneur général Laferrière, nous permet, d'espérer son prolongement rapide jusques à Igli. Cette position stratégique importante doit être considérée comme la clé du Gourara, du Touat et du Tidikelt, et, en remontant vers le Nord, du Tafilalet. Elle offrira une base sérieuse d'opérations, lorsque nous voudrons occuper la vallée de l'Oued Dra, qui nous donnera accès sur l'océan Atlantique, en face des Canaries. Cette riche vallée, fortement arrosée, traverse un pays indépendant, nonobstant les prétentions qui pourraient se produire du côté du Maroc, dont la frontière officielle s'arrête au sud de Figuig. On peut dire, dès aujourd'hui, que cette occupation s'impose ; elle mérite toute la sollicitude de M. le gouverneur général Laferrière. Il faut aller de l'avant.

*
* *

En ce qui concerne le Touat et le Tidikelt, tout le monde connaît le beau résultat de la mission Flamand, un de nos dévoués collègues de la Société ; et je vous rappellerai, à ce propos, les vives félicitations que votre Comité Administratif, a adressées à M. Flamand et à ses braves compagnons, après l'occupation d'In-Salah.

J'ai parlé tout-à-l'heure de l'inauguration du tronçon d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Resg. Grâce à l'extrême obligeance de M. l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Getten, notre savant collègue, j'ai fait partie du cortège officiel, où je représentais notre Société. J'ai du, à cette occasion, au moment du *Toast*, prononcer un petit discours témoignant, à M. le Gouverneur général, toute notre reconnaissance pour le concours opportun et décisif qu'il avait apporté dans la solution officielle du tracé occidental. M. Laferrière a été très-touché de la manifestation de ce sentiment ; il en a exprimé toute sa satisfaction. Le Comité administratif, a qui j'ai rendu compte du mandat que j'avais reçu, a envoyé, à M. le Gouverneur général, une adresse de félicitations.

Nous devons également de vives félicitations à M. l'ingénieur en chef, Getten, pour le concours actif et plein de dévouement qu'il n'a cessé de dépenser pour l'exécution prompte de cette entreprise, et ce, nonobstant les maigres ressources que le Gouvernement mettait à sa disposition. Nous avons lieu de croire, dès à présent, que la section de Djenien-bou-Resg à Igli, à l'étude de laquelle il consacre tous ses efforts, sera rapidement exécutée. Il mérite, déjà, notre reconnaissance.

Après l'exposé de ce résultat, permettez-moi de passer, sous silence, les puissants efforts dépensés par les provinces d'Alger et de Constantine, afin de faire prévaloir contre nous l'excellence des tracés qu'ils défendent avec une vigueur digne d'une meilleure cause. J'ai démontré, dans diverses circonstances, que l'exploitation technique de ce tracé était impossible pour les raisons suivantes : 1° faute d'eau de bonne qualité ; 2° dangereux au point de vue commercial faute de produits, puisque tous les pays traversés constituent des déserts affreux, inhabités et inhabitables ; 3° au point de vue de la sécurité publique et celle des trains. Seules, les palmeraies de l'oued R'hir, peuveut montrer quelque intérêt à voir réaliser les prétentions des défenseurs des voies concurrentes.

Pardonnez-moi, Messieurs, de vous avoir tenus un peu longtemps sur cette question du Transsaharien, qui a été, pendant plus de 20 ans, l'objet de notre sollicitude. Mais si la solution est réalisée selon notre désir, tout n'est pas fini. Nous avons pour devoir de nous consacrer à l'étude d'une autre question, qui est le corollaire obligé de la précédente, et que nous devons prendre à cœur. En présence du mouvement d'affaires que la voie transsaharienne va créer, soit avec les nombreuses populations sahariennes, soit à cause de notre voisinage immédiat de l'Empire Marocain, il est absolument indispensable d'obtenir qu'Oran soit classé comme port franc, pour arrêter la concurrence anglaise de Gibraltar. C'est là, une entreprise nouvelle, qui exigera notre concours le plus actif, à laquelle, Messieurs, j'ai l'honneur de vous convier, et dont la réalisation fera d'Oran, la première et la plus importante cité de toute l'Algérie.

Ceci dit, Messieurs, je vais vous entretenir, très sommairement, des publications de notre *Bulletin*.

BULLETIN

La science géographique, est en relation constante avec toutes les autres sciences, plus ou moins positives ; cela est connu. De là, la grande variété d'articles que notre *Bulletin* présente, soit : Géologie, Archéologie, Histoire, Economie politique, Météorologie, Histoire naturelle, etc. Je dirai, à cet égard, que les diverses notices et publications qu'il reproduit, sont, on ne peut plus intéressantes. Il faudrait une plume plus habile que la mienne, pour mettre en pleine lumière les qualités littéraires et la valeur technique des sujets traités par les divers collaborateurs, qui nous accordent leur précieux concours d'une manière si désintéressée. Pour l'année qui vient de finir, le nombre de ces collaborateurs a été de quinze. C'est grâce à ce concours que notre *Bulletin* occupe un des premiers rangs dans l'ordre des publications de cette nature. Il sera consulté avec fruit par tous les auteurs qui voudront entreprendre, plus tard, l'histoire de la colonie.

Nous échangeons notre Bulletin et nous correspondons avec 30 Sociétés françaises ; et, dans les pays étrangers, avec les villes suivantes :

Amsterdam, Anvers, Berne, Bruxelles, Buenos-Ayres, Budapesth, Cordoba, Edimbourg, Genève, Guatemala, Helsingfors, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Manchester, Mexico, Neufchâtel, New-York, Rome, Saint-Gal, Saint-Pétersbourg, Toronto.

*
* *

Dans la partie historique, nous mettrons en première ligne notre infatigable collègue M. Canal, qui s'est consacré, depuis plusieurs années, à la tâche ardue de faire ressortir divers faits de l'histoire de notre Province, lesquels, sans lui, seraient restés toujours ignorés.

Après les souvenirs rétrospectifs sur Mustapha-ben-Ismaël, personnage entièrement oranais, il nous a donné une monographie, ancienne et moderne de la ville de Tiaret, dédiée à

notre Société qui avait mis cette question au concours. Pour ce travail, notre collègue a consulté une multitude d'auteurs depuis la première époque de l'occupation romaine jusques à nos jours.

Comme complément à l'histoire de Tiaret, M. Fabre, receveur des contributions diverses dans cette ville, membre de notre compagnie, nous a adressé une note fort intéressante sur la ville romaine bâtie sur ce poste important.

Une feuille de dessin montre les positions relatives de l'enceinte romaine et la fortification tracée par les français. Cette carte indique, en même temps, la position d'édifices publics, ou privés, d'origine romaine, dont les ruines ont disparu malheureusement pour servir à diverses constructions locales. Le travail de M. Fabre est très précieux.

Dans cet ordre d'idées d'études historiques et archéologiques, le beau travail de M. Edmond Reisser, de l'École des Hautes-Études, également membre de notre Société, doit prendre une place des plus honorables. Sa notice sur *Castellum-Tingitanum* ou Orléansville, est le résultat d'études attentives pour lesquelles il a mis à contribution divers auteurs anciens et contemporains ; il s'est livré à des recherches considérables, notamment sur les ruines romaines qu'il a décrites. De sorte qu'on peut dire aujourd'hui, de cette ville, que d'aucuns appellent la reine du Chélif, que son histoire, dans le passé, est parfaitement connue. Je regrette beaucoup que les limites d'un compte-rendu sommaire arrêtent ici ma plume. Mais je partage le vœu émis par M. Reisser, à savoir : la création, à Orléansville, d'un musée historique et archéologique.

***

Sous le titre : *Les Djebala du Maroc*, notre savant et patient collègue, M. Doutté, nous a donné une longue analyse d'un travail volumineux, instructif et très intéressant, ayant pour titre : *Le Maroc inconnu*, publié par notre premier Vice-Président, M. Mouliéras, professeur à la Chaire d'Arabe d'Oran. Tous les arabisants ont lu avec intérêt, le compte-rendu de M. Doutté, fortement appuyé d'indications et de documents

bibliographiques, avec la formelle intention de recourir au texte original.

M. Mouliéras vient de remplir fort heureusement une mission officielle dans l'intérieur du Maroc, afin de compléter, sans doute, ses premières informations. Notre Société a été heureuse de contribuer pécuniairement aux dépenses de cette mission par l'octroi d'une subvention de 500 francs.

Nous espérons que notre premier Vice-Président favorisera notre *Bulletin* d'une communication importante sur le résultat de sa mission. Cette communication mettra certainement en lumière des faits nouveaux sur l'histoire de l'Empire Chérifien.



Un de nos collègues les plus instruits en géologie, M. Louis Gentil, nous a favorisés d'une conférence sur l'histoire du massif du Santa-Cruz, dont la constitution géologique et minéralogique est si complexe. D'autres géologues ont émis, à ce sujet, des opinions divergentes ; fort heureusement, M. Gentil les a redressées. A cette occasion, permettez-moi, Messieurs, de féliciter M. Gentil au sujet de sa nouvelle situation, à la Sorbonne.

Puisque nous sommes sur cette question de la science géologique, je m'empresse de dire que M. le Commandant Azéma, du 102e de ligne, nous a donné la primeur de son étude sur la géologie et l'hydrologie des environs de Saïda. Ce travail inédit dénote, chez cet officier supérieur, une aptitude remarquable, des connaissances spéciales très étendues et une ardeur de travail des plus louables. M. Azéma est un géologue accompli.

Indépendamment de la partie descriptive de son œuvre, M. Azéma a fourni un tableau complet des analyses des eaux thermales et minérales qui sourdent dans les terrains des environs de la commune de Saïda, ainsi que de quelques roches intéressantes. Une carte géologique du pays considéré et quelques coupes stratigraphiques complètent l'œuvre. M. Pouyanne, Inspecteur général des Mines, à Alger, Directeur de la

Carte géologique de l'Algérie, a rendu justice à la valeur du travail du Commandant Azéma, en souscrivant à sa publication pour 100 exemplaires.

***

Pour ceux de nos collègues qui s'intéressent plus spécialement à l'archéologie, nous citerons la notice de notre regretté Vice-Président, le Commandant Demaeght. C'est presque une œuvre posthune, que cette notice relative aux fouilles exécutées dans les ruines de Portus-Magnus, par les soins de notre généreux persévérant collègue, M. Georges Simon, que notre Société ne saurait trop remercier. Les objets qu'il a mis à jour dans ses recherches proviennent des ruines de deux nécropoles de l'époque romaine ; ils se composent de stèles néo-puniques, d'amphores et d'urnes cinéraires, d'une quaran taine de lampes de l'époque païenne, de monnaies romaines et carthaginoises en cuivre et en argent, etc. Tous ces objets, d'un grand intérêt archéologique et numismatique, sont venus enrichir notre Musée, grâce à la libéralité de M. Georges Simon.

***

M. Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres, à Alger, nous a décrit, en quelques mots, un bas relief, représentant la déesse celtique *Epona*, découvert dans les fouilles de *Portus-Magnus*. On a trouvé fréquemment cette divinité dans des ruines en Lorraine et en Bourgogne ; d'où cette induction, qu'elle a du être introduite en Afrique par des soldats romains ou germains.

Enfin, je dois signaler avec empressement un document épigraphique découvert par M. Fabre, de Tiaret, que notre Président M. le Lt-Colonel Derrien a particulièrement signalé.

***

Une place a été réservée dans notre publication trimestrielle aux observations météorologiques faites à l'observatoire de Santa-Cruz, du 1er décembre 1896 au 31 mars 1899. Elles

constituent un tableau comprenant les données suivantes : *Pression barométrique. — Température. — Tension moyenne de la vapeur d'eau. — Humididé relative. — Evaporation. — Pluie. — Vent. — Nébulosité. — Ozone. — Nombre de jours de brouillard, etc.* Nous devons ce tableau à l'obligeance de notre Président, qui est en même temps celui de la Société météorologique de Santa-Cruz. Il serait désirable que des stations semblables fussent organisées sur divers points choisis de notre département. Leur coordination permettrait, peut-être, de découvrir les lois des phénomènes météorologiques. Il serait également désirable que les données numériques du tableau fussent traduites graphiquement.

*
* *

L'histoire naturelle a, pour représentant, notre collègue M. Doumergue, professeur au Lycée d'Oran. C'est un chercheur infatigable, toujours à la poursuite de certaines espèces d'animaux vivants, à la découverte de fossiles paléontologiques, ou bien, de plantes plus ou moins connues ; son travail, sur la faune erpétologique de l'Oranie, est d'autant plus intéressant qu'il est inédit ; il comble une lacune très négligée, jusqu'à présent, des savants qui ont visité l'Algérie ; et son mérite se double de cette circonstance, que les animaux, objet de ses recherches et de ses études, n'ont rien de bien attrayant par eux-mêmes : ils sont laids et parfois dangereux.

Ce qu'il a du bouquiner pour établir sa classification !

*
* *

La partie économique de notre *Bulletin* sollicite également notre attention ; nous donnons, à cet effet, la statistique sur le *Mouvement de la navigation dans les ports de notre département, pendant l'année 1898.*

Nous avons, de ce chef, 6,625 navires, représentant un tonnage de 3.367.350 tonnes. Le port d'Oran seul compte 4,432 navires, représentant 2,462,089 tonnes. Le total des équipages donne le chiffre de 137,732 personnes. Quant aux passagers embarqués ou débarqués dans le port d'Oran, le

total s'élève à 84,363. Certes, le port d'Alger présente des chiffres supérieurs, mais c'est grâce au stationnement des navires qui viennent y renouveler leur approvisionnement de charbon.

Le mouvement commercial des ports, par nature de marchandises ou de produits, est non moins intéressant ; il mérite d'être consulté attentivement, si l'on veut avoir une idée approximative des éléments d'importation et d'exportation. Quand au trafic accusé par la gare d'Oran-Marine, il porte sur un mouvement de 230,000 tonnes.



La Chronique géographique était rapportée, autrefois, par M. Ruff, qui a dû rentrer en France. C'est maintenant M. le Lt-Colonel Derrien, qui s'est gracieusement offert pour lui succéder dans cette assujettissante mission, dont il doit être vivement loué. Nous sommes ainsi mis régulièrement au courant de tous les faits intéressants qui se sont produits dans le monde entier, ou à peu près, tels que : traités internationaux, grands travaux, découvertes géographiques, voyages et missions, etc. Dans ces deux derniers chapitres, la France occupe un rang glorieux.

A la *Chronique Géographique,* nous devons ajouter la *Chronique Archéologique,* due à la plume habile de M. Flahault, qui a le mérite d'en être le promoteur ; c'est un de nos plus anciens et dévoués collègues. Comme la Géographie, l'Archéologie est l'objet de nos préoccupations, M. Flahault passe en revue les travaux de divers auteurs, les recherches et les découvertes faites en 1899 en divers points : en Tunisie, dans la Province de Constantine, particulièrement à Timgad, où des fouilles méthodiques ont mis à jour de belles mosaïques. La contribution du département d'Alger est relativement pauvre. Dans le département d'Oran, M. Flahault signale spécialement diverses stations préhistoriques nombreuses, qui appellent l'attention des amateurs.



Pour compléter mon compte-rendu, je dois faire connaître que notre Société a prit part à deux congrès. Le premier, ayant pour titre *Congrès des Sociétés Savantes,* a été tenu à Toulouse, dans la première quinzaine de Pâques. Nous y étions représentés par M. de Rey Pailhade, ingénieur des mines, sous la présidence de M. Héron de Villefosse qui a vivement félicité notre Société pour son activité et ses intéressants travaux.

Le deuxième congrès s'est réuni à Berlin, au mois d'août de l'année dernière, sous le titre de : congrès international de géographie. Notre représentant était notre vaillant et infatigable collègue, M. Augustin Bernard, qui doit nous donner, pour notre *Bulletin,* un compte rendu de cette réunion, où figuraient de nombreux savants étrangers. Actuellement il est détaché à Paris, comme Directeur de la *Revue des Questions diplomatiques et coloniales.*

Permettez-moi maintenant, de vous dire quelques mots sur les travaux du Comité.

TRAVAUX DU COMITÉ

Il a été décidé, dans une de nos réunions antérieures, qu'une sorte de revue sommaire des principales décisions du Comité administratif, serait publié dans le *Bulletin,* mais faisant abstraction, bien entendu, de tous les faits et actes d'administration intérieure proprement dite.

SÉANCE DU 3 JUILLET

1° Communication, par M. Bouty, d'un mémoire de M. Diétrich, relativement à la réforme du Calendrier Julien, en usage chez les nations orthodoxes de l'Orient, qu'il propose de remplacer par le Calendrier Grégorien, presque universellement adopté ; en même temps, M. Diétrich, propose de prendre, pour le premier janvier, le jour du solstice d'hiver.

Considérant que la Russie, la principale nation chez laquelle le calendrier Julien est en pratique, a décidé l'adoption du calendrier Grégorien, le Comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à la proposition de M. Diétrich. Quand au

choix du 1er jour de départ de l'année, il est déjà soumis à l'Académie des sciences ;

2° Sur la proposition de M. Bouty, il a été décidé qu'un témoignage de reconnaissance serait adressé à M. le Gouverneur général Laferrière, pour son concours dans le choix du tracé du Transsaharien occidental.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE

1° Acceptation, par M. Pouyanne, de la proposition relative aux brochures du Commandant Azéma, sur la géologie et l'hydrographie des environs de Saïda ;

2° Sur notre proposition, le Conseil municipal de Saïda a souscrit également pour un certain nombre de brochures de l'ouvrage du Commandant Azéma ;

3° La question de la célébration du millénaire de la fondation d'Oran est mise en discussion. A raison du concours financier que la municipalité doit fournir à l'occasion de cette solennité, il est décidé qu'on attendra le résultat des élections du futur Conseil municipal.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE

1° M. Ficheur, Directeur de l'École Supérieure des sciences d'Alger, envoie la brochure biographique de M. Pomel, notre Président d'honneur, et demande que nous formulions un vœu, pour que le nom de Pomel soit donné à l'un des villages en création dans le département. Un vœu dans ce sens a été adressé au Conseil Général ;

2° Décision pour l'envoie à M. le Ministre de l'Instruction publique de la collection du *Bulletin* depuis 1889, pour l'Exposition Universelle.

SÉANCE DU 8 JANVIER

1° Sur la proposition de M. le Colonel Derrien, il est décidé qu'une subvention de 500 fr. serait allouée à M. Mouliéras,

premier Vice-Président, chargé d'une mission officielle et spéciale dans le Maroc ;

2° M. le Président de la Chambre de Commerce d'Oran, demande l'appui de notre Société au sujet du vœu que cette chambre formule pour l'exécution rapide du Transsaharien occidental.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER

M. le Secrétaire général rend compte de la mission dont il a été chargé au sujet de l'inauguration de la section du Transsaharien occidental, d'Aïn-Sefra à Djenien-bou-Resg. M. le Président félicite M. Bouty, et il est décidé que le Comité adressera à M. le Gouverneur général Laferrière, une adresse en raison du puissant concours qu'il a apporté à la solution du Tracé occidental ; il émet le vœu que la station de Djenien-bou-Resg prenne désormais le nom de Laferrière.

Au sujet de ce vœu, M. Laferrière a répondu, à la date de février, témoignant sa satisfaction, mais faisant ressortir, toutefois, qu'un semblable vœu ne pouvait pas être réalisé par lui, trop intéressé dans la question.

Le Comité discute ensuite le projet du Budget pour l'année 1900-1901, qui se résume ainsi :

Recettes...........................	3,300 fr. 00
Dépenses...........................	3,300 fr. 00
Balance................	»

SÉANCE DU 5 MARS

M. le Professeur Gentil, est délégué pour représenter notre Société au Congrès des Sociétés savantes qui doit se réunir à la Sorbonne, le 5 juin prochain.

Séance du 2 Avril

1° M. le Lt-Colonel Derrien, notre Président, annonce que le Congrès national de géographie, qui doit se réunir à Paris, au moment de l'Exposition universelle, sera présidé par M. le Général de Division, Derrécagaix ;

2° Envoi au Comité des travaux de M. Oliva, Instituteur à Dublineau, et de M. Raoul, Instituteur à El-Bordj pour le concours ouvert par la Société. Une médaille de bronze a été décernée à M. Raoul.

Voilà pour le passé.

En ce qui concerne l'avenir, je vise plus particulièrement le Congrès national de géographie qui doit se réunir à Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle. Notre Président, M. le Lt-Colonel Derrien, a bien voulu accepter d'être notre mandataire officiel. M. Gillot, notre 2e Vice-Président, lui sera adjoint. Parmi les questions qui seront l'objet de leur intervention, il faut mettre au premier rang la célébration du millénaire de la fondation de la ville d'Oran, en 902. Pour augmenter la solennité de cette fête anniversaire, et afin de lui donner tout l'éclat possible, notre Président devra demander que le Congrès de géographie de 1902, se réunisse à Oran. Cette question a été déjà posée en principe au Congrès de Marseille, de 1898, et au Congrès d'Alger de 1899. C'est pour nous assurer la priorité de la proposition que ces précautions préalables ont été prises.

En terminant mon compte-rendu, permettez-moi, Messieurs, de donner un pieux souvenir à ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés et en tête desquels je placerai M. Tournoux, Receveur principal des Postes, en retraite.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de M. Bouty.

M. Pock, trésorier, lit ensuite son rapport sur la situation financière :

Rapport du Trésorier

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous exposer la situation financière de notre Société pour l'exercice 1899-1900.

Afin de rendre plus clair l'examen de cette situation, j'ai établi deux tableaux, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses et j'ai porté en regard des résultats partiels, les chiffres qui avaient été arrêtés par le Comité pour le budget concernant la même période. J'ai, en outre, subdivisé les recettes et les dépenses en un plus grand nombre possible d'articles de façon à donner le plus de détails.

Notre *Bulletin* qui prend chaque jour une plus grande importance, a dépassé les prévisions de 400 francs, mais en réalité ce dépassement ne s'élève qu'à 150 francs à peine, car les deux subventions de la commune de Saïda et du Service de la carte Géologique de l'Algérie, s'élevant ensemble à 260 francs, nous ont été accordées pour des travaux scientifiques parus dans ce *Bulletin*.

Le prix de la pierre lithographique pour laquelle il avait été réservé un crédit de 250 francs, s'est élevé à 317 francs, mais la Société est, dès maintenant, non seulement propriétaire de cette pierre, mais encore du dessin qui y est gravé et qui a servi à confectionner le nouveau diplôme dont le premier exemplaire a été offert à M. Cagnat, membre de l'Institut, venu en 1898 pour présider notre fête du Vingtenaire. Ce diplôme, d'ailleurs, est actuellement remis

à tous les nouveaux membres de la Société dont la première quittance est majorée de 1 fr. 50, à titre de droit d'entrée.

Nous avons pu mettre en réserve 800 francs, dont 350 ont été versés à notre compte courant au Mont-de-Piété et ont été employés à l'achat d'une obligation communale 1891.

Enfin nous avons pu remettre à M. Mouliéras, notre honorable vice-président, sans prélever sur les fonds de réserve aucune somme, la subvention de 500 francs que notre Comité lui avait allouée pour la mission qu'il vient d'accomplir au Maroc.

Nous commençons l'exercice 1900-1901 avec un avoir insignifiant, mais malgré les dépenses relativement élevées du bulletin et des brochures et imprimés que nous n'avions pas prévues, nous avons, en devenant propriétaire de la pierre lithographique, éteint une dette qui nous pesait depuis plusieurs années, car les fonds réservés pour cette dépense avaient, jusqu'ici, été employés à couvrir des dépenses imprévues et urgentes.

En résumé, nous voici sans aucune avance, mais aussi sans aucune dette.

Les recettes s'élèvent à	4.818 f 67
Les dépenses à..........	4.809 f 20
Avoir en compte au 1er mai 1900.	9 f 47

Voici, à titre de renseignement, le budget 1900-1901 discuté et adopté par le Comité, dans sa séance du 5 février 1900.

RECETTES

DÉTAIL DES RECETTES	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le Budget	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
Excédent des recettes sur les dépenses au 1er mai 1879	964 68	964 68	»	»
Intérêts des fonds de réserve.	223 36	220 »	3 36	»
Subvention annuelle du Conseil général.	500 »	500 »	»	»
Cotisations (y compris celles du 1er semestre de l'année courante) encaissées au 30 avril 1900	2.824 73	2.640 »	184 73	»
Droit d'entrée des nouveaux Sociétaires (diplômes)	18 »	mémoire	18 »	»
Vente de Bulletins.	14 55	mémoire	14 55	»
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais (année 1899)	13 35	mémoire	13 35	»
Subvention de la Commune de Saïda (recette accidentelle). . . .	100 »	»	100 »	»
Subvention du service de la carte géologique de l'Algérie (recette accidentelle)	160 »	»	160 »	»
TOTAUX.	4.818 67	4.324 68	493 99	»
			493f 99 en plus	

DÉPENSES

DÉTAIL DES DÉPENSES	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le Budget	DIFFÉRENCE en plus	DIFFÉRENCE en moins
Impression, confection et affranchissement du Bulletin trimestriel.	2.412 75	2.000 »	412 75	»
Frais de correspondance et de recouvrement	196 82	200 »	»	3 18
Reliure et cartonnage	55 90	150 »	»	94 10
Indemnité annuelle au bibliothécaire	120 »	120 »	»	»
Gratification annuelle à la concierge de l'Hôtel-de-Ville	25 »	25 »	»	»
Prix offerts par la Société aux lycée, collège et écoles communales.	173 18	200 »	»	26 82
Conférences	10 »	100 »	»	90 »
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque.	»	100 »	»	100 »
Achat de médailles pour récompenses des concours organisés par la Société	31 »	200 »	»	169 »
Provision pour recherches archéologiques	»	100 »	»	100 »
Achat d'une pierre lithographique, gravure et impression du dessin du diplôme	317 »	250 »	67 »	»
Fonds de réserve { Versé en compte courant au Mont-de-Piété.	350 »	350 »	»	»
Fonds de réserve { Achat d'une obligation communale 1891 . .	449 35	450 »	»	65
Imprimés et brochures	132 70	»	132 70	»
Subvention à M. Mouliéras, pour sa mission au Maroc	500 »	»	500 »	»
Dépenses diverses et imprévues	35 50	79 68	»	44 18
TOTAL.	4.809 20	4.324 68	1.112 45	627 93
			484 f 52 en plus	

BUDGET DE L'EXERCICE 1900-1901

RECETTES	
Cotisations	2.600 »
Intérêts des fonds de réserve (Mont-de-Piété)	100 »
Banque	100 »
Subvention du Conseil général	500 »
Droit d'entrée des nouveaux Sociétaires (diplômes)	mémoire
Vente de Bulletins et Brochures	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant au Crédit Lyonnais	mémoire
TOTAL	3.300 »

DÉPENSES		
Impression du Bulletin	2.000	2.200 »
Affranchissement	200	
Correspondance et frais d'encaissement		200 »
Reliure et cartonnage		100 »
Indemnité annuelle au bibliothécaire		120 »
Gratification à la concierge de l'Hôtel-de-Ville		25 »
Prix offerts aux lycée, collège de jeunes filles et écoles communales		200 »
Conférences		100 »
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque		50 »
Achat de médailles pour récompenses des concours organisés par la Société		150 »
Provision pour recherches archéologiques		100 »
Dépenses diverses et imprévues		55 »
TOTAL		3.300 »

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien approuver les comptes que je viens de vous soumettre.

Le Trésorier,

E. POCK.

Ce rapport ayant été approuvé, M. le Président prononce l'allocution suivante :

Allocution du Président

MESSIEURS,

Je suis sûr d'être votre interprète à tous en ajoutant aux deux rapports que vous venez d'entendre quelques mots de remerciements à l'adresse de leurs auteurs : à M. POCK, le modèle des trésoriers, dont le zèle et la vigilance dans la garde de nos intérêts, méritent tous nos éloges ; à M. BOUTY, notre sympathique secrétaire général, dont le dévouement à notre Transsaharien Oranais ne s'est jamais démenti et dont la ténacité a reçu tout récemment un commencement de récompense dans l'occupation du Touat et la marche sur Igli, qui furent de puissants coups de marteau sur le clou qu'il s'efforce si vaillamment d'enfoncer depuis plus de vingt ans. Le jour n'est pas loin, espérons-le, où le rail oranais atteindra le Niger à Tombouctou qui a toujours été le but, l'objectif de la Société de Géographie d'Oran.

Mais à côté de la pénétration matérielle, de l'expansion tangible, si je puis m'exprimer ainsi, et qui nécessite parfois l'intervention du sabre et de la poudre, il y a une action moins apparente, mais non moins féconde en résultats durables,

c'est celle qui, procédant, d'un côté, par l'étude des mœurs, des usages, des conditions sociologiques des peuplades avec lesquelles nous voulons entrer en contact, de l'autre, par la diffusion des tendances civilisatrices et humanitaires, des idées de progrès, qui sont celles de la France, c'est cette action, dis-je, qui prépare, sinon l'assimilation, du moins les sympathies et la confiance.

Tel a été le but de la mission de M. MOULIÉRAS au Maroc et vous me pardonnerez cette digression qui me fournit l'occasion de lui renouveler ici, mes sincères félicitations.

Puisque j'en suis aux remerciements, je ne saurais oublier la part qui en revient à tous les collaborateurs de notre *Bulletin*, ainsi qu'à vous tous, Messieurs, qui, par votre présence à cette Assemblée générale, avez tenu à témoigner de l'intérêt que vous portez aux travaux de la Société.

L'Assemblée procède ensuite au renouvellement partiel de son Comité. Onze membres sont à élire en remplacement de MM. DIDIÈRE, JACQUES fils, JULLIAN, MOULIÉRAS, POCK et RENUCCI, faisant partie du tiers à renouveler, et de MM. AMILLAC et GRAVEREAU, démissionnaires, DAUX, DE GAIL et RUFF, rentrés en France.

Ont été élus : MM. MOULIÉRAS, POCK, JULLIAN et RENUCCI, membres sortants, plus MM. GETTEN, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; Docteur GASSER ; ROCCHISANI, directeur des Postes et Télégraphes ; BARTHELEMY, pharmacien ; BEL Edgard, professeur au Lycée ; TRIDON, chef d'escadron, commissaire du Gouvernement près le 2e Conseil de Guerre ; THIÉBAUT, conservateur des hypothèques.

ÉLECTION DU BUREAU POUR 1900-1901

Dans sa réunion du 25 mai 1900, le Comité a renouvelé ainsi qu'il suit le Bureau :

Président : M. le lieutenant-colonel DERRIEN.

Vice-Présidents : MM. MOULIÉRAS ; GILLOT.

Secrétaire général : M. BOUTY.

Trésorier : M. POCK.

Bibliothécaire-archiviste : M. BOISSIN.

COMMISSION DE GÉOGRAPHIE :

Président : M. MOULIÉRAS.

Secrétaire : M. le docteur GASSER.

Adjoint : M. BEL.

COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE :

Président : M. GILLOT.

Secrétaire : M. FLAHAULT.

Adjoint : M. KOCK.

Rapport sur le Concours ouvert en 1900

PAR LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE D'ORAN

Des six questions proposées au concours, une seule : *Rédaction d'une géographie élémentaire du Maroc* a été traitée par un candidat.

Bien qu'établie sur un plan très méthodique, cette géographie a paru à la Commission trop élémentaire, trop incomplète, et son auteur a été invité à la représenter au Concours de 1901, en tenant compte des observations qui lui ont été signalées.

Un autre travail, bien que ne répondant pas strictement à une question du concours, a néanmoins attiré l'attention de la Commission, c'est une *Notice historique sur El Bordj depuis la dernière période de la domination turque*, par M. Raoul, instituteur de cette localité.

Cette étude qui comble une lacune dans l'historique de notre province, témoigne d'un certain travail, d'un esprit de recherches que la Commission a cru devoir encourager. Elle a décerné à son auteur, M. Raoul, une médaille de bronze et a décidé que sa notice serait insérée dans le présent *Bulletin* de la Société.

Oran, le 7 mai 1900

Le Secrétaire général,
BOUTY.

CONCOURS OUVERT EN 1900

PAR LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE D'ORAN

Comme les années précédentes, le concours portera sur les monographies ou mémoires ayant pour but de faire connaître notre province, de faire apprécier les ressources industrielles et agricoles de son sol, et de fournir des éléments pour la rédaction ultérieure d'une géographie complète du département d'Oran.

Les principales lacunes restant à combler sont les descriptions géographiques, historiques et économiques :

1° Des communes mixtes de *Saint-Lucien*, *Aïn-Témouchent*, *Mascara*, *Frenda*, *Saïda*, *Cacherou*, *Renault*, *Cassaigne*, *l'Hillil*, *Ammi-Moussa* ;

2° Des communes mixtes militaires de *Géryville* et de *Méchéria* ;

3° Des communes indigènes de la *Yacoubia* et de *Tiaret-Aflou*.

Les manuscrits devront être adressés au Président de la Société avant le 31 mars 1901.

Des médailles de vermeil, d'argent ou de bronze seront décernées aux auteurs des travaux qui en seront jugés dignes par le jury. La distribution des récompenses aura lieu à l'Assemblée générale de mai 1901.

A ce concours normal le Comité a jugé utile d'ajouter un *concours extraordinaire* en vue de la publication d'une géographie du Macoc à l'usage du public français.

Il y a là une question d'actualité dont l'importance et l'urgence sont manifestes. Cette géographie n'a pas encore été faite ; il appartient à la *Société de Géographie d'Oran*, placée en avant-garde vers les confins du mystérieux Moghreb, de faire appel aux bonnes volontés pour combler cette lacune regrettable.

Le travail devra offrir un clair et fidèle résumé de toutes nos connaissances et de toutes nos informations scientifiques, politiques, historiques, économiques et sociologiques les plus récentes, sur cette partie du monde. Une carte à l'échelle de 1/4.000.000 devra y être joint.

Un prix de 500 francs en espèces sera décerné à l'auteur du travail qui en sera jugé digne par le bureau du Comité constituant le jury.

Le manuscrit de cette géographie devra parvenir au Président de la Société, le 31 décembre 1900, au plus tard ; le nom du lauréat sera proclamé, s'il y a lieu, à la réunion du Comité du lundi, 4 février 1900.

La *Société de Géographie d'Oran* se réserve, si elle le juge à propos, le droit de publier dans son Bulletin trimestriel l'ouvrage primé ; celui-ci n'en restera pas moins la propriété de l'auteur qui pourra le faire éditer s'il le juge convenable.

Avis important.—Peuvent prendre part à tous ces concours les personnes membres ou non de la *Société de Géographie.*

Les manuscrits des candidats devront être renfermés dans une enveloppe portant une devise seulement. Le nom de l'auteur sera mis dans une autre enveloppe portant la même devise, et qui ne sera ouverte qu'après le classement du jury.

POUR LE COMITÉ :

Le Président,

Le Lt-Colonel DERRIEN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Octobre 1899 au 31 Mai 1900

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 20)	NOMBRE de jours de brouillard
		minima	maxima	moyenne				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
1899														
Octobre	727	12	30, 2	22,2	13,9	71	272,8	10,4	3	W.	2,2	5,4	13,9	11
Novembre	730,5	8	31,2	17,9	10,2	69	233,7	18,1	2	E.	2,3	4,1	14,1	10
Décembre	727,1	6	22,4	12,7	7,5	66,7	212,7	60,4	8	W.	4	5	16,1	8
1900														
Janvier	723,5	4	22,2	12,1	6,6	62,3	222,3	67,3	6	W.	3,3	4,4	15,7	3
Février	722,7	5	27,8	15,1	8	62,9	355	9	1	W.	4,1	5,1	14,3	3
Mars	722,8	1	21	12,7	7,1	64,7	210	53,1	7	N. W.	3,3	5,2	15,1	9
Avril	725,1	5	24,2	14,7	8,6	68,1	249,5	30,3	6	N. N. W.	3,8	4,7	15,7	6
Mai	724,9	10	27	17,6	9	66,9	310,6	54,1	6	W.	3	4,4	13,5	5

L'altitude de la station de Santa-Cruz est de 374 mètres, au-dessus du niveau de la mer.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SANTA-CRUZ

(Altitude 374 mètres)

EXPOSÉ SOMMAIRE DES RÉSULTATS OBTENUS

du 1er décembre 1899 au 1er juin 1900

Pendant le premier semestre de l'année météorologique, les résultats suivants ont été enregistrés :

L'*évaporation* a été de $1560^{\text{m}}/^{\text{m}}4$, ce qui donne, par 24 heures, une évaporation de beaucoup supérieure à la moyenne.

Ainsi que cela a toujours été constaté, l'*état ozonométrique* qui indique une grande pureté de l'air, se maintient toujours très élevé. La moyenne a été de 15 sur 21. Cette donnée surpasse de beaucoup ce que l'on observe *constamment* à l'hôpital militaire où l'état ozonométrique dépasse 4 très rarement.

L'étude de la *pluie* fait constater des anomalies exceptionnelles. Pendant ces six mois, la pluie totale n'a été que de $274^{\text{m}}/^{\text{m}}5$, inférieure de $88^{\text{m}}/^{\text{m}}8$ à la somme des moyennes, pendant le même laps de temps. Pendant les mois de décembre, février, mars et avril, les pluies ont été inférieures à la moyenne. Au contraire, janvier donne $67^{\text{m}}/^{\text{m}}3$ au lieu de $41^{\text{m}}/^{\text{m}}5$, et mai $54^{\text{m}}/^{\text{m}}$ au lieu de $42^{\text{m}}/^{\text{m}}5$. L'anomalie la plus grande est celle du mois de février : 2 journées de pluie pour ne donner que $9^{\text{m}}/^{\text{m}}2$ au lieu de $77^{\text{m}}/^{\text{m}}5$.

Les pressions barométriques moyennes, réduites à 0°, ont oscillé, durant ce semestre, entre $721^{\text{m}}/^{\text{m}}1$ (mois de février) et $727^{\text{m}}/^{\text{m}}1$ (mois de décembre). La pression maximum a été de $737^{\text{m}}/^{\text{m}}5$ le 19 février, à 7 heures du soir, et la pression minimum, de $709^{\text{m}}/^{\text{m}}4$, le 16 mars, à 7 heures du soir. C'est, pendant ce mois, que l'écart entre les deux pressions extrêmes a été le plus grand. Elle a varié entre $709^{\text{m}}/^{\text{m}}2$ et $730^{\text{m}}/^{\text{m}}2$.

L'étude des *températures* de l'air est très intéressante à faire connaître. En général, à Oran, la température moyenne mensuelle croît du 1er janvier à fin août pour décroître du 1er septembre à fin décembre. Cette règle n'a pas été vérifiée ; cette année, la graduation n'existe pas. Les mois de janvier (12°1 au lieu de 10°5), février (15°1 au lieu de 11°) donnent des températures dépassant de beaucoup la moyenne, tandis que les autres mois donnent des résultats inférieurs. La température la plus basse a été de 1° pendant la nuit du 7 mars, tandis que la température la plus élevée a été pendant la journée du 13 février. La variation diurne de la température varie entre 7° et 8°, d'après les 19 années, observations faites à Oran de 1875 à 1894. Elle a oscillé entre 8°2 et 9°3.

La *tension de la vapeur d'eau* a toujours été inférieure à la moyenne. C'est le mois de mai qui a donné la plus grande différence : 9 m/m 7 au lieu de 11 m/m. La tension la plus basse a été de 3 m/m, le 14 janvier, à 7 heures du matin. La tension la plus élevée de 13 m/m 7, le 6 mai, à 1 heure du soir.

De même, l'*état hygrométrique* se trouve inférieur à la moyenne qui est de 70 % pendant ces six mois. Il a varié entre 61,8 (mois d'avril) et 66,9 (mois de mai). L'état moyen du mois de février a été de 61,9 au lieu de 73,8, ce qui donne la différence énorme de 11,4.

Le nombre de *jours de brouillards* a été relativement assez élevé. Il en est de même pour la *nébulosité*. Le ciel a été en moyenne nuageux ou peu nuageux. Le *vent dominant*, c'est-à-dire celui qui a soufflé avec le plus de fréquence et d'intensité a été celui de la direction ouest avec tendance vers le nord-ouest. L'intensité a été généralement faible, sauf quelques coups de vent d'ouest et parfois du nord.

En résumé, il faut retenir de toutes les observations faites pendant ce semestre, que les phénomènes météorologiques ont subi des fluctuations irrégulières dans la marche qu'ils suivent habituellement et que le mois de février présente presque continuellement des anomalies très grandes.

A. GUILLAUME,
Préparateur au Lycée d'Oran,
Calculateur à l'Observatoire de Santa-Cruz.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

EL BORDJ

DEPUIS LA DERNIÈRE PÉRIODE DE L'OCCUPATION TURQUE JUSQU'A NOS JOURS

AVANT-PROPOS

El Bordj est situé à 15 kilomètres au nord de Palikao et à 24 de Cacherou dans la même direction, enfin à 24 kilomètres nord-est de Mascara, à cheval sur la route nationale, n° 7, de Relizane au Maroc et sur la route départementale de Cacherou à l'Hillil.

C'est une petite ville d'environ 2,500 habitants, chef-lieu du douar-commune d'El Bordj, qui fait partie de la commune mixte de Cacherou.

Avant d'entreprendre sur cette localité la notice que nous présentons ci-après, nous nous sommes entouré de renseignements aussi précis que possible, et nous avons mis à contribution la mémoire de tous les vieillards lettrés d'El Bordj.

Notre ami, le vénérable Kaddour ben Cheikh, âgé de 103 ans, poète distingué, nous a donné, avec une lucidité de mémoire étonnante, les détails les plus intéressants de notre travail.

Né en 1796, il a vécu 34 ans, sous la domination turque.

Nous avons donc la plus grande foi dans l'authenticité des récits qu'il nous a faits sur la dernière période de l'occupation ottomane.

Quant aux détails qu'il nous a donnés sur la période comprise entre 1830 et l'époque actuelle, ils sont d'après nous de la plus rigoureuse exactitude.

Notre opinion à ce sujet, est basée sur ce que ce vieillard a assisté, soit comme témoin, soit comme acteur, à tous les événements les plus importants qui se sont déroulés dans la région pendant toute la durée de la conquête.

R.

I

HISTOIRE D'EL BORDJ

Vers la fin du XVe siècle, alors que les Hachem installés sur les terrains enlevés aux Beni-Zeroual exerçaient autour d'eux les violences et le brigandage, un homme originaire de cette dernière tribu vint fixer sa tente à l'endroit où s'élève aujourd'hui El Bordj. Il s'appelait Aïach ; c'était un Berbère doué d'une force prodigieuse, aussi généreux que brave et loyal.

Les Arabes essayèrent en vain de l'anéantir lui et sa famille. Aïach resta seul ainsi jusqu'à ce que la domination turque vint mettre fin à l'anarchie qui régnait alors. Il se mit, dès ce moment, à la disposition des Turcs. Ceux-ci vinrent le visiter et, frappés de la beauté du site et de ses avantages défensifs, y établirent une redoute ou un bordj militaire, dont Aïach fut le chef. Ses descendants furent les Haïtia ; les habitants du fort furent appelés les Bordjia.

C'est évidemment la redoute construite par Aïach qui a donné son nom à l'agglomération actuelle. Disons d'ores et déjà qu'aucun vestige ne marque plus aujourd'hui l'emplacement de ce bordj primitif.

Sous la domination turque, El Bordj, au dire de quelques contemporains de l'époque qui vivent encore, était cinq fois plus peuplé que de nos jours.

D'après ces données le nombre d'habitants de ce temps-là, était d'envion 12,500.

Bien que ce chiffre paraisse exagéré, on pourrait cependant, l'expliquer par les constatations suivantes :

1° El Bordj était la résidence d'un chef turc portant le titre de *Caïd*, de sa suite et des nombreux fonctionnaires placés sous ses ordres ;

2° Très sain, en raison de sa situation topographique et de la bonne qualité de ses eaux, El Bordj était, à juste titre, considéré par les Turcs, comme le séjour indispensable aux convalescents ;

3° Les soldats turcs en garnison à Mascara et à Kalaâ, étaient envoyés à tour de rôle à El Bordj, dès que leur santé laissait à désirer.

Il en était de même des fonctionnaires de tout ordre.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le nombre d'habitants ci-dessus ait pu être atteint et peut-être dépassé.

El Bordj fut détruit en 1707, par Muley Ismaël Chérif ; il fut relevé et agrandi par Mohamed el Kebir qui y fit construire une Mosquée.

Incendié quatre fois par Abd-el-Kader, El Bordj fut rebâti en 1846.

Nous allons retracer le rôle qu'ont joué les Bordjia et leur Agha dans la lutte pour la domination de l'Algérie.

La nouvelle de la prise d'Alger par les Français (5 juillet 1830), fut accueillie la mort dans l'âme par les Turcs, et par un immense cri de joie par les Arabes d'El Bordj et de la région.

Revenus de leur première surprise, les Turcs envoyèrent des cavaliers dans toutes les directions, avec mission de démentir la fatale nouvelle et de donner partout l'assurance que le Sultan ne les abandonnait pas. « Cent mille hommes, « disaient-ils, montés sur de nombreux bateaux de guerre « sont en route ; ils sont envoyés par notre Seigneur et Maître « pour punir les infidèles qui ont eu l'audace de débarquer à « Sidi-Ferruch. »

L'éloquence de ces messagers fut vite contrebalancée par les déclarations que faisaient dans les tribus, les arabes qui avaient pu se sauver de Staoueli et d'Alger.

« Aucune puissance humaine, disaient-ils, ne peut arrêter « la marche victorieuse des infidèles. Allah le veut, que sa « volonté s'accomplisse ! »

Voyant que l'appui des Arabes allait leur faire défaut, les Turcs firent prêcher la guerre sainte par les marabouts les

plus en renom. Ils avaient mission de terminer leurs discours par le cliché ci-après : « Les infidèles, que Dieu les maudisse, « viennent pour s'emparer de nos biens et de nos troupeaux ; « pour violer nos femmes et nos filles ; pour emmener nos « enfants en esclavage et pour nous enlever notre sainte « religion. »

Il n'en fallut pas davantage pour enflammer le fanatisme de la presque généralité des Arabes ; les Bordjia ne se laissèrent cependant pas prendre à cette péroraison de circonstance ; leur caïd, Kaddour Saharaoui, se retira, et ses ex-administrés allèrent assiéger les Turcs de Mascara.

La garnison turque massacrée, la ville prise et livrée au pillage, les vainqueurs ne s'entendirent pas ; les Bordjia, suivis des Douairs, des Sedjeraras, des Hachem-Gherabas, des Hachem-Cheraghas et des Zmalas, déclarèrent la guerre aux Oulad Abbès, aux Oulad Gheris, aux Oulad Aïssa, aux Beni-Choukran, aux Medjahers, aux Cheraghas et aux Gherabas.

Cette lutte fratricide dura pendant deux ans.

Le père d'Abd-el-Kader, Sidi Mehieddine, marabout vénéré, résolut de mettre en jeu toute son influence afin d'amener une réconciliation entre ennemis faits pour s'entendre.

Son appel fut écouté : la paix fut signée entre les deux partis, et, en reconnaissance de son heureuse intervention, on offrit à Sidi Mehieddine le titre de Sultan.

En raison de son grand âge, Sidi Mehieddine refusa cet honneur et leur proposa son fils, El Hadj Abd-el-Kader.

Sa proposition fut acceptée et Abd-el-Kader fut proclamé Sultan dans la plaine de Ghris, le 22 novembre 1832. Les Bordjia, ayant Kaddour ben Mokhfi en tête, jurèrent, comme les autres, fidélité au nouveau Sultan.

Dès lors, Abd-el-Kader n'eut qu'un but : se faire reconnaître Sultan de bon gré ou de force par tous ceux qui ne s'étaient pas encore déclarés ses partisans ; à la tête de nombreux cavaliers, il se présenta devant les Douairs — amis des Bordjia — et les somma de faire leur soumission.

Pour toute réponse, ceux ci prirent les armes et mirent le Sultan en déroute, après lui avoir infligé des pertes sérieuses;

après cette sanglante défaite, Abd-el-Kader se dirigea vers les montagnes du Tessalah.

Pendant une nuit obscure, alors qu'Abd-el-Kader, couché sous la tente, rêvait peut-être de devenir, ou qu'il était déjà, le premier Sultan de l'Islam, et que ses guerriers dormaient paisiblement, le camp fut attaqué avec une impétuosité telle, que la résistance fut jugée impossible. Bon nombre de partisans d'Abd-el-Kader furent massacrés, et les autres, leur Sultan en tête, ne trouvèrent leur salut que dans la fuite.

C'étaient les Douairs qui, enivrés par leur premier succès, avaient poursuivi le Sultan afin de le mettre pour longtemps dans l'impossibilité de revenir chez eux troubler leur quiétude.

Furieux de cette nouvelle défaite que lui infligeaient les Douairs, Abd-el-Kader revint à El Bordj et accusa hautement Kaddour ben Mokhfi d'avoir été, dans cette circonstance, le conseiller de ses ennemis.

Ayant appris que Mokhfi se trouvait à la Mosquée, Abd-el-Kader s'y rendit, tua devant la porte un Choukrani (habitant de Beni-Choukran) et blessa assez grièvement Mokhfi d'un coup de pistolet.

Ces deux actes accomplis, il révoqua Mokhfi des fonctions de Caïd, nomma Bachir ould Amar, à son remplacement, convoqua les guerriers Bordjia et leur donna l'ordre de le suivre attaquer les Douairs.

Les Bordjia lui répondirent : « Sultan, que Dieu te protège « et t'accorde la victoire ! Les Douairs sont nos frères ; les « frères ne se battent pas entre eux, sans s'attirer la malédiction « de Dieu, l'Unique, le Puissant, le Miséricordieux ! »

En présence de ce refus si catégoriquement formulé, Abd-el-Kader se retira sans laisser paraître ni la rage qui l'étouffait, ni le furieux désappointement qu'il éprouvait.

Sa vengeance ne se fit pas longtemps attendre.

Quinze jours après, à la tête d'un fort contingent, le Sultan se présenta devant El Bordj, mit le feu aux quatre coins de la ville et tua ou blessa un grand nombre de Bordjia, puis après cette facile victoire, il tourna bride et prit tranquillement la direction de Mascara.

Blessé encore dans cette affaire, Kaddour ben Mokhfi alla se réfugier à Mostaganem avec toute sa famille ; puis, guéri de sa blessure, et accompagné de son fils El hadj Mohamed, de son frère Medjahed et de son cousin Mohamed ould Ghicha, il alla faire sa soumission à la France en lui offrant son concours et celui de tous les siens.

De ce jour, Abd-el-Kader compta un ennemi redoutable de plus, et la France un chef des plus vaillants et des plus rusés.

Sous les ordres de nos généraux, ou sous la conduite du brave Mustafa ben Ismaël, chef des Douairs, ou encore seul, à la tête du fort goum dont il avait le commandement, Mokhfi fit une guerre acharnée à Abd-el-Kader et à ses partisans.

Sûr de la soumission et de la fidélité de toute la région de Mascara et même des Bordjia, malgré la correction qu'il leur avait naguère infligée, Abd-el-Kader se rendit à Takdempt, aux environs de Tiaret.

Pendant ce temps, nos soldats s'emparèrent de Mascara, battirent les Beni-Yaklef, les Haboucha et les Bordjia, en leur faisant un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de femmes et d'enfants. Dès lors les Bordjia se soumirent et jurèrent fidélité à la France.

Cette fidélité ne fut pas de longue durée.

Sidi-Bou-Sif, marabout renommé des environs d'Alger, rêvant de remplacer Abd-el-Kader en qualité de Sultan, se présenta dans la région. Les Flittas, les Habboucha, les Oulad Riah, les Kalaâïa, les Beni-Ghaddou, les Medjahers, les Oulad Bou Ali, les Oulad Abbès et les Sedjeraras se déclarèrent ses partisans ; oubliant leur serment, les Bordjia firent de même.

A cette nouvelle Kaddour Mokhfi qui était aux arrêts à Oran, fit cette proposition au général de La Moricière, connu des Arabes sous le nom de Bou-Heraoua (père de la matraque) :

« Permets-moi de te suivre à El Bordj et je me charge de « ramener à nous — sans faire parler la poudre — non seule- « ment les Bordjia, mais encore tous les partisans de Sidi- « Bou-Sif. »

« Mokhfi, lui répondit de La Moricière, tu vas me suivre et « si tu tiens ta promesse, au nom d'Allah, je te ferai Agha « d'El Bordj. »

La colonne, commandée par le général de La Moricière lui-même, arriva à Aïn-Farès, situé à neuf kilomètres d'El Bordj.

Là, Kaddour Mokhfi dit au général : « Reste ici, laisse « reposer tes soldats et, avec l'aide d'Allah, dont la puissance « soit proclamée ! avant la fin de la journée, je t'apporterai « seul, la soumission des Bordjia. »

Le soir même la colonne campait à El Bordj, où elle fut traitée avec force démonstrations d'amitié.

Quelques jours après, sur les instances de Mokhfi, tous les autres partisans de Sidi-Bou-Sif plus haut dénommés, à l'exception des Flittas, imitèrent les Bordjia.

De La Moricière tint à son tour sa promesse. En reconnaissance de ses bons offices, Kaddour Mokhfi fut fait Agha d'El Bordj et de tout le territoire occupé par les tribus dont il avait si heureusement obtenu la soumission.

C'est de cette époque que datent les fameux faits d'armes de Kaddour Mokhfi plus connu dès lors, sous le nom d'Agha d'El Bordj.

Nous n'avons plus à le suivre à la tête de ses cavaliers, faisant colonne avec nos généraux. Sa bravoure et sa témérité lui gagnèrent tous les cœurs ; sa renommée franchit la Méditerranée, et, le nom de l'Agha d'El Bordj, était dans toutes les bouches.

Deux fois pendant qu'il faisait colonne, Mokhfi apprit avec douleur qu'Abd-el-Kader venait de brûler El Bordj, ses jardins, ses vergers et ses immenses treilles qui faisaient depuis longtemps la richesse des Bordjia.

La ville reconstituée tant bien que mal, l'Agha demanda à être fortifié afin, disait-il, de mettre sa petite garnison à même de repousser les attaques d'Abd-el-Kader en son absence et d'offrir, en cas de besoin, une retraite sûre aux colonnes françaises qui parcourent le pays.

C'est ainsi qu'El Bordj fut entouré, vers 1840, de ce mur d'enceinte crénelé qu'on y voit encore, mais presque en ruines, et dont le touriste se demande, sans pouvoir se l'expliquer, le but et l'utilité.

La conquête terminée, l'Agha se consacra entièrement au bien-être de ses administrés.

Impitoyable pour les paresseux, il était aussi bon que bienveillant pour les travailleurs. Ses chaouchs avaient mission de lui conduire tous les jours les Arabes trouvés inoccupés tant en ville que dans les environs. Après des explications aussi brèves qu'énergiques, les désœuvrés recevaient la bastonnade ; les récidivistes recevaient successivement jusqu'à 125 coups de bâton sur la plante des pieds.

Grâce à ce moyen barbare, il est vrai, mais très persuasif, El Bordj et les environs devinrent très prospères ; l'abondance des récoltes de toute nature, portait tant sous la tente, que dans le gourbi, l'aisance, la probité et la sécurité.

Dès que notre Gouvernement fit défense à l'Agha de continuer l'application d'une pénalité incompatible avec notre esprit de haute humanité, les Bordjia reprirent peu à peu, leur système de vie contemplative et le nombre de « chemachas » (buveurs de soleil, gens sans profession), eut vite pris des proportions inquiétantes.

« Mes administrés, nous disait l'Agha, ne sont pas encore « assez mûrs pour apprécier vos sentiments éminemment « humanitaires ; n'ont pas encore assez de dignité pour « comprendre que le travail seul ennoblit l'homme ; n'ont pas « non plus assez de bonne volonté ni d'énergie pour demander « au travail leurs moyens d'existence. En m'enlevant la « *matraque* qu'ils considèrent depuis des siècles comme le « seul argument persuasif et irrésistible, vous jetez mes « administrés sur la pente glissante de la paresse, du vice, de « la misère, et du vol qui en est le complément. »

L'Agha mourut en 1886, à l'âge de 103 ans. Il était Commandeur de la Légion d'Honneur.

Il avait reçu à notre service, vingt cinq blessures dont trois à la tête, une au cou et une à l'abdomen.

Une partie de la garnison de Mascara vint présider à ses obsèques et lui rendre les honneurs ; l'affluence considérable de Français, d'Européens et d'Indigènes, qui défila devant sa tombe prouva péremptoirement que sa mort laissait des regrets unanimes.

Depuis bien avant la mort de l'Agha, les Bordjia font partie de la commune mixte de Cacherou ; le douar commune d'El Bordj a comme adjoint indigène le fils cadet de l'Agha, Si Mohamed ben Mokhfi.

II

EL BORDJ SOUS LA DOMINATION TURQUE

Un chef turc, portant le titre de *Caïd*, habitait le Bordj, situé à l'ouest de la ville, et dont l'entrée était défendue par un mur d'enceinte crénelé.

Ses appartements étaient somptueusement meublés et son harem abondamment pourvu. Ses esclaves, ses chaouchs et ses ennuques étaient menés avec une excessive rigueur, exposés à être impitoyablement décapités ou empalés pour les plus futiles motifs.

Les fonctionnaires eux-mêmes avaient souvent à souffrir du caractère hautain et barbare de leur chef. La moindre négligence dans leur service entraînait la révocation suivie, selon le cas, du bannissement ou de la prison perpétuelle, cette dernière le plus souvent de courte durée, car le manque d'air et de nourriture, la vermine et les rats, abrégeaient considérablement la vie des prisonniers.

Lorsque les Caïds d'origine turque furent remplacés par des Caïds arabes, les Bordjia furent traités avec un peu plus d'humanité.

Les pouvoirs du Caïd étaient très étendus. Il avait la haute main sur toutes les branches de l'administration.

Tout le territoire compris entre les Flittas, Relizane, les Dahra, Medjahers, Sirat, Perrégaux, Mascara, les Attraras,

les Beni-Snouss, les Houarets et Frenda, était soumis à son commandement.

Ce vaste territoire était divisé en sections, correspondant à quelque chose près aux douars-communes de nos jours ; chaque section était administrée par un représentant du Caïd, portant le titre de *Cheikh*.

Tous les huit jours, sauf des cas graves, nécessitant un rapport immédiat, les Cheikhs devaient rendre compte au Caïd de tous les faits intéressant la sécurité générale du pays, des jugements rendus, et de l'emploi des amendes perçues.

La *Justice* était rendue par les Cheikhs sous le contrôle du Caïd. Leur compétence était à peu près celle de nos Juges de Paix ; l'amende et la bastonnade étaient leurs punitions favorites.

Les délits dépassant leur compétence étaient jugés sans appel par le Caïd. Seul, le jugement entraînant la peine de mort, était soumis à l'approbation du Bey d'Oran ; ce n'était d'ailleurs là qu'une simple question de formalité, le Bey confirmant toujours le jugement rendu et ordonnant l'exécution du coupable.

Le vol entraînait l'amputation de la main droite.

Les coupables de coups et blessures, étaient rigoureusement soumis à la loi de Talion ; mais ils pouvaient échapper à cette peine en comptant à la victime, après son assentiment, bien entendu, une somme de 2,500 francs, appelée « noss dia », moitié du prix du sang.

Les meurtriers étaient mis à mort de la même façon dont l'assassinat était accompli ; néanmoins, sur l'acceptation de la famille de la victime, le meurtrier pouvait se racheter en comptant à celle-ci une somme de 5,000 francs, appelée « dia. » (prix du sang).

Le *Cadi* ne s'occupait que des mariages et de la confection des actes de toute nature.

Seules, les contestations concernant la propriété, étaient de sa compétence. Son jugement, dont le coût ne pouvait à ce

sujet dépasser un franc cinquante, devait être soumis au visa du Cadi en résidence à Oran.

Les *Impôts* étaient payés en nature.

La charrue payait un quintal de blé ou d'orge. Il était en outre perçu chez tout cultivateur, une mesure sur quarante, pour les pauvres ; cette mesure portait le nom de « hakk Rebbi », droit de Dieu.

Les impôts sur les troupeaux étaient ainsi réglés : sur cent bêtes, il était prélevé une brebis. Au-dessus, deux moutons ; au-dessous, et par quart de ce nombre, un agneau d'un an ; au-dessous de vingt-cinq, un agneau de l'année. Les autres animaux n'étaient soumis à aucune redevance.

Ces impôts étaient perçus par le Caïd ou ses délégués.

Le beurre, les figues et le miel, étaient également soumis à un impôt annuel ; un Caïd, nommé pour la circonstance, était chargé de cette perception.

Le Bakradj, Caïd du beurre, effectuait sa tournée au printemps de chaque année. Chaque tente devait lui remettre un pot de beurre. La tente qui ne pouvait s'acquitter était condamnée à une amende dix fois supérieure à la valeur du beurre dû. Puis et séance tenante, vingt-cinq coups de bâton étaient appliqués sur la plante des pieds à chaque membre de la famille composant la tente.

Le Caïd El-Aâdel, Caïd du panier de figues, faisait sa tournée de perception en automne ; chaque verger devait lui remettre un aâdel de figues proportionné au nombre de figuiers ; la perception avait lieu dans le verger même et le propriétaire du verger qui ne répondait pas à l'appel de son nom, le jour de la convocation, était condamné à une amende cinq fois supérieure à l'aâdel à remettre. De plus, il lui était appliqué vingt-cinq coups de bâton, soit sur la plante des pieds, soit sur les reins, soit encore sur les flancs, à son choix.

Le Caïd El-Aâcel, Caïd du miel, faisait également sa tournée en automne ; chaque propriétaire de rucher devait lui remettre une quantité de miel, déterminée par le nombre de ruches, sous peine d'amende et de bastonnade.

A leur retour, ces Caïds de circonstance, renouvelables tous les ans, remettaient au Caïd d'El Bordj le montant de leur perception, moins la part qui leur était destinée à titre de rémunération.

Ces impôts étaient affectés aux approvisionnements des soldats turcs.

Les *transactions commerciales* les plus importantes s'opéraient le jour du *marché ;* comme de nos jours, il avait lieu le mercredi de chaque semaine.

L'affluence y était considérable. Chaque section dépendait du commandement d'El Bordj, fréquentait le marché sous la conduite d'un chef désigné pour le voyage et pour toute la durée du marché.

Chacun de ces chefs, dénommés Caïds pour l'occasion, avait mission de veiller au bon ordre, d'éviter les bagarres et de réprimer les abus dont pouvaient se rendre coupables ou être victimes les gens de sa section.

Les fauteurs du désordre recevaient la bastonnade au milieu de la place du marché, attachés par le cou et les jambes sur un banc affecté à cet usage.

Les transactions commerciales portaient principalement sur les effets : burnous, haïks, kambouchs, chaussures, chachias, ceintures, etc. ; sur les armes : fusils, pistolets, tromblons, poignards, couteaux, lances, sabres, yatagans, poudre, balles, selles, étriers, éperons, etc., etc. ; sur les céréales, les fruits et les légumes.

A l'époque de la mâturité des raisins, dont la production était considérable à El Bordj, des marchands d'Oran, de Tlemcen, de Mostaganem, d'Orléansville, de Blida, de Géryville, de Frenda et de Tiaret, venaient échanger leurs marchandises contre du raisin.

Le « goumreck » droit du marché, était payable en nature et constituait les émoluments des chaouchs attachés au service du Caïd, lesquels les percevant eux-mêmes et sans contrôle, les faisaient payer plutôt deux fois qu'une.

Les principales *industries* d'El Bordj consistaient dans la fabrication des armes de toutes sortes, de la poudre et des balles, des nattes, des couvertures et des vêtements.

L'*Agriculture* était prospère à El-Bordj comme dans toute la région. Comme nous l'avons dit, la culture de la vigne y était très répandue et le raisin d'El Bordj était recherché de Tlemcen à Blida et d'Oran à Géryville.

Enfin on y élevait de nombreux troupeaux de moutons, de chèvres et de bœufs.

La *médecine* était ici alors mieux pratiquée que de nos jours. El Bordj comptait des médecins soignant leurs malades à l'aide de médicaments et non comme cela se pratique actuellement, au moyen de versets du Coran écrits, soit sur du papier que le malade doit tremper dans son breuvage, soit dans l'intérieur de l'assiette ou plat devant contenir ses aliments.

Néanmoins les « Yakachs », guérisseurs à l'aide de talismans ou amulettes, étaient aussi nombreux que de nos jours.

III

LE MARIAGE — LA RÉPUDIATION LA RÉPRESSION DE L'ADULTÈRE A EL BORDJ SOUS LES TURCS

La femme s'acquérait généralement à El Bordj moyennant une dot variant entre cinquante et soixante-quinze francs ; ainsi que de nos jours, l'acte de mariage était rédigé par le Cadi.

La clause « essadak » (douaire), n'était jamais oubliée. Par cette clause, le mari reconnaissait devoir à sa femme une

somme de quatre cents francs, qui en cas de décès du mari, revenait de plein droit à la veuve, augmentée du cinquième de la fortune personnelle du défunt.

Le divorce prononcé aux torts du mari entraînait également pour ce dernier l'obligation de payer « essadak » et le cinquième de sa fortune à la femme répudiée.

Si la femme décédait avant le mari, celui-ci devait payer « essadak » aux parents de la défunte ; si la femme laissait des enfants, « essadak » revenait à ceux-ci de plein droit.

Les fêtes données à l'occasion des mariages duraient sept jours, à grands renforts de musique, de danses, de chants et de poudre.

Comme de nos jours le divorce s'obtenait avec une grande facilité et sa *formule* n'a pas changé. Le mari disait à sa femme : « Femme, je te répudie ». Au même instant la femme quittait le domicile conjugal et retournait chez ses parents. Cette répudiation permettait encore aux divorcés de se remarier ensemble.

Mais si au contraire, le mari disait à sa femme : « Femme, je te répudie par trois fois » « betslets », les deux divorcés ne pouvaient plus être unis par le mariage.

Essadak dont nous avons parlé plus haut, fortifiait la constance trop souvent branlante et capricieuse du mari. tenu d'accompagner la formule sacramentelle du divorce du paiement d'une somme de quatre cents francs et du cinquième de sa fortune.

Cette clause, qui n'est plus, malheureusement en vigueur de nos jours, était un fort appui pour la femme contre le divorce, une caution de moralité pour la famille, et une garantie de sécurité pour les enfants.

Les lois les plus sévères que les peuples civilisés aient édictées contre l'adultère, n'ont rien de comparable à la loi similaire en vigueur chez les Turcs, à l'époque qui nous occupe.

A trois cents mètres environ de la ville, s'élevait un mur de dix mètres de hauteur ; on y montait à l'aide d'un escalier en pierre construit sur l'un des côtés.

En bas, de l'autre côté de ce mur, était placé un instrument en forme de herse carrée. Sur le cadre en bois de cet instrument, et à cinq centimètres les uns des autres, étaient solidement fixés des piquets en fer d'environ un mètre de hauteur. Leur pointe, aussi effilée que celle d'une aiguille à sacs, était encore affûtée à l'aide d'une lime, la veille de la cérémonie.

C'était la terrible machine destinée à recevoir les coupables lancés du haut du mur.

Voici maintenant ce qu'ils appelaient la « cérémonie » :

Les deux coupables étaient solidement liés l'un à l'autre dos à dos, puis assis sur un âne, l'homme la tête tournée dans la direction de la queue de l'animal. Pendant une journée entière, ils étaient ainsi promenés dans toutes les rues de la ville. Dans la matinée du lendemain, on les conduisait montés sur l'âne de la veille, devant le mur dont nous venons de parler. Là, les jambes des patients étaient dégagées pour leur permettre de monter l'escalier ; arrivés au haut du mur on leur liait de nouveau les jambes, puis, après leur avoir bien donné le temps de voir et d'examiner le genre de mort qui les attendait, on leur bandait les yeux. Quelques minutes après et au même moment, les deux coupables étaient poussés dans le vide.

Les piquets en fer dans lesquels ils s'embrochaient ainsi d'eux-mêmes transperçaient de part en part le corps de ces malheureux, à la grande satisfaction des spectateurs.

Ils étaient laissés dans cette posture jusqu'au lendemain matin sous la garde de deux chaouchs, avec mission de veiller à ce qu'aucun secours ne fût porté aux suppliciés.

Après ce délai réglementaire, morts ou vivants, les deux corps étaient dégagés et enterrés.

IV

QUELQUES LÉGENDES D'EL BORDJ

Notre description d'El Bordj sous la domination Turque serait incomplète si nous omettions de citer quelques-unes des légendes relatives à ses thaumaturges, à ses saints les plus vénérés, encore de nos jours, par les Bordjia.

PREMIÈRE LÉGENDE DE SIDI-ABD-ER-RAHIM

Lorsque Sidi-Abd-Er-Rahim eut perdu toutes ses dents par suite de vieillesse, il se plaignit à Dieu de ne pouvoir mâcher aucun aliment dur.

Le lendemain, au moment où il finissait sa prière du matin, Sidi-Abd-Er-Rahim vit venir à lui une gazelle aux mamelles pendantes et grosses comme une gherba (outre, peau de bouc). L'intelligent animal s'approcha du marabout, lécha son burnous et lui mit ses mamelles à la bouche.

Sidi-Abd-Er-Rahim comprit que Dieu, dont la puissance soit exaltée, avait écouté ses plaintes et se mit à téter avec avidité.

A partir de ce moment, et deux fois par jour, la gazelle allaita ce saint homme jusqu'à sa mort.

En souvenir de cet extraordinaire événement, les fidèles élèvent toujours une jeune gazelle dans la koubba de ce marabout. Mais, lorsque cette bête s'aperçoit qu'elle n'a pas de lait pour allaiter Sidi-Abd-Er-Rahim, dans le cas où il lui plairait de sortir de son tombeau, elle prend peur et se sauve pour ne plus revenir.

Nous conseillons à tout chasseur « roumi » de ne pas passer à El Bordj, le jour où il aurait eu la bonne fortune d'abattre

une gazelle. Les fanatiques lui prouveraient, la « matraque » en main, que cet animal n'est pas une gazelle, mais bien un marabout, à qui il a plu de prendre cette forme.

DEUXIÈME LÉGENDE DE SIDI-ABD-ER-RAHIM

Les Bordjia et les Ghris vidaient un jour, les armes à la main, une querelle de tribu, sur le plateau de Maoussa, situé à cinq kilomètres sud d'El Bordj.

De part et d'autre les combattants faisaient preuve de courage et de bravoure.

Cependant les Bordjia commençaient à plier et déjà les Ghris poussaient des cris de victoire. Soudain, une canonnade terrible ébranle la terre. Glacés de terreur, les Ghris s'arrêtent et promènent leurs regards effrayés dans toutes les directions ; néanmoins ils reprennent leur marche en avant. Tout à coup, une seconde canonnade plus terrible encore que la première, se fait entendre ; puis une grêle de boulets de toutes dimensions tombe dans leurs rangs et tue ou blesse la moitié des Ghris. Les plus braves alors, suivis de tous les survivants, tournent bride et se sauvent dans toutes les directions.

Stupéfaits, les Bordjia se regardent et se demandent d'où leur vient ce secours inespéré et si opportun.

Voici ce qui s'était passé : Après le départ des guerriers accourus à la rencontre des Ghris, des fidèles s'étaient rendus au tombeau de Sidi-Abd-Er-Rahim, demander au grand Marabout d'intervenir en faveur des Bordjia dans le combat qui allait s'engager. Ils priaient avec ferveur depuis environ deux heures lorsqu'ils entendirent tout craquer autour d'eux, virent la terre s'entr'ouvrir dans cent endroits différents pour laisser passage à des bouches de canon d'un fort calibre.

Après deux décharges qui firent trembler la terre à plusieurs lieues à la ronde, le silence se fit, la terre se referma et les canons disparurent.

Mis au courant, les guerriers Bordjia se rendirent en triomphe au tombeau de Sidi-Abd-Er-Rahim et y passèrent la nuit en prières et en recueillement.

C'est pour perpétuer le souvenir de cette journée mémorable que les Bordjia entretiennent depuis un boulet sur le portail de ce monument, actuellement à quatre koubbas.

LÉGENDE DE SIDI-BEN-AMEUR

Un jour que les Bordjia valides avaient à repousser l'attaque d'une tribu voisine, les vieillards, les femmes et les enfants, se sauvèrent dans la direction des ravins de Bou-Mendjel ; Sidi-Ben-Ameur qui les suivait, tomba dans un trou plein d'eau de six mètres de profondeur. Il y resta cinq jours et cinq nuits, tantôt assis, tantôt couché à la surface de l'eau.

Au commencement du sixième jour, Dieu, que son nom et sa louange soient proclamés, le délivra en lui disant : « Sidi-« Ben-Ameur, pour que tu n'oublies jamais mon intervention, « je t'ai laissé une marque qui te la rappellera. Regarde ton « bras droit. »

Sidi-ben-Ameur obéit en se prosternant, et remarqua avec surprise que son bras était blanc comme du lait.

Un jour que le gourbi contigu au sien brûlait, Sidi-Ben-Ameur, comme pour invoquer l'intervention divine, leva son bras blanc vers le ciel ; au même instant les flammes, qui léchaient déjà la toiture en diss de son habitation, s'éteignirent comme par enchantement. Tous les assistants poussèrent un cri d'admiration.

A partir de ce jour, lorsqu'un incendie se déclarait, les intéressés et leurs voisins couraient chez Sidi-Ben-Ameur. Celui-ci levait toujours son bras blanc vers le ciel et, dès cet instant, le feu était conjuré.

LÉGENDE DE SIDI-ABD-EL KADER

Sidi-Abd-el-Kader était un jour assis à l'endroit même où s'élève actuellement sa modeste koubba. Un mendiant vint à passer près de lui en pleurant. Sidi-Abd-el-Kader l'arrêta et lui demanda le sujet de son chagrin.

— « Il n'est pas en ton pouvoir de me consoler, répondit le mendiant. A quoi bon, dès lors, te raconter mon affaire ?

Un seul homme pourrait cependant me tirer de ce pas. Mais où est-il ? Dieu seul le sait. Cet homme c'est Sidi-Abd-el-Kader ».

— « Frère, lui répondit celui-ci, c'est à Sidi-Abd-el-Kader lui-même que tu parles ».

— « Ne cherche pas à me tromper, reprit le mendiant, je connais de vue, Sidi-Abd-el-Kader ; il porte la barbe à la « turque », un yatagan à sa ceinture, et il est toujours monté sur un cheval rouge ».

« Ferme les yeux, lui dit alors Sidi Abd-el-Kader. Ouvre-les et regarde ». Le mendiant stupéfait, reconnut la barbe à la turque de celui qu'il cherchait.

Il fut procédé de même pour le yatagan et le cheval.

Le mendiant le reconnut alors et voici l'histoire qu'il lui raconta :

« Hier, ma femme qui est belle comme une houri a demandé l'hospitalité chez le Cadi. On nous a reçus les bras ouverts. Au moment du repas, une négresse est venue prendre mon épouse et l'a conduite manger avec les femmes de notre hôte. Quant à toi, m'a-t-elle dit, tu seras servi en même temps que les « khedims » (domestiques).

Pendant toute la durée du repas, cette négresse est passée trois fois devant ma femme ; trois fois elle est tombée la face contre terre, éblouie par sa beauté radieuse. Après la troisième chûte, elle est allée trouver le Cadi, lui a raconté ce qui venait de lui arriver en lui vantant sur tous les tons, la beauté merveilleuse de la femme du mendiant.

Le Cadi a demandé alors à la voir. Il l'a trouvée si bien à son goût, qu'il veut me l'enlever et l'épouser aujourd'hui même.

— Retourne chez le Cadi, lui dit Sidi Abd-el-Kader, et expose-lui ainsi les conditions que tu mets à son mariage avec ta femme : « Si je me rends aujourd'hui même à la Mecque et si je rentre dès ce soir, avant la prière « meghreub » (coucher du soleil), en t'apportant une lettre de ton fils, qui y fait en ce moment ses dévotions, me rendras-tu ma femme ?

— Non seulement je te rendrai ta femme, répondit le Cadi, mais encore je te ferai don de toute ma fortune et de toutes mes femmes par-dessus le marché.

— Dresse donc vite un acte en bonne et due forme de toutes nos conventions, ajouta le mendiant, et surtout, ne sois pas long, car je n'ai pas de temps à perdre.

L'acte fini, le Cadi en remit une copie au mendiant et le congédia ; celui-ci s'en retourna vers Abd-el-Kader.

Le saint homme dit alors au mendiant : « Ferme les yeux ». Une seconde après il les ouvrait à la Mecque, en présence du fils du Cadi. Dès que ce jeune homme lui eut remis la lettre destinée à son père, le mendiant ferma de nouveau les yeux et les ouvrait quelques secondes après devant le Cadi d'El Bordj.

Celui-ci voyant qu'il y avait là une intervention divine, exécuta à la lettre les clauses de l'acte, prit son bâton de pélerin, partit et consacra le reste de sa vie à servir Dieu, l'Unique, le Puissant, le Miséricordieux.

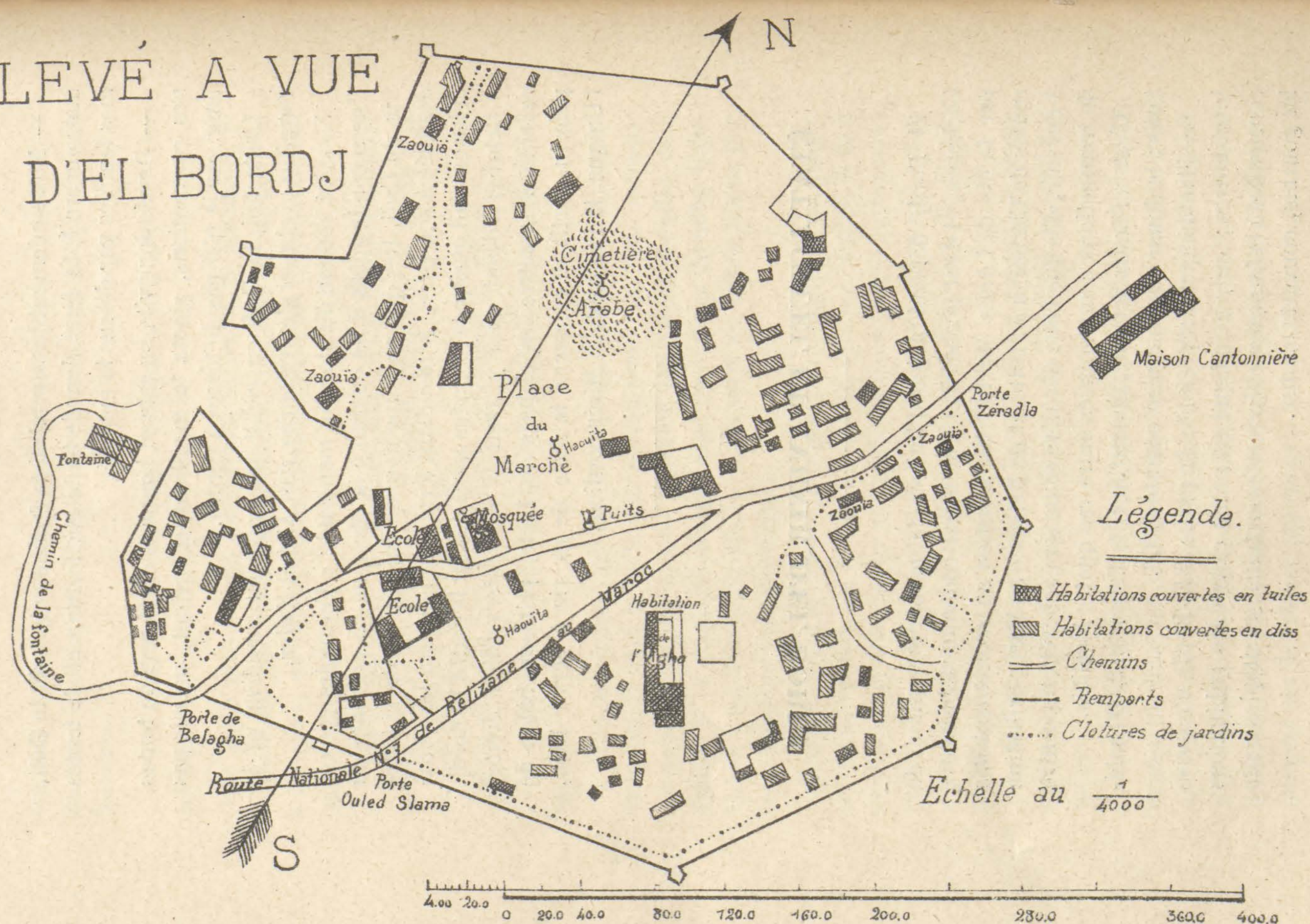
V

ÉTAT ACTUEL ET AVENIR D'EL BORDJ

El Bordj dépend aujourd'hui de la commune-mixte de Cacherou, et il est le chef-lieu d'un douar-commune administré par le fils de l'Agha Mokhfi. Sa situation au croisement des routes de Cacherou à l'Hillil et de Relizane au Maroc le destine à devenir, dès que cette dernière route sera achevée, un centre de transactions commerciales entre ces quatre localités.

C'est, à l'heure actuelle, une petite ville d'environ 2,500 habitants ; le douar-commune en compte 4,000.

Le plan ci-après représente la partie d'El-Bordj comprise intra-muros ; on y a indiqué en petits carrés les habitations construites à la française et couvertes en tuiles, en simples traits les gourbis, couverts en diss.



LEVÉ A VUE D'EL BORDJ
N
S
Zaouia
Zaouia
Cimetière Arabe
Place du Marché
Haouita
Maison Cantonnière
Porte Zeradla
Zaouia
Zaouia
Fontaine
Chemin de la fontaine
Mosquée
Puits
Ecole
Ecole
Haouita
Habitation de l'Agha
Route Nationale N° 7 de Relizane au Maroc
Porte de Belagha
Porte Ouled Slama
Légende.
Habitations couvertes en tuiles
Habitations couvertes en diss
Chemins
Remparts
Clotures de jardins
Echelle au 1/4000
4.00 20.0 0 20.0 40.0 80.0 120.0 160.0 200.0 280.0 360.0 400.0

L'ancienne maison de l'Agha, habitée par son fils le Caïd actuel, est la plus vaste et la plus importante de ces constructions. Elle est divisée en deux immenses pavillons séparés par une vaste cour avec hangar ; ses murs crénelés lui donnent l'aspect d'un véritable Bordj.

La Mosquée a été construite par les Turcs, vers l'année 1700. Les voûtes et les koubbas sont supportées par trente-deux colonnes. Le tout représente un travail bien compris et d'une exécution irréprochable. Son minaret a vingt mètres de hauteur et domine une partie de la localité.

Des koubbas abritant le tombeau des marabouts les plus renommés, entourent la petite ville. Chacun de ces marabouts a sa légende plus ou moins extraordinaire et nous n'avons pu résister au désir d'en reproduire quelques-unes ci-dessus telles que les vieux de la localité nous les avaient racontées.

Il existe à El Bordj quatre Zaouïas assez importantes, fréquentés par des jeunes gens venus un peu de partout.

Leur enseignement ne porte que sur le Coran et peu sur Sidi-Khelil.

La charité publique nourrit la plus grande partie de ces étudiants. Chacun d'eux, à tour de rôle, va de porte en porte demander l'aumône pour tous les membres de la Zaouïa.

Leurs études jugées finies, ces jeunes gens retournent chez eux, où quelques-uns deviennent professeurs à leur tour.

Dès qu'un indigène sait un peu lire et écrire, il porte le titre de « Taleb » (homme lettré) et est autorisé à mettre un « Si » devant son nom comme distinction honorifique.

L'industrie est presque nulle à El Bordj, et n'est représentée, que par quelques fabricants de couteaux ou de fourreaux, deux ou trois forgerons et quelques moulins à main.

La création du marché de Palikao en a complètement détourné le commerce et ruiné la vitalité de notre place; quelques marchands de toile, de peaux, d'étoffes ou de vêtements y traitent cependant encore quelques affaires.

Les environs d'El Bordj ne sont même plus, comme autrefois, couverts de treilles. On y rencontre cependant bon nombre de vieux pieds de vigne que la main incendiaire de l'Émir Abd-el-Kader ne put atteindre et qui sont là, épars, comme les derniers témoins d'une prospérité éteinte.

Connu dans presque toute l'Algérie, sous le nom de Bordjia, ce raisin prend en mûrissant — courant octobre — une couleur rouge foncé; au point de vue du goût, il ne vaut pas le raisin de nos treilles, mais conservé à l'eau-de-vie, il acquiert une saveur des plus agréables; nous conseillons à nos viticulteurs soucieux des variétés, la culture en treille de quelques-uns de ces pieds. Ils n'auront qu'à se louer de leur rendement et du facile écoulement des raisins.

L'agriculture à El Bordj comme dans toute la région, est négligée par les indigènes et suffit à peine, d'une récolte à l'autre, aux besoins de la population.

Comme conséquence fatale de ce manque de prévoyance, une période de sécheresse est une année de disette pour les Bordjia.

Néanmoins les troupeaux y sont l'objet de soins particuliers. Mais si, pour le présent, ils constituent une compensation appréciable en cas de récolte médiocre en céréales, il n'en sera plus de même dans quelque temps.

Depuis que le phylloxéra détruit, un peu tous les ans, les vignobles de Mascara, les propriétaires les plus éprouvés et les plus clairvoyants de cette ville viennent ici procéder à des achats de terrain dont la plantation en vigne les dédommagera bientôt des pertes subies chez eux.

Les Bordjia leur vendent leurs terrains sans assez se préoccuper du lendemain ; en effet, bien que les terrains cédés jusqu'à ce jour, n'aient jamais été beaucoup utilisés au point de vue agricole par les vendeurs, ils diminuent d'autant les pacages nécessaires à leurs troupeaux. Ceux-ci sont donc forcément appelés à une sensible diminution dont les effets ne tarderont pas à se faire vivement sentir, tant sous la tente que dans le gourbi.

Il y a cependant un remède à ce mal, remède qui sera pour les Bordjia s'ils le veulent, une source d'aisance et de bien-être. Nous voulons parler de la main-d'œuvre nécessaire aux travaux de formation et d'entretien des propriétés créées par les acquéreurs dont nous avons parlé plus haut.

Actuellement, et ce nombre ira en augmentant, cent cinquante indigènes pourraient avoir du travail, toute l'année, à raison de 1 fr. 75 par jour. Ce serait donc 262 fr. 50 qui resteraient quotidiennement dans la localité. Cette somme serait certainement plus que suffisante pour assurer les moyens d'existence à la partie la plus besogneuse de la population.

L'instruction primaire est donnée aux jeunes indigènes d'El Bordj depuis le mois d'octobre 1888. L'école comprend actuellement trois classes dirigées par trois instituteurs français. Le nombre d'élèves est de cent quarante, tous indigènes ; la fréquentation de l'école est aussi régulière que possible, et les progrès sont très satisfaisants.

L'enseignement d'agriculture pratique est donné dans le champ même de démonstration appartenant à l'école ; toutes les cultures en usage dans le pays sont faites par les élèves eux-mêmes, sous la direction des maîtres.

Des comparaisons culturales entre le système indigène et les procédés français, ont régulièrement lieu tous les ans.

Grâce à la supériorité des résultats obtenus au moyen de nos procédés, les indigènes abandonnent leur système défec-

tueux et si peu productif pour adopter définitivement notre méthode et remplacer peu à peu leurs instruments aratoires rudimentaires par les nôtres ; il y a lieu d'espérer que dans peu de temps leur charrue ou plutôt leur « grattoir », ne sera plus en usage dans la contrée.

Des cours pour adultes et adolescents, absolument gratuits, sont régulièrement ouverts du mois de novembre à la fin mars de chaque année ; ils sont suivis par les anciens élèves, quelques illettrés et les étudiants des Zaouïas.

Indépendamment de ces cours, des conférences sur la France et l'Algérie, à l'aide de projections lumineuses, réunissent, une fois par semaine, bon nombre de pères de famille et de notables de la localité.

Chaque séance se termine par une causerie portant à tour de rôle sur un de ces trois sujets : *Morale*, *Hygiène et Agriculture.*

Nous avons dit plus haut, que le vignoble fut pour El Bordj turc, un sérieux agent d'aisance et de bien-être.

De nos jours, nous pouvons affirmer avec une légitime fierté patriotique, que le vignoble reconstitué sur de nouvelles bases, par nos compatriotes, fera sous peu d'El Bordj français, un pays très riche et très prospère.

Depuis deux ans en effet, le nombre de propriétaires français d'El Bordj, s'est élevé de « cinq » à trente-six ; le terrain acheté, de 150 hectares à 1600, et la superficie complantée en vigne, de 20 à 450 hectares.

Si, comme tout porte à le croire cette progression se maintient pendant une période de cinq années, le nombre de propriétaires sera alors de 116, et la superficie complantée en vigne de 1525 hectares.

En nous basant sur le rendement moyen de l'hectare, ces 1525, produiront dans huit ans, 61,000 bordelaises de vin, ou 122,000 hectolitres.

D'après la moyenne des prix qui se pratiquent annuellement dans la région, ces 122,000 hectolitres présenteront une valeur de 2 millions 440 mille francs par an.

Il n'y a dans l'exposé qui précède ni parti-pris, ni exagération, étant donné la qualité du sol, d'une incomparable fertilité pour la vigne, et la constante fraîcheur de température qu'une altitude de 900 mètres nous garantit en toute saison.

Quant à la bonne qualité du vin, elle nous est assurée d'abord, par une mâturité normale et régulière des raisins et ensuite, par les opérations de vinification qui s'effectuent ici en octobre et dans des conditions atmosphériques aussi favorables que dans les meilleurs pays du Midi de la France.

Naturellement désignés pour la main-d'œuvre nécessaire à la création et à l'entretien de l'immense vignoble d'El Bordj, les indigènes de la localité connaîtront forcément, à leur tour, l'aisance et le bien-être. Puis, comme conséquence naturelle de ce nouvel état de choses, leurs habitations primitives et insalubres, se changeront nécessairement en maisonnettes saines et confortables.

En outre, comme la communauté d'intérêts engendre l'estime et la considération réciproques, français et indigènes travailleront, la main dans la main, à l'amélioration de leur situation respective et partant, à la prospérité du pays, à la puissance et à la grandeur de notre France bien aimée.

El Bordj, le 30 Août 1899.

RAOUL,

Directeur de l'Ecole principale d'El Bordj,
Officier d'Académie.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA MAURÉTANIE CÉSARIENNE

Kherba des Aouissat (Commune mixte de Tiaret)

Nous devons à M. Fabre, receveur des Contributions diverses à Tiaret, la communication de la copie de l'inscription latine suivante trouvée parmi les ruines romaines de Kherba des Aouissat :

Hauteur des lettres : 0,04

N° 1248.

MEMORIAE
BIVS FELICVS VI
XITANIS LXX ꞁ II
AP CCCCXX ‿IIIN PO
TISSVIS FILI FESE
CISILET POM II

La sixième ligne est peu nette et semble mal copiée. M. Fabre a été prié de prendre, si possible, un estampage de cette épitaphe et de nous l'adresser.

Tlemcen (Pomaria)

Inscription très nette dont l'estampage, pris à Tlemcen, nous a été gracieusement communiqué par M. le Colonel du 2e Zouaves, Prieur de Lacomble.

Hauteur des lettres : 0,04

N° 1249.

D M S
ÆLIUS EMERITVS
VIXIT ANIS XC
CVI FILI FE DOMV
ETERNA † AN PR
D ET XI

D(*is*) M(*anibus*) S(*acrum*). AELIUS EMERITVS VIXIT ANNIS XC CVI FILI(*i*) FE(*cernut*) DOMV(*m*) aETERNA(*lem*) — une croix — AN(*no*) PR(*ovinciæ*) D ET XI (550 de J.-C).

L'abbé Bargès, dans son ouvrage sur Tlemcen, page 213, cite une épitaphe analogue dédiée à ÆLIA EMERITA, décédée en 469 de J.-C., à l'âge de 85 ans.

Lt-Colonel DERRIEN.

ESSAI SUR LA FAUNE ERPÉTOLOGIQUE
DE L'ORANIE

AVEC DES TABLEAUX ANALYTIQUES ET DES NOTIONS
POUR LA DÉTERMINATION DE TOUS LES REPTILES & BATRACIENS
du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie
(SUITE)

Elles forment des lignes longitudinales parfois assez régulières, surtout sur les côtés. Sur les flancs les lignes noires descendent verticalement jusqu'au pli et limitent, sur trois côtés, des taches à bords parfois parallèles. Dessus de la tête à fond de même couleur que le dos et ornementé de réticulations et de taches noires. Sur les pariétales se trouve assez souvent un fer à cheval s'ouvrant en arrière. Les plaques antérieures sont bordées de noir sur les sutures. Tempes très noires avec 4 à 6 petites taches claires, irrégulièrement disposées. Queue à fond verdâtre coupé d'abord de lignes noires brisées; ces lignes forment ensuite des angles à côtés parallèles. Sur les côtés on voit des écailles blanchâtres. La queue est donc multicolore. Dessous du corps lavé de bleuâtre.

SEXES. — *Mâle*. — Fente anale large, à bords visibles; dessous plat, renflements peu sensibles.

Femelle. — Fente anale recouverte par la plaque préanale ; queue ronde en dessous.

TAILLE. — Mon plus grand, $0^{m}138$.
50 + 75 (queue repoussée).
52 + (queue).
41 + 70 = $0^{m}111$.

Il est rare de prendre des individus adultes avec la queue intacte.

Se trouve toute l'année.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — O : *Oran*. — Cette espèce a été signalée, à tort, sur divers points de l'Algérie. Il est à peu près certain qu'elle est confinée dans les environs d'Oran où tous les erpétologistes l'ont signalée. Elle abonde sur les rochers de Santa-Cruz, du djebel Murdjadjou, du djebel Yeffry, du ravin de Noiseux. On la trouve dans la ville même, sur les remparts et dans les carrières. Elle vit à la Batterie espagnole et sur les falaises. Elle paraît suivre le massif montagneux et s'éloigner d'Oran. Je l'ai prise dans les ravins de Misserghin, à Mers-el-Kebir, à Aïn-el-Turk (littoral).

La variété *Guichenotii* se trouve principalement dans les points élevés de la montagne. Elle existe aussi à la Batterie espagnole. On peut la rencontrer partout avec l'espèce, car les diverses variétés que j'ai énumérées vivent pêle-mêle.

Néanmoins elle paraît exister seule aux îles Habibas. Dans cette localité sa robe présente un éclat magnifique.

Éthologie. — Cette espèce se trouve toute l'année dans les endroits bien exposés. En hiver, aussitôt que les rayons du soleil apparaissent, on la voit partir en chasse. Je l'ai prise en décembre et en janvier dans les carrières d'Oran. Elle devient commune en février. En été, on ne la voit guère que le matin.

La femelle pond de bonne heure, mais le plus souvent en juin. Le 18 avril une avait trois œufs ovalaires de 12 mill. sur 7 ; il restait deux groupes de 2-3 ovules. Les œufs mûrs, sont au nombre de 2-3, de forme cylindrique, très longs, à bouts arrondis ; ils mesurent 15 mill. sur 6. Les petits éclosent vers le 1er août. Leur taille est alors de 23 + 34 = 57 millimètres.

Cette espèce est une des plus difficiles à capturer, car elle se tient de préférence sur les rochers escarpés. De plus, la queue étant très fragile, on abîme un grand nombre des individus que l'on réussit à prendre à la main. Ce n'est que sur les murs, sur les coupes des carrières qu'on arrive, avec beaucoup d'adresse, à en prendre quelques exemplaires. C'est avec cette espèce que la chasse à la ligne ou mieux au sac donne de bons résultats (1).

J'ai été témoin, le 7 août 1898, d'un singulier trait de mœurs du *L. perspicillata*. Comme je m'approchais pour prendre à la ligne un individu rôdant autour d'un petit buisson rupestre, je m'aperçus que l'animal fouillait sous les feuilles avec son museau. Intrigué, je m'arrêtai et suivis attentivement la manœuvre. Le petit buisson était envahi par les fourmis et le lézard déjeunait. Jusque là rien que de très naturel. Subitement, je le vis quitter le buisson et s'éloigner emportant à la bouche une grosse masse noire, ressemblant

(1) Voir page 219.

à une larve de coléoptère. La saison et l'exposition n'étaient pas propices au développement des larves. Je fus davantage intrigué. Bientôt l'animal s'arrêta sur un coin de rocher et se mit à fouiller vivement, avec son museau, la masse noire sans l'avaler.

Craignant toutefois qu'il ne l'avalât, je m'approchai ; le lézard effrayé s'éloigna, laissant les restes. Quelle ne fut pas ma surprise en y reconnaissant le fruit du buisson (*Rhamnus olæoides* L.) qui était à côté. Ce fruit, une drupe, est gros comme un petit pois. Lorsqu'il est mûr, il est noir et renferme une pulpe molle. C'est cette pulpe que suçait l'animal plutôt pour se rafraîchir que pour se nourrir. Privé d'une nourriture animale aqueuse, il cherchait dans ce fruit l'eau nécessaire à son économie.

Genre PSAMMODROMUS Fitz

CARACTÈRE DU GENRE. — *Deux nasales, collier nul ou mal défini. Écailles dorsales très imbriquées, élargies, régulières, carénées sur toute leur longueur, terminées en pointe, les arêtes formant des lignes continues et parallèles. Doigts à peine denticulés sur les côtés.*

Ce genre est représenté en Berbérie par trois espèces, dont voici le tableau :

G. Psammodromus. — TABLEAU DES ESPÈCES

Aucune apparence de collier. Écailles du cou s'imbriquant sur celles de la poitrine avec lesquelles elles se confondent. Ventrales disposées en rangées longitudinales *d'égale largeur ;* toutes nettement imbriquées, de même forme, à bord libre subarrondi. (Pl. IX, f. 2, 3). Jeunes à queue rouge de brique en dessous. Adultes longs de 0^m20 à 0^m30.

Ps. algirus.

1. Collier plus ou moins distinct, mais néanmoins marqué par la disposition spéciale des plaques de la première ligne de la poitrine. Ces dernières sont quadrangulaires et perpendiculaires ou légèrement obliques par rapport à la ligne que forment les bords convexes des dernières collaires. Ventrales disposées en rangées longitudinales de *largeur inégale*, symétriques ; toutes de forme géométrique, peu imbriquées. Taille petite. 2

2. Collier *distinct* ; première rangée des plaques de la poitrine formée par des écailles rectangulaires nettement plus longues que larges, obliques. Pli gulaire assez bien marqué. Tête et cou relativement étroits. Ventrales peu imbriquées, à bords droits ou à peu près. Robe à fond brun *parcourue par 2 ou 4 bandes grises ou jaunes bien marquées*. (Pl. IX, fig. 4 et 5.) **Ps. Blanci.**

Collier *à peu près indistinct;* première rangée des plaques de la poitrine formée par des écailles presque carrées, obliques, mais ne se distinguant pas nettement par leur grandeur des collaires qui les précèdent. Pli gulaire à peu près indistinct. Tête et cou relativement massifs. Ventrales à bords parfois convexes. Robe olivâtre ou brune, *toujours dépourvue de bandes colorées*, mais portant des lignes de points noirs distants. (Pl. IX, fig. 6 et 7). **Ps. microdactylus. M.**

18. *Psammodromus algirus* Fitz. (Pl. IX, fig. 1 à 3)

L'algire. Le tropidausore.

Lacerta algira *L.*
Algira barbarica *Gervais.*
Tropidosaura algira *L., Strauch, Lallement.*
Psammodromus algirus *L., Blg., Ern. Olivier.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Pas de collier. Ventrales toutes de même largeur très nettement imbriquées. Queue très longue.*

Cette espèce est très répandue. En voici la description :

Tête presque deux fois aussi longue que large. Narines placées entre la rostrale, la première labiale, la nasale et l'internasale. Région sus-orbitale couverte par trois plaques dont la postérieure est bien plus petite que les deux autres. Une autre squame se trouve à l'extrémité antérieure de la première sus-oculaire. Occipitale triangulaire plus large, à la base, que l'interpariétale et égalant, en largeur, à peu près celle du milieu du frontal. Dessus de la tête dépourvu de granules. Temporales grandes et planes. Oreille bordée par une longue et étroite plaque qui couvre la moitié supérieure du bord antérieur. Sept labiales supérieures, dont quatre précédant la sous-oculaire. Mentonnière aussi longue que large. Aucune trace de pli gulaire. Pas de collier. Écailles inférieures toutes imbriquées depuis la gorge jusqu'à l'anus, membraneuses pellucides sur les bords ; toutes de forme assez identique, trapézoïde, la petite base étant placée en bas et subarrondie. Ventrales toutes semblables formant 4-6 bandes parallèles assez distinctes et de même largeur. Pores fémoraux au nombre de 16 à 19. Il existe parfois, en dessous, une ligne secondaire de petits pores.

Écailles dorsales grandes, fortement carénées, prolongées en pointe subépineuse. La partie apparente de l'écaille est en forme de losange sur le dos et de parallélogramme sur les flancs. Les lignes de ces écailles forment des angles dont la ligne médiane du dos est la bissectrice. Écailles des flancs non carénées. Ordinairement 27-29 rangées de dorsales sur la plus

grande ligne transversale. Écaillure de la queue à peu près semblable à celle du dos ; les écailles s'allongent vers le bout.

COLORATION. — Tête brune. Dos entièrement recouvert par une large bande d'un brun roussâtre ou olivâtre. bordée souvent de noir à l'intérieur. Cette bande est limitée de chaque côté par un trait large de 1-2 millimètres, très régulier, jaune ou grisâtre qui s'étend depuis l'angle externe de la pariétale jusqu'à la queue. Moitié supérieure des flancs couverte par une large bande de couleur moins foncée que celle du dos. Un trait jaune, semblable à celui déjà décrit, la borde en dessous. Côtés inférieurs de la tête souvent lavés de jaune serin. Base des flancs d'un jaune brunâtre qui se fond avec le blanc nacré des ventrales. Sur les épaules, au bas de la bande supérieure des flancs, on voit des groupes de 4-5 écailles bleues. Plusieurs autres ocelles de même couleur peuvent se trouver en arrière. Chez les vieux individus, il en existe parfois jusque sur le milieu des flancs. Ventre et queue d'un blanc nacré, parfois assez sale en dessous. Jeunes à queue rouge de brique.

OBSERVATION. — M. Vaucher m'a envoyé de Tanger un jeune algire à coloration du dos d'un brun olivâtre uniforme sans aucune trace de bandes.

SEXES. — *Mâle.* — Ouverture anale droite très fendue, descendant sur les côtés.

Femelle. — Ouverture anale arrondie et bien moins étendue.

TAILLE. — 0,077 + 0,188 (queue repoussée).
0,075 + 0,205 = 0,280.
Printemps, automne ; rare en été.

Variété **NOLLII** Fischer. (Pl. IX. fig. 1)

J. von Fischer (in *Zool. Gart,* 1887, p. 69) a décrit du Sahara une variété *nollii* qui se distingue par *deux bandes supplémentaires jaunâtres* qui parcourent la région moyenne du dos.

Ce caractère se retrouve plus ou moins accentué chez les individus des Hauts-Plateaux. Les bandes sont plus apparentes,

plus nettes et plus colorées à mesure qu'on s'avance vers le Sud.

J'ai, de Saïda, un vieux mâle qui présente les deux bandes supplémentaires. Ces bandes sont vertes tandis que les latérales sont dorées. La moitié antérieure des flancs, au moins, présente des reflets cuivrés et dorés.

Les échantillons de Kralfallah, du Kreider et de Méchéria diffèrent peu par le système de coloration, mais les bandes latérales sont plus larges que chez les individus du Tell. Le milieu du dos est parcouru par une bande noire.

Chez deux mâles de Méchéria, les bandes dorsales sont d'un gris argenté, plus clair chez les latérales. Ces échantillons présentent, de chaque côté, trois ocelles bleus sur le haut des flancs, dans la région des épaules. Le dessous de la tête et du cou, les épaules et même les flancs sont lavés de jaune serin.

Distribution géographique. — (**B** : *T.*, *H.-P.*, *S.*) — On peut presque dire que l'algire est le plus répandu de nos lézards. On le trouve partout dans le Tell. On le rencontre jusque dans la région montagneuse saharienne. Hors du Tell, les points les plus intéressants où je l'ai rencontré sont : le djebel Beguira, Daya, Kralfallah, Le Kreider, le djebel Antar, le djebel Ksel, Géryville. Il abonde sur les Hauts-Plateaux dans l'alfa.

La variété *nollii* a été rapportée du col de Founassa par Maury (*Lat. ex Blg.*) Des échantillons de Méchéria (Hiroux) s'en rapprochent beaucoup.

Éthologie. — Dans le Tell et dans la région montagneuse des Hauts-Plateaux, l'algire habite les endroits broussailleux, le fond des ravins herbeux, le bord des oueds et des canaux, etc. On le trouve rarement en terrain nu. Sur les Hauts-Plateaux où la broussaille manque, il vit dans les épaisses touffes d'alfa.

L'algire hiberne assez longuement. Il s'enfouit au mois de novembre et n'apparaît guère qu'en février ou mars. La femelle pond huit œufs au mois de mai. Il y a probablement une seconde ponte, car j'ai toujours trouvé deux groupes de 8 à 11 œufs de diverses grosseurs. Les œufs sont sphériques et relativement petits pour l'espèce.

L'algire est un de nos lézards les plus agiles ; aussi est-il très difficile à capturer. Pour le prendre il faut visiter, de bon matin, les lieux qu'il fréquente. On le trouve alors engourdi sous les pierres.

19. *Psammodromus Blanci* Lat. (Pl. IX, fig. 4 et 5)

Le psammodrome de Blanc.

Zerzoumia Blanci *Lat.*, in *Naturaliste* 1880, p. 229.
Psammodromus Blanci *Lat.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Caractères principaux. — *Taille petite. Collier distinct. Ventrales disposées en rangées symétriques de largeur inégale. Dos et flancs parcourus par 2 ou 4 bandes grises ou jaunâtres.*

Ce petit lézard, vu de dos, ne se distingue pas facilement d'un jeune *Psammodromus algirus ;* mais il s'en sépare très nettement par les caractères qu'offre l'écaillure ventrale. En revanche, il ne paraît pas toujours se distinguer aisément du *Psammodromus microdactylus* qui est son proche parent.

On peut aussi confondre le *Psammodromus Blanci* avec l'*Ophiops occidentalis.* L'examen des yeux suffit pour distinguer ces deux espèces.

Voici la description d'un *Psammodromus Blanci* d'Oran :

Tête à peu près deux fois aussi longue que large, 8 millimètres sur 4 (1). Régions sus-orbitales couvertes par deux plaques : l'antérieure à peine plus longue que la postérieure. Dans l'angle extrême de chaque plaque il y a une squame minuscule. Occipitale plus étroite ou tout au plus égale en largeur à la plus grande largeur de l'interpariétale, laquelle ne mesure que la moitié de la plus grande largeur de la frontale. Pli gulaire distinct, parfois interrompu au milieu. Collier imparfait, mais bien marqué par la forme et la discordance des plaques. Celles de la première ligne de la poitrine, entre les épaules, sont rectangulaires, nettement plus longues que larges et disposées

(1) La longueur de la tête est mesurée sur la ligne médiane des boucliers et la largeur sur la ligne qui passe par le milieu des arcades sourcilières.

perpendiculairement ou obliquement par rapport à la dernière ligne des collaires. Celles-ci, deux fois plus larges que longues, sont à peu près de même forme que les dernières gulaires. Sur les côtés du cou les plaques sont subtriangulaires.

Ventrales à peine imbriquées et disposées en six rangées parallèles de largeur inégale. Celles de la rangée moyenne de chaque côté sont de moitié plus larges que celles des deux rangées contiguës (médiane et marginale). Ces deux dernières sont à peu près égales entre elles. Les plaques de la rangée moyenne sont en forme de parallélogramme et mesurent 2 millimètres sur 1. Celles des autres sont à peu près de même forme mais moins larges. Sur les flancs se trouvent deux ou trois lignes d'écailles triangulaires, plates et imbriquées.

Dorsales fortement carénées, comme chez l'algire, et formant 21-23 rangées sur la plus grande ligne transversale.

Tronc égalant en longueur deux fois à deux fois et demie la distance du collier au bout du museau.

Pores fémoraux : 9 à 11 de chaque côté.

Nota. — Le caractère tiré de la largeur comparée des ventrales latérales me paraît de peu de valeur.

Coloration.— Voisine de celle de l'algire. Dos brun, bordé de chaque côté par une bande longitudinale étroite et très claire, grise ou jaunâtre, qui s'étend des pariétales jusque sur la queue. Une bande semblable parcourt le haut des flancs. De petites taches noires distantes forment sur le dos et les flancs des lignes plus ou moins apparentes. Ventre et dessous de la queue d'un blanc sale ou verdâtre, toujours à reflets nacrés.

Chez un mâle en rut, j'ai noté la coloration suivante :

Base des flancs d'un jaune doré s'étendant sur les 2e, 3e et 4e rangées de ventrales Bandes et côtés du cou jaunes.

Ventre blanc, queue gris pigeon.

Chez une femelle, à la même époque (10 mars), les quatre bandes étaient grises ; le ventre, très légèrement jaune.

Sexes. — *Mâle.* — Fente cloacale large, ouverte, descendant sur les côtés.

Femelle. — Fente cloacale difficile à découvrir.

Taille. — 0,045 + 0,070 (queue repoussée).
0,038 + 0,072 = 0,110.
Automne, hiver, printemps.

Variations. — Le *Psammodromus Blanci* n'est peut-être pas une espèce bien définie. Si les individus d'Oran répondent bien à la description de Lataste, un exemplaire que je possède de Sebdou paraît appartenir à une race intermédiaire entre *Psammodromus Blanci* Lat. et *Psammodromus microdactylus* Böttger, tout en restant inséparable de la première espèce.

Cet échantillon se distingue par son collier qui est presque entièrement libre ; par ses ventrales dont les moyennes sont proportionnellement moins larges par rapport aux latérales que chez les individus d'Oran ; par la coloration de la bande dorsale qui est parcourue par trois traits noirs, l'un médian, les deux autres bordant intérieurement les bandes latérales claires. Le corps et la tête sont massifs comme chez *Psammodromus microdactylus*.

Distribution géographique. — (**Ai.**, **T.** : *T.*, *H.-Pl.*) — Le *Psammodromus Blanci* a été signalé à Oran par M. Lataste, en 1888. Cette espèce est commune sur le plateau qui s'étend de Gambetta à la montagne des Lions. Elle se trouve partout dans les environs. Je l'ai prise à Fleurus, Saint-Louis, Saint-Leu, Port-aux-Poules, Bou-Sfer, etc. Je l'ai reçue de Tlemcen (Pallary), des Trois-Marabouts (G. Faure), du djebel Antar (Hiroux). M. Pic (in litt.) me l'a signalée de Frendah.

Éthologie. — Le *Psammodromus Blanci* habite les plateaux couverts de thym, de palmier nain, de sparte ou d'alfa. Il se laisse prendre assez facilement. On le rencontre presque toute l'année, mais principalement du mois de septembre au mois de juin. Il craint la chaleur et ne sort guère que le matin et le soir.

L'accouplement a lieu dès le mois de février. Le 25 de ce mois, une femelle avait trois œufs qui mesuraient 10 millimètres sur 4. Il restait six ovules dont deux assez développés. Il y a donc plusieurs pontes. J'ai vu des œufs à la fin d'avril et en mai. Ils mesuraient 9 millimètres sur 5 et 10 millimètres sur 6.

Psammodromus microdactylus Böttg. (Pl. IX, fig. 6, 7)
Fig. Böttg. *Abh. Senck Ges*, Xiii, 1883. (Pl. 1, fig. 2)

Le Psammodrome à petits doigts.

Psammodromus microdactylus *Böttg.*, (loc. cit.), p. III.
Psammodromus microdactylus *Böttg.*, *Boulenger.*

Caractères principaux. — *Taille petite. Corps ramassé. Collier très peu distinct. Ventrales disposées en rangées de largeur inégale. Robe unie non parcourue par des bandes grises ou jaunâtres.*

Cette espèce est assez difficile à distinguer du *Psammodromus Blanci* par des caractères précis. Toutefois la coloration uniforme de sa robe qui est d'un brun olivâtre, lavé de bleu, la fait aisément reconnaître. En voici la description :

Tète forte, ligne médiane égalant plus de deux fois la distance entre les arcades sourcilières, 11 millimètres sur 5. Plaques extrêmes des régions sus-orbitales, très nettes. Pli gulaire très peu apparent. Collier à peu près indistinct ; il n'est marqué que par la discordance des plaques. Celles de la première ligne de la poitrine sont presque carrées et disposées perpendiculairement ou obliquement par rapport à la ligne des collaires. Celles-ci sont parfois presque aussi grandes que celles de la la ligne des épaules et les recouvrent toujours en partie. Ventrales plus ou moins nettement imbriquées et disposées en six rangées parallèles de largeur inégale. Les moyennes égalent en largeur une fois et demie les latérales qui sont à peu près égales entre elles. (Les latérales peuvent être inégales, les médianes étant plus larges que les marginales.)

Dorsales épaisses, fortement carénées, à arête assez saillante et plus courte que chez *Psammodromus Blanci.* Les bords ont une tendance à devenir convexes. On en compte 21 rangées sur la plus grande ligne transversale. Tronc court, n'égalant pas en longueur deux fois la distance du bord du collier au bout du museau. Pores fémoraux : 10-12 de chaque côté.

Coloration. — Dos à fond brun olivâtre uniforme. Queue plus brune. Flancs bleuâtres. Des lignes de points noirâtres distants et isolés sur la région dorsale. Ventre et dessous de la queue d'un blanc sale lavé de bleuâtre.

Taille. — 0,041 + 0,065 = 0,106.
0,042 + 0,070 = 0,112.

Cette espèce n'est connue que du Maroc. MM. Boulenger et Vaucher me l'ont envoyée de Tanger.

Genre ACANTHODACTYLUS

CARACTÈRES DU GENRE. — *Collier parfait, formé de pièces bien distinctes. Narines entre trois plaques : la première sus-labiale, la nasale et la postnasale ou naso-frénale. Doigts légèrement comprimés par les côtés. Orteils fortement denticulés ou même barbelés latéralement.*

Ce genre est l'un des plus difficiles à débrouiller, car les espèces qu'il renferme sont très variables.

M. Lataste, dans une très savante monographie, y a le premier apporté quelque clarté (1). Plus tard, M. Boulenger a fait faire un grand pas à la question en distinguant les *Acanthodactylus pardalis* et *Acanthodactylus Savignyi* que M. Lataste avait confondus (2).

J'ai essayé à mon tour d'étudier spécialement les espèces barbaresques. Tâche ingrate s'il en fut, dont les résultats sont loin de répondre à la somme de travail qu'elle a nécessitée. J'ai toutefois été assez heureux pour faire connaître deux types dont l'étude contribuera à établir les liens de parenté qui existent entre trois espèces voisines. La présence à Oran de l'*Acanthodactylus Savignyi,* variété *oranensis Nob.*, a permis de démontrer que M. Boulenger avait eu raison d'isoler l'*Acanthodactylus pardalis* de Lichstentein. La découverte, à Tunis, de l'*Acanthodactylus Blanci Nob.*, par M. Blanc, tout en faisant connaître un nouvel anneau de la chaîne, n'a pas eu un résultat aussi décisif. Tenant par ses caractères à la fois de l'*Acanthodactylus oranensis* et de l'*Acanthodactylus lineo-maculatus*, l'*Acanthodactylus blanci* est venu subitement obscurcir un point qui semblait éclairci.

Le genre Acanthodactylus réserve sans doute d'autres surprises, car les espèces toutes très prolifiques ont une aire de dispersion très étendue. Sous l'influence du milieu, les variations sont innombrables. Toutefois, les conditions de milieu ne sont pas les seules à faire varier les acanthodactyles.

---

(1) Voir Bibliographie, page 9.
(2) *On the Lézards of the genera* Lacerta *and Acanthodactylus.* Proc. Zool. Soc. London, juin 1881.

Les espèces, au contact l'une de l'autre, se croisent et donnent naissance à des produits, les uns hybrides, les autres plus ou moins métissés. On ne peut s'expliquer autrement la présence sur les Hauts-Plateaux d'individus qui, par certains caractères, tiennent de l'*Acanthodactylus vulgaris* et par d'autres de l'*Acanthodactylus pardalis*. De même, dans le Sahara, on trouve des individus proches parents des *Acanthodactylus pardalis* et *Acanthodactylus scutellatus*. Qu'on admette ou non l'hybridation, il y a ceci de certain, c'est que partout où deux espèces vivent ensemble, la détermination spécifique de quelques individus devient impossible.

Pour étudier les acanthodactyles, il est indispensable d'avoir à sa disposition un grand nombre de sujets. Les échantillons doivent être en bon état, de préférence vivants ou au moins bien frais. Pour arriver à les déterminer, on fait des groupes séparés de tous ceux qui présentent des caractères identiques. Ce travail fait, il sera le plus souvent facile de rapporter chaque lot à une espèce. Un examen plus approfondi permettra ensuite de séparer les variétés.

Ce qui rend surtout l'étude des acanthodactyles difficile, c'est qu'en général ils ne se distinguent pas par un seul caractère spécial ; leur détermination ne peut avoir lieu qu'en tenant compte de deux ou plusieurs caractères secondaires, lesquels sont loin d'être fixes.

Je n'ai reconnu que trois caractères que l'on peut considérer comme très importants. Ces caractères sont : la hauteur des plaques du collier ; la disposition des ventrales en rangées parallèles ou non ; la position de la sous-oculaire atteignant ou non la lèvre. Un ou deux de ces caractères permettent de reconnaître les *Acanthodactylus Boskianus*, *scutellatus* et *pardalis*. Mais les trois ensemble sont indispensables pour classer les individus des groupes de l'*Acanthodactylus vulgaris* et de l'*Acanthodactylus Savignyi* qui ne m'ont offert aucun caractère absolument constant.

J'ai donné une importance capitale à la couleur de la queue des jeunes acanthodactyles. Je n'ai jamais trouvé ce caractère en défaut dans tous les échantillons frais que j'ai étudiés de la province d'Oran.

Voici maintenant des tableaux dans lesquels j'ai essayé de condenser le résultat de mes études.

Le premier tableau permet de déterminer les individus typiques. Le deuxième est un tableau de contrôle plus détaillé.

G. Acanthodactylus. — TABLEAU DES ESPÈCES

1. Dos parcouru par des lignes de carènes très visibles à l'œil nu, parallèles et obliques sur toute la longueur du dos. Écailles de la région postérieure du dos bien plus grandes (1 à 2 millimètres) que celles des épaules. 1re sus-oculaire souvent entière en Berbérie. La 4e est séparée de la 3e par un petit triangle de granules. Collier haut et dentelé. (Pl. X, fig. 1 à 3). **Ac. Boskianus** et var.

   Écailles dorsales petites, carénées ou non, les postérieures ne se distinguant guère par leur grandeur de celles des épaules. Lignes de carènes, quand elles existent, irrégulières et bien visibles seulement à la loupe. 2

2. Collier très étroit (0,5 à 0,8 millimètres au milieu) à bord régulier peu ou pas dentelé. 1re sus-oculaire entière ou à peine sectionnée aux angles. 3

   Collier généralement haut d'au moins 1 millimètre, le plus souvent à bord bien dentelé. 1re sus-oculaire très divisée. 4

3. Ventrales bien plus larges que hautes, disposées en rangées longitudinales et transversales très régulières. Orteils denticulés. (Pl. XI).

Ac. pardalis et var.

Ventrales petites, carrées, disposées, seulement dans le sens transversal, en rangées régulières, formant le plus souvent chevron. Orteils barbelés. (Pl. X, fig. 4 à 7).

Ac. scutellatus et var.

4. Queue des jeunes vermillon ou rosée. Dessous de la queue, depuis l'anus, d'un vermillon éclatant chez les femelles après la mue. Jamais deux interpréfrontales. Pas d'écailles supplémentaires dans le sillon sus-caudal. (Pl. XIV).

Ac. vulgaris et var.

Queue des jeunes bleue, celle des adultes bleutée en dessous. 5

5. Deux petites squames interpréfrontales toujours présentes en Oranie. Sous-oculaire atteignant la lèvre. (Pl. XII).

Ac. Savignyi et var.

Une seule squame ou pas. Sous-oculaire n'atteignant pas la lèvre. (Pl. XIII).

Ac. blanci *Nob.* — **T.**

G. Acanthodactylus. — TABLEAU DE CONTROLE

1. Écailles dorsales à carènes très prononcées et formant de longues lignes saillantes, obliques, parallèles, symétriques des deux côtés, parcourant presque toute la longueur du dos et bien visibles à l'œil nu. Ces lignes forment des angles aigus dont la pointe est en bas. Largeur des dorsales augmentant progressivement depuis les épaules jusqu'à la queue ; les postérieures bien plus grandes que les antérieures et pouvant atteindre 2 millimètres chez les vieux adultes. Sous-oculaire n'atteignant presque jamais la lèvre. 4e sus-oculaire séparée de la 3e par un petit triangle de fins granules. 1re sus-oculaire le plus souvent entière ou subentière. Collier haut. Queue orangée en dessous chez les jeunes ou après la mue chez les adultes.

Ac. Boskianus et var.

Écailles dorsales carénées ou non, régulières, les postérieures différant très peu en largeur des antérieures et n'atteignant que très rarement 1 millimètre entre les cuisses. Lignes de carènes, quand elles existent, irrégulières et ne se distinguant bien qu'à la loupe. 2

2. Plaques ventrales petites, toutes à peu près de même dimension, en forme de carré ou de parallélogramme de 1 millimètre de côté, disposées plutôt en bandes transversales que longitudinales. Les bandes transversales forment presque toujours des chevrons très ouverts à branches parallèles. 12-14 plaques ventrales (sans compter les petites) sur un chevron transversal (1). Collier très étroit. Sous-oculaire n'atteignant généralement pas la lèvre. (Pl. X, fig. 4 à 7).
Ac. scutellatus et var.

Plaques ventrales relativement grandes, en forme de parallélogramme, nettement plus larges que hautes et régulièrement disposées en bandes longitudinales et transversales. 3

Collier formé de petites plaques moins hautes que les ventrales ; leur hauteur n'atteint que rarement 1 millimètre ; elle est, le plus souvent, réduite à 1/2 millimètre. Sous-oculaire ne touchant qu'accidentellement la lèvre. 1re sus-oculaire presque entière, rarement subdivisée en 3 squames ; 12 plaques ventrales, parfois 14, sur une série transversale vers le milieu

(1) Dans les séries transversales de tous les lézards je ne compte que les plaques qui se trouvent entre deux lignes parallèles et qui ont, par conséquent, la même hauteur.

3. du ventre. Queue bleue chez les jeunes. (Pl. XI.) **A. pardalis** et var.

Collier formé de plaques de grandeur variable, mais le plus souvent aussi hautes que les grandes ventrales, toujours plus hautes que celles d'*Acanthodactylus pardalis* (1, 2 à 3 mill.) Sous-oculaire touchant ou non la lèvre. 1re sus-oculaire bien divisée en squames et granules (1). 10 plaques ventrales sur une rangée transversale ; parfois 12 sur une ou plusieurs rangées. 4

4. Queue orangée chez les jeunes, chez les adultes après la mue, et surtout chez les femelles pendant la période des amours. Jamais deux squames interpréfrontales. Presque toujours 10 plaques sur une série transversale, rarement 12. Coloration à fond d'un fauve plus ou moins rougeâtre avec quatre raies claires sur le dos limitant trois bandes dont les deux latérales sont souvent tachées de noir. Haut des flancs parcouru par une ligne de taches jaunes ou bleues circulaires. Jeunes à raies dorsales colorées d'un beau noir. (Pl. XIV). **Ac. vulgaris** et var.

Queue bleue chez les jeunes, légèrement bleutée chez les adultes. 5

(1) Dans l'Extrême Sud la 1re sous-oculaire de l'*Ac. vulgaris* tend à rester presque entière.

Deux squames interpréfrontales supplémentaires séparant les préfrontales. 10 plaques ventrales sur une série transversale, mais le plus souvent 12 sur 2 à 5 séries. Sous-oculaire touchant toujours la lèvre en Oranie. Une ligne de petites écailles supplémentaires dans le sillon sus-caudal. Coloration à fond clair, toujours à reflets d'un bleu verdâtre. Taches du haut des flancs et du dos elliptiques. Jeunes à raie dorsale médiane plus claire que les latérales. (Pl. XII).

5. **A. Savignyi** *Aud.* et var. (1).

Préfrontales contiguës au moins dans la moitié postérieure de la suture. Pas de squame interpréfrontale supplémentaire ou une seule. 10 plaques ventrales sur une série transversale, rarement 12. Généralement pas de ligne de petites écailles supplémentaires dans le sillon sus-caudal. Préfrontales courtes, aussi larges que longues. Sous-oculaire distante de la lèvre. Ligne de granules supraciliaires simple. Taches des flancs circulaires. Bandes dorsales d'égale largeur sur le milieu du dos. (Pl. XIII).

Ac. Blanci *Nob.* — **T.**

(1) J'admets qu'*Acanthodactylus Savignyi* Aud. et *Acanthodactylus Vaillantii* Lat. ont la queue bleue pendant le jeune âge. Dans le cas contraire, il faudrait considérer comme espèce la variété *oranensis*.

20. *Acanthodactylus Boskianus* Daud. (Pl. X, fig. 1 à 3)

Fig. (Le type) Aud. et Sav. *Description de l'Egypte.* Suppl., p. 120. (Pl. 1, fig. 9)

La variété *asper* (*loc. cit.*), p. 21. (Pl. 1, fig. 10)

(Tête) Blg. *Genus Acanthodactylus*, in *Proc. Zool. Soc.* 1881. nº XLVIII. (Pl. LXIV, fig. 2 *a* et *b*)

Le lézard Bosquien.

Lacerta Boskianus *Daud.*

Lacerta aspera *Aud.*

Acanthodactylus Boskianus (*Fitz.*), *Daud.*, *Strauch, Lall.*, *Ern. Olivier.*

Acanthodactylus Boskianus *Daud.* variété boskianus *Lataste*, in *Ann. del Museo civico di Genova.* Série 2. *a*, vol. II. Novembre 1885.

Acanthodactylus Boskianus *Daud.* variété asper *Lat.*, *Boulenger.*

Caractères principaux. — *Écailles de la région rénale bien plus grandes que celles de la partie antérieure du dos; carènes très saillantes formant des lignes obliques, parallèles, bien visibles à l'œil nu. Jeunes individus à queue rosée.*

C'est le plus grand de nos acanthodactyles.

Cette espèce est représentée en Berbérie par deux variétés, dont voici le tableau :

Ac. Boskianus. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

Écailles de la nuque et du cou carénées. Dorsales s'élargissant rapidement des épaules à la base du dos; les rénales atteignant 1,5 à 2 millimètres de largeur. Forme commune. (Pl. X, fig. 1).
Variété **asper.**

Écailles de la nuque et du cou subgranuleuses non carénées. Dorsales ne s'élargissant que très insensiblement des épaules à la base du dos; les rénales atteignant au plus 1 mill. de largeur. Rare.
Variété **boskianus.**

Variété **BOSKIANUS** *Lataste* (Pl. X, fig. 2-3)

Fig. Aud. et Sav. (*loc. cit.*)

Acanthodactylus Boskianus *Daud.* Var. boskianus *Lataste.*

Cette variété qui représente le type égyptien d'Audouin, n'est connue de la Berbérie que par un exemplaire que j'ai rapporté de Géryville. Voici une courte énumération des caractères essentiels par lesquels cet échantillon diffère de la variété *asper* que je décrirai plus longuement.

Écailles de la nuque et du cou granuleuses, à carènes peu apparentes à la loupe. Dorsales bien carénées et dont la largeur va en augmentant insensiblement des épaules jusqu'au bas des reins ; la distance entre les lignes d'arêtes sur le milieu du dos n'est que d'un demi-millimètre au plus ; au bas du dos, de 0,8 millimètre ; la largeur des écailles atteint 1, 2 millimètres au plus. Écailles du dos et des flancs disposées sur 38-40 rangées.

TAILLE. — 0,068 + 0,125 = 0m193.

OBSERVATION. — Sur mon exemplaire, une femelle, l'interpariétale manque. (1)

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (O : *H.-Pl.*) — Géryville : Bords de la route entre le cercle militaire et le gué (12 août 1898). Des échantillons du Kreider s'en rapprochent beaucoup.

Variété **ASPER** *Aud.* (Pl. X, fig. 1)

Fig. Aud. et Sav. (loc. cit.) Suppl. (Pl. 1, fig. 10)

Blg. — *Genus Acanth.* (loc. cit.) Pl. LXIV, fig. 2 *a* et *b*.

Cette variété est la plus répandue. En voici la description :

Tête peu séparée du tronc, plus longue que large : 18 millimètres sur 13 entre les tempes. Bout du museau saillant en

(1) Deux échantillons d'Alexandrie (Égypte), que je dois à l'obligeance de M. Boulenger, ont la 1re sus-oculaire très divisée. L'un d'eux a deux rangées de granules supraciliaires en avant, la 4e sus-oculaire entre deux lignes de granules, des ventrales petites, des orteils peu dentés, le bord postérieur des pariétales pourvu de granules semblables à ceux que l'on voit dans la fig. 81 de Savigny. Si les deux exemplaires présentaient les deux squames interpréfrontales, il serait difficile, d'après les seuls caractères de la tête, de les séparer d'*Ac. Savignyi* Aud.

dessus par suite du renflement du pourtour des narines. Supranasales aussi hautes que la rostrale et plus hautes que l'internasale. Rostrale subobtuse, arrondie. Internasale grande, entière, parfois sillonnée, anguleuse en avant et en arrière. 1re, 2e et 3e sus-oculaires entières, la postérieure légèrement séparée de la 3e par un très petit triangle de granules. La 1re est quelquefois sectionnée à son angle interne. Granules supraciliaires sur une seule ligne. Une petite interpariétale pénétrant plus ou moins entre les fronto-pariétales. Sous-oculaire n'atteignant pas la lèvre et reposant sur les 4e et 5e sus-labiales ; la 5e étant parfois divisée. Ouverture tympanique haute et étroite, plus large en bas qu'en haut, à bord antérieur portant 5-6 granules bien distincts. Temporales fines mais séparées de la lèvre par 3-4 rangées d'écailles bien plus grandes, subcarénées. Collier libre, à bord convexe sur la poitrine et très concave sur les côtés du cou.

Écailles ventrales grandes, bien plus larges que hautes, sur 10 rangées longitudinales et parallèles. Certaines rangées transversales peuvent présenter 12 et 14 plaques en comptant les petites supplémentaires. Écaillure du dos à éléments larges. Les carènes sont nettes sur la nuque. Les dorsales vont en s'agrandissant rapidement des épaules à la queue. Les lignes d'arêtes sont très droites depuis le milieu du dos jusqu'à la base. La distance de ces lignes entre elles, vers le milieu du dos, est de 1 millimètre. Il y a 32-36 rangées de dorsales au milieu du corps et 10-12 sur la base du dos entre les cuisses. En ce point, la plus grande largeur des écailles atteint 1,8 et 2 millimètres ; deux lignes d'arêtes sont distantes de 1,1 à 1,3 millimètre. Orteils bien dentelés, les plus longues franges égalant les trois quarts de l'épaisseur des phalanges. (1)

Pores fémoraux : 19-21.

Coloration. — Dos parcouru par 7 lignes d'un fauve plus ou moins foncé alternant avec des bandes d'un gris argenté. Des gouttelettes mal définies sur les membres. Ventre blanc.

---

(1) La fig. 91 de Savigny présente des barbelures dépassant en longueur l'épaisseur des orteils.

La robe des plus jeunes individus est très élégante. Elle est rayée par 6 bandes noires et 7 blanches dont la médiane, fourchue au sommet, descend jusqu'aux cuisses. Les membres portent des gouttelettes blanches bien saillantes. La queue est orangée.

SEXES. — *Mâle.* — Base de la queue renflée. Fente anale grande, droite, descendant sur les côtés ; bords parallèles. Un fort sillon en dessus.

Femelle. — Queue non renflée. Fente anale étroite.

TAILLE. — 0,075 + 0,130 (queue repoussée, vieux mâle).
0,062 + 0,135 = 0,197.
0,056 + 0,122 = 0,178.

OBSERVATION. — Les caractères ci-dessus énumérés ne s'appliquent qu'à des individus très adultes. Les moyens présentent souvent l'aspect des *boskianus*. Le nombre d'écailles à la base du dos et l'agrandissement subit des dorsales après les épaules font facilement reconnaître l'*asper*.

Chez les exemplaires d'Égypte, les caractères de l'*asper* sont encore plus exagérés que chez nous.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai, T** : *H.-Pl.*, *S.*) — Dans la province d'Oran, la variété *asper* de l'*Acanthodactylus Boskianus* n'a été signalée qu'au Kreider (Maury ex Blg.) Je l'ai recueillie dans cette localité où elle domine. Je l'ai reçue de Tyout (P. Pallary), d'Aïn-Sefra (Hiroux). Je l'ai vue ou capturée à Sfissifa (Les Saules), dans les dunes du Chott-el-Chergui sur la route d'El May à Sfissifa, sur la route de Géryville à Arba-Tahtani dans les parties sablonneuses à partir des puits de Korima. Je ne la connais pas d'El-Abiod-Sidi-Cheikh.

ÉTHOLOGIE. — L'Acanthodactylus Boskianus apparaît en avril. Il est commun en juillet-août. Il habite les sables. Il court très vite en portant la queue relevée en demi-cercle. Il est néanmoins facile à prendre car il va se réfugier dans les trous qu'il creuse dans le sable. Quelques coups de piochon suffisent pour le déloger.

Je dois faire remarquer que dans les environs immédiats de Géryville il n'y a pas de dunes. L'échantillon de la variété *boskianus* que j'ai capturé dans cette localité se trouvait sur un terrain calcaire.

Je n'ai pas eu l'occasion de faire beaucoup d'observations sur cette espèce. Le 17 avril, une femelle m'a présenté deux groupes de 4 et 5 ovules non fécondés. Les jeunes naissent en juillet.

Des échantillons pris le 15 juillet mesuraient :

0,031 + 0,061 = 0,092
0,032 + 0,067 = 0,099

D'autres, du 12 avril suivant :

0,043 + 0,090 = 0,133
0,045 + 0,095 = 0,140

21. *Acanthodactylus scutellatus* Aud. (Pl. X, fig. 4 à 7)

Fig. Descript. de l'Egypte. Rept. suppl. (Pl. 1, fig. 7 à 7^5-11 et 11^1)
Blg. (*Gen. Acanth.*) fig. 2 *a, b, c, d.*

L'acanthodactyle pommelé.

Acanthodactylus scutellatus *Aud.*, *Strauch*, *Lall.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Acanthodactylus scutellatus *Aud.* variété scutellatus *Lat.* (in *Ac. Barbarie*).

Acanthodactylus scutellatus variété exiguus *Lat.* (loc. cit.)

Caractères principaux. — *Ventrales carrées ou à peu près, petites, disposées en chevrons dans le sens transversal. Pas de bandes longitudinales parallèles à la ligne du milieu. 1re sus-oculaire entière ou peu sectionnée ; la 4e séparée de la 3e par un triangle de granules. Orteils barbelés.*

Cette espèce est très variable. M. Lataste y a distingué deux variétés, dont une seule est connue en Berbérie.

Voici les principaux caractères distinctifs de ces variétés :

Ac. ***Scutellatus*** Aud. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

Corps d'un gris bleu tout réticulé de lignes noires épaisses qui limitent, sur les flancs, d'assez grandes taches claires. Franges *de la base* du grand orteil aussi longues ou plus longues que son épaisseur. Taille dépassant 55 millimètres du museau à l'anus. (Pl. X, fig. 4).

Variété **scutellatus**. — Egypte.

Coloration variable, généralement à fond couleur de sable. Pas de réticulations sur le dos ou, si elles existent, réduites à de petits points. Franges moins développées. Longueur du museau à l'anus ne dépassant pas 45 millimètres. (Pl. X, fig. 5 à 7.)

Variété **exiguus** Lat.

Variété **SCUTELLATUS** *Lataste* (Pl. X, fig. 4)

Fig. Description de l'Egypte. Rept., suppl.
(Pl. 1, fig. 7 à 7^5-11 et 11^1)

Acanthodactylus scutellalus *Aud.*, variété scutellatus *Lataste* (loc. cit.) p. 16.

Les caractères donnés dans le tableau suffisent pour faire reconnaître cette variété qui, jusqu'ici, n'a pas été signalée en Berbérie. Elle pourrait pourtant se trouver dans l'extrême sud oriental.

J'ai reçu de M. Blanc, de Tunis, un exemplaire de Tunisie (sans localité précise) qui s'en rapproche beaucoup.

La tête assez forte présente les dimensions suivantes : ligne entre les tempes 0,012, longueur des plaques 0,015. Collier formé de plaques de 0,001. Ventrales présentant des lignes longitudinales assez régulières. Grand orteil portant *à la base* des barbelures très grandes dépassant en longueur l'épaisseur de la phalange. 25 paires de pores fémoraux. Robe à fond gris de sable tacheté de points noirs irréguliers.

TAILLE : 0,063 + 0,110 = 0^{m}173.

Variété **EXIGUUS** *Lataste* (Pl. X, fig. 5 à 7)

Acanthodactylus scutellatus *Aud.*, variété exiguus *Lataste* (loc. cit.), p. 18.

Comme son nom l'indique, cet animal est de petite taille.

En voici la description :

Tête petite : longueur des plaques, 13 millimètres. Tempes renflées, distantes entre elles de 10 millimètres. 1re sus-oculaire entière ou avec une petite division dans les angles, parfois même sectionnée, mais alors à divisions plates. 2e et 3e sus-oculaires entières, séparées de l'arcade sourcilière par une ligne simple de granules; cette ligne peut être double. 4e sus-oculaire entière ou formée de 2 ou 3 squames renflées, l'interne seule touchant la 3e par son extrémité antérieure. Un triangle de granules, de même grandeur que ceux qui bordent l'arcade sourcilière, remplit l'espace libre.

Sous-oculaire reposant sur les 4e, 5e et 6e sus-labiales. L'occipitale est représentée par une écaille, parfois large d'un demi-millimètre, placée dans l'angle que forment les bords postérieurs des pariétales

Inframaxillaires de la 3e paire contiguës sur toute leur longueur. Celles de la 4e paire retirées en arrière, très distantes. Les 4 inframaxillaires limitent la moitié supérieure d'un trapèze. (Chez *Acanthodactylus pardalis* elles forment un angle. Ce caractère permet de distinguer les deux espèces). Entre les 4es inframaxillaires et en bordure des 3es se trouve une ligne de 4 granules égaux deux à deux, les internes étant trois à quatre fois plus petits que les externes. C'est là la disposition normale (1).

Il arrive que le trapèze est mal formé par les inframaxillaires et que les 4 granules sont de même grandeur. Dans ce cas, les

(1) Je trouve une disposition semblable chez un *Acanthodactylus pardalis* de Gafsa (Tunisie) que je dois à M. Ern Olivier. Entre les deux grands granules il y en a 4 de petits, dont l'un s'avance entre les 3es inframaxillaires. Cette disposition se retrouve sur l'*Ac. Bedriagai*, figurée par Blg., in *Proc. zool.* 1881. (Pl. XIII.) Dans les deux cas, les grands granules sont plats et chacun d'eux est plutôt une division de la 3e inframaxillaire.

granules sont toujours placés sur une ligne à peu près transversale et ils sont alors plus grands que tous ceux qui les suivent jusqu'au pli. (Chez *Ac. pardalis* les granules sont de même dimension que les plus grands situés en avant du pli ; ils sont aussi plus nombreux, 6-8, et forment un chevron qui s'avance plus ou moins entre les 3es inframaxillaires).

Collier formé de très petites plaques (hautes le plus souvent de 0,4, 0,5 et rarement de 0,8 millimètre), libre sur son pourtour, mais fixé en arrière.

Écailles dorsales de grandeur variable, le plus souvent élargies, plates, nettement carénées, même sur les épaules, au nombre de 60 environ avec les ventrales. Parfois les dorsales sont subgranuleuses, à carènes très obtuses, ne se dessinant nettement que dans la moitié inférieure du dos. Il y a alors 70 écailles environ autour du corps. Plaques ventrales nombreuses, très petites, carrées ou un peu obliques, à côtés à peu près égaux, atteignant au plus 1 millimètre. On en compte de 12 à 16 de même hauteur sur une bande transversale. Les supplémentaires moins hautes sont d'autant plus nombreuses que l'animal a les dorsales plus fines. Ces plaques ne présentent quelque symétrie que dans le sens transversal. Les deux moitiés de chaque série transversale forment dans la région abdominale un angle obtus à pointe généralement en haut.

Cette disposition des plaques ventrales en damier permet de distinguer sans hésitation l'*Acanthodactylus scutellatus*.

Parfois les écailles des bandes médianes sont les unes triangulaires, les autres trapézoïdes. Elles forment deux rangées longitudinales régulières. Quelquefois les plaques suivantes se présentent sur des lignes longitudinales *obliques* qui forment de longs angles aigus dont la pointe est en bas.

Souvent, il y a, *sur le côté gauche*, une ou deux lignes de plaques assez régulièrement parallèles aux deux bandes médianes. Il arrive aussi que l'on trouve des séries parallèles sur les deux côtés. Alors les plaques sont un peu plus larges que hautes. J'attribue ce caractère à l'influence du croisement. J'y reviendrai plus loin.

Orteils plus ou moins frangés, à franges n'égalant que rarement la largeur de l'orteil.

Plaques préanales petites, nombreuses, polygonales ; la centrale n'étant guère plus grande que ses voisines qui bordent le cloaque.

Pores fémoraux : 15 à 18, parfois 20.

COLORATION. — Très variable à l'âge adulte. Chez les jeunes elle est plus uniforme ; le fond de couleur chair mêlée d'olivâtre est pommelé de taches claires plus ou moins apparentes.

Voici les principales variations que j'ai constatées chez les adultes.

Forme **A**. — Dos, vu de loin, paraissant uni, d'un beau rouge de sable. Sur les flancs on voit, de près, deux à quatre lignes de petites taches claires. Tout le dessus du corps est à fond rouge de sable uniforme, obscurément tacheté par quelques écailles plus foncées. Lèvres jaunâtres. Membres légèrement pommelés. Ventre d'un blanc sale.

L'individu que je décris a 70 écailles autour du corps et 24 rangées de grandes écailles au bas du dos, entre les cuisses. Ses ventrales sont égales, petites, très symétriques dans le sens transversal.

TAILLE. — 0,045 + 0,056 (queue coupée).

Aïn-Sefra (Hiroux), 17 juin.

Forme **B**. — Dos d'un brun roussâtre clair, visiblement pommelé de gris. Flancs bleuâtres coupés par une bande encore plus claire que les taches du dos. Dessus de la queue uni, clair ; côtés bleuâtres. Dessous du ventre d'un blanc jaunâtre.

L'individu sur lequel je décris cette variation présente tous les autres caractères du précédent.

Aïn-Sefra (P. Pallary), avril. — El-Abiod-Sidi-Cheikh (Pouplier), mai.

Forme **C**. — Dessus du corps d'un brun olivâtre, surtout sur le haut du dos et sur la tête. Base du dos brunâtre. Dos uni ou parcouru par 4 ou 5 lignes d'un noir verdâtre assez peu apparentes. Sur les flancs se trouve une ligne de petites taches

claires enchâssées dans une bande noirâtre. Flancs d'un vert bleuâtre. Côtés de la queue noirâtres ; dessus uni, de même couleur que le bas du dos. Membres, surtout les postérieurs, pommelés.

Cette variété a les écailles très nettement carénées, plates et relativement grandes. On peut presque les compter à l'œil nu. Les ventrales sont moins symétriques. Chez certains individus elles forment sur le côté gauche, une ou deux rangées assez régulièrement parallèles aux deux bandes médianes.

TAILLE. — 0,050 + 0,085 = $0^{m}135$.

Aïn-Sefra (P. Pallary, Hiroux), avril, juin.

Forme D. — Dessus du corps d'un gris de sable. Dos parcouru par 4 ou 5 lignes de points allongés presque contigus, plus clairs que le fond et peu apparents. Dos et flancs parsemés d'écailles isolées de couleur marron. Côtés de la queue plus noirs que les flancs. Ventre blanc.

Écailles dorsales larges et carénées. Ventrales un peu asymétriques. Le côté gauche présente une ou deux rangées longitudinales régulières ; assez souvent il y en a aussi une sur le côté droit.

Arba-Tahtani, août. — El-Abiod-Sidi-Cheikh (Pouplier), mai.

TAILLE. — 0,045 + 0,088 = $0^{m}133$.

VARIATIONS. — Chez certains individus on trouve réunis des caractères propres à l'*Acanthodactylus scutellatus* et à l'*Acanthodactylus pardalis*. Je suis porté à croire qu'il y a lieu d'attribuer cette anomalie au croisement. Les matériaux que je possède sont insuffisants pour m'autoriser à être affirmatif. Je ne décrirai que les deux exemplaires de ma collection qui présentent des caractères bien tranchés.

1° Tête d'*Acanthodactylus scutellatus ;* écaillure dorsale à éléments larges, fortement carénés, 60 écailles environ autour du corps. En résumé, dessus d'*Acanthodactylus scutellatus*.

Les variations sont en dessous. Trois grains seulement de même dimension entre les 4mes inframaxillaires. Collier à pla-

ques inégales, certaines beaucoup plus larges que hautes. Les plaques ventrales présentent deux séries longitudinales sur le côté gauche et trois sur le côté droit. Ces séries longitudinales n'atteignent pas la poitrine. Les écailles qui les composent sont visiblement plus larges que hautes.

Plaques préanales symétriques ; d'abord une série de 4 forme une ligne médiane dont la plaque anale est deux fois aussi large que celle qui la précède ; de chaque côté trois séries plus étroites vont en diminuant de la largeur vers la ligne des pores. Les plaques, en forme de losange irrégulier, s'ajustent dans les angles extérieurs formés par les séries latérales. Cette disposition se retrouve chez *Acanthodactylus pardalis.*

Orteils à franges écartées et courtes. 17-19 pores fémoraux.

Coloration. — Dos d'un rouge de sable terne, tout parsemé de petites écailles noires isolées. Quelques-unes sont réunies par 2 ou 3. Sur les flancs, elles sont plus nombreuses et forment des réticulations qui entourent des taches peu apparentes. Partie inférieure des flancs noire et blanche. Ventre blanc. Queue tachetée de noir en dessus ; noire et blanche sur les côtés comme sur les flancs.

Taille. — 0,048 + 0,097 = 0,145.

Arba-Tahtani : août.

Cet individu qui a toutes les apparences d'un mâle est certainement un *Acanthodactylus scutellatus ;* mais les variations du dessous du corps indiquent l'influence *d'Acanthodactylus pardalis* variété *spinicauda* qui vit avec lui.

J'ai eu cinq *Acanthodactylus scutellatus* de la même localité. Sur ce nombre deux seulement étaient purs ; chez les trois autres il y avait une certaine tendance à montrer les variations que je viens de décrire.

2° Je possède, d'El-Goléa, un *Acanthodactylus scutellatus* chez lequel se montrent aussi des caractères d'*Acanthodactylus pardalis*. En voici la description :

Tête petite ; largeur entre les tempes, 0,010 ; longueur des plaques, 0,013. 4e sus-oculaire semblable à celle d'*Anthodactylus scutellatus*, mais la grande squame est sectionnée en 3 ou 4 tronçons. Écaillure du dos, large et fortement carénée. Granulations entre les 4es inframaxillaires, de forme normale. Collier libre, assez étroit. Ventrales sur trois rangées longitudinales de chaque côté sur les 2/3 postérieurs. Plaques préanales petites, disposées sans ordre, l'inférieure étant 3 fois aussi grande que les autres.

Orteils à franges atteignant en longueur presque la largeur des phalanges. 19-21 pores fémoraux.

COLORATION. — D'un gris olivâtre avec des points noirs et des réticulalions de même couleur sur le haut et le bas des flancs. Sur le milieu du dos il y a trois lignes parallèles de points et de traits noirs. Sur les flancs et les membres les taches claires sont peu apparentes. Queue de même couleur que le dos. Ventre blanc sale.

TAILLE. — 0,052 + 0,095 = 0m147, Largeur du corps 0m011.

La coloration et la longueur des franges des orteils rapprochent l'exemplaire d'El-Goléa de l'*Acanthodactylus scutellatus* variété *scutellatus*. La disposition des ventrales rappelle l'*Acanthodactylus pardalis*.

Dans les deux cas que je viens de citer il est bien difficile de mettre en doute l'influence du croisement. Toutefois il m'est impossible d'en connaître les conditions. Je laisse à d'autres, mieux pourvus de matériaux, le soin d'étudier cette question.

SEXES. — *Mâle*. — Fente cloacale large, queue renflée.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai**, **T**. : *H.-Pl.*, *S.*) — L'*Acanthodactylus scutellatus*, variété *exiguus* n'a été signalé qu'à Aïn-Sefra (Maury ex Blg). Je l'ai reçu plusieurs fois de cette localité (Pallary, Hiroux). Je l'ai recueilli en abondance à Arba-Tahtani. M. Pouplier me l'a envoyé d'El-Abiod-Sidi-Cheikh.

ÉTHOLOGIE. — L'Acanthodactyle pommelé habite les dunes et les lieux sablonneux de la région saharienne. Il apparaît dès le mois de mai. On le trouve en plein été.

Une femelle capturée le 1er mai avait deux œufs de 5 millimètres de diamètre. Il restait trois petits ovules gros comme une tête d'épingle.

Je n'ai pas d'autres renseignements sur cette espèce.

22. *Acanthodactylus pardalis* Licht. (Pl. XI)

Fig. (A. Bedriagaï Lataste) Blg. *Proc. zool.* (loc. cit.) (Pl. LXIII, fig. 1, *a*, *b*, *c*.)

L'acanthodactyle panthère.

Acanthodactylus Savignyi, *Gerv.*, *Guich.*, *Strauch*, *Lall*, *Lataste,* non *Audouin*.
Lacerta deserti *Strauch*.
Acanthodactylus Bedriagai *Lat.* in *Acanth. de Barb.* (loc. cit.) et in journal *Le Naturaliste* 1881 (p. 357).
Acanthodactylus pardalis *Licht.* 1823. *Blg.*, *Ern. Olivier*.

Cette espèce est la plus difficile à limiter, car elle est très variable. Par certains caractères elle a de grands liens de parenté, d'abord avec l'*Acanthodactylus scutellatus*, ensuite avec l'*Acanthodactylus Savignyi*, que je décrirai plus loin.

L'*Acanthodactylus pardalis* comprend plusieurs races géographiques qui, décrites comme espèces, ont fait naître la plus grande confusion ; plusieurs de ses variations ont été signalées sous le nom d'*Acanthodactylus Savignyi*. Or, il se trouve que l'espèce d'Audouin est restée jusqu'ici à peu près inconnue. Seule la figure de l'Exploration d'Egypte la représente, les matériaux recueillis par l'Expédition ayant été perdus.

Tous les *Acanthodactylus Savignyi* signalés jusqu'à ce jour en Algérie n'appartiennent pas à cette espèce.

C'est à M. Boulenger que revient l'honneur d'avoir exclu l'*Acanthodactylus Savignyi (Auct. alg.)* de la faune barbaresque et de l'avoir rapporté à l'*Acanthodactylus pardalis* Licht.

Je ne puis que m'incliner devant l'autorité du Maître qui a pu examiner l'échantillon type de Lichstentein. J'accepte donc la détermination.

On verra plus loin que la découverte de l'*Acanthodactylus Savignyi* var. *oranensis* à Oran, tout en faisant rentrer cette espèce dans la faune algérienne, a permis de jeter une grande clarté dans l'étude de cette question.

M. Lataste qui a étudié particulièrement les acanthodactyles, réunissait, sous le nom d'*Acanthodactylus Savignyi*, trois variétés, dont la plus importante est la variété *Bedriagai* dont il avait d'abord fait une espèce. C'est là, d'après Boulenger, le type de l'*Acanthodactylus pardalis* Licht. Lataste a séparé ensuite une variété *Savignyi* mal définie et dont je n'ai pas à m'occuper ici. Enfin, il a appliqué le nom de variété *deserti* à une forme qu'il dit « commune » en Algérie. Voici les diagnoses qu'il a données dans ses tableaux :

Taille grande et forme massive. Écailles dorsales irrégulières et vaguement carénées. Coloration plus ou moins semblable à celle du *vulgaris*.

Variété **Bedriagai** Lat.

Taille petite et forme grêle. Écailles dorsales régulièrement rhomboïdales et nettement carénées. Coloration plus ou moins effacée.

Variété **deserti** Lat.

Je ne sais à quelle variété se rapportent les termes « taille petite et forme grêle. » Les échantillons que je possède d'Egypte, de Biskra et de Tuggurth ne sont ni petits, ni grêles. Ceux de Tuggurth sont absolument semblables à ceux de Kralfallah et de tous les Hauts-Plateaux oranais ; tous sont de taille moyenne ; ils ont tantôt les écailles dorsales nettement carénées, très obtusément en dos d'âne à la pointe, tantôt lisses et convexes.

D'après le tableau de Lataste, il faudrait rapporter le plus grand nombre des échantillons des Hauts-Plateaux oranais à la variété *deserti*. La désignation est naturellement impropre pour les formes de cette région. Lataste, dans son travail

(*Ac. de Barb.*), p. 11, dit : « Les proportions de la variété *deserti* du Sahara sont presque aussi grêles que celles de la variété saharienne du *scutellatus.* » Dans sa description d'*Acanthodactylus Bedriagai* (in Natur.) il cite cette espèce de Biskra et même d'Ouargla ; il ne distingue pas encore la variété *deserti*.

En résumé, je ne vois pas le moyen de délimiter la variété *deserti*. Je me borne à la signaler avec les caractères que lui attribue Lataste. Je ne la reconnais pas.

La variété *Bedriagai* Lat. présente deux formes qui se séparent plus facilement : l'une est celle figurée par Blg., *Proc. zool.* (loc. cit.), sous le nom d'*Acanthodactylus Bedriagai* Lat. ; l'autre est la forme de taille moyenne commune sur les Hauts-Plateaux et qui descend dans le Sahara. Je conserve à la première le nom de *Bedriagai* et je donne à la deuxième celui d'*intermedius*.

Enfin je crée la variété *spinicauda* pour une forme bien tranchée du Sahara oranais.

Le tableau suivant fait ressortir les caractères essentiels qui distinguent ces diverses variations.

Ac. **pardalis** Licht. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

1. Carènes des écailles de chaque côté de la base de la queue relevées à l'extrémité ou au milieu en un triangle très saillant (1 millimètre), faisant paraître la queue épineuse surtout chez le mâle. Taille moyenne. (Pl. XI, fig. 6 à 9.)
   Variété **spinicauda** *Nob.*

   Queue non épineuse à la base.
   Variété **pardalis** et *sous-variétés.* 2

2. {

Animaux adultes de *forte taille* atteignant et dépassant 60 millimètres du museau à l'anus. Écailles dorsales, *plates*, *unies*, assez imbriquées. Parfois quelques carènes obtuses entre les cuisses.
Sous-variété **Bedriagai**.

Animaux adultes *de taille moyenne* dépassant à peine 55 millimètres. Écailles dorsales plus ou moins carénées; parfois lisses, *convexes*, peu ou pas imbriquées; quelques traces de carènes entre les cuisses. (Pl. XI, fig. 1 à 5.)
Sous-variété **intermedius** *Nob*.

Taille petite et forme grêle. Écailles dorsales régulièrement rhomboïdales et nettement carénées. Coloration plus ou moins effacée.
Sous-variété **deserti** *Lat.*

Variété **PARDALIS**

1° Sous-variété **bedriagai**

Fig. Blg. *Proc. Zool.* (loc. cit.) Pl. LXIII, fig. 1 *a*, *b*. *c*

Acanthodactylus Bedriagai *Lataste*, in *Naturaliste* (loc. cit.), p. 357.

Acanthodactylus Savignyi *Lataste* non *Audouin*, var. Bedriagai *Lataste*, in *Ac. de Barb.*, p. 13.

Acanthodactylus Bedriagœ *Boulenger Proc. Zool. Soc.* (loc. cit.), p. 746. Pl. LXIII, fig. 1.

Je ne connais pas cette variété de la province d'Oran. M. Lataste l'a citée du Sersou, région qui appartient aux deux provinces d'Alger et d'Oran. Il la donne comme commune dans la province de Constantine.

Je crois que les échantillons du Haut-Tell occidental doivent être rapportés à la sous-variété *intermedius*.

J'ai un exemplaire de Gafsa (Tunisie) (don de M. Ern. Olivier), qui est absolument identique à celui figuré par M. Boulenger. Un autre exemplaire de Tunisie, sans localité (M. Blanc), offre une transition vers la variété suivante. Sa taille est de 60 millimètres ; les carènes apparaissent vaguement.

2° Sous-variété **intermedius** *Nob.* (Pl. XI, fig. 1 à 5)

Acanthodactylus Bedriagai *Lat.* (ex. p.) (*loc. cit.*)
Acanthodactylus pardalis *Boulenger. in* Rept. de Barbarie.

Corps ramassé ; distance du bout du museau à l'anus dépassant rarement chez les adultes 55 millimètres. Tête forte et courte, largeur entre les tempes 11 millimètres, longueur des plaques de la tête 13 millimètres.

1re sus-oculaire divisée dans le sens de la longueur en 2 ou 3 grandes squames bombées, la plus grande plus longue que large. Presque toujours un granule dans l'angle interne. 2e et 3e sus-oculaires entières ; la 4e réduite à une squame sectionnée en 2 ou 3 parties et séparée de la 3e sus-oculaire, dans la moitié inférieure, par un triangle de granules. Ligne de granules de l'arcade supraciliaire simple.

Sous-oculaire ne touchant que très rarement la lèvre par une pointe très fine ; elle repose le plus souvent sur les 4e et 5e sus-labiales, quelquefois sur les 5e et 6e, parfois aussi sur les 4e, 5e et 6e. Sa pointe est toujours peu distante de la lèvre ; à peine d'un demi-millimètre. Lorsque la sous-oculaire repose sur 3 labiales, la médiane est minuscule et n'est qu'une division de la 4e ou de la 5e labiale.

Collier étroit (au plus 1 millimètre de haut); plaque centrale ordinairement fixe ; 4 ou 5 pièces de chaque côté, toutes un peu plus grandes que celles de la ligne qui les précède.

Bords intérieurs de la 3e paire d'inframaxillaires formant toujours un angle aigu ou obtus. Les 4es inframaxillaires peu ou pas retirées en arrière. 6 à 9 granules de même grandeur entre les 4es inframaxillaires, le central pénétrant entre les 3es. J'ai déjà dit que le nombre et la disposition de ces granules permettaient, dans les cas difficiles, de reconnaître les *Acanthodactylus scutellatus* et *pardalis*. Chez le 1er les 4 granules forment une ligne transversale qui borde les 3es inframaxillaires ; chez le 2e les 6 à 9 granules forment un angle qui borde les 4e et 3e inframaxillaires.

Écailles dorsales des sujets adultes à carènes bien distinctes surtout en arrière du milieu du dos. Chez ceux de grandeur moyenne les carènes peuvent n'être que peu apparentes ;

toutefois elles sont toujours distinctes à la hauteur des cuisses. Le caractère tiré des carènes n'a d'ailleurs que peu de valeur. Dans la même localité on trouve des individus différant sous ce rapport. Les échantillons de Méchéria ont les écailles moins carénées que ceux de Kralfallah. C'est le contraire qui devrait avoir lieu, la première localité se trouvant à 120 kilomètres au sud de la seconde. Un du Kreider, localité intermédiaire, a les écailles lisses. Chez d'autres d'El-Aouedj (daya Fert) elles ne sont pas carénées mais sensiblement relevées en dos d'âne dans le bas du dos.

Plaques ventrales de dimensions moyennes : 1,5 à 2 millimètres de largeur sur 1 millimètre de hauteur. Elles forment des rangées longitudinales et transversales régulières. Les rangées longitudinales atteignent la ligne des aisselles. Les rangées transversales dans la région moyenne comprennent, entre les deux lignes parallèles, 12 plaques. Une ou deux lignes comptent 14 plaques et même davantage avec celles de moindre hauteur.

Plaques préanales symétriques de chaque côté de la série médiane qui en compte 4 ou 5.

Base de la queue à écailles latérales et supérieures carénées, mais à carènes régulières non proéminentes. Orteils à dentelure très étroite. Pores fémoraux : 20-23.

Coloration. — Très variable. Le fond varie du brun foncé au fauve clair. Le motif du dessin est à peu près toujours le même. Il se compose de 4 lignes équidistantes (parfois une 5e médiane) de taches oblongues jaunes ou grises qui parcourent le dos. Ces taches ont un millimètre de largeur sur deux de longueur. Elles sont assez rapprochées et se rejoignent même confusément. Les deux lignes externes partent de l'angle externe des pariétales. Le haut des flancs est parcouru par une ligne de taches de même couleur que celles du dos.

La coloration du dessin varie aussi. La bande centrale du dos reste unie. Entre les 1re et 2e lignes dorsales de points et entre la 2e ligne et celle du haut des flancs, il y a des taches noires qui joignent les bandes. Ces taches sont tantôt presque carrées, tantôt en forme d'X. Souvent dans ce dernier cas les branches des X se rejoignent et entourent des taches de la couleur du

fond. Le nombre des lignes de taches est alors doublé. Dessus de la queue tacheté de noir, de grisâtre ou de jaunâtre sur un fond de couleur un peu plus claire que celle du dos.

Membres réticulés de noir sur fond fauve avec des gouttelettes blanchâtres ou colorées.

Gorge et ventre blancs lavés de bleu.

Les jeunes ont la queue bleue. Leur dos est d'un brun noirâtre à reflets bleuâtres. En dessus il y a quatre lignes de taches claires contiguës. Les trois interlignes sont sectionnés par des taches noires irrégulières qui contournent des taches régulières moins claires que celles des bandes principales. Sur les flancs il y a une ligne de gouttelettes. Celles des membres sont très marquées.

Ventre à reflets bleuâtres.

On trouvera peut-être dans le Sahara oranais d'autres colorations identiques à d'autres signalées ailleurs. Les échantillons de Biskra et de Tuggurth, présentent de grosses taches noires anguleuses entremêlées de points de couleur ocre claire Le fond est d'un gris bleuâtre. Cette dernière couleur paraît d'ailleurs s'accentuer vers l'Est. En Tunisie comme en Egypte le fond est gris perle chez la variété *Bedriagai*.

Sexes. — *Mâle.* — Fente cloacale large et droite. Ce caractère est moins saillant que chez les autres espèces. La queue est aussi bien moins renflée que chez les *Acanthodactylus vulgaris* et *lineo-maculatus*. Les côtés sont légèrement convexes, le dessous est plat, presque concave. La lèvre postérieure de la fente cloacale est proéminente.

Femelle. — Chez la femelle, la base de la queue est ronde et c'est la lèvre antérieure qui a une tendance à être proéminente.

Taille. — 0,056 + 0,090 = 0,146.

Cette taille est très rare. En général elle ne dépasse pas 54 millimètres du museau à l'anus.

Distribution géographique. — (**B** : *T.*, *H.-Pl.*, *S.*) — Quoique l'*Acanthodactylus pardalis* n'ait pas été signalé au Maroc, je l'inscris pour toute la Berbérie. Cette espèce se

trouve à El-Aricha, non loin de la frontière ; elle pénètre donc en ce point dans le Maroc. Elle doit aussi y pénétrer par la région d'Aïn-Sefra où Maury (ex Blg.) l'a signalée.

L'*Acanthodactylus pardalis* variété *intermedius*, est répandu partout, depuis la limite Nord des Haut-Plateaux jusque dans le Sahara. Maury l'a signalé au Kreider. Je l'ai reçu en abondance de Méchéria (Hiroux). Je l'ai recueilli à El-Aouedj (daya Fert), El-Aricha, Bedeau, Sidi-Chaïb (15 kilomètres au Sud de Daya), Marhoum, Tafaraoua, Kralfallah, le Kreider, Bou Ktoub, Géryville. Dans toutes ces localités il est commun.

Je ne connais pas d'habitat dans le Tell oranais. Toutefois l'*Acanthodactylus pardalis* existe à Oran dans les ravins qui s'étendent au Sud des Planteurs. Cette colonie provient certainement d'individus importés. A quelque différence près, ils ressemblent à ceux des Hauts-Plateaux. La couleur est d'un fauve clair et les écailles dorsales sont très peu carénées comme chez les exemplaires d'El-Aouedj. (1)

ÉTHOLOGIE. — L'*Acanthodactylus pardalis* se trouve toute l'année lorsque la température n'est pas trop froide. Très commun au printemps, il est rare en juillet et août. Il redevient abondant dès le mois de septembre et sort pendant les belles journées de l'hiver. Il habite les terrains découverts où le chich, l'alfa et le sparte ne sont pas trop épais. Il vit en dehors des sables auxquels il préfère les terrains pierreux.

L'accouplement paraît se faire de bonne heure. Voici les observations que j'ai faites à ce sujet :

Du 30 janvier. — Une femelle du Kreider (Hiroux) avait 4 œufs développés de 13^{m} sur 7. Il restait deux groupes de 5 œufs, dont 4 plus gros que les autres (2^{m}) qui paraissaient être fécondés.

Du 29 février de la même année. — Des femelles de Méchéria (Hiroux) portaient 4 œufs longs de 11^{m} sur 7 de petit diamètre. Ces œufs, réniformes, avaient les bouts arrondis ; le contour au milieu était circulaire. Il restait un groupe de petits ovules de 1 à 2 millimètres de diamètre. La tempéra-

(1) J'ai introduit à Gambetta quelques exemplaires provenant de Kralfallah.

ture de Méchéria étant à cette date bien plus froide que celle du Kreider, la période de gestation y est naturellement moins avancée.

Du 2 mars. — Une femelle de Méchéria (Hiroux) avait 3 œufs de 8 à 9 millimètres ; une autre, 3 de 6 millimètres ; une troisième, 3 de 5 millimètres avec 4 ou 5 ovules.

Du 1er avril. — Une femelle de Méchéria (Hiroux) m'a présenté 3 œufs de 13m sur 7. Au-dessous se trouvaient deux groupes de chacun 5 œufs clairs de 1,5 mill. au plus de diamètre.

Du 14 avril. — Deux femelles de la même localité m'ont présenté chacune 4 œufs de 8m sur 6. Il y avait en dessous une dizaine d'ovules ; un seul paraissait fécondé.

Du 15 avril. — Une ponte de 3 œufs de 12m sur 7.

Du 17 avril. — Un envoi de Méchéria (Hiroux) renfermait 2 œufs pondus en route. Les animaux avaient été récoltés le 8 et le 11.

Du 27 avril. — Une ponte de 4 œufs de 12m sur 7.

En résumé, il ressort de ces observations qu'il y a fin mars ou en avril une 1re ponte de 3 œufs, parfois de 4. Une ou deux autres pontes ont lieu plus tard. J'ignore à quelle époque se fait la seconde.

Les observations suivantes prouvent qu'il y a aussi une ponte vers l'automne.

Du 1er septembre. – Des femelles prises par moi à Kralfallah avaient 3 œufs mesurant 8m sur 6. Il n'en restait pas de petits.

Du 20 septembre suivant. — Une femelle de la même localité a pondu, chez moi, 3 œufs. Ces œufs cylindriques mesuraient 15m sur 7 ; leurs bouts étaient arrondis sur le quart de la longueur. Ces œufs se sont desséchés, car la coque était assez molle.

Que conclure de tout cela ? C'est qu'il y a dans l'année probablement trois pontes. Deux au printemps, la troisième en automne. Toutes sont-elles fécondes ? Je ne le crois pas.

Les jeunes apparaissent en juillet. Je n'en possède que quelques-uns sur lesquels j'ai pris les mesures suivantes :

El-Aricha : fin juillet : 0,028 + 0,038 = 0,066. Pas de trace de l'ombilic.

Géryville : 15 août : 0,029 + 0,040 = 0,069. —

Kralfallah : 20 août : 0,035 + queue. — Cet exemplaire devait être né l'année précédente ou au moins au premier printemps. Il porte la robe des adultes.

Sidi-Chaïb : 1er octobre : 0,033 + 0.046 = 0,079. Même observation.

L'*Acanthodactylus pardalis* se nourrit d'insectes. Dans l'estomac d'échantillons du Kreider (fin janvier) j'ai trouvé de jeunes criquets de 5 millimètres ; dans d'autres de Méchéria (avril), des chenilles très velues, des fourmis, des araignées.

3° Sous-variété **deserti** *Lataste*

Acanthodactylus Savignyi variété deserti *Lat.* (loc. cit.), pp. 11 et 39.

Je n'ai rien qui se rapporte à la forme « taille petite et forme grêle. » Tout ce que je possède du Sahara ne peut être séparé de la sous-variété *intermedius* des Hauts-Plateaux oranais.

Or, d'après M. Boulenger (in litt.), *Acanthodactylus pardalis* type = variété *deserti* Lat. Il serait donc rationnel de faire disparaître cette variété *deserti* et de ne conserver que les variétés *Bedriagai* et *pardalis* ; cette dernière étant formée par la réunion des sous-variétés *intermedius* et *deserti*.

Variété **SPINICAUDA** *Nob.* (Pl. XI, fig. 6 à 9)

Cette variété qui a tout l'aspect d'une espèce distincte est bien caractérisée. En voici la description :

Tête large, ligne des tempes 10 millimètres, longueur des plaques de la tête 14 millimètres.

1re sus-oculaire très entière, toujours plate. Il existe parfois une ou deux très petites divisions, mais jamais dans l'angle antéro-externe. 2e et 3e sus-oculaires entières. La 4e divisée en granules, dont deux ou trois, de grandeur différente, sont séparées de la 3e sus-oculaire par un triangle de petits granules semblables à ceux de l'arcade sourcilière. Ces derniers sont sur une ligne simple, parfois sur deux lignes par places, principalement au bas des sutures des sus-oculaires.

Sous-oculaire reposant ordinairement sur les 4e et 5e labiales. Parfois la 5e labiale est sectionnée.

Trou auditif bordé antérieurement par une ligne d'écailles triangulaires, dont 2 ou 3 très saillantes surtout chez les mâles.

Ligne de granules entre les 4es inframaxillaires s'enfonçant souvent, en angle aigu, jusqu'au milieu de la hauteur des 3es.

Collier semblable à celui du *pardalis* des Hauts-Plateaux, étroit (1/2m), atteignant bien rarement près d'un millimètre, fixe au milieu, assez arqué.

Écailles dorsales plates et nettement carénées, surtout au milieu du dos. Une soixantaine sur une ligne transversale.

Ventrales relativement petites, en forme de parallélogramme, un peu plus larges que hautes, surtout celles de la seconde rangée (1,5 sur 1m). 12 plaques de même hauteur sur une série transversale. Parfois 1-2 lignes avec 14. Aussi 16 avec les supplémentaires plus étroites.

Base de la queue, sur une longueur d'un centimètre, recouverte sur les côtés d'écailles à carène relevée, dont l'extrémité forme une saillie de 1 millimètre de hauteur perpendiculaire à l'écaille. La base de la queue paraît ainsi épineuse. Ce caractère est plus accentué chez les mâles que chez les femelles. Un jeune mâle de 38 millimètres (museau à anus) le présente bien distinctement. Chez les mâles, la largeur de la base de la queue atteint, avec les épines, 11 millimètres, ce qui fait paraître étranglée la partie du dos postérieure aux cuisses.

Orteils plus régulièrement dentés que chez les individus des Hauts-Plateaux oranais, mais à dents assez courtes.

Plaques préanales disposées comme chez *pardalis* ; mais plus nombreuses sur la ligne médiane. La distance entre le sommet de l'angle des lignes de pores et la ligne de l'anus a 1 millimètre de plus chez *spinicauda* que chez *pardalis*.

Pores fémoraux : 21-23.

En outre de ces caractères, M. Boulenger (in litt.) me dit avoir reconnu que « le membre postérieur, plus allongé, à orteils plus grêles, atteint l'oreille chez les mâles, ce qui n'arrive pas chez le vrai *pardalis* = variété *deserti* Lat. »

Voici quelques mesures qui feront ressortir les différences :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
	mâle	femelle	mâle	femelle	mâle	femelle	mâle	femelle	mâle	femelle	mâle	femelle	mâle	femelle	mâle
Distance du museau au bord du collier...	25	22	20	21	20	20	21	21	23	19	21	22	20	20	20
Distance du collier à l'anus....... ..	39	35	35	36	35	34	35	33	36	33	34	32	34	31	33
Longueur du membre antérieur........	21	18	18	18	19	18	18	18	19	19	21	19	18	18	19
Longueur du membre postérieur.......	37	28	32	29	32	29	31	30	34	33	36	34	34	30	35
Distance de la cuisse au trou auditif....	42	35	37	39	34	37	34	38	37	35	33	33	31	33	32

N° 1. Variété *Bèdriagai* (màle). Gafsa.

N°s 2 et 3. Variété *intermedius* (femelle et màle). Kralfallah.

N°s 4 et 5. Variété *intermedius* (femelle et màle). Méchéria.

N°s 6. et 7. Variété *intermedius* (femelle et màle). Sidi-Chaïb.

N° 8. Variété *intermedius* (femelle). Kreider.

N° 9. Variété *deserti* (màle). Tuggurth. (Don et détermination Blg.)

N°s 10 à 13. Variété *spinicauda* (femelle et màle, femelle et màle). El-Abiod-Sidi-Cheikh.

N°s 14 et 15. Variété *spinicauda* (femelle et mâle). Arba-Tahtani.

Par ce tableau, on voit que l'observation de M. Boulenger est juste. Il est évident que chez les mâles de la variété *spinicauda* la distance de la cuisse au trou auditif est toujours plus courte que la longueur du membre postérieur.

Chez tous les sujets 1 à 9 elle est plus grande.

Coloration. — Fond fauve clair. Disposition des lignes et des taches absolument semblable à celle des *pardalis* des Hauts-Plateaux.

Chez les femelles, les lignes de points sont jointes par des taches quadrangulaires noires. Chez les mâles les taches noires plus ou moins apparentes sont disposées en réticulations qui enserrent des taches de la couleur du fond mais plus claires. Alors le nombre des séries de taches longitudinales est double et le dessus du corps est tout tacheté. En résumé, c'est la coloration du *pardalis* sur un fond fauve clair.

Ventre blanc très légèrement teinté de bleu. Extrémité de la queue bleutée.

Chez les jeunes (35 millimètres du museau à l'anus) le fond est d'un gris de sable. Les bandes latérales sont entières et ne se sectionnent qu'avec l'âge.

Queue non colorée à la base autant que je puis en juger par mon plus jeune exemplaire (Arba-Tahtani, 10 août) qui n'a qu'un tronçon de queue d'un centimètre. Le bout doit être bleu.

Sexes. — *Mâle.* — Base de la queue très convexe sur les côtés, atteignant et dépassant un centimètre de largeur. Écailles à carènes triangulaires très saillantes rendant la queue épineuse. Fente anale large et droite.

Femelle. — Côtés de la queue droits. Écailles visiblement épineuses. Fente cloacale étroite, courbe.

Taille. — Extraordinaire : 0,060 + queue repoussée. El-Abiod-Sidi-Cheikh (1 ex.)

Ordinaire : 0,055 + 0,095 = 0,150.
8 août. — Jeune : 0,033 + queue.
5 octobre. — Jeune : 0,040 + 0,048 = 0,088.

Distribution géographique. — (O : S.) — J'ai pris cette excellente variété pour la première fois au commencement d'août 1897, à El-Abiod-Sidi-Cheikh, derrière le bordj, et à Arba-Tahtani, autour de l'oasis. Depuis, M. Pouplier m'en a envoyé de nombreux exemplaires d'El-Abiod.

Éthologie. — La variété *spinicauda* se trouve au printemps et en automne. Elle est rare en août. Elle abonde en mai. Elle devient commune en septembre et octobre.

La ponte doit avoir lieu en deux séries, en mai-juin. Les œufs doivent éclore vers la fin de juillet. Voici les quelques observations que j'ai faites sur la gestation :

Du 15 avril. — Une femelle présentait deux groupes de chacun 3 œufs de 4 à 5 millimètres de diamètre. Il y avait en dessous deux autres groupes de 4 ou 5 ovules chacun.

Du 1er mai. — Une femelle m'a offert 4 œufs de 12m sur 7. Il y avait en dessous deux autres groupes de 7 ou 8 ovules chacun.

De la fin mai. — Une femelle avait 4 œufs de 7 millimètres. Au-dessous 7 ou 8 petits ovules.

Une autre avait 4 œufs oblongs de 12m sur 6. Au-dessous 7 ou 8 petits œufs paraissaient fécondés.

Du 16 mai. — Deux autres avaient 5 œufs de 12m sur 7.

Du 5 octobre. — Chez plusieurs femelles il ne restait que deux groupes de chacun 4 ou 5 ovules.

De toutes ces observations on peut conclure qu'au printemps il a été pondu en deux fois environ 8 œufs. J'ignore s'il y a une troisième ponte à la fin de l'été.

Cette variété vit en compagnie de l'*Acanthodactylus scutellatus* dont elle se distingue par l'épaisseur du corps, la forme de la queue et la coloration variée du dos. Elle est moins svelte, moins agile ; elle semble préférer les lieux pierreux et sablonneux aux sables purs. En septembre, elle se nourrit de larves de fourmis, de fourmis et de petits coléoptères.

23. *Acanthodactylus Savignyi* Aud. (Pl. XII, f. 1 à 3)

Fig. Aud. et Sav. *Description de l'Egypte*. Suppl. (Pl. 1, fig. 8_1 à 8_3)

L'acanthodactyle de Savigny.

Acanthodactylus Savignyi *Aud.* (non *auct. alg.*)

Sous le nom d'*Acanthodactylus Savignyi* Aud. les auteurs algériens ont désigné l'*Acanthodactylus pardalis* Licht. Le véritable *Acanthodactylus Savignyi* d'Egypte n'a jamais été reconnu en Algérie jusqu'au jour où j'ai constaté sa présence à Oran. Pourtant il a dû être recueilli par tous les erpétologistes qui ont visité le littoral de cette localité. Tous l'ont confondu avec l'*Acanthodactylus lineo-maculatus* D. et B. signalé dans plusieurs localités de l'Algérie.

Mais la forme d'Oran ne ressemble pas absolument à celle figurée par Audouin et Savigny. Elle ne me paraît pas non plus s'identifier avec l'*Acanthodactylus Vaillantii* Lataste. Je me suis vu dans l'obligation de la séparer sous le nom de variété *oranensis*. Je suis à peu près persuadé que les trois formes appartiennent à une seule et même espèce ; mais cette opinion a besoin d'être confirmée par l'étude de nombreux échantillons du bassin du Nil.

En attendant, voici un tableau dans lequel j'ai essayé de séparer les trois variétés.

Ac. Savignyi Aud. — TABLEAU DES VARIÉTÉS (1)

Ventrales à bord libre arrondi. 1re sus-oculaire divisée en grands granules égaux. 4e sus-oculaire présentant une longue et large squame, séparée de la pariétale par une ligne de granules et de la 3e sus-oculaire par un triangle de granules. Granules supraciliaires sur une seule ligne.

(1) J'admets que *Ac. Savignyi* Aud. et *Ac.* Vaillantii *Lat.* ont la queue bleue dans le jeune âge. Dans le cas contraire, il faudrait séparer et élever au rang d'espèce la variété *oranensis*.

1. Sous-oculaire...? Bord postérieur des pariétales formant un angle de 50°. Écailles supplémentaires du sillon sus-caudal. . ?

Variété **Savignyi**. — Egypte.

Ventrales à bord libre droit. 1re sus-oculaire divisée en fins granules avec une squame longitudinale. 4e sus-oculaire divisée en granules, les plus grands touchant la pariétale. Granules supraciliaires le plus souvent sur deux rangées. Sous-oculaire atteignant la lèvre. 2

2. 10 plaques ventrales sur les lignes transversales, celles de la 5e rangée très étroites. Pariétales « fortement échancrées entre elles et latéralement. » Des écailles supplémentaires dans le sillon caudal... ?

Variété **Vaillantii**. — Çomal.

10-12 plaques ventrales sur les lignes transversales, celles de la 5e rangée égalant en largeur les trois quarts de celles de la 4e ; celles de la 6e, quand elles existent, la moitié de celles de la 5e. Ligne postérieure des pariétales presque droite, ou un peu concave ou formant un angle de 170°. Côtés latéraux des pariétales droits. Une ligne de 5-10 petites écailles supplémentaires dans le sillon sus-caudal.

Variété **oranensis.**

Variété **SAVIGNYI**

Fig. Audouin et Savignyi *(loc. cit.)*

Acanthodactylus Savignyi *Aud. Description de l'Egypte*, p. 118

Cette espèce décrite par Audouin sur la figure de Savigny n'est connue que d'après cette figure. Elle ne paraît pas avoir été retrouvée en Egypte.

Variété **VAILLANTII**

Acanthodactylus Savignyi (partim) *Vaillant.* (Mission Révoil. *Rept.*, p. 19.)
Acanthodactylus Vaillantii *Lataste* (loc. cit.), p. 34.

Lataste a décrit son espèce sur un échantillon unique provenant du Çomal et recueilli par M. Révoil.

Variété **ORANENSIS** *Nob.* (Pl. XII, fig. 1 à 3)

Acanthodactylus lineo-maculatus (part.) *auct. alg.* non D. et B.

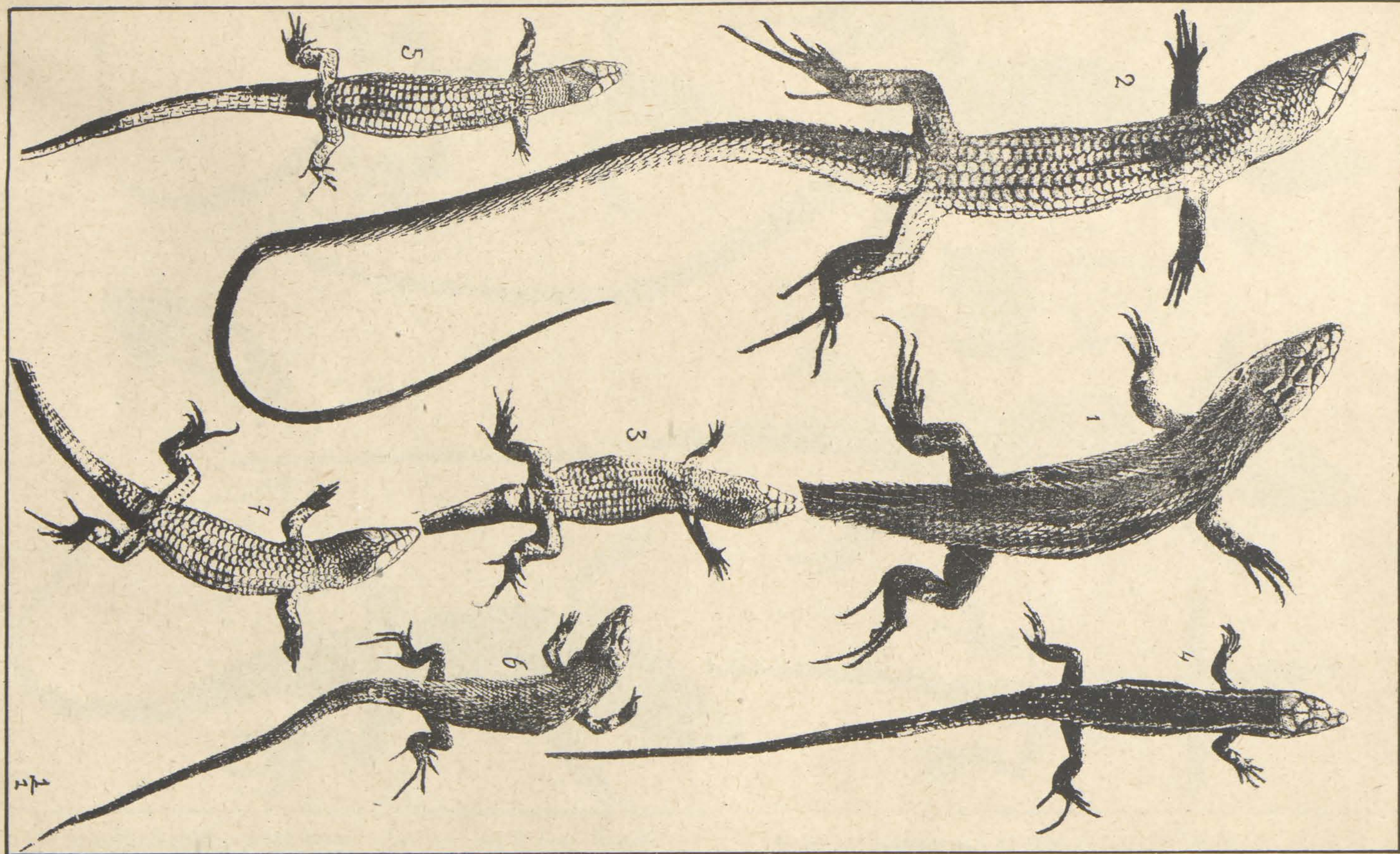
Caractères principaux. — *Jeunes à queue bleue.* (Chez les adultes cette couleur disparaît mais tout le dessous du corps reste légèrement bleuté ; alors le caractère n'est plus assez sensible). *Deux interpréfrontales. 1re sus-oculaire entièrement granulée. Sous-oculaire atteignant la lèvre. Région sternale couverte de 8 à 10 rangées transversales pliées en chevrons et formées de petites plaques bien différentes des ventrales. Sillon sus-caudal présentant 5 à 10 petites écailles supplémentaires.*

Ce lézard, bien reconnaissable sur le terrain, a été longtemps confondu avec l'*Acanthodactylus lineo-maculatus* que les auteurs algériens ont cité d'Oran.

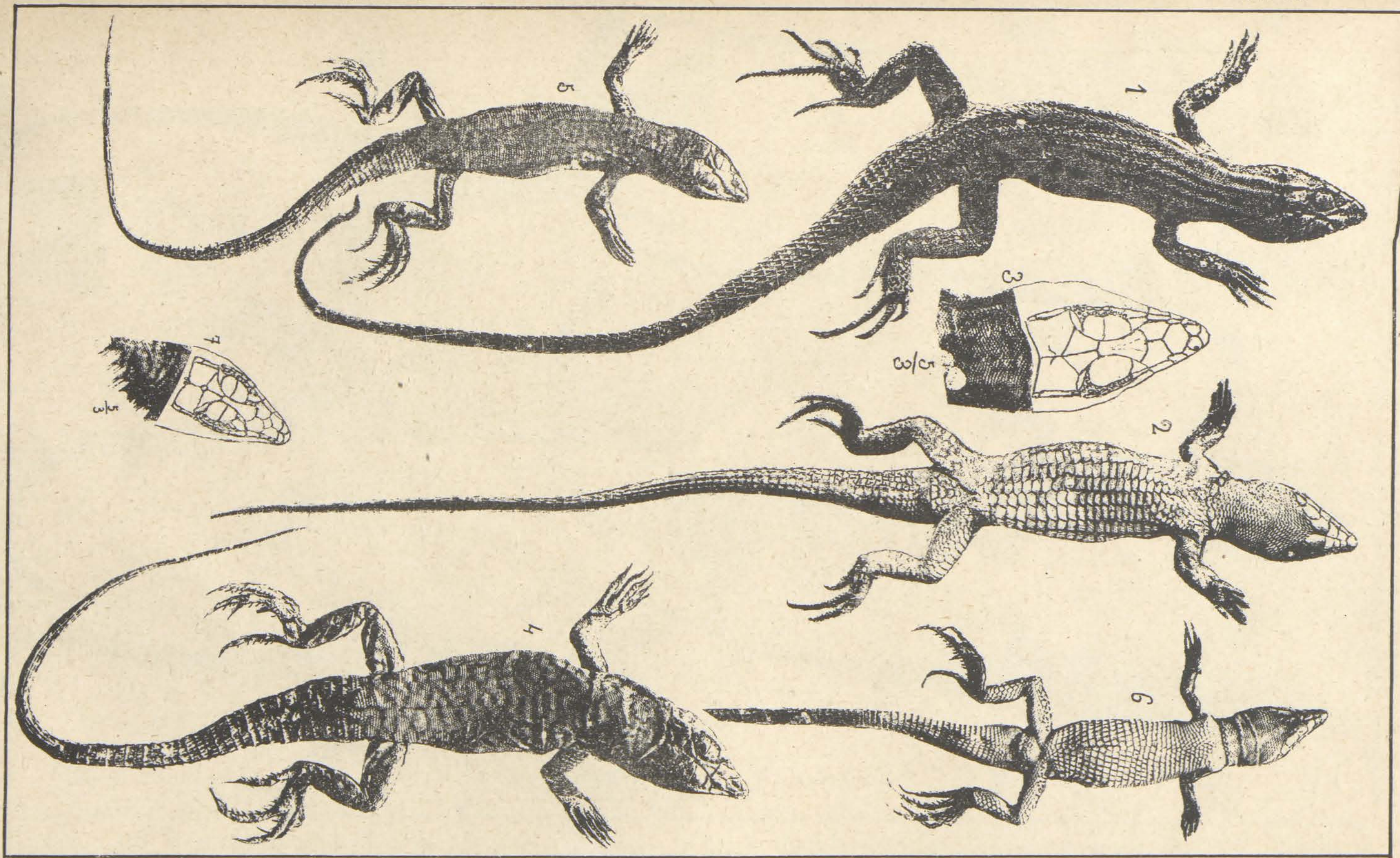
Voici la description d'un mâle d'Oran :

Corps plus étroit que chez *Acanthodactylus lineo-maculatus*, guère plus large que haut, souvent subcylindrique. Tête relativement petite : longueur des plaques de la tête 14 mill., distance entre les bords des plaques supraciliaires 8 mill., largeur entre les tempes 11. Museau assez fin à côtés un peu rentrants à la hauteur de la frénale. Plaques nasales un peu renflées en dessus, plates sur les côtés. Rostrale un peu pointue. Internasale à angle antérieur subarrondi ou un peu convexe.

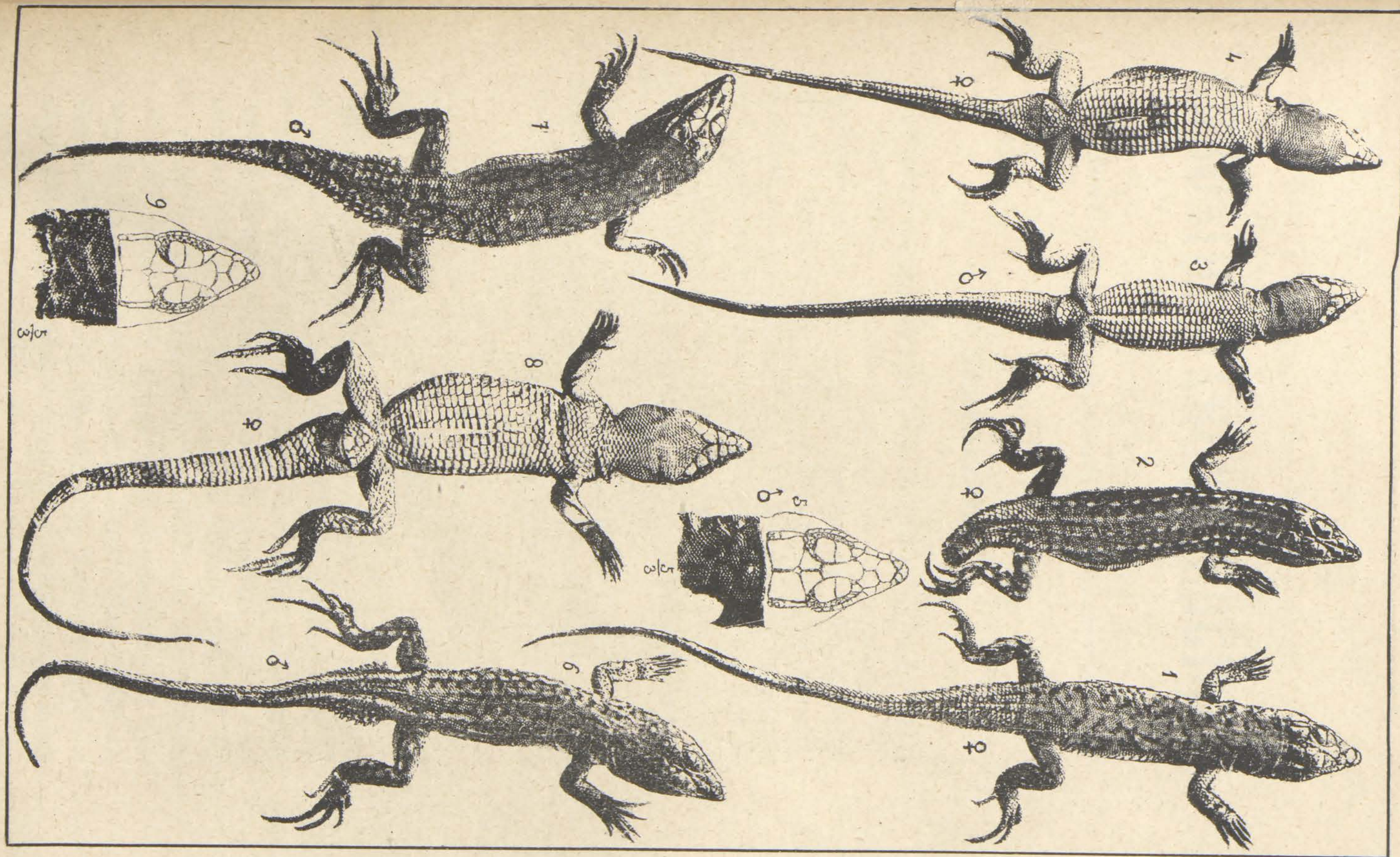
(*A suivre*). F. DOUMERGUE.



1–2. **Psammodromus algirus** *Lat.* var. **nollii** *Fischer*. Kreider.
3. **Psammodromus algirus** *Lataste*. (Jeune). Oran.
4–5. **Psammodromus Blanci** *Lataste*. Oran.
6–7. **Psammodromus microdactylus** *Böttger*. Tanger.



1. **Acanthodactylus Boskianus** *Daud*. var. **asper** *Lat*. Kreider.
2-3 **Acanthodactylus Boskianus** var. **boskianus** *Lat*. Géryville.
4. **Acanthodactylus scutellatus** var. **scutellatus** *Lat*. Egypte.
5-7. **Acanthodactylus scutellatus** var. **exiguus** *Lat*. Sud-Oranais.



1, 2, 3, 4, 5. **Acanthodactylus pardalis** *Licht.* var. **intermedius** *Nob.* Kralfallah. || 6 à 9. **Acanthodactylus pardalis** var. **spinicauda** *Nob.* El-Abiod-Sidi-Cheikh

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

par E. FLAHAULT

SECRÉTAIRE DE LA SOUS-COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE

I. — GÉNÉRALITÉS

La célèbre inscription d'Henchir Mettich est toujours l'objet de controverses savantes, justifiées par son importance. S'applique-t-elle à une propriété privée ou à un domaine impérial ? La *Lex Manciana*, dont elle s'inspire, est-elle, elle-même, une loi publique ou un simple règlement d'exploitation agricole ? Tels sont les principaux points qui font le sujet des discussions actuelles et qui nous ont valu une remarquable étude de M. Toutain (*Nouvelle Revue historique du Droit français et étranger*, année 1899).

Dans le même ordre d'idées, M. Beaudouin a publié (Paris, librairie Larose, 1899) une *Étude sur les grands Domaines dans l'Empire romain d'après des Travaux récents.*

II. — TUNISIE

Époque punique. — Les sondages exécutés par M. le Lieutenant de vaisseau de Roquefeuil, sur la côte carthaginoise, en 1897 et 1898, avaient prouvé l'absence d'un grand abri fermant le port de Carthage, entre la pointe de Bou-Saïd, au Nord, et l'extrémité d'un musoir signalé par le Docteur Courtet, au Sud, et fait rejeter la théorie de M. Cécil Torr, décrivant les bassins de la grande cité punique, comme enceinte, par une vaste jetée, mi-partie circulaire et rectiligne, s'enracinant au rivage à Bordj Djedid. M. l'Enseigne de vaisseau Hantz a poursuivi les sondages plus au Sud et relevé les fonds marins

dans la baie d'El-Kram ; il y a découvert les restes d'une grande jetée, partant de la côte, près du casino de Khéreddine, dans la direction du Sud-Est, pour se relever presque parallèlement au rivage, vers le Nord-Est, et se retourner dans la direction Ouest, pour se terminer par un môle, formant ainsi un bassin de huit cents mètres de longueur sur trois cents mètres de largeur, soit de vingt-quatre hectares de superficie ; il communiquait avec la haute mer, au Nord, par une passe de soixante à soixante-dix mètres, ouverte entre le môle et la terre. Les rapports de M. de ROQUEFEUIL ont été publiés dans les comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de 1898 et 1899 ; celui de M. HANTZ, dans ceux de janvier-février 1900. Les résultats de ces études faciliteront la reconstitution, sur des bases aujourd'hui moins hypothétiques, des phases de la lutte entre Scipion et Carthage.

M. P. GAUCKLER a signalé à la Commission de l'Afrique du Nord (séances des 13 février et 13 mars 1900) les résultats très importants de ces recherches sur la nécropole punique de Dermech, à Carthage. M. P. GAUCKLER fouille le versant de la colline de Bordj-Djedid qui regarde Carthage, tandis que le R. P. DELATTRE poursuit ses recherches sur le versant opposé de la même colline. Les sépultures mises à jour par M. GAUCKLER datent des VIIe et VIe siècles avant notre ère, et semblent décroître d'antiquité à mesure que l'on s'éloigne de Carthage et que l'on remonte la colline ; celles trouvées par le R. P. DELATTRE sur le versant opposé sont du IIIe et du IIe siècles.

Les fouilles commencées dans la partie intermédiaire entre les sépultures du VIe et celles du IIIe siècle ont récemment mis à jour des tombeaux paraissant remonter aux Ve et IVe siècles et contenant des mobiliers funéraires, riches et abondants. Elles seront certainement poursuivies, mais il reste à souhaiter que leurs auteurs veuillent bien ensuite nous donner la synthèse de leurs découvertes et nous fixer sur les types caractéristiques, le style, en un mot, des sépultures puniques et de leurs mobiliers aux différentes époques.

Les comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour l'année 1899, et le premier *Bulletin* de 1900,

contiennent de très intéressants rapports de M. Gauckler et du R. P. Delattre sur leurs fouilles respectives, des inventaires descriptifs des mobiliers funéraires recueillis, ainsi qu'une note de M. Léon Heuzey sur quelques-uns des objets découverts à Dermech. Nous signalons ces travaux très attachants, sans pouvoir, faute de place, en donner une analyse.

Les inscriptions recueillies à Carthage ont donné lieu, elles aussi, a de nombreux travaux dont nous mentionnons brièvement les plus intéressants :

Une *tabula devotionis* (formule d'imprécation et de malédiction) a été découverte par M. Gauckler, gravée sur un rouleau de plomb. On sait que chez les phéniciens, les morts étaient poursuivis par leurs ennemis jusque dans le tombeau, au moyen de formules votives de malédiction introduites par le tuyau destiné à envoyer aux morts les libations qui leur étaient offertes ; pour protéger le repos des défunts contre ces maléfices posthumes, on munissait souvent le bas du tuyau d'une petite grille destinée à arrêter ces missives imprécatoires, tout en laissant passer le liquide de la libation.

L'Académie des Inscriptions a publié un nouveau fascicule du tome II du *Corpus inscriptionum semiticarum*, contenant plus de mille inscriptions votives phéniciennes.

Époque Romaine. — M. le Capitaine Denis a publié dans le *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* de 1899 (1re livraison), une note sur 48 inscriptions et des lampes recueillies par lui à l'Henchir El Hammam Kouakra (antique Thigibba).

MM. Berger et Cagnat ont publié, dans les comptes-rendus de l'Académie, de janvier 1899, un fragment d'inscription trilingue (latine, grecque et punique) découvert à Henchir El Alaouin, près Oudna, par M. Dubos, et qui serait la plus ancienne inscription latine connue d'Afrique ; elle mentionne deux suffètes Abdmelkart et Adonibal, et doit, sous ce rapport, être rapprochée des inscriptions de Dougga et de Bou Aradda, mentionnées dans notre présente chronique.

M. Gauckler a signalé à l'Académie (CR. juin 1899) deux inscriptions de Souk-El-Abiod (Pupput). L'une, due à M. Du Paty de Clam, date du règne de Licinius père, et précise l'érection en colonie romaine « Colonia Aurelia Commoda », sans doute sous le règne de Marc-Aurèle et de Commode (176 à 179), de Pupput, qui n'était qu'un vicus à l'époque de l'itinéraire d'Antonin. L'autre inscription, due à M. le Commandant Drude, donne le *cursus honorum* de l'illustre jurisconsulte Salvius Julianus (L. Octavius Cornélius Salvius Julianus Æmilianus) qui rédigea par ordre d'Hadrien l'Edit Perpétuel, et que l'inscription nous révèle comme proconsul d'Afrique (sans doute vers 164), et comme patron de la ville de Pupput.

Un autre nouveau proconsul, M. Nummius Umbrius Primus Senecio Albinus, signalé par M. Mowat dans le *Bulletin des Antiquaires de France*, est à ajouter aux fastes de la Province d'Afrique : Il fut consul en 206.

Parmi les dernières publications relatives à la Tunisie romaine, nous devons citer : une cinquième livraison de l'*Atlas archéologique de la Tunisie* (Paris, Leroux, 1898), — et le troisième fascicule de l'*Enquête sur les Instiutions hydrauliques romaines en Tunisie* (Tunis, imprimerie Rapide).

III. — DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

Nous n'avons rien à signaler de nouveau sur les ruines de Timgad, dont le plan en relief fait en ce moment l'admiration des visiteurs de l'Exposition, ni sur celles de Dougga et de Lambèse.

M. Jacquot, dans le *Recueil* de la Société de Constantine, de 1898, a publié une description de souterrains antiques existant près de Sétif à El Biar Haddada ; ces souterrains irréguliers, mais creusés avec un certain art, et auxquels on accède par un escalier en pierre de taille dénotant un art avancé, ne paraissent avoir été ni des catacombes, ni des carrières, encore moins, sans doute, des galeries de mines ;

leur destination permet toutes les conjectures et appelle de nouvelles recherches.

M. P. Blanchet a publié dans le *Bulletin du Comité* (1889, 1re livraison), un rapport sommaire sur une mission accomplie dans le Haut-Sahara ; il a relevé quatre bourgs fortifiées, un château-fort et six nécropoles ; il conclut de son exploration que dans l'Oued-Iltel, comme sur le Haut-Oued-Djedi, il existe des ruines berbères, mais rien de romain, et que le limes de l'occupation romaine doit être recherché au Nord de ces oueds. Ce travail est à rapprocher d'une autre étude du même auteur, publiée dans le *Recueil de la Société de Constantine* et mentionnée dans notre précédente chronique.

Le *Bulletin* n° 29 de l'Académie d'Hippone publié en 1899 est absorbé presque en entier par une notice de 140 pages, dans laquelle M. A. Papier, rend compte des feuilles faites à Bône de 1895 à 1898 dans le jardin de M. Chevillot, et décrit les vestiges des constructions mis à jour, et parmi eux les mosaïques ; l'une d'elles, dite mosaïque d'Amphitrite, a été décrite déjà dans le *Bulletin du Comité de 1898 ;* sa valeur artistique paraît avoir été légèrement surfaite, car M. Papier reconnaît que le dessin en est incorrect et faible d'exécution, et que la mosaïque de Bône est loin de valoir celle de Tébessa, qui représente le même sujet, le triomphe d'Amphitrite, et qui est réputée pour sa perfection artistique.

Le *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1899, 2e livraison) contient quelques *notes d'Archéologie algérienne* de M. Gsell, brèves et concises, mais d'un grand intérêt ; l'une d'elles décrit une gravure rupestre de Kef-Messiouer, près de Sedrata. A l'encontre de la plupart des documents de ce genre, dans lesquels les figures sont simplement juxtaposées ou alignées en une théorie, celle-ci forme une scène animée, un véritable tableau ne comprenant pas moins de dix personnages : lion, lionne et lionceaux, s'apprêtant à dévorer un sanglier terrassé aux pieds du lion ; des chacals attendent la fin du repas pour en dévorer les restes, tel est le sujet de cette scène ; chacun des personnages a l'attitude qui convient à son rôle, le trait est ferme et parfaitement

conservé ; l'œuvre est infiniment supérieure aux gravures rupestres voisines et bien connues de Khanguet el-Hadjar, dont le travail est grossier et enfantin. Le sanglier, traité avec une remarquable exactitude « donne un éclatant démenti à « Hérodote, à Aristote et à Pline, qui refusent cet animal à « l'Afrique du Nord. »

IV. — **DÉPARTEMENT D'ALGER**

Deux autres notes du même savant sont consacrées au département d'Alger.

Dans la première, M. Gsell publie le relevé complet, retrouvé par lui dans les papiers de Mac Carthy, des 35 marques de chantier, généralement considérées comme des marques d'appareillage, du Tombeau de la Chrétienne ; on a voulu y reconnaître des lettres de plusieurs alphabets, et en tirer des conclusions chronologiques relatives à la construction de ce mausolée ; M. Gsell rejette cet argument. Il nous paraît avoir mille fois raison. Si en effet parmi ces 35 marques on a cru reconnaître cinq caractères lybiques, un M, un Δ, un X, latins ou grecs, nous n'y voyons qu'une simple coïncidence entre des figures géométriques simples et élémentaires, telles qu'en peut imaginer un ouvrier illettré quelconque, obligé par son travail de repérer ou de numéroter des matériaux, et les formes géométriques qui ont constitué les alphabets, et qui ont été forcément choisies parmi les plus simples, et celles d'un tracé rapide et facile.

Dans la deuxième de ces notes, le savant archéologue décrit et figure une mosaïque des Thermes de Tigzirt (Rusucurru), série de médaillons octogones, bordés de tresses et présentant divers motifs décoratifs ; masques de théâtre, vases, instruments de musique. Cette mosaïque, d'une technique assez médiocre, paraît dater de la fin du II[e] siècle ou du commencement du III[e].

V. – DÉPARTEMENT D'ORAN

Le *Bulletin archéologique du Comité* (1899, 2me livraison) contient une note de M. Gsell : à propos de *Diverses inscriptions chrétiennes d'Afrique ;* trois d'entre elles appartiennent à notre département.

L'une d'elles, conservée au Musée d'Oran (no 130 du catalogue) et consacrée à la mémoire de plusieurs martyrs chrétiens, doit être lue comme suit :

Memoria Bennagi et Sexti Klas
(Cette 1re ligne est en surcharge)
Memoria Beatissimorum martyrum id est
Rogati, Maienti, Nasrei, Maximœ quem
Primosus, Cambus genitores dedicaverunt
Passi XII Kl novm ☧ *CCXC prov*

Il faut donc lire Bennagi au lieu de Enagie et Maienti au lieu de Matenii.

Bennagus et Sextus, qui font l'objet de la surcharge mal lue jusqu'ici, auraient subi le martyre le jour des calendes de novembre, c'est-à-dire douze jours après Rogatus, Maientus, Nasseus et Maxima, l'année 290 de la province, correspondant à l'année 329 de l'ère chrétienne ; ils auraient été victimes de la persécution de Dioclétien, et ne seraient pas des martyrs donatistes, comme l'absence de leurs noms au martyrologue hiéronymien l'avait fait admettre généralement.

Une deuxième inscription, copiée par M. DE LA BLANCHÈRE dans le plus grand des Djeddar de Ternaten, est lue comme suit par M. GSELL :

IN DEO ⚹ EMIL FECI AIQI SI'IR

qui la traduit :

(Spes) in Deo ⚹ *(a)emil(ius)...feci atq(ue) i(n) staur(avi)*

La troisième inscription a été copiée par M. Gsell, à Arbal :

D M S
MEMORIA CONSIDI
SECVNDI QVI NOS
PRECESSIT IN PACE
DOMINICA VIXIT ANN PL M
XXV DISCESSIT V IDVS IVNIAS
AN P CCCCL ET V

D(iis) M(anibus) S(acrum) — Memoria Considi Secundi qui nos pr(a)ecessit in pace dominica ; vixit ann(is) pl(us) m(inus) XXV, discessit V idus junias, an(no) p(rovinaiœ) CCCLV, (année 494 de notre ère).

Dans une autre note, M. Gsell fait la synthèse du champ de stèles de Saint-Leu. Ces stèles, conservés dans les musées d'Alger et d'Oran, auraient toutes été recueillies dans le même terrain, à l'intersection de la route d'Oran à Mostaganem et d'un chemin qui conduit à Saint-Leu ; les inscriptions, les unes latines, les autres néo-puniques que portent certaines d'entre elles, et les images qui y sont figurées, permettent de les considérer comme toutes de même époque ; ces stèles seraient non des bas-reliefs funéraires, mais des ex-voto, ainsi qu'il résulte de l'examen des inscriptions ; une autre stèle recueillie récemment au même point par M. Rubino, colon, porte l'inscription ci-dessous :

Lucius servatoris filius De(o) (ou *Deæ*)
li(bens) animo votu(m) (solvit)

« Lucius, fils de Servator, au dieu (ou à la déesse), a accompli son vœu de son plein gré. »

Dans le même terrain ont été recueillis par M. G. Simon un grand nombre de vases, petites urnes, tasses, etc., donnés par lui au Musée d'Oran, et qui paraissent avoir contenu des offrandes votives.

Dans une figurine gravée sur l'une des stèles conservée à Alger, l'auteur croit reconnaître la déesse Celestis ; il suppose

que le champ de stèles était consacré à cette déesse, et peut-être en même temps à Ammon (ou Baal Hammon).

Tout récemment, dans la séance du 13 février, de la Commission de l'Afrique du Nord, M. Cagnat a signalé deux photographies prises au village de Trumelet (ancien centre de Damouni), à l'Est de Tiaret, et présentant l'une un chapiteau avec le chrisme, et l'autre une inscription chrétienne qui paraît inédite, mais dont le relevé est insuffisant. Il importerait qu'elle fût retrouvée et relevée avec soin, quelques mots seulement étant lisibles sur la photographie. Des recherches faites à Damouni amèneraient sans doute d'autres découvertes, et nous signalons à l'attention de nos collègues de Tiaret ce centre de Damouni, récemment colonisé, et sans doute à peu près vierge d'explorations archéologiques.

Dans la même année, M. Houdas a signalé un quart de dinar frappé à Tlemcen en 974 de l'hégire (1566-1567) pendant le règne de Sélim II, fils de Soliman le Grand. Le Cabinet des Médailles ne possède que huit monnaies d'or frappées dans cette cité, qui a, cependant, pendant trois siècles, possédé un atelier monétaire, et qui fut la capitale de la dynastie des Abdel Ouadites, laquelle a fourni une série de 35 princes. On voit quel intérêt offrirait toute trouvaille de monnaie d'or tlemcénienne.

Nous devons rectifier dans notre précédente chronique, deux inexactitudes dans la reproduction de l'inscription de Benian ; à la 2e ligne, il faut lire CED (cœde) ; à la 5e ligne, il faut lire ϚII · KA au lieu de CII · KA. La traduction est d'ailleurs correcte. L'inscription de Benian a été publiée dans les comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (mai 1899).

M. Flamand, de l'Ecole d'Alger, a présenté à la dite Académie (séance du 12 juillet 1899) 52 planches destinées à illustrer une prochaine publication sur les *Pierres écrites de l'Algérie*, notamment du Sud Oranais. Ce travail sera attendu avec une vive impatience. M. Flamand a, d'ailleurs, dans la même séance, décrit un certain nombre de nouvelles gravures rupestres du cercle de Géryville.

Des fouilles sont exécutées à Kalaa, à 12 kilomètres Nord de Renault, par M. GAUCHET, instituteur de ce centre, sous le patronage de notre Société ; il en sera rendu compte en temps opportun.

Nous devons à regret limiter nos courtes chroniques à la mention des faits les plus importants, tout au moins en ce qui n'est pas spécial à notre province. A ceux qui rechercheraient des indications plus complètes, nous signalons la *Chronique Archéologique Africaine*, que M. GSELL publie chaque année dans les *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome.* Cette revue très documentée des travaux parus et des récentes découvertes n'a rien de l'aridité d'un index bibliographique. Son étendue, la compétence de son auteur et les appréciations critiques dont il émaille cette notice archéologique en font, au contraire, un travail d'un intérêt incontestable et d'une touche très personnelle.

E. FLAHAULT.

BIBLIOGRAPHIE

Formation des Dunes de sable, par Vaughan CORNISH, traduit de l'Anglais par Emile CAMMAERTS, publié par l'*Université Nouvelle* (Institut géographique de Bruxelles), 1900.

Cette brochure de 37 pages est, d'après son auteur, « un premier à-compte sur les résultats de ses recherches », relatives aux phénomènes se rapportant à la distribution à la surface de la terre, par le vent et par l'eau, des galets, des sables et des poussières.

L'auteur y formule les lois qui, d'après lui, président au ridement du sable par le vent, au profil des rides, à la conjonction des rides successives, à la section transversale des dunes et à leur disposition en plan, enfin à leur distribution systématique et à leur développement.

Il étudie ensuite l'action des obstacles sur ce développement et en déduit, très sommairement d'ailleurs, car il paraît s'être confiné de parti-pris dans la théorie spéculative, des conclusions pratiques. D'après M. V. CORNISH, le moyen le plus efficace pour arrêter les empiètements des sables soufflés, est de favoriser la croissance, c'est-à-dire l'élévation de la dune ; pour atteindre ce but, la végétation présente sur les moyens artificiels les avantages suivants, pour ne mentionner que ceux d'ordre mécanique : 1° la végétation s'adapte d'elle-même à un niveau qui s'élève ; 2° les racines fixent la surface du sol tandis que le tronc et la frondaison arrêtent le sable volant ; 3° les anciennes racines servent à consolider la dune.

Le travail de M. CORNISH sera utile à tous ceux qui, soit au point de vue purement scientifique, soit à celui de la lutte contre les dunes, voudront entreprendre l'étude de la marche

des sables et du développement des dunes du Sahara ; ils trouveront dans cette notice, non seulement l'analyse méticuleuse et expérimentale des phénomènes désertiques, mais encore des termes de comparaison fournis par le désert indien et par le néfond d'Arabie.

E. FLAHAULT.

L'Arabe tel qu'il est, études Algériennes et Tunisiennes, par M. Achille ROBERT, administrateur à Aïn-M'lila. (Alger, imprimerie de la *Revue Algérienne*, rue de Constantine, 30, 1900.)

Sous forme de portraits, de profils et de camées artistiques des plus ressemblants, M. ROBERT fait défiler devant les yeux du lecteur toute une série de types algériens, entremêlée de légendes, de scènes de mœurs des plus variées, de superstitions, de croyances, de chansons populaires.

Les faits mentionnés ne sont nullement empruntés à la fantaisie ; M. ROBERT les a vus, constatés et, en les notant, il n'a eu qu'un désir, celui de soulever un peu le voile qui cache encore à nos yeux le peuple indigène. Ce qu'il a fait avec beaucoup d'art et d'attrait. Aussi, n'hésitons-nous pas à classer son étude parmi celles qui font connaître les hommes et les choses d'Algérie.

DERRIEN.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHEOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — TOME XX

FASCICULE LXXXIV. — JUILLET A SEPTEMBRE 1900

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1900

Mouvement des Français et des Étrangers dans le port d'Oran en 1899

ENTRÉES

MOIS	FRANÇAIS			ESPAGNOLS	MAROCAINS	ITALIENS	ALLEMANDS	ANGLAIS	Autres nationalités	TOTAL des étrangers	TOTAL GÉNÉRAL des Français et Étrangers
	Civils	Militaires	TOTAL								
Janvier	784	1.367	2.151	873	542	24	8	4	11	1.462	3.613
Février	751	2.660	3.431	487	619	8	»	3	7	1.124	4.555
Mars	1.665	393	2.058	600	527	18	5	4	12	1.166	3.224
Avril	1.076	474	1.550	810	431	13	2	10	10	1.276	2.826
Mai	171	345	516	1.862	4.068	16	2	8	3	5.959	6.475
Juin	1.090	335	1.425	468	197	9	»	3	10	687	2.112
Juillet	1.708	514	2.222	535	192	16	1	4	2	750	2.972
Août	2.539	495	3.034	923	234	6	»	»	»	1.163	4.197
Septembre	2.635	619	3.254	1.371	787	3	1	»	»	2.162	5.416
Octobre	2.267	426	2.693	1.658	300	6	»	13	4	1.981	4.674
Novembre	1.318	2.234	3.552	1.377	577	28	3	1	3	1.989	5.541
Décembre	931	634	1 565	386	602	5	1	»	4	999	2.564
TOTAUX	16.935	10.516	27.471	11.350	9.076	152	23	50	66	20.718	48.169

Mouvement des Français et des Étrangers dans le port d'Oran en 1899

SORTIES

MOIS	FRANÇAIS			ESPAGNOLS	MAROCAINS	ITALIENS	ALLEMANDS	ANGLAIS	Autres nationalités	TOTAL des étrangers	TOTAL GÉNÉRAL des Français et Étrangers
	Civils	Militaires	TOTAL								
Janvier	249	239	488	565	317	6	2	4	8	902	1.390
Février	589	205	794	615	167	27	4	4	7	824	1.618
Mars	476	220	696	659	271	15	3	13	10	971	1.667
Avril	951	324	1.275	574	322	8	4	6	10	924	2.199
Mai	1.108	249	1.357	825	174	13	»	8	»	1.020	2.377
Juin	1.320	197	1.517	2.158	1.474	10	»	4	4	3.650	5.167
Juillet	2.733	732	3.465	1.713	2.376	6	»	2	3	4.100	7.565
Août	1.779	2 246	4.025	836	1.087	»	»	1	4	1.928	5 953
Septembre	1.346	546	1.892	827	161	»	1	1	3	991	2.883
Octobre	968	1.759	2.727	726	622	3	1	2	1	1.357	4.084
Novembre	755	566	1.321	320	234	23	8	2	3	599	1.920
Décembre	512	306	818	360	117	3	3	3	2	488	1.306
TOTAUX	12.786	7.589	20.375	10.187	7.322	114	26	50	55	17.754	38.129

Mouvement de la Navigation dans le Port d'ORAN, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Français	1.348	945.572	40.264	23.511	207	9.360	1.061	14	1.555	954.932	41.325	23.525
Anglais	120	117.974	2.618	805	8	575	55	»	128	118.549	2 673	805
Allemands	59	61.333	1.543	»	1	1.491	21	»	60	62.824	1.564	»
Belges	22	25.479	494	»	»	»	»	»	22	25.479	494	»
Danois	4	4.492	85	»	1	721	21	»	5	5.213	106	»
Espagnols	102	26.832	1.983	8.310	108	3.941	775	4	210	30.773	2.758	8.314
Suédois	6	5.625	113	»	»	»	»	»	6	5.625	113	»
Marocains	»	»	»	»	1	12	10	»	1	12	10	»
Hollandais	3	2.771	55	»	»	»	»	»	3	2.771	55	»
Norvégiens	7	6.835	144	»	3	1.227	29	»	10	8.062	173	»
Autrichiens	6	10.819	157	»	7	2.745	78	»	13	13.564	235	»
Grecs	4	5.601	85	»	1	358	7	»	5	5.959	92	»
Italiens	2	1.772	42	»	37	11.580	329	»	39	13.352	371	»
Américains	1	967	64	»	»	»	»	»	1	967	64	»
Portuguais	»	»	»	»	9	523	84	»	9	523	84	»
TOTAUX en 1899	1.684	1.216.072	47.647	32.626	383	32.533	2.470	18	2.067	1.248.605	50.117	32.644
TOTAUX en 1898	1.709	1.190.625	46.685	33.930	468	34.067	2.788	38	2.177	4.224.692	49.473	33.968
Différence en plus	»	25.447	962	»	»	»	»	»	»	23.913	00 644	»
Différence en moins	25	»	»	1.304	85	1.534	318	20	110	»	»	1.324

Mouvement de la Navigation dans le port de MERS-EL-KEBIR, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Fançais	9	3.519	154	»	»	»	»	»	9	3.519	154	»
Espagnols.............	»	»	»	»	6	240	24	»	6	240	24	»
Russes.............. ..	»	»	»	»	1	358	7	»	1	358	7	»
Gibraltar..............	»	»	»	»	8	317	33	»	8	317	33	»
Etats-Unis d'Amérique..	2	2.324	44	»	1	694	13	»	3	3.018	57	»
Cabotage algérien.......	36	252	72	»	71	2.448	43	»	107	2.700	115	»
TOTAUX en.. 1899..	47	6.095	270	»	87	4.057	120	»	134	10.152	390	»
TOTAUX en.. 1898..	28	4.201	181	»	60	2.969	128	»	88	7.170	309	»
Différence en. plus ..	19	1.894	89	»	27	1.088	»	»	46	2.982	81	»
Différence en. moins.	»	»	»	»	»	»	8	»	»	«	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de MOSTAGANEM, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers
Français..................	378	181.019	8.632	35	116	7.140	635	»	494	188.159	9 267	35
Anglais	3	2.421	58	»	»	»	»	»	3	2.421	58	»
Allemands.......... ...	4	2.676	87	»	»	»	»	»	4	2.676	87	»
Italiens.................	»	»	»	»	1	424	11	»	1	424	11	»
Grecs	1	1.498	23	»	»	»	»	»	1	1.498	23	»
Totaux en 1899..	386	187.614	8.800	35	117	7.564	646	»	503	195.178	9 446	35
Totaux en 1898..	382	193.106	8.778	»	155	7.246	766	»	537	200.352	9.544	»
Différence en plus..	4	»	22	35	»	318	120	»	»	»	»	35
Différence en moins	»	5.392	»	»	38	»	»	»	34	5.174	98	»

Mouvement de la Navigation dans le port d'ARZEW, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers
Français	758	389.196	17.734	55	210	10.232	1.106	»	968	339.428	18.840	55
Anglais	56	49.416	1.110	1	»	»	»	»	56	49.416	1.110	1
Espagnols.............	14	3 658	310	30	29	1.200	188	5	43	4.858	498	35
Allemands.............	8	4.300	156	»	»	»	»	»	8	4.300	156	»
Italiens	»	»	»	»	8	1.966	74	»	8	1.966	74	»
Grecs	2	2.996	40	»	»	»	»	»	2	2.996	40	»
Norwégiens	2	1.170	30	»	»	»	»	»	2	1.170	30	»
Autrichiens....	»	»	»	»	2	1.040	22	»	2	1.040	22	»
Totaux en 1899..	840	450.736	19.380	86	249	14.438	1.390	5	1.089	464.174	20.770	91
Totaux en 1898..	764	377.750	17.436	9	304	18.598	1.290	»	1.068	396.348	18.726	9
Différence en plus..	76	72.986	1.944	77	»	»	100	5	21	67.826	1.044	82
Différence en moins	»	»	»	»	55	4.160	»	»	»	»	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de BENI-SAF, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Français	95	37.481	1.862	66	16	395	69	»	111	37.876	1.931	66
Anglais...............	90	125.220	2.101	»	»	»	»	»	90	125.220	2.101	»
Espagnols.............	2	3.407	46	»	1	91	7	»	3	3.498	53	»
Norwégiens...........	21	24.158	480	»	»	»	»	»	21	24.158	488	»
Danois...............	2	3.267	48	»	»	»	»	»	2	3.267	48	»
Hollandais............	1	1.640	23	»	»	»	»	»	1	1.640	23	»
Suédois..............	1	1.532	23	»	»	»	»	»	1	1.532	23	»
Russes...............	2	2.593	47	»	»	»	»	»	2	2.593	47	»
Autrichiens...........	2	1.655	37	»	»	»	»	»	2	1.655	37	»
Totaux en 1899..	216	200.953	4.667	66	17	486	76	»	233	201.439	4.743	66
Totaux en 1898.	219	210.762	2.850	32	23	549	112	51	242	211.711	2.962	83
Différence en plus..	»	»	1.817	34	»	»	»	»	»	»	1.781	»
Différence en moins.	3	9.809	»	»	6	63	36	51	11	10.272	»	17

Mouvement de la Navigation dans le port de NEMOURS, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers
Français	250	92.904	5.264	2.213	40	928	178	13	290	93.832	5.442	2.226
Belges	4	2.352	64	»	»	»	»	»	4	2.352	64	»
Espagnols	»	»	»	»	8	198	34	»	8	198	34	»
Marocains	»	»	»	»	24	132	128	14	24	132	128	14
TOTAUX en 1899	254	95.256	5.328	2.213	72	1.258	340	27	326	96.514	5.668	2.240
TOTAUX en 1898	260	93.994	5.070	2.037	86	2.856	416	100	346	96.850	5.486	2.137
Différence en plus	»	1.262	258	176	»	»	»	»	»	»	182	103
Différence en moins	6	»	»	»	14	1.598	76	73	20	336	»	»

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran, pendant l'année 1899

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
ORAN	1.684	1.216.072	47.647	32.626	383	32.553	2.470	18	2.067	1.248 605	50.117	32.644
MERS-EL-KEBIR, Ent. et Sort.	47	6.095	270	»	87	4.057	120	»	134	10.152	390	»
Totaux pour Oran.	1.731	1.222.167	47.917	32.626	470	36.610	2.590	18	2.201	1.258.757	50.507	32.644
MOSTAGANEM, Entrées et Sort.	386	187.614	8.800	35	117	7.564	646	»	503	195.178	9.446	35
ARZEW, Entrées et Sorties. .	840	450.736	19.380	86	249	14.438	1.390	5	1.089	464.174	20.770	91
BENI-SAF, Entrées et Sorties.	216	200.913	4.667	66	17	486	76	»	233	201.439	4.743	66
NEMOURS, Entrées et Sorties	254	95.256	5.328	2.213	72	1.258	340	27	326	96.514	5.668	2.240
Totaux en 1899 .									4.352	2.216.062	91.134	35.076
Totaux en 1898 .									6.625	3.367.350	137.732	58.544
Différence en plus .									»	»	»	»
Différence en moins									2.273	1.151.288	46.598	23.468

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1898

comparé au mouvement de l'année 1898, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

Nous devons les renseignements, publiés dans les tableaux ci-après, à M. l'Inspecteur principal des Douanes du département d'Oran

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1899	PORT D'ORAN seul	Ensemble des ports en 1898	PORT D'ORAN seul
Animaux vivants — bêtes de somme.	Têtes	1.171	1.148	1 224	1.213
Animaux vivants — bestiaux..	»	328.220	253.271	489.139	489.139
Graisses, suif brut et saindoux..........	Kilog.	107.004	107.004	80.788	80.788
Peaux brutes	»	1.141 165	1.125.845	1.377.143	1.340.883
Laines en masse	»	2.013.687	1.999.979	2 505.006	2.474.953
Soies...............	»	327	327	208	208
Cires brutes	»	6.265	6 090	13.624	10.072
Poissons de mer	»	326.700	322.182	143.832	134.390
Corail brut..........	»	2.462	2.462	735	735
Os, sabots et cornes de bétail	»	867.108	845.788	616.471	560.943
CÉRÉALES — Froment.	Quintal	361.649	311.918	482.805	454.392
CÉRÉALES — Maïs	»	304	300	483	483
CÉRÉALES — Orge	»	448.863	270.571	382.177	244.236
CÉRÉALES — Avoine ..	»	294.139	251.683	551.031	466.137
Farines.............	»	3.585	2.349	936	692
LÉGUMES — verts	Kilog.	2.296.727	2.294.567	1.904.755	1.575.835
LÉGUMES — secs et leurs farines...	»	2.111.255	1.791.472	1.111.414	978.729
Pommes de terre ...	»	1 435.837	831.362	787.894	576.899
Alpistes	»	27.900	25.200	36.000	32.500

EXPORTATIONS (suite)

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1899	PORT D'ORAN seul	Ensemble des ports en 1898	PORT D'ORAN seul
Fruits frais	Kilog.	986.915	783.514	1.538.456	1.410.693
Fruits secs ou tapés	»	179.240	90.229	81.249	79.845
Fruits oléagineux	»	2.190	2.190	»	»
Tabacs en feuilles	»	4.400	4.400	495	495
Tabacs fabriqués	»	383.370	331.347	277.708	277.499
Huiles d'olives	»	104.814	104.184	240.522	198.460
Huiles de graines grasses	»	7.175	6.655	57.292	57.292
Lin en graines	»	51.190	47.200	239.850	239.850
Lin en tiges brutes	»	»	»	»	»
Lin teillé, peigné et en étoupes	»	»	»	»	»
Joncs et roseaux bruts	»	»	»	1.700	1.700
Alfa	»	80.934.830	61.630.180	86.619.936	67.911.336
Feuilles de palmiers nains	»	»	»	240	240
Crin végétal	»	16.237.707	15.560.527	12.214.978	11.580.463
Liège	»	170.268	170.268	98.446	98.446
Écorces à tan	»	5.184.837	5.184.837	7.514.003	7.514.003
Fourrages et son	»	3.493.917	2.736.454	3.196.766	2.152.298
Drilles	»	820.068	783.782	782.422	754.979
Plomb (métal brut)	Quintal	»	»	»	»
Minerais de fer	»	4.932.481	»	3.665.070	»
Minerais de cuivre	»	»	»	»	»
Minerais de plomb	»	307	»	333	124
Minerais de zinc	»	6.360	»	40	40
Vins de toute sorte	Litre	155.412.770	114.370.963	118.647.954	89.727.595
Eaux-de-vie et alcools	Litre d'alcool	1.485.617	1.075 571	1.503.664	1.299.926
Peaux préparées et ouvrées en peau	Kilog.	17.054	16.743	43.860	43.852

IMPORTATIONS

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1899	PORT D'ORAN seul	Ensemble des ports en 1898	PORT D'ORAN seul
Animaux vivants — bêtes de somme...	Tête	2.073	2.073	2.635	2.635
Animaux vivants — bestiaux....	»	85.665	»	263.779	»
Viandes salées......	Kilog.	318.222	303.589	306.618	269.193
Fromages	»	741.990	688.325	783.523	711.381
Beurre	»	134.512	130.689	144.407	139.976
Graisses...........	»	434.512	432.558	461.005	380.578
Peaux brutes	»	240.936	117.925	438.417	437.233
Soies..............	»	»	»	»	»
Poissons de mer....	»	878.176	846.425	1.102.507	1.072.094
CÉRÉALES — Froment.	Quintal	1.555	1.555	65.528	65.527
CÉRÉALES — Maïs	»	27.920	27.920	101.186	129.764
CÉRÉALES — Orge	»	2.458	2.458	130.193	104.519
CÉRÉALES — Avoine .	»	7	7	22	22
Farines............	»	40.950	39.722	68.063	65.294
Riz................	Kilog.	2.136.578	2.023.966	4.276.076	3.075.180
Pommes de terre ...	»	5.872.524	5.285.809	6.323.143	5.493.914
Légumes secs	»	2.420.623	2.047.122	3.130.833	2.635.948
FRUITS — secs ou tapés	»	1.382.602	1.314.389	1.896.044	1.837.035
FRUITS — oléagineux..	»	807.082	805.077	714.103	713.124
Glucose	»	160.408	154.248	53.952	53.383
SUCRE — brut	»	353.354	321.986	446.813	425.836
SUCRE — raffiné	»	7.067.632	5.841.376	5.941.538	4.894 401
Café............	»	2.046.135	1.708.478	1.777.945	1.676.611
Chicorée	»	271.655	250.524	212.564	189.462

IMPORTATIONS (suite)

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1899	PORT D'ORAN seul	Ensemble des ports en 1898	PORT D'ORAN seul
Thé	Kilog.	37.507	36.834	31.371	31.006
Poivre	»	5.811	5.307	1.982	1.826
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	331.776	317.705	346.869	315.645
Cannelles et cassia lignea	»	5.032	5.012	3.212	2.682
Muscade, macis et vanille	»	853	830	230	229
Clous et griffes de girofle	»	91	89	21	21
Tabacs en feuilles	»	793.356	757.122	4[illegible]9.560	417.290
Tabacs fabriqués	»	18.945	18.837	2.307	2.276
Huiles d'olives	»	417.010	381.092	451.680	431.822
Huiles d'autres graines grasses	»	5.236.852	4.847.373	4.074.379	3.476.909
Bois à construire buts ou équarris	1.000 kil.	9.940	8.545	9.047	4.162
Bois à construire sciés	»	15.116	7.293	11.628	7.660
Matér. de toute sorte	Kilog.	31.827.266	21.397.387	31.231.732	23.039.124
Houille	Quintal	545.641	404.435	536.773	427.644
Huiles et pétroles brutes	Kilog.	507.462	490.976	330.549	265.382
Huiles et pétroles raffinés	Hectol.	23.669	20.355	1.170.577	14.572
Boissons fermentées vins ordin.	Litre	1.373.090	1.353.845	1.890.806	1.863.205
Boissons fermentées vins de liq.	»	398.665	366.165	347.098	325.457
Eaux-de-vie, alcools et liqueurs	Litre d'alcool	437.181	279.530	484.530	425.130
Bière	Litre	707.425	675.978	718.129	711.847
Poteries	Kilog.	3.432.813	2.977.116	4.923.646	3.758.931
Verres et cristaux	»	1.532.568	1.384.730	1.194.546	1.125 189

IMPORTATIONS (suite)

DÉSIGNATION des MARCHANDISES	UNITÉS	Ensemble des ports en 1899	PORT D'ORAN seul	Ensemble des ports en 1898	PORT D'ORAN seul
Tissus de lin et de chanvre...	Kilog.	166.522	153.736	198.833	193.454
Tissus de jute......	»	1.810 052	1.582.623	2.336.156	2.236.226
Tissus de coton....	»	2.879.194	2.834.531	2 449.642	2.408.570
Tissus de laine.....	»	203.326	158.725	199.285	129.653
Tissus de soie......	»	4.512	4.315	4.279	4.279
Tissus autres......	»	»	»	»	»
Papiers et carton...	»	2.197.369	1.955.851	2 439.439	2.234.100
Peaux préparées et ouvrages en peau..	»	579 550	457.842	451.321	376.890
Machines et mécaniques.............	»	1.866.803	1.727.813	1.912.239	1.845.177
Ouvages et métaux.	»	5.386.509	4.496.103	5.836.106	5.394.140
Ouvrages de sparterie, de vannerie et de corderie.......	»	171.457	165.843	129.401	122.225

BOUTY,

Secrétaire, Général.

COMPTE-RENDU

DU

Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements

A LA SORBONNE EN 1900

Le mardi 5 juin, le Congrès s'est ouvert à deux heures précises, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Émile LEVASSEUR, membre de l'Institut, président de la Section des Sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques, professeur au Collège de France, assisté de M. DE SAINT ARROMAN, chef de bureau des Travaux historiques et des Sociétés savantes.

Étaient présents : MM. GRÉARD, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Léopold DELISLE, BOUQUET DE LA GRYE, HIMLY, Alexandre BERTRAND, l'abbé THÉDENAT, HÉRON DE VILLEFOSSE, le docteur HAMY, DE LASTEYRIE, LYON-CAEN et OMONT, membres de l'Institut ; G. SERVOIS, DUCROCQ, MAUNOIR, DE LA NOË, VAILLANT, GAZIER, PROU, MARCEL, BIENAYMÉ, le docteur LÉDÉ, LEFÈVRE-PONTALIS, membres du Comité ; PASCAUD, Georges HARMAND, RUPIN, LUCAS, MARTEL, DRAPEYRON, DE MALARCE, DE ROCHEMONTEIX, CHALIER-TABUR, VÉLAIN, IMBERT, J. PIERRE, G. PÈRÈS, VUACHEUX, ROCHETIN, BELLOC, POUPÉ, DANGEARD, FOREAU, BOUSREZ, ADVIELLE, MASFRAND, BONNERY, BABEAU, Louis GENTIL, chargé de conférences à la Sorbonne, délégué de la Société de Géographie d'Oran.

Le Congrès a tenu ses séances dans diverses salles de la Sorbonne pendant les journées du 5 au 9 juin. Les séances de la Section de Géographie historique et descriptive ont été très suivies. En voici un compte-rendu très succinct :

SÉANCE DU MARDI, 5 JUIN

Présidence de M. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut, président de la Section, puis de M. HIMLY, membre de l'Institut et du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

M. HAMY donne connaissance à la Section d'un mémoire de M. François BLADÉ, intitulé : *Géographie féodale des Comtés de Fezensac et d'Armagnac.*

M. O. DÉCOMBEZ, de la Société de Spéléologie, lit une note sur le *Royans* et le *Vercors souterrains.*

L'auteur énumère les grottes sèches, parfois très complexes, les sources et les courants.

M. Ludovic DRAPEYRON, secrétaire général de la Société de Topographie de France, fait une communication sur la Société de Géographie de Cologne, son organisation (1886-1900).

M. COÜARD, correspondant du Ministère, archiviste du département de Seine-et-Oise, communique une carte qu'il a récemment dressée à l'aide des documents qui sont conservés aux archives nationales et dans différents dépôts d'archives départementales, notamment dans celui dont il est le conservateur. Elle a pour titre : 1789-1900. *Villes, bourgs, paroisses et annexes dont les territoires ont formé en 1790 le département de la Seine et de l'Oise répartis suivant les bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient en 1789, à la date de la convocation des États généraux.*

M. FAUVEL, de la Société de Topographie, a recueilli les indications précises sur l'organisation des circonscriptions départementales en 1790.

M. G. SAINT-YVES, de la Société de Géographie de Marseille, a envoyé deux notes résumées par M. HAMY, secrétaire de la Section. La première est intitulée : *Les Consulats du Levant et leurs origines ;* la deuxième a pour titre : *Les îles Seychelles en 1790.*

SÉANCE DU MERCREDI, 6 JUIN (matin)

Présidence de M. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut.

M. Auguste CHAUVIGNÉ, secrétaire général adjoint de la Société de Géographie de Tours, communique un inventaire des *Cartes anciennes et modernes de la Touraine*.

M. Auguste PAWLOWSKI, de la Société de Géographie de Rochefort, présente au Congrès une *carte-plan de l'île d'Aix*, datée du 15 novembre 1672, et due à un certain CORNUAU.

M. Léon PLANCOUARD, de la Société Académique de Boulogne, communique à la Section l'inventaire qu'il a pu faire de la collection de cartes réunies à Etaples par feu SOUQUET, un historien local.

M. le docteur Paul RAYMOND, présente une collection de cartes gravées et des vues des dix-septième et dix-huitième siècles, se rapportant à la ville de Pont-Saint-Esprit (Gard).

M. DUFFART, secrétaire de la Société de Géographie de Bordeaux, fait une communication *sur les dunes continentales de Gascogne*, qui recouvrent tout le plateau landais jusqu'à une distance de 100 kilomètres de la mer. On supposait que ces dunes étaient des témoins de divers retraits de la mer vers l'Ouest pendant les temps tertiaires. La présence de la magnétite dans ces dunes, alors que cette espèce minérale n'a jamais été trouvée dans les sables tertiaires, prouve qu'elles ne remontent pas au-delà de l'époque quaternaire.

SÉANCE DU MERCREDI, 6 JUIN (soir)

Présidence de M. GRANDIDIER, membre de l'Institut.

M. l'abbé DURAND, missionnaire apostolique à Kom-Son, a envoyé au Congrès un mémoire sur les *Moïs de Son-Phong*.

M. Henri Froidevaux, de la Société de Géographie de Paris, fait une communication *sur le voyage de Pierre David au Bambouk*, en l'année 1744. Ce voyage, dont subsiste le journal rédigé par David lui-même, présente un réel intérêt au point de vue géographique, historique et ethnologique.

M. Froideveaux signale encore un fait inconnu relatif aux collections provenant du voyage de d'Entrecasteaux. Capturées à bord de l'*Hougli* par le bâtiment anglais le *Sceptre*, ces collections ont été soignées avec un dévouement méritoire et sauvées d'un naufrage par Joseph Jourdain, qui a continué de s'en occuper en Angleterre jusqu'au moment où elles ont été renvoyées en France.

M. Henri Cordier, membre du Comité, donne lecture d'une *notice biographique sur Hyacinthe Hecquard*, dont on connaît surtout le voyage au Fouta-Djalon.

M. Auguste Pawlowski, de la Société de Géographie de Rochefort, présente un mémoire pour établir que le plus ancien écrivain hydrographe de l'Europe, aux temps modernes, fut un Français, et que l'influence de son œuvre s'exerça pendant plus d'un siècle et rayonna même jusque chez des peuples navigateurs tels que les Vénitiens et les Anglais.

M. Pawlowski montre ensuite que Pierre Garcie est encore l'auteur d'un petit *Routier de la mer*, anonyme, imprimé à Rouen en 1502.

Il fait connaître l'importance au point de vue de la géographie historique, de ces deux œuvres, encore insuffisamment utilisées, malgré les travaux de quelques savants.

M. Saint-Yves communique deux mémoires relatifs à l'histoire de la colonisation de Madagascar. Le premier est intitulé : *Quelques documents sur Madagascar au dix-septième siècle*, 1667-1671.

Le deuxième mémoire a pour titre : *Madagascar en 1767 et 1768, d'après les papiers du gouverneur Dumas.*

SÉANCE DU JEUDI, 7 JUIN (matin)

Présidence de M. le général DE LA NOË, membre du Comité.

M. l'abbé BONNO, curé de Chelles, correspondant du Ministère, lit une étude d'ensemble sur les célèbres ballastières de cette localité et présente un certain nombre d'ossements fossiles et de silex taillés caractéristiques. Il montre en même temps des photographies des quatre principales ballastières sur lesquelles on voit nettement la superposition des diverses couches quaternaires.

M. BUISSON, président de la Société de Provins, lit un commentaire sur la carte archéologique du canton de Donnemarie (Seine-et-Marne).

Après avoir énuméré les différentes coupes géologiques de cette petite Suisse seine et marnaise, M. BUISSON donne la succession des habitats humains dont il a rencontré les traces soit dans les gisements géologiques, soit à la surface du sol : habitat de l'époque acheulléenne dans l'empâtement des argiles rouges de Meigneux et de Savins ; de l'époque Moustiérienne au-dessus des sables supérieurs, sur les hauteurs de Montigny-Lencoup, Chalantre-la-Reposte, Lizines, Paroy, Donnemarie, Cessoy, Meigneux, Sognolles, etc.

M. Armand LANCIEN, de la Commission historique du département du Nord, résume ses recherches *sur la voie romaine de Cassel à Arras*, d'après la troisième face du célèbre milliaire de Tongres et les autres monuments de la géographie antique.

M. Joseph FOURNIER, secrétaire de la Société de Géographie de Marseille, a répondu à la 7e question du programme de la Section par un mémoire intitulé : *Les chemins de transhumance en Provence et dans le Dauphiné, d'après les journaux de route des conducteurs de troupeaux au dix-huitième siècle.*

M. E.-A. MARTEL, de la Société de Spéléologie, répondant à la 8e question du programme, expose que ses douze années de recherches souterraines, tant en France qu'en Europe,

l'ont conduit non pas seulement aux découvertes pittoresques de Dargilan, Bramabian, Padirac, etc., aujourd'hui accessibles aux touristes, mais encore à certaines idées synthétiques et scientifiques sur l'origine et le rôle des cavités naturelles de toutes sortes. Bien des fois, aux précédents Congrès, il a fait connaître ce qu'on devait admettre sur la formation des abîmes ou puits naturels, — sur le fonctionnement des cavernes comme réservoirs d'eau plus ou moins hors de service, — sur les dangers de pollution des *fontaines* (fausses sources), des terrains calcaires, etc. Sa 12e campagne (1899) dans les cavernes des Alpes françaises l'a conduit à considérer définitivement, comme deux lois formelles, deux idées qu'il n'avait jusqu'ici formulées que comme hypothèses.

D'abord, c'est que le creusement des abîmes et de la plupart des cavernes doit, d'après quantité d'indices, remonter assurément à l'époque tertiaire.

En second lieu, c'est que les abîmes ou puits naturels ont été, avant tout, des points d'absorption, de véritables lacs ou petites mers intérieures ; beaucoup furent de vraies *fuites* dans le lit de grandes rivières qui s'y absorbèrent peu à peu jusqu'à leur dessèchement définitif actuel. Les preuves abondent maintenant de ce réel *processus* qui a progressivement substitué à une ancienne circulation superficielle très développée une circulation souterraine actuelle très restreinte. C'est la loi fort grave pour l'avenir, de l'enfouissement constant des eaux dans l'écorce terrestre et du lent et inévitable dessèchement de celle-ci.

SÉANCE DU JEUDI, 7 JUIN (soir)

Présidence de M. BOUQUET DE LA GRYE, de l'Institut, président de la Section.

M. Ph. FABIA, professeur à l'Université de Lyon, en réponse à la 6e question du programme, lit l'étymologie du mot *Malgoirès*.

M. E. DE MARTONNE, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Rennes, donne lecture d'un mémoire *sur la Toponymie naturelle des régions de haute montagne, en particulier dans les Karpathes méridionales.*

L'étude de la toponymie naturelle est rendue difficile dans nos montagnes par la réaction sur elle de la toponymie officielle résultant des travaux topographiques et répandue par les touristes. Il en est autrement dans les Karpathes méridionales pour lesquelles on n'a que des cartes plus ou moins exactes sur le versant Nord et absolument insuffisant sur le versant Sud.

Un assez long séjour fait dans cette région m'a permis de reconnaître les principes suivants :

1° Les noms de lieux sont très souvent des noms communs ou des adjectifs désignant une forme de relief, une particularité physique répétées un très grand nombre de fois dans des régions diverses ;

2° A peu près tous les autres noms de lieux sont des noms composés formés en prenant un nom d'homme, de pays ou d'animal ;

3° La richesse de la toponymie est en raison inverse de celle des formes du relief, fait qui s'explique facilement parce que les plaines et les grandes vallées sont justement les points les plus fréquentés ;

4° Les montagnes sont dénommées non par leurs sommets mais par leurs vallées. Elles ont toujours ainsi au moins deux noms. Ce dernier principe reçoit des applications très curieuses. Il est peut-être plus général qu'on ne serait tenté de le croire tout d'abord.

M. le comte A. DE TAISNE, de la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais, communique un mémoire, intitulé : *Les formes originales des noms de lieux du Pas-de-Calais et leurs formes officielles.*

M. Irénée CHIRIN, professeur au Collège de Saint-Flour, a fait parvenir à la Section un long mémoire, intitulé : *Le régime glacial actuel dans les hautes régions boréales.*

Si l'on admet avec la nouvelle école, dit M. CHIRIN, que toute influence du Gulfstream cesse au Nord de la baie de Baffin, on est forcé de se demander ce que deviennent les eaux de ce courant qui ne pénétre pas dans les détroits du Nord; et, d'autre part, les observations hydrographiques n'ayant pas révélé, comme elles l'ont fait pour le courant oriental du Groënland, la présence de l'eau de l'Atlantique dans le courant polaire qui descend la baie de Baffin, il faut admettre que le Gulfstream pénètre dans le détroit de Jones. Ainsi s'expliqueraient les eaux libres, qui continuent à l'Ouest l'eau du Nord. Réchauffées au Nord par le Gulfstream, au Sud par le courant du Kamtchatka, situées — et c'est là l'important — en dehors du mouvement qui pousse au Sud les glaces de l'hiver, les îles Edward-Parry ne constituent-elles pas la meilleure base d'opérations pour les futurs explorateurs ?

N'oublions pas qu'elles abondent en ports et en criques où le navire peut trouver un sûr abri, où le froid surtout ne sera pas à craindre, grâce au charbon qui affluera presque partout et dont l'amirauté anglaise a fait transporter d'énormes quantités à l'île Beechey, le grand rendez-vous des détroits du Nord-Ouest.

SOUS-SECTION DE GÉOLOGIE

Dans la Section des Sciences, la Sous-Section de Géologie s'est réunie le jeudi, 7 juin, à 2 heures du soir, sous la présidence de M. FOUQUÉ, de l'Institut, membre du Comité des Travaux historiques.

Pendant cette séance ont été traitées plusieurs questions qui intéressent la géographie et par suite les lecteurs du *Bulletin* d'Oran.

M. le docteur Paul GIROD, professeur à la Faculté des Sciences et à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie

de l'Université de Clermont, fait une communication sur *les Migrations paléolithiques dans l'Europe occidentale.*

M. le Président remercie M. Girod de sa très intéressante communication et rappelle que les nombreux objets découverts par notre savant confrère figurent à l'exposition du Trocadéro.

M. Charles Duffart, de la Société de Géographie de Bordeaux, fait une communication sur le *Rôle de la magnétite et de l'alios dans la classification géologique du terrain landais.*

Au nom de M. E. Fournier, professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Besançon, de la Société de Spéléologie, M. Martel lit un mémoire intitulé : *Recherches spéléologiques dans le Jura franc-comtois.*

Dans ce travail, M. E. Fournier expose les premiers résultats de ses recherches souterraines dans le Jura, depuis 1896, avec la collaboration de M. Magnin.

Les bassins fermés du Jura, pareils aux Kesselthaler du Karst, n'écoulent leurs eaux sous la terre que par des orifices si étroits que des inondations en résultent. Dans celui de la Saône en particulier, près Besançon, M. Fournier a constaté qu'en reprenant, avec l'aide des données fournies par les récentes recherches souterraines certains travaux de désobstruction timidement tentés il y a plusieurs années, on arriverait certainement, comme en Bosnie, à des dessèchements profitables à l'agriculture. Plusieurs expériences à la fluorescéine ont précisé les communications existantes entre telle perte du plateau et telle fausse source ou résurgence des vallées. L'étude microbienne des eaux de ces résurgences, entreprise par M. Maréchal, a malheureusement confirmé la trop réelle justesse des vues émises depuis 1891, par M. Martel, sur les dangers de contamination des fontaines des terrains calcaires fissurés. Plusieurs grands gouffres du Jura, profonds de 130 à 220 mètres, ont été explorés avec succès par M. Fournier et ses élèves. Tout le système hydrologique souterrain de cette région est aussi important et fertile en découvertes futures que celui du Karst et des Causses. Et surtout le côté

hygiénique de la protection des eaux présente une importance capitale sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention des pouvoirs publics.

D'accord avec M. MARTEL, M. le Président fait ressortir l'intérêt à la fois scientifique et pratique que présentent les belles recherches de M. FOURNIER.

Émue des faits révélés par cette étude, la Section charge M. MARTEL de rédiger un vœu à soumettre aux pouvoirs publics.

Ce vœu est ainsi conçu :

« A la suite d'une communication de M. FOURNIER sur les eaux souterraines du Jura, la Sous-Section de géologie émet le vœu que, conformément aux idées émises et développées par M. MARTEL depuis 1891, des mesures administratives rigoureuses soient prises par les pouvoirs publics pour parvenir à sauvegarder les *fontaines* des pays calcaires (Jura, Alpes françaises, Côte-d'Or, Charente, Causses, etc.) contre les dangereuses causes de pollution et de contamination auxquelles les exposent leurs modes spéciaux d'alimentation par les pertes, bétoires, abîmes, etc., modes qui ont été récemment révélés par les explorations souterraines de ces dernières années Il y a là une question d'hygiène publique de capitale importance, beaucoup trop négligée jusqu'ici. »

Ce vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. E. DE MARTONNE, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, fait une communication *sur les formations des cirques.*

Des études sur les traces de la période glaciaire dans les Karpathes méridionales ont amené M. DE MARTONNE à chercher à élucider cette question qui intéresse à la fois la géographie physique et la géologie. Il a reconnu qu'en présence des divergences de vue sur l'origine des cirques attribuée par les uns à l'érosion subaérienne, par les autres à l'érosion glaciaire, par quelques-uns à la décomposition chimique ou mécanique des roches, on ne pouvait, comme certains auteurs

le font, considérer, — sauf démonstration — la présence des cirques comme une preuve d'extension glaciaire. La principale cause des dissentiments lui a paru être l'absence de définition purement topographique du cirque, due à ce qu'on ne possède pas de levé de précision à grande échelle embrassant une région de haute montagne où la forme en question se trouve réalisée d'une manière typique.

Pour combler cette lacune, il a levé au 10/000e à la règle à éclimètre, les cirques de Gastri et de Galescu dans le massif du Paringu, et est arrivé, par là, à pouvoir définir ainsi le cirque : « Dépression formant comme une niche sur le flanc d'une masse montagneuse, généralement au voisinage de la crète, et présentant un fond plat ou une pente assez faible, dominé de tous côtés par des escarpements qui s'abaissent en convergeant vers le débouché de la cuvette ainsi formée. Les éléments essentiels de la topographie du cirque peuvent être groupés sous quatre rubriques : *a*) profil transversal en U, profil longitudinal en escalier ; *b*) lignes de plus grande pente des escarpements convergeant vers une ligne de rupture de pente entourant un fond plat ou déprimé ; *c*) courbes de niveau carrées dans les creux (cirques) et à angles aigus dans les pleins (crêtes qui les séparent) ; *d*) indépendance du tracé des cours d'eau de celui des courbes de niveau. »

Cette définition permet de distinguer le cirque typique des bassins de réception torrentielle ; la confusion de ces deux formes explique seule la prétention d'expliquer le cirque par l'action de l'érosion subaérienne. La théorie de l'érosion glaciaire est également écartée, car elle n'explique pas tous les caractères de la topographie du cirque.

D'après la théorie proposée, la forme du cirque est due à l'action des glaciers locaux qui aplanissent et rabotent irrégulièrement leur lit, tandis que les pentes qui les dominent s'éboulent, constamment sous l'influence des intempéries, et que l'érosion subaérienne continue l'approfondissement du thalweg des grandes vallées. Ainsi s'expliquent tous les détails de la topographie du cirque, et particulièrement les ruptures de pente qui ne coïncident à peu près jamais ni avec

des contacts de roches de dureté différente ni avec des dislocations tectoniques.

On arrive à cette double conclusion géologique et géographique que les cirques sont une preuve d'extension glaciaire aussi sûre que les roches moutonnées, striées et moraines; plus précise même, car le cirque ne se forme que dans les régimes des glaciers de type pyrénéen, et les formes de haute montagne sont souvent dues à l'action glaciaire qui a amené une différenciation dans le mode d'attaque du sol par les agents extérieurs.

M. E.-A. MARTEL, de la Société de Spéléologie, à propos de la 4e question du programme : *du mode de remplissage des cavernes*, énonce d'abord que, conformément à l'opinion exprimée par M. BOUCTE, au Congrès de Toulouse en 1899, il estime, comme ce dernier savant, qu'il faut abandonner les idées de cataclysmes et d'inondations diluviennes des anciens géologues, et qu'il faut considérer surtout le remplissage des cavernes comme s'étant effectué principalement par l'introduction des terres superficielles à travers les fissures des voûtes des grottes et sous l'influence d'un climat beaucoup plus humide que de nos jours. Ces deux points généraux définitivement acquis, il en existe un certain nombre d'autres de détail qui n'ont pas encore été suffisamment mis en lumière.

Ainsi le remplissage des cavernes s'opère différemment suivant la nature des cavités et n'est pas le même pour les abîmes et autres points d'absorption des eaux, trop souvent qualifiées du nom injustifié de sources.

En réalité, il faut distinguer et ranger comme suit, par ordre d'importance, les différents facteurs du remplissage des cavernes :

1° Apports extérieurs (anciens ou contemporains) par les fissures des voûtes sous l'action des pluies plus abondantes jadis qu'aujourd'hui ;

2° Éboulement par délitement de roches encaissantes, sous l'effort des eaux d'infiltration ;

3° Effondrement par grandes masses résultant surtout des rivières souterraines ;

4° Décalcification ou décomposition chimique du calcaire produisant les dépôts et bouchons d'argile rouge ;

5° Obstruction par les stalagmites et stalactites ;

6° Entraînement des alluvions extérieures et des débris organiques dans les pertes, abîmes et autres points d'absorption ;

7° Formation des tufs aux points de réapparition des eaux ;

8° Amoncellement de neiges ou glaces dans les puits à neige ou glacières naturelles ;

9° Amoncellement des ossements d'animaux tombés vifs ou jetés morts dans les abîmes de peu de largeur.

M. Louis DE SARRAU D'ALLARD, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, trésorier de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, fait une communication orale *sur les sources de la région d'Alais.*

Au nom de M. L.-L. VAUTHIER, de la Société de Statistique de Paris, M. Eugène GARCIN, du félibrige parisien, lit un travail qui répond à la question du programme : *Régime des cours d'eau, inondations, alluvions.*

M. G. RAMOND, délégué par la Société d'Histoire naturelle des Ardennes, présente de la part du président de cette Société plusieurs mémoires.

M. RAMOND offre ensuite à la Section diverses brochures (en tirage à part), dont il est l'auteur

Le Congrès des Sociétés Savantes en 1900 à Paris a clôturé sa session par une séance solennelle dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, le samedi 9 juin, à 2 heures.

Cette séance a été présidée par M. LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur, en l'absence de M. le Ministre de l'Instruction publique empêché au dernier moment.

M. AULARD, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, a lu un discours très applaudi sur les *Études*

relatives à l'histoire, surtout provinciale, de la France contemporaine, depuis 1789 jusqu'à nos jours.

Cette séance s'est terminée par la lecture d'arrêtés ministériels décernant des palmes d'Officier de l'Instruction publique et d'Officier d'Académie.

Le prochain Congrès des Sociétés savantes aura lieu en 1901 à Lille.

Louis GENTIL.



CORRESPONDANCE

39e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements

Paris, le 6 août 1900.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous trouverez, ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 39e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Nancy, le 9 avril 1901. Je vous serai obligé de porter sans retard ce document à la connaissance des membres de votre Société et de leur notifier que toute lecture sera, comme les années précédentes, subordonnée à l'approbation du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression, si elle est décidée.

J'appelle toute votre attention sur ces prescriptions. Elles ne restreignent pas le droit pour chacun de demander la parole sur les questions du programme et sont indispensables à la marche régulière du Congrès.

J'insiste tout particulièrement afin que les mémoires parviennent *avant le 20 janvier prochain, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.*

Il ne sera, en effet, tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : Georges LEYGUES.

Prendre connaissance du programme au secrétariat de la Société, à Oran.

CONCOURS ouvert par la SOCIÉTÉ de GÉOGRAPHIE de PARIS

Dans sa séance du 8 juin 1900, la Commission centrale de la *Société de Géographie* a décidé d ouvrir, en 1900-1901, un Concours sur trois sujets de Géographie « ayant principalement pour objet la France et ses Colonies ».

Un règlement publié dans le nº du 15 juillet de *La Géographie*, *Bulletin de la Société de Géographie*, vise l'organisation de la Commission du Concours, les conditions et le jugement du Concours, les récompenses et la publication des mémoires couronnés, enfin le programme. Ce règlement sera mis à la disposition de toute personne qui en fera la demande.

L'admission au Concours est exclusivement réservée aux Français.

Les manuscrits écrits très lisiblement et ne dépassant pas 80 pages, grand in-8º, justification des mémoires de *La Géographie*, porteront en épigraphe une devise, une lettre, un chiffre ou une formule dont le double se trouvera dans une enveloppe fermée et scellée contenant, avec le nom et l'adresse de l'auteur, une déclaration par laquelle il abandonnera à la Société, s'il est lauréat, la propriété littéraire et artistique de son mémoire et des cartes, planches, photographies, etc , y annexés. D'autres stipulations visent le cas d'un ouvrage en préparation remplissant les conditions du programme.

Tout document présenté doit être inédit.

Mémoires et enveloppes seront adressés au Secrétaire général de la *Société de Géographie*, 184, boulevard Saint-Germain, avant le 31 décembre 1901.

Les manuscrits non couronnés sont rendus.

RÉCOMPENSES

Un prix de 400 francs et une médaille d'argent seront attribués à chacun des mémoires couronnés et remis à la Séance solennelle d'avril 1902. Les auteurs auront le titre de *Lauréat de la Société de Géographie*. Les mémoires (texte et documents y aunexés) seront publiés dans les conditions que le Comité de rédaction estimera utiles.

PROGRAMME

Les questions mises au concours en 1900 sont les suivantes :

I. — Étudier, dans les Alpes françaises, les régions de la Tarentaise, Maurienne et Briançonnais, au point de vue des établissements humains. Chercher comment l'altitude, la topographie, la nature du sol, l'orientation, l'hydrographie influent sur la site des groupements, le genre de vie, le nombre et la répartition des habitants. Exprimer autant que possible cartographiquement les résultats de ces recherches.

II. — Appliquer les principes actuels de la géographie physique à l'explication des particularités diverses d'une région naturelle de la France.

III. — Déterminer, d'après l'état des connaissances, l'étendue de la région forestière de l'Afrique tropicale. Caractériser les divers aspects de sa physionomie ; retracer l'aire d'extension de certaines espèces. Montrer quels moyens de nourriture et quelles conditions d'existence elle offre à l'homme.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE COMMERCIALE DE BORDEAUX

Bordeaux, le 31 juillet 1900.

Monsieur et Cher Collègue,

L'importance des travaux de notre Société devenant de plus en plus grande, il nous a semblé utile d'imiter ce qui se fait à la Société de Géographie commerciale de Paris et de créer à Bordeaux, pour les diverses branches d'études dont s'occupe la Société de Géographie commerciale, des sections spéciales.

De cette façon, tout en conservant pour l'œuvre générale le même intérêt que par le passé, les membres de notre Société auront la facilité de se grouper suivant leurs préférences et leurs aptitudes, et il ne pourra en résulter pour le but à atteindre qu'une impulsion plus grande et des progrès nouveaux.

C'est se basant sur les idées qui précèdent que le Conseil de la Société a décidé, en avril dernier, la création d'une *Section coloniale et du commerce extérieur*. Cette Section a principalement pour objet l'étude, au point de vue pratique, des questions de géographie commerciale et coloniale.

Tous les membres qui s'intéressent plus spécialement à ses travaux peuvent y adhérer. *Il suffit de se faire inscrire sans autre formalité. L'inscription est gratuite.*

Les membres de la Section se réuniront sur convocation spéciale, pour discuter les questions qui les concernent, aussi souvent que leur Bureau le jugera utile.

La Section est actuellement administrée, mais à titre provisoire et en attendant la constitution de son Bureau, par la Commission coloniale de notre Société. Elle s'est occupée

tout d'abord de la formation d'un *Bureau régional d'informations*. Après plus de trois mois de travail, ce service est enfin créé ; il ne peut malheureusement donner de renseignements verbaux, faute de personnel, mais nos collègues pourront s'y adresser par lettre et le Secrétariat leur donnera les renseignements détaillés qu'ils pourront désirer concernant nos possessions d'outre-mer — Colonisation — Émigration — Conseils pour l'importation d'un produit — Prix des denrées coloniales — Adresse de commerçants — Demandes de représentants — Avis dans les affaires litigieuses, réclamations, etc.

En ce qui concerne les pays étrangers, le Bureau s'organise également pour pouvoir répondre aux demandes qui lui seront adressées. Nos collègues n'ont aucune rétribution à payer pour ces renseignements.

La Section avait besoin, pour publier ses *Notes et informations*, d'un organe hebdomadaire ; elle s'est assurée, dans ce but, le concours de la *Revue commerciale et coloniale*, qui complète heureusement la publicité donnée par le *Bulletin* de notre Société.

Sous la rubrique, *Offres et demandes et propositions d'affaires*, (sans responsabité), le Bureau s'efforce dans cette Revue de servir le trait d'union entre Français et étrangers pour les achats, ventes, représentations et placements. Il y joint également des *Avis d'adjudications françaises et étrangères.*

Nous ne pouvons, Monsieur et cher Collègue, vous donner dans cette circulaire sur notre Section nouvelle de plus longs détails ; nous nous bornons, en terminant, à engager vivement ceux de nos collègues qui s'intéressent aux questions coloniales ou de commerce extérieur à nous envoyer au plus tôt leur adhésion.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Le Secrétaire général,	*Le Président,*
J. MANÈS.	F. SAMAZEUILH.

P.-S. – Prière d'adresser les demandes d'inscription au

Secrétaire de la Commission coloniale, 2, place Gabriel, à la Bourse.

N.-B. — 1° L'abonnement à la *Revue commerciale et coloniale* coûte 12 francs pour la ville, 14 francs hors Bordeaux. Il est réduit à 6 et 8 francs pour les membres de la Société en règle avec le trésor. Les abonnements partent du 1er janvier. S'adresser au Secrétaire général et lui envoyer les fonds d'avance.

2° Ceux de nos collègues de Bordeaux et des départements qui désireraient s'abonner à la *Quinzaine coloniale* n'auront qu'à nous en faire part et jouiront du prix réduit de 10 fr. par an au lieu de 15.

PRIX DE GÉOGRAPHIE

décernés par la Société en 1900

La Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, dont tout le monde connaît les savants et intéressants travaux, accomplit, annuellement, un autre objectif que celui qu'indique son titre ; elle encourage vivement les élèves des Lycées et des Écoles communales des localités dont la Municipalité est inscrite sur ses contrôles comme membre actif de la Société ; elle consacre, à cet effet, une somme de trois cents francs environ à l'acquisition des prix, qui sont distribués, en fin d'année scolaire, aux élèves les plus méritants.

Nous donnons, ci-après, les noms de ces élèves et l'indication des Écoles auxquelles ils appartiennent :

ORAN

Lycée. — M. Blot Émile, de la classe de Rhétorique.
Collège de jeunes filles. — Mlle Frimmer Blanche, élève de 5e année.
École de Karguentah (garçons). — M. Dubreuil Léo.
École de Karguentah (filles). — Mlle Maury Gabrielle.
École de Bastrana (garçons). — M. Courlet Georges.
École de Saint-André (garçons). — M. Olivéres Antoine.
École de Saint-André (filles). — Mlle Anglares Mathilde.
École de Gambetta (garçons). — M. Martin Jean-Baptiste.
École de Gambetta (filles). — Mlle Carrère Clotilde.
École de Saint-Eugène (garçons). – M. Mauxiore Léonce (assisté du département).
École de Saint-Eugène (filles). — Mlle Lanbard Antoinette.
École de Sédiman (garçons). — M. Ginouvier Émile.
École de Sédiman (filles).
École de la rue d'Orléans (garçons). — M. Esposito François.
École de Saint-Pierre (garçons). — M. Pénalva Michel.
École de Saint-Félix.
École de Saint-Michel (garçons).
École de Saint-Michel (filles). — Mlle Schérer Éléonore.
École d'Eckmühl (garçons). — M. Dubreuil Jules.
École d'Eckmühl (filles). — Mlle Gomis Rosalie.

École primaire, annexe de l'École Normale. — Mlle SARRAILLE Marcelle, du cours moyen.

École principale d'indigènes du Village-Nègre. — OUENZAR ERMEM Ali.

École des jeunes filles indigènes du Village-Nègre. — EL HADJ MOHAMMED ben ATTAYA Yamina bent.

RELIZANE

BEL-ABBÈS

École primaire supérieure (garçons). — M. BOUSSER Émile.

École Mazoyer (garçons). — M. LAROQUE Auguste.

École Bonomo (garçons). — M. DELORME Lucien.

PERRÉGAUX

École primaire (garçons). — M. BENASSIS Joseph.

École primaire (filles). — Mlle CAMPIGLIA Augustine.

SAINT-DENIS-DU-SIG

École de garçons. — MANDINE Achille.

École de filles. — Mlle COLIN Henriette.

ESSAI SUR LA FAUNE ERPÉTOLOGIQUE

DE L'ORANIE

AVEC DES TABLEAUX ANALYTIQUES ET DES NOTIONS

POUR LA DÉTERMINATION DE TOUS LES REPTILES & BATRACIENS

du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie

(SUITE)

1re sus-oculaire divisée en granules, au milieu desquels on voit presque toujours une squame longitudinale étroite et longue séparée de la 2e sus-oculaire par un seul granule. 4e sus-oculaire granuleuse, bordée postérieurement par les sections d'une squame plus large que les granules du triangle qui la sépare de la 3e sus-oculaire. Granules supraciliaires généralement sur deux rangées. Parfois une rangée contourne presque entièrement les 3e et 4e sus-oculaires du côté interne.

Toujours, en Oranie, deux petites squames supplémentaires (interpréfrontales) entre les préfrontales : l'antérieure paraît être une section de l'internasale ; la postérieure est nettement supplémentaire. Parfois ces deux squames se ressemblent, elles sont plates, triangulaires et opposées par l'angle du sommet. Le plus souvent la 1re est plate, triangulaire ; la 2e, plus petite, très étroite et bien carénée (1). (Pl. XII, fig. 3.)

Frontale profondément sillonnée, à branches écartées, très carénées et continuées par les préfrontales très en dos d'âne. Fronto-pariétales presque aussi longues que les pariétales. Interpariétale allongée, pénétrant un peu entre les fronto-pariétales et atteignant assez communément presque la base des pariétales. Souvent un granule, visible à la loupe, représente l'occipitale en dehors de la suture des pariétales. Ces dernières ne se touchent donc, ordinairement, que par l'angle interne. (Chez *Acanthodactylus lineo-maculatus* la suture est longue.)

Sous-oculaire atteignant toujours la lèvre sur une largeur de 0,5 à 0,8 mill., entre les 4e et 5e sus-labiales. Trou auditif grand : 2,8 sur 1,8 millimètre.

Temporales saillantes, un peu en dos d'âne.

Mentonnière assez longue. Premières inframaxillaires de longueur variable par rapport aux deuxièmes. Écailles bordant

---

(1) Ce caractère des interpréfrontales supplémentaires est absolument constant chez tous les individus de l'Oranie que j'ai étudiés, jeunes et adultes. Il a été aussi signalé accidentellement chez d'autres espèces d'acanthodactyles : peut-être par confusion. Le cas le plus commun et que j'ai constaté assez souvent, c'est le sectionnement de l'angle postérieur de l'internasale qui produit alors une interpréfrontale ; mais la véritable 2e interpréfrontale ne l'accompagne pas.

les inframaxillaires guère plus grandes que les suivantes. Pli gulaire marqué par une ligne de petites écailles.

Écailles de la gorge précédant le collier, à bord arrondi, fixes, glissant peu les unes sur les autres.

Collier de hauteur variable, généralement bien plus haut que chez *Acanthodactylus pardalis*, mais sensiblement plus étroit que chez *Acanthodactylus lineo-maculatus* (1,1 à 1,5 ^{m}). Plaques peu épaisses, peu cornées, toutes libres, à bord arrondi, laissant entre elles un angle peu profond. Écailles dorsales très petites, plates, régulières, toutes nettement carénées, au nombre de 54-66 sur le milieu du corps.

Ventrales relativement petites, les moyennes en forme de parallélogramme de 1,5 sur 1 millimètre, disposées sur 10-12 rangées transversales, parfois un peu en chevron. Il y a presque toujours de 2 à 10 rangées de 12 plaques bien nettes sur la région abdominale, surtout chez les femelles. Lignes longitudinales régulières.

En avant des ventrales, les écailles de la région sternale offrent une différence caractéristique. Sur une étendue de 8 à 10 millimètres à partir de la plaque centrale du collier, les écailles sont petites, presque carrées, d'une surface de 1 millimètre carré; les deux premières rangées sont disposées sur deux lignes droites transversales ; les autres, irrégulièrement en chevron, ont la pointe en bas. (Ce caractère se retrouve sur la figure de Savigny.)

Préanale assez grande, hexagone, large de 4 millimètres, haute de 2, surmontée de 2 ou 3 autres plaques de même forme, plus petites, mais subégales entre elles (2,5 sur 1 ^{m}). Dans les angles externes sont logées des plaques de 1 millimètre carré. Chez les femelles, la grande plaque est de proportions moindres.

Orteils bien dentés.

Queue relativement longue. Écailles sus-caudales, subitement agrandies, larges, à carène saillante, à pointe subaiguë. Sillon sus-caudal plus ou moins profond, présentant une ligne de petites écailles supplémentaires qui continuent celles du dos. Il y en a de 5 à 12; parfois même il en existe une double rangée.

Pores fémoraux : 23 à 28. Ce nombre peut être moindre : 19 chez une femelle.

COLORATION. — 1° *Adultes.* (Pl. XII, fig. 1.) — Coloration variable. Voici celle du mâle bien adulte décrit ci-dessus. Robe à reflets d'un bleu verdâtre. Dessus de la tête d'un fauve brun, mat. Dos parcouru par quatre bandes claires grises dont les extérieures sont formées de taches presque contiguës, bien plus longues que larges. Dans les bandes médianes, les taches, quoique sectionnées, se touchent presque. (Chez *Acanthodactylus lineo-maculatus* le sectionnement des lignes n'est pas nettement apparent.) Une ligne médiane parcourt encore le dos ; elle est fauve, souvent avec quelques taches noires, un peu plus large (2,5^{m} vers le milieu du dos) que les latérales (2^{m}). Ces dernières sont noires et sectionnées par des taches fauves qui deviennent plus grandes que les taches noires, lesquelles sont subcarrées ou irrégulières. Partie supérieure des flancs parcourue par une large bande fauve de 3,5 mill. La ligne médiane de cette bande présente une série de taches jaunes, elliptiques sur les flancs, circulaires sur les côtés du cou et distantes entre elles d'une longueur égale à leur longueur propre. Ces taches peuvent être grises ou bleues.

Les interespaces sont occupés par deux taches d'un fauve clair, l'une en haut, l'autre en bas. Le reste est rempli par des taches noirâtres. Enfin, une ligne blanche, unie ou sectionnée, formant un pli, borde la bande du flanc, depuis l'oreille jusqu'à la cuisse. Écailles de la partie inférieure des flancs diversement colorées et entremêlées, fauves, blanches, jaunes. Parfois une ligne de taches claires. Pas de traces de jaune sur les côtés et le dessous de la tête. Ventre d'un blanc nacré à légers reflets bleutés. Chez la femelle, l'ensemble des bandes est le même ; mais les taches sont moins vives. Sur les flancs les taches sont grises. Il n'y a pas de jaune.

Chez les vieux individus, les bandes se sectionnent de plus en plus, et certains deviennent presque pommelés, toutes les taches claires prenant la forme elliptique. Parfois la robe arrive à être unie, d'un fauve de sable, les lignes claires étant presque effacées.

En résumé, les caractères à peu près constants fournis par la robe sont : 1° Le sectionnement des lignes claires

latérales du dos ; 2° la forme allongée des taches ainsi produites ; 3° la forme nettement elliptique des taches des flancs ; 4° le dessous de la tête jamais jaune ; 5° la queue jamais rosée en dessous.

2° *Jeunes.* (Pl. XII, fig. 2, 2*a*.) — Tête unie, d'un gris olivâtre. Queue d'un beau bleu de ciel sur toute sa longueur et surtout en dessous. De beaux reflets de même couleur sur tout le reste du corps. Dessus du dos parcouru par trois bandes à peu près de même largeur au milieu (1m); seule la médiane se bifurque pour atteindre les pariétales ; les deux latérales noirâtres ; la centrale plus claire, grisâtre, présentant même parfois une ligne médiane plus claire qui part du bas de la fourche. Ces trois bandes sont limitées par quatre lignes d'un demi-millimètre d'épaisseur et de couleur fauve doré. Les deux lignes externes se continuent le long des angles supérieurs de la queue ; en avant elles aboutissent aux tempo-pariétales ; les internes se rejoignent à la hauteur de la ligne du cloaque et se prolongent en une courte ligne simple.

La moitié supérieure des flancs est couverte par une bande plus large, moins foncée que les bandes dorsales externes ; elle présente dans sa partie moyenne une ligne de taches fauves, serrées, elliptiques bien visibles. Un trait la borde en dessous.

Membres parsemés de gouttelettes blanchâtres.

Il est impossible de confondre un jeune *oranensis* avec un jeune *lineo-maculatus* sous-variété *mauretanicus*.

SEXES. — *Mâle.* — Base de la queue très renflée, à côtés convexes, nettement étranglée en avant, un peu comprimée en dessus et en dessous. La coloration est plutôt pommelée que nettement composée de bandes maculées et régulières.

Femelle. — Queue diminuant régulièrement de largeur à partir des cuisses ; dessus plat, dessous nettement arrondi. Robe presque toujours à bandes régulières après la mue. Elle devient d'un gris sale uni en vieillissant.

TAILLE. — *Mâle.* — 0,071 + (queue). Aïn-Tédelès.
Mâle. — 0,068 + 0,131 = 0m199. Plage de St-Leu.

Mâle. —	0,065 + 0,133 = 0^m198.	Batterie espagnole.
	0,060 + 0,120 = 0^m180.	—
Femelle. —	0,052 + 0,092 = 0^m144.	—
	0,040 + 0,063 = 0^m103.	— 3 mars
Jeune. —	0,034 + 0.061 = 0^m095.	— 28 août.

VARIATIONS. — Cette espèce est à peu près invariable dans toutes les localités de la province d'Oran d'où je l'ai étudiée. Néanmoins les individus de la Batterie espagnole ont, en général, la taille moins forte et les écailles ventrales moins larges que ceux de Mostaganem, Aïn-Tédelès, Sidi-Douma.

OBSERVATIONS. — L'*Acanthodactylus Savignyi* variété *oranensis* a été confondu jusqu'ici avec l'*Acanthodactylus lineo-maculatus* des auteurs algériens. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car, en alcool, il est difficile de saisir à première vue les caractères différentiels. C'est sur le vif que j'ai été amené à séparer la variété *oranensis* de l'*Acanthodactylus lineo-maculatus*. Ces deux espèces vivent sur deux bandes de terrain contiguës : l'une sablonneuse, l'autre pierreuse. Jamais elles ne se mêlent. C'est cette différence d'habitat qui attira mon attention. La couleur de la queue me frappa aussi. Ce caractère m'apparût invariable. Restait dès lors à fixer d'autres caractères et à déterminer l'animal. M. Boulenger, auquel je le soumis à plusieurs reprises, finit par être de mon avis et y reconnut une espèce au moins nouvelle pour l'Algérie qu'il rapporta à la fig. 8 de la planche 1 de Savigny (*Expl. d'Égypte*). = *Acanthodactylus Vaillantii Lataste.* M. Mocquard, du Museum de Paris, auquel je soumis d'autres échantillons, accepta d'abord la dénomination d'*Acanthodactylus Vaillantii ;* mais il revint bientôt sur sa décision, en me déclarant que l'espèce d'Oran était l'*Acanthodactylus lineo-maculatus*, décrit du Maroc par Duméril et Bibron. (*Erp. gén.*, t. V, p. 276.) Entre ces deux avis si autorisés, la solution de la question n'était pas facile à trouver. Je me demandai d'abord si *Acanthodactylus lineo-maculatus* D. et B., *Acanthodactylus Savignyi* et *Acanthodactylus Vaillantii* n'étaient pas synonimes. Après une étude sérieuse des textes, je restai du côté de

M. Boulenger, sans toutefois me prononcer, car les matériaux de comparaison me faisaient défaut. J'en obtins enfin du Maroc. M. Boulenger m'en donna de Tanger ; M. Vaucher, de Larache ; M. Gaston Buchet, de Mogador.

Les échantillons de Tanger et de Larache sont identiques à ceux de l'*Acanthodactylus vulgaris* variété *lineo-maculatus*, à queue vermillon d'Oran. Ceux de Mogador, malheureusement en mauvais état, appartiennent à deux espèces : l'une est l'*Acanthodactylus lineo-maculatus* sous-variété *tingitanus* ; l'autre me semble devoir être rapportée à une variété nouvelle de l'*Acanthodactylus Savignyi*.

De tout ceci il ressort : 1° Que l'*Acanthodactylus lineo-maculatus* de Mogador décrit par D. et B. est le même que celui d'Oran. 2° Qu'une forme de l'*Acanthodactylus Savignyi* vit côte à côte à Mogador comme à Oran, avec l'*Acanthodactylus lineo-maculatus* D. et B. Cette forme n'a pas été visée par D. et B. qui aurait certainement signalé la présence de deux interpréfrontales supplémentaires.

La forme de la Batterie espagnole d'Oran n'avait donc pas été signalée, je la rapportai dès lors à l'*Acanthodactylus Savignyi* Aud.

Il reste à savoir si l'*Acanthodactylus Savignyi* = *Acanthodactylus Vaillantii Lat.* ? Il est difficile de se prononcer, vu la rareté des échantillons égyptiens connus. Du *Savignyi* il ne reste que les figures. Du *Vaillantii*, le Museum possède un échantillon du Çomal, celui décrit par Lataste, lequel, d'après M. Mocquard, ne présente qu'une différence de coloration avec les échantillons d'Oran. « Tous les autres caractères spécifiques sont concordants. » (*in. litt.*)

En résumé, la forme litigieuse d'Oran appartient au groupe de l'*Acanthodactylus Savigny Aud*=*Acanthodactylus Vaillantii Lat.* Faut-il l'identifier absolument aux espèces décrites par Audouin et Lataste ? Là est le dernier point à résoudre. Il est évident que la description de Lataste convient beaucoup mieux à l'espèce d'Oran que la figure de Savigny, laquelle se différencie nettement par la forme et la disposition des plaques de la tête.

La description d'Audouin, faite d'après les figures et non d'après les échantillons qui ont été perdus, est sans valeur.

Il ne reste que les figures de Savigny et la description d'*Acanthodactylus Vaillantii* de Lataste. Il n'est pas douteux que la forme d'Oran présente des différences avec les unes et avec l'autre. Ces différences ont-elles une valeur spécifique ? Il est impossible de le dire tant qu'on n'aura pas étudié une série d'échantillons du bassin du Nil. En attendant, je sépare la forme oranaise sous le nom de variété *oranensis*.

Distribution géographique. — (**M.**, **Oi** : *Littoral, T.*) — Cette espèce est commune à Oran, sur les sables de la Batterie espagnole. Elle doit exister sur tous les sables du littoral. Je l'ai vue ou recueillie depuis Camerata jusqu'à Mostaganem. Elle pénètre dans l'intérieur. Je l'ai vue à Aïn-Tédelès d'où M. Léon Besombes a bien voulu me l'envoyer. Je l'ai reçue de Sidi-Douma (Lafosse). J'ai recueilli à Daya, un jeune échantillon que je rapporte à cette espèce. Elle doit se trouver dans d'autres localités sablonneuses du Tell.

Les échantillons du Maroc, que j'ai étudiés, proviennent du cap Sim, au sud de Mogador, où M. Gaston Buchet les a recueillis lui-même. Ils pourraient être distingués d'après les caractères suivants : Deux interpréfrontales, sous-oculaire n'atteignant pas tout à fait la lèvre, collier en chevron....

Éthologie. — L'*Acanthodactylus Savignyi* variété *oranensis* habite les sables. Il apparaît dès le mois de février, mais après l'*Acanthodactylus lineo-maculatus*. Les jeunes sortent les premiers. Les adultes suivent bientôt ; ils sont nombreux pendant le printemps et le commencement de l'été. Avec les fortes chaleurs ils deviennent plus rares et font place aux jeunes. En septembre, parfois fin août, les adultes réapparaissent jusqu'aux pluies d'automne.

Cette espèce court très vite en traînant la queue. L'accouplement a lieu dès la fin mars. La femelle pond à la fin de mai ou au commencement de juin 4 à 6 œufs de 14-15 mill. sur 9. Une 2e ponte doit suivre quelques jours plus tard. Les jeunes naissent dans le courant de juillet.

Cette espèce se nourrit comme tous les acanthodactyles, de petits coléoptères, de sauterelles, de fourmis, etc.

Acanthodactylus Blanci Nob. (Pl. XIII, fig. 1 à 5)

L'acanthodactyle de Blanc.

Caractères principaux. — *Queue bleue pendant le jeune âge et bleutée à l'âge adulte. Jamais deux squames interpréfrontales régulières. 1re et 4e sus-orbitales très divisées. Sous-oculaire n'atteignant pas la lèvre. 10-12 rangées de ventrales. Coloration à fond bleu verdâtre.*

Je dois cette espèce à M. Blanc, de Tunis, auquel je me fais un plaisir de la dédier. Voici la description d'un mâle :

Corps plus large que haut. Tête forte : longueur des plaques 15 mill., largeur entre les supraciliaires 8, largeur entre les tempes 12,5 millimètres. Bout du museau très large, à extrémité largement arrondie. Nasales peu proéminentes, convexes. Internasale à angles antérieur et postérieur très obtus. Dans l'échantillon que je décris, elle est divisée en deux. Dans un autre elle n'est que sillonnée et une pointe s'avance entre les préfrontales. Aucun exemplaire ne m'a présenté les deux interpréfrontales régulières et bien distinctes de l'*Acanthodactylus Savignyi*. Les préfrontales sont donc contiguës sur toute leur longueur ou, tout au moins, sur la plus grande partie de la ligne de suture.

1re sus-oculaire divisée en squames en dos d'âne et en granules peu nombreux. 4e sus-oculaire à squames postérieures assez fortes, séparées de la 3e par un assez grand triangle de fins granules. Ligne de granules supraciliaires simple. Frontale assez étroite à l'extrémité postérieure (1 mill.), peu fourchue, à sillon peu profond, à branches arrondies en dessus et continuées par les préfrontales. Celles-ci presque aussi larges que longues et légèrement convexes. Interpariétale petite. Pariétales se touchant sur la moitié de la longueur de leur bord interne. Ligne postérieure des pariétales formant un angle bien ouvert 165°. (Sur un autre exemplaire la ligne est concave).

Sous-oculaire reposant sur les 4e et 5e labiales non sectionnées. Trou auditif grand, 4 mill. sur 2. Temporales peu carénées.

Mentonnière grande. Écailles de la gorge relativement grandes, régulières. Pli gulaire peu marqué. Collier très haut (2 mill.) à bord convexe, à angles profonds.

Dorsales presque distinctes à l'œil nu, plates, à carènes très nettes, bien formées.

Ventrales près de deux fois plus larges que hautes (caractère de peu de valeur) sur 10 rangées longitudinales. Quelques rangées transversales ont 12 plaques.

Plaques préanales de la série médiane au nombre de 6 ; la 1re préanale, pentagonale (2,5 sur 1), est à peine plus grande que les deux suivantes.

Queue présentant en dessus, dans le sillon sus-caudal, une ligne de 4 à 8 petites écailles supplémentaires. Orteils forts, peu dentés. Pores fémoraux : 21 à 28.

COLORATION. — *1° Adultes.* — (Pl. XIII, fig. 1.) Robe à fond gris légèrement roussâtre. Dos parcouru par trois bandes de même largeur (3,2 mill.), la médiane à peu près unie, grisâtre ; les latérales plutôt réticulées de noir que tachées. Traits limitant les bandes dorsales peu apparents. Bande du haut des flancs parcourue par une ligne médiane de petites taches oblongues jaunes. Ventrales latérales lavées de jaune. Côtés de la tête blanchâtres. (L'épiderme est vieux). Membres a gouttelettes petites, rares et confuses.

Queue paraissant bleutée.

2° Jeunes. — (Pl. XIII, fig. 3 et 4). Tête bicolore : un trait d'un jaune d'or entoure les sus-orbitales et recouvre presque toutes les sutures ; l'espace entouré est noir. Une tache dorée et allongée se trouve au milieu du noir des sus-orbitales.

Dos parcouru par trois bandes noires, la médiane moins foncée que les latérales ; toutes larges d'un millimètre sur le milieu du dos et séparées par des traits jaune d'or d'un demi-millimètre. Les trois bandes enserrent chacune une ligne de très petits points dorés distants de 1 à 1,5 millimètres. Sur la bande médiane la ligne de points se continue par un trait jaune qui divise la partie antérieure de la branche en deux branches presque aussi larges que les bandes latérales.

Dans la région postérieure, la bande médiane descend jusqu'à 2 millimètres au-dessous des cuisses. Les deux latérales se confondent au-delà de la médiane en une seule bande aiguë et longue de 2 centimètres. Le haut des flancs est parcouru par une bande noire qui part de l'œil et se continue très loin sur la queue. Cette bande est un peu plus large que la bande dorsale latérale qui la surmonte ; les points sont un peu plus apparents. Au-dessous, deux traits se succèdent ; le supérieur jaune d'or va de l'œil à la cuisse ; son épaisseur est d'un millimètre ; l'autre noir avec des points jaunes au milieu est étroit et mal limité sur le côté inférieur.

Dessous de la queue bleuté à la base ; bout nettement bleu.

SEXES. — *Mâle.* — Base de la queue renflée ; fente cloacale descendant sur les côtés.

Femelle. — Queue assez forte à la base mais non renflée ; fente cloacale étroite et courte.

TAILLE. — *Mâle.* — 0,073 + 0,135 = 0m208,
Femelle. — 0,072 + 0,139 = 0m211.
0,040 + 0,058 = 0m098.
Jeune. — 0,034 + queue.

OBSERVATIONS. — L'*Acanthodactylus Blanci* est intermédiaire entre l'*Acanthodactylus Savignyi* variété *oranensis* et l'*Acanthodactylus lineo maculatus* variété *tingitanus*. J'ai voulu le rapporter comme variété à l'une des deux espèces avec lesquelles il a des caractères communs. Je n'ai pu y réussir. Aucun rapprochement ne m'ayant satisfait, je me suis décidé à créer une nouvelle espèce.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**T** : *littoral*). — Hammam-el-Lif, près de Tunis (M. Blanc).

ÉTHOLOGIE. — Cette espèce habite les sables du littoral.

24. *Acanthodactylus vulgaris* D. et B. (Pl. XIV, f. 1 à 8)

Fig. Blg. *Pr. Zool.* 1881 (*loc. cit.*) Pl. LXIV, fig. 4, *a* et *b*

L'acanthodactyle vulgaire.

Acanthodactylus vulgaris *D.* et *B.* — *Auct. alg.*
Acanthodactylus lineo-maculatus *D.* et *B.* — *Auct. alg.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Queue vermillon chez les jeunes et chez les femelles après la mue et au moment des amours. 10 rangées longitudinales de plaques ventrales. Coloration à fond fauve plus ou moins foncé.*

Cette espèce offre deux grandes variétés reconnues par les divers auteurs algériens. Mais ces deux variétés sont loin d'être stables. En étudiant les divers échantillons de ma collection, j'ai été amené à subdiviser les deux variétés principales. Le tableau ci-dessous résume mes observations.

Ac. vulgaris. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

1.	Écailles dorsales, granuleuses ou plates, non carénées.	*Variété* **vulgaris**.
	Écailles dorsales toutes carénées ou en dos d'âne	*Variété* **lineo-maculatus** et formes 2

2. Sous-oculaire n'atteignant pas la lèvre. Bandes dorsales de largeur inégale, la médiane égalant, sur la moitié postérieure du dos, au moins une fois et demie une latérale. Carènes mal définies, élargies. *Sous-variété* **tingitanus.**

Sous-oculaire atteignant la lèvre. Bandes dorsales à peu près d'égale largeur. 3

3. Dorsales à carènes très régulières, étroites, saillantes sur les écailles plates. 1re sus-oculaire bien divisée. *Sous-variété* **mauretanicus.**

Dorsales à carènes mal définies, presque en dos d'âne. 1re sus-oculaire peu divisée. *Sous-variété* **ksourensis.**

Variété **LINEO-MACULATUS** (*Auct.*) Pl. XIV, fig. 1 à 7

Acanthodactylus lineo-maculatus *D.* et *B.* — *Strauch*, *Lallemant.*

Caractère principal. — *Écailles dorsales carénées.*

1° Sous-variété **tingitanus** *Nob.* (Pl. XIV, fig. 5-6)

Cette forme représente l'*Acanthodactylus lineo maculatus*, type de D. et B., décrit sur des échantillons du Maroc. En voici la description d'après des exemplaires de Tanger et de Larache (Maroc) que je dois à l'obligeance de MM. Boulenger et Vaucher :

Corps guère plus large que haut, comme chez *Acanthodactylus Savignyi* variété *oranensis* d'Oran. Tête forte, relativement longue : distance entre les bords des supraciliaires 8,5 ; longueur des plaques de la tête 16,5 ; largeur entre les tempes 12. Bout du museau

légèrement renflé, les nasales l'étant peu. Rostrale petite, subobtuse. Bords supérieurs du museau droits. Internasale anguleuse en avant, et surtout en arrière, pénétrant souvent entre les préfrontales, sa pointe ayant une tendance à se sectionner.

1re sus-oculaire très divisée en granules, avec une squame longitudinale en dos d'âne plus ou moins longue. 4e sus-oculaire couverte d'une multitude de granules ; seule la ligne postérieure présente les sections d'une squame bordant la pariétale.

Granules supraciliaires sur deux rangs, au moins contre la 3e sus-oculaire.

Frontale très étroite à son extrémité postérieure (moins d'un millimètre), à branches en dos d'âne peu accentué et rentrant un peu en dedans des lignes des préfrontales. Interpariétale assez grande, s'allongeant vers le bas. Ligne externe des pariétales nettement concave. Sous-oculaire reposant sur les 4e et 5e sus-labiales. La 4e est presque toujours sectionnée et aussi parfois la 5e. La sous-oculaire peut donc reposer sur quatre sus-labiales ; le plus souvent elle repose sur trois.

Temporales peu saillantes, arrondies, peu carénées. Mentonnière relativement petite. Écaillure de la gorge régulière. Pli gulaire assez marqué.

Collier relativement étroit n'atteignant pas 1,5 mill., à bord convexe, parfois un peu en chevron.

Écailles dorsales très petites, à carène large, pas toujours nettement apparente.

Ventrales plus larges que hautes sur 10 rangées longitudinales; parfois 12 plaques sur quelques rangées transversales.

Plaques de la région sternale plus petites que les ventrales, à surface n'atteignant pas un millimètre carré, le plus souvent disposées sur 6 à 8 rangées. (Ce caractère rapproche cette variété de l'*Acanthodactylus Savignyi*.)

Orteils à dents bien apparentes, quoique courtes. Queue très élargie chez le mâle, un peu comprimée en dessus et presque plane en dessous. Parfois 3-4 petites écailles supplémentaires dans le sillon sus-caudal.

Pores fémoraux : 24-26.

COLORATION. — *1° Adultes*. — (Pl. XIV, fig. 5.) Le motif du dessin est le même que celui de la variété *oranensis* d'Oran. La bande médiane est près de deux fois aussi large que les latérales ; elle est fortement tachée de noir. Avec l'âge les bandes ne sont plus nettes. Les taches du haut des flancs, du cou et des joues sont bleues et presque toutes cerclées de noir ; la base des flancs et les côtés de la queue portent aussi des ocelles bleus. Le dessous

de la queue des mâles est d'un beau vermillon jusqu'à la ligne du cloaque.

Taille. — 0,070 + 0,140 = 0,210.

2° *Jeunes.* — Je n'ai qu'un échantillon un peu décoloré. Il présente un caractère saillant qui se retrouve chez les adultes : la bande médiane est nettement plus large que les latérales sur toute sa longueur. La queue est rose.

Distribution géographique, — (**M** : *littoral*). — Tanger (don Boulenger). Larache (don Vaucher).

Des échantillons du cap Sim au sud de Mogador, recueillis par M. Gaston Buchet, s'en rapprochent beaucoup. Ils paraissent cohabiter avec la forme voisine de l'*Acanthodactylus Savignyi* variété *oranensis* que j'ai signalée plus haut.

2° Sous-variété **mauretanicus** *Nob.* (Pl. XIV, fig. 1 à 4)

Acanthodactylus lineo-maculatus (*Auct. alg.*)

Voici la description d'un mâle d'Oran :

Corps nettement plus large que haut. Tête assez forte : distance entre les bords des supraciliaires 8^{m},5, longueur des plaques de la tête 15 mill., largeur entre les tempes 11. Bout du museau élargi par suite du renflement des régions nasales. Rostrale assez obtuse. Internasale à angle antérieur anguleux.

1re sus-oculaire divisée en squames en dos d'âne et en granules de forme très variable. 4e sus-oculaire très divisée en granules en avant, en sections d'une squame étroite en arrière. Granules supraciliaires sur un seul rang ; assez souvent une double rangée incomplète, parfois complète.

Pas d'interpréfrontales. (Très rarement à Oran l'internasale est sectionnée en arrière.) Frontale large à son extrémité postérieure (plus d'un millimètre), fourchue, à branches assez rapprochées, à sillon peu profond, à carène très obtuse. Préfrontales larges, légèrement carénées sur le côté externe, peu hautes. Surface des fronto-pariétales nettement moindre que celle des pariétales. Interpariétale petite, régulière ; parfois allongée entre les pariétales. Pariétales se tou-

chant sur la moitié au moins de la longueur de leur bord interne. Souvent un granule externe représente l'occipitale. Ligne postérieure des pariétales formant un angle très ouvert de 165°

Sous-oculaire reposant sur les 4e et 5e sus-labiales, atteignant toujours la lèvre en Oranie. (Je ne connais qu'un seul individu où elle ne l'atteint pas.) La largeur inférieure est de $0^m,5$ à 1. Trou auditif assez grand $3^m,5$ sur 1,5, à bord indistinctement granulé. Temporales granuleuses, saillantes, un peu en dos d'âne.

Mentonnière grande. Écailles bordant les inframaxillaires nettement plus grandes que celles qui les suivent.

Pli gulaire peu marqué par de petites écailles. Écailles bordant le collier, grandes.

Collier haut pouvant atteindre 2 mill., à bord convexe, à angles profonds entre les écailles.

Écailles dorsales presque visibles à l'œil nu vers la base du dos où elles ont un tiers de millimètre de largeur, plates, fortement carénées sur toute leur longueur, à carènes régulières, arrondies en dessus. Une soixantaine de dorsales au milieu du corps.

Ventrales bien plus larges que hautes (2^m sur 1,2) et disposées sur 10 rangées ; celles de la 4e rangée presque à côtés égaux, celles de la 5e plus hautes que larges. (Parfois quelques lignes transversales portent 12 plaques.)

Plaques de la région sternale plus petites, presque carrées, un millimètre de côté, sur 4 rangées seulement au-dessous de l'écaille centrale du collier. (Ce caractère est à peu près constant.)

Préanale grande, $4^m,3$ sur 2,2, hexagonale, suivie de six autres de même forme, mais de dimensions décroissantes : $3^m,5$ sur 1,4 ; $2^m,5$ sur 1 ; 2^m sur 0,8 ; les autres très petites. Dans les angles externes sont logées des plaques dont l'inférieure a 1 millimètre carré. Le tout forme un triangle isocèle étroit de base et haut de 9 millimètres. Chez une femelle, la plaque inférieure est moins grande. D'ailleurs ces caractères ont peu de valeur.

Orteils à dents courtes, mais ne se distinguant pas toujours de celles de l'*Acanthodactylus Savignii* variété *oranensis*.

Queue bien renflée chez le mâle mais peu étranglée en avant, longue. Écailles sus-caudales subitement agrandies. Sillon sus-caudal dépourvu de petites écailles supplémentaires.

Pores fémoraux : 24-26.

Coloration. — 1° *Adultes.* — (Pl. XIV, fig. 1.) La coloration la plus commune est celle-ci :

Tête unie. Parfois il y a quelques petites taches noires sur les pariétales. Dos à fond fauve foncé ou rougeâtre. Quatre étroites lignes gris-clair le parcourent. Ces lignes, non sectionnées, présentent néanmoins des parties plus colorées formant des taches étroites. Entre ces quatre lignes se trouvent trois bandes à peu près de même largeur sur la partie postérieure du dos. La bande médiane est souvent unie, parfois parsemée de taches noires isolées plus ou moins apparentes. Les bandes latérales sont noires et sectionnées par des taches fauves. Il en résulte qu'elles sont alternativement formées de taches noires bien distantes presque carrées et de taches fauves de surface moitié moindre. Ce système de coloration se continue sur la queue. Les deux lignes médianes du dos se rejoignent à la hauteur de la ligne anale ; un trait simple, clair, les continue dans le sillon sus-caudal. La partie supérieure des flancs est couverte par une large bande fauve portant sur sa ligne médiane une suite de points jaunes arrondis, très rarement elliptiques. Au-dessous se trouve un trait jaune serin qui est séparé des ventrales par une large bande d'écailles de couleurs variées, les unes fauves, les autres grises ou jaunes. Les côtés du corps, jusqu'au museau, sont lavés de jaune serin.

Ventre blanc nacré. Membres portant de nombreuses gouttelettes claires. Queue légèrement rosée après la mue ; d'un vermillon éclatant chez les femelles au moment des amours.

Le système de coloration que je viens de décrire varie peu dans son ensemble chez les mâles. Les taches noires des bandes latérales sont plus ou moins apparentes ; celles des flancs, tout en restant circulaires, sont plus ou moins grandes et certaines sont bordées ou cerclées de noir.

Dans un échantillon de Kralfallah, dont l'écaillure est bien voisine d'*Acanthodactylus vulgaris*, les deux bandes latérales

du dos offrent un système de taches différent : les taches noires sont reliées entre elles et le milieu de la bande est occupé par des taches fauves deux à quatre fois plus longues que larges.

En résumé, la coloration présente chez les mâles les caractères constants suivants : 1° Traits dorsaux clairs, au nombre de quatre, toujours présents et bien distincts. 2° Taches des flancs généralement circulaires. 3° Côtés de la tête jaune serin. 4° Queue vermillon ou rosée en dessous, surtout chez la femelle.

Chez les femelles, la coloration est souvent moins vive, les taches noires manquent ; le dos est d'un fauve uni, coupé seulement par les quatre lignes claires, étroites, entre lesquelles sont noyées des taches allongées plus ou moins nombreuses, peu apparentes. Les taches des flancs manquent le plus souvent.

2° *Jeunes.* — (Pl. XIV, fig. 4). Tête bicolore d'un bel effet, à régions saillantes noires, à sutures d'un fauve clair et doré. Dos parcouru par trois bandes dorsales, noires, larges d'un millimètre vers le milieu du corps et comprises entre quatre lignes d'un demi-millimètre d'un fauve clair doré. La bande médiane s'élargit en avant et une ligne dorée simple la divise en se continuant par une suite de points très peu apparents. Le haut des flancs, de la cuisse à l'œil, est aussi parcouru par une bande noire présentant une ligne de petits points dorés. Au-dessous, cette bande est bordée par une ligne dorée plus large que les dorsales et parallèle à un autre trait noir de même largeur. Enfin le bas des flancs porte une bande dorée séparée des ventrales par une étroite ligne d'écailles noirâtres. Queue rose vermillon sur toute la longueur en dessous et sur les trois quarts en dessus. Les lignes dorées latérales du dos se rejoignent assez loin sur la queue ; les deux internes, un peu en arrière de la ligne anale. Ventre et gorge à reflets bleuâtres.

SEXES. — *Mâle.* — Queue très renflée à la base, à côtés assez droits, un peu étranglée en avant. Fente anale descendant sur les côtés. Coloration vive et variée. Queue légèrement rosée ou vermillon rosé en dessous après la mue, surtout au moment des amours.

Femelle. — Queue à section rectangulaire à la base diminuant insensiblement de largeur à partir des cuisses. Fente anale peu étendue, à bord antérieur convexe. Coloration tendant à devenir uniforme. Queue et cuisses, depuis la ligne cloacale, d'un vermillon éclatant en dessous après la mue et surtout pendant la période des amours. Les cuisses, vivement colorées, distinguent nettement la femelle.

TAILLE. — 0,081 + 0,136 = 0m217. Kralfallah.
0,075 + 0,144 = 0m219. Oran.

VARIATIONS. — Sauf le caractère de la couleur vermillon de la queue tous les autres caractères sont variables. Dans les échantillons des Hauts-Plateaux (Kralfallah, Bedeau), l'écaillure dorsale tend à devenir lisse, et certains exemplaires offrent des écailles seulement un peu en dos d'âne. La 1re sus-oculaire tend à se sectionner de moins en moins. Les échantillons des Hauts-Plateaux sont de corpulence plus forte que ceux d'Oran.

Dans un échantillon de la Sénia, la sous-oculaire n'atteignait pas la lèvre. En général, du littoral au Sahara, elle l'atteint chez toutes les formes de l'Oranie.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai** : *T.*, *H.-Pl.*) — Cette variété est commune à Oran et dans ses environs, où elle a été signalée par Guichenot, Strauch, Lataste qui ne l'ont pas distinguée de l'*Acanthodactylus oranensis*. Hors d'Oran, je l'ai recueillie à La Sénia (gare), au Sig, à Bedeau, à Magenta, à Daya, à Sidi-Chaïb (près Daya), à Kralfallah. Je l'ai reçue de Sidi-Douma (Lafosse), de Nemours (Pallary), d'Aïn-Tédelès (Léon Besombes).

3e Sous-variété **ksourensis** *Nob.* (Pl. XIV, fig. 7.)

Cette sous-variété se distingue par les caractères suivants : 1re sous-oculaire presque entière ou divisée en 2 ou 3 squames seulement. Dorsales à carène mal définie. Bande médiane du dos s'atténuant en longue pointe bien avant les reins.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — **Oi** : *S.* — J'ai recueilli cette forme à Stitten. Un individu très jeune d'El-Abiod-Sidi-Cheikh doit s'y rapporter.

Variété **VULGARIS** (*Auct.*) Pl. XIV, fig. 8

Acanthodactylus vulgaris *D.* et *B.* — *Strauch*, *Lallemant*

CARACTÈRE PRINCIPAL. — *Écailles dorsales lisses.*

Cette variété paraît rare en Algérie. Voici la description succincte d'une femelle de Sebdou : 1re sus-oculaire divisée en 2 ou **3** squames parallèles et dépourvue de granules. 4e sus-oculaire divisée sur le bord postérieur en 2 ou 3 squames et, dans l'angle antero-externe, en granules. Une seule ligne de granules supraciliaires. Préfrontales et branches de la frontale arrondies, convexes. Internasale anguleuse en avant. Sous-oculaire atteignant la lèvre. Collier relativement étroit, formé de huit plaques. Écailles dorsales granuleuses, bombées, lisses. On ne voit des traces de carènes qu'entre les cuisses. Plaques ventrales dispersées sur 10 rangées longitudinales très nettes. Orteils denticulés.

COLORATION. — Robe à fond fauve foncé, uniforme, parcouru seulement sur le dos par 4 traits gris-perle dans lesquels se trouvent des taches allongées à peine plus larges. Quelques taches noires réticulées, assez effacées, relient les traits entre eux. Jeunes à queue orangée.

Plusieurs exemplaires de Sebdou et un de Kralfallah ont la robe de la sous-variété *mauretanicus*.

VARIATIONS. — Un échantillon que j'ai récolté dans le Haut-Tell ou sur les Hauts-Plateaux de l'Ouest, probablement entre Bedeau et El-Aricha, présente des caractères plus typiques que celui décrit ci-dessus. Les écailles dorsales sont grandes, plates, non carénées ; elles ont tout l'aspect de celles de l'*Acanthodactylus vulgaris* type de Valence (Espagne). Les 1re et 4e sus-oculaires sont bien divisées. La ligne de granules supraciliaires est double le long de la 3e sus-oculaire.

On pourrait, en se basant sur ces différences, subdiviser la variété *vulgaris* en deux sous-variétés ; mais la forme des « écailles non carénées » étant variable, il vaut mieux s'en tenir à une seule dénomination.

TAILLE. — $0^m 070 + 0^m 085$ (queue repoussée).
$0^m 065 + 0^m 115 = 0^m 180$.
$0^m 037 + 0^m 064 = 0^m 101$ (jeune, un mois).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Oi** : *Haut-Tell, H.-Pl.*) — Hors de la province d'Oran, les auteurs ne donnent aucune localité précise concernant cette variété. Dans l'Oranie je l'ai recueillie à Sebdou (champs au N.-E.), Bedeau, Magenta, Tafaroua, Kralfallah, en août et septembre. Sauf à Sebdou, j'ai constaté partout la cohabitation de la variété *vulgaris* avec la variété *mauretanicus* ; les individus appartenant à cette dernière sont de beaucoup les plus nombreux. Il se pourrait que la variété *vulgaris* domine dans la région, qui s'étend à l'Ouest de Tlemcen.

ÉTHOLOGIE. — L'*Acanthodactylus vulgaris* et ses variétés ont les mêmes mœurs. On les trouve dans les terrains nus, pierreux, parsemés de touffes de palmier nain, de jujubier sauvage, etc., où ils peuvent se réfugier en cas d'alerte. A Oran, on trouve cette espèce presque toute l'année, surtout de février à novembre. Si l'hiver est sec, on peut la voir sur le coup de midi.

Les deux sexes s'accouplent de bonne heure. La femelle pond 6-7 œufs en mai. Ces œufs mesurent 15 à 16 millimètres de long sur 8 à 9 millimètres d'épaisseur. Les petits commencent à naître dans la première quinzaine de juillet. Des échantillons du 5 juillet mesuraient 6 centimètres. D'autres du 5 août, $31 + 46 = 77$ millimètres.

L'*Acanthodactylus vulgaris* court avec une extrême rapidité, en traînant la queue. Il est très agressif et mord avec acharnement lorsqu'on le tient. Il se bat avec ses congénères et la lutte finit souvent par la mort de l'un des combattants. J'ai été témoin, chez moi, d'une de ces rencontres : Après diverses morsures réciproques sur les flancs, l'un des adversaires finit par saisir l'autre par le bout du museau. Il le tint longtemps entre ses mâchoires et l'étouffa, pendant qu'avec ses griffes il lui crevait les yeux. Chose curieuse, le plus petit avait eu raison du plus grand.

Ce batailleur émérite était très agressif ; je ne pouvais le

saisir sans risquer d'être mordu. Il partageait sa cage avec des *Agama inermis* que je nourrissais de sauterelles. Un jour, un agame saisit une forte sauterelle. Aussitôt l'irascible acanthodactyle saute sur la partie postérieure de l'insecte qui émergeait de la bouche de l'agame et voilà nos deux lézards aux prises, chacun tirant de son côté. L'acanthodactyle finit par emporter son morceau.

La chasse des acanthodactyles est aisée en terrain nu et pierreux, car ces animaux vont d'une pierre à l'autre. Bientôt fatigués, ils se laissent prendre facilement. Dans les champs, on les prend à la course. Lorsque le terrain est parsemé de touffes de palmier nain, la capture devient difficile, car, à la moindre alerte, l'animal file droit au palmier.

L'acanthodactyle commun se nourrit de sauterelles, de chenilles, de coléoptères moyens, même assez durs, de fourmis.

Genre EREMIAS Wieg.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Narines non contigües aux labiales, entourées par trois plaques. Doigts non denticulés ou très peu.*

En Berbérie, ce genre est représenté par un groupe bien variable (*Eremias guttulata Auct. div.*), qui a été très discuté.

Duméril et Bibron, puis Guichenot, ont rapporté les Erémias algériens à deux espèces : *Eremias guttulata* et *E. pardalis* Lichtentein. Gervais, Strauch et Lallemant, adoptèrent cette manière de voir. Malheureusement les descriptions de Guichenot et de Strauch qui ne sont que la reproduction abrégée de celles de Duméril et Bibron, sont loin d'être exactes. Elles mettent en relief certains caractères de peu de valeur qui s'appliquent parfois à des individus des deux espèces. C'est en se basant sur ces caractères peu précis que Wagner n'a signalé à Oran qu'*Eremias guttulata*, tandis que Strauch n'y cite qu'*Eremias pardalis*. Or, il n'y a à Oran que la seule forme (*Eremias pardalis*) figurée par Guichenot. Cette forme est répandue partout dans la province d'Oran et elle domine dans toute la Berbérie.

L'autre forme (*Eremias guttulata*), a été signalée à plusieurs reprises en Algérie. Jusqu'à ces derniers temps, on ne pouvait tenir comme exacte que la localité de Bône, d'où Duméril et Bibron ont étudié des échantillons. Mais grâce à l'ami Hiroux, auquel je dois tant de bonnes découvertes, je peux certifier la présence à Méchéria, d'un Eremias qui est certainement un *Eremias guttulata*. Enfin M. Blanc m'a envoyé de Batna et de Tunisie, deux exemplaires qui se rapportent aussi à cette forme. Pour moi le doute n'est plus possible, il y a en Berbérie deux *Eremias* distincts, l'un répondant à l'*Eremias pardalis*, figuré par Guichenot, l'autre à l'*Eremias guttulata* de D. et B. et de Strauch ! Y a-t-il lieu d'en faire deux espèces ? Quoique la forme barbaresque, voisine du type égyptien, soit trop peu connue pour pouvoir en faire une étude définitive, je suis d'avis que la séparation s'impose. Le tableau suivant fait ressortir les différences :

*G. **Eremias***. — TABLEAU DES ESPÈCES

Corps comprimé ; tête fine, allongée, lisse en dessus, à front non proéminent, à museau étroit. Ligne médiane des plaques de la tête égalant en longueur un peu plus de deux fois la largeur comprise entre les supraciliaires. Plaques nasales ne formant pas de bourrelet saillant ; narine le plus souvent étroite, linéaire. Plaque préanale très grande, à contour polygonal et bordé par des plaques d'un demi-millimètre formant une ceinture régulière ; le tout couvrant la surface du triangle préanal. Dessous du ventre et du corps, surtout de la queue, bleuâtre. (Pl. XV, fig. 1, *a*, *b*.)
Er. guttulata.

Corps arrondi. Tête courte, rugueuse en dessus, à front bombé, haut et proéminent, bout du museau large. Ligne médiane des plaques de la tête égalant en longueur à

peu près le double de la distance comprise entre les supraciliaires. Plaques nasales formant un bourrelet très saillant à narine le plus souvent circulaire. Plaque préanale petite, bordée de plaques souvent presque aussi grandes qu'elles et séparées des aines par d'autres plaques. Ventre et queue d'un blanc jaunâtre. (Pl. XV, fig. 2, a, b.)

Er. Guichenotii *Nob.*

25. *Eremias guttulata* Licht. (Pl. XV, fig. 1, *a*, *b*)

Eremias guttulata *Licht.*, *D. et B.*, *Guichenot.*
Eremias guttulata *Blg.* (ex part.)
Eremias guttulata *Ern. Olivier* (ex part.)

L'érémias à gouttelettes.

Caractères principaux. — *Outre ceux du genre : une plaque occipitale ; paupière inférieure à région centrale demi-transparente. Narine linéaire. Plaque préanale très grande.*

Voici la description d'une femelle de Méchéria :

Tête petite, à museau allongé, rétréci dans la région des frénales : longueur des plaques de la tête 10 millimètres, largeur entre les bords des plaques supraciliaires 4^{m}4, distance entre les tempes 7 millimètres. Rostrale petite, très obtuse. Narine entre trois plaques non bombées ou très peu ne formant pas bourrelet. Ouverture souvent étroite, elliptique ou même linéaire. 1re et 4e sus-oculaires petites, entières, presque planes. Région frontale non saillante continuant le plan incliné du museau. Moitié postérieure des plaques de la tête à bords latéraux à peu près parallèles. Occipitale petite. Frénale aussi longue que la naso-frénale inférieure et la préoculaire. Labiales antérieures relativement étroites; les postérieures encore moins hautes. Trou auditif en forme de demi-cercle (1^{m}8 sur 1 millimètre) bordé en haut et en avant par une écaille étroite, courbe et longue occupant la moitié de l'arc.

Paupière inférieure portant au centre deux seules pièces cornées, rectangulaires, paraissant transparentes.

Collier légèrement convexe à plaques assez grandes (0,5 à 0,9 millimètres de hauteur).

Écaillure dorsale fine, granuleuse.

Plaques ventrales petites, subégales entre elles, sur 8 rangées longitudinales. De chaque côté, dans la région moyenne, il y a une 5e rangée de petites plaques, près de moitié plus petites que celles de la 4e rangée.

Plaque préanale grande, très régulière, en forme d'anse de panier, large de 2m 5, haute de 1m 5, bordée d'une ceinture de 6 petites plaques d'un 1/2 millimètre carré. Une ligne de granules très réduits achève de remplir le triangle préanal.

Orteils fins, très finement denticulés. Pores fémoraux : 12-13.

Corps un peu élargi, bien moins cylindrique que chez *Eremias Guichenotii*.

Coloration. — Souvent d'un rouge de sable uni en dessus. Ventre à reflets bleuâtres. Dessous de la queue plus bleuté.

Chez le mâle le dos est parfois linéolé de petites taches, les unes claires, les autres d'un noir mat.

Sexes. — *Mâle*. — Tronc court. Fente anale descendant sur les côtes. Base de la queue relativement étroite, aplatie en dessus et en dessous.

Distance du museau au collier.	15m
Du collier à l'anus.	23
De la ceinture au pli gulaire .	25

Femelle. — Tronc allongé. Base de la queue arrondie en dessous, aplatie en dessus.

Distance du museau au collier.	15m	16m
Du collier à l'anus.	27	27,5
De la ceinture au pli gulaire .	29	31

Taille. — *Mâle*. — 0,038 + 0,080 = 0m 118.
Femelle. — 0,042 + 0,088 = 0m 130.
0,0435 + 0,085 = 0m 1285.

Distribution géographique : (**Oi**, **C**., **T**. : *H.-Pl.*, *région montagneuse.*) — L'*Eremias guttulata* m'a été envoyé de Méchéria (Hiroux) ; probablement du Djebel Antar.

Guichenot l'a signalé de Bône. M. Blanc m'a envoyé de Batna un très mauvais échantillon qui m'a paru appartenir à cette espèce. Des exemplaires de Foum Tatahouine (Tunisie M. Blanc) s'y rapportent absolument.

Éthologie. — Je n'ai aucun renseignement sur cette espèce qui pourrait bien être confinée dans la région montagneuse des Hauts-Plateaux. A Méchéria, elle vit non loin d'*Eremias Guichenotii*, lequel abonde dans la plaine d'alfa.

26. *Eremias Guichenotii* Nob. (Pl. XV, fig. 2, *a*, *b*)

Fig. Guichenot, *Expl. sc. de l'Algérie* (Pl. 1, fig. 2)

L'érémias de Guichenot.

Eremias pardalis *Guich.*, *Gervais*, *Strauch*, *Lallemant.*
Eremias guttulata *Blg.*, *Ern. Olivier* (ex part.)
Podarces Simoni Böttger 1883 ? *Die Rept. von Marocco.*

Espèce de petite taille que les caractères de genre de la narine font distinguer au premier examen. Tête petite, museau court, large entre les frénales ; distance entre les bords des plaques supraciliaires 5 millimètres, ligne entre les tempes 7 millimètres, longueur des plaques du dessus de la tête 9,5 millimètres. Rostrale très courte, arrondie, obtuse. Narine entre trois plaques : la nasale et deux naso-frénales. La naso-frénale inférieure atteint la rostrale et borde la 1re sus-labiale. Ces plaques sont bombées, saillantes et forment le plus souvent bourrelet. Ouverture ronde. 1re et 4e sus-oculaires très petites, plus ou moins divisées ; la 2e un peu plus longue que la 3e. (Dans la figure de Guichenot, la 1re sus-oculaire manque. Je n'ai jamais observé ce cas). Une ligne simple de granules borde l'arcade sourcilière. Interpariétale aussi large que l'occipitale.

Région frontale proéminente. Sus-labiales antérieures hautes. Trou auditif en forme de demi-cercle, deux fois aussi haut que

large, à plaque de l'angle postérieur non courbée, n'occupant que la partie supérieure, tout au plus le tiers.

Sous-oculaire atteignant la lèvre, très large à la base (1,5 à 2 mill.) en forme de trapèze, dont la petite base inférieure égale presque la moitié de la grande base. Elle repose entre les 4e et 5e labiales.

Un sillon très net marque en dessous la ligne postérieure des oreilles.

Collier de forme très variable : droit, convexe ou en chevron, composé de plaques plus ou moins géométriques, peu hautes (1/2 mill. en général), les centrales plus ou moins fixes. Quoique les plaques soient fixes, le collier est presque toujours très distinct.

Paupière inférieure portant, au centre, des plaques polygonales noires, cornées, plus ou moins transparentes. Le nombre de ces plaques est variable : il y en a ordinairement 2 ou 3 de grandes qui reposent sur une ligne de 4 à 6 bien plus petites. Elles sont moins nombreuses chez les individus du Sahara.

Ecaillure dorsale fine, granuleuse.

Plaques ventrales toutes à peu près de même largeur, sur 8 rangées longitudinales et parallèles. De chaque côté il existe une 5me rangée de demi-plaques.

Plaque préanale irrégulière, petite, triangulaire ou subpentagonale 1,5 sur 1,5 au plus, entourée par deux rangées de plaques : celles de la 1re d'un millimètre carré, celles de la 2e un peu plus petites. En plus une ligne de granules.

Orteils fins, bien denticulés, mais à dents très fines et très courtes. Pores fémoraux : 10 à 15.

Corps assez plat en dessous, très bombé, arrondi en dessus. A l'état de vie il paraît cylindrique. Dans le Sahara il est moins épais que dans le Tell et sur les Hauts-Plateaux.

Coloration. — Très variable dans le fond qui du brun foncé passe au fauve clair. La tête est de même couleur. Chez les vieux individus elle devient d'un gris argenté. Sur le dos et les flancs il y a six lignes de petits points gris et fauves. Ces points sont en partie irrégulièrement bordés de noir. Ils sont très distants (3 millimètres). Quelquefois les taches noires sont

grandes, rectangulaires et sont disposées sur 2-4 lignes distantes. La base des flancs est pointillée de noir. Les membres sont de même couleur avec de fines gouttelettes. Le dessous du corps est d'un blanc jaunâtre, plus accentué sous la queue.

En été les échantillons du Sahara sont à fond roux de sable, presque uni sur le dos. Certains ont une tendance à devenir pommelés. Chez le plus grand nombre les taches brunes sont groupées et forment quatre bandes dont les latérales, sur le haut des flancs, sont très prononcées. Le fond est tacheté de clair.

Les jeunes individus ont une plus belle robe. Sur le fond brun se détachent quatre beaux traits d'un blanc roussâtre ; un cinquième plus sombre parcourt le milieu du dos. Dans les bandes de fond il y a une ligne de petits points blanchâtres. Cette coloration se maintient pendant un ou deux ans.

Chez les jeunes du Sahara la coloration n'est qu'une réduction plus claire de celle des adultes.

SEXES. — *Mâle.* — Fente anale large, droite, ouverte ; queue aplatie en dessous. Distance du museau au collier, plus grande que la moitié de la distance de la ceinture au sillon de la gorge.

Femelle. — Fente étroite, à bord convexe. Queue arrondie. Distance du museau au collier égale à la moitié de celle de la ceinture au sillon de la gorge.

TAILLE. — *Mâle.* — 0,049+0,101=0,150. (Oran). Dimension rare.
Mâle. — 0,043+0,082=0,125. (Oran).
Femelle. — 0,045+0,080=0,125. (Oran).
Mâle. — 0.041+0,093=0,134. (El-Abiod- Sidi-Cheikh).
Femelle. — 0,041+0,086=0,127. (El-Abiod-Sidi-Cheikh).
Femelle. — 0,044+0,075 (queue repoussée). El-Abiod-Sidi Cheikh.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**B** : *T.*, *H.-Pl.*, *S.*) — L'*Eremias Guichenotii* abonde partout, depuis le littoral jusque dans le Sahara. Il a été signalé à Oran par tous les auteurs algériens. Il y est commun. Je l'ai recueilli à La Sénia, Valmy, Camerata, Arlal, La Macta, dans toute la plaine entre Oran et Perrégaux, à El-Aricha, Bedeau, Magenta, Daya, Kralfallah, El-Abiod-Sidi-Cheikh, etc. Je l'ai reçu de Mascara (Pallary) ; du Kreider et de Méchéria (Hiroux).

Éthologie. — L'érémias de Guichenot est comme la *Lacerta perspicillata*, une espèce que l'on trouve presque toute l'année et surtout en hiver. Elle est rare en été. Les jeunes paraissent d'abord, au commencement de juillet. Ceux de l'année précédente, sortent quelques jours plus tard et, dès le mois de septembre, les adultes commencent à devenir communs. L'accouplement paraît avoir lieu aussitôt ou, tout au moins suivant les régions, dans le courant de l'automne.

J'ai été témoin de l'accouplement de deux érémias. Le 2 avril 1899, à 10 h. 1/2 du matin, j'ai surpris dans la campagne deux individus accouplés. Ils n'ont pas fui à mon approche et j'ai pu, assis à 50 centimètres de distance, les examiner tout à mon aise. Le mâle tenait, avec ses mâchoires, la femelle par le côté droit de la ceinture. Son corps replié passait sous la région cloacale de la femelle qu'il maintenait dans l'immobilité avec la jambe gauche appuyée sur la base de la queue. La femelle tenait la queue en l'air. Au bout d'un quart d'heure, je les ai séparés. J'ai constaté que le mâle n'avait qu'un pénis engagé.

J'ai observé le même fait le 23 septembre, à 10 heures 1/2 du matin, entre El Gor et le djebel Siaïed.

Voici quelques observations sur la gestation :

Du 17 octobre, à Oran. — Une femelle avec 3 œufs développés de 10^{m} sur 6. En dessous, un groupe de 5 œufs, le plus grand de 2 mill. au plus.

Du 15 novembre et du 28 décembre, à Oran. — Deux femelles avec deux groupes de 6 ovules.

Du 30 mars, à Oran. — Deux femelles avec 4 œufs de 11^{m} sur 5 ; restent deux groupes de chacun six non fécondés.

Du 18 avril, La Sénia. — Une femelle avec 4 œufs de 10^{m} sur 6, restent deux groupes non fécondés de 5-7.

Dans le Sud, la gestation paraît plus précoce.

Du 30 janvier, au Khreïder (Hiroux). — Une femelle avec deux œufs de 10^{m} sur 5.

Du 1er mars, à Méchéria (Hiroux). — Trois femelles avec des œufs de 4^{m}. Une autre avec 4 œufs presque mûrs de 13^{m} sur 8.

Du 15 avril, à El-Abiod-Sidi-Cheikh (Pouplier). — Œufs fécondés mais non développés.

Du 1er mai. Même localité. — Deux femelles avec 3 œufs de 10m sur 5. Au-dessous, deux groupes de 4 ou 5 ovules.

Une autre avec 3 œufs de 4 mill. de diamètre. Au-dessous deux groupes de 5 ou 6 ovules.

Fin mai. Même localité. — Une femelle présente 3 œufs de 11m sur 5. Pas d'ovules.

Le 6 août, à El-Abiod, les jeunes ont : 0,028 + 0,048 = 0,076.

Le 6 juillet, à Oran : 0,023 + 0,033 = 0,056 mill.

Les périodes de gestation ont donc lieu vers le commencement du printemps et en automne.

Les adultes deviennent communs en septembre et octobre.

Ils se cachent pendant les périodes de mauvais temps et réapparaissent nombreux quand la température est modérée.

L'*Eremias Guichenotii* habite les lieux plats, un peu broussailleux et rocailleux. Sur les Hauts-Plateaux, il se trouve dans l'alfa. Dans la région saharienne, il préfère les endroits rocailleux sablonneux, aux sables purs. Il est facile à capturer, car, au moindre danger, il se réfugie sous une pierre. Il n'a d'ailleurs pas la vitesse de l'acanthodactyle.

Genre OPHIOPS

CARACTÈRES DU GENRE. — *Pas de paupières. Narine entre quatre plaques : deux nasorostrales et deux postnasales. Pariétales séparées seulement au sommet par l'interpariétale. Ecaillure des Psammodromus. Orteils à peine denticulés.*

Une seule espèce en Algérie et en Tunisie.

27. *Ophiops occidentalis* Blg. (Pl. XV fig. 3, *a*)

Fig. Blg. (*Cat. of Liz.*) Pl. iii, fig. 2 ; 3e volume

L'ophiops d'occident.

Ophiops occidentalis *Blg.* — *Blg.*, *Ern. Olivier.*
Ophiops elegans *Lat.*, *Böttg.* non *Ménétries.*

Ce lézard a tout le facies du *Psammodromus Blanci*. Il s'en distingue nettement par ses yeux qui ne sont jamais recouverts de paupières. En alcool, le globe de l'œil apparaît mat comme chez les couleuvres.

En voici la description :

Surface des plaques de la tête longue de 10 mill. et large de 5 entre les arcades sourciliaires. 1re et 4e sus-oculaires très petites, entières. 2e et 3e grandes, entières. Pas de ligne de granules bordant l'arcade sourcilière.

Rostrale courte, arrondie, subobtuse. Narine non proéminente, entourée par 4 plaques, parfois par 3 et même par 2 par suite du retrait des postnasales. Ces dernières ne la touchant que par un angle peuvent ne pas l'atteindre. Interpariétale petite. Occipitale réduite à un granule un peu saillant ; il en résulte que les pariétales sont contiguës sur presque toute leur longueur. Sous-oculaire atteignant assez largement la lèvre entre les 4e et 5e labiales, parfois entre les 5e et 6e. Œil absolument dépourvu de paupières. Trou auditif assez étroit, bordé antérieurement, et en haut, d'une plaque de près de 2 mill. de hauteur sur près de 1 de largeur.

Collier mal défini, fixe sous le cou. Pli gulaire très rarement marqué.

Écailles dorsales grandes, minces, très carénées et très imbriquées, subobtuses ; carènes en lignes continues, obliques et symétriques par rapport à la bissectrice dorsale.

Ventrales assez grandes pour la taille, régulièrement disposées en 6 bandes longitudinales. Il y a, en outre, de chaque côté, une 4e bande latérale formée de plaques de dimensions moindres ; ces plaques ne sont guère plus grandes que celles des flancs. Les plaques de la 2e rangée ont 2m sur 1 ; elles sont un peu plus larges que celles des 1re et 3e rangées lesquelles sont à peu près égales entre elles.

Orteils fins, denticulés. Pores fémoraux : 8-9.

Coloration. — Dos couvert par une bande dorsale d'un brun foncé antérieurement, moins sombre postérieurement. Cette bande est bordée à l'intérieur par une ligne noire qui se fond vers la queue. En dehors et de chaque côté il y a un trait de 1 mill. presque blanc qui disparaît vers le bas du dos ou devient fauve. Sur les flancs, depuis le trou auditif, on voit une ligne semblable. Entre les deux lignes blanches il y a une bande brune, devenant fauve, pointillée de noir comme la

base des flancs. Les 3es rangées ventrales sont parfois aussi pointillées. Tête brune, unie. Ventre blanc très légèrement lavé de bleuâtre. Queue brune en dessus, d'un blanc sale en dessous.

Sexes. — *Mâle.* — Fente droite, large, descendant sur les côtés ; queue aplatie en dessous, peu élargie.

Femelle. — Fente étroite. Queue fine.

Taille. — 0,048 + 0,085 = 0m133.

Distribution géographique. — (**Ai, T.** : *T.? H.-Pl.*, S.)— Cette espèce n'avait jamais été signalée jusqu'ici dans la province d'Oran. La découverte en est due à mon ami Hiroux, qui me l'a envoyée de Méchéria le 20 avril 1896. J'ai depuis retrouvé cette espèce à Kralfallah, où elle est très commune.

Éthologie. — L'*Ophiops occidentalis* paraît se plaire sur les plateaux à végétation un peu éclaircie. A Méchéria et à Kralfallah, il habite la plaine d'alfa, de chich, etc. Je l'ai de Méchéria du mois d'avril. De Kralfallah d'août, de septembre et de juin.

Une femelle de Méchéria prise le 10 avril, avait un œuf de 4m sur 2. Une autre du 25, 4 œufs de 10m sur 5, presque mûrs.

Cette espèce est très agile et très difficile à capturer, surtout dans l'alfa. Ce n'est que dans les endroits où les touffes sont clairsemées qu'on peut la prendre en la fatiguant à la course.

10me Famillle. — CHALCIDIENS

Caractères de la famille. — *Corps serpentiforme. Un sillon ou un repli cutané revêtu de petites écailles parcourt chaque flanc, de l'oreille jusqu'à l'anus. Tête couverte de plaques. Écailles ventrales bien plus grandes que les dorsales ; toutes disposées en séries transversales parallèles, non imbriquées ou très peu. Membres absents ou réduits à des rudiments.*

Aucune espèce de cette famille n'a encore été signalée dans la province d'Oran. M. Boulenger cite *Ophisaurus Koellikeri* Günth. au Maroc. Jadis Gervais a signalé *Pseudopus Pallasii* à Alger, d'où il l'aurait reçu du docteur Marloy. Depuis, aucune découverte n'a confirmé l'indication de Gervais. Dans le cas où une espèce de ce groupe viendrait à être retrouvée, voici un tableau qui permettra de faire une première classification.

Chalcidiens. — TABLEAU DES GENRES

Membres postérieurs réduits à deux petits appendices écailleux bien visibles. Écailles dorsales un peu entuilées.
Genre **Pseudopus.**

Pas de vestiges de membres ou vestiges très réduits. Dorsales disposées en anneaux séparés.
Genre **Ophisaurus.**

Genre OPHISAURUS Daud.

Caractères. — *Corps serpentiforme sans nul vestige de membres à l'extérieur ou vestiges très rudimentaires ; sillons latéraux assez profonds.*

Ce genre est représenté au Maroc par une espèce :

Ophisaurus Koellikeri Günther 1873

L'ophisaure de Koelliker.

Pseudopus apus *forma* ornata *Böttger.*
Ophisaurus Koellikeri *Günth., Boulenger.*

Cette espèce se reconnaît facilement à la disposition en séries longitudinales et transversales très régulières des écailles dorsales qui sont presque carrées. Les membres postérieurs manquent ou sont tout à fait rudimentaires.

Distribution géographique. — (**M**). — Cette espèce a été probablement capturée dans les environs de Mogador.

11me Famille. — SCINCOÏDIENS

CARACTÈRES DE LA FAMILLE. — *Corps lacertiforme ou serpentiforme. Écailles dorsales et ventrales toutes de même forme, parfois aussi de même grandeur, planes, lisses, légèrement striées ou pluricarénées; toutes imbriquées. Cou non distinct. Pas de sillon ou de pli longitudinal le long du milieu des flancs. Membres presque toujours mal conformés, souvent atrophiés; parfois tout à fait absents. Ovovivipares.*

Cette famille est représentée en Berbérie par plusieurs genres dont voici le tableau :

Scincoïdiens. — TABLEAU DES GENRES

1.	Corps serpentiforme dépourvu de rudiments de membres.	2
	Corps pourvu de 4 membres plus ou moins bien conformés.	3
2.	Narine dans une seule plaque.	*Genre* **Anguis.**
	Narine entre deux plaques.	*Genre* **Ophiomurus.**
3.	Lèvre supérieure plane en dessous et débordant de toute son épaisseur la lèvre inférieure. Mentonnière sur le même plan que la rostrale. L'ensemble de la tête forme un bec de flûte. Ventre plat et bordé de chaque côté par un fort pli anguleux.	4
	Lèvre supérieure tranchante en dessous, de forme ordinaire, ne débordant pas la lèvre inférieure. Rostrale normalement superposée à la mentonnière. Gorge et menton plus ou moins convexes. Côtés du ventre non anguleux.	5

4. Pattes antérieures petites (5 à 7 mill.), atrophiées, égalant au plus la moitié des postérieures. Corps d'aspect serpentiforme. Orteils fins, croissant graduellement du 1[er] au 4[e]. *Genre* **Sphenops**.

Pattes antérieures presque aussi bien développées que les postérieures. Doigts et orteils grands, très largement bordés. Corps nettement lacertiforme. *Genre* **Scincus**.

5. Pattes antérieures fortes, à cinq doigts bien développés pouvant servir à la marche. Corps lacertiforme. 6

Pattes antérieures atrophiées, très petites (3 à 7 mill. de longueur et 1 à 1,5 millimètres d'épaisseur). Corps serpentiforme. Lacertiforme à l'âge adulte chez *S. mionecton*. 9

6. Trou des narines touchant la rostrale, y pénétrant le plus souvent et parfois même s'y trouvant complètement. Frontale plus large en arrière qu'en avant. (Pl. XVII.) *Genre* **Gongylus**.

Trou des narines ne touchant pas la rostrale et percé dans une seule nasale ou entre deux nasales. Frontale plus large en avant qu'en arrière. 7

7. Narine dans une seule nasale, allongée, pouvant parfois, surtout pendant le jeune âge, toucher la superonasale. Région susorbitale recouverte entièrement par 4 susoculaires bien ajustées, unies. Écailles dorsales à trois carènes peu prononcées. Animaux dont la longueur totale ne dépasse guère 0,15 à 0,18. (Pl. XV, fig. 4-5.)

Genre **Mabuia**.

Narine entre deux plaques formant un quadrilatère à peu près équilatéral. Régions susorbitales recouvertes par six plaques mal ajustées, la première étant repliée sur le côté et parfois peu apparente. 8

8. Trou auditif complètement recouvert par deux grandes plaques anguleuses, externes. Taille moyenne (0,20). (Pl. XVII.)

Genre **Scincopus**.

Trou auditif très ouvert, à bord antérieur, portant une ligne d'écailles arrondies. Taille très grande (0,40). (Pl. XVI.)

Genre **Eumeces**.

9. 4 ou 5 doigts à tous les membres. 10

3 doigts à tous les membres.

Genre **Seps**.

2 doigts et 3 orteils.

Genre **Heteromeles**.

10. 5 doigts courts (1 mill. environ), régulièrement disposés en éventail, peu ou pas onguiculés; 5 orteils (1 à 2 mill.) presque en éventail, les médians étant les plus grands. (Pl. XVIII, fig. 3.)
Genre **Lygosoma**.

4 doigts, rarement 5, courts (1 à 1m5), les médians les plus grands; 4 orteils croissant régulièrement du premier au dernier lequel atteint 5 m/m; ongles aigus bien conformés. (Pl. XVIII, fig. 4, *a*.)
Genre **Seps** (S. mionecton B^o^ttg.)

Genre MABUIA Fitz.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Narine dans une seule plaque plus longue que haute, comprise entre la frénale, la 1re sus-labiale, la rostrale et la supcronasale. Parfois, surtout pendant le jeune âge, la narine touche la superonasale. Écailles dorsales portant trois carènes parallèles très peu saillantes. Trou auditif très ouvert, présentant antérieurement deux petites écailles aiguës, l'une plus grande que l'autre. Palais denté. Queue plus longue que le reste du corps.*

Ce genre est représenté en Berbérie par une espèce qui manque dans la province d'Oran :

Mabuia vittata Olivier (Pl. XV, fig. 4-5)
Fig. Expéd. d'Egypte. (Suppl. Pl. 2, fig. 5 et 6)

Le scinque rayé.

Euprepes vittatus *Olivier*. — *Strauch.*, *Lallemant.*
Mabuia vittata *Olivier*. — *Blg.*, *Ern. Olivier.*
Mabuia vittata variété Savignyi *Ern. Olivier.* (Herp. alg., p. 19.)

Aux caractères du genre on peut ajouter : Lobules du trou auditif triangulaires, étroits (le plus long, 0,5 mill., l'autre quatre fois plus court). (1)

(1) Les figures 5 et 6 de l'*Expl. d'Egypte* ne présentent pas de lobules.

COLORATION. — Chez un adulte de Biskra, le dessus du corps présente cinq filets clairs, blanchâtres ou jaunâtres ; le médian large de 2 mill., les latéraux sur le haut des flancs, de moins d'un mill., celui du milieu des flancs, d'un millimètre. Ces filets sont bordés de chaque côté, ou sur un seul, d'une ligne de points noirs plus ou moins serrés. Ces lignes de points limitent quatre bandes plus larges (4-5 mill.) d'un gris olivâtre. Le bas des flancs est cendré ; le ventre, blanc.

Chez un jeune de Tunisie, le fond est d'un brun noir ; le filet médian, d'un gris perle ; les quatre autres, plus clairs. Les lignes noires qui bordent le filet médian ne sont pas sectionnées en points, les autres le sont. Chaque écaille porte un point.

TAILLE. — *Adulte*. — 0,080 + 0,120 = 0^{m}200.
Jeune. — 0,054 + 0,088 = 0^{m}142.

OBSERVATIONS. — Dans la variété *Jomardi* (*Scincus Jomardi* Aud.) *Exp. d'Egypte* (Pl. 2, fig. 6) il n'y a de lignes de points noirs que de chaque côté de la bande claire médiane. La variété *Savignyi* Ern. Olivier serait dépourvue de points. Cette dénomination a l'inconvénient de créer une confusion dans la synonimie, car l'espèce *Mabuia Savignyi* D. et B. (*Euprepes* Aud.) n'a aucun lien de parenté directe avec *M. Vittata* Oliv. Donc la variété séparée par M. Ern. Olivier devrait être désignée sous un autre nom pour éviter toute équivoque. Il y a lieu d'ailleurs de revoir tout le groupe.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**A.**, **C.**, **T.** : *S.*) — Le *Mabuia vittata* a été signalé au Mzab (Loche ex Strauch), au Souf (Lall.), à Biskra (Lat.) M. Blanc me l'a envoyé du Sud tunisien.

Genre EUMECES Wiegm.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Narine percée entre deux nasales, oblique. Trou auditif grand, ouvert, à bord antérieur portant des écailles plus ou moins courtes. Écailles dorsales lisses ou striées, à extrémité étroite et peu échancrée. Os palatins distants de 2 à 3 millimètres. Ptérygoïdes portant chacun un groupe irrégulier ou une ligne de petites dents presque épineuses. Doigts forts, comprimés latéralement, non denticulés.*

Deux espèces ont été signalées en Berbérie.

En voici le tableau :

G. ***Eumeces.*** — TABLEAU DES ESPÈCES

Écailles dorsales lisses. Dos brun uni, mais pouvant présenter parfois de nombreuses écailles jaunes, éparses, ne formant des bandes transversales régulières que sur la queue. Quelquefois aussi les flancs sont parcourus par une large bande blanche qui peut se confondre avec le blanc du ventre. Trou auditif à moitié recouvert par 3-4 lobes dont le supérieur est nettement plus grand que les autres et mesure au moins 1^m 5.

E. Schneideri.

Écailles dorsales présentant 4-5 stries longitudinales et parallèles peu profondes. Dos à fond brun coupé par de larges bandes transversales d'écailles orangées. Ces bandes alternent avec des bandes de fond et des bandes d'écailles ocellées. Trou auditif ouvert, bordé par une ligne d'écailles courtes (1 millimètre au plus).

E. algeriensis et variété.

Eumeces Schneideri Daud. (Pl. XVI, fig. 1, *a*)

Fig. Description de l'Egypte. (Pl. III, fig. 3 et Pl. IV, fig. 4.)

Le scinque de Schneider.

Eumeces Schneideri *Daud., Blg., Ern. Olivier.*

Cette espèce est assez difficile à distinguer de la suivante lorsque la coloration n'est pas normale. Les écailles dorsales lisses et la forme des écailles du trou auditif permettent néanmoins de reconnaître à première vue les individus adultes. Les écailles du trou auditif vont en augmentant de grandeur de bas en haut ; elles sont implantées presque en dehors. L'absence totale d'écailles dorsales bicolores permet aussi de distinguer l'espèce. Enfin le cercle de sous-oculaires offre un caractère

remarquable ; il est formé de plaques étroites et longues qui rapprochent l'*Eumeces Schneideri* de la variété *meridionalis* de l'*Eumeces algeriensis*.

TAILLE. — 0,160 + 0,205 = 0m365 (d'après Blg.)
0,155 + 0,240 = 0m395 (Chypre).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — *Sahara tunisien.* — M. Blanc me l'a envoyé de cette région.

28. *Eumeces algeriensis* Peters (Pl. XVI, fig. 2, *a*, 3)

Fig. Blg. (*Cat. of Barb.*) Pl. IX

L'eumeces d'Algérie.

Plestiodon cyprium *Gerv., Strauch, Lall.*, non *Aldrovande.*
Plestiodon Aldrovandi *Guichenot.*
Eumeces pavimentatus *Böttg.*, non *Geoffroy.*
Eumeces algeriensis *Peters, Blg., Ern. Olivier.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Dos présentant de larges bandes transversales d'écailles orangées alternant avec des bandes brunes et ocellées. Dorsales striées.*

Cette grande et magnifique espèce présente deux variétés que je distingue d'après les caractères relevés dans le tableau suivant :

E. algeriensis. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

Œil bordé en dessous par sept sous-oculaires carrées ou un peu plus longues que hautes (1m 5).

Variété **algeriensis.**

Sous-oculaires moyennes, étroites, allongées (1 millimètre de hauteur).

Variété **meridionalis** *Nob.*

Variété **ALGERIENSIS** (Pl. XVI, fig. 2, *a*)

Fig. Blg. (*loc. cit.*)

Eumeces algeriensis *Peters*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Tête grosse, à rostrale forte et arrondie. Nasale inférieure reposant sur la 1re labiale. (Chez *Eumeces Schneideri* elle repose souvent sur la 1re et une partie de la 2e). 1re plaque supraciliaire grande, bien repliée en dessus, ressemblant à une sus-oculaire et aussi grande que la 1re sus-oculaire. Œil bordé en dessous par un arc composé de sept sous-oculaires carrées ou un peu plus longues que hautes ; la hauteur est au milieu de 1m 5 ; elle n'augmente guère sur les côtés. Trou auditif bordé par 4-5 lobes arrondis, obtus, dont le plus grand atteint, au plus, 1m3 de longueur et 1m5 à 2 millimètres de hauteur ; l'inférieur est très court et le supérieur souvent bien plus petit que celui qui le précède. (Chez *Eumeces Schneideri* les lobes sont presque du double plus longs et assez aigus).

Écailles dorsales grandes, d'apparence lisse, mais régulièrement parcourues dans le sens de la longueur par 4-7 légers sillons parallèles. Queue un peu plus longue que le reste du corps. Membres forts. Doigts non bordés, comprimés, convexes latéralement.

Coloration. — Fond d'un gris brun coupé par des bandes disposées dans l'ordre suivant :

A une ligne ondulée d'écailles d'un gris brun font suite deux lignes d'écailles de même couleur mais très maculées de blanc sale ; ensuite vient une ligne d'écailles orangées. Et ainsi de suite. On voit aussi de belles taches orangées sur les côtés du cou et de la tête.

Sexes. — Comme chez tous les scincoïdiens, la base de la queue est légèrement plus renflée chez le mâle que chez la femelle.

Taille. — Mon plus grand : 0m 43.
0,185 + 0,180 = 0m 365.
0,145 + 0,190 = 0m 335.

Distribution géographique. — (**M.**, **O.** : *T.*, *H.-Pl.*, *S.*) — Cette espèce n'est connue que de la province d'Oran et du Maroc septentrional. Elle a été signalée par Strauch, sous le nom de *Plestiodon cyprium*, à Saint-Cloud, le Sig, Arzew. (Gaston et Prophète fils.) Je l'ai prise à Oran : chapelle Santa-Cruz, djebel Yeffry, etc. ; à Saint-Lucien. Elle existe à Kléber (Michaud) ; à Saint-Leu (Musée d'Oran, collection Moisson) ; Aïn-Témouchent (Faure) ; Lamoricière (d'après Pallary).

Variété **MERIDIONALIS** *Nob.* (Pl. XVI, fig. 3)

Cette variété se distingue du type par les caractères suivants :

Écailles sous-oculaires médianes allongées, étroites (leur hauteur n'atteint qu'un millimètre). 1re plaque supraciliaire peu apparente en dessus et presque de moitié plus petite que la 1re sus-oculaire. Écailles du trou auditif au nombre de trois, les deux supérieures grandes, subégales (2 mill. de base sur 1m5 de longueur). Dorsales médianes fortement striées chez les adultes. Chez mon jeune échantillon d'Aïn-Sefra elles sont lisses.

Coloration et taille. — Peu différentes de celles du type.

Distribution géographique. — (**M.**, **Oi** : *S.*) — Je ne possède de la province d'Oran qu'un jeune échantillon de $0{,}11 + 0{,}15 = 0^{m}26$ recueilli à Aïn-Sefra par mon ami Hiroux. M. Pic (in litt.) m'a dit posséder un autre exemplaire plus grand, de la même localité.

M. Gaston Buchet m'a communiqué depuis trois exemplaires adultes, recueillis par lui au cap Sim (Mogador) et que je rapporte à la même variété.

Éthologie. — L'*Eumeces algeriensis* habite les ravins des collines incultes, les vieilles carrières, les terrains labourés des plaines, etc. Il se cache sous les gros blocs de pierre. Il est très localisé et très rare. Peu agile, il se laisse prendre très facilement. Les jeunes sont à peu près introuvables.

Il se nourrit surtout de sauterelles qu'il avale entières en long, sans trop les broyer. Il est facile à élever en domesticité.

Genre SCINCOPUS (s.-g. Peters)

CARACTÈRES DU GENRE. — *Intermédiaire entre les genres* Eumeces et Scincus *il établit entre eux une liaison naturelle. Tête d'Eumeces ; museau arrondi ; bords des lèvres rentrants par suite de la courbure des sus-labiales et du pli caréné des labiales inférieures. Une autre dépression anguleuse se trouve entre l'œil et la narine. Narine entre deux plaques. Six plaques sur la région orbitale, la première repliée sur le côté. Ouverture du tympan* recouverte *complètement par deux grands lobes aussi larges que longs. Gorge assez plate mais légèrement convexe. Sous-labiales présentant en dessous une surface à peu près plane qui déborde d'un millimètre sur le pourtour du museau. Écailles dorsales deux fois plus grandes que les ventrales et disposées sur 6-8 rangées longitudinales. Écailles chagrinées. Membres relativement longs, à doigts assez courts, subarrondis, présentant quelques fines et courtes dents sur les côtés. Deux grandes plaques anales.*

Ce genre est représenté en Algérie et en Tunisie par une seule espèce.

29. *Scincopus fasciatus* Peters (Pl. XVII, fig. 1)

Le scinque à bandes.

Scincus fasciatus *Peters. — Lat., Blg., Ern. Olivier.*
Cyclodus brandti *Strauch.* 1866.
Scincus officinalis *Strauch,* (ex p.) *Erp. de l'Algérie.*

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *Voir ceux du genre.*

Tête un peu pyramidale ; museau assez obtus, arrondi. Rostrale courte, ne dépassant que très peu la mentonnière. Narine entre deux plaques, dont l'inférieure repose sur la 1[re] labiale et sur presque toute la 2[e]. Trois préfrontales de même grandeur. Frontale à peine plus large que l'occipitale et une fois et demie aussi longue. 6 sus-oculaires, la 1[re] repliée sur le côté, en avant de l'œil. Arcade sourcilière droite, formée de 4 écailles longues et étroites. Sous-oculaires au nombre

de 8, les moyennes longues et étroites; une 9e, à l'angle postérieur de l'œil. Ligne de la narine à l'œil, entre les lèvres et la région frénale, rentrante Lèvres aussi très rentrantes ; les supérieures convexes, les inférieures carénées à la base. Ces dernières, vues en dessous, forment une bordure presque plane autour de la gorge laquelle est légèrement convexe. 9 labiales supérieures, la dernière s'imbriquant sur le lobe inférieur de l'oreille qui est un peu plus grand. 7 labiales inférieures, la dernière très grande. Trou auditif grand mais caché sous deux lobes très développés (2 à 3 millimètres).

Écailles dorsales grandes, chagrinées et striées, disposées en bandes longitudinales, les médianes deux fois plus grandes que les ventrales. Il y a 23 rangées longitudinales autour du corps (ventrales comprises). Deux grandes plaques anales.

Membres antérieurs relativemeut longs. Doigts assez courts, non élargis, arrondis, avec quelques dents fines et courtes.

Membres postérieurs guère plus longs que les bras. Orteils arrondis. Ongles fins et .courts. Corps presque cylindrique. Queue courte.

Coloration. — Fond jaunâtre ou orangé (Blg) avec le dessus de la tête d'un noir d'ébène. Sur le cou, le dos et la queue il y a de larges bandes noires (5 à 8 mill.) transversales, très distantes (1 à 2 cent.) Membres noirs en dessous, à écailles hexagonales bordées de clair. Ventre blanc sale.

Taille. — 0,147 + 0,077 = 0,224 (Blg.)

Observation. — J'ai décrit cette espèce sur un individu de Souakim, que je dois à l'obligeance de M. Boulenger. Je possède aussi un fragment de dépouille trouvé en Tunisie (M. Blanc). Ce fragment qui provient d'un individu très adulte a les écailles dorsales nettement sillonnées dans le sens de la longueur. Les sillons sont au nombre de 2 ou 3.

Distribution géographique. —(**O.**, **Ti** : *S.*) — Cette espèce a été décrite par Peters, sur un échantillon qui se trouve au Musée de Berlin. C'est cet exemplaire que Strauch (*in Erp. de l'Algérie*) dit avoir acheté à Mascara, à un spahi qui l'aurait pris à Géryville. Il le désigne sous le nom de *Scincus officinalis.*

J'avoue n'y rien comprendre. Il n'est pas possible que Strauch ait pu confondre deux espèces absolument distinctes. Le *Scincopus fasciatus*, espèce désertique, ne peut se trouver à Géryville. Le spahi avait dû le prendre bien plus au sud. Cette espèce est donc à rechercher dans le Sahara oranais. Elle existerait à Tuggurth (M. Pic, in litt.) Elle habite pour sûr le sud de la Tunisie (M. Blanc).

Genre SCINCUS

Caractères du genre. — *Tête pyramidale en forme de bec de flûte ; museau cunéiforme, tronqué, arrondi à l'extrémité. Labiales supérieures et rostrale planes en dessous et débordant largement les lèvres inférieures. Surface inférieure de la tête à peu près plane, comme coupée au couteau. Dents ptérygoïdiennes sur une petite ligne courbe. Tympan très étroit caché par une petite et étroite ligne d'écailles en scie. Narine s'ouvrant entre deux plaques, la nasale et la superonasale, à ouverture allongée touchant parfois la rostrale près de son angle postéro-externe. Ventre très plat, limité sur les côtés par un fort pli. Queue bien plus courte que le corps, large à la base, présentant en dessous une ligne médiane de larges plaques. Pattes très fortes. Doigts et orteils aplatis, larges, bordés par des écailles contigües en forme de parallélogramme. Ongles des doigts larges, plats, obtus et courts. Ceux des orteils plus longs.*

Ce genre est représenté en Berbérie par une seule espèce :

30. *Scincus officinalis* Laur. (Pl. XVII, fig. 2)

Fig. Description de l'Egypte, suppl. (Pl. II, fig. 8)

Le scinque des boutiques. Arabe : *El Adda.*
Le poisson de sable. « *Les Zelzagues* », M. Flamand.

Scincus officinalis *Laur.*, *Auct. alg.*

Les caractères du genre sont ceux de l'espèce.

Coloration. — En général, à fond d'un roux ou d'un rouge de sable, tacheté de buffle. La disposition des taches buffles est

variable. Tantôt elles forment sur le dos six à neuf larges bandes transversales de deux écailles séparées par des bandes de fond un peu plus larges, ordinairement de 3-4 écailles. Parfois ces bandes sont sectionnées et réduites à des taches. Dans des échantillons que j'ai du grand Erg, il n'y a pas de bandes. Toutes les écailles portent à la base un très petit triangle de couleur buffle foncé. Le reste de l'écaille est couleur du fond maculé de clair. L'animal paraît tout pointillé de brun et de clair. Sur la queue les écailles sont bordées de brun noir à la base.

SEXES. — *Mâle.* — Queue très renflée, étranglée à la base. Dos très taché. Ordinairement une large bande buffle va de l'épaule à l'œil ; une grande tache couvre la région frénale. Les flancs portent trois ou quatre fortes mouchetures.

Femelle. — Queue non renflée. Robe non mouchetée ou à taches rares.

TAILLE. — 0,130 + 0,065 = 0,195 (queue repoussée.)
0,120 + 0,085 = 0,205 (Blg.)

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai, T** : *S.*) — Cette espèce est très répandue dans tout le grand Sahara et sur certains points du Sahara algérien et tunisien. De la province d'Oran elle n'est connue que des environs d'Aïn-Sefra et de Tyout où elle ne forme que des colonies tout à fait isolées.

Chose étrange, le poisson de sable manque à Arba-Tahtani, à El-Abiod-Sidi-Cheikh et sur une vaste étendue au sud de ce dernier poste. On ne le retrouve que dans le grand Erg, d'où M. Flamand me l'a donné.

La localité de Géryville, citée par Strauch, ne peut donc pas être admise. Il n'y a pas de poissons de sable à 100 kilomètres au moins autour de Géryville.

ÉTHOLOGIE. — Le poisson de sable vit dans les dunes où il plonge avec une rapidité étonnante. Il s'y meut avec autant d'agilité que le poisson dans l'eau. Au moindre bruit il disparaît et il faut une bêche pour le déloger du point où on l'a vu s'enfoncer. Il faut le surprendre et agir avec une extrême

rapidité pour le capturer à la main. Il est commun dès le mois d'avril.

Les Sahariens en sont très friands. Ils le mangent pelé et frit comme du poisson. Les Européens qui sont allés dans le grand Erg ne médisent pas de ces fritures qui agrémentent la frugalité des menus. On mange surtout les jeunes scinques.

Le scinque est appelé depuis longtemps scinque officinal ou des boutiques. Les anciens lui attribuaient des propriétés aphrodisiaques. On le trouve encore débité dans les pharmacies.

Genre SPHENOPS Wagl.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Voisin des scinques par la forme du museau. Corps bien plus étroit, presque serpentiforme. Gorge plate. Lèvres supérieures planes en dessous, débordant d'un mill. les lèvres inférieures. Rostrale courte, arrondie, obtuse. Narine pénétrant fort avant dans la rostrale et limitée en arrière par la nasale dont les extrémités s'engagent dans la rostrale. Une seule préfrontale. Trou auditif très petit, recouvert par 2 ou 3 lobes très petits, aigus. Plaques anales petites au nombre de 4. Queue longue presque aussi grosse que le corps dans sa majeure partie. Pattes antérieures très petites, atrophiées, doigts courts (1 à 2 mill.) Pattes postérieures bien plus grandes ; le plus grand orteil a de 5 à 6 millimètres.*

Ce genre est représenté en Algérie et en Tunisie par deux espèces bien voisines dont voici le tableau :

G. Sphenops. — TABLEAU DES ESPÈCES

Quatrième sus-labiale placée sous l'œil. (Pl. XVII, fig. 3). 28 rangées d'écailles autour de milieu du corps.

Sph. sepsoïdes Aud.

Cinquième labiale placée sous l'œil. (Pl. XVII, fig. 4 *a*). 24 rangées d'écailles.

Sph. boulengeri Anderson.

Sphenops sepsoïdes Aud. (Pl. XVII, fi. 3)
Fig. Epédition d'Egypte. Suppl. (Pl. II, fig. 8 et 10)

Le sphenops sepsoïde.

Scincus sepsoïdes *Audouin.*
Sphenops capistratus *Gerv., Strauch, Lall., Ern. Olivier.*
Chalcides sepoides *Boulenger.*

Les caractères du genre et ceux du tableau permettent de reconnaître cette espèce.

TAILLE. — 0,080 + 0,060 = 0^{m}140.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — Sahara des provinces d'Alger, de Constantine et de la Tunisie. A rechercher dans l'Extrême-Sud oranais où cette espèce doit se trouver.

Sphenops boulengeri Anderson (Pl. XVII, fig. 4, *a*)
Fig. (loc. cit.) Pl. I, fig. 1, 2, 3

Chalcides boulengeri *Anderson* (*Proc. zool.* 1892).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. - (**T.**) — Duirat (Anderson) ; Foum-Tatahouine (M. Blanc).

Genre GONGYLUS Wieg.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Corps lacertiforme, allongé, lourd. Museau rond et obtus. Narine s'ouvrant entre la nasale et la rostrale et pénétrant souvent profondément dans cette dernière, s'y isolant même ; ouverture arrondie ou subarrondie. Deux superonasales entre la rostrale et la préfrontale. Pas de dents au palais. Trou auditif nu. Écailles lisses, les dorsales en partie linéo-ocellées Queue plus courte que le tronc, conique. Plusieurs écailles anales semblables aux ventrales, mais plus arrondies.*

Ce genre est représenté en Berbérie par une seule espèce très variable.

31. *Gongylus ocellatus* Gmelin (Pl. XVIII, fig. 1-2)

Fig. (Le type.) *Expédition d'Egypte.* Suppl. (Pl. II, fig. 7.)
(Tête.) Böttg. *Rept. von Marocco* 1872 (Pl. X, fig. 4)

Le gongyle ocellé. Arabe : *Cheh' metelard* (Oran).

Gongylus ocellatus *Gm.*, *Strauch*, *Lall.*, *Ern. Olivier.*
Chalcides ocellatus *Forsk.*, *Boulenger.*

Cette espèce très commune se distingue à son corps lourd, de taille assez forte, peu fait pour la course. Elle est très variable sous le rapport de la disposition des ocelles. M. Boulenger (*Cat. of Barbary*) a admis quatre variétés, dont voici le tableau. J'en ajoute une cinquième.

G. ocellatus. — TABLEAU DES VARIÉTÉS

1° 28 ou 30 écailles autour du milieu du corps. Olive ou brun en dessus ; ocelles en bandes transversales irrégulières, formés de deux taches noires, quelquefois confluentes, mais le plus souvent séparées par un point pâle ou un trait longitudinal. Les taches et les traits blancs forment des lignes parallèles. Du museau à l'anus 140 millimètres.

Variété **typica** Blg.

2° 28 à 34 écailles (ordin. 30 ou 32). Dessus olive ou brun, avec des ocelles blancs ou pâles et une bande latérale plus ou moins distincte, parfois d'un noir léger inférieurement. Plus forte et plus large que la variété *typica*. Longueur du museau à l'anus 170 millimètres.

Variété **tiligugu** Gerv.

3° « 30 à 34 écailles (ordin. 32). Brun bronzé en dessus, sans ocelles ; une bande latérale noire inférieure et une légère supérieure. Longueur du museau à l'anus 115 millimètres. »

Variété **vittatus** Blg.

4° « 34 à 40 écailles (ordin. 36 ou 38). D'un brun noirâtre en dessus ; ordinairement chaque écaille avec une petite tache jaune ronde ; cou et flancs avec des barres verticales noires et pâles qui disparaissent chez les adultes. Longueur du museau à l'anus 150 mill. »

Variété **polypelis** Blg.

5° 32 écailles. D'un gris brun assez foncé. Dos parcouru par 5 traits noirs, parallèles et très rapprochés, non coupés en avant, sectionnés en arrière. Haut des flancs parcouru dans toute sa longueur par 2 traits non sectionnés. (Pl. XVIII, fig. 2.)

Variété **parallelus** Nob.

Variété **TYPICA** *Blg.*

Fig. Exped. d'Egypte Suppl. (Pl. 2, fig. 7)

Cette variété n'offre de caractères différentiels que dans la coloration. Les proportions du corps, long, étroit et rond, ont aussi quelque valeur.

Il y a 30 rangées d'écailles autour du corps ; celles des flancs sont en forme de parallélogramme. Les quatre écailles anales sont à peine plus grandes que celles qui les précèdent.

Coloration. — Fond d'un fauve de sable. Dessus de la tête d'un gris fauve uni. Entre les épaules et les yeux quelques points noirs. Sur le dos des bandes transversales sont disposées comme il suit : d'abord une ligne oblique d'écailles couleur du fond ; ensuite une ligne d'écailles ocellées. Les taches de ces écailles sont au nombre de trois et d'égale largeur : celle du milieu est blanche et carrée ; chacune des deux autres forme de chaque côté un triangle noir. Les triangles des écailles contiguës se joignent et l'ensemble des écailles, sur une seule ligne, forme une bande transversale, droite, oblique ou en chevron composée de taches noires et blanches, presque carrées qui alternent. Une ligne d'écailles, quelquefois deux,

de la couleur du fond suit la ligne bicolore et cette disposition se poursuit jusque sur la queue. Les taches blanches et les taches noires forment des lignes dorsales longitudinales régulières, parallèles. On compte 6 lignes blanches et 5 noires. Les flancs tendent à devenir unis. Ventre blanc rougeâtre.

Observations. — L'exemplaire que je viens de décrire provient d'El-Abiod-Sidi-Cheikh. Les exemplaires des Hauts-Plateaux, d'Aïn Sefra à Kralfallah, présentent la même disposition des ocelles ; mais le fond est gris perle au Kreider et gris brun dans les autres localités. Au fur et à mesure qu'on s'avance du Kreider vers le Tell, les formes se rapprochent par la coloration de celles de la variété *tiligugu*. Le corps reste relativement allongé.

Sexes. — Difficiles à distinguer. Il est impossible de faire sortir les pénis par compression.

Taille. — El-Abiod-Sidi-Cheikh. — 0,105+0,078 (queue repoussée)
Méchéria. — 0,143 + 0,145 = 0,288.

Distribution géographique. — (**Ai.**, **T.** : *S.*, *H.-Pl.*) – El-Abiod-Sidi-Cheikh (type) ; Aïn-Sefra, Méchéria (Hiroux), Kreider, Kralfallah (formes). Se trouve dans le Sahara oriental.

Variété **TILIGUGU** *Blg.* (Pl. XVIII, fig. 1)
Fig. Bonaparte (*Fauna italica*)

Gongylus tiligugu *Gmelin.*

C'est la forme la plus répandue. Elle se distingue par son corps ramassé, épais, à section presque rectangulaire et par sa coloration plus foncée à ocelles souvent séparés.

Voici la description d'un individu adulte d'Oran :

Dos plat, très légèrement convexe ; section de l'animal rectangulaire à angles arrondis. Rostrale forte, arrondie, peu saillante en dessous. Narine grande, placée le plus souvent dans l'angle postéro-externe de la rostrale, bordée par la 1re sus-labiale, la nasale et la supranasale. Frénale grande, plus large que le bord contigu de la préfrontale. 5e labiale atteignant l'œil. Entre la 5e sus-labiale et la frénale se trouvent

4 plaques, parfois 5, dont trois bordent ou touchent l'œil. Région sus-orbitale couverte par trois grandes sus-oculaires, l'antérieure bordant la préfrontale. En arrière il y a une 4e plaque, de moitié plus petite que la 3e. Parfois les 2e et 3e sont réunies. En arrière de la 5e sus-labiale il y 5 plaques qui contournent l'œil (y compris la 4e sus-oculaire petite, indiquée ci-dessus). Labiales $\frac{8}{6}$ ou $\frac{9}{7}$. Mentonnière grande, à bord postérieur droit, suivie d'une plaque entière, puis de deux, puis de trois. Les bandes transversales du ventre viennent à la suite.

Paupière inférieure, transparente au milieu. Trou tympanique assez grand, profond, sans lobes.

Écailles dorsales très finement striées en long, les médianes un peu plus larges que hautes. Ventrales de même forme que les dorsales ; toutes à bord libre assez arrondi. 32 séries longitudinales.

COLORATION. — Fond d'un gris brun, foncé sur une large bande dorsale. Sur les côtés du dos une bande plus claire. Sur la moitié supérieure des flancs de nombreuses écailles noires ne formant pas une bande limitée. Ventre d'un blanc sale.

Voici maintenant la disposition des ocelles : D'abord la tache blanche n'occupe en largeur que le $\frac{1}{5}$ de l'écaille, les angles noirs couvrent le reste. Les ocelles se joignent par 2, 3 ou 4 ; ils forment parfois des lignes transversales en haut et en bas pendant le jeune âge ; plus tard ils tendent à s'isoler. Les lignes d'ocelles ou les fragments de lignes sont séparés par des bandes incomplètes de 2 à 5 séries d'écailles unies. Les taches blanches du dos, sur 4 à 8 séries longitudinales et parallèles, sont bien distinctes. Il n'en est pas de même pour les taches noires. Haut des flancs, surtout entre les épaules et l'œil, tout taché de noir. Les écailles de la tête et des lèvres sont aussi tachées de la même couleur sur un côté.

TAILLE. — 0,175 + 0,110 (queue repoussée).
0,145 + 0,135 = 0m280.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**B** : *T.*, *H.-Pl.*) — La variété *tiligugu* est répandue partout dans le Tell et sur tout le littoral. Elle habite les îles de Rachgoun (Pallary) et des

Habibas. Elle est rare sur les Hauts-Plateaux. Elle s'élève dans la région montagneuse. Je l'ai vue aux sommets du djebel Mekaïdou (1,442 m), du djebel Beguirat (1,402 m), du djebel Antar (1,755 m), du djebel Bou-Derga à Géryville.

Variété **PARALLELUS** *Nob.* (Pl. XVIII, fig. 2)

Je rapporte à cette variété une forme qui se rapproche beaucoup par la coloration de la variété *vittatus* Blg. L'échantillon est jeune. Il présente 32 rangées d'écailles autour du corps. Le fond est d'un gris brun assez foncé. Sur le dos, les ocelles sont disposés de telle façon que les taches noires forment 5 traits d'un millimètre de largeur. Les traits latéraux sont entiers. Les 3 internes sont entiers sur la nuque et sur le cou ; sur le dos, sans être interrompus, ils sont échancrés par les angles de quelques écailles unies. Les bandes noires sont séparées par les lignes des points clairs des écailles ocellées. Ces points clairs, n'ont pas un demi-millimètre de largeur. Cette disposition se continue sur la queue en se sectionnant. De chaque côté de la large bande dorsale s'étend une bande (de 2m5) de la couleur du fond, paraissant plus claire. Puis, au dessous, le haut des flancs est parcouru, depuis l'oreille jusqu'à la cuisse par deux traits noirs semblables à ceux de la bande dorsale. Ces traits sont séparés par une ligne continue, très étroite formée par les taches claires des ocelles. Ventre grisâtre.

TAILLE. — 0,069 + 0,075 = 0m144 (jeune).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — Le jeune échantillon que je possède provient du plateau de Canastel (environ d'Oran). Je l'ai pris près de la route de Kristel, au point où celle-ci quitte le plateau pour descendre sur le littoral. Au même lieu j'ai pris la variété *tiligugu*.

Variété **VITTATUS** *Blg.*
Fig. Blg. (*Cat. of. Barb.*) Pl. XVII, fig. 1.

Bien voisine de la précédente. Tous les traits du dos sont réunis en un seul et forment une bande d'un brun bronzé. Les deux latéraux sont réunis en une bande noire.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — **M.** : Tanger (Blg.)

Variété **POLYPELIS** *Blg.*

Fig. Blg. (*Cat. of. Barb.*) Pl. XVII, fig. 2.

CARACTÈRES — Voir le tableau.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — **M.** : Casablanca, Mogador, Maroc (Blg.)

ÉTHOLOGIE. — Le gongyle apparaît assez tard à Oran. Toutefois on peut le trouver assez alerte sous les pierres dès la fin de janvier si la saison n'est pas pluvieuse. Il passe l'hiver presque à la surface du sol, sous une pierre. Il se ménage une petite cavité dans laquelle il se loge, en ramenant sa queue sur la tête. Le 19 janvier, un individu trouvé dans cette situation, était assez éveillé pour chercher à fuir.

Le gongyle devient assez commun en mars et abonde en avril au moment des amours. Il devient rare dès le milieu de juin. Les jeunes de l'année précédente apparaissent alors et sont bientôt suivis des nouveau-nés.

L'accouplement a lieu à la fin d'avril et en mai, peut-être aussi en juin. Les petits naissent en juillet-août. Ils sortent vivants du ventre de la mère. Voici les quelques observations que j'ai faites à Oran sur la gestation.

Du 24 avril. — Une femelle m'a présenté deux groupes de chacun 17 à 20 ovules, dont une douzaine plus gros (2^{m}) que les autres (1^{m}).

Du 18 mai. — Une grosse femelle m'a présenté deux groupes d'œufs d'une vingtaine chacun. 16 paraissaient fécondés ; ils mesuraient 2 à 3 millimètres de diamètre.

Du 30 juin. — Une grosse femelle avait 10 œufs très développés et disposés en deux séries cylindriques et parallèles. En place, pressés les uns contre les autres, ils mesuraient séparément un centimètre de long ; isolés, ils étaient subglobuleux et avaient 15 millimètres de diamètre. Le quart inférieur de l'œuf était clair ; on y voyait le fœtus bien développé ; le reste était épais, d'un blanc jaunâtre. Sous les gros œufs il restait de nombreux ovules non fécondés.

Deux femelles ont mis bas chez moi : l'une a donné 4 petits le 15 juillet ; l'autre en a donné 7 dans la nuit du 6 au 7 août.

Ces deux femelles n'étaient pas très grandes. Le nombre de petits doit augmenter avec la taille de l'animal.

Je n'ai trouvé aucune trace de coquille après la parturition.

Il est à remarquer que la parturition a lieu la nuit, comme d'ailleurs chez presque tous les lézards. A la naissance, les jeunes ont 0,041 + 0,040 = 0m081. Ils grandissent assez vite. A un an, en mai, ils mesurent 0,058 + 0,057 = 0m115.

Le gongyle est certainement le lézard le plus inoffensif. On peut dire que c'est avec lui qu'on commence à se familiariser avec les reptiles. En le maniant on sent diminuer la répulsion que l'on éprouve pour les membres de la famille.

Peu agile, à cause de ses pattes assez mal conformées, il va d'une pierre à l'autre, et, lorsqu'on le déloge, il ne s'éloigne guère ; si le sol est compact, il cache sa tête sous le premier obstacle qu'il trouve et se laisse prendre.

En été, le gongyle se retire souvent sous les tas de pierres où il est moins facile à capturer. Il habite aussi les sols sablonneux. Là, il a quelque chance d'échapper au chasseur. Comme tous les scincoïdiens, il est fouisseur et disparaît assez profondément dans le sable.

On le trouve encore dans les vieux murs et dans les talus des routes où il se creuse des galeries. Il aime à s'exposer aux rayons du soleil et on le voit souvent immobile, ne tendant que la tête à la lumière s'il craint d'être dérangé ou étalant tout son corps sur le bord du trou si rien ne l'inquiète. Il semble dormir ; mais, comme le lièvre, il ne dort que d'un œil, car il est rare de le prendre dans cette position.

Le gongyle se nourrit de coléoptères (curculionides), de sauterelles, etc.

Les jeunes gongyles doivent être une proie facile pour les serpents.

Genre **LYGOSOMA** Gray

CARACTÈRES DU GENRE. — *Corps serpentiforme ; palais sans dents à échancrure peu profonde ; narines s'ouvrant au milieu de la plaque nasale ; écailles lisses ; pattes petites, atrophiés, à cinq doigts.*

Une seule espèce en Algérie :

32. *Lygosoma chalcides* L. (Pl. XVIII, fig. 3)

Le lygosome chalcide.

D'après M. Boulenger, auquel j'ai soumis un échantillon, je rapporte à cette espèce un Lygosoma pris à Oran, dans des conditions que j'exposerai plus loin. En voici d'abord la description :

Animal serpentiforme, petit, ressemblant à première vue à un seps de petite taille. Il en diffère pourtant par sa couleur terreuse uniforme et non bleuâtre. Museau court, obtus, arrondi ; narine dans une seule nasale comprise entre la rostrale, la 1re labiale, la frénale et l'internasale, cette dernière très large. Une préfrontale, une interpariétale. Sur la ligne du milieu de la tête il y a donc, outre la rostrale, quatre plaques. Les pariétales se touchent à la base. Il y a quatre plaques sus-oculaires, la postérieure est suivie par deux plaques superposées, l'inférieure étant une post-oculaire. Paupière inférieure séparée de la lèvre par une ligne de plaques moitié plus étroites que les sus-labiales. Labiales $\frac{7}{7}$. Trou tympanique très petit.

Corps écailleux, d'aspect vernissé ; écailles petites, imbriquées, mais à bords ne paraissant pas libres, sur 25 rangées longitudinales autour du corps. Anus recouvert par 5-6 plaques plus grandes (1-1m2) que les écailles, à contour très convexe.

Pattes antérieures courtes, atrophiées, appliquées contre le corps, longues de 5 millimètres et épaisses de 1m3, portant des doigts très courts (1m) disposés régulièrement en éventail. Pattes postérieures disposées pour la marche, longues de 8 millimètres et épaisses de 1m8. Genou distinct. Orteils en éventail ; les externes plus courts que les trois médians qui sont de même longueur (1m4).

DIMENSIONS DE TROIS EXEMPLAIRES :

Museau à tympan...	8 m/m	8 m/m	7 m/m
Tympan à épaule...	9	7,5	6,5
Épaule à ceinture...	59	64	50
Ceinture à anus....	4	4	3
Museau à anus.....	80	84	65
Queue.............	»	»	80
Queue repoussée....	65	14	»
Largeur du corps...	6	5	5
Épaisseur.........	4,5	4	4

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Oi** : *H.-Pl. ?*)

Les trois échantillons connus ont été recueillis par mon ami Paul Mathieu, dans un chantier d'alfa, près de la gare d'Oran. D'où provenaient-ils ? Probablement des Hauts-Plateaux de la province d'Oran d'où ils ont été apportés avec les alfas. Je n'oserais pourtant rien affirmer. Toutefois, si on considère que Poiret a cité comme commun, à La Calle, un seps (*Lacerta chalcides* L.) à 5 doigts très courts à chaque patte et à tympan distinct, il y a tout lieu de supposer qu'il existe bien en Algérie un seps à 5 doigts et que Poiret a bien vu l'espèce que je décris. (1)

Il y a lieu de rechercher cette espèce dans les bas fonds humides de la région de l'alfa.

OBSERVATION. — Cette espèce existe au Siam. Je possède de Chantabaon, deux jeunes exemplaires que M. Boulenger m'a donnés et qui sont absolument identiques aux individus d'Oran.

On pourra objecter que les échantillons trouvés à Oran ont pu être importés par les convois provenant de l'Extrême-Orient. Mais la description de Poiret est toujours là.

---

(1) Poiret. *Voyage en Barbarie*, t. 1, p. 289. « Queue arrondie, longue, pieds à 5 doigts très courts... Couleur luisante grisâtre... Des oreilles... Il n'a pas un pied de long. »

Genre SEPS Daud.

CARACTÈRES DU GENRE. — *Corps serpentiforme ou allongé, le plus souvent cylindrique. Museau conique, plus ou moins convexe en dessous. Narines s'ouvrant entre la nasale et la rostrale et pénétrant dans cette dernière. Palais non denté. Ouverture tympanique petite, nue. Écailles lisses, imbriquées. Pattes* — au moins les antérieures — *très petites, atrophiées, à doigts ronds, inégaux et courts (1 à 2 mill.), onguiculés.*

Ce genre est représenté en Berbérie par trois espèces, dont je donne ci-dessous le tableau. J'y comprends le *Seps mionecton* Böttg., qui n'est certainement pas à sa place. A mon avis, cette espèce devrait prendre place dans un nouveau genre entre les *sphenops* et les *gongyles*.

G. Seps. — TABLEAU DES ESPÈCES

1. { Au moins 4 doigts (un très court), quelquefois 5. Orteils au nombre de 4, le plus grand atteignant 5 millimètres. — **S. mionecton** *Böttg.*
   3 doigts. 3 orteils, le plus grand atteignant 2 millimètres. — 2

2. { 2e et 3e orteils égaux ; lignes *noires* du dos impaires et toutes égales et également distantes. — **S. lineatus.**
   2e et 3e orteils presque égaux ; lignes noires du dos paires, inégales et inégalement distantes. — **S. tridactylus.**

OBSERVATION. — Une étude sérieuse du groupe *Seps tridactylus* s'impose. Le caractère des bandes paires ou impaires, lorsqu'elles existent, paraît seul bien distinguer les deux espèces (*Seps lineatus* et *Seps tridactylus*). Je n'ai aucune confiance dans les caractères tirés des proportions des membres par rapport à la longueur du tronc. Chez les *Seps tridactylus*

oranais la distance entre les membres est plus grande chez les mâles que chez les femelles. Chez certains individus les membres postérieurs sont plus développés que chez d'autres du même sexe. Des échantillons unis (mâles) seraient de véritables *lineatus* si on ne tenait compte que des proportions. Il y a lieu d'étudier les deux espèces séparément sur un grand nombre d'individus mâles et femelles.

D'autres espèces voisines peuvent aussi exister encore en Berbérie.

Seps mionecton Böttg. 1872 (Pl. XVIII, fig. 4 et 4 *a*)

Fig. Böttg. (*Abh. Senck. nat.*) fig. 6, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*

Le seps mionecton.

Seps mionecton B''ttg (*Abh. Senck. nat. Ges.*, *Rept.* von *Marocco*, p. 145.)
Chalcides mionecton *Boulenger*.

Cette espèce marocaine est bien reconnaissable par le nombre de ses doigts (4 ou 5) et celui de ses orteils (4). Jeune, elle a le facies d'un *seps tridactylus ;* adulte, celui d'un *gongylus ocellatus*.

Taille. —	0,095 + queue repoussée.	Largeur 0,013
	0,077 + 0,060 = 0,137	— 0,010
	0,067 + queue.	— 0,008
	0,058 + 0,050 = 0,108	— 0,006

Distribution géographique. — (**M.** : *Versant atlantique.*) — Tanger, Casablanca, Larache (Blg.) M. G. Buchet a recueilli cette espèce en abondance au cap Sim.

33. *Seps tridactylus* Laur. (Pl. XIX, fig. 1)

Fig. Bonaparte, *Fauna italica*

Le seps à trois doigts.

Seps chalcides *Col.*, *Strauch*, *Lallemant*.
Seps chalcides *Ch. Bonaparte*.
Chalcides tridactylus *Laur.*, *Boulenger*.
Seps chalcides *L.*, *Ern. Olivier*.

Caractères principaux. — *2e orteil (médian) un peu plus long que le 3e qui a une articulation de moins. Distance entre*

l'oreille et l'épaule contenue plus de 15 fois dans la distance du bout du museau à l'anus. Lignes du dos, quand elles existent, paires, inégales et inégalement distantes.

Ce lézard est bien reconnaissable, car il ressemble à un petit serpent, dont il se distingue par ses petites pattes atrophiées.

En voici la description :

Tête presque conique ; museau assez obtus ; sur la tête deux grandes plaques, la préfrontale et la frontale, occupent presque toute la longueur. L'interpariétale est très petite et se trouve presque à la base des sutures des pariétales. Narine presque entièrement dans la rostrale ; elle est bordée en arrière par la superonasale, la nasale et l'angle de la 1re sus-labiale. 4 sus-oculaires. Œil reposant sur la 4e labiale. 3 temporales entre l'œil et l'oreille. Trou auditif subcirculaire ; le diamètre atteint près d'un millimètre. 24 lignes d'écailles autour du corps. Écailles en forme de losanges plus larges que haut.

Plaques anales au nombre de 6, les latérales plus petites ; les grandes, cornées, diffèrent peu de celles qui les précèdent.

Membres atrophiés : les antérieurs avec 3 doigts dont le 1er est très court ; le médian qui est le plus long mesure 1m2 ; les postérieurs avec 3 orteils ; le médian, formé de 4 articulations, dépasse un peu le 3e qui n'est composé que de trois ; le 1er est bien plus court.

Coloration. — Fond d'un brun assez foncé en dessus, olivâtre sur les flancs, gris bleuâtre en dessous. Sur le dos il y a une bande médiane claire assez large (1,5 à 2 mill.) qui divise les bandes noires en deux séries symétriques. De chaque côté de la ligne médiane, deux traits d'un beau noir vont de la nuque à la queue. Ces traits ont un millimètre d'épaisseur. Deux autres traits semblables parcourent de chaque côté le haut des flancs en partant des temporales. Ces traits, très rapprochés sont bien moins nets que ceux du dos. Ils en sont séparés par une bande de fond de 2 mill., parfois parcourue par un autre trait. Sur les bandes de fond les sutures des écailles sont légèrement foncées ; elles forment une ligne brisée assez visible.

VARIATIONS DANS LA COLORATION. — Le nombre, l'épaisseur et les distances des traits entre eux sont variables. En général, les femelles m'ont paru linéolées ; leur dos est parcouru par un nombre pair de traits noirs. Les mâles, au contraire, sont le plus souvent d'un brun olivâtre uniforme.

SEXES. — *Mâle.* — *Généralement* de couleur uniforme ; base inférieure de la queue dilatée au moment du rut. Ventre plus long que chez la femelle.

Femelle. — Le plus souvent linéolée. Ventre court.

TAILLE. — Mon plus grand : 0,148 + 0,165 = 0^{m}313.

Cette espèce ne paraît pas atteindre en Algérie la taille qu'elle a en Europe : 0^{m},40 environ.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai, Ti** : *T.*, *H.-P.*, *S.*) — Toute l'Algérie (Strauch). Le seps est commun dans les environs d'Oran, surtout dans les prairies salées. Il abonde à La Sénia, Valmy, Arbal, Sidi-Chami, etc. Je l'ai capturé à Terny, Sebdou, Le Kreider, Stitten. Il est à Arba-Tahtani (Pouplier). Il paraît rare dans la région de l'alfa. J'ai vu des seps à Marhoum. Cette espèce n'a pas été signalée au Maroc.

ÉTHOLOGIE. — Le seps se trouve dès le mois de février et surtout au printemps. Il est très commun dans les prairies, dans les pelouses des montagnes et même dans les broussailles fraîches. Il est d'une agilité extraordinaire. Le matin, dès que le soleil a bu la rosée, on peut voir le seps s'ébattre sur l'herbe. Il aime aussi à sauter sur les plantes en touffes basses pour y chasser les fourmis et les petits insectes. Au moindre danger, il plonge, glisse entre les racines et disparaît dans le sol ; il est impossible de le capturer si le sol est meuble. Dans le cas contraire, l'animal met quelques secondes à trouver un refuge ; il sautille, mais disparaît bientôt. Le chasseur doit, dans ce cas, le saisir pour ainsi dire au vol.

Dans les prairies salées, au printemps, il se tient dans l'herbe, dans les joncs ; mais lorsque l'été arrive, il se retire et s'enterre sous les plantes halophytes : salicornes, soudes, etc., qui forment la végétation du pourtour des lacs.

Dans les pelouses et les terrains broussailleux, le seps se réfugie sous les pierres où on le prend plus facilement.

Le seps a la queue très fragile, aussi est-il rare de trouver des individus adultes avec l'appendice caudal entier.

Le seps s'accouple en mars. Il est vivipare.

J'ai pu faire quelques observations sur la gestation.

Le 8 avril. — Une grande femelle d'Arlal portait 13 œufs de 2^m5 à 3 mill. de diamètre, avec 2 ou 3 petits stériles.

Le 24 avril. — De Sidi-Chami, une femelle avait 5 œufs en forme de haricots de 4^m5 sur 3. Au-dessous il y en avait une douzaine d'ovules (1 mill. au plus). La taille de cette femelle mesurait : 0,089 + 0,105 = 0^m194.

Fin mai ou en juin. — A une date que malheureusement j'ai égarée, j'ai pris dans les prairies de La Sénia une femelle dans la dernière période de la gestation. L'ayant mise en alcool, je vis sortir un petit. J'ouvris aussitôt le ventre de la mère et j'en retirai neuf fœtus à terme. Ils mesuraient : 40 + 37 = 77 mill. de longueur. Chacun d'eux était roulé en deux anneaux pressés latéralement ; il était donc par le fait plié en quatre. Une membrane très mince l'enveloppait. La cavité qui les contenait tous avait 0^m,08 de longueur. Le diamètre du corps de la mère était de 0^m,012. La longueur entre les membres de 0^m,11.

Le seps se nourrit de petits insectes : de jeunes sauterelles, de perce-oreilles, de fourmis, etc.

C'est un animal tout à fait inoffensif. Le vulgaire lui attribue une action malfaisante. Il croit sa piqûre mortelle et soutient que les bestiaux qui l'avalent en meurent.

Les indigènes le redoutent. Il est probable qu'ils lui imputent certaines maladies que contractent les ruminants qui paissent dans les bas fonds humides où pullule ce reptile. Ils le craignent pour eux-mêmes. J'ai eu l'occasion d'en faire l'expérience à Stitten. Guidé par un naturel du pays, je chassais dans les environs. Sous une pierre, près de la rivière, je saisis un seps. Enchanté de trouver, pour la première fois, cette espèce sur un point aussi méridional, j'examinai ma

capture avec attention. L'Arabe, en voyant l'animal dans mes mains, eut un geste de frayeur, m'interrogea avec crainte et finalement se tint, dès lors, à distance après m'avoir averti du danger auquel je m'exposais en maniant cet animal. Sa sollicitude pour moi ne fut plus la même. Il manœuvra si bien qu'il me ramena au village. Je ne le revis plus.

Seps lineatus Leuck. (Pl. XIX, fig. 2)
Fig. Blg. (*Cat. of. Barb.*) Pl. XVII, fig. 3

Le seps à raies.

Chalcides lineatus *Leuck.* — *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Caractères principaux. — *2e et 3e orteils égaux pourvus d'un même nombre d'articulations. Distance entre l'oreille et l'épaule contenue moins de 15 fois dans la distance du bout du museau à l'anus. Lignes dorsales impaires, égales et également distantes.*

M. Boulenger (in *Cat. of Barb.*) en donne la description suivante :

« Museau obtus, à peine saillant; ouverture de l'oreille plus large que la narine. Celle-ci percée entièrement en avant de la suture entre la rostrale et la 1re labiale; superonasales distinctes; frontal plus long que large, la 4e labiale entrant dans l'œil. Corps cylindrique, très allongé. 22 à 26 rangées d'écailles au milieu du corps. Membres très petits, tridactyles ; le 2e orteil a la longueur du 3e. La longueur du membre de derrière est égale à la distance comprise entre l'oreille et le membre antérieur et est contenue 12 à 15 fois dans la distance du museau à l'anus.

« Olive bronzé en dessus, uniforme ou avec 9 ou 11 bandes longitudinales d'un brun obscur, aussi larges ou plus larges que les espaces qui les séparent, lesquels occupent le milieu de chaque écaille. »

Taille. — 0,145 + 0,153 = $0^{m}298$.

Distribution géographique. — (**C. M.**) — En Algérie, cette espèce n'a été signalée qu'à El-Guerra par Lataste (ex Bedriaga). Boulenger la cite du Maroc, d'où M. Vaucher me l'a envoyée.

Genre HETEROMELES D. et B.

Caractères du genre. — *Corps serpentiforme. Pattes atrophiées, 2 doigts, 3 orteils. Trou auditif peu apparent.*

Une seule espèce connue :

34. *Heteromeles mauritanicus* D. et B. (Pl. XIX, fig. 3)
Fig. Guich. *Expl. sc. de l'Algérie*. Atl. (Pl. II, fig. 2.)

L'hétéromèle maurétanique.

Heteromeles mauritanicus *D.* et *B.*, *Strauch*, *Lallemant*.
Chalcides mauritanicus *D.* et *B.*, *Boulenger*.
Seps mauritanicus *D.* et *B.*, *Ern. Olivier*.
Lerista Dumerilii *Coct.*, *Gervais*.

CARACTÈRES PRINCIPAUX. — *2 doigts et 3 orteils*.

Voici la description de cette rare et petite espèce :

Tête presque pyramidale à quatre faces peu convexes, petite : largeur entre les tempes $4^{m}5$, longueur des plaques 6 mil. de la tête. Museau arrondi, subobtus. Narines pénétrant dans la rostrale. 3 plaques sus-oculaires suivies d'une 4e peu apparente ou pas du tout. Œil reposant sur la 4e sus-labiale. Trou auditit à peine visible à la loupe et pas toujours. Il est recouvert par les écailles du cou. 18 séries d'écailles longitudinales autour du corps. 4 plaques préanales, les deux médianes assez grandes, cornées. Membres antérieurs très petits, courts et fins avec deux doigts très inégaux que l'on distingue à peine à l'œil nu. Membres postérieurs trois fois plus forts, à 3 orteils dont les dimensions vont en augmentant du 1er au 3e. Queue presque aussi longue que le corps.

COLORATION. — Dessus du corps argenté un peu bordé de clair. Sur le haut des flancs une large bande noire, bien limitée en dessus, se fond en dessous avec le gris du ventre. Ventre gris sale souvent pointillé de noir. Queue avec des traits noirâtres parallèles qui semblent continuer des traits de même facture, disparus du dos.

Jeunes à flancs très noirs, à ventre noirâtre, à gorge d'un gris sale. Queue vermillon presque aussi longue que le corps.

TAILLE. – 0,074 + 0,058 = $0^{m}132$ (queue repoussée).
0,070 + 0,064 = $0^{m}134$ (queue repoussée).
0,062 + 0,058 = $0^{m}120$.

Distribution géographique. — (O. : *littoral.*) — Cette espèce n'est connue que du littoral de la province d'Oran. Les deux exemplaires décrits par Duméril et Bibron étaient d'Oran. M. Cazagnaire (ex Blg) a trouvé cette espèce à Nemours en 1888. Il y a tout lieu de croire qu'elle se trouve dans tous les terrains sablonneux de la côte.

A Oran, elle est assez commune dans les sables de la Batterie espagnole et même dans ceux du plateau qui borde la falaise de Gambetta à Canastel. J'en ai pris un exemplaire dans les prairies de La Sénia, près du cimetière. Aussi un autre à la Macta.

Éthologie. — L'hétéromèle est encore plus agile que le seps. Vivant toujours dans le sable, il s'y enfonce avec l'agilité d'un poisson dans l'eau. Il se plaît sous les pierres, sous lesquelles il s'enfouit à quelques centimètres. Il ne monte à la surface du sol qu'aux heures chaudes de la journée. Pour le prendre, il suffit de soulever la pierre et de gratter vivement le sol avec un piochon. Quand on déloge ainsi l'hétéromèle, on le voit disparaitre aussitôt. Pour le saisir, il faut plonger avec rapidité la main dans le sable et retirer à la fois terre et animal. L'on s'empresse de mettre le tout dans un petit sac tout préparé. Cette opération ne réussit pas toujours et, le plus souvent, l'animal s'échappe en laissant son appendice caudal entre les mains du chasseur. La queue de l'hétéromèle est en effet excessivement fragile. Il est très rare de prendre un animal intact.

On trouve l'hétéromèle au printemps, mais il est plus commun de juin à septembre, Les jeunes naissent à la fin de juillet ou au commencement d'août.

Deux exemplaires du 8 et du 15 août mesuraient : 0,036 + 0,024 = 0m070.

Un autre du 6 septembre : 0,039 + 0,200 (queue repoussée.)

Un autre du 3 mars : 0,041 + 0,037 = 0m078.

Ce dernier, âgé de 7 à 8 mois avait encore la queue vermillon. D'ailleurs, cette couleur persiste parfois chez des individus assez adultes, probablement lorsque la queue amputée repousse.

Genre ANGUIS L.

Caractères du genre. — *Corps serpentiforme, dépourvu de tout vestige de membres. Pas de sillon longitudinal. Narine dans la plaque nasale. Langue avec un sillon transversal. Trou auditif très petit, presque caché. Écailles imbriquées, les dorsales plus larges que celles des flancs. Queue longue.*

Une seule espèce a été signalée en Algérie :

Anguis fragilis L.

Fig. Ch. Bonaparte (*Fauna italica*)

L'orvet.

Anguis fragilis *L., Strauch, Lallemant, Ern. Olivier.*

M. Boulenger n'admet pas cette espèce dans son catalogue malgré les indications : Alger (Gervais) ; Bône (*Musée de Paris*) ; Sahara (Loche), d'après Strauch. En 1893, M. H. Martin l'a trouvée à Aumale (ex Ern. Olivier). L'orvet fait donc partie de la faune algérienne.

Genre OPHIOMORUS

Caractères du genre. — *Corps serpentiforme, sans traces de membres ni de sillons. Narine entre la nasale et la superonasale. Pas de sillon transversal sur la langue. Écailles imbriquées toutes égales. Queue courte.*

Une seule espèce a été signalée en Algérie :

Ophiomorus miliaris Pallas

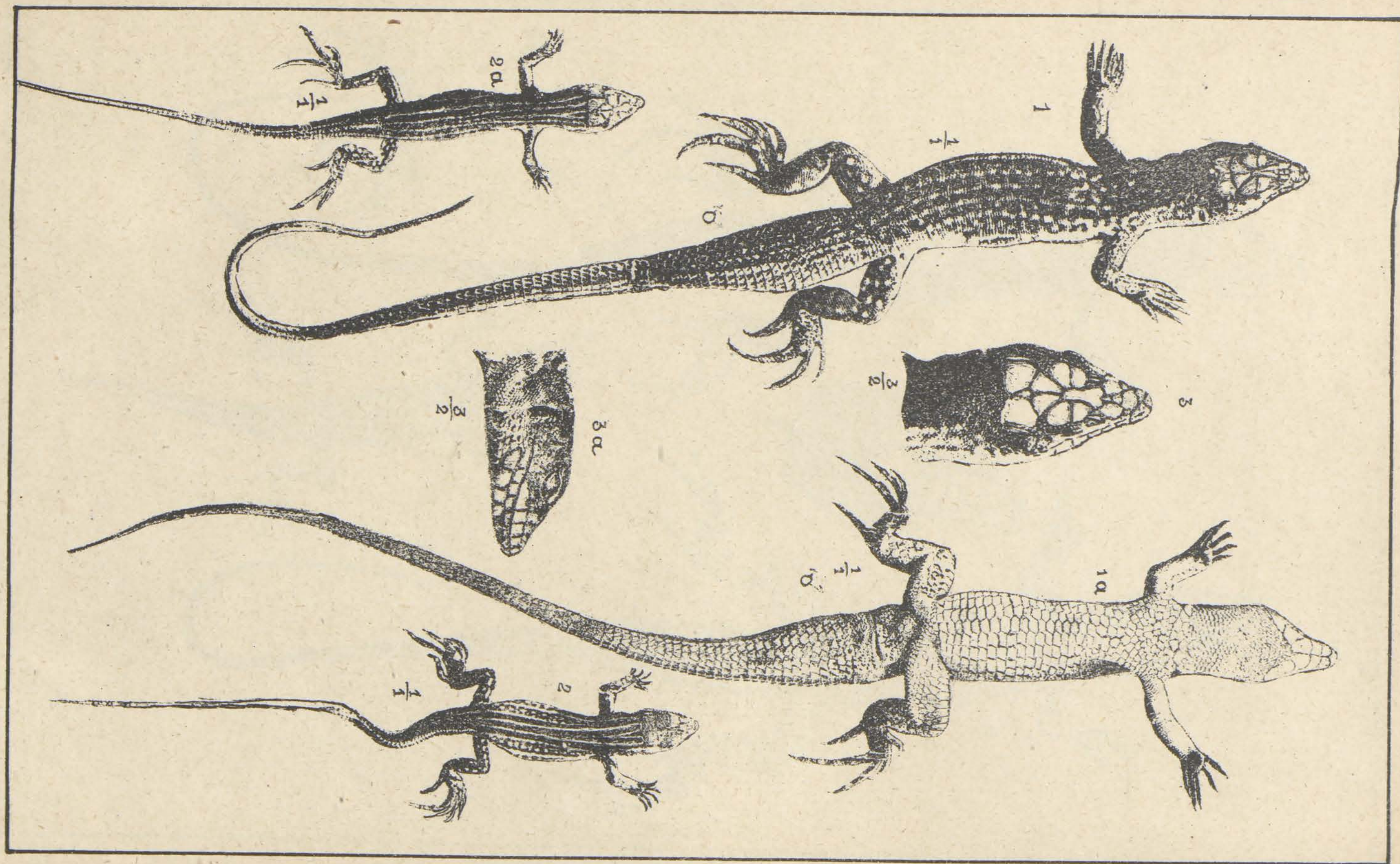
Fig. Bib. et Bory (*Exp. sc. en Morée*). Pl. XI, fig. 5

L'ophiomore à petits points.

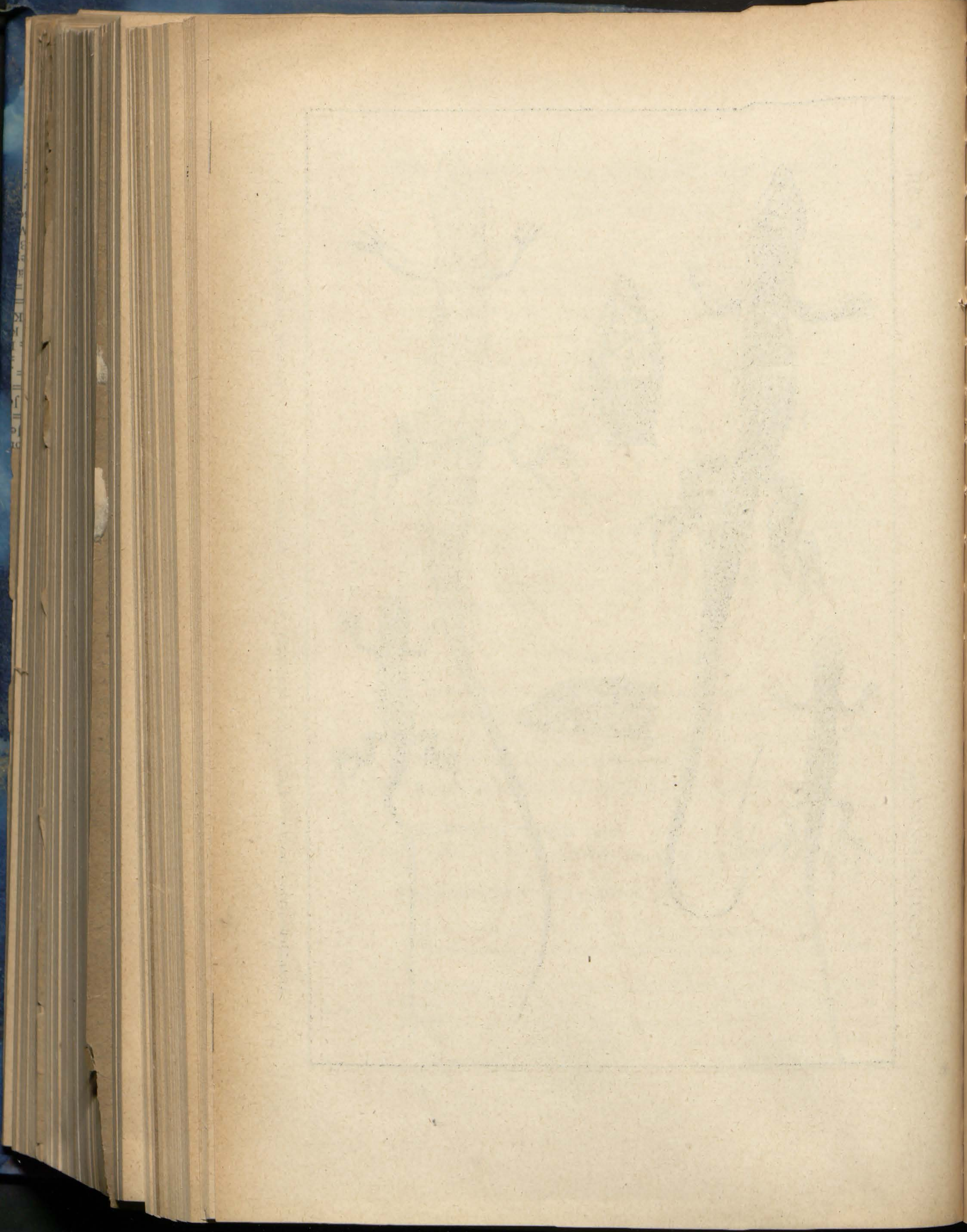
Ophiomorus miliaris *Pallas, Strauch, Lallemant.*
Ophiomorus punctatissimus *Gervais, Enum.* Rept. Barb. 1837.

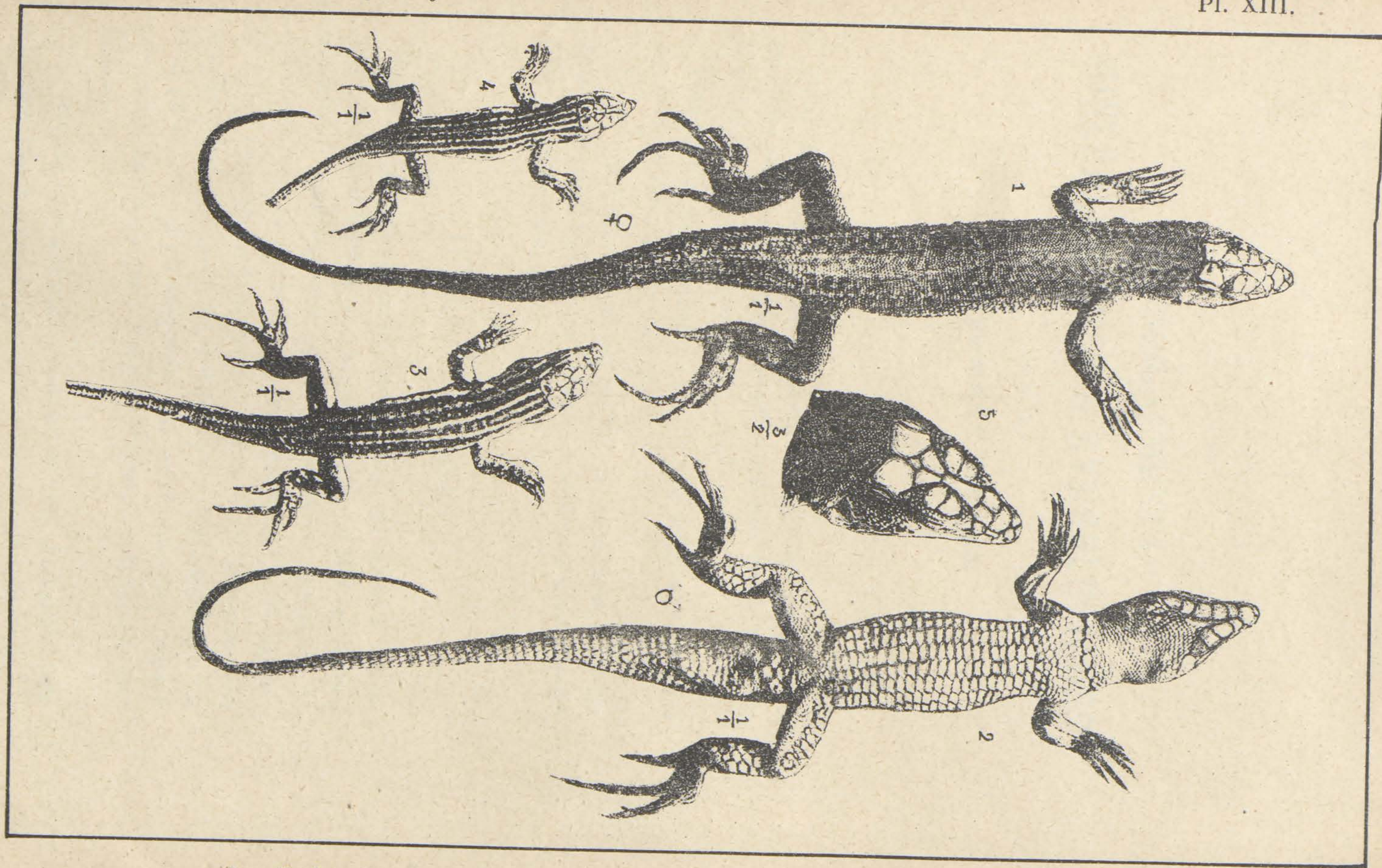
Cette espèce a été signalée à Bône (*Musée de Paris*) ; à Alger (Gervais), d'après Strauch. Elle n'a pas été retrouvée. Elle est aujourd'hui exclue de la faune algérienne.

(*A suivre*). F. DOUMERGUE.



Acanthodactylus Savignyi *Aud.* variété **oranensis** *Nob.* — Adultes et jeunes. — Batterie espagnole (Oran)





Acanthodactylus Blanci *Nob.* — Adultes et jeunes. — Hammam-el-Lif (Tunisie)

RENSEIGNEMENTS
MINÉRALOGIQUES & HYDROLOGIQUES

SUR LE

DÉPARTEMENT D'ORAN

Nous donnons, ci-après, une carte sommaire indiquant la position relative de différents gîtes miniers et de quelques sources thermo-minérales du département.

Plus tard, nous indiquerons la situation des gîtes miniers et des travaux dont ils ont été l'objet.

En ce qui concerne les sources thermo-minérales, voici des renseignements techniques relatifs à quelques-unes d'entre elles, les principales :

1° Bains de la Reine

Cette source, bien connue des Oranais, est située à 3 kilomètres à l'ouest d'Oran, sur la route d'Oran à Mers-el-Kebir ; son niveau hydrostatique est de 2 mètres en contre-bas de celui de la mer. La température, au bouillon, est de 55 degrés ; le débit dépasse certainement 5 litres à la seconde. Un établissement de bains a été installé, il y a déjà longtemps, au bord de la mer ; il est fréquenté par les Oranais et plusieurs personnes de l'intérieur ; l'hôpital militaire y envoie de ses malades.

Convenablement aménagé, cet établissement peut promettre un grand avenir. Il est la propriété des héritiers Delmonte.

L'analyse des eaux, faite au laboratoire du Musée d'Oran, a donné les résultats suivants, pour un litre d'eau :

Chlorure de sodium.	7g223
Chlorure de potassium	0.034
Chlorure de magnésium.	1.247
Chlorure de fer	0 036
Bromure de sodium	0.083
Carbonate de chaux.	0.405
Sulfate de chaux	0.510
Sulfate de magnésie	0.600
Silice	0.085
TOTAL. . .	10g223

Le nom des *Bains de la Reine* est historique ; sous l'occupation espagnole, une reine d'Espagne les a fréquentés.

2° Hammam-bou-Hadjar

Les sources d'Hammam-bou-Hadjar sont les plus réputées du département ; elles jaillissent à 50 kilomètres au sud-ouest d'Oran et à 2 kilomètres au sud du village du même nom. Le débit des sources était autrefois considérable ; des travaux mal dirigés l'ont atténué notablement. Leur point d'émerge est au niveau de la nappe environnante *souterraine*, ces conditions exigeaient beaucoup de soin dans l'exécution des travaux d'aménagement, elles ont été négligées. Leur dépôt calcaire travertineux laissé par les eaux a établi, au milieu de la plaine, une sorte de dykes à deux branches se rejoignant en forme de fer à cheval près du point d'émergence.

La température est de 56 degrés environ. On y a construit un établissement assez important, bien aménagé, pratiqué par beaucoup de personnes d'Oran et de l'intérieur du département.

Voici la composition chimique des eaux de la source principale, déduite d'un litre d'eau :

Bicarbonate de chaux.	1g076
Bicarbonate de magnésie	0.052
Bicarbonate de soude	1.075
Bicarbonate de fer	0.120
Sulfate de chaux	0.102
Chlorure de calcium	0.161
Chlorure de magnésium	0.170
Chlorure de sodium	2.070
Silice	0.070
TOTAL. . .	4g890

3° Ben-Youb

INUTILISÉE

4° Hammam-bou-Hanifia

Cette source est une des plus renommée du département d'Oran ; elle est située à 20 kilomètres sud-ouest de Mascara, sur la rive droite de l'Oued El-Hammam, qui est la rivière qui alimente le barrage de l'Oued Fergoug ou de l'Habra. Il y a plusieurs points d'émergence assez importants ; un seul est utilisé, avec un débit de 20 litres à la minute ; température : 66 degrés. Les eaux ont été comparées à celles de Boubonne-les-Bains et de Luxeuil. Leur réputation, chez les indigènes, est proverbiale. Le voisinage de la voie ferrée Franco-Algérienne amène, annuellement, une affluence de baigneurs européens et indigènes. Climat très salubre.

Un petit établissement contenant deux piscines a été aménagé à la source même. Il y a dans le voisinage un grand caravansérail qui contient divers logements.

L'analyse chimique donne la composition suivante :

Carbonate de chaux	1g290
Carbonate de magnésie	0.090
Chlorure alcalin	0.050
Sulfate de chaux	0.030
Sulfate de magnésie.	0.040
Oxyde de fer.	traces
Pertes d'analyse	0.020
TOTAL. . .	1g520

5° Source sulfureuse de Noisy-les-Bains

Cette source prend naissance à 1 kilomètre à l'ouest environ du village de Noisy.

A l'émergence, l'eau dégage une odeur caractéristique d'hydrogène sulfuré. Le débit est de 12 litres par minute ; la température est seulement de 18 degrés et demi, d'où cette condition, de faire chauffer l'eau avant d'en faire usage.

Un petit bâtiment, situé à quelques mètres, comprend plusieurs baignoires et un logement pour le gardien.

L'analyse chimique a donné le résultat suivant :

Hydrogène sulfuré	0g004
(On a trouvé aussi	0.0091)
Chlorure de sodium	17.136
Chlorure de magnésium	0.360
Chlorure de calcium	0.226
Sulfate de chaux	0.016
Carbonate de chaux	0.322
Carbonate de soude.	0.360
Silice, alumine et oxyde de fer. .	0.040
TOTAL. . .	18g504

6° Hammam-Ould-Khaled

Cet hammam est connu aussi sous le nom de « Grandes Eaux Chaudes. » Il est situé à 10 kilomètres au nord de Saïda. à peu de distance de la voie ferrée Franco-Algérienne, L'émergence se produit au niveau de la plaine. Le débit est de 8 à 10 litres à la seconde ; température : 45 degrés. On attribue aux eaux de Sidi-Khaled des propriétés anti-rhumatismales et anti-fiévreuses.

La ville de Saïda a projeté, en cet endroit, un établissement thermal.

COMPOSITION CHIMIQUE :

Acide carbonique.	0g350
Acide sulfurique	0.481
Acide salicilique	0.001
Chlore.	0.386
Chaux	0.364
Magnésie.	0.090
Soude	0.420
Matières organiques	0.001

COMBINAISON PROBABLE :

Bi-carbonate de calcium.	0g573
Sulfate de calcium	0.342
Sulfate de magnésium.	0.270
Sulfate de sodium	0.002
Chlorure de sodium.	0.640
Proportion normale d'acide carbonique	0.472

7° Source sulfureuse de Aïn-Mentil

Elle sourde sur la rive droite de l'Oued Tellala, affluent du Riou et au niveau de l'atterrissement; elle est située à 18 kilomètres au sud d'Ammi-Moussa. Un fort dégagement d'hydrogène sulfuré annonce de loin sa présence.

On a creusé, dans le sol, au point d'émission, un petit bassin naturel à fonds vaseux dans lequel se plongent les

indigènes. L'administration militaire a du faire, en ce point, quelques travaux d'aménagement.

Le débit est très faible : 8 à 10 mètres par 24 heures ; il pourrait être notablement augmenté par des travaux bien étudiés ; la température est de 32 degrés.

Cette eau contient les principes suivants :

Chlorure de sodium	54g100
Sulfate de chaux	3.000
Sulfate de magnésie	0.840
Sulfate alcalin	0.460
Carbonate de chaux	0.480
Carbonate de soude	0.050
Silice et alumine	0.350
Oxyde de fer	traces
TOTAL	59g280

Il existe plusieurs autres sources thermo-minérales dans le département ; mais leur importance est tout-à-fait secondaire.

BOUTY.

NÉCROLOGIE

FERDINAND DEBRAY

L'Algérie vient de perdre un savant, un agriculteur émérite, un homme de bien.

Ferdinand Debray, professeur de botanique à l'École des Sciences d'Alger, est mort à Paris, le 26 juin passé, après une courte et douloureuse maladie.

Né à Amiens, il s'était adonné, de bonne heure, aux Sciences naturelles. A peine sorti du Lycée d'Amiens, il publiait des notes intéressantes sur la *flore de la Somme*.

Après des études classiques faites en Sorbonne, il se consacra entièrement à la botanique. Il fut remarqué de M. Girard, l'éminent professeur de la Faculté des Sciences de Paris, membre de l'Institut.

Debray s'intéressa plus spécialement, dans ses recherches, à l'étude des algues et des champignons inférieurs. Il acquit, rapidement, la réputation d'un micrographe distingué.

Appelé en 1882 à l'École supérieure des Sciences d'Alger, il reprit, après avoir organisé son enseignement, ses études favorites. Il dressa les premiers *catalogues* complets des *algues de nos côtes algériennes* ; il devint, ainsi, une autorité dans l'étude difficile de la répartition des plantes marines de l'Algérie.

Pendant ce temps il poursuivait, pendant l'été, ses explorations des côtes de la Manche et résuma les résultats de ces recherches dans son *Catalogue des algues marines du Pas-de-Calais*, dans sa *Florule des algues du Nord de la France.*

Il comprit ensuite qu'un vaste champ d'études s'ouvrait à son activité sur cette belle d'Algérie où l'avaient appelé ses fonctions : il ressentit le besoin de diriger, dans un sens pratique, les vastes connaissances qu'il avait accumulées. C'est alors qu'il défricha cinquante hectares de terre à Bouzaréah, dans le massif d'Alger, et qu'il transforma ce terrain vierge en une véritable école de viticulture.

C'est là qu'il prépara ses beaux travaux sur *l'apoplexie de la vigne*; sur la *destruction des insectes nuisibles* (*en particulier de l'altise*) ; sur la *brunissure* ; travaux qui le mirent au premier rang des agriculteurs coloniaux.

C'est sur la *brunissure* que le savant professeur d'Alger fit ses découvertes les plus originales. La brunissure est une maladie parasitaire due à un champignon inférieur, une sorte de *myxomycète* voisin de ceux qui déterminent la *hernie du choux*, etc. Il reconnut ce fait singulier qu'on se trouvait en présence d'un parasite infiniment varié dans ses manifestations et extraordinairement répandu. Il réunit ses observations dans une belle monographie : *Le pseudo commis vitis*.

Une mort prématurée vient d'enlever, à l'âge de quarante-six ans, ce savant à la science.

Comme professeur, Ferdinand Debray savait se faire aimer de ses élèves. Tous ceux qui ont eu le bonheur de fréquenter ses cours et ses laboratoires garderont, de ce maître, le meilleur souvenir.

Comme homme privé, il laisse chez tous ceux qui l'ont approché une impression de forte loyauté et de vraie bonté.

De pareils hommes sont très rares.

L'agriculture algérienne perd en lui, un auxiliaire des plus précieux ; sa famille et ses amis sont frappés, par sa mort, d'une perte irréparable.

Louis GENTIL.

Fer

1 Béni-Saf

2 Camérata

3 Bab-M'teurba

Plomb

1 Gar-Rouban

2 Sebdou

3 Tazout

4 Saïda

Cuivre

1 Touila

2 Aïn-Sefra

Zinc

1 Maziz

2 Filaoucen

3 Dj. Masser

Phosphates

1 Rio-Salado

2 Yefri

3 Inkermann

Marbres

1 Onyx d'Aïn-Tekbalek

2 id Nemours

3 id Oued-Chouly

4 Rouge antique du Dj. Orousse

Gypses

1 Fleurus

2 Bou-Tlélis

Pétroles

1 Aïn-Zeft

2 Ouled-Brahim

3 Beni-Zenthis

4 Mazouna

5 Tilliouanet

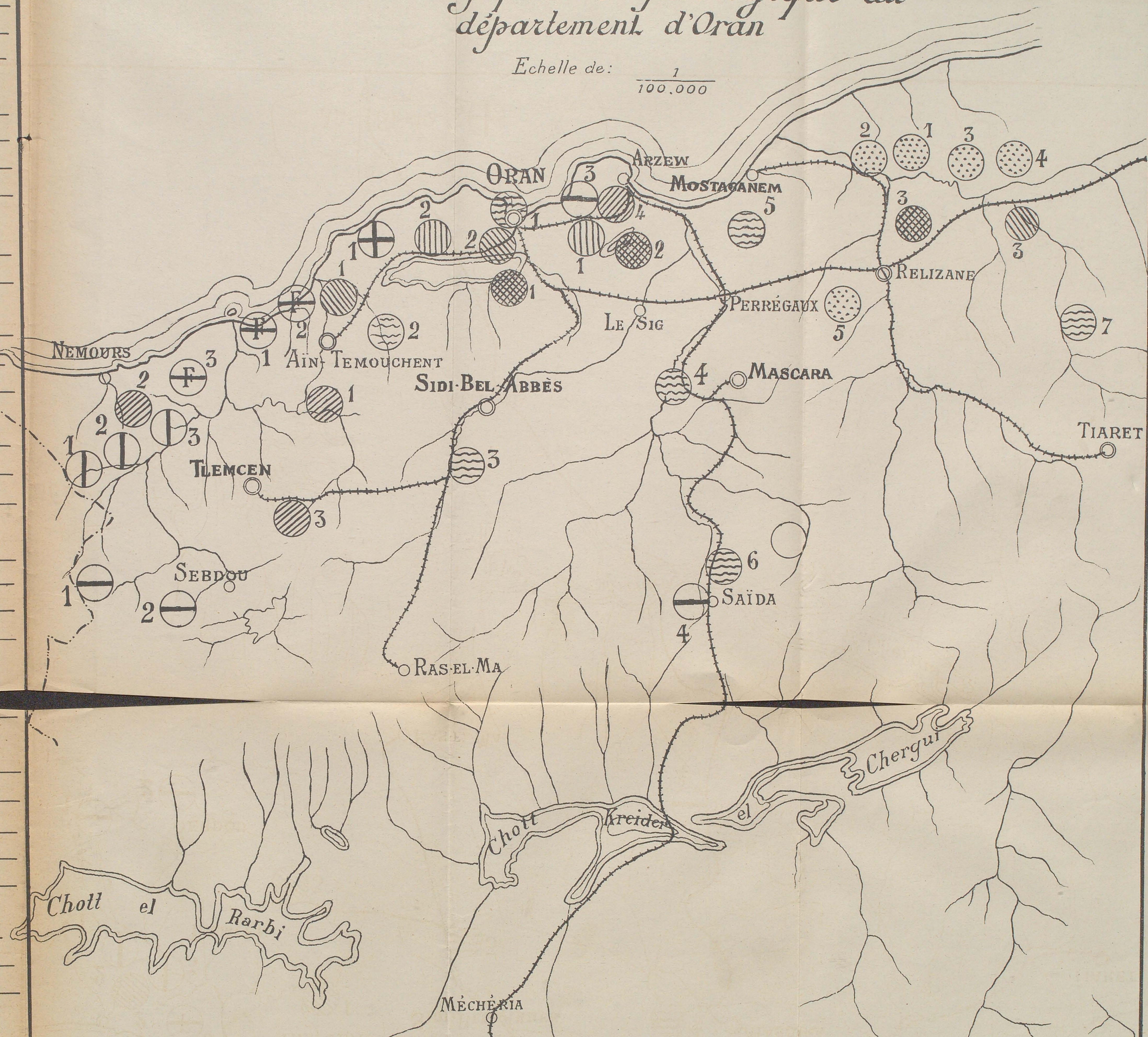
Salines

1 Misserghin

2 Arzew

3 Ben-Zian

Sources Thermo-Minérales



SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET D'ARCHÉOLOGIE
DE LA PROVINCE D'ORAN



BULLETIN TRIMESTRIEL
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — TOME XX

FASCICULE LXXXV. — OCTOBRE A DÉCEMBRE 1900

SOMMAIRE

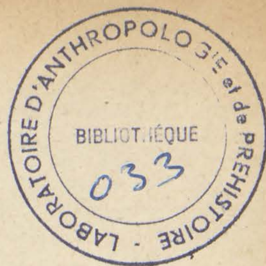
BIBLIOGRAPHIE

ORAN

Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE

Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1900


LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE et de PREHISTOIRE
BIBLIOTHÈQUE
033

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXe. — 1900

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE

Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1900

Congrès national des Sociétés françaises de Géographie

A NANCY EN 1901

Ce Congrès tiendra sa XXIIe session à Nancy, du 1er au 5 août 1901.

La Société de Géographie de l'Est invite MM. les Membres de la Société de Géographie d'Oran à prendre part à ses travaux en les assurant qu'ils trouveront auprès d'elle l'accueil le plus cordial.

Ceux de nos collègues qui auraient l'intention d'assister au Congrès de Nancy sont priés de le faire connaître au Président de notre Société, auquel seront adressés, en outre, les sujets d'étude ou les communications que la Société désirerait soumettre à l'examen du Congrès.

Congrès national des Sociétés françaises de Géographie

A ORAN EN 1902

Dans sa séance du 24 août 1900, le Comité du Congrès national de Géographie de Paris a décidé que le Congrès de 1902 aurait son siège à Oran.

Notre Président et délégué, M. le Lt-Colonel DERRIEN, en avait formulé la demande en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Au nom de la Société de Géographie d'Oran, nous venons solliciter l'honneur de recevoir, en 1902, le Congrès national des Sociétés françaises de Géographie.

En 1902, Oran aura mille ans d'existence et nous avons pensé qu'en faisant coïncider la célébration de cet anniversaire avec la réunion du Congrès, il en résulterait, pour l'une comme pour l'autre, plus d'éclat et plus de retentissement.

Le Congrès ne s'est jamais tenu à Oran. En 1885, notre ville avait été désignée pour le recevoir, mais une épidémie cholérique ne permit pas de mettre ce projet à exécution et le Congrès n'eut pas lieu.

Au Congrès de Marseille, en 1898, M. le député ETIENNE, notre délégué, demande à prendre date pour que le Congrès de 1902 ait lieu à Oran. Acte de cette proposition a été donnée, bien qu'elle fut prématurée. D'après le règlement cette désignation ne peut, en effet, être faite que deux ans à l'avance.

C'est le moment aujourd'hui et nous espérons que les représentants de nos Sociétés sœurs voudront bien nous honorer de leurs sympathies en accueillant favorablement notre requête.

Notre cité, si pittoresquement située, si riche en souvenirs turcs et espagnols, et dont le développement s'effectue avec une rapidité vertigineuse, offrirait certainement un vif intérêt pour les Congressistes qui trouveraient, en outre, un puissant attrait dans des excursions aux Andalouses, à Misserghin, à Hammam-Bou-Hadjar, à Bel-Abbès, à Tlemcen, à Beni-Saf et enfin aux ksours de l'Extrême-Sud oranais et même jusqu'aux oasis du Touat.

Disons encore que le trajet par l'Espagne ne laisserait que huit heures de mer de Carthagène à Oran.

Il est inutile d'ajouter que les Congressistes recevraient le meilleur accueil des corps élus et de la population d'Oran où tout serait mis en œuvre pour rendre leur séjour agréable.

Tout Oran attend avec impatience votre décision et j'ai le ferme espoir que le télégramme que je vais envoyer ne sera pas l'annonce d'un échec, mais bien celle d'un premier triomphe, que ratifiera, sans aucun doute, le Congrès de 1901 à Nancy.

La ville de Dijon briguait aussi l'honneur de recevoir le Congrès en 1902, mais toutes les voix se sont prononcées pour Oran. Nous en exprimons toute notre gratitude au Comité du Congrès de Paris, et nous ne négligerons rien pour justifier les sympathies qui nous ont été témoignées.

Le Secrétaire général,

BOUTY.



Mission FOUREAU-LAMY

Lettre de M. F. FOUREAU

en réponse aux félicitations de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

---

Le 24 octobre 1900, le Président de la Société adressait, au nom du Comité, la lettre suivante à M. Foureau :

Mon cher Collègue,

La Société de Géographie d'Oran, qui s'honore de vous compter parmi ses membres, vous adresse, en saluant votre heureux retour, l'expression de sa profonde admiration pour l'œuvre glorieuse et patriotique que vous venez d'accomplir.

Vous avez atteint, au-delà de toute espérance, le but que vous vous étiez imposé depuis huit ans ; votre énergie indomptable, votre profonde expérience du Sahara ont triomphé de toutes les difficultés, et ont surmonté tous les obstacles. Votre nom brille actuellement en lettre d'or dans les annales de l'Afrique.

Hourra ! Que ce modeste cri des cœurs enthousiastes de vos collègues d'Oran aille se joindre aux acclamations de la Métropole reconnaissante

Réponse de M. Foureau :

Paris, 1er novembre 1900.

Monsieur et cher Président,

C'est avec la plus grande joie que je reçois le témoignage d'affectueuse et vive sympathie que vous voulez bien m'adresser, au nom de la Société de Géographie d'Oran.

Nulles manifestations ne peuvent me toucher davantage que celles provenant de mes compatriotes et collègues de notre France africaine.

Je vous prie d'en donner l'assurance à tous nos collègues et de leur dire combien je suis flatté de leur touchante et chaude appréciation.

Vous connaissez mes nombreuses tentatives antérieures dans la partie Nord du Sahara. Bien souvent j'ai tenté de jeter le manche après la cognée, devant la difficulté de réaliser mon programme. Pourtant, soutenu par la foi que j'avais en la réussite, si je pouvais m'organiser à souhait, j'ai continué mes recherches et mes efforts ; et d'heureuses circonstances sont venues qui m'ont mis dans les mains les instruments dont j'avais besoin. Tout était là, aussi je compte pour rien les difficultés de tous ordres que nous avons trouvées devant nous sur la route. Admirablement secondée par mon collaborateur, le Commandant Lamy, par tous les Officiers dont les services et la conduite restent au-dessus de tout éloge, la mission Saharienne a pu remplir son programme en entier et promener nos couleurs de la Méditerranée à l'Atlantique par le Tchad et le Congo.

Tout est payé quand on réussit, et ce résultat est d'autant plus doux à mon cœur qu'il a servi pacifiquement les intérêts de la Science de l'Humanité, de la France et de l'Algérie.

Veuillez recevoir pour vous, mon cher Président, et pour tous nos collègues de la Société, l'expression de mes sentiments de reconnaissante gratitude et l'assurance de mon entier dévouement.

F. FOUREAU.

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dans sa séance du 3 décembre 1900, le Comité a arrêté, ainsi qu'il suit, le réglement de la Bibliothèque de la Société :

ARTICLE PREMIER. — La Bibliothèque est installée dans une chambre du Musée Demaeght, au 3e étage. Le gardien du Musée en est le conservateur.

Ses ressources sont à la disposition des Sociétaires dans les conditions suivantes :

ART. 2. — Les documents de toutes sortes peuvent être lus ou consultés sur place, tous les jours de semaine, sauf les dimanches et jours de fête, de 1 à 5 heures du soir.

ART. 3. — Les encyclopédies, dictionnaires, cartes, atlas isolés ou publications spéciales comportant un atlas, ne sortiront de la Bibliothèque, que sur une autorisation écrite du Président, à titre tout à fait exceptionnel.

ART. 4. — Tous les autres ouvrages peuvent être prêtés, mais les publications nouvelles ne pourront sortir que trente jours après leur apparition ; pendant ce temps, elles resteront déposées à la Bibliothèque municipale, dans une petite armoire réservée à cet effet. Les Sociétaires et le public peuvent les y consulter aux heures pendant lesquelles la Bibliothèque est ouverte.

ART. 5. — Il ne peut être prêté que trois volumes à la fois.

ART. 6. — La durée du prêt est de quinze jours, mais le détenteur peut renouveler plusieurs fois son *émargement*, si personne n'a demandé ses ouvrages.

POUR LE COMITÉ :
Le Président,
Lt-Colonel DERRIEN.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin 1900 au 30 Novembre 1900

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 20)	NOMBRE de jours de brouillard
		minima	maxima	moyenne				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
1900														
Juin	725,3	17,1	26,9	22	12,3	63,5	346,3	16,8	4	W.	3,1	3,8	11,4	15
Juillet	725,5	18,3	27,6	22,9	13,8	69,4	309,2	néant	néant	N. W.	2,7	4,4	9,4	12
Août	724,2	19,1	28,7	23,9	14,5	67	312,1	2,5	2	N. W.	3,2	3,4	7,8	8
Septembre	725,9	18,1	27,8	22,9	13,2	64,1	226,3	23,9	9	N. E.	2,6	6,6	16,6	13
Octobre	725,9	15,6	24,6	20,1	10,9	63,3	194,1	69,3	11	W.	3,1	4,7	15,1	10
Novembre	723,4	10,4	17,8	14,8	8,8	72,5	188,8	135,2	15	W.	4,3	6,1	16,8	5

L'altitude de la station de Santa-Cruz est de 374 mètres, au-dessus du niveau de la mer.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SANTA-CRUZ

Altitude 374 mètres

EXPOSÉ SOMMAIRE DES RÉSULTATS OBTENUS

du 1er juin 1900 au 30 novembre 1900

Pendant le deuxième semestre de cette année météorologique, outre les résultats annexés au tableau ci-contre, les observations ont donné lieu aux remarques suivantes :

Les pressions barométriques moyennes, réduites à 0°, ont oscillé entre 711m/m2 le 19 novembre, à 7 heures du soir, et le 20 novembre, à 7 heures du matin, et 732m/m6 le 14 juin, à 7 heures du matin, et le 15 juin, à 7 heures du soir. C'est pendant le mois de novembre que l'oscillation barométrique a été la plus forte. La différence entre le maximum et le minimum de ce mois a été de 18m/m5.

Dans l'Ouest algérien, les températures moyennes mensuelles vont en croissant du mois de juin au mois d'août pour diminuer graduellement pendant les mois de septembre, octobre et novembre. Ces résultats constatés par des observations faites depuis 1875 à Oran sont confirmés par nos observations de ce semestre. Toutefois, malgré que la courbe thermométrique mensuelle ait suivi la marche connue, il est à remarquer que les moyennes des mois de juin, septembre et octobre sont supérieures aux moyennes des 25 dernières années, tandis que les moyennes des mois de juillet, août

et septembre leur sont inférieures. La température la plus basse a été de 6° les 29 et 30 novembre, à 7 heures du matin. La plus élevée a été de 38° dans la journée du 3 août.

La plus forte *oscillation diurne* de la température a été de 19°8 les 8 et 9 octobre. La plus faible a été de 2° le 28 novembre. Quant aux variations diurnes mensuelles qui, en général, pendant ce même laps de temps sont de 6°7, elles ont été de 9°1 en moyenne. Les moyennes mensuelles des cinq premiers mois ont dépassé la moyenne ; seule, celle du mois de novembre a été inférieure (6°5 au lieu de 7°4).

Comme il a été constaté dans le semestre précédent, la *tension de la vapeur d'eau* a été inférieure à la moyenne mensuelle de 1 à $2^{m}/^{m}$. C'est le mois d'août qui donne la plus grande différence : $14^{m}/^{m}5$ au lieu de $17^{m}/^{m}1$. La tension la plus basse a été de $3^{m}/^{m}2$ le 19 juin, à 7 heures du matin. La plus élevée de $19^{m}/^{m}9$ le 18 août, à 1 heure du soir.

L'état hygrométrique moyen mensuel a varié pendant ces six mois de 63,3 °/° (mois d'octobre) à 72,5 °/° (mois de novembre).

L'évaporation totale a été de $1576^{m}/^{m}8$, nombre presque identique à l'évaporation totale des six mois précédents. Ce résultat indique, par 24 heures, une évaporation de beaucoup supérieure à la moyenne des observations faites au cap Falcon et peut s'expliquer par une intensité plus grande des vents régnant à l'observatoire.

La *pluie*, sur le littoral de l'Algérie, va, en général, en décroissant de janvier à juin pour croître de juillet à décembre. Si cette croissance de pluie de juillet à décembre a été constatée, il y a de grandes anomalies au point de vue de la quantité de pluie tombée. En général, pendant ces six mois, il tombe à Oran $129^{m}/^{m}2$ de pluie, tandis que le total a été de $317^{m}/^{m}4$ ce qui donne la différence énorme de $188^{m}/^{m}2$ en plus. Le mois de novembre présente à lui seul un excès de $64^{m}/^{m}5$ sur

la moyenne ordinaire de ce mois. Le mois de juillet ne donne pas de pluie ; alors que la moyenne de ce mois est de 1m/m8. La plus grande quantité de pluie tombée pendant l'intervalle de deux observations consécutives a été de 41m/m5 dans la nuit du 20 au 21 octobre. La journée du 20 septembre donne 29m/m8 de pluie.

Le *vent dominant,* c'est-à-dire celui qui a soufflé avec le plus de fréquence et d'intensité, a varié entre l'Ouest et le Nord-Ouest. Son intensité moyenne a été faible. Néanmoins, il a été enregistré plusieurs coups de vent violent. A signaler ceux du 22 et du 29 novembre dans la direction Ouest.

Il a été observé 63 *jours de brouillard* assez fort, tant en mer et en plaine que sur Oran.

La *nébulosité,* qui indique la proportion des nuages, a été assez élevée, surtout dans les mois de septembre et novembre qui doivent être considérés comme ayant été, en général, *nuageux.*

Pendant ces six mois, la moyenne de l'*état ozonométrique* a été de 12,8 sur 21. Ce résultat est *relativement* faible par rapport à la moyenne de nos observations qui est 15 ; mais, heureusement, toujours supérieure à celle de l'Hôpital militaire d'Oran. Il faut signaler les journées, du 19 au 25 juin et du 22 au 28 août, pendant lesquelles l'état ozonométrique a été très faible et variant de 1 à 7. En étudiant de près ces anomalies, il m'a été permis de constater une relation entre l'état ozonométrique du jour et la température du lendemain et peut-être même avec l'état hygronométrique du lendemain. Cette corrélation aperçue, qui mérite d'être retenue, fera l'objet d'un travail spécial qui demandera quelque temps pour la vérification.

En résumé, il faut retenir, de toutes ces observations, que les phénomènes météorologiques de ce semestre n'ont pas

tous suivi, chaque mois, leur marche régulière et que, en particulier, le mois de novembre a eu une moyenne de température inférieure à la moyenne générale, une quantité totale de pluie de *beaucoup* supérieure à la moyenne des totaux de ce mois, et la moyenne des variations diurnes de la température très inférieure à la moyenne mensuelle.

A. GUILLAUME,
Préparateur de physique au Lycée d'Oran,
Calculateur à l'Observatoire de Santa-Cruz.



RAPPORT

SUR LE

Congrès National des Sociétés de Géographie

(XXIe SESSION, PARIS, 1900)

Messieurs et chers Collègues,

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de me désigner pour vous représenter au Congrès national de Géographie de Paris. En plus de la vive gratitude que je vous en témoigne, je vous dois un compte-rendu de ma mission ; compte-rendu que, pour ne pas lasser votre attention, je réduirai à une esquisse de la physionomie générale du Congrès et à un exposé sommaire des questions les plus intéressantes qui y ont été traitées.

C'est le 20 août 1900, à 9 heures du matin, par une pluie battante, que le Congrès s'est ouvert en l'Hôtel de la Société de Géographie. Il y eut d'abord une réunion préliminaire des délégués des Sociétés de Géographie en vue de préparer et d'arrêter les ordres du jour des séances. Les délégués étaient au nombre de 21, auxquels s'étaient joints les délégués des Sociétés de Géographie de Genève, Rome et Madrid.

La séance solennelle d'ouverture, dont l'assistance eut été plus nombreuse sans le mauvais temps, a été consacrée aux discours prononcés par M. A. Grandidier, membre de l'Institut, président de la Société de Géographie de Paris, et par le général Derrécagaix, ancien directeur du Service géographique de l'Armée, président du Congrès.

Le premier a parlé des Sociétés françaises de Géographie et a montré le rôle considérable qu'elles ont joué dans notre pays pour la diffusion des idées coloniales ; le second a traité des progrès accomplis par la Géographie depuis cent ans et de la participation de la France à ce grand mouvement.

« La France, a dit le général Derrécagaix, s'est souvenue qu'elle s'était établie jadis dans les deux Amériques, au Canada, au Sénégal, en Guinée, sur les côtes orientales de l'Asie, en

Océanie, dans les Indes et qu'au milieu du siècle dernier elle était encore citée comme une des plus grandes puissances coloniales du monde.

« Si cette situation a périclité, ce n'est pas aux défauts de notre race qu'il faut l'attribuer mais bien aux faiblesses du gouvernement et à l'antagonisme acharné des rivaux que nos succès nous ont suscités.

« Partout où les Français ont porté leur Drapeau, leur souvenir est resté vivant et ils ont montré qu'ils étaient aussi aptes que d'autres à faire de courageux et d'excellents colons.

« La meilleure preuve en est sous nos yeux, dans cette Algérie conquise il y a peu d'années, agrandie aujourd'hui, de la Tunisie, du M'zab, du Touat et qui produit, à elle seule, un mouvement commercial de plus d'un demi milliard par an. Et en comparant aujourd'hui sa situation à celle du Cap, n'est-il pas permis d'affirmer que notre colonie du Nord de l'Afrique n'a pas son égale dans tout le continent ? »

Ces deux remarquables allocutions furent saluées par de longs applaudissements.

Aussitôt après, les délégués ont successivement rendu compte des opérations de leur Société, depuis le dernier Congrès d'Alger en 1899. Mon rapport, que j'ai eu l'honneur de vous communiquer avant mon départ pour France, a été écouté avec une attention des plus sympathiques.

Le 20 août au soir, le prince Rolland BONAPARTE, président de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris, recevait, en son splendide hôtel de l'avenue d'Iéna, les congressistes qui ont trouvé auprès de ce géographe éminent le plus gracieux et le plus cordial accueil.

Les travaux du Congrès commencèrent l'après-midi du 20 août. Les séances se sont déroulées matin et soir, jusqu'au 24 août, suivant un programme très bien compris et qui les a rendues particulièrement intéressantes. Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre, comme elles le méritent, sur toutes les communications qui ont été présentées et d'être obligé de nous restreindre.

Le programme du Congrès comprenait 42 questions, mais 30 seulement d'entre elles furent traitées en public. Ces

questions ont été présentées sans ordre dans les différents ordres du jour des séances. Pour faciliter mon exposé, j'ai jugé convenable de le faire par catégories, ainsi qu'il suit :

1° GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

Les idées les plus élevées de la Géographie générale ont été exposées d'une façon magistrale par deux orateurs renommés : M. Marcel DUBOIS, professeur de Géographie à l'Université de Paris, qui joint à l'éloquence puisée dans une profonde conviction la compétence que donnent le savoir et l'élévation philosophique, a, dans un remarquable discours sur *La Géographie, son domaine, ses limites*, vaillamment combattu pour la scientification de la Géographie.

Comme toute science, la Géographie doit avoir un but, une méthode et arriver, par une étude philosophique de relations, à la résolution d'une série de problèmes.

La Géographie-science ne doit pas être une galerie de tableaux, encore moins l'interminable et fantaisiste nomenclature qui a fait trop souvent prendre en aversion l'étude des régions de notre globe.

Sa définition déjà esquissée par Strabon, dans l'antiquité, puis renouvelée par Ritter en notre siècle, serait : *La Géographie est l'étude des rapports de l'homme avec la terre.*

C'est donc un enchaînement de questions à résoudre, une théorie cohérente à composer, un système de lois à édifier ; nature d'un côté, hommes de l'autre ; les sciences physico-naturelles d'une part, et les sciences psycho-sociologiques d'autre part imposeront leur secours au géographe. Mais celui-ci devra choisir des deux côtés des éléments capables de concourir scientifiquement à l'élaboration des *lois géographiques* et non de remplir les casiers de l'Encyclopédie. La Géographie est un *carrefour de sciences* mais ne doit pas être un chaos de sciences !

M. GALLOIS, maître de conférences à l'École Normale supérieure, tout en étant moins opposé à la Géographie descriptive, montre néanmoins dans l'exposé de l'*Évolution de la Géographie*, que cette étude en est arrivée à sa période

de scientification. Mais tandis que M. Dubois désire expliquer les faits géographiques par les causes générales se dégageant des sciences adjuvantes, M. Gallois ne croit pas devoir trop limiter les notions empruntées à ces sciences et préfère travailler à dégager les lois générales du dédale des faits.

Ce n'est là qu'une différence de méthode et les deux tendances sont également louables, car elles se résument dans la grande influence qui les domine : l'esprit scientifique.

De cette conception rationnelle dépendent les progrès de la science géographique et contrairement à certains esprits qui ont cru voir la lutte de la théorie et de la pratique, les nombreuses applications qu'elle comporte ne pourront qu'en tirer profit.

2° GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

M. Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, a fait connaître l'état de l'*exploitation de la houille en Grande Bretagne* et les prévisions d'avenir qui permettent d'affirmer que le total des houilles existantes dans le sous-sol des îles britanniques pourra suffire à la consommation de trois siècles.

M. Ch. Lemire, résident honoraire, a examiné au point de vue national et international la question des *cables sous-marins* et a demandé la révision de la Convention de Paris de 1884 dont les résultats ont été presque négatifs.

M. Camena d'Almeida, professeur à l'Université de Bordeaux, a présenté une *étude sur les routes conventionnelles* des paquebots transatlantiques entre l'Europe et l'Amérique.

M. G. Bottin, président de l'Union géographique du Nord, a donné lecture d'un rapport sur les *Canaux du Nord de la France et sur l'outillage du port de Dunkerque.*

M. Capus enfin, directeur de l'Agriculture et du Commerce de l'Indo-Chine, a parlé des *Sanatoria de l'Indo-Chine*, ce qui l'a entraîné à envisager également le problème de la petite colonisation qui ne pourra être résolu que sur les hauts plateaux de la chaîne annamite.

3° GÉOGRAPHIE RÉGIONALE

M. Henri Barré, bibliothécaire de la ville et de la Société de Géographie de Marseille, a appelé l'attention du Congrès sur l'*Utilité des Monographies départementales* Ayant établi la bibliographie des Monographies existantes, il a reconnu que plusieurs départements en manquaient ou n'en ont que de très anciennes. Il appartient aux Sociétés savantes et spécialement à celles de Géographie de prendre l'initiative de la formation de Comités pour la publication de Monographies départementales à date fixe.

M. Layec, secrétaire général de la Société bretonne de Géographie de Lorient, a donné lecture de sa communication sur la *Publication d'un Atlas statistique de Géographie de la France.*

Suivant M. Layec, l'œuvre est possible mais l'exécution seule présente des difficultés. Elle pourrait se faire ou par le Gouvernement ou avec le concours des Ministères par l'initiative des Sociétés savantes ou par l'initiative privée.

Le Gouvernement, il ne faut pas y compter : les nombreux services qui devraient être mis en mouvement, y mettraient trop de temps et ce travail n'est pas dans ses attributions.

Parmi les compagnies savantes, le conseil supérieur de statistique ou une société qui siège à Paris, pourrait s'en charger (comme l'a fait la Société de Géographie d'Helsingsford pour son superbe Atlas de la Finlande) avec une subvention du Gouvernement et des Sociétés de Géographie et la contribution des Ministères qui fourniraient leurs documents.

Enfin, l'initiative d'un éditeur pourrait aussi entreprendre cette œuvre.

Ces considérants ont amené le Congrès à émettre le vœu que les Ministères mettent leurs documents géographiques et statistiques à la disposition de ceux qui voudraient entreprendre l'Atlas géographique et statistique de la France.

M. Martel, avocat à Paris, a fait une conférence des plus curieuses sur la *géographie souterraine* de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, etc.

En France on ne s'était occupé des cavernes qu'à trois points de vue : le pittoresque, la paléontologie et la préhistoire.

Les études et les découvertes de M. Martel en ont fait une science nouvelle et spéciale, la *Spéléologie*, qui a pris déjà un développement considérable.

Citons encore un savant mémoire de M. G. Marcel, sur un almanach nautique des marins bretons au XVIe Siècle et dont il n'existe que quatre exemplaires.

4° CARTOGRAPHIE

Il appartenait en premier lieu au Service géographique de l'armée, dirigé par le savant et très sympathique général Bassot, membre de l'Institut, de faire connaître l'œuvre accomplie par nos officiers d'État-Major, leurs moyens d'action, les travaux projetés ou en voie d'exécution.

Les communications faites à ce sujet, furent du plus haut intérêt et ce fut une bonne fortune pour les congressistes d'entendre successivement les sommités de notre éminent Institut géographique et l'armée.

1° M. le général Bassot a exposé l'action de ce service à Madagascar et en Indo-Chine ;

2° M. le commandant Bourgeois, chef de la Section géodésique, a présenté un remarquable rapport sur les travaux géodésiques du service géographique de l'armée.

Ces travaux, en ce qui concerne l'Algérie, sont à peu près terminés. La limite des travaux exécutés atteint presque partout l'extrémité sud des hauts-plateaux. Au-delà de ces régions, il semble qu'il y ait lieu de changer de méthode générale ; d'une part, on se heurte à des difficultés très grandes d'exécution provenant des conditions précaires dans lesquelles on se trouve dans l'extrême-sud, tant au point de vue des transports que des ravitaillements en vivres et en eau ; d'autre part, les travaux topographiques eux-mêmes, que l'on exécutera par la suite dans ces régions ne paraissent pas exiger des triangulations aussi serrées et aussi précises que la carte régulière exécutée jusqu'ici. Les modifications à

apporter aux méthodes sont actuellement à l'étude et conduiront vraisemblablement à la création de quelques grandes lignes de triangles réguliers, auxquelles viendront se rattacher toutes les triangulations expédiées qui servent de base aux itinéraires des colonnes expéditionnaires.

3° M. le colonel BERTHAUT, chef de la Section cartographique, a intéressé vivement son auditoire en développant brillamment le *projet d'une nouvelle carte topographique de France.*

« Cette question, a dit le général DERRÉCAGAIX dans son discours d'ouverture du Congrès, est une de celles qui intéresse le pays tout entier. Jadis nous avons devancé les autres nations dans la publication d'une carte nationale. Mais depuis lors, elles ont suivi cet exemple, et profitant des progrès réalisés elles ont produit d'excellentes cartes, quelques-unes même plus parfaites que les nôtres. Elles ont également compris les nouveaux besoins du public et mis à sa portée, à des prix abordables, des cartes exactes à grande échelle. »

En France, cet avantage n'existait pas et pendant ce temps notre carte vieillissait et ses planches s'usaient. Maintenant la situation s'est aggravée au point qu'on est forcé de s'en occuper.

La Commission centrale des travaux géographiques et l'Académie des sciences ont été saisies de la question et se sont prononcées pour l'exécution d'une nouvelle carte de France; tous les détails du projet ont été clairement exposés par le colonel BERTHAUT; la carte actuelle de l'Etat-Major au 1/80,000e, reconnue insuffisante et peu appropriée à tous les services publics, serait remplacée par une carte au 1/50,000e en couleurs avec courbes de niveau au lieu de hachures.

Cette carte dériverait de levés au 1/100,000 exacts et complets, lesquels seraient publiés comme la carte elle-même.

Mentionnons encore comme se rattachant à la cartographie les communications de M. THOULET, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, sur les principes qui doivent présider à *la confection des cartes lithologiques sous-marines.*

Le général VANIKOFF a présenté enfin au Congrès la carte de l'Asie Russe et des pays limitrophes, récemment publiée par le général russe KOVERSKI.

Cette carte est considérée par les plus savants des géographes de Saint-Pétersbourg comme une œuvre de premier ordre.

5° QUESTION DU TRANSSAHARIEN

Le croiriez-vous? au Congrès de Paris il n'a été nullement question du Transsaharien. Le questionnaire faisait bien mention d'un rapport de M. BROUSSAIS, conseiller général d'Alger, sur le Transsaharien d'Alger, mais il n'a pas figuré dans les divers ordres du jour. Ce rapport avait été lu en 1899 au Congrès d'Alger ; la question a paru suffisamment étudiée ; elle avait reçu d'ailleurs la solution la plus pratique. Notre tracé de l'Ouest conservait donc la position conquise, position fortifiée depuis par notre installation dans les oasis du Touat et par la prolongation de la ligne Oran-Aïn-Sefra jusqu'à Djenien-bou-Rezg et sous peu jusqu'à Duveyrier.

M. Paul BONNARD, l'ardent délégué de la Société de Géographie de Tunis, essaya bien de raviver le débat : M. l'Amiral SERVAN venait de faire une communication sur la nécessité d'entreprendre le plus tôt possible des opérations de nivellement entre Tombouctou et Insalah, en vue de déterminer jusqu'à quel point des dérivations prises sur le Niger pourraient être utilisées pour l'irrigation de la région, lorsque M. P. Bonnard, demandant la parole, proclama énergiquement que c'était une obligation pour la France vis à vis du commerce et de la civilisation d'adopter le tracé de l'Est comme la voie la plus courte, pour relier toutes nos possessions africaines avec les deux têtes de ligne incomparables de Bizerte et de Bou-Grara.

Le Président fit remarquer à M. Bonnard que cette question n'était pas en discussion et ce fut tout ; l'on passa à l'ordre du jour.

6° QUESTIONS ALGÉRIENNES

Peu nombreuses furent les communications se rapportant aux choses de l'Algérie. Je n'ai à vous citer qu'un rapport de M. CHANTELOUBE père sur *l'Alfa et la culture du sorgho à*

balais en Algérie et une importante étude très scientifique et très documentée de M. DEMONTÈS, professeur au Lycée d'Alger, *sur la densité comparée des populations Européenne et Musulmane en Algérie.*

Les conclusions de M. Demontès peuvent se résumer ainsi: Les Européens, tant Français qu'Etrangers s'accroissent désormais dans la colonie de plus en plus régulièrement, de plus en plus rapidement. Mais les résultats apparents du dénombrement de 1896 ne doivent plus nous faire illusion et nous faire croire que les Français ont définitivement distancé les étrangers, étant donné surtout la manière dont ces derniers sont répartis et groupés.

Pour permettre aux Français de garder leur avance et d'assurer dans la formation du peuple Franco-Algérien, la part légitimement prépondérante qui leur revient, la colonisation officielle, malgré les défauts qu'on lui reproche à juste titre, a toujours été nécessaire et le demeure encore à l'heure actuelle.

A citer encore la lecture faite par l'amiral Servan de la communication du lieutenant CHARDON sur les fouilles de Rusgunium au Cap Matifou et le vœu émis par la Société de Géographie d'Alger et appuyé par notre Société, que le Gouvernement active le plus possible la pénétration économique et le mouvement commercial vers l'Ouest de l'Afrique du Nord, notamment par la prolongation du chemin de fer de l'Ouest Oranais.

7° EXPLORATEURS

Les communications faites au Congrès par un grand nombre d'Explorateurs donnèrent aux séances un attrait tout particulier; aussi, les Congressistes ne marchandèrent-ils par leurs applaudissements aux vaillants pionniers qui se présentèrent devant eux et dont l'énumération suit :

1° M. le lieutenant BASTARD a fait un exposé, malheureusement trop rapide, des résultats de sa *mission dans le Sud de Madagascar* où il a réussi à parcourir 500 kilomètres dans

des régions demeurées jusque là fermées. — Grâce à son habileté, il a pu obtenir par voie pacifique la soumission des peuplades habitant au Sud de Tuléar et connues sous le nom de Mahafalys ;

2° M. Paul LABBÉ a rendu compte de sa *mission à l'île de Sakhaline*, habitée par des forçats russes et par les populations indigènes des Ghiliates, des Toungouses, des Orotschones et des Aïnos, sur la religion, les mœurs et le genre de vie desquelles il a donné d'intéressants renseignements, le tout émaillé d'une foule d'anecdotes des plus curieuses et des plus amusantes qui eurent un franc succès auprès des Congressistes;

3° M. Edouard BLANC a brillamment exposé dans un rapport très documenté et tout d'actualité, l'*Œuvre géographique de la pénétration russe en Asie*. Il a fait ressortir à grands traits quelle a été la part de la Russie dans l'œuvre générale de l'expansion coloniale, qui, dans les dernières années a fait de la civilisation européenne la civilisation du monde entier. La conférence s'est terminée par des renseignements du plus haut intérêt sur les travaux du Chemin de fer Transsibérien et sur ceux du raccordement de ce dernier avec le Transcaspien ;

4° M. CLOZEL, secrétaire général de la Côte d'Ivoire, a parlé de cette colonie et des progrès qui y ont été accomplis.

Il a montré que c'est une colonie d'avenir dont les ressources naturelles sont loin d'être épuisées et où la France a fait déjà et saura faire encore œuvre utile ;

5° M. LEVAT, ingénieur des Mines, déjà connu par son exploration de la Sibérie Orientale, a parlé sur la *Géographie économique de la Guyane*.

A propos du régime des eaux, il a montré comment des conditions spéciales (répartition des pluies, absence d'évaporation par les feuilles, imperméabilité du terrain), élèvent les proportions des cultures à un chiffre de beaucoup supérieur à celui de nos formules continentales ;

6° Un autre voyageur, le Capitaine BERTRAND, de Genève, a brièvement résumé son *exploration au pays des Ba-Rotsé, dans le Haut Zambèse*, et a donné d'intéressants détails sur le

royaume encore si peu connu qu'ils ont fondé et dont la civilisation toute récente et déjà relativement avancée, est due entièrement aux efforts d'un missionnaire français, M. Coillard, installé parmi eux depuis plus de vingt ans ;

7° M. FLAMAND, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, notre savant et sympathique collègue, auquel nous devons la conduite du drapeau à Insalah, M. Flamand, dis-je, reprenant un sujet qu'il avait déjà traité au Congrès d'Alger, mais complétant cette fois ses données antérieures par des observations nouvelles recueillies lors de son dernier voyage, a montré comment se constituaient au Sahara les reliefs et les dépressions. Le creusement successif de ces diverses dépressions serait dû à l'action chimique combinée à l'action éolienne, cette dernière agissant pour le transport et le déblayage des matériaux, ce qu'a expliqué savamment M. Flamand;

8° En l'absence du Commandant GENDRON, parti pour la Chine, après son retour du Congo, M. Camille Guy, directeur du Service Géographique des Colonies, a fait le récit des travaux de la mission que dirigeait cet officier supérieur et a examiné les brillants résultats obtenus par elle. La mission devait relever le pays compris entre la mer, le Congo et la Sangha ;

9° Enfin M. André LECLÈRE, ingénieur en chef du corps des Mines, a exposé dans une conférence du soir, qu'il a rendue particulièrement attrayante par de nombreuses projections lumineuses, les résultats de la mission officielle d'un si puissant intérêt qu'il a remplie dans la Chine méridionale et d'où il a rapporté de nombreux et utiles renseignements sur les richesses minérales des provinces voisines du Tonkin.

Cette communication dont l'importance, dans les circonstances présentes n'échappe à personne, a été particulièrement bien accueillie, et le Congrès, à l'unanimité, a émis le vœu que le rapport de M. Leclère soit vulgarisé le plus complètement et le plus rapidement possible.

Les trois missions Foureau-Lamy, Joullaud-Meynier et Gentil ne devaient pas être oubliées dans ce Congrès de Géographie et M. le baron Hulot a exposé en quelques mots le

but qu'elles ont poursuivi en dirigeant leurs efforts convergents vers le Tchad ; il a évoqué rapidement le souvenir de la mission Voulet-Chanoine et déploré la mort du capitaine Pallier, du commandant Lamy et du capitaine Cointet, aux familles desquels le Congrès décida d'envoyer un télégramme de douloureuse sympathie. Le Congrès a émis en outre le vœu que le nom de l'héroïque commandant Lamy soit donné à un village de l'Algérie.

8° VISITES A L'EXPOSITION

Les Congressistes eurent l'attraction de deux visites à l'Exposition, l'une, dans l'après-midi du 22 août, à l'Exposition coloniale, sous la direction de M. Camille GUY, dont les explications précises, spirituelles en même temps que scientifiques, furent des plus intéressantes. — M. le capitaine du génie JARDINET présenta ensuite aux membres du Congrès les cartes du service géographique dont il fit ressortir la haute valeur, avec un talent qui fut très apprécié.

L'autre visite eut lieu le 24 août au matin, à l'Exposi tion de l'Asie Russe, où M. Paul LABBÉ fut des plus séduisants dans ses explications pleines d'humour et d'érudition.

BANQUET

Le jeudi, 23 août au soir, un brillant dîner à réuni chez Margerie, soixante-dix-sept congressistes et de nombreux membres de la presse.

Des toats applaudis furent portés par MM. le général DERRÉCAGAIX, GAUTHIOT, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris, SARDA, délégué de Madrid, CLAPARÈDE, délégué de Genève.

SÉANCE DE CLOTURE ET CONCLUSIONS

Le Congrès a clôturé ses travaux par la révision des vœux émis dans le cours des séances et dont le texte figure à la suite de ce rapport.

Ces vœux constituent le résumé pratique d'une grande

partie des travaux du Congrès ; leur nombre et les sujets dont ils s'occupent suffiraient au besoin à en démontrer l'importance. Souhaitons que leur réalisation ne se fasse pas attendre.

Tel fut le Congrès de Géographie de 1900 ; son succès fut complet et nous en félicitons chaudement notre Société mère de Paris et en particulier son secrétaire général, M. le baron HULOT, qui en fut l'habile organisateur et à l'affabilité duquel tous les congressistes se sont plu à rendre hommage.

Les questions algériennes ont eu certes dans ce Congrès moins de place qu'à celui de 1899 à Alger ; c'était tout naturel, mais parmi les communications faites il en est dont l'importance n'a pas du vous échapper ; en les mettant en relief, le Congrès en a mieux fait ressortir la valeur.

« Enfin, a dit le général DERRECAGAIX avant de déclarer close la XXIe session du Congrès national des Sociétés de Géographie, le Congrès a montré une fois de plus son utilité, je dirai presque sa nécessité. Il nous a appris d'abord à nous connaître et à comprendre qu'étant isolées les unes des autres, les Sociétés de Géographie peuvent craindre parfois de voir leurs efforts rester impuissants.

« En se réunissant chaque année, elles créent elles-mêmes l'appui dont elles ont besoin ; elles forment un faisceau de volontés et donnent un corps à des aspirations qui, sans cela, resteraient dispersées de tous côtés ; elles précisent les idées et les font converger, sous une direction unique, vers le but qu'elles poursuivent : le progrès de la science et la grandeur de la Patrie »

Le dernier acte du Congrès de 1900 fut de décider que le Congrès se réunirait à Oran en 1902. Préparons-nous donc sans retard à recevoir dignement à cette date nos Sociétés sœurs et à justifier ainsi les sympathies dont elles ont bien voulu nous honorer.

Le Président, délégué,

Lt-Colonel DERRIEN.

XXI[e] CONGRÈS NATIONAL

DES

Sociétés Françaises de Géographie

Vœux adoptés par le Congrès :

Vœu proposé par M. Ch. LEMIRE

Que le projet de réseau de câbles sous-marins présenté aux Chambres soit adopté; qu'il soit complété ultérieurement et rapidement. (C'est la réédition du vœu formulé à Alger par le précédent Congrès.)

Vœu proposé par M. LAYEC

Le Congrès émet le vœu que les ministres mettent leurs documents géographiques et statistiques (cartes, graphiques, diagrammes) à la disposition des Sociétés ou des personnes qui voudront entreprendre l'Atlas géographique et statistique de la France.

Vœu proposé par la Société de Géographie d'Alger

Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics activent le plus possible la pénétration économique et le mouvement commercial vers l'Ouest de l'Afrique du Nord, notamment par la prolongation du chemin de fer de l'Ouest Oranais.

Vœux proposés par l'Amiral SERVAN

Le Congrès, prenant acte de la communication de grand intérêt du lieutenant Chardon au sujet des fouilles de Rusgunium, adresse ses remerciements à M. le comte de Villegontier pour sa générosité désintéressée et émet le vœu que les pouvoirs publics encouragent par une subvention la continuation de ces fouilles.

Le Congrès, reprenant la proposition du Congrès de 1899, émet le vœu que des opérations de nivellement soient entreprises le plus tôt possible de Tombouctou dans la direction

d'In-Salah, en vue de déterminer jusqu'à quel point des dérivations prises sur le Niger pourraient être utilisées pour l'irrigation de la région.

Vœu proposé par M. LE MYRE DE VILERS

Le Congrès émet le vœu que le projet de carte de France au 1/50,000e, adopté par la Commission centrale des travaux géographiques et par l'Académie des sciences, soit mené à exécution dans le plus bref délai possible.

Vœu proposé par M. Paul BONNARD

Le Congrès, considérant les intérêts généraux de la Tunisie, rappelle les vœux qu'il a émis à Marseille et à Alger, relativement à Bizerte, émet à nouveau le vœu qu'une voie ferrée soit construite le plus tôt possible pour rapprocher Bizerte des richesses de l'intérieur, et mettre ainsi à sa portée les ressources militaires de l'Algérie.

Vœu proposé par M. BOTTIN

Le Congrès des Sociétés françaises de géographie émet le vœu qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'exécution :

1° Du canal du Nord ;

2° Du canal de l'Escaut à la Meuse ;

3° Des travaux d'agrandissement du port de Dunkerque.

Vœu émis par M. Paul LABBÉ, secrétaire du Congrès

Le Congrès des Sociétés françaises de géographie, plein d'admiration et de reconnaissance pour les services rendus par le commandant Lamy, dont le nom glorieux s'ajoute à la liste déjà si longue des héros morts pour la Patrie, émet le vœu que le nom du commandant Lamy soit donné à un village de l'Algérie. Le Congrès a tenu à exprimer ce vœu pendant la séance même que présidait le représentant de l'Algérie, M. l'amiral Servan.

Vœu rédigé et présenté par M. Paul LABBÉ, au nom de M. MAUNOIR

Le Congrès renouvelle le vœu que le Conseil municipal de Paris donne le nom d'Henri Duveyrier à une rue de Paris. Le

Conseil municipal aurait la sanction de l'opinion publique et celle du monde savant.

Le Congrès émet le vœu que le rapport de M. Leclère sur les richesses minérales des provinces voisines du Tonkin, soit vulgarisé le plus complètement et le plus promptement possible.

Le Congrès émet le vœu que l'Exposition coloniale, s'il y en a une, soit tenue à Alger en 1903-1904.

Le Congrès, sur la proposition de M. Demontès, émet le vœu :

Que les statistiques algériennes et, en particulier, le prochain dénombrement de 1901, soient établis avec toute la précision désirable, en vue de nous renseigner exactement sur l'état des populations tant indigènes qu'européennes qui habitent notre colonie.

COMPTE-RENDU

DU

CONGRÈS GÉOLOGIQUE INTERNATIONAL

Le VIII[e] Congrès géologique international a eu lieu cette année, en France.

Les travaux de ce Congrès se répartissent en communications suivies de discussions faites en séances, à Paris, et en excursions, sous la conduite de géologues français, dans toutes les régions de la France.

SÉANCES. — Les séances du Congrès ont eu lieu, du 16 au 17 août, au *Palais des Congrès*, dans l'enceinte générale de l'Exposition Universelle.

La séance d'ouverture a eu lieu le vendredi 16 août, à 4 heures, sous la Présidence de M. LEYGUES, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. KARPINSKY, Président de la dernière session du Congrès, à Saint-Pétersbourg, prononce une allocution ; puis il donne lecture de la liste suivante des membres du Bureau, proposée par le Conseil :

ANCIENS PRÉSIDENTS : Capellini, Karpinski.

PRÉSIDENT : Albert Gaudry.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : Charles Barrois.

VICE-PRÉSIDENTS : *Allemagne* : H. Credner, Lepsius, Schmeisser, Zirkel, Von Zittel. — *Autriche-Hongrie* : Bockh, Mojsisovics von Mojsvar, Tietze. — *Belgique* : Mourlon, Renard. — *Bulgarie* : Zlatarski. — *Canada* : Frank Adams. — *Etats-Unis* : Hague, Osborn, Stevenson. — *France* : Michel-Lévy, Marcel Bertrand. — *Grande-Bretagne* : Sir Archibald Geikie, Sir John Evans. — *Inde* : Blanford. — *Italie* : Cocchi, Mattirolo. — *Japon* : Kochibe. — *Mexique* : Aguiléra. — *Norvège* : Brögger. — *Pays-Bas* : Martin. — *Portugal* : Choffat, Mendés-Guerreiro. — *Roumanie* : G. Stéfanescu. —

Russie : Loewinson-Lessing, A. P. Pavlow, Sederholm. Tschernyschew. — *Suède* : Hogbom. — *Suisse* : Baltzer, C. Schmidt.

SECRÉTAIRES : Zimmermann, A. W. Pavlow, Von Arthaber, Gabert, Crema, Cayeux, Thevenin, Thomas.

TRÉSORIER : Léon Carez.

Cette liste est votée par acclamations.

M. Albert GAUDRY, nouveau président, prononce le discours d'ouverture.

En paroles très émues, l'éminent académicien souhaite la bienvenue aux savants réunis et venus de tous les coins du monde, puis il propose de se lever pour honorer la mémoire des géologues disparus depuis le dernier Congrès. Le Président rappelle les principales propositions soumises pendant les précédentes sessions et énumère les 4 sections du Congrès présent :

I. — Section de géologie générale et de tectonique.
II. — Section de stratigraphie et de paléontologie.
III. — Section de minéralogie et de pétrographie.
IV. — Section de géologie appliquée et d'hydrologie.

M. Albert GAUDRY termine son discours en remerciant ses collaborateurs.

M. Charles BARROIS, secrétaire général, lit son rapport sur l'œuvre du Comité d'organisation.

M. LEYGUES, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, souhaite, au nom du Gouvernement, la bienvenue aux membres étrangers du Congrès.

I. — SECTION DE GÉOLOGIE GÉNÉRALE ET TECTONIQUE

1re Séance : Présidence de Sir ARCHIBALD GEIKIE

Allocution présidentielle sur la coopération internationale dans les investigations géologiques.

CHAMBERLIN : Le patronage, par le Congrès, des investigations fondamentales en géologie.

J. JOLY : 1° Age géologique de la terre fixé par la teneur en sodium de la mer ; 2° Sur des expériences relatives à la

dénudation dans l'eau douce et dans l'eau salée ; 3° Ordre de formation des silicates dans les roches ignées ; 4° Mécanisme interne de la sédimentation marine.

A. DE LAPPARENT : Définition, pour chacune des périodes de l'histoire du globe, des contrées où doivent être recherchés de préférence les arguments sur lesquels on peut fonder la délimitation précise des étages et sous-étages géologiques.

MUNIER-CHALMAS : Tertiaire parisien. Délimitation des formations secondaires et tertiaires.

Stanislas MEUNIER : Phénomènes de la sédimentation souterraine.

BLEICHER : Dénudation du plateau lorrain et ses conséquences.

RICHTER : Lecture du rapport de la Commission des Glaciers.

H.-F. REID : Sur les mouvements des glaciers.

ARCTOWSKI : Observations relatives à l'ancienne extension des glaciers dans la région des terres découvertes par l'expédition antarctique belge.

POPOVICI-HATZEG : Présentation de la nouvelle carte géologique de la Roumanie au 1/300000e.

VORWEG : Proposition tendant à simplifier la notation du pendage et de la direction des couches.

L'Abbé PARAT : Observations géologiques dans les grottes de la Cure (Morvan).

II. — SECTION DE STRATIGRAPHIE ET PALÉONTOLOGIE

Présidence de M. VON ZITTEL

Discussion du rapport de la Commission internationale de classification stratigraphique.

Communications :

SCOTT : Faune de la Patagonie.

RAULIN : Terrains tertiaires de l'Aquitaine.

C.-Eug. BERTRAND : Charbons gélosiques et charbons humiques.

GRAND'EURY : Formation des couches de houille des bassins houillers du centre de la France.

Lemière : Transformation des végétaux en combustibles fossiles.

Osborn : 1° Progrès des méthodes en paléontologie ; 2° Corrélation entre les faunes de mammifères et les horizons tertiaires d'Europe et d'Amérique.

Ficheur : Présentation de la 3e édition de la carte géologique d'Algérie au 1/800,000e.

Flamand : Sur la géologie du Sud de l'Algérie et des régions sahariennes.

Douvillé : 1° Sur le terrain jurassique de Madagascar ; 2° Sur les résultats de l'exploration de M. de Morgan en Perse.

Zeiller : Plantes fossiles du Tonkin.

Malaise : Le Cambrien et le Silurien de Belgique.

D. P. Œhlert : Sur la reproduction des types fossiles.

W. F. Hume : Les Rift-Valleys du Sinaï.

T. Barrow et W. F. Hume : Sur la géologie du désert oriental de l'Egypte.

III. — SECTION DE MINÉRALOGIE ET PÉTROGRAPHIE

1re Séance : Présidence de M. Zirkel

Présidences d'honneur de MM. Rosenbush et Fouqué

M. Lacroix donne lecture des vœux adoptés par la Commission internationale de pétrographie dans ses séances des 25 et 26 octobre 1899.

Différents vœux, mis aux voix, sont adoptés par l'Assemblée.

M. Zirkel est élu président du Comité de Pétrographie.

Communications :

Sacco : Essai de classification générale des Roches.

Salomon : Essai de nomenclature des roches métamorphiques.

Weinschenk : 1° Sur le dynamométamorphisme et la piézocristallisation ; 2° Sur la formation du graphite.

Hague : Sur les volcans tertiaires de l'Absaroka-Range.

Sabatini : Etat actuel des études sur les volcans de l'Italie centrale.

IV. — SECTION DE GÉOLOGIE APPLIQUÉE ET D'HYDROLOGIE

Présidence de M. Schmeisser

Communications :

Mourlon : Les voies nouvelles de la géologie belge.

Gosselet : Minéralisation des eaux profondes.

Van der Veur : Sur l'agrandissement du royaume des Pays-Bas par le dessèchement du Zuyderzée.

L. Fabre : Les plateaux des Hautes-Pyrénées et les dunes de Gascogne.

Van der Broeck : Les applications de la géologie.

Kunz : Progrès de la production des pierres précieuses aux Etats-Unis.

Léon Janet : Captage et protection des sources d'eaux potables.

De Launay : Enseignement de la géologie pratique.

A. de Richard : Origine du pétrole.

Séances générales. — Présentation d'ouvrages :

E. de Margerie et L. Raveneau : La Cartographie à l'Exposition Universelle de 1900.

L. Raveneau : Neuvième Bibliographie géographique annuelle des " Annales de Géographie " (1899).

Présentation des rapports et des propositions d'intérêt général adoptés par le Conseil :

L'Assemblée adopte successivement :

1° Rapport de la Commission de nomenclature géologique présenté par M. Tschernyschew, sous le bénéfice des observations faites en séance de section ;

2° Rapport de la Commission de la carte géologique d'Europe, par M. Capellini ;

3° Rapport de la Commission de pétrographie, par M. Zirkel;

4° Rapport de la Commission des glaciers, par M. Richter;

5° Proposition de M. Geikie, sur la coopération internationale dans les investigations géologiques ;

6° Proposition de M. ŒHLERT, sur la reproduction des types.

M. TIETZE propose à l'Assemblée, de la part du gouvernement austro-hongrois, d'organiser à Vienne, dans trois ans, la neuvième session des Congrès géologiques internationaux. Il fait connaître l'état d'avancement des travaux préparatoires de ce Congrès et énumère les nombreuses excursions qui seront offertes aux congressistes.

L'invitation du gouvernement austro-hongrois est acceptée à l'unanimité, et M. TIETZE remercie le Congrès du chaleureux accueil fait à sa proposition.

Communications :

MATTHEW : Sur les plus anciennes faunes paléozoïques.

WALCOTT : Les formations précambriennes fossilifères.

CAYEUX : Sur les radiolaires et spongiaires du Précambrien de Bretagne.

PAVLOW : 1° Le Portlandien de Russie comparé à celui du Boulonnais; 2° sur quelques moyens qui pourraient contribuer à l'élaboration de la classification génétique des fossiles.

VAN DEN BROECK : Sur l'âge des dépôts à Iguanodon de Bernissart.

GUÉBHARD : Recoupements et étoilements des plis dans les Alpes de France.

Stanislas MEUNIER : Structure du diluvium de la Seine.

HULL : Terrasses subocéaniques et vallées des rivières, de la côte occidentale d'Europe.

HUDLESTON : La bordure orientale de l'Atlantique.

E. MARTEL : Sur les récentes découvertes de grandes cavernes et d'abîmes.

Pendant la durée du Congrès des réceptions ont été offertes à ses membres, d'abord par la Société Géologique de France qui a reçu dans son nouveau local de l'Hôtel des Sociétés Savantes; le Président de cette société, M. A. DE LAPPARENT, de l'Institut, a ouvert cette réception par une allocution très applaudie.

M. et Mme Albert GAUDRY ont invité les congressistes chez eux, à une soirée des plus brillantes.

M. le Prince Roland BONAPARTE a reçu dans son hôtel les membres réunis des Congrès de géologie et d'anthropologie ; lesquels ont également été reçus en commun par le Conseil municipal à l'Hôtel de Ville de Paris.

Le Comité d'organisation a offert un banquet très réussi à l'Hôtel du Palais d'Orsay ; des allocutions de M. Albert GAUDRY, Sir ARCHIBALD GEIKIE, MM. TIETZE, CREDNER et DE LAPPARENT, ont été chaudement applaudies.

Enfin des cartes pour une réception à l'Elysée, pour les théâtres nationaux, ont été mises à la disposition du Président, par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pour être distribuées aux membres étrangers.

Des visites ont été organisées par les soins du Comité à l'Exposition Universelle, et dans les collections nationales de Géologie et de Minéralogie : au Muséum d'Histoire naturelle, à la Sorbonne, à l'Ecole des Mines.

Les excursions du Congrès ont réuni beaucoup d'adhérents.

Le programme soumis aux géologues du monde entier était des plus alléchants. Un livret-guide, dû à la collaboration de 43 géologues français, résume en plusieurs fascicules la géologie complète de la France.

Afin de permettre à chacun de prendre part au plus grand nombre d'excursions possible, celles-ci ont été réparties en trois périodes : avant, pendant, et après le Congrès.

1° Excursions avant le Congrès :

Ardennes : sous la conduite de M. GOSSELET ; *Gironde* : M. FALLOT ; *Touraine* : M. G. DOLLFUS ; *Pyrénées* (roches cristallines) : M. LACROIX ; *Aquitaine* (*Charente et Dordogne*) : M. GLANGEAUD ; TURONIEN, de Tourraine et CÉNOMANIEN, du Mans : M. DE GROSSOUVRE ; *Mayenne* : M. D.-P. ŒHLERT ; *Bretagne* : M. BARROIS.

2° Excursions pendant le Congrès :

Bassin tertiaire parisien : MM. MUNIER-CHALMAS, Léon JANET, Stanislas MEUNIER et G. DOLLFUS ;

3° Excursions après le Congrès :

Boulonnais et Normandie : MM. Gosselet, Munier-Chalmas, Pellat, Rigaux, Bigot, Cayeux ; *Massif central* : MM. Michel-Lévy, Marcellin Boule, Fabre ; *Bassins houillers du Centre de la France* : MM. Fayol, Grand'Eury ; *Bassins tertiaires du Rhône*, *Terrains secondaires et tertiaires des Basses-Alpes* : MM. Deperet, Haug ; *Alpes du Dauphiné* : MM. Marcel Bertrand, Kilian, Lory, Paquier, Sayn, Leenhardt, Termier ; *Picardie* : MM. Gosselet, Cayeux, Ladrière ; *Massif de la Montagne noire* : M. Bergeron ; *Pyrénées* (terrains sédimentaires) : M. L. Carez ; *Basse Provence* : MM. Marcel Bertrand, Vasseur, Zurcher.

Ces excursions, commencées le 3 août, ne se termineront pas avant le 2 octobre, soit une durée de deux mois.

La prochaine session du Congrès géologique international se tiendra à Vienne (Autriche-Hongrie) en 1903.

Louis GENTIL.

L'EMPIRE DU MAROC[1]

par Emilio CASTELAR

I

Je ne connais pas de personnage captivant l'attention et méritant d'être étudié comme le souverain de cet empire où abondent les villes importantes, très intéressantes au point de vue historique, mais qui sont restées au point de vue social dans la même situation qu'il y a six siècles, lorsque la féodalité s'implanta en Europe.

Alors, les vassaux étaient conduits par un chef plus honoraire qu'effectif, que l'on appelait monarque, mais qui, en réalité, était un généralissime à cheval, que secondaient et à qui obéissaient, selon les caprices du moment, les vassaux divers placés sous sa domination.

On ne peut exactement déterminer les époques auxquelles les peuples du Nord se fixèrent en occident et les organisations successives qu'ils se donnèrent, mais on sait que les bases principales de leurs institutions s'appuyaient sur des serfs attachés pour toujours au sol; un vasselage nombreux, en armes; une noblesse très puissante; une monarchie presque nominale; une espèce d'Allemagne presque honoraire et un Pontificat avec le suprême pouvoir effectif.

Quelque chose de semblable à ce mélange de féodalité et de théocratie se remarque au Maroc de nos jours : l'esclavage y existe, portant sur ses épaules, comme le chameau et l'âne, le pesant fardeau d'accablantes et machinales obligations; le noble, plus ou moins électif, commande une tribu où tous les gens valides sont armés et perpétuellement en guerre; les

(1) Cette étude du grand homme d'état espagnol, bien que datant de 1893, n'a rien perdu de son intérêt, et, sauf quelques détails particuliers qui ont trait à l'empereur défunt, pourrait être écrite de nos jours.

santons qui veillent à la pureté du dogme et à l'accomplissement des devoirs imposés par le Coran, ressemblent aux prêtres de notre moyen-âge par leur intervention directe, non seulement dans les choses religieuses, mais aussi dans les affaires politiques. En haut, enfin, le chef le plus élevé, dépositaire du mince pouvoir que lui permet d'exercer l'indocilité naturelle de ses sujets et l'organisme féodal de cette société : capitaine de tous dans l'armée, Sultan dans l'Etat, Kalife ou pape dans l'église, avec d'autres titres retentissants n'ayant guère du pouvoir que l'apparence, semblant placé sur des cercles plus ou moins concentriques d'autorités diverses, disposées en ligne de combat et toujours préparées à une guerre sans fin.

II

Rien de pittoresque au monde comme un voyage, ou procession, de l'Empereur dans ses immenses domaines. Les écrivains européens, maîtres en l'art des descriptions colorées comme Amicis et Loti, dépeignent sans le terminer jamais le spectacle animé de cette cour, multicolore comme un tableau de Regnault ou de Fortuny. Il n'y a pas bien longtemps que le souverain est venu à Tanger, et, quand on le vit entouré de ses cohortes et de sa cour, on a plaint ceux qui n'avaient pu jouir de ce coup d'œil, où l'on croyait voir resussiter Cordoue, Séville, Grenade, Jérusalem, au temps des croisades et de la civilisation arabe.

Je me le figurai ainsi par l'émotion que me causèrent dans un court voyage à Tanger les maisons en forme de tabernacle nomade, ou de tente ; les minarets aux vertes porcelaines, sur lesquels prient les muezzins chanteurs aux heures liturgiques; l'école des petits enfants assis en rond sur la terre dure, qui lisent le Coran en chœur, baissant et levant en mesure leurs petites têtes d'après les mouvements ordonnés par le maître, semblable, par son imperturbable majesté, à une effigie sacrée, animée ; les cours des habitations où la négresse esclave, vêtue de blanc pour relever l'ébène de sa chair ferme et brillante, se tient debout appuyée contre une colonne et la tête posée sur la main droite, après nous avoir servi sur des

petites tables de santal, incrustées de nacre, le café avec des sucreries ; le maître de la demeure, semblable à Abraham, assis sur des coussins placés sur des tapis persiques et qui nous salue respectueusement comme eux seuls savent saluer leurs hôtes, sans perdre leur dignité patriarcale ni leur air de souverain domestique ; la grande place avec ses touffes de cactus et d'aloès, où se réunissent les représentants des diverses tribus venues de toutes parts au marché, pendant qu'un poète et un musicien, avec des gestes animés, des attitudes violentes, des mouvements tragiques, récite des chants, remémorant les combats historiques au son de la guzla qui résonne comme une guitare andalouse, agitation qui contraste avec l'immobilité générale et l'incroyable absorption en eux-mêmes des auditeurs ; les femmes, enveloppées de leurs mantes à capuce, sous lesquelles n'apparaissent que les yeux et qui les font ressembler à des nonnes en rupture de cloître, ou à des statues funéraires de marbre blanc sorties du sépulcre ; les soldats du roi, habillés de tuniques et de haïcks, coiffés du turban, avec le ceinturon brodé plein de poignards et de sabres, le rifle à l'épaule, les bottes de Tafilalet aux pieds ; les cavaliers montés sur les juments du désert toutes caparaçonnées, se tenant immobiles sur leurs étriers. Tout cela forme une résurrection si extraordinaire des temps passés et de peuples morts, que vous croyez par une espèce d'évocation magique, fréquente dans les contes antiques, voir une société conservée comme les objets à Pompéi, et vivante seulement pour votre goût et votre plaisir.

III

Ces cadres historiques ne peuvent être bien vus que si, en même temps, on se remémore les origines primitives. Les Arabes, comme les Juifs, les Syriens, les Phéniciens et les Carthaginois descendent de Sem, d'où leur nom de Sémites. En outre, les Arabes descendant d'Abraham et d'Agar, esclave et femme de ce patriarche, prirent le nom d'Ismaélites, d'Ismaël leur fils.

Tout le monde sait que la polygamie régnait chez les premiers patriarches bibliques. Personne n'ignore non plus

que la première femme et favorite d'Abraham, Sarah, étant stérile, défaut attribué en ce temps-là à la malédiction céleste, conduisit elle-même son esclave, la malheureuse Agar, au lit de son propre mari et qu'il en eut ce fils nommé Ismaël. Mais, comme après, Dieu prit Sarah en pitié et qu'à son tour elle eut un fils nommé Isaac, il n'y eut plus de pitié pour la pauvre esclave. Poussé par Sarah, l'implacable Abraham appela Agar et lui signifia d'avoir à quitter ces lieux dont la solitude avait été égayée un jour par le robuste Ismaël. La concubine pleura de désespoir, l'enfant se jeta aux pieds du rigoureux père et tous deux demandèrent la faveur de demeurer sous la tente patriarcale. Abraham devait chérir beaucoup l'enfant dont les jeux et les rires distrayaient sa vieillesse, chargée encore du poids de devoirs excessifs ; mais poursuivant son idée fixe : la fondation d'un peuple pour la prospérité duquel il faudrait parcourir tant d'espace et lutter contre tant de difficultés, il ferma les yeux devant cette douleur et les oreilles aux soupirs de cette angoisse, et, sans hésiter, il désigna à la mère et au fils la voie douloureuse du désert. Pour toute nourriture, il leur donna quelques pains de blé nouvellement pétris et quelques gorgées d'eau fraîchement puisée. Et avec son outre sur la tête, son fils sur la hanche, la panetière à l'épaule, le corps enveloppé de la saye de l'esclavage, les tresses de ses cheveux tombant sur l'épaule, un bâton pour tout soutien, Agar prit le chemin de l'immensité désolée.

Le ciel était comme la voûte incandescente d'un four où cuit la chaux, où se forge le fer ; des corbeaux et des vautours volaient dans l'air embrasé, croassant après les nombreuses victimes desséchées par la chaleur ; devant elle s'étendaient des espaces, infinis comme ceux de la mer, couverts de sables brûlants, semblables aux cendres de gigantesques incendies, ou aux ruines de planètes éteintes ; au-delà des perspectives incendiées des mirages, causés par la raréfaction de l'air et par les réfractions du soleil, pareils aux tableaux terribles conçus par les fondateurs des religions pour représenter leurs divers enfers ; enfin, sous les pieds brûlant comme des briques qui viennent d'être cuites, des épines qui écorchent, des

vipères qui empoisonnent ; aux alentours, des tigres miaulant et des lions rugissant, et, subitement, au moment où on ne l'attend pas, le nomade, grillé sur ce monceau de braises ; le simoun tonnant et dévastateur, qui soulève des trombes, des spirales, des vagues de sable, transportant d'un point à un autre les montagnes sablonneuses au milieu des horreurs d'une tempête qui, sur cette terre calcinée, semble un épouvantable écroulement de la machine céleste.

Le pain fut bientôt fini et l'eau épuisée. Imaginez-vous les horreurs que la soif et la faim peuvent produire dans le désert ; imaginez-vous les terreurs qui assaillirent cette pauvre femme après un jour de chaleur et pendant une nuit froide, sans autre lit que le sable, sans autre couverture que les horizons. Un jour venait après un autre jour, une nuit après une autre nuit, sans un arbre pour s'abriter, sans une citerne où se rafraîchir, sans un passant à qui demander secours et aumône.

Le désert s'agrandissait ; il s'agrandissait et s'étendait comme s'il n'avait pas de bornes, à mesure que le cœur d'Agar se serrait, et que tous les horizons lui fermaient les espérances morales. Enfin, un jour des plus embrasés, la soif tourmenta le pauvre enfant qui commença à présenter les premiers symptômes de l'agonie : la peau s'était collée aux os brûlants ; les yeux lui sortaient des orbites ; dévoré par une fièvre violente, il sortait la langue de temps à autre pour chercher un peu d'humidité dans cet air plein de feu ; il mordait ses lèvres arides pour en sucer le sang ; et alors les larmes si désespérantes de l'enfance coulèrent ; la plainte arrachée par les douleurs intenses se fit entendre, en même temps que les prières à la mère qui aurait donné sa vie pour le fruit de ses entrailles, mais ne pouvait rien pour le soulager. Affolée, la malheureuse Agar déposa son fils sur le sable comme sur une triste sépulture et se coucha à son côté pour mourir de la même mort.

Avec quelle horreur ne devait-elle pas voir en ce moment, par de là les ombres de son agonie, le visage de la cruelle Sarah, mère et épouse heureuse, dont la jalousie avait infligé un traitement aussi barbare à une épouse et mère malheureuse. Par bonheur pour elle un voyageur la trouva et lui indiqua

une source fraîche où ils purent appaiser la soif qui les dévorait et les mit dans un chemin conduisant à une oasis enchanteresse. — Comprenez-vous maintenant la poésie des Sémites ?

Une ombre qui obscurcit le soleil, quelque nuée qui passe, la rosée qui tombe, la citerne, la fontaine, le palmier dont les racines cherchent l'humidité, l'oasis qui offre quelque verdure et quelque pâturage, une source, tout cela devient feuillage et eau, tout les transporte d'un monde à un autre, les absorbe, les fait s'extasier et tomber en de véritables contemplations poétiques. Donc Agar se sauva par la fontaine, par le voyageur, par l'oasis. Et dans l'oasis son fils devint un grand archer, sa famille et sa postérité l'Arabe.

D'Abraham sortent les deux branches du tronc sémitique : l'une se nommera Ismaël, ou taciturne; l'autre Isaac ou riante. De la taciturne descendra directement cette grande famille de couleur noire, à la barbe brillante et pointue, au nez long et de forme sculpturale, au port majestueux, famille qui laissera dans les cieux ses idées monothéistes et ses chants mélancoliques, pendant que d'Isaac sortira le Syrien rieur, loquace, léger, prompt aux émotions, disposé à la superstition, inconstant et changeant; mais sur cette âme mobile s'imposera la vocation d'Abraham, sa ferme croyance et son absolue confiance en Dieu, une foi qui durera perpétuellement et qui fera distinguer les Israélites entre toutes les races de la planète par sa durée séculaire.

A la vérité, Isaac et Jacob possèdent tous les défauts depuis si longtemps connus des écrivains grecs et romains chez l'asiatique, et, parmi les asiatiques chez le Syrien. Personne n'est plus fin que lui, personne n'est plus adroit, personne n'est plus artificieux, personne n'est moins dénué de scrupules, moins soumis à l'étonnement et tant ami de la réussite. Mais sous ces inclinations il y a un fond placé là pour l'idée invariable d'Abraham, pour l'idée monothéiste. Ces gens d'Ismaël placés entre la basse Chaldée et l'Egypte, lieu où les avait conduits la disgrâce et la proscription d'Agar, commencèrent à établir entre ces régions un grand commerce de gomme, d'ambre, d'encens, de myrrhe, et ils finirent par établir un autre non moins grand commerce d'idées qui les fit

abandonner le sabéisme, ou adoration de la lumière créée et matérielle, pour adopter le monothéisme d'Abraham, qui est l'adoration de la lumière incréée, immatérielle, éthérée, c'est-à-dire la véritable adoration de Dieu.

Il a fallu un homme comme Abraham pour concevoir par des révélations internes ou externes cette idée métaphysique qu'il garde et conserve pendant sa vie nomade chez les divers peuples de la Chaldée et de la Palestine, sous la pauvre monarchie d'Abimelech comme dans le grand empire de Pharaon, élevant un sanctuaire ambulant où se trouve sa tribu errante, abrité d'abord sous les dais des cieux, ensuite sous les ailes puissantes de son immense esprit.

Et pour comble de tous ses désirs, pour terme et couronnement de sa vie, la femme qu'il a choisie pour épouse et qui l'accompagne depuis la Chaldée, lui donnera un fils qui naîtra en Palestine et qui se séparant par sa naissance de tous les autres peuples asiatiques, ainsi que de tous les autres sémites par les mesures prises contre Ismaël et Agar, fondera la religion du Dieu qui répandra la civilisation universelle dans le Monde.

IV

Muley Hassan, aujourd'hui souverain du Maroc, descend de cette race. Un témoin oculaire m'affirme avoir trouvé en lui le parfait représentant des races arabes du désert lybique, bien que, entre le sang berbère, il coule dans ses veines du sang nègre. Infatigable comme les vieux pasteurs bédouins dans ses courses et pérégrinations, il observe l'immobilité et ne montre que de l'inertie quand il séjourne dans ses palais. Il a, aujourd'hui, quarante-cinq ans (1893) ; il y a vingt-cinq ans qu'il règne et régnant dans un tel pays, il y a vingt-cinq ans qu'il lutte. Il est agile comme la gazelle. sobre comme le chameau, noble comme l'alezan, indifférent à ceux qui l'entourent, car il se croit très élevé sur la terre et placé très loin du commun des mortels par la Providence. Il est mince, bronzé par son contact avec les sables du Sahara et ses ardeurs, ainsi qu'avec les neiges de l'Atlas et ses froids ; soupçonneux et très vigilant dans sa méfiance, il est doux comme la

tourterelle avec celui qu'il aime et cruel comme le tigre pour celui qu'il hait.

Muley Hassan ressemble aux monarques arabes dépeints dans les chroniques andalouses du moyen-âge ; il se trouverait à sa place dans les édens de Séville, les djamaas de Cordoue, les ravins de Murcie, au milieu des palmiers de Valence ou dans les vergers de Grenade. Les lignes de son visage sont pleines d'harmonie et de correction dans leur ensemble. Son front est très élevé ; ses lèvres fines, déliées et rouges, laissent voir, lorsqu'il sourit, une denture blanche et régulière ; le nez semblable à celui que sculptaient les sculpteurs antiques est bien attaché au front ; les yeux noirs et profonds luisent derrière des cils très épais et des sourcils bien arqués ; les formes du corps sont élégantes et fines ; la peau est noirâtre ; les muscles secs et forts ; son système nerveux vibre quand on touche aux arrêts de sa volonté souveraine ou à ses fortes affections ; facile aux abstractions comme un santou, mobile et sensible comme un artiste ; ses globules cérébraux sont bien distribués et son cœur est sain.

Au contraire des sultans de Constantinople, figures de véritable décadence byzantine, qui s'enferment dans leur harem avec leurs ennuques et les odalisques, dissipant dans de colossales profusions leur empire qui s'évanouit comme les pastilles d'encens dans une cassolette, ou comme les fumées du hatchis qui les étourdit. Muley Hassan lutte, veille, observe, dirige, se bat, parcourt son royaume dans toutes les directions, conserve sa couronne en livrant cent combats et faisant cent sacrifices ; ce successeur des Almanzor et des Abderrhaman, dégénéré en vigueur, a agrandi si cela est possible, les anciennes facultés de ses prédécesseurs : la foi religieuse et le courage militaire.

V

Mais on ne peut nier que cette prestance physique et ces qualités naturelles d'une race illustre et supérieure, n'avortent dans la seconde complexion, aussi bien morale que matérielle, superposée par les dogmes traditionnels et les hérédités ataviques chez tout bon musulman. Partout où est arrivé

l'islamisme, religion de la guerre et du combat, il a fourni pour guerroyer et combattre le peuple-armée le plus formidable de l'histoire. Dans l'Inde, en Chine, en Mongolie, en Arménie, en Judée, on désigne comme étant par excellence l'homme fort et héroïque, celui qui a été élevé dans les sciences de Mohammed.

Mais avec tout cela que d'erreurs dans l'intelligence, que de perversités dans la vie, que de vices mêlés à la nature ingénue et native, grâce aux principes et aux institutions nés de cette religion dévastatrice. Ce qui est tout d'abord observé chez un prototype de famille ismaélite comme l'empereur marocain, c'est l'alliance extraordinaire d'une brutale animalité et d'un déisme pur, et où la triste animalité finit par tout dominer. L'islam a pour cela beaucoup de motifs : le premier et le plus compréhensible se trouve dans la résignation complète au destin; impossible de réveiller la volonté qui ignore son libre arbitre; impossible de se retourner contre ce qui est faux et pervers quand la conscience et l'âme se croient le jouet de la fatalité. Le second vice de la religion du Coran est qu'étant une religion de guerre et toute guerre étant un despotisme qui s'oppose à un autre despotisme, le pouvoir absolu doit forcément s'organiser et le pouvoir absolu corrompt et détruit celui qui l'exerce comme celui qui le subit sans protester. L'esclavage est un autre motif : il y a dans le Coran beaucoup de passages contraires à cette institution, mais il est impossible d'organiser en haut le despotisme sans lui donner en bas, comme base, l'esclavage. Et l'esclavage dans les sérails comme dans les harems apporte avec le temps la domination de l'esclave sur le maître, ainsi que le prouve la série d'ennuques tout puissants qui ont gouverné l'Orient. Enfin, de même que le fatalisme est la fin de toute morale, le despotisme de toute politique, l'esclavage de toute dignité, la polygamie est la fin de la famille.

La polygamie au Maroc arrive à un point invraisemblable. — Que celui qui voudra étudier cette question lise un livre très curieux, rempli d'observations sérieuses, intitulé : *La Femme marocaine,* écrit par le docteur Ovilo, de Tanger, qui a exercé longtemps, avec intelligence et profit la

médecine dans cette ville, où il a facilement pénétré les secrets du foyer.

Muley Chérif qui a régné à Tafilet au siècle dernier a eu 84 fils et 124 filles. On peut affirmer que la fondation du moderne empire du Maroc, tel qu'il est constitué, est due au célèbre Muley Ismaël. Eh bien, le frère Francisco de San Juan del Puerto, raconte dans sa *Mission historique du Maroc,* que ce fondateur avait 4000 femmes, qui lui avaient donné depuis sa jeunesse jusqu'à 1703, où il était encore assez jeune, 342 filles et 525 garçons.

Et toutes nos idées se trouvent bouleversées. quand nous voyons un empereur qui, entravé par des lois, ne peut donner à celui qui s'est distingué au service de l'Etat des titres et des décorations, car ces babioles n'existent pas au Maroc, et le récompense en lui faisant don de l'une des femmes qui lui a donné le plus d'enfants ! L'empereur régnant n'a pas modifié les coutumes de ses prédécesseurs. Sans aller aussi loin qu'Ismaël, il a cependant dans son palais de Fez autant de femmes qu'il y a de jours dans l'année ; la plus grande partie d'entre elles ont été achetées sur les marchés de Constantinople.

Quand je suis allé à Tanger, le savant docteur Ovilo me raconta comment il soigna de fièvres tierces deux belles nubiennes achetées pour l'Empereur à Byzance. Elles avaient été livrées comme des ballots, ou des mulets, à un consignataire, grand négociant tangérien, qui attendait avec impatience la guérison de cette paire de négresses, car parlant très bien l'anglais et jouant à merveille de toute sorte d'instruments, elles devaient, grâce à ces talents et à leur beauté, lui procurer de beaux bénéfices.

Pendant quelques années, le grand vizir Moussa a dû son grand crédit auprès de l'Empereur à son adresse à lui procurer des odalisques d'Orient, semblables à des houris du paradis, dont les caresses le ruinèrent tellement qu'en 1874 on le crut mort à la suite de plaisirs sensuels. Il ne faut donc jamais s'étonner si, comme par sauts de tigre, ces despotes guerriers et voluptueux passent du culte de l'amour dans les harems au massacre dans les combats.

VI

Je comprends, en étudiant les récits de ses rapides apparitions devant les ambassadeurs étrangers, faits par les publicistes modernes, qu'ils l'aient aperçu comme une sorte d'ombre blanche, une espèce de momie. Combien de générations de despotes se sont succédées pour créer son corps ? Combien de dogmes théologiques, ou lois sociales, oraux ou écrits, sous la forme historique ou poétique, lui ont été divulgués pour former un esprit comme le sien ? Berbères, Bédouins, Omniades, Edrissites, Zenatas, Almoravides, Almohades, Merinides, Abencerrages, toutes les familles de l'Islam qui vinrent aux Pyrénées d'abord, puis de la Mecque en Sicile, passant par l'antique Egypte et l'Espagne, toutes sont représentées dans ce Barbare et réunies dans sa double nature de Sultan et de Khalife, ou de César et Pontife. Il n'a pas dans les veines une seule goutte de l'ignoble sang mongolique qui inonda Jérusalem au 13e siècle et Byzance au 15e.

Muley Hassan appartient aux illustres Aglabites dont les princes fondirent un empire africain très glorieux, pendant que les Omniades fondaient un empire espagnol et les Abassides un autre empire en Asie. L'excès de telles grandeurs héritées l'accable et il a le pressentiment de porter une marque de réprobation au front, se croyant destiné, par une fatalité néluctable à voir son empire divisé et démembré sous son règne. De là une profonde mélancolie visible dans ses yeux, grands mais abattus, dont l'éclat paraît seulement à la pupille quand l'amour ou le combat les anime.

Je ne me fatigue pas de lire les relations des voyageurs qui l'ont vu il n'y a pas encore un lustre et qui nous ont laissé de lui des portraits admirables dans leurs admirables œuvres.

J'ai vu dans ses pages le « patio » de son palais de Fez, la plus grande place du monde, entourée de murailles énormes dominées par de hautes tours, qui paraissent sous leurs créneaux titanesques des sentinelles pétrifiées. J'ai vu les portes à la ferrure immense comme celles du Mirab à Cordoue, comme celles du Vin à Grenade, laissant voir entre leurs ciselures les carreaux de faïence blancs, bleus et roses d'un

ton vraiment lumineux. J'ai vu les gardes nombreux habillés de rouge à côté des santons vêtus de blanc et, fourmillant au milieu d'eux, les musiciens qui portent des tuniques teintes de toutes les couleurs du prisme. J'ai vu les vizirs couverts de vêtements de lin et de burnous de laine ou de soie, suivis de bouffons soudanais et couronnés de turbans pointus, semblables aux bonnets arméniens et aux tiares persanes. J'ai vu les négrillons en troupes nombreuses vêtus de soutanes de couleur pourpre amortie par des mousselines transparentes, criant et courant dans toutes les directions. J'ai vu les six chevaux sans cavaliers précédant le Seigneur attendu et qui, inquiets, supportant difficilement le mors en or, s'ébrouent comme s'ils voulaient s'échapper de leurs riches caparaçons brodés. Enfin, j'ai vu sur sa monture blanche, sous un parasol rouge, au milieu de géants nubiens qui l'éventaient et chassaient les mouches, le Sultan, dont le corps ceint de gazes blanches comme la neige ressemble à un nuage surnaturel et merveilleux. Au milieu des plis et des bouillons scintillent ses yeux, noirs comme des abîmes.

Vous avez à peine le temps de contempler cette figure presque fantastique, belle et parée, qui a été, par ses aïeux, à la cène des Abassides ; qui est monté aux créneaux d'Alexandrie et de Palerme dans la personne des conquérants ; qui s'est promené au murmure des fontaines depuis les cours de ses immenses domaines de Médine jusqu'à celle de Tolède ; qui a imposé le Coran à l'Himalaya et à l'Atlas et qui, aujourd'hui, comme un bel athlète, soutient sur sa tête et sur ses épaules l'écroulement total et la ruine de tant de grandeurs séculaires.

Madrid, 16 novembre 1893.

Traduit de l'espagnol
par le commandant TRIDON.

NOUVELLES PIERRES FUNÉRAIRES ROMAINES

DES ENVIRONS DE RENAULT (DAHRA)

Nous devons à l'obligeance de M. Gauchet, instituteur à Renault, la communication de deux photographies de M. Lorrain, fils, représentant des groupes analogues à ceux qui figurent sur la pierre nº 129 du Musée Demaeght, dédiée à la mémoire du cavalier Aurelius Masfelus par ses affranchis.

Ces deux pierres, reproduites ci-contre, formaient l'entrée d'un marabout dés Mediouna, actuellement en démolition ; M. l'Administrateur de la commune mixte de Renault doit les faire transporter dans cette dernière localité, d'où M. Mouliéras les fera diriger sur le Musée d'Oran.

Elles sont à fronton et divisées en trois compartiments, comme celle d'A. Masfelus ; les sculptures sont aussi grossières ; la pierre est à peine dégrossie et les inscriptions qui ont dû être tracées sur le troisième compartiment, au-dessous du cavalier (à pied, armé d'un bouclier et de deux épieux, et tenant son cheval par la bride) sont tellement frustes qu'elles paraissent illisibles.

Il est très probable que ces épitaphes visaient aussi des cavaliers de l'*Ala Getulorum*, troupe auxiliaire irrégulière établie près d'un poste destiné à défendre la route de Tanger à Cherchell (1).

Le compartiment snpérieur de l'une des pierres nouvelles représente cinq personnages au lieu de trois, comme dans celle du Musée ; ce ne serait donc plus la *triade-divine*, comme l'a supposé le commandant Demaeght, mais probablement les *dédicants* eux-mêmes, c'est-à-dire les affranchis (liberti), témoignant ainsi leur reconnaissance à leur patron.

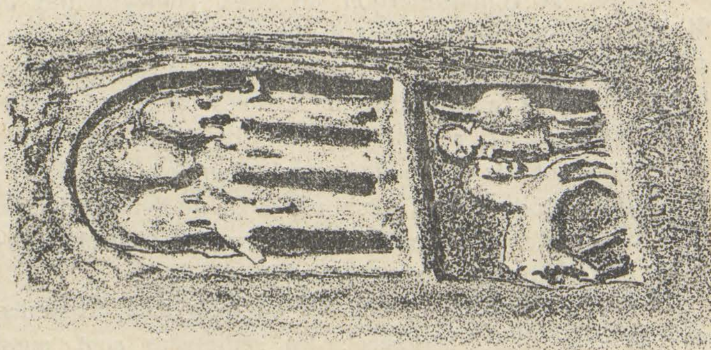
Lt-Colonel DERRIEN.

---

(1) Les alae Getulorum sont signalées par M. R. Cagnat, dans son *Armée romaine d'Afrique*, page 331.

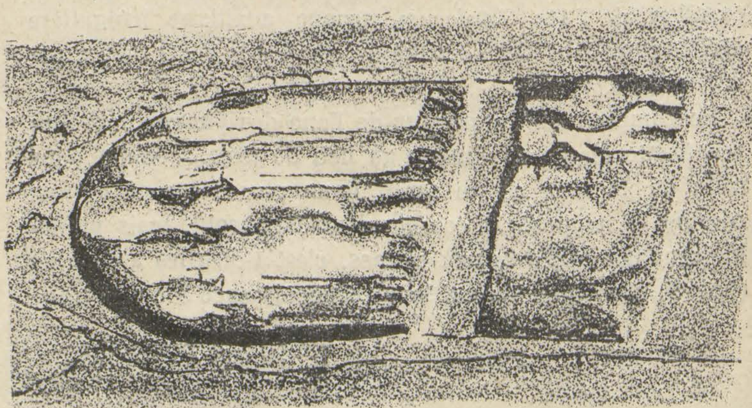
ENTRÉE DROITE DU MARABOUT

(Photographie faite de l'intérieur du marabout)



ENTRÉE GAUCHE DU MARABOUT

(Photographie faite de l'intérieur du marabout)



ESSAI SUR LA FAUNE ERPÉTOLOGIQUE
DE L'ORANIE

AVEC DES TABLEAUX ANALYTIQUES ET DES NOTIONS
POUR LA DÉTERMINATION DE TOUS LES REPTILES & BATRACIENS
du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie
(SUITE)

11me Famille. — AMPHISBÉNIENS

Caractères de la famille. — *Corps vermiforme, apode; queue très courte ; peau non écailleuse, divisée en anneaux distincts. Chaque anneau est subdivisé en rectangles longitudinaux. Pas de trou tympanique. Yeux petits, dépourvus de paupières, recouverts par une cornée transparente. Un sillon longitudinal de chaque côté du corps et un autre moins apparent sur le milieu du dos. Reptiles ressemblant à de gros vers de terre.*

Cette famille est représentée en Berbérie par deux genres :

Amphisbéniens. — TABLEAU DES GENRES

Narine dans la nasorostrale laquelle tient aussi lieu de 1re labiale. Des pores préanaux. Queue presque aussi large que le corps, longue de 2 à 2,5 cent., visiblement aplatie, à côtés presque parallèles, conique à l'extrémité seulement.
G. Blanus.

Narine distante de la 1re labiale et percée dans la nasorostrale distincte. Pas de pores préanaux. Queue courte, 1 à 1,5 cent., très conique depuis la base.
G. Trogonophis.

Genre BLANUS Wagler

Caractères du genre. — *Outre les caractères du tableau : Dents implantées sur le côté de la mâchoire. Sillons latéraux des flancs bien marqués ; le dorsal moins profond ; tous occupés par une bande de petites plaques au nombre de 5-7 entre deux plaques normales.*

Une seule espèce a été signalée en Algérie et au Maroc.

35. *Blanus cinereus* Vand. (Pl. XIX, fig. 4, *a*)
Fig. Gervais (*Mag. zool.*), 1836. (Pl. X)

L'amphisbène cendrée.

Amphisbœna cinereus *Vand.*, *Lallemant.*
Blanus cinereus *Vand.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Voici la description d'un individu d'Espagne :

Tête courte et large : entre les tempes 7 mill. ; ligne des plaques 9 mill. Museau obtus. Rostrale peu épaisse 0,5 mill. Narine percée dans l'angle antéro-supérieur de la nasorostrale qui occupe la place de la 1re sus-labiale. Museau recouvert en dessus par une seule grande plaque frontale. Cette plaque s'étend de la rostrale aux plaques du crâne ; elle en est séparée par une suture qui correspond à la ligne des yeux. Labiales : $\frac{2}{3}$ (nasorostrale non comprise). Œil petit, dépourvu de paupières et bordé par les 1re et 2e sus-labiales, une plaque postoculaire et la frontale. Sur le crâne il y a six grandes plaques carrées (1,5 à 2 mill.), disposées sur deux rangées symétriques formant rectangle. Les temporales sont carrées et deux fois plus petites que les céphaliques. Mentonnière atteignant la suture antérieure de la nasorostrale. Une inframaxillaire aussi large que la mentonnière joint les 2es sous-labiales. Gorge couverte de très petites plaques carrées.

Corps vermiforme légèrement déprimé. Peau nue, divisée en anneaux de 2 mill. de hauteur ; ces anneaux sont sectionnés en rectangles, plats ou peu convexes, par des stries longitudinales et parallèles, distantes d'un demi-millimètre sur le dos et d'un millimètre sous le ventre. On en compte 7 entre le sillon dorsal et chaque sillon latéral. Il y en a 16 en dessous entre les sillons latéraux.

Sillons latéraux, de couleur claire, occupant la largeur de deux plaques et s'étendant jusqu'à la hauteur de l'anus. Dans chaque anneau le rectangle du sillon est divisé, suivant les diagonales, en 5 petites plaques ; deux plus petites se trouvent à chacune des extrémités des bissectrices longitudinales.

Le sillon dorsal est moins profond, mais il offre aussi 6 petites plaques. Il atteint l'extrémité de la queue. Il est de la même couleur que le dos. Il y a 121 anneaux de l'anus aux plaques céphaliques.

Queue de même forme que le corps, à peine plus étroite, plate en dessous, un peu sillonnée (probablement un mâle), conique dans le quart postérieur seulement. Elle se compose de 22 anneaux. Plaques préanales au nombre de six, disposées en losange transversal. En avant et de chaque côté il y a 3 pores ; chacun d'eux est placé au milieu de trois plaques géométriques.

Coloration. — D'un brun violacé luisant, uniforme. Sutures des anneaux, stries et sillons latéraux d'un fauve assez clair.

Taille. — 0,220 + 0,025 = 0,245.

Distribution géographique. — (**M.**, **Ai** : *T.*, *H.-Pl.*) — Cette espèce existe au Maroc. Elle a été signalée dans l'ouest de la province d'Oran et à Tébessa (Letourneux ex Lallemant), à Batna (Strauch). Depuis 1864, aucune découverte n'est venue confirmer les indications de Letourneux.

C'est surtout dans le bassin moyen et inférieur de la Tafna que l'amphisbène cendrée pourra être retrouvée.

Éthologie.— Mœurs probablement peu différentes de celles du trogonophide, que je décrirai plus loin.

Genre TROGONOPHIS Kaup.

Caractères du genre. — *Outre les caractères du tableau : dents implantées sur les mâchoires. Sillons étroits, réduits à des plis rentrants, marqués par un ou deux très petits granules séparant deux écailles dorsales.*

Ce genre est représenté par une seule espèce propre à la Berbérie :

36. *Trogonophis Wiegmanni* Kaup. (Pl. XIX, fig. 5, *a*)
Fig. Gervais (*Mag. zool.*), 1836. (Pl. XI)

Le Trogonophide de Wiegmann.

Arabe: *bou Sih'at* (Oran).

Trogonophis Wiegmanni *Kaup.*, *Strauch*, *Lall.*, *Blg.*, *Olivier.*
Amphisbœna elegans *Gervais.*

Voici la description d'un gros exemplaire :

Tête aussi large que longue ; longueur des plaques 9 mill. ; entre les tempes 9 m 5. Museau peu pointu. Rostrale assez saillante (2 mill. vue en dessus et plus de 1 mill. vue en dessous) ; angle postérieur très aigu. Narine percée dans la nasorostrale. Milieu du crâne recouvert par deux grandes plaques symétriques de 4 mill. sur 2,5 suivies de deux autres plus petites, triangulaires, aussi symétriques. Le contour des plaques de la tête forme un angle curviligne à pointe postérieure. Cinq labiales supérieures, la dernière très petite ; quatre inférieures, la dernière très petite ; parfois $\frac{4}{3}$. Œil subcirculaire logé entre deux sous-oculaires, une préoculaire et deux postoculaires. Temporales carrées ne touchant pas les lèvres. Mentonnière grande, pentagonale, ne bordant qu'une partie des 1res sous-labiales. Au-dessous une inframaxillaire, aiguë inférieurement, lui fait suite ; de chaque côté part une série de 3 inframaxillaires qui borde les labiales.

Corps vermiforme, cylindrique, à peau nue, divisée en anneaux de 1,1 m de hauteur. Ces anneaux sont divisés en rectangles sur le dos et en carrés sur le ventre par des stries parallèles distantes de 0,5 m en dessus et de 1 m en dessous. On en compte 13 de chaque côté du dos et 30 en dessous entre les sillons latéraux.

Sillons latéraux formés par un pli rentrant de la peau, ne présentant que quelques petits granules (1 ou 2) entre les plaques latérales. Sillon dorsal presque saillant, formé par une ligne de plaques triangulaires dont chacune s'insère en coin entre deux plaques latérales.

Les sillons latéraux atteignent la hauteur de l'anus. Le dorsal aboutit à l'extrémité de la queue. Il y a 151 anneaux de l'œil à l'anus. La queue n'en compte que 14. Plaques préanales au nombre de huit, disposées en segment de cercle quoique à sutures longitudinales. Pas de pores préanaux. Queue très courte (15 mill.) régulièrement conique de la base à la pointe.

Coloration. — Très variable ; en général bicolore. Ordinairement les couleurs des rectangles alternent sur chaque anneau. Les rectangles de même couleur sont souvent réunis par deux, trois ou même davantage. Dans le sens longitudinal il n'y a pas d'ordre. Pendant le jeune âge, et même chez les adultes, ce système de taches en damier, à unités rectangulaires ou carrées, se montre sur tout le corps. A l'âge adulte, chez certains exemplaires, il ne se trouve qu'en dessous et, dans ce cas, les couleurs se fondent entre elles. En dessus la coloration est violacée unie comme chez Blanus. Les taches peuvent être noires et grises lavées de jaune, brunes et jaune serin, violettes et blanchâtres, etc. Certains échantillons, vus de loin, paraissent absolument jaune citron, les taches violettes étant en plus petit nombre.

Chez des jeunes de l'année, les taches étaient violet foncé et viel or en dessus ; celles du dessous violettes et grises ; tout le ventre était lavé de violet.

Chez un grand individu de Méchéria des taches d'un blanc d'ivoire dominaient ; elles étaient pointillées par places.

Un autre d'Aïn-Temouchent, celui qué j'ai décrit ci-dessus, une femelle, avait le dos d'un brun violet uni, finement linéolé de jaune. Le ventre était presque clair; les couleurs des rectangles se fondaient entre elles et l'ensemble avait un aspect violacé et blanc sale.

Je n'ai pas rencontré la coloration fuligineuse, signalée en Algérie. La précédente s'en rapproche.

A mon avis, toutes ces diverses colorations ont des relations avec l'âge, le sexe, l'habitat et l'ancienneté de l'épiderme de l'animal. Je n'y vois l'indice d'aucune distinction, même géographique.

SEXES. — *Mâle.* — Queue un peu aplatie en dessous avec une légère dépression longitudinale.

Femelle. — Queue ronde en dessous.

TAILLE. — Mon plus grand : 0,198 + 0,012 = 0m 210. Diamètre : 0,013. Ordinairement : taille, 12 à 15 centimètres ; diamètre, 9 millimètres.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**B.** : *T.*, *H.-Pl.*) — Partout, sauf Sahara (Boulenger) ; Mostaganem (Wagner, Strauch) ; Oran (Strauch). Le trogonophide est commun partout dans le Tell. Il abonde aux environs d'Oran : Batterie espagnole, Polygone, plaine, etc. Je l'ai pris à Sebdou. Je l'ai reçu de Sidi-Douma (Lafosse), d'Aïn-Temouchent et de l'île Rachgoun (Pallary), de Méchéria (Hiroux), de Tanger (Vaucher), de Mogador (Buchet), de Tunisie (Blanc).

ÉTHOLOGIE. — Le trogonophide de Wiegmann apparaît dès le mois de février. Il est commun en mai. Ce n'est qu'en décembre et janvier qu'il s'enterre très profondément. Pendant la période d'activité, il se tient à peu de profondeur sous une pierre isolée. Aussitôt que le soleil darde ses chauds rayons ou que le sol perd son humidité de surface, le trogonophide descend à 8 à 15 centimètres. Il ne monte à la surface du sol que lorsque la température est fraîche. Lorsqu'il quitte sa demeure, il recherche les routes, les sentiers sur lesquels il se promène en traçant de nombreux méandres. Sort-il dans la nuit ? Je le suppose. Ce que je puis affirmer c'est que, de grand matin, au petit jour, lorsque la nuit a été chaude, on le voit communément traverser les chemins pour regagner la broussaille. Il paraît rentrer plus tard pendant la période des amours. C'est ainsi que j'en ai pris deux magnifiques individus jouant sur le sol, le 10 juin, à 9 heures du matin. J'ai pu les examiner pendant quelques instants : ils se mordillaient, s'entrelaçaient, sautaient l'un par dessus l'autre, s'enfonçaient en partie dans le sable pour reparaître bientôt. Ils ne s'accouplèrent pas. M'ayant probablement aperçu, ils se séparèrent pour s'enfouir. Je n'eus pas de peine à les prendre.

Je n'ai fait qu'une seule observation sur la gestation. Une femelle, celle décrite, prise en juin ou juillet, avait dans le ventre de 40 à 50 œufs non développés, en forme de graines de melon, très pressés les uns contre les autres. En alcool, leur couleur était d'un jaune d'or. Le plus rapproché du cloaque mesurait 6 mill. de long sur 2 mill. de large, son épaisseur n'atteignait pas 1 mill. Il y en avait deux séries longitudinales chacune de 18 à 20. Il existait, en outre, une troisième série mal définie d'ovules.

Pour obtenir le trogonophide, il suffit de soulever les grosses pierres dans les terrains meubles ou sablonneux. Si le temps est frais, on trouve l'animal à la surface ; s'il fait sec, on le déterre en grattant la terre avec un piochon.

Le trogonophide, ayant des mouvements très lents, ne peut s'enfuir. Il n'y a qu'à le ramasser. C'est un animal très inoffensif que l'on peut conserver longtemps en captivité. Il se nourrit surtout de fourmis. Aussi ne voit-on guère ces insectes sous les pierres qu'il habite.

Ordre des Ophidiens

Caractères de l'ordre. — *Corps cylindrique, très long, dépourvu de membres, sauf chez les aprotérodontes* (boas, eryx), *qui possèdent des rudiments de membres postérieurs. Bouche dilatable, les maxillaires étant distincts du crâne. Dents aiguës souvent courbes, non contiguës, disposées, suivant les familles, sur les os maxillaires, palatins ou ptérygoïdes. Trou auditif nul, pas de paupières mobiles. Les os des épaules, du sternum et du bassin manquent. Pas de vessie. Deux pénis. Peau écailleuse. Les ophidiens sont ovipares* (couleuvres) *ou ovovivipares* (vipères). *Les œufs sont à coque molle.*

En Algérie, l'ordre des ophidiens n'offre qu'une vingtaine d'espèces dont six ou sept seulement sont assez répandues et bien connues ; les autres ne sont représentées dans les collections que par un très petit nombre d'exemplaires. Aussi, jusqu'à l'apparition du travail de M. Boulenger, la classification des ophidiens algériens a été très embrouillée. Strauch, qui a bien traité les sauriens pour l'époque à laquelle il publiait son *Essai d'Erpétologie,* n'a pas aussi bien réussi avec les serpents. Manquant de matériaux, il a trop puisé, pour les descriptions, dans l'*Erpétologie générale,* de Duméril et Bibron. Aussi ses descriptions s'appliquent-elles souvent à des espèces différentes des nôtres.

Ma collection de reptiles algériens n'est pas importante, mais je possède au moins un exemplaire de presque toutes les espèces qui y ont été signalées. J'ai eu même la bonne fortune de recevoir du Sud-Oranais les espèces les plus rares que MM. Pouplier et Hiroux ont retrouvées.

Je décrirai surtout mes matériaux. J'aurai recours aux travaux de M. Boulenger pour les rares espèces qui me manquent.

Caractères de classification des ophidiens. — Les principaux caractères de classification se trouvent : 1° Dans la forme des dents qui sont lisses, cannelées ou tubulaires ;

2° Dans le nombre de rangées maxillaires, palatines, ptérygoïdiennes ; 3° Dans la forme et la disposition des plaques ou des écailles de la tête qui ont reçu des noms spéciaux ; 4° Dans la forme et la disposition des écailles autour du corps ; 5° Dans le nombre des labiales et des oculaires ; 6° Dans la forme de la rostrale ; 7° Dans le nombre des écailles ventrales, etc.

Généralités. — Le corps des ophidiens est long et cylindrique ; il est dépourvu de membres. On le dit serpentiforme. Chez les boïdées (*boa*, *eryx*) on trouve pourtant des vestiges de membres postérieurs ; ils sont représentés par deux onglets placés de chaque côté de l'anus.

Le manque absolu de membres ne suffit pas pour distinguer un serpent ; certains lacertiens (*orvet*, *trogonophide*) en sont en effet dépourvus. Il faut donc établir les différences sur d'autres caractères anatomiques.

Chez les ophidiens le sternum et le trou auditif manquent ; les maxillaires inférieurs ne sont pas soudés en avant ; la bouche est très dilatable ; la langue est étroite, assez longue et fourchue ; les paupières sont remplacées par une plaque cornée, transparente, qui recouvre l'œil.

Les ophidiens sont pourvus de dents de forme variable. Elles sont disposées en lignes sur les divers os de la bouche : les maxillaires, les palatins, les ptérygoïdes. Suivant leur position elles prennent le nom des os sur lesquels elles sont implantées. Elles sont fines, aiguës, droites ou recourbées. Elles servent à l'animal à retenir sa proie. Chez les couleuvres les dents sont coniques et lisses ; chez les serpents venimeux elles sont cannelées en dehors ou tubulaires. Toutefois certaines couleuvres ont des dents cannelées qui les rendent suspectes.

Toutes les dents sont fixées sur le bord des os qui les portent ; elles n'ont pas de racine ; lorsqu'elles tombent, elles sont remplacées par un germe qui se développe à la même place. Les dents cannelées ou tubulaires des serpents venimeux, quoique fixes, sont souvent implantées sur des os qui s'articulent. C'est ainsi que chez la vipère ce n'est pas la dent qui se soulève, c'est l'os qui la supporte qui se

redresse et amène la dent dans la position horizontale pour piquer.

Tandis que les lacertiens ne peuvent avaler que de petits insectes, les serpents déglutissent des animaux dont le diamètre est bien supérieur à celui de leur corps. Cela tient à ce que les os des mâchoires sont réunis entre eux ou à la tête par des ligaments très élastiques qui rendent la bouche très di'atable. Un serpent prend toujours sa victime par la tête après avoir brisé le corps dans ses replis. Ses dents ne lui servent pas à mâcher sa proie, mais à la retenir. Sous la pression des mâchoires, il l'imbibe d'une salive infecte; puis, petit à petit, il la fait pénétrer dans le gosier qui se dilate énormément. L'animal pétri arrive enfin dans l'estomac où la digestion commence aussitôt. Cela n'empêche pas le serpent de chasser et d'avaler encore, suivant sa taille, 3 ou 4 moineaux, rats ou lapereaux. Son repas fait, il digère paisiblement, le ventre ballonné, presque incapable de mouvement.

Les serpents venimeux piquent d'abord leur proie avant de la déglutir.

La tête des couleuvres est recouverte de larges plaques cornées disposées en séries longitudinales symétriques et qui ont reçu des noms particuliers (voir Pl. XXI). Le javelot et les vipères font exception. Ces serpents ont sur la tête des écailles imbriquées à peu près semblables à celles du dos. Ce caractère permet de distinguer à première vue nos vipères algériennes.

Il est néanmoins utile de faire remarquer que le terrible *naja* a la tête plaquée comme une couleuvre. Dans le Sahara il faut donc être prudent et ne pas se fier au caractère distinctif des plaques crâniennes.

Chez tous les ophidiens la peau du corps est écailleuse, mais les écailles dorsales diffèrent par leur forme des écailles ventrales. Les dorsales sont généralement ovales ou rhomboïdales, nombreuses, imbriquées, plus ou moins pliées, carénées, convexes ou plates. Les ventrales (*gastrostèges*) sont plates, bien plus larges que hautes, toutes s'étendant sur la largeur du ventre, sauf chez *éryx*. Les sous-caudales (*urostèges*) offrent aussi quelques caractères spécifiques.

Les ophidiens, quoique n'ayant pas de membres, se déplacent au besoin avec une rapidité vertigineuse. S'ils ne sont pas effrayés, on les voit ramper lentement sur le sol. Ils avancent tantôt en s'appuyant sur la base des courbes que forme, suivant un plan vertical, la ligne ondulée de leur corps, tantôt en s'appuyant alternativement sur la partie antérieure et sur la partie postérieure quand le corps est tendu. Des mouvements ondulatoires horizontaux aident certaines espèces. Toutes ont pour points d'appui les écailles ventrales qui se redressent pendant la reptation. C'est grâce aux ventrales que les serpents peuvent grimper aux arbres ou même le long d'un mur très finement crépi.

La queue des ophidiens n'est pas fragile comme celle des lézards ; elle est aussi flexible que le corps. Cette flexibilité permet aux serpents de s'enrouler et de se suspendre aux plus petites branches pour atteindre les nids qu'ils veulent dévaliser.

Sexes. — Le mâle est pourvu de deux pénis, souvent épineux, logés dans la base de la queue. Les caractères extérieurs distinguant les mâles des femelles sont difficiles à saisir en dehors de la période du rut et surtout en alcool. Le seul moyen, pour s'y reconnaître, consiste à faire, sur le côté de la base de la queue, sur une ligne qui aboutit à l'extrémité de la fente cloacale, une incision de la peau. En soulevant la peau on voit, chez le mâle, le tube d'un pénis.

Pour l'accouplement le mâle et la femelle s'enlacent et restent plusieurs heures dans cette position.

Les ophidiens sont généralement ovipares. Ils pondent des œufs souvent agglutinés les uns aux autres. Ils les déposent sous les grosses pierres, dans les crevasses, dans les fumiers.

Les œufs de coq du vulgaire ne sont que des œufs de couleuvre.

Les vipères sont ovovivipares. Les vipereaux éclosent dans le ventre de la mère et en sortent aussitôt.

Les ophidiens sont les uns venimeux comme les vipères, les autres inoffensifs comme la plupart des couleuvres. Je donnerai à ce sujet, pour chaque groupe, les renseignements utiles.

Les ophidiens ont été divisés en sous-ordres, d'après les caractères tirés de la forme et de la disposition des dents.

Voici le tableau des sous-ordres représentés en Berbérie :

Ophidiens. — TABLEAU DES SOUS-ORDRES

1.	Pas d'incisives.	**Aprotérodontes.**
	Des incisives.	2
2.	Un fort crochet mobile, très saillant, *tubulaire*, venimeux, placé en avant de chaque maxillaire supérieur et non précédé de dents, mais suivi de quelques petites. (*Vipères.*)	**Solénoglyphes.**
	Les quatre maxillaires pourvus chacun d'une longue rangée de dents pleines. (*Couleuvres et naja.*)	3
3.	Toutes les dents lisses.	**Aglyphes.**
	Dents de deux sortes : les unes lisses, les autres sillonnées.	4
4.	Les dents antérieures de la mâchoire supérieure sillonnées. (*Naja.*)	**Protéroglyphes.**
	Les dents postérieures de la mâchoire supérieure sillonnées.	**Opistoglyphes.**

Cette classification établie sur la forme des dents n'est pas toujours facile à appliquer. La classification en familles, basée sur les caractères extérieurs, est plus commode.

Voici le tableau des familles représentées en Berbérie :

Ophidiens. — TABLEAU DES FAMILLES

1\. Tête recouverte d'écailles à peu près semblables à celles du corps. (Types : *Éryx* (Pl. XX) ; *vipères* (Pl. XXII.) 2

Tête portant de grandes plaques symétriques. (Types : Pl. XXI.) 3

2\. Des traces de rudiments de membres réduits à deux onglets placés un de chaque côté de l'anus. Rostrale forte, proéminente en avant, semblable à celle des sauriens. Pas de crochets venimeux.

Famille des **Boïdées**. (*Genre* **Eryx**.)

Pas de traces de rudiments de membres. Un fort crochet venimeux mobile de chaque côté de la mâchoire supérieure. (*Solénoglyphes.*) Rostrale verticale, mince, non proéminente, sauf chez une espèce où le museau au lieu d'être très obtus est prolongé par une courte corne, molle, écailleuse.

Famille des **Vipéridées**.

3\. Des dents sillonnées, venimeuses, en avant de la mâchoire supérieure. (*Protéroglyphes.*) Cou très dilatable. Écailles de la ligne du milieu du dos plus petites que celles des lignes latérales.

Famille des **Conocerques**. (*Genre* **Naja**.)

Écaillure du dos régulière. (*Colubridées.*) 4

4. Dents toutes lisses.
Famille des **Colubridées aglyphes.**

Dents postérieures de la mâchoire supérieure sillonnées.
Famille des **Colubridées opistoglyphes.**

SOUS-ORDRE DES APROTÉRODONTES

CARACTÈRES. — *Pas d'incisives.*

Ce sous-ordre est représenté en Berbérie par une seule famille, un seul genre et une seule espèce :

12me Famille. — BOÏDÉES Blg.

CARACTÈRES DE LA FAMILLE. — *De chaque côté de l'anus un ergot corné qui représente un rudiment du membre postérieur. Œil non recouvert par le bord des plaques sus-oculaires qui sont disposées suivant un plan vertical.*

Cette famille renferme les plus grands serpents connus, pythons et boas.

Les relations historiques semblent démontrer qu'un grand péropode habitait encore la Tunisie lors de l'occupation romaine. Le serpent qui arrêta la marche de l'armée de Régulus, sur les bords du fleuve Bagrada (Medjerda), était sans doute un python. D'après les historiens, la peau de ce serpent, exposée à Rome, mesurait 35 mètres de longueur (1). Quoique cette longueur paraisse exagérée, il faut bien admettre qu'à une époque, relativement peu reculée, un serpent de grande taille habitait le nord de l'Afrique. On rapporte même cette espèce au python de Seba qui habite encore le grand Sahara.

---

(1) Voir Valère Maxime (Lib. 1, chap. VIII).

Genre ERYX

CARACTÈRES DU GENRE. — *Tête à écailles à peu près semblables à celles du dos, mais un peu plus grandes ; un cercle d'écailles oculaires autour de l'œil ; narines entre trois plaques. Corps cylindrique peu atténué à ses extrémités. Queue courte, raide, obtuse. Onglets très courts, peu visibles, réduits à des plaques écailleuses.*

Ce genre est représenté en Algérie et en Tunisie par une seule espèce :

37. *Eryx jaculus* L. (Pl. XX, fig. 1, *a*)
Fig. Description de l'Égypte. Rept. (Pl. 6, fig. 2)

L'eryx javelot ; le javelot

Arabe : *Henech mestefaâ* (Oran).

Eryx jaculus *L., Strauch, Blg., Ern. Olivier.*
Eryx jaculus *Daud., Lallemant.*

Corps à peu près cylindrique, atténué aux deux extrémités. Tête non distincte du corps. Rostrale très forte, entièrement saillante en dessous, tronquée arrondie en avant. Tout le dessus du crâne et du museau recouvert de plaques polygonales petites, peu imbriquées. Ces plaques forment cinq rangées : 1° la médiane, composée de 3-4 plaques ; elle fait suite à l'angle postérieur de la rostrale ; 2° les premières latérales, formées chacune de 4 plaques, dont la première est l'internasale ; ces deux séries enclavent la série médiane avec l'aide d'une neuvième plaque ; 3° les secondes latérales, qui, ensemble, comprennent 11 plaques ; elles enclavent les trois autres rangées. Les 3 plaques médianes font parfois partie d'une rosette au-dessous de laquelle se trouve la ligne des écailles sus-oculaires au nombre de 5-6. Il y a deux grandes préoculaires et deux petites frénales entre le cercle d'oculaires et la narine. Narine entre 2 plaques, mais touchant parfois l'internasale. 10-11 labiales supérieures, les dernières imbriquées. Sous-labiales nombreuses 16-17, celles des deux tiers

postérieurs écailleuses. Mentonnière assez petite, un peu plus large que longue. Écailles dorsales petites, en hexagone allongé, imbriquées, très régulièrement disposées, planes convexes, devenant en dos d'âne vers la queue sur laquelle ce caractère s'accentue au point de former des lignes d'arêtes.

Écailles des flancs plus grandes que les dorsales.

Ventrales n'occupant que le tiers de la largeur du ventre (5-7 mill.), leur hauteur égale le quart de la largeur. De chaque côté de la bande médiane, il y a deux rangées de plaques, semblables à celles des flancs, mais 3 et 2 fois plus grandes.

Anus recouvert par trois plaques à bord circulaire, la médiane étant la plus grande. Onglets situés un de chaque côtés de la fente anale et entourés d'un cercle de petites écailles. Leur longueur est d'un millimètre. Au-dessous, une petite cavité les loge.

Queue très courte, épaisse, raide, obtuse, terminée par un fort onglet peu saillant.

Sous-caudales simples, semblables aux ventrales, mais avec une grande tendance à se diviser. Un exemplaire du Kreider n'a pas de plaques simples.

L'exemplaire décrit a 49 écailles autour du corps ; 179 gastrostèges ; l'anale simple ; 22 urostèges dont quelques-unes doubles ; la queue est incomplète.

Un échantillon jeune, entier, présente 178 gastrostèges et 32 rangées d'urostèges (8 simples, 14 doubles, 10 simples).

Coloration. — Variable. Le plus souvent à fond jaune clair ou rouge de sable en dessous. Sur le dos, il y a de grandes taches dont voici la disposition générale : ces taches forment de larges bandes transversales en zigzag qui se sectionnent parfois. Les bandes ou les taches rejoignent les flancs qui sont largement colorés comme les taches. Entre les taches pénètrent des bandes latérales ou transversales de la couleur du fond. La couleur des taches du corps varie. Elle est le plus souvent noirâtre, parfois d'un brun rougeâtre qui déteint sur le fond. Le ventre est uni ou tacheté. En résumé, la coloration est tout à fait irrégulière et difficile à décrire.

TAILLE. — $0^m465 + 0{,}045 = 0^m510$. (Boulenger).
Il s'en trouve à Oran de plus de 0^m60.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai**., **T**. : *T.*, *H.-Pl.*, *S.*). — Cette espèce, quoique rare, se trouve du littoral au Sahara. Elle a été signalée à Oran (Prophète père, ex Strauch). Elle est assez commune dans les sables du littoral : à la Batterie espagnole, au cap Falcon, sur le plateau de Canastel. Je la possède du Kreider (Pallary). M. Pouplier m'a dit l'avoir eue entre les mains à El-Abiod-Sidi-Cheikh.

ÉTHOLOGIE. — Le javelot habite les terrains sablonneux. Il est nocturne. Aussi le prend-on rarement. On le trouve quelquefois dans la journée sous les pierres en grattant le sable. Il habite de préférence les galeries que les rongeurs creusent dans les sables compacts. C'est surtout là qu'on peut le capturer en démolissant les galeries avec le piochon. Le matin, à la pointe du jour, en avril, mai et juin, le javelot circule activement. Il est alors très difficile de le prendre, car il est très agile. Dans le jour, ses mouvements sont très lents et, lorsqu'on le rencontre, il ne peut s'échapper.

Les javelots de grande taille ont l'aspect d'un long boudin et ressemblent aux échantillons roussâtres de la vipère lébétine.

Cette espèce est rarement récoltée ; elle doit pourtant se trouver dans de nombreuses localités sablonneuses.

COLUBRIDÉES

Couleuvres. Arabe : *H'aïat.*

On a réuni sous le nom de colubridées les serpents du type de nos couleuvres. On les distingue à première vue aux grandes plaques symétriques qui recouvrent le dessus de la tête. Ce groupement est encore basé sur la disposition et la forme des dents lesquelles sont peu inégales. Toutefois, chez certaines couleuvres, les dents postérieures sont loin de ressembler aux antérieures ; elles sont sillonnées, ce qui indique que les espèces qui les possèdent sont venimeuses ou

tout au moins suspectes. Les différences dans la dentition ont fait diviser les Colubridées en deux familles :

1° *Les Colubridées aglyphes.*

2° *Les Colubridées opistoglyphes.*

Ces deux familles sont représentées en Berbérie par plusieurs genres réunis dans le tableau suivant :

Colubridées. — TABLEAU DES GENRES

1	Écailles dorsales très nettement carénées. Deux préfrontales. *Genre* **Tropidonotus**.	
	Écailles dorsales planes ou sillonnées; rarement très peu carénées.	2
2	Chaque côté du museau, en avant des yeux et en dessus, relevé et plié en une forte carène qui borde une profonde et large dépression. Écailles du dos sillonnées. *Genre* **Cœlopeltis** (ex p.) *C. lacertina.*	
	Côtés du museau non relevés en carène. Museau plan ou convexe en dessus. Parfois un léger sillon entre les préfrontales.	3
3	Rostrale en forme de coin, très saillante, largement tronquée et même un peu concave en avant et en dessus ; côtés plans, saillants de près d'un millimètre en avant de la nasorostrale. *Genre* **Lithorhynchus.**	
	Rostrale plus ou moins saillante, *à surface supérieure partout convexe*, à bords s'ajustant normalement avec les plaques qui l'entourent.	4

4. Pas de sous-oculaires; œil reposant sur deux labiales. 5

Un demi-cercle de sous-oculaires, parfois interrompu par une labiale étroite.
Genre **Zamenis**.

5. Chaque sus-oculaire nettement plus étroite au milieu que la frontale. 6

Chaque sus-oculaire aussi large ou plus large au milieu que la frontale. 8

6. Rostrale de forme normale, arrondie, bien visible vue d'en haut; pointe postérieure pénétrant nettement à angle aigu ou à angle très obtus entre les internasales. 7

Rostrale réduite à une plaque mince, verticale, presque invisible vue d'en haut.
Genre **Macroprotodon**.

7. Rostrale très forte, très proéminente et atténuée en pointe obtuse; angle postérieur aigu s'enfonçant profondément entre les deux internasales. Sus-oculaire s'avançant sur l'œil. 27–29 rangées de dorsales.
Genre **Rhinechis**.

Rostrale plus ou moins proéminente; pointe postérieure subarrondie ou formant un angle très ouvert entre les internasales. Sus-oculaire ne s'avançant pas sur l'œil. 21 rangées de dorsales; parfois 22 à 25.
Genre **Coronella**.

8. Tête courte ; internasales presque aussi longues que les préfrontales ; chaque sus-oculaire égalant en largeur la frontale ; 17 rangées d'écailles dorsales.
Genre **Cœlopeltis** (ex p.) *C. producta.*

Tête longue; internasales égalant le tiers ou au plus la moitié des préfrontales ; chaque sus-oculaire plus large au milieu que la frontale. Un sillon sur la suture des préfrontales ; très marqué chez les adultes.
Genre **Psammophis.**

Tète longue; internasales presque aussi longues que les préfrontales; chaque sus-oculaire à peine plus large que la frontale; tête plane; 19 rangées d'écailles autour du corps ; coloration très vive, jaune et verte ou jaune et noire.
Zamenis viridiflavus.

13me Famille. — COLUBRIDÉES AGLYPHES

CARACTÈRES. — *Dents maxillaires au complet, toutes non sillonnées.*

Cette famille est représentée en Berbérie par les genres : *Coronella*, *Lithorhynchus*, *Zamenis*, *Rhinechis*, et *Tropidonotus.*

Genre CORONELLA

CARACTÈRES DU GENRE. — *Toutes les dents lisses.* ***Museau arrondi, terminé par une rostrale convexe en dessus et bien visible d'en haut. Narines entre deux plaques. Sus-oculaires débordant très peu sur les yeux ou pas du tout, bien plus étroites que la frontale. Écailles lisses, planes ou convexes.***

Trois espèces de ce genre ont été signalées en Berbérie Ce sont :

1° *Coronella austriaca* par Strauch ;

2° *Coronella girondica* par Strauch et Böttger ,

3° *Coronella Amaliæ* Böttger par son auteur.

La première doit être certainement exclue de la faune barbaresque. C'est une *Coronella Amaliæ* que Strauch a dû voir à l'Exposition permanente.

La *Coronella girondica* des auteurs algériens et la *Coronella Amaliæ* me semblent bien voisines, peut-être même au point de ne représenter que les variations d'une même espèce: *Coronella girondica* d'Europe.

Les matériaux que je possède sont insuffisants pour me permettre de me faire une opinion bien nette.

Je me bornerai à décrire les deux espèces admises. En voici d'abord un tableau :

G. Coronella. — TABLEAU DES ESPÈCES

Temporales de la 1re rangée verticale du côté de l'œil rectangulaires et au nombre de deux ; parfois la supérieure est divisée en deux carrés. Postoculaire supérieure rectangulaire égalant près de deux fois l'inférieure carrée. Museau arrondi en avant ; rostrale, vue de profil, très saillante, à angle postérieur pénétrant le plus souvent profondément en pointe aiguë entre les internasales.

C. Amaliœ.

Temporales de la 1re rangée rectangulaires et au nombre de trois. Postoculaires à peu près égales, carrées. Museau assez obtus ; rostrale, vue de profil, assez peu saillante, assez visible en dessus, à angle postérieur très obtus pénétrant peu entre les internasales.

C. girondica.

38. *Coronella Amaliæ* Bottg. (Pl. XX, fig. 2, *a*, 3, *a*)
Fig. Blg., *Cat. of Barb.* (Pl. XVIII, fig. 1)

Coronella Amaliæ *Böttg.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Voici la description d'un échantillon du djebel Yeffry, près d'Oran :

Museau assez nettement rétréci. Rostrale forte, convexe en avant, très rabattue en dessus, à partie supérieure égalant en longueur à peu près celle des internasales dont la suture est très courte. Vue de profil elle apparaît très nettement saillante sur la mentonnière.

Cou distinct, à concavité se raccordant insensiblement avec la convexité de la partie postérieure de la tête.

Tête élargie en arrière. Surface occupée par la frontale, les sus-oculaires et les pariétales plane ; toutefois une légère dépression forme un sillon longitudinal sur la suture des pariétales. Préfrontales et internasales inclinées vers la rostrale.

Internasales longues de $1^{m}5$ sur 2 de largeur, subtriangulaires, se touchant par les angles internes sur une courte ligne de suture ($0^{m}7$) et séparées en avant par la pointe postérieure de la rostrale. Préfrontales repliées sur les côtés, bien plus larges que longues (4 mill. sur 2). Sus-oculaires ne débordant pas sur les yeux, presque aussi longues que la frontale. Frontale grande, carrée en avant, anguleuse en arrière, longue de 4 millimètres et large de 3. Pariétales longues de 6 millimètres et larges de 4. Narines entre deux plaques formant un rectangle deux fois aussi long que haut. Frénale unique s'engageant en pointe entre la préoculaire et la 3e sus-labiale.

Deux postoculaires, la supérieure formant un rectangle vertical dont la surface est deux fois aussi grande que celle du carré de l'inférieure. Labiales $\frac{8}{9}$.

Œil reposant bien au milieu des 4me et 5me labiales et touchant plus des deux tiers de leur bord.

Les temporales sont réparties comme il suit : deux sont comprises entre la 7me sus-labiale et la pariétale ; elles sont

rectangulaires et de même largeur, mais l'inférieure est deux fois aussi haute que la supérieure ; trois autres temporales, celles du second rang, sont comprises entre la 8me sus-labiale et la pariétale ; elles sont à peine plus longues que hautes, en forme de parallélogramme et de même surface ; à la suite il y a une rangée de 5 plaques dont l'inférieure est à côté et après la 8me sus-labiale ; la supérieure, très grande, atteint la 6me rangée.

Inframaxillaires antérieures près de deux fois aussi grandes que les postérieures. Celles-ci sont séparées de la 1re gastrostège par trois paires d'écailles.

Les temporales, qui, de chaque côté, touchent la pariétale, sont au nombre de trois ; elles sont relativement grandes, surtout la troisième, et bordent presque entièrement le côté de la pariétale.

Écailles dorsales disposées sur 21 rangées. Gastrostèges au nombre de 181 ; urostèges, de 57 paires. Anale divisée.

Coloration. — Dessus du corps d'un fauve foncé coupé par des bandes noirâtres obliques, assez mal définies. Chaque bande est formée par une ligne d'écailles. Ces écailles sont bordées de noir et leur centre est de la couleur du fond. Ces bandes en réseau sont surtout apparentes après la mue. Quand l'épiderme est vieux elles sont d'un châtain brun.

La tête porte une grande tache noire très peu apparente et parfois réduite à des fragments. Sur le cou il y a deux longues taches qui continuent celle de la tête. Elles mesurent 8m/m sur 2,5 et sont séparées par un trait clair de 1 à 2 m/m. Deux ou trois paires de taches font suite ; puis les bandes transversales deviennent de plus en plus longues. Mais toutes ces taches et bandes sont plus ou moins nettement marquées. Souvent il y a de chaque côté du cou une bande noire convexe.

Seules deux bandes noires obliques, l'une de chaque côté de la tête, sont toujours présentes. Chaque bande va de la postoculaire à la septième sus-labiale et mesure de 6 à 7 mill. de longueur sur 1 à 1,5 mill. de largeur. Labiales non tachées.

Écailles des côtés du corps pointillées de vermillon ; ce qui donne aux flancs des reflets d'un rose vermillon.

Ventre d'un blanc jaunâtre présentant de chaque côté, sur l'extrémité des gastrostèges, une ligne de carrés noirs, isolés ou réunis par deux. Ces taches sont séparées par une ou deux ventrales non tachées.

Les premières ventrales sont unies ou peu tachées, les carrés étant très distants et situés sur les extrémités des plaques.

TAILLES. — *Mâle* : 0,401 + 0,096 = 0m497 (Oran) Djeb. Yeffry.
Femelle : 0,425 + 0,125 = 0m550 El-Aricha.
Mâle : 0,450 + 0,100 = 0m550 (Oran) littoral.

OBSERVATION. — Les caractères énumérés dans la description de l'individu du djebel Yeffry sont assez constants; toutefois le caractère de la rostrale sur lequel on a établi la séparation des *C. Amaliæ* et *C. girondica* est loin d'être fixe. En effet dans l'échantillon d'El-Aricha l'extrémité postérieure de la rostrale est courbe et n'atteint que la moitié de la suture des internasales. Ce caractère est celui de la *C. girondica*.

Chez le même échantillon la postoculaire supérieure est plus grande que l'inférieure mais ne l'égale qu'une fois et demie, tandis que chez mes autres exemplaires la supérieure est à peu près deux fois aussi étendue que l'inférieure.

L'échantillon d'El-Aricha semble donc être une forme de transition entre *C. Amaliæ* et *C. girondica*.

Seul le caractère offert par le nombre de temporales 2 + 3 est invariable sur tous mes exemplaires, tandis qu'une *C. girondica* de France offre 3 + 4. Le nombre de gastrostèges de mes exemplaires varie de 177 à 182 ; celui des urostèges, de 57 à 64 paires.

La *C. Amaliæ* figurée par Blg. (loc. cit.) offre une variation : la temporale supérieure de la première rangée est divisée en deux carrés ; mais la disposition n'est pas changée.

Mais c'est un échantillon de Mécheria (Musée d'Oran) qui m'a offert le plus de difficulté pour la détermination. Il se distingue surtout par sa coloration ressemblant beaucoup à celle de *Macropotodon cucullatus*. Le dos est d'un gris cendré; les bords des écailles sont noirs et l'intérieur est pointillé de même couleur. Le corps est parsemé de taches fondues lavées

de rose, mais peu visibles. Les gastrostèges sont blanches et alternativement, mais irrégulièrement, tachées de carrés noirs jusque sur la queue. La tête, grisâtre, est toute tachetée de petits points noirs. Deux bandes noires de 1 mill. de largeur vont, une de chaque côté, de l'angle de la bouche au milieu de l'œil. Les deux bandes noirâtres des côtés du cou sont en forme de croissant à convexité supérieure.

La plus grande différence qu'offre cet échantillon réside dans le nombre de 189 gastrostèges qui dépasse celui de *C. Amaliæ* (182).

Cet exemplaire a été rapporté par M. Boulenger à *C. girondica.* Sa rostrale assez anguleuse en arrière et bien visible en dessus, la postoculaire supérieure deux fois plus grande que l'inférieure (mais d'un seul côté), et ses 2 + 3 temporales m'obligent à le ranger dans mes *C. Amaliæ*. Toutefois, comme M. Boulenger attribue à *C. girondica* 2 + 3 temporales, je n'ose affirmer que ma détermination est exacte.

Cette incertitude prouve une fois de plus que la *C. Amaliæ* semble n'être qu'une bonne variété de la *C. girondica* dont les individus des Hauts Plateaux sont bien voisins.

Distribution géographique. — (**M.**, **O.**, **C.** : *T.*, *H.-Pl.*)— Cette espèce n'avait été signalée jusqu'ici qu'à Tanger, à Maroc et à Bône. Je l'ai trouvée à Oran : dj. Yeffry, Canastel, Batterie espagnole, dans le dj. Mizab à l'ouest de Sebdou et à El-Aricha. Je l'ai reçue du Rio-Salado (P. Pallary). Enfin, l'échantillon du Musée provenant de la collection Moisson est de Méchéria.

Cette espèce doit exister dans la province d'Alger.

Éthologie. — La *Coronella Amaliæ* m'a paru avoir les mêmes mœurs que *Macroprotodon cucullatus*. Elle vit dans la terre. L'ouverture de sa galerie est cachée par une pierre.

Je l'ai prise en avril, mai et juin à Oran ; en septembre, à Sebdou et à El-Aricha. Il y aurait lieu de rechercher cette espèce dans cette dernière localité. Les pierres isolées y sont rares. Le soir et le matin il est facile d'y capturer les couleuvres.

39. *Coronella girondica* Daud. (Pl. XX, fig. 4, *a*)

Fig. Jan *Icon. gén. des Ophidiens.* (Pl. iii, fig. 1-3)

La couleuvre bordelaise.

Coronella girondica *Daud.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

N'ayant examiné aucun exemplaire algérien de cette espèce, je vais d'abord donner la description de M. Boulenger (*Cat. of Barbary*).

« Museau à peine proéminent; rostrale bien plus large que profonde, à peine visible de dessus; suture entre les internasales égalant la moitié de celle des préfrontales ; frontale guère plus longue que sa distance au bout du museau et un peu plus courte que les pariétales; frénale plus longue que haute; une préoculaire, deux postoculaires; temporales 2 + 3; 8 labiales supérieures, les 4me et 5me entrant dans l'œil; 4 labiales inférieures en contact avec les plaques antérieures du menton qui sont aussi longues que les postérieures. Ecailles en 21 rangées; ventrales 200, anale divisée, sous-caudales 59. »

Coloration. — « Gris brun en dessus, avec des taches noirâtres ; une paire de taches allongées de même couleur sur la nuque; une ligne noire de chaque côté de la tête, de la narine, à travers l'œil, à l'angle de la bouche; une bande obscure entre les yeux croisant les préfrontales ; une ligne noire au-dessous de l'œil, sur la suture entre les 4me et 5me labiales supérieures. Surfaces inférieures pâles (en alcool) avec des taches noires quadrangulaires. »

A ces caractères, j'ajouterai : postoculaires à peu près égales, carrées ; 1re rangée de temporales composée de trois plaques rectangulaires de mêmes dimensions.

Bande noire de chaque côté du cou située sur la même ligne droite que celle de l'œil au coin de la bouche. Premières ventrales antérieures présentant toutes, au milieu, un ou deux

carrés noirs qui se touchent en avant et en arrière en formant une bande anguleuse. Taches du ventre formées de carrés incomplets.

TAILLE. — $0^{m}570 + 0^{m}150 = 0^{m}720$ (*D.* et *B.*).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**M.**, **O.** : *T.*, *H.-P.*?) — Cette espèce a été signalée au Maroc et à Tlemcen par Böttger. Je ne l'ai jamais rencontrée.

Genre LITHORHYNCHUS

CARACTÈRES DU GENRE. — *Dents sus-maxillaires inégales, les postérieures plus grandes que les antérieures. Rostrale cunéiforme, saillante, tronquée et large en avant, côtés plans dans le sens vertical. Pupille elliptique, verticale ; Dix-neuf rangées d'écailles autour du corps.*

Une seule espèce de ce genre a été signalée en Algérie et en Tunisie. Mais la description qui en a été donnée par Strauch et Boulenger ne s'applique pas exactement à un exemplaire (peut-être deux) que je possède de la province d'Oran. Je sépare mon échantillon sous le nom de variété *Hirouxii*, d'après les caractères donnés dans le tableau ci-après :

L. diadema. — TABLEAU DE L'ESPÈCE ET DE LA VARIÉTÉ

Une préoculaire ; rostrale, vue en dessous, dépassant peu la mentonnière.

L. diadema.

Trois préoculaires, l'inférieure étant une division d'une labiale ; rostrale, vue en dessous, entièrement saillante.

Variété **Hirouxii.**

---

40. *Lithorhynchus diadema* D. et B.

Fig. Jan *Icon. gén. oph.*, liv. 10. Pl. VI, fig. 2 (d'après Blg.)

Le lithorhynque diadème.

Simotes diadema *D.* et *B.*, *Strauch*, *Lallemant.*
Lithorhynchus diadema *D.* et *B.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*

Rostrale forte, tronquée, bien rabattue en dessus, dépassant très peu la lèvre inférieure; faces latérales planes, montrant une épaisseur moyenne d'un millimètre, à bord postérieur courbe. Côtés de l'angle postérieur bien anastomosés avec les plaques qui les touchent. Deux internasales, deux préfrontales. Narine entre la nasorostrale et la nasofrénale. Une frénale. Trois préoculaires bien distinctes, l'inférieure étant une division de la 4e sus-labiale. Deux postoculaires. Œil reposant sur la 5e labiale. Plaque anale divisée.

Coloration. — Corps blanc en dessous, blanc roussâtre en dessus avec des bandes noires bien marquées en travers. Ces bandes sont formées d'un réseau très noir à mailles claires. Elles ont 5 mill. de largeur et sont distantes d'un centimètre. Sur les côtés, entre ces taches et au milieu, il y a une petite tache noirâtre. Ce système de coloration se continue jusqu'au bout de la queue. Ventre d'un blanc immaculé.

Ces notes sont prises sur un échantillon d'Egypte que M. Boulenger a eu l'extrême obligeance de me communiquer.

Duméril et Bibron, donnent à cette espèce 163 gastrostèges et 34 paires d'urostèges.

Dans sa description (*Cat. of Barb.*), M. Boulenger donne 1-2 préoculaires, 1 + 2 ou 2 + 3 temporales, 160 à 188 gastrostèges, 36 à 46 sous-caudales.

Distribution géographique. — (**Ai.**, **T.** : *S.*) — Désert de l'ouest (Schousboë) d'après D. et B.

Cette espèce est très rare et on en connaît peu d'échantillons algériens.

Variété **HIROUXII** *Nob.* (Pl. XX, fig. 5, *a*)

Voici la description de l'unique échantillon que je possède :

Rostrale tronquée, proéminente ; vue en dessous elle déborde entièrement (de 2 mill.) la mentonnière : côtés plans, présentant une surface saillante (de près de 1 mill.) en forme de segment extrême d'une ellipse. Les dimensions de la rostrale sont : largeur du bout 2,5 mill. ; épaisseur postérieure 2,5. La surface supérieure est oblique de 45° et assez concave; l'inférieure est très concave ; la face antérieure l'est très légèrement. En dessus la rostrale est très rabattue en arrière. L'angle postérieur est subarrondi et ses côtés sont curvilignes : il s'enfonce presque jusqu'aux trois quarts des internasales et fait saillie de toute son épaisseur sur tout son pourtour. (Ce dernier caractère tient peut-être à l'âge avancé de l'individu. Dans le cas contraire il aurait quelque valeur. L'échantillon desséché du grand Erg dont je parlerai plus loin semble le présenter.)

Deux internasales dont la plus grande longueur égale celle des préfrontales. Suture des internasales égalant le quart de celle des préfrontales. Frontale 4 m/m de longueur sur 2 de largeur ; à peine plus courte que sa distance au bout du museau.

Sus-oculaires moitié moins larges que la frontale. Pariétales contiguës, à bords extérieurs représentant la moitié d'une ellipse ; une petite échancrure à la base de la suture.

Narine entre la nasorostrale et la nasofrénale ; la première deux fois aussi longue que la deuxième. Une petite frénale carrée (1 mill.) entre la préfrontale et la troisième sus-labiale laquelle est légèrement plus étroite. Une préoculaire, assez haute, mais n'atteignant pas la région sus-oculaire. Deux postoculaires, la supérieure non repliée en dessus. Œil (2 mill.) reposant sur un angle de la quatrième sus-labiale, sur la cinquième et sur la base de la postoculaire inférieure. Pupille (en alcool) paraissant ronde. (Un œil est abîmé). Labiales $\frac{8}{10}$.

Temporales assez irrégulièrement disposées, au nombre de 2 + 2. Écailles dorsales petites, en forme de losanges,

imbriquées, disposées sur 19 rangées. Gastrostèges larges (10 mill. sur 1,5), au nombre de 169. Anale divisée. Urostèges, 32 paires. Pas de pli apparent sur les côtés des ventrales. Queue plate en dessous, arrondie triangulaire en dessus, courte.

Coloration. — Tête unie à plaques d'un jaune de sable, sans diadème. Dos à fond d'un rouge de sable pâle coupé par des bandes dorsales transversales d'un brun fauve qui descendent sur les flancs. Ces bandes ont de 3 à 4 m/m de hauteur et sont distantes de 5 à 8 m/m. La première, celle du cou, est jointe à la base de la suture des pariétales par une bande longitudinale longue de 5m/m et large de 1,5 ; les deux bandes forment un T renversé. Sur les flancs, entre les bandes dorsales et au milieu, il y a des taches peu apparentes. Ventre d'un blanc sale.

Taille. — $0{,}355 + 0{,}047 = 0{,}402$. Diamètre max. 10 m/m.

Observations. — Sur un échantillon du grand Erg que je dois à l'obligeance de M. Flamand, la tête présente un diadème bien apparent mais difficile à décrire : Sur le milieu de la suture des pariétales il y a une tache de la couleur du fond de la tête. Cette tache a 1m/m de diamètre ; elle est enserrée par deux bandes symétriques de 1m/m d'épaisseur qui, réunies, ne forment qu'une seule pièce claire au centre. Postérieurement le diadème se termine par une surface polygonale. Sur le milieu de la frontale il se divise en deux branches qui atteignent les angles de la plaque ; là, chaque branche revient en arrière pour atteindre les dernières sus-labiales en coupant la région supérieure de l'œil.

Les bandes dorsales sont réduites à de grandes taches de 3 à 4 m/m de diamètre. La bande du cou qui n'est pas contiguë au diadème est aussi divisée.

Cet échantillon ayant été desséché dans le sable il m'est difficile de donner les caractère des plaques de la tête. Il ne paraît présenter qu'une préoculaire ou deux avec la section de la labiale. Le bord de la rostrale semble saillant au-dessus des internasales.

Distribution géographique. — (O. : *S.*) — L'échantillon que j'ai décrit provient d'Aïn-Sefra ou de Méchéria (Hiroux). L'exemplaire desséché que m'a donné M. Flamand a été recueilli par lui dans le grand Erg, au puits de Moulaï Guendouz, dans le Meguidem.

Éthologie. — Je n'ai aucun renseignement sur cette espèce. Elle doit habiter les lieux sablonneux, peut-être même les dunes mouvantes.

Genre ZAMENIS

Caractères du genre. — *Dents sus-maxillaires postérieures lisses et plus grandes que les antérieures, les deux dernières séparées des autres par un espace libre. Tête allongée, grande, bien plus large que le cou. Museau arrondi ; rostrale très peu saillante. Sus-oculaires débordant sur les yeux. Un demi-cercle complet ou incomplet de plaques sous-oculaires.*

G. Zamenis. — TABLEAU DES ESPÈCES

1. Au moins trois préfrontales; écailles en partie carénées. **Z. diadema.**
   Deux préfrontales ; écailles lisses ; *autres caractères variables.* 2

2. Œil reposant sur deux labiales. **Z. atrovirens** *Sh.*
   Œil bordé par un cercle de sous-oculaires; parfois une labiale atteint l'œil. 3

Dos portant des bandes transversales noires, noirâtres ou brunâtres, plus ou moins apparentes, équidistantes, plus étroites que la distance qui les sépare entre

3. elles. (Chez les jeunes, la distance est à peu près égale à l'épaisseur des bandes.) 25 rangées d'écailles dorsales. Ordinairement une sus-labiale pénétrant dans l'œil; parfois le demi-cercle de sous-oculaires est complet. **Z. algirus.**

Dos portant de grandes taches losangiques noires ou brunes plus ou moins apparentes, presque contiguës. Ces taches sont le plus souvent enserrées dans un large réseau aussi losangique, jaune. Un fer à cheval sur la tête. Ordinairement, vingt-sept rangées d'écailles. Un demi-cercle complet de sous-oculaires. **Z. hippocrepis.**

---

41. *Zamenis algirus* Jan (Pl. XX, fig. 6, *a*)

Fig. Jan *Icon. gén. oph.*, liv. 48. Pl. IV, fig. 2 (d'après Blg.)

Le Zaménis algire.

Zamenis algirus *Jan*, *Blg.*. *Ern. Olivier.*
Zamenis florulentus *Gerv.*, *Blg.* non *Strauch.*

La coloration seule permet de distinguer à première vue cette espèce d'un *Z. hippocrepis* de petite taille. Toutefois les 25 rangées d'écailles autour du corps l'en séparent nettement. Pourtant le *Z. hippocrepis* qui en a ordinairement 27 peut en avoir 25 ou 29.

Voici la description de deux *Z. algirus* du Sud oranais :

Tête longue et large : ligne médiane des plaques 21 mill. ; largeur entre les tempes 15 millimètres.

Rostrale peu saillante, arrondie obtuse, repliée un peu en

dessus. Sa ligne de contour correspond avec celle de la mentonnière. Deux internasales un peu plus courtes que les préfrontales qui ont 3 mill. de long. Frontale aussi longue que sa distance au museau, plus courte que les pariétales, sensiblement plus étroite que les sus-oculaires qui ont 3,5 mill. de plus grande largeur. Pariétales grandes : suture 7 mill., plus grande largeur 5,5, base 3 ; côtés externes rentrants au tiers supérieur. Ce dernier caractère n'est pas constant mais les bords ne sont jamais réguliers. Narine entre deux plaques, la nasorostrale et la nasofrénale, la 1re un peu plus grande que la 2e. Une frénale moitié plus longue que haute (2m sur 1,5), rectangulaire ou presque trapézoïde. Chez l'un de mes deux exemplaires un œil est bordé par une grande préoculaire, une sous-oculaire, la 6e labiale, une autre sous-oculaire placée dans l'angle de l'œil et deux postoculaires. Chez l'autre aucune labiale n'atteint l'œil : la préoculaire est sectionnée à la base ; il y a trois sous-oculaires d'un côté et deux de l'autre.

Dans un échantillon de Gafsa (Tunisie) c'est la 5e labiale qui pénètre dans l'œil. C'est le cas le plus fréquent (Blg.).

Labiales $\frac{10}{10}$ $\frac{10}{11}$. Temporales 2 + 3. Ecailles dorsales oblongues losangiques, un peu obtuses, légèrement concaves. 25 rangées de dorsales. Anale double, parfois simple. Gastrostèges et urostèges en nombre variable. Voici celles que présentent mes échantillons :

1° D'El Abiod-Sidi-Cheikh. — *Mâle* : 220 gastrostèges ; anale double ; 98 urostèges (2 doubles + 6 simples + 90 doubles). — Taille : 0,695 + 0,218 = 0m913 ; Diamètre : 0,014.

2° Même localité. — *Mâle* : 214 gastrostèges ; anale simple ; 105 urostèges (8 doubles + 5 simples + 92 doubles). — Taille du précédent. Diamètre : 0,013.

L'exemplaire de Gafsa (femelle) a : 223 gastrostèges ; anale simple ; 83 paires d'urostèges. — Taille : 0,515 + 0,145 + 0m660.

VARIATIONS. — M. Boulenger donne : 9 labiales supérieures rarement 10 ; 214 à 232 gastrostèges et 92 à 100 urostèges. Mes trois exemplaires ont 10 sus-labiales.

L'échantillon de Gafsa présente un pli de chaque côté du ventre (en alcool). Les exemplaires d'El-Abiod ont le ventre rond.

COLORATION. — Dessus d'un gris olivâtre très clair, rayé de bandes transversales d'un beau noir, hautes de 3 à 5 millimètres et distantes de 10. Ces bandes descendent sur les flancs en passant au gris cendré. Dans chaque intervalle, et à la base, se trouve une tache de même couleur qui se joint à une autre tache carrée d'un beau noir placée à l'extrémité d'une ventrale. La tache opposée n'est pas toujours sur la même ventrale. Chez un exemplaire les taches carrées correspondent aux bandes transversales ; alors les taches d'un gris cendré sont dans les intervalles.

La coloration des bandes et des taches des flancs est variable : elle est d'un beau noir ou d'un gris cendré maculé de noir sur le bord des écailles. Les carrés des ventrales sont les plus colorés.

Flancs et côtés de la tête lavés de jaune verdâtre. Dessus de la tête d'un brun gris uni. Nuque portant une grande tache cendrée maculée de noir, parfois presque entièrement noire

Ventre d'un blanc nacré.

TAILLE. — $0^m710 + 0^m230 = 0^m940$ (Boulenger).

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**Ai.**, **T.** : *S.*, *H.-Pl.* (Blg.) — Cette belle espèce était inconnue de la province d'Oran. Elle m'a été envoyée d'El-Abiod-Sidi-Cheikh par M. Pouplier (1er novembre).

ÉTHOLOGIE. — Cette espèce habite les lieux pierreux et sablonneux du Sud.

42. *Zamenis hippocrepis L.* (Pl. XX, fig. 7, *a*)

Fig. Bonaparte (*Fauna italica.*)

Le fer à cheval. Arabe : *Qornghezal* (Oran).

Zamenis hippocrepis *L.*, *Strauch*, *Lall.*, *Blg.*, *Ern. Olivier.*
Periops hippocrepis *Wagl.*, *D. et B.*, *Guichenot.*

Cette espèce se distingue à première vue par sa vive coloration. Voici la description d'un gros exemplaire :

Tête longue et forte ; longueur médiane des plaques, 28 millimètres ; largeur entre les temporales, 21. Région frontale et

pariétale très plane ; museau un peu surbaissé, légèrement convexe. Rostrale très obtuse, arrondie, peu épaisse, grande ; angle postérieur pénétrant un peu, à angle obtus, entre les internasales ; celles-ci égalent en surface les trois quarts de celle des préfrontales. Frontale grande, aussi longue que large au sommet (8,5 mill.), large au milieu de 4,5, vers la base de 5. Sus-oculaires à peu près de même largeur dans la région moyenne et presque aussi longues que la frontale. Pariétales grandes : longues de 11, larges en haut de 7 à 8, en bas de 3 à 4; côtés latéraux rentrants au tiers supérieur. Narine entre deux grandes plaques : la nasorostrale étant plus grande que la nasofrénale. Frénale grande. Une préoculaire, trois sous-oculaires, deux postoculaires.

Labiales : $\frac{9}{12}$ $\frac{9}{11}$. Temporales : 2 + 3.

Ecailles dorsales en forme de graines de melon, légèrement convexes ; celles des flancs, grandes, en forme de losanges à moitié cachés. 27 rangées de dorsales. Ventrales grandes, larges (7 mill.). Anale double. 214 gastrostèges ; 52 paires d'urostèges. (La queue est incomplète).

La taille de l'animal décrit est de : $1^{m}110 + 0^{m}220 = 1^{m}330$.

Variations. — Un échantillon complet de Méchéria a 218 gastrostèges et 89 paires d'urostèges. M. Boulenger donne 222 à 248 gastrostèges et 79 à 107 paires d'urostèges. Le nombre des rangées de dorsales peut varier de 25 à 29. Celui des labiales peut être de $\frac{9}{10}$.

Coloration. — Très belle. Sur le dos il y a de grandes taches de forme irrégulièrement losangique. Ces taches, sans se toucher, sont très rapprochées. Des losanges jaunes les enserrent et joignent les extrémités. Les écailles des flancs et celles comprises dans les intervalles des taches noires sont noires et plus ou moins maculées de jaune. Les grandes taches sont le plus souvent brunes. L'animal vivant est à reflets jaunes sur fond d'un gris cendré foncé. Cette coloration se continue sur la queue. La tête porte de larges bandes disposées en fer à cheval. L'extrémité du fer à cheval couvre les deux tiers des

pariétales et descend par les tempes sur les côtés du cou. Les sus-oculaires et la frontale sont traversées aussi par une large bande dans les deux tiers supérieurs. Les préfrontales et les internasales sont noircies chez les adultes. Sur la nuque il y a une très grande tache qui couvre le cou.

Les extrémités des ventrales portent des taches noires distantes qui montent sur les flancs. Le bord des ventrales est parfois tacheté de noir.

Ce système de distribution des taches se trouve chez tous les individus, mais selon que ces taches sont plus ou moins noires la coloration du fond est plus ou moins vive et variée. Si les taches sont brunes le fond est d'un gris brun uni. C'est surtout à la sortie de l'hiver qu'on rencontre cette dernière coloration.

Le ventre est d'un blanc jaunâtre ou rosé.

Chez les individus du Sud le fond est d'un gris brun à peu près dépourvu de taches jaunes apparentes. En revanche, les losanges noirs sont très vifs. Le ventre est d'un rose orangé magnifique. Le fer à cheval est bien distinct.

En résumé, la ligne dorsale de grandes taches en losanges et le fer à cheval existent toujours. Ces caractères suffisent à faire reconnaître cette espèce. Ils sont très nets chez les jeunes individus.

Taille. — Mon plus grand : $1^{m}310 + 0{,}250 = 1^{m}560$.

Ces dimensions ne sont pas les plus grandes. Je suis persuadé que cette espèce atteint une taille bien supérieure. Malheureusement, je n'ai pu contrôler tout ce qui m'a été raconté. Des personnes dignes de foi m'ont affirmé avoir mesuré des couleuvres de $2^{m}50$ et $2^{m}80$. La description se rapportait au fer à cheval.

Distribution géographique. — (**B.** : *T.*, *H.-Pl.*) — Le fer à cheval est commun dans le Tell. On le trouve aussi sur les Hauts-Plateaux. La localité de Méchéria indique qu'il atteint presque la région saharienne. En dehors du Tell, je l'ai vu à El-Aricha et à Bedeau. Je l'ai de Méchéria (Moisson). Je l'ai reçu de Tanger (Vaucher) et de Tunisie (Blanc).

Éthologie. — Le fer à cheval vit dans des galeries dont l'ouverture est cachée par une grosse pierre. C'est un animal très agressif et très agile. Il n'est pas commode à prendre. Ceux de grande taille se défendent avec énergie en se servant de leur queue comme d'un fouet.

La femelle doit pondre aux approches de l'automne. J'ai eu, à Sebdou, le 23 septembre, cinq œufs fraîchement pondus. Ces œufs, aussi gros que des œufs de pigeon, étaient agglutinés ensemble. Leur coque était molle, épaisse et très résistante. Ils avaient été déposés sous un banc de rocher.

Le fer à cheval est un commensal de l'homme. On le trouve souvent dans les vieilles habitations et dans les caves. Il n'est pas rare dans la ville d'Oran. C'est un précieux auxiliaire pour la destruction des souris, des rats et des campagnols. Il a toutefois le défaut de faire entrer dans son alimentation le gibier à poil et à plume. Il est friand des oiseaux. Il va les chercher jusque sous les tuiles des toits et sur les branches des arbres. Il grimpe le long des murs presque lisses pour aller explorer les gouttières où nichent les moineaux. Pour son repas il avale la nichée. Il dépeuple aussi les garennes.

Tout pesé, je crois le fer à cheval plus utile que nuisible.

Zamenis diadema Schl. (Pl. XX, fig. 8, a)
Fig. Jan *Icon. gén. oph.*, liv. 20. Pl. 2 (d'après Blg)
Expl. d'Egypte, Geoff. (Pl. VIII, fig. 1)

Le Zamenis diadème.

Zamenis Cliffordii *Schl.*, *Strauch*, *Lallemant.*
Zamenis diadema *Schl.*, *Blg*, *Ern. Olivier.*

Cette magnifique espèce du Sahara algérien et tunisien n'a pas été encore signalée dans la province d Oran. Ses 4-6 préfrontales irrégulièrement disposées, ses écailles dorsales un peu en dos d'âne et celles de la queue presque carénées la font aisément reconnaître. Le nombre de séries dorsales varie de 25 à 33. (Blg).

Sur chaque pariétale se trouve un trait noir oblique de 3 à 4 m/m de long sur 1 à 1,5 de large. Le fond de la coloration du corps est gris perle.

Taille. — 1,460 + 0,340 = 1m 800 (Blg.)

Distribution géographique. — (**A.**, **C.**, **T**: *S.*) — Ouargla, Biskra.

Zamenis atrovirens Schaw.
Fig. Albert Granger. *Hist. nat. de la France.* Rept., p. 99.

La couleuvre verte et jaune.

Zamenis viridiflavus *Wagl., Strauch, Lallemant.*

Cette espèce, signalée en Algérie, n'y existe probablement pas.

Genre RHINECHIS

CARACTÈRES DU GENRE. — *Museau terminé par une rostrale grande, arrondie, assez en pointe ; angle postérieur replié en dessus, aigu, pénétrant presque jusqu'au milieu des internasales. Sus-oculaires moitié plus étroites que la frontale. Une préoculaire, deux ou trois postoculaires. Dorsales lisses disposées en 27 ou 29 rangées. Corps anguleux en dessus.*

Une seule espèce a été signalée en Algérie.

Rhinechis scalaris Schinz. (Pl. XX, fig. 9, *a*)
Fig. Albert Granger (*loc. cit.*), p. 80

Le rhinéchis à échelons.

Rhinechis scalaris *Schinz., Strauch, Lallemant.*

J'ai reçu jadis de J. von Fischer un bel exemplaire de cette espèce. Dans la lettre m'annonçant l'envoi, je relève ce passage :

« La couleuvre Rhinechis (en alcool) m'arrive avec deux autres vivantes des environs de Constantine, apportée par des troupiers à un de mes amis, capitaine au 2e Génie. »

Cette belle espèce se distingue à sa grande rostrale et à sa coloration. Deux bandes étroites noires parcourent les côtés du dos. Elles sont jointes par des bandes transversales assez hautes. Le tout représente une échelle.

Cette espèce, signalée en Algérie par Gervais, n'est pas admise par MM. Boulenger et Ern. Olivier. Il y a donc lieu de contrôler l'assertion de J. von Fischer.

Genre TROPIDONOTUS

Caractères du genre. — *Maxillaires supérieurs portant chacun une douzaine de dents très recourbées en arrière, lisses ; les postérieures du double plus grandes que les antérieures ; toutes à égale distance l'une de l'autre. Écailles, au moins celles du dos, très nettement carénées. Pas de sous-oculaires. Deux préfrontales.*

Deux espèces ont été signalées en Berbérie.

G. Tropidonotus. — TABLEAU DES ESPÈCES

Trois postoculaires ; dix-neuf rangées d'écailles ; un collier jaune bordé de noir sur le derrière de la tête.
T. natrix L.

Deux postoculaires ; 21 rangées d'écailles, parfois 23 ; pas de collier.
T. viperinus Latr.

Corps rayé de bandes jaunes.
Variété **aurolineatus** Gervais.

---

43. *Tropidonotus viperinus* Latr. (Pl. XXI, fig. 10, *a*, *b*)

Fig. Bonaparte (*Fauna italica*)

La couleuvre vipérine. Arabe : *Lefaâ-el-Mâ.*

Tropidonotus viperinus *Latr. Auct. alg.*
Tropidonotus viperinus *var.* chersoïdes *Wagl.* (Trop. *D.* et *B.*)
Tropidonotus viperinus *var.* ocellatus *Wagl.*
Tropidonotus viperinus *variété Guichenot.*
Tropidonotus viperinus *var.* aurolineatus *Gervais.*

Tête subtriangulaire, ressemblant à celle de la vipère, ce qui lui a valu le nom de vipérine : longueur médiane des plaques 14 millimètres, largeur entre les tempes 14 (exemplaire assez jeune). Rostrale très peu saillante, à peine visible en dessous. Deux internasales, deux préfrontales. Préfron-

tales plus grandes et un peu plus longues que les internasales. Frontale aussi longue que les sus-oculaires et plus large. Pariétales guère plus longues que la frontale, arrondies à la base postérieure et séparées par un petit angle. Narine dans une seule plaque fendue à la base. Frénale plus petite que la nasale. 1-2 préoculaires, 2 postoculaires. Œil reposant sur le milieu des 3e et 4e labiales. Labiales $\frac{7}{10}$ $\frac{7}{9}$. Une grande temporale entre la pariétale et les 5e et 6e sus-labiales. Mentonnière très petite. Inframaxillaires antérieures un peu plus courtes que les postérieures.

Écailles dorsales oblongues, fortement carénées. Carènes en lignes. Ecailles de la base des flancs planes, larges et très obtuses. 21 rangées autour du corps. Ventrales assez hautes.

Gastrostèges : 151 ; anale double ; 58 paires d'urostèges.

VARIATIONS. — 151-154 gastrostèges, 53-58 urostèges.

COLORATION. — Variable avec l'habitat. Chez les vipérines aquatiques le fond est d'un gris brun foncé, le ventre est entièrement noir ou au moins en grande partie. Chez les terrestres le fond est d'un rouge brique et le ventre noirâtre. Les taches dorsales sont distribuées dans le même ordre chez les deux formes. Il y a sur le dos (dans le jeune âge) deux lignes de taches noires qui peuvent se réunir et former une ligne en zigzag; sur les flancs il y a des écailles blanches distantes entourées d'écailles noires. De ces ocelles de gros traits noirs descendent sur les flancs. Le ventre est maculé de taches anguleuses noires qui ne se rejoignent pas encore.

Quand les bandes noires du dos se sectionnent elles forment deux lignes très irrégulières de grandes taches. Parfois il y a des bandes transversales et des taches. Enfin les ocelles peuvent manquer pour faire place à de grandes taches noires.

Dans les exemplaires terrestres les taches sont bien moins apparentes.

Sur la tête et sur la nuque il y a chez tous les individus deux forts angles noirs dont la pointe est dirigée en avant. Celui de la nuque persiste bien, mais celui de la tête s'étend avec l'âge sur les plaques en formant des sinuosités symétriques.

Chez les adultes les trois quarts de la largeur du ventre sont entièrement noirs ou noirâtres.

TAILLE. — 0,395 + 0,106 = 0^{m}501.

Mon plus grand exemplaire : 1 mètre de longueur totale.

Variété **AUROLINEATUS** *Gervais*

Cette variété se distingue par deux bandes latérales d'un fauve doré qui parcourent le dos, une de chaque côté. Les taches dorsales sont alors bien séparées des bandes verticales des flancs.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**B** : *T.*, *H.-Pl.*, *S.*) — La vipérine se trouve partout dans le Tell. Sur les Hauts-Plateaux elle est moins répandue, mais elle existe dans tous les points d'eau. Je l'ai vue à Bedeau, au Kreider, à Sfissifa les Saules, à Géryville. Je l'ai reçue de Méchéria (Hiroux). L'exemplaire d'un mètre venait de Saint-Leu (Pallary).

La variété *aurolineatus* Gervais est plus rare. Elle est d'ailleurs accidentelle. J'en ai vu deux exemplaires au Sig.

Je n'ai pas eu d'échantillons sahariens de cette espèce. Elle existe pourtant dans les oueds des ksours oranais.

ÉTHOLOGIE. — La vipérine se trouve dans l'eau pendant la belle saison. Dans les rivières elle vit isolée. Dans les sources, les mares, les flanques d'eau on la trouve en famille. On voit souvent tous les nouveau-nés groupés en pelote. La vipérine nage lentement, elle recherche les endroits peu profonds. Peu craintive, elle ne fuit que si elle se voit menacée. Elle fait la chasse aux insectes, aux grenouilles et aux petits poissons.

Tout au moins dans le Tell, la vipérine se trouve aussi dans les broussailles assez loin des points d'eau.

Il est à remarquer que les individus aquatiques ne sont pas de très forte taille. Ceux de 0^{m}70 sont déjà rares. Les plus grands semblent préférer la terre à l'eau. En été ils se retirent sur les pentes fraîches, dans les vignes.

La vipérine pond de bonne heure. A Oran, les petits naissent fin avril. Le 1er mai, des nouveau-nés mesuraient 0^{m}10.

Cette couleuvre est à détruire dans les viviers où les jeunes poissons deviendraient vite sa proie. Elle mange aussi les batraciens qui sont des auxiliaires précieux pour l'agriculture. Sur les Hauts-Plateaux, où les batraciens sont peu communs, il serait bon de détruire la vipérine.

Tropidonotus natrix *L.* (Pl. XXI, fig. 11, *a*)

Fig. Bonaparte (*Fauna italica*). A. Granger (*loc. cit.*), p. 85

La couleuvre à collier.

Tropidonotus natrix *L.* — *Auct. Alg.*

Cette espèce n'a pas été signalée dans la province d'Oran ni sur ses limites. On la reconnaîtrait facilement au collier jaune qui entoure son cou.

Distribution géographique. — (**A.**, **C.** : *T.*) — La Chiffa, Bône.

14me Famille. — COLUBRIDÉES OPISTOGLYPHES

Caractères. — *Dents postérieures de la mâchoire supérieure plus longues que les antérieures et sillonnées en avant.*

Cette famille est représentée en Berbérie par les genres : *Macroprotodon*, *Psammophis* et *Cœlopeltis*.

Genre MACROPROTODON

Caractères du genre. — *10-11 dents sur chaque sus-maxillaire en deux séries séparées par un intervalle de près de 2 millimètres. La série postérieure compte 6 dents dont deux cannelées ; la série antérieure en compte 5 dont la 4e est plus grande que les trois premières et que les cannelées. Ces dernières sont presque droites, coniques ; leur longueur dépasse à peine 1 millimètre. Le sillon est visible. Cou distinct. Pupille verticale, elliptique. 19 rangées d'écailles dorsales (parfois 21 à 25). Aspect des coronelles.*

Une seule espèce est répandue en Berbérie :

44. *Macroprotodon cucullatus* Geoffr. (Pl. XXI, fig. 12, *a*)
Fig. Guich. *Expl. scient. de l'Alg.* (Pl. 2, fig. 2 mauvaise)

La couleuvre à capuchon.

Coluber cucullata *Geoffroy*.
Lycognathus cucullatus *D.* et *B.*
Coronella cucullata *D.* et *B.*, *Strauch*, *Lall.*, *Ern. Olivier.*
Macroprotodon mauritanicus *Guichenot.*
Macroprotodon maroccanus *Peters.*
Macroprotodon cucullatus *Geoffr.*, *Boulenger.*
Lycognathus tœniatus *D.* et *B.* ? (Coronella, *Strauch*).
Lycognathus textilis *D.* et *B.* ? (Coronella, *Strauch*).
Coronella brevis *Günther.*
Psammophilax cucullatus *Jan.*

Observation. — J'établis cette synonimie d'après les travaux des auteurs algériens. Le *Macroprotodon cucullatus* est une espèce polymorphe qui offre des variations intéressantes. La figure de Guichenot est très mauvaise, à moins qu'elle ne se rapporte à une espèce non retrouvée. Je n'ai jamais eu en main un individu présentant la coloration de l'individu figuré par Guichenot. La figure 2 représente une tête qui n'est pas celle de l'animal décrit. Je ne m'explique pas cette confusion, la description de Guichenot étant bonne.

Je n'ai pas reconnu *Coronella tœniata* et *C. textilis* dans mes nombreux exemplaires. J'ai même d'El-Aricha (désert de l'ouest Schousboë) une couleuvre, jeune malheureusement, dont je n'ose faire une *Coronella amaliœ,* pas plus qu'un *Macroprotodon cucullatus*. Elle pourrait bien se rapporter à *C. textilis* D. et B. Je me bornerai à signaler les diverses formes que je possède.

Voici la description de la forme des environs d'Oran :

Os maxillaire court, 7 mill. au plus, grêle, portant 11 dents. A la mâchoire inférieure il y en a aussi deux séries de chaque côté : la 1re comprend cinq dents, la dernière bien plus grande (1 mill.) que les autres ; la 2e, séparée de la 1re par un intervalle de 1,5 mill., est composée de 10 dents très petites.

Tête moyenne pour la taille de l'animal : ligne des plaques 13 mill., distance entre les tempes 10,5 ; ligne entre les arcades sourcilières 4 millimètres. Museau très obtus, peu épais. Lèvres supérieures étalées très obliquement. Rostrale distinguant nettement l'espèce, non proéminente, à face large de 3 mill. et haute de 1,2 ; son épaisseur atteint à peine un quart de millimètre. Vue en dessus la rostrale n'apparaît presque pas.

Deux internasales carrées ou à peu près égalant les deux tiers des préfrontales. Les deux sutures médianes ont ensemble 4 millimètres. Frontale à bords presque droits, longue de 5 et large de 2,1 mill. Sus-orbitales à peine plus larges que la moitié de la frontale, non saillantes sur l'orbite. Pariétales relativement grandes : suture 5 m/m, base de chacune 2 m/m, plus grande largeur 4m/m ; l'angle antéro-extérieur replié atteint la postoculaire inférieure et, même souvent, la 6e labiale.

Narine entre deux plaques formant rectangle : la nasorostrale et la nasofrénale, la 1re plus longue que la 2e. Frénale trapézoïde à angle inféro-postérieur s'allongeant entre la préoculaire et les sus-labiales, sans atteindre l'œil. Une préoculaire, deux postoculaires, l'inférieure assez petite. Œil petit (2 mill. au plus) reposant sur les 4e et 5e labiales, Temporales 1 + 3 : la 1re trapézoïde très grande (haut. 3 mill. bases 2 et 1), placée entre l'angle de la pariétale et la 7e sus-labiale. Les trois suivantes sont en forme de losanges et presque de moitié plus petites que la 1re.

Labiales $\frac{8}{11}$; les supérieures très visibles vues d'en haut, la 1re séparée de la rostrale par l'angle de la nasorostrale. Six labiales inférieures (rarement 5 ou 7) touchent les infra-maxillaires. Mentonnière s'étendant en pointe aiguë jusqu'à la jonction des deux premières sous-labiales. Ecailles de la gorge peu nombreuses : 12 rangées entre les angles de la bouche.

Écailles dorsales planes, allongées ; celles des flancs polygonales. Ordinairement 19 rangées. L'échantillon que je décris en a 21. Anale grande, divisée. 174 gastrostèges, 49 urostèges doubles.

Variations. — Exceptionnellement, 1 ou 3 postoculaires. 19 à 25 rangées de dorsales ; 161 à 192 ventrales (153 à 192, Blg.) ; 45 à 56 paires de sous-caudales (40 à 54, Blg.).

Coloration. — *Adultes.* — Fond d'un gris clair ou brunâtre, paraissant uni vu de loin. Sur le dos, il y a trois lignes de taches. La médiane est formée d'une série de taches doubles. Ces dernières sont composées de deux traits noirs séparés par un trait clair ; les trois traits remplissent une écaille. Les taches sont distantes de la longueur d'une écaille ou d'une écaille et demie. Vers le bas du corps les taches s'allongent et s'étendent sur une écaille et demie. Sur la queue elles se réduisent à un trait noir. Parfois, les taches dorsales s'élargissent. De chaque côté du dos, à 4 mill. de la ligne médiane, se trouve une ligne de simples traits noirs plus courts que les autres et alternant irrégulièrement avec eux. Une ligne semblable, plus ou moins entière, peut se trouver sur les flancs. Écailles des flancs plus ou moins bordées de noir par places.

Sur la nuque se trouve une grande tache (le capuchon) qui s'étend du cou à la base des pariétales ; sur le côté du cou elle descend en larges pointes qui se rejoignent sous la gorge. La partie antérieure de la tache est triangulaire, la partie postérieure serait tronquée si, au milieu, il n'y avait un prolongement qui commence la ligne dorsale médiane. De l'œil part une large bande noire qui descend en arrière et couvre, en bordant la bouche, la moitié de la 5me sus-labiale, la 6me et la moitié de la 7me. Cette ligne remonte ensuite pour revenir, en avant, sur les pariétales. Les tempes et les sus-labiales postérieures restent claires. Tout le dessus de la tête est souvent d'un noirâtre luisant qui rend très difficile la distinction des plaques.

Entre l'œil et la narine se trouve une ligne brune bordée de noir qui pénètre en petits angles entre les sutures des labiales ; à l'extrémité, elle monte sur l'internasale et rejoint la ligne du côté opposé. Flancs un peu plus clairs que le dos, lavés de rose plus ou moins apparent. Ventre d'un gris jaunâtre sale portant des taches noires, carrées, au nombre de 1 ou 2 sur le plus grand nombre de ventrales. Ces carrés forment deux lignes bien caractérisées et distantes. Sous la queue, elles se rapprochent en diminuant de dimension et se réunissent. Il peut même n'exister qu'une ligne médiane de carrés noirs

contigus ou se touchant au moins par leurs angles internes. Parfois les carrés manquent ou sont très effacés.

Jeunes. — Fond gris perle. Les taches dorsales et celles des flancs sont disposées comme chez les adultes, mais toutes sont noires et très apparentes. La tache du capuchon ne se prolonge pas en arrière ; en avant, elle est jointe aux pariétales par une bande étroite à bords parallèles. Sur les pariétales, il y a un fer à cheval qui descend sur les tempes pour rejoindre l'œil en bordant la bouche. Ventre gris à taches plus rapprochées formant une ligne noire unie. Avec l'âge, cette ligne se sectionne et les carrés se rapprochent de plus en plus des flancs. La ligne médiane persiste quelquefois. Chez les plus jeunes individus le capuchon est parfois incomplet : les trois taches qui, par leur réunion, le composeront plus tard sont distinctes ; l'une, longitudinale, étroite et allongée s'étend du cou à la nuque ; les deux autres, obliques d'avant et arrière, traversent les côtés du cou et se rapprochent de la tache médiane sans la toucher. Plus tard elles l'atteindront en s'élargissant et le capuchon sera formé. Le fer à cheval est très apparent sur les tempes, ce qui fait que la tache médiane est placée entre les extrémités supérieures de quatre taches.

Cette disposition que je trouve dans un échantillon de Mostaganem ($175^{m}/^{m}$), lequel présente 21 rangées de dorsales, a une grande analogie avec celle des taches de la tête des jeunes *Coronella Amaliæ*.

Variations. — Souvent la ligne de taches dorsales est seule visible et peut même disparaître. Un plus ou moins grand nombre d'écailles sont bordées de noir. Ces bordures forment un réseau généralement incomplet.

Les vieux individus sont d'un brun uni, mat. Le capuchon disparaît presque et les taches ventrales pâlissent.

Chez deux échantillons très adultes, de Tunisie, les taches ne sont pas réunies en capuchon et le trait longitudinal est bien distinct et distant des autres taches.

Dans une belle variété, une grande tache, d'un noir de Chine, couvre absolument toute la tête. Sur les côtés seulement une ligne claire contourne le museau ; une autre bande de

même couleur parcourt la moitié supérieure des sus-labiales postérieures et de la 1re temporale pour descendre sous la gorge.

TAILLE. — Mon plus grand : 0,425 + 0,085 = 0m510.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE. — (**B** : *T.*, *H.-Pl.*, *S.*) — La couleuvre à capuchon est répandue partout dans le Tell. Elle est rare sur les Hauts-Plateaux, mais elle atteint la région saharienne. Strauch l'a signalée à Oran et à Mostaganem. Cette espèce est commune à Oran. Je l'ai reçue de l'Oued-Seffioun (Lafosse), de Beni-Saf, Saint-Leu et Mascara (Pallary). Le Musée d'Oran la possède des Beni-Snous (Brunel). Je l'ai recueillie dans tous les environs d'Oran, aux îles Habibas, à Arlal, etc.

La variété à tête noire est rare. Je l'ai trouvée à Oran et à Sebdou. Je l'ai aussi de Méchéria (Hiroux).

Sur les Hauts Plateaux, Schousboë a signalé du « désert de l'Ouest » *C. tœniata* et *C. textilis* qui ne sont, paraît-il, que des *C. cucullata*. J'ai, d'El-Aricha, un individu jeune qui pourrait bien appartenir à l'une des deux formes trouvées par Schousboë.

ÉTHOLOGIE. — A Oran, la couleuvre à capuchon se trouve presque toute l'année. Je l'ai prise les 9 février, 10 mai, 18 novembre. Elle habite sous des pierres de grosseur moyenne. L'ouverture de sa galerie est très petite. Elle sort vers le soir. On la voit alors marcher lentement sur le sol. Elle ne progresse que par l'effet des muscles postérieurs. Son cou plié en S porte en avant la tête relevée. Tout en marchant, l'animal se tient sur la défensive et, au moindre danger, lance sa tête pour mordre. Sa morsure est sans danger. Il est très agressif.

On capture facilement ce serpent sous les pierres où on le trouve ramassé sur lui-même. Toutefois il ne faut pas perdre de temps pour le saisir, car il s'échappe comme un trait.

La femelle pond en juillet.

La couleuvre à capuchon se nourrit surtout de lézards. Elle avale un gros acanthodactylus lineo-maculatus.

OBSERVATIONS. — Les matériaux me manquent pour apprécier les *Coronella brevis*, *tæniata* et *textilis* qui ne sont, paraît-il, que des formes du *Macropotodon cucullatus*. Pour faciliter les recherches, voici quelques indications sur ces variétés :

1° *Lycognathus tœniatus* D. et B.. (*Erp. gén.*, t. VII, p. 930.)

Le caractère principal réside dans la coloration.

« Sur la ligne médiane du dos il y a une raie d'un beau blanc très pur qui couvre une série longitudinale d'écailles. A droite et à gauche il y a trois autres séries d'écailles à centre plus terne, constituant une large bande bordée par une raie d'un noir foncé, très étroite et comme tracée au tire-ligne. Le dos présente en travers 15 bandes de petites mosaïques, ou d'écailles, dont chacune se trouve comme enfoncée et débordée par un entourage d'une teinte noire, plus ou moins sombre Le pourtour de la bouche est aussi d'un beau blanc. »

Désert de l'Ouest (Schousboé).

2° *Lycognathus textilis* D. et B. (*loc. cit.*, p. 931).

« Tout le dessus du corps marqué de petites taches, allongées, entremêlées d'une manière régulière avec des écailles d'un gris rougeâtre, produisant l'effet d'un tricot ou de mailles parfois et régulièrement comme étoilées. Ces petits traits noirs sont symétriquement partagés ou réunis deux à deux sur la partie moyenne et latérale du tronc et souvent joints entre eux, devant et derrière, par une petite ligne noire qui laisse un centre blanc de la forme d'un petit carré allongé. Sur les flancs ces traits noirs semblent se croiser en X et se continuent ainsi jusqu'au bout de la queue. »

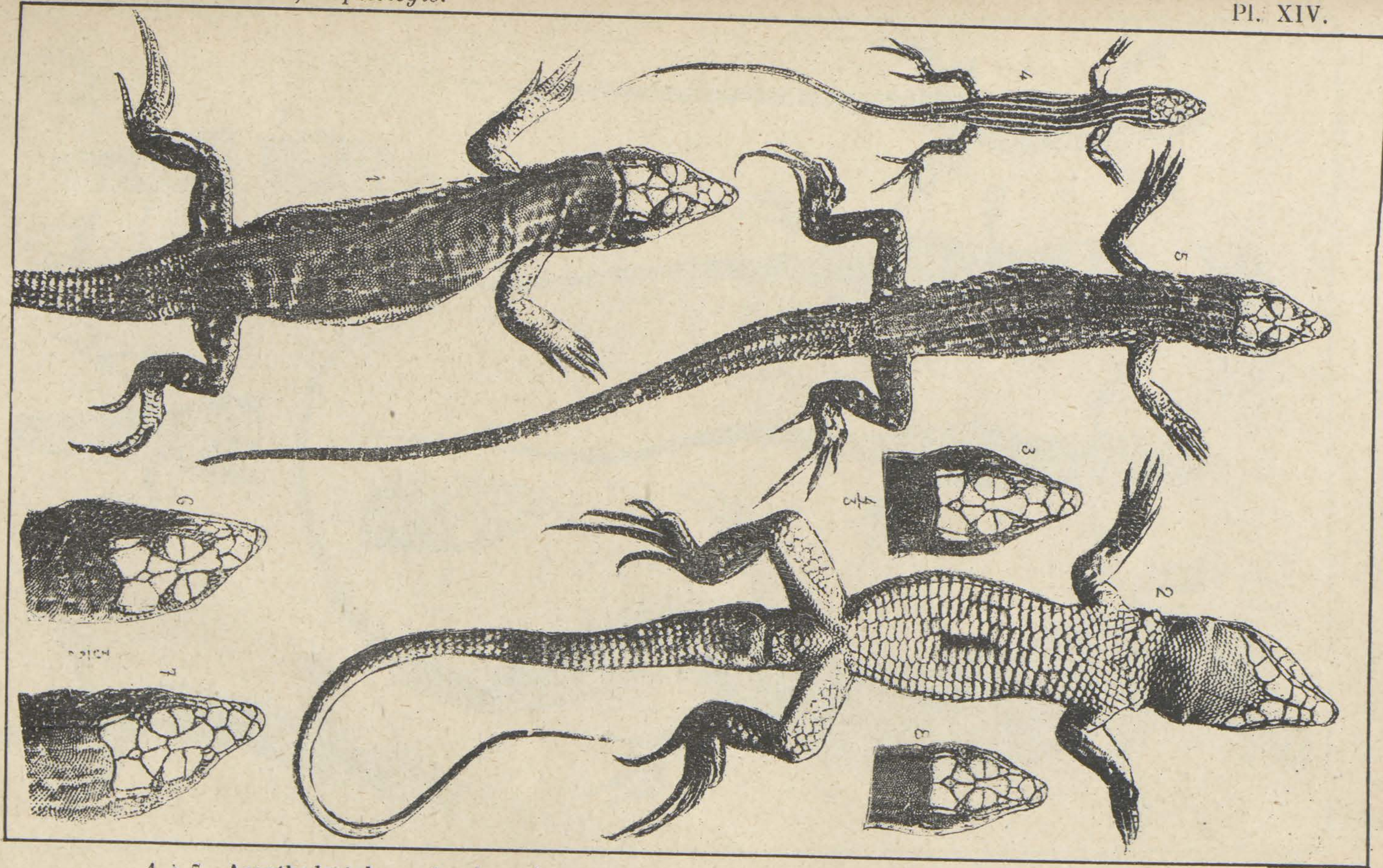
Désert de l'Ouest (Schousboé).

Les deux variétés précédentes pourraient bien être distinctes du *Macropotodon cucullatus*. Il y a lieu de les rechercher dans la région d'El-Aricha.

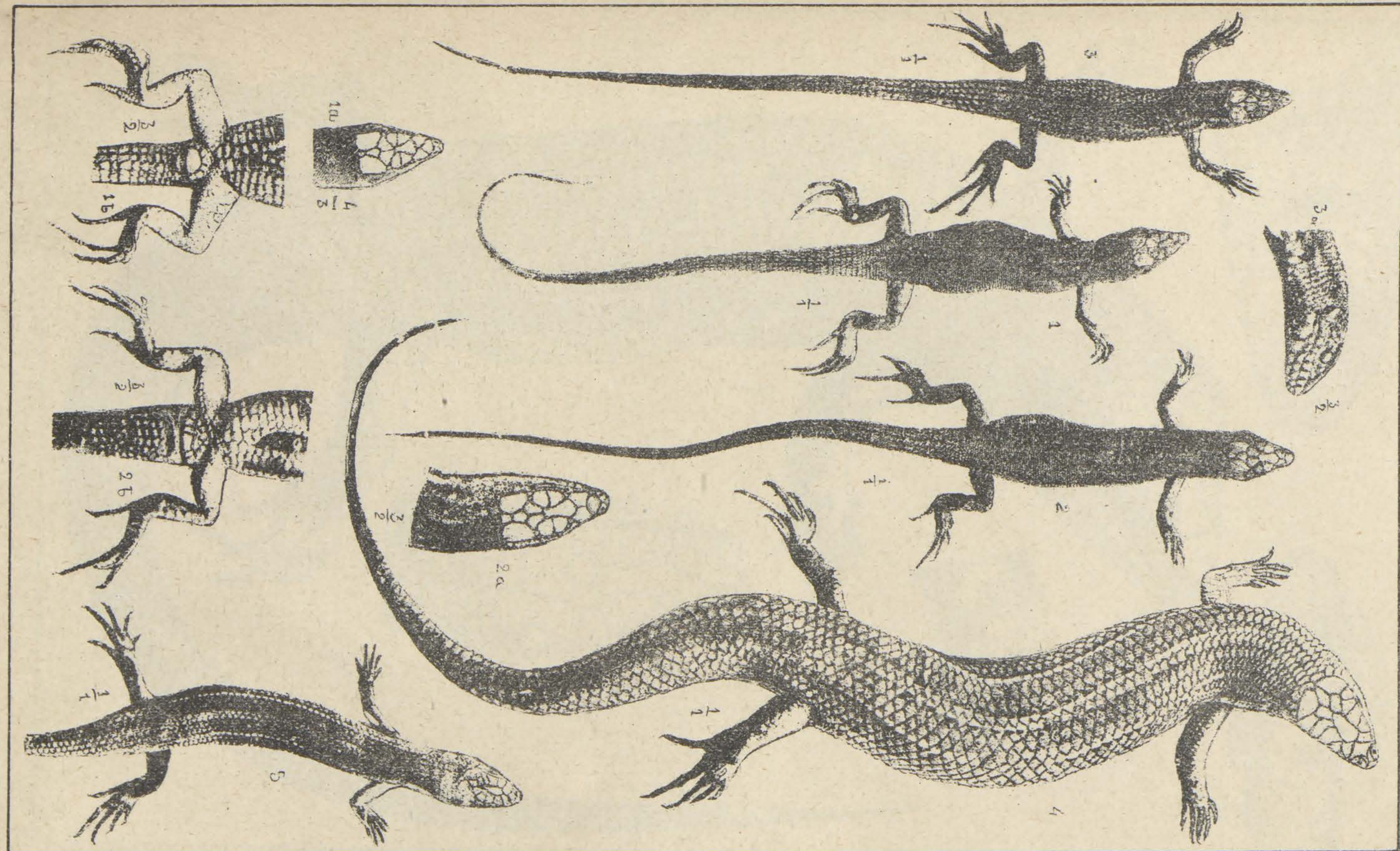
3° *Coronella brevis* Günther. (*Troschel's Arch. für Naturgeschichte*. Bd. XXVIII, 1, Berlin 1862, § 48.) = *Macroprotodon maroccanus*, Peters.

Cette forme marocaine, établie d'après le nombre des ventrales, 21 à 25 et le plus souvent 23, ne me semble offrir aucun caractère réellement spécifique.

(*A suivre*). F. DOUMERGUE.

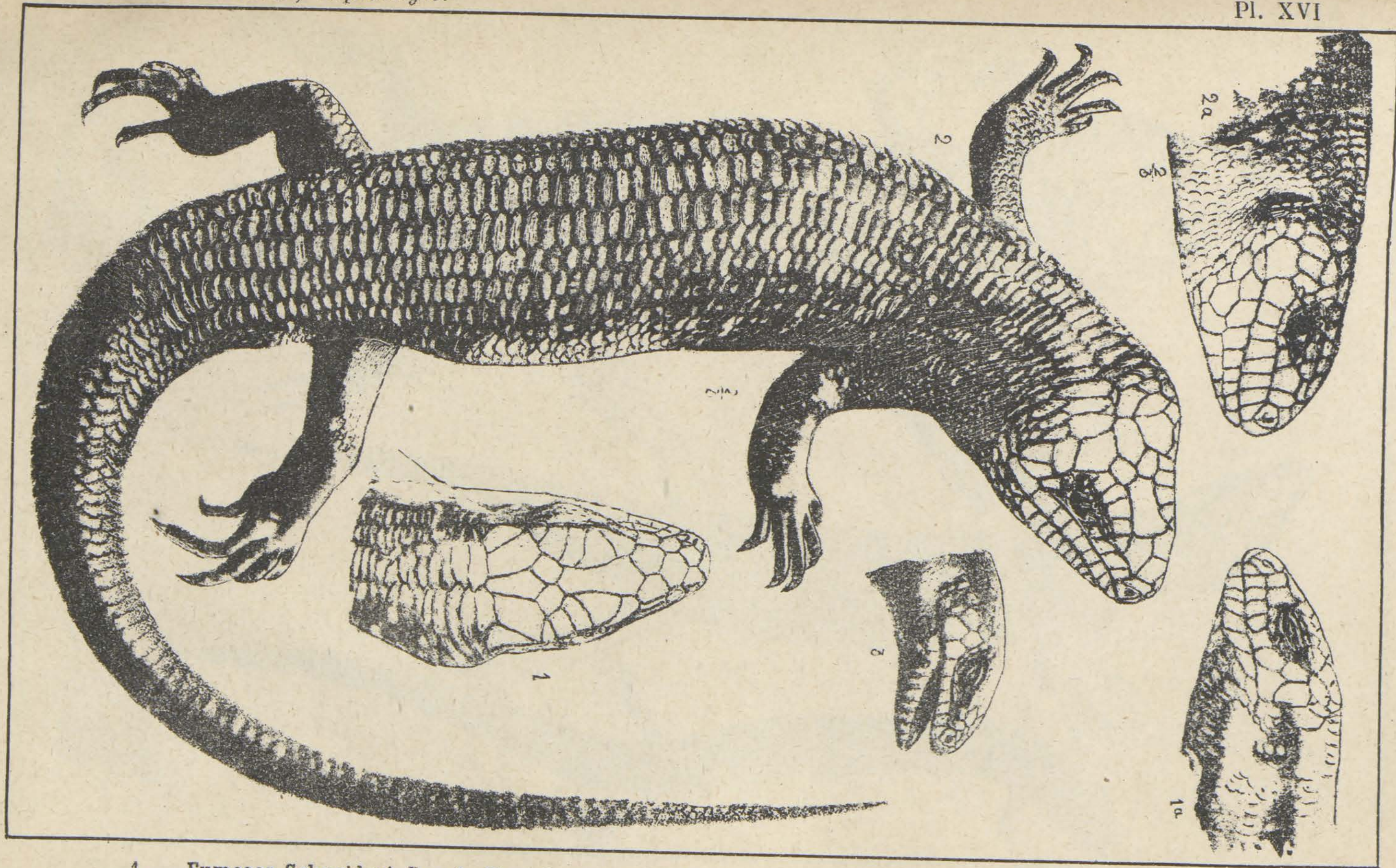


1 à 7. **Acanthodactylus vulgaris** variété **lineo-maculatus**.
1 à 4. — — — sous-variété **mauretanicus** *Nob*. Oran.
5-6. — — — sous-variété **tingitanus** *Nob*. Mogador.
7. — — — sous-variété **ksourensis** *Nob*. Stitten.
8. — — variété **vulgaris**. Sebdou.



1. **Eremias guttulata** *Licht.* Méchéria.
1 *a*. **Eremias guttulata** *Licht.* — (tête vue en dessus).
1 *b*. **Eremias guttulata** *Licht.* — (région anale).
2. **Eremias Guichenotii** *Nob.* Oran.
2 *a*. **Eremias Guichenotii** *Nob.* — (tête vue en dessus).
2 *b*. **Eremias Guichenotii** *Nob.* — (région anale).

3. **Ophiops occidentalis** *Blg.* Kralfallah.
3 *a*. **Ophiops occidentalis** *Blg.* — (tête vue de profil)
4. **Mabuia vittata** *Oliv.* (adulte). El-Goléa.
4 *a*. **Mabuia vittata** *Oliv.* (jeune). Tunisie.

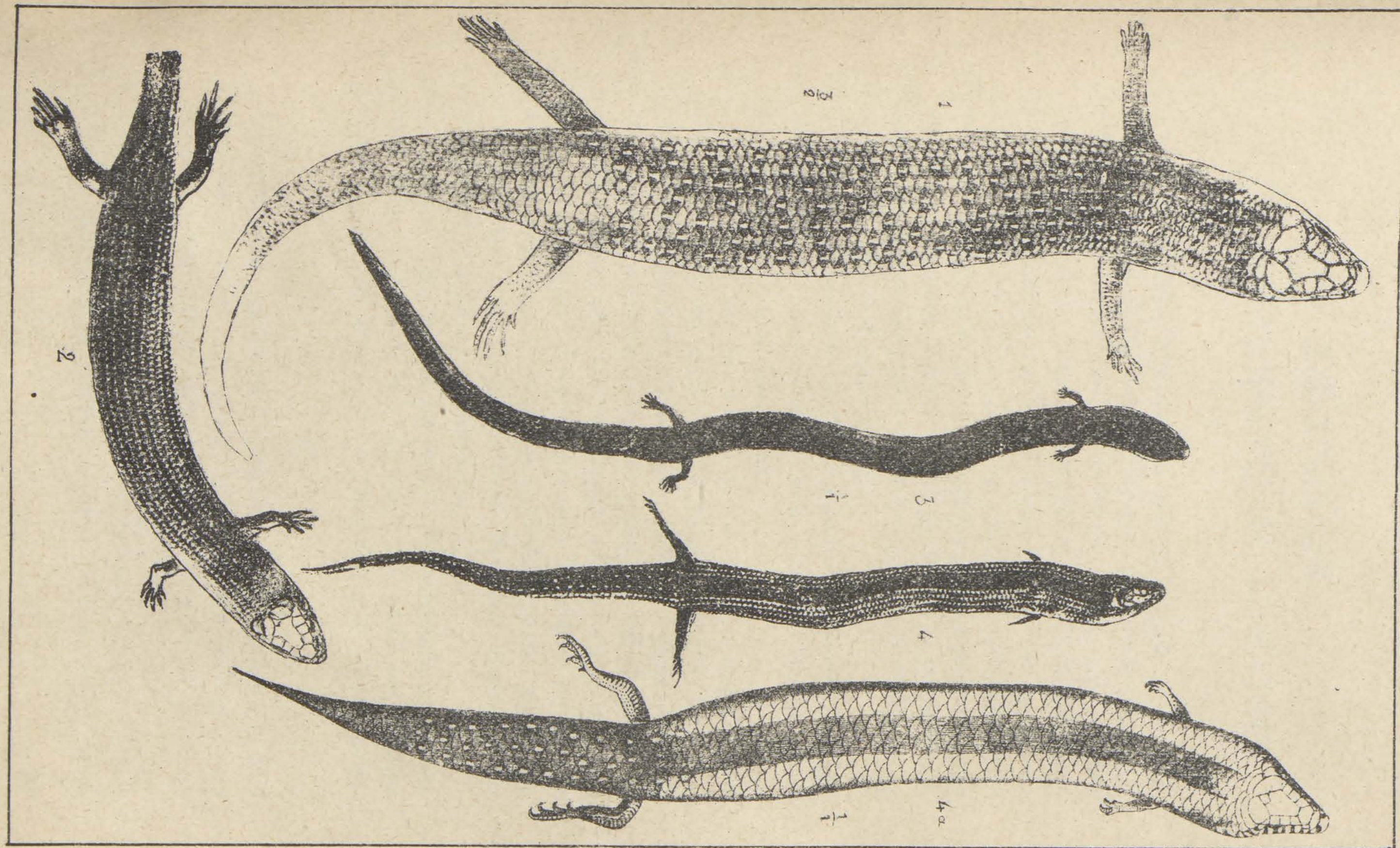


1. **Eumeces Schneideri** *Daud*. Tunisie.
1 *a*. **Eumeces Schneideri** *Daud*. —
2. **Eumeces algeriensis** *Blg*. Oran.
2 *a*. **Eumeces algeriensis** *Blg*. (tête vue de profil).
3. **Eumeces algeriensis** variété **meridionalis** *Nob*. Aïn-Sefra.



1. **Scincopus fasciatus** *Peters*. Souakim (Nubie).
2. **Scincus officinalis** *Laur*. Grand Erg.
3. **Sphenops sepsoïdes** *Aud*. (tête vue de côté). D'après M. Anderson.
4. **Sphenops boulengeri** *Anderson*. Foum-Tatahouïne.

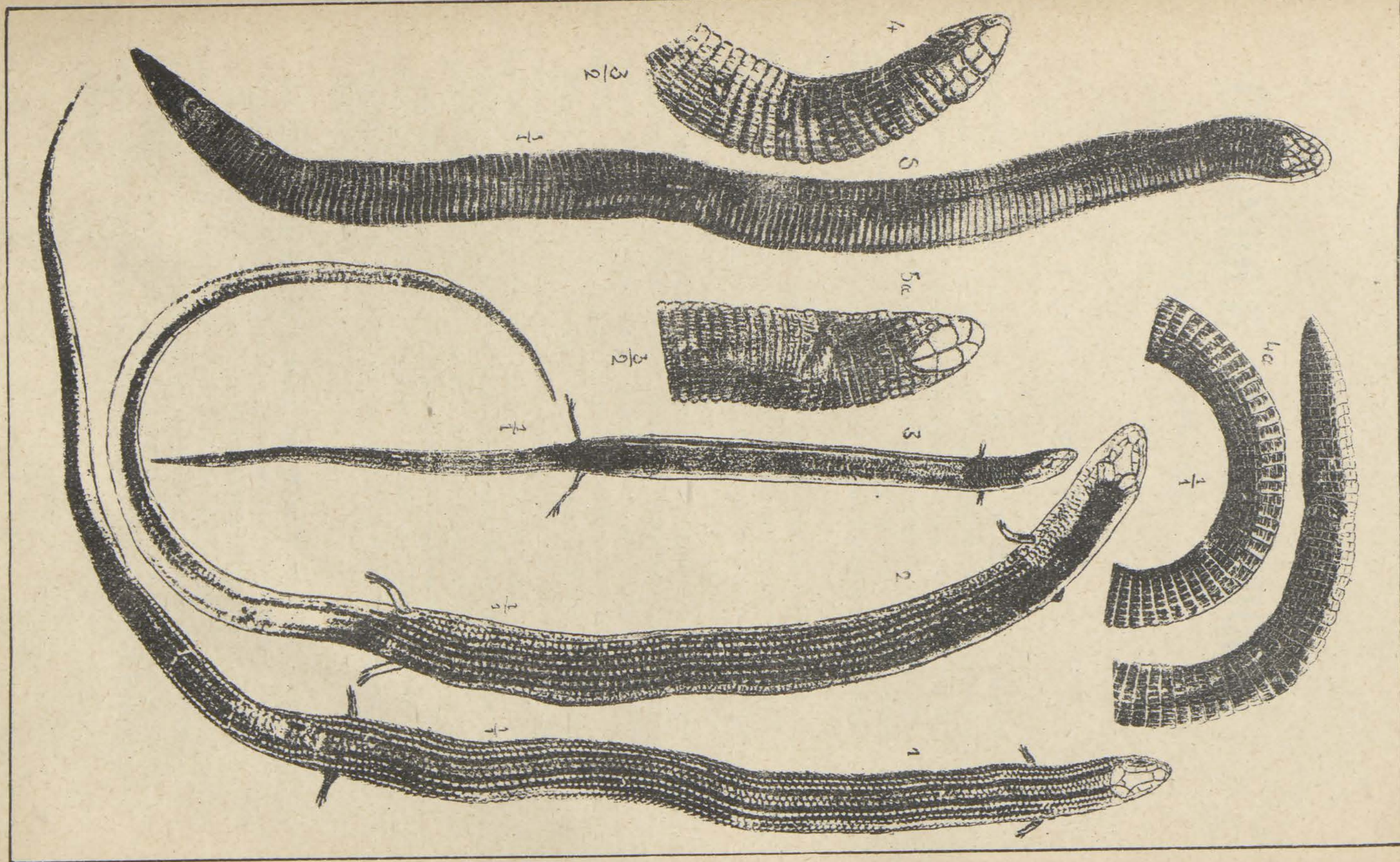
4 *a*. **Sphenops boulengeri** *Anderson* (tête vue de côté). D'après M. Anderson.



1. **Gongylus ocellatus** *Gmel.* variété **tiligugu** *Blg.* Oran.
2. **Gongylus ocellatus** *Gmel.* var. **parallelus** *Nob.* Canastel.
3. **Lygosoma chalcides** *L.* Oranie.

4. **Seps mionecton** *Böttg.* (jeune). Cap Sim.

4 *a.* **Seps mionecton** *Böttg.* (adulte). D'après Böttg.



1. **Seps tridactylus** *Laur.* Tunisie.
2. **Seps lineatus** *Leuck.* Nice.
3. **Heteromeles mauritanicus** *D.* et *B.* Oran.

4. **Trogonophis Wiegmanni** *Kaup.* (vu en dessous). Oran.
4 *a*. **Trogonophis Wiegmanni** *Kaup.* (tête vue en dessus).
5. **Blanus cinereus** *Vand.* (tête vue en dessus). Espagne.
5 *a*. **Blanus cinereus** *Vand.* (partie inférieure et queue).

TÉNÈS
ET SES INSCRIPTIONS ROMAINES

La ville de Ténès, l'ancienne Cartennae, est bâtie à l'embouchure de l'Oued Allèla, sur un plateau de 60 mètres d'altitude, coupé presque à pic du côté de la mer. C'est une cité très intéressante où les Romains ont laissé des traces indestructibles de leur passage sur le sol africain. Placée sur une partie du rivage des plus pittoresques, appuyée contre des montagnes boisées qui l'abritent des vents du Sud, Ténès pourrait aussi devenir une station estivale fort agréable, si la municipalité consentait à faire quelques dépenses en travaux d'assainissement, d'hygiène et d'embellissement.

Les rues et les plantations sont à peine entretenues ; le beau jardin public, créé en dehors de la porte de Mostaganem, semble complètement abandonné.

Avant l'ouverture du chemin de fer d'Oran à Alger, Ténès était un centre de commerce important. La ville française prospérait rapidement et la petite vallée de l'Oued Allèla se couvrait de jardins et de maisons de plaisance. Mais aujourd'hui les transactions sont fort restreintes, la colonisation manque de terres et n'a pu s'étendre ; les rues de la ville deviennent désertes, beaucoup de maisons sont déjà abandonnées et la garnison, qui était primitivement de 1,300 hommes, est réduite à une section de Tirailleurs.

Le pays, déjà couvert de ruines phéniciennes, romaines, bysantines, maures et turques, va avoir aussi ses vestiges français. Une ville meurt sur l'emplacement des villes mortes.

*
* *

Cartennae occupait tout le plateau sur lequel s'élève la ville française actuelle. A plusieurs endroits, les anciens murs d'enceinte sont encore apparents ; ils s'étendaient même en dehors de la porte d'Orléansville.

L'embouchure de l'Oued Allèla servait de port aux Romains ; un mur, qui longe la rive gauche de la rivière, semble avoir

servi de débarcadère. Du temps des Turcs, les galères montaient encore jusqu'au Vieux-Ténès, situé à un kilomètre de la mer.

La vallée de l'Oued Allèla formait une vaste nécropole. En même temps que le lit de la rivière s'est ensablé, le sol de la plaine s'est exhaussé, une couche d'alluvion de près de deux mètres de profondeur recouvre aujourd'hui le champ de repos et la charrue y passe sans plus se heurter aux dalles et monuments.

Mais les eaux, en ravinant les berges de leur lit, mettent continuellement à jour de nouvelles séries de tombeaux.

Une deuxième nécropole, plus ancienne encore, s'étendait à l'Ouest de la ville ; elle occupait l'emplacement du jardin public et le plateau qui se prolonge de ce lieu jusqu'à la mer. Ici le sol n'a pu s'exhausser et les monuments ne se trouvent recouverts que d'une légère couche de décombres. La plupart des inscriptions funéraires, que nous allons reproduire, proviennent de cette nécropole.

Les environs de Ténès sont parsemés de ruines antiques. Partout on retrouve des substructions, des colonnes, de la poterie, des débris de toute sorte, des caves et autres restes d'anciennes habitations. Le nombre et l'importance de tous ces vestiges sont surprenants.

Cartennae a été une grande ville commerciale et un vaste camp militaire dans lequel ont séjourné, comme nous le verrons plus loin, des détachements de troupes légionnaires de la III Augusta, de la II Adjutrix, de la XVII Primigenia, de la I Minervia et des cavaliers de l'Ala Thracum.

Les arts ne semblent pas avoir été fort en honneur dans l'ancienne cité romaine. Les sculptures sont grossières et sans style ; elles dénotent l'emploi de la main-d'œuvre militaire au lieu de celle d'ouvriers d'art spéciaux.

Les chapiteaux de colonne représentent pour la plupart deux rangées de feuilles sans dentelures, mais fortement recourbées et des volutes doubles imparfaitement ciselées. Les colonnes sont sans cannelures ; aucun monument ne devait présenter le caractère de richesse et d'élégance de l'ordre corinthien.

Les lapidaires ont été plus heureux que les sculpteurs. Les

épitaphes militaires portent des lettres assez bien gravées et autrement correctes que celles qui ornent actuellement l'entrée des bâtiments affectés au service de l'Artillerie. Le peintre français s'est montré moins habile que le lapidaire romain.

Les habitants de Ténès semblent d'ailleurs se soucier aussi peu de l'art que leurs devanciers de Cartennae ; sur la belle place de la Mairie, nous trouvons redressé un fût de colonne toscan, supportant un chapiteau antique de l'ordre corinthien et reposant sur un piédestal de conception moderne. C'est d'un assemblage bizarre et ridicule.

Pendant mon court séjour à Ténès, j'ai copié toutes les inscriptions romaines que j'ai pu y retrouver. La plupart de ces documents ont certainement été publiés depuis fort longtemps, mais les lecteurs qui, comme moi, ne disposent point du « *Corpus insc. lat.* » les liront avec plaisir et avec tout l'intérêt qu'elles méritent : (1)

1° INSCRIPTIONS CONSERVÉES AU JARDIN PUBLIC

I. — *Epitaphe d'un soldat de la légion II Adjutrice.* — Sur une stèle de 0m50 de largeur et 1m10 de hauteur dont la partie supérieure est coupée en forme de pignon et ornée d une petite rosace à six branches.

Belles lettres de 0m07.

D · M ·
TCAE SEN
IVVENIS
MIL LEG II AD
STIP v XIIII
)IVL· QVIRI
NALIS CAE
OICIVStANVA
RIVS H · F · CV

Lire la 4e, 5e et 6e ligne : MIL(*itis*) LEG(*ionis*) SECUNDAE AD(*jutris*) STIPE(*ndiorum*) XIIII *centuria* JUL(*i*) QUIRINALIS.

---

(1) Plusieurs des inscriptions citées par M. Rufer ont en effet été publiées ; ainsi M. Poinssot a figuré celle n° 3 dans le *Bulletin des Antiquités Africaines* de 1882 p. 46, avec MIL.· LEG au lieu de MILEG. La *Revue Africaine* d'octobre 1857 a oublié celles nos 13 et 14, dites des deux fiancés ; la dernière avec INNOCENS QVAE, à la 5e ligne. (*Note du Comité.*)

II. — *Épitaphe d'un soldat de la légion I Minervia.* — Sur une stèle de même grandeur que la précédente.

Belles lettres de 0m07.

D · M ·
L CASS IVE
RI MIL LE
G I M S T I PE
XVIII AEL ·
A L B A N HF

Lettres reliées à la 4e ligne : P et E ; à la 6e ligne : H et F.

III. — *Épitaphe d'un soldat de la Légion XXII Primigenia.* — Sur une stèle de 0m70/1m10 dont la partie supérieure est ornée de trois rosaces à six branches.

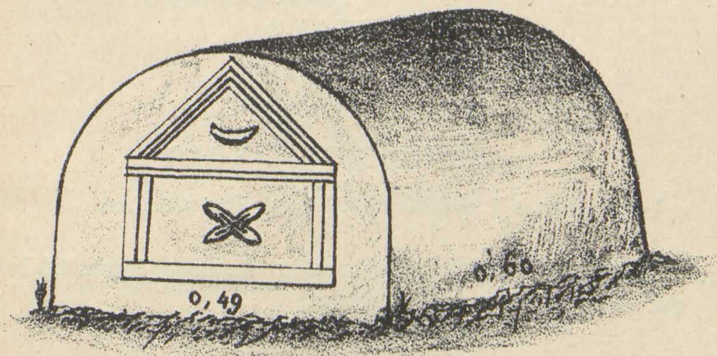
Lettres de 0m07.

D · M ·
· C I V L I P R I M I
M I L E G X X I I
P R P F) A N T
M A R T i A L I S
S T I P X I I I I
VIXIT AN XXXV
H F C

La 4e ligne doit être lue : PR(*imigeniœ*) P(*iae*) F(*idelis*) *centuria* ANT(*onii*). (1)

(1) Les inscriptions I, II, III, figurent au *Corpus*. Voir dans l'*Armée romaine d'Afrique,* de M. R. Cagnat, p. 270, et suivant des renseignements sur la Légion I Minervia, II adjutrix, XXII Primigenia.

IV. — *Tombeau sans inscription.*



Pierre en grès rouge de 0^m60 de longueur, arrondie à sa partie supérieure. Sur un parement latéral : caisson rectangulaire avec rosace à quatre feuilles, surmonté d'un fronton avec croissant. Cette pierre sert de banc au jardin public.

V. — *Fragment d'épitaphe.* — Sur une pierre de même forme que la précédente, mais de 0^m90 de longueur.

Lettres de 0^m03.

D M S
SATVRA ♡ MATER
VALERIO RVMTaiNSI ET
RVDENTIS HAE VIXIT
ANNI//////////////////DXII
///////////////////////////N

VI. — *Épitaphe.* — Sur une pierre de même forme que les précédentes, servant également de banc au jardin public :

D M S
MANILVS
TIRVNTIVS
VIXT ANNIS
XXII ÆVDXII
PESCENTVDAEDIO

A la 5e ligne, le V, qui suit les lettres ME liées, est effacé.

Il existe au jardin public un nombre d'autres pierres tombales qui ne portent pas d'inscriptions.

2° INSCRIPTIONS CONSERVÉES AU JARDIN DU CERCLE DES OFFICIERS

VII. — *Fragment d'une dédicace à Septime-Sévère.* — Sur une stèle fendue en deux, dont la deuxième partie n'a pas été retrouvée.

IMP ///////
PTIM ///////
ROP ///////
PIOF ///////
DOM ///////
BCOA ///////
P M · T · /////
COS II P///
STOA///////
RIVS///////
AB//////////
TIF/////////
P/////////

VIII. — Sur un fragment d'architrave sans moulure.

//SSDCRATIS · SEX · DOMITIVS LAEIVS PV//
//ERVNT EX PRAECE PTO NVMINIS AV////

IX. — Sur une stèle brisée.

/////// IOSPE
/////// DECVR
////////TRIAE
//////////NNO
////////////MO

X. — Sur une mosaïque de grandes dimensions représentant trois poissons.

BONE · MEMO
RIAE · ROZONI ·
MEDICI · VIXIT ·
ANNIS · LXX · DIES.
XX · PRECESSIT
NOS · I PACE
PRO /////////////

CAIA · VIRO//
CISSIMO · FECIT

3° INSCRIPTION CONSERVÉE DANS LA COUR DE LA MAIRIE

XI. — *Épitaphe d'un cavalier de l'Ala Thracum.* — Sur un parement latéral d'une pierre demi-cylindrique, de même forme que ceux du jardin public. Cavalier galopant à gauche.

D M S
VALE ♡ TONATI
VS EQ ♡ ALTRACV VIXIT ANN ///
TER // OVSE /// ERA ///// RA
RISSIMO FEL ATISCA/ POSVER ♡

4° SUR UN TAS DE PIERRES DERRIÈRE LA MAIRIE

XII. — Bloc de $0^m50/0^m50$ et de 0^m70 de hauteur, brisé à sa partie supérieure.

/ / / / / / / / / / /
/ / / / R / / N A E
S· LEG· III AVG
P· F / / / / N I V S
M A R E N V
S / / / / / / / N E M
E / / / / E T · P / / ·

5° INSCRIPTION ENCASTRÉE DANS LA FAÇADE DE LA MAISON N° 32 DE LA RUE D'ORLÉANSVILLE

XIII. — Sur une pierre de $0^m50/0^m50$ arrondie à sa partie supérieure.

D M
MVALERIVS
VRBANVS
VIXIT ANN
XXXXV

XIV. — Sur une pierre de même dimensions et forme.

D M S
VARIA HONORA
TAVIRGODECORA
ETINNOCNS / / / E
PROPE NOVOS
OBIT TOROS
VIXIT ANNIS XXI

J. RUFER.

SIMPLES NOTES

AU SUJET DE DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES

Le *Donatisme*, schisme aussi bien qu'hérésie, qui désola l'Afrique chrétienne au IVe et Ve siècles, a laissé peu de traces dans l'histoire de la *Maurétanie Césarienne* qui correspond à la province d'Oran.

C'est à peine si les actes du Concile de Carthage en 411, nous donnent quelques noms d'évêques, partisans de Donat, accourus de notre Province pour y soutenir leurs erreurs. Parmi eux Honorat d'Aquœ de Sira, Fidentius de Gypsaria et Sévérin de Castellum sont les plus connus. Une inscription, découverte à *Mediouna* près de Renault, avait cependant appelé l'attention sur les Donatistes, lorsqu'il y a quelques mois à peine, une autre inscription de Bénian, l'antique Alamiliaria nous livra le nom d'un autre martyr que l'on croit donatiste.

Ces martyrs dont les noms figurent sur les deux inscriptions appartiennent-ils au parti donatiste et par conséquent auraient-ils été victimes de la cruauté des catholiques africains ou bien s'agit-il au contraire, de catholiques mis à mort par la fureu des donatistes ?

Le doute est permis et on peut essayer une démonstration qui pour n'être pas conforme aux idées déjà émises sur cette question, n'en seront peut-être pas moins très-proches de la vérité.

PREMIÈRE INSCRIPTION

Occupons-nous d'abord de la première inscription. Découverte à Médiouna, près de Renault, elle est gravée dans un cadre avec appendices en forme de queue d'aronde. Chose curieuse, l'inscription a reçu une surcharge qui déborde sur l'appendice droit de la pierre. Le sculpteur a ajouté ainsi deux autres martyrs.

Voici le texte traduit de l'inscription : *A la mémoire de Bennagius et de Sextus le jour des Calendes. Mémoire des très-heureux martyrs, savoir : Rogatus, Masseius, Nasseus, Maxima, auxquels Primosus et Cambus, leurs parents, ont dédié ce monumeut. Ils ont souffert le douze des Calendes de novembre 290.*

C'est le 20 octobre 329 en ajoutant le chiffre 39 à l'an 290 de l'ère maurétanienne. Les deux premiers martyrs avaient subi le martyre douze jours après les quatre suivants de l'inscription.

Cette inscription indique-t-elle des martyrs donatistes ? M. Héron de Villefosse, en présentant ce document à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1882, a fait remarquer qu'il doit s'agir de martyrs donatistes.

Nous regrettons de ne pas avoir sous les yeux le rapport de M. de Villefosse. Peut-être y donne-t-il les motifs de sa préférence. Quoiqu'il en soit, jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons à reconnaître là des martyrs donatistes. Rien ne le prouve ; bien plus, rien ne le fait soupçonner.

Et cela, malgré l'opinion même de M. Demaeght qui penche pour l'explication de M. de Villefosse. La raison qu'en donne le regretté M. Demaeght, c'est qu'on n'a pas découvert dans les Martyrologes le nom de ces martyrs. D'où conclusion : si l'Eglise catholique n'a pas inscrit comme siens ces martyrs, c'est qu'elle les prenait pour donatistes.

Pouvons-nous dire toute notre pensée? La raison alléguée nous parait peu sérieuse. L'Eglise n'a pu inscrire sur ses listes tous les fidèles qui ont versé leur sang pour la foi chrétienne. C'eût été impossible. Outre que ces martyrologes ne furent établis qu'après les persécutions, à l'aide des notes des notaires apostoliques et que par conséquent on ne pouvait inscrire que les plus illustres, comment veut-on y retrouver tous les noms des martyrs, ceux de l'Afrique en particulier, dont le nombre égale, dit-on, ceux de Rome ? Que sont les quelques miliers de martyrs de nos martyrologes, sur les dix ou douze millions qui (d'après des historiens très-sérieux), ont donné leur sang pour leur foi.

Lorsque *Hunéric* eût chassé au désert pour y être tourmenté par les Maures, plus de cinq cent prêtres de *Carthage* sans

compter les hommes, femmes et enfants, combien de noms de ces martyrs sont parvenus jusqu'à nous ? Quatre ou cinq au plus.

Les martyrologes d'ailleurs, avouent qu'il existe encore de nombreux martyrs inconnus. Ceux qui entendent la lecture de ce recueil, dans les séminaires et les monastères, connaissent la formule qui termine la nomenclature des saints du jour : « Et encore, ailleurs, d'autres et nombreux martyrs et confesseurs et de nombreuses vierges. »

En 329, date du martyre de Bennagius et de ses compagnons, les Donatistes jouissaient de la plus grande paix. L'édit de 316 porté contre eux amena des troubles violents. *Constantin* fut forcé de le rapporter. Cette clémence, ne les empêcha pas à *Constantine*, d'enlever aux catholiques, la basilique que l'empereur venait de leur faire bâtir. Ce fut en vain que les juges et *Constantin* lui-même les sommèrent de restituer. Devant la ténacité des donatistes, les catholiques obtinrent un autre emplacement pour y bâtir. Ils suivaient ainsi le conseil de l'Empereur qui leur disait de se défendre par la patience et que ceux qui seraient maltraités par les séditieux auraient la gloire du martyre.

D'ailleurs, la répression quoique bien molle des soldats, devant cette révolte, dut amener contre les catholiques, moins ardents que la minorité hérétique, une levée de boucliers donatistes et d'après ce qui se passa à Constantine et en d'autres lieux, les persécutés n'étaient pas les partisans de Donat, mais les catholiques. Jusqu'en 331, Constantin ne prit aucune mesure ferme contre les Donatistes. Or, l'inscription date de 329, deux ans avant la répression. Cette preuve n'est-elle pas concluante ?

De tout ceci ressort, semble-t il, un doute au sujet de cette inscription. Le manque de preuves nous force à faire des suppositions. Mais je ne serais nullement étonné qu'il s'agisse de martyrs catholiques (1). La mansuétude et tranchons le

(1) Le dernier *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran* revient sur l'opinion admise auparavant. Dans la « Chronique archéologique », M Flahault résume un rapport de M. Gsell qui pense que ces martyrs seraient des catholiques et non des donatistes comme l'absence de leurs noms au martyrologe hiéronymien l'avait fait admettre généralement (B. 1900, page 227).

mot, la faiblesse dont firent preuve les catholiques pendant la guerre violente des circoncellions militent en faveur de notre opinion.

DEUXIÈME INSCRIPTION

Mais je voudrais surtout m'occuper de la seconde inscription, découverte par M. Rouziès en mai 1899, à Bénian, l'antique *Alamiliaria.* Dans les ruines de cette cité, on avait déjà découvert plusieurs épitaphes d'évêques, de prêtres et de diacres.

M. Rouziès, au nom de l'Association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord, ayant déblayé une basilique du Vme siècle, a rencontré au fond d'une crypte, un caveau. Une ouverture pratiquée dans la crypte de la basilique permettait de lire l'inscription suivante placée sur une des faces du caveau de la martyre : *Memoria Robbæ, sacra Dei ancillæ, Germanæ Honorati, Aquæ Sirensis episcopi, cœde Traditorum vexata, meruit dignitatem martyrii, vixit annis L et reddidit spiritum die VIII kalendas apriles, anno provincia CCCXCV.*

Voici la traduction : Ce tombeau a été élevé à la mémoire de Robba, servante du Christ, sœur d'Honorat, évêque d'Aquœ de Sira, qui tourmentée par les Traditeurs, obtint la couronne du martyre. Elle a vécu 50 ans et est morte le 8 des calendes d'avril 395 — de l'ère chrétienne 434.

Sommes-nous en présence d'une religieuse martyre catholique ou donatiste ? Ici le doute est sérieux et j'avoue que l'une et l'autre opinion s'appuie sur des preuves assez fortes. Les voici en toute franchise.

1° Preuves qui portent à croire que Robba est une martyre donatiste et par conséquent victime des catholiques.

(*a*) La religieuse Robba est sœur de l'évêque donatiste d'Aquœ de Sira, aujourd'hui Bou-Hanifia, Cet évêque Honorat assista en 411 à la conférence de Carthage et siégea parmi les donatistes.

Rien ne nous fait croire qu'il revint à l'unité et nous ne connaissons son nom que par les actes de cette conférence.

(*b*) Les mots, *cæde troditorum vexata,* mise à mort par les Traditeurs, sont encore une preuve en faveur des donatistes. Nous n'ignorons pas, en effet, que ceux-ci donnaient ce qualificatif aux catholiques, bien que cette qualification, comme nous allons le voir, leur convint parfaitement à eux-mêmes.

2° Preuves qui établissent que la religieuse Robba était catholique et victime des hérétiques donatistes.

Il nous semble que les preuves en faveur de cette thèse sont plus abondantes et plus certaines. (*a*) Et d'abord la qualification de Traditeur que nous lisons dans l'inscription peut s'appliquer surtout aux Donatistes. Lisons, en effet, les actes du Concile de Constantine, le 4 mars 305. Douze évêques de Numidie étaient rassemblés là pour élire un successeur à l'évêque de Constantine. Le primat de Numidie était alors *Second*, évêque de Tigise. L'un après l'autre, Second, interroge les évêques présents, leur demandant, si pendant la persécution, ils n'avaient pas livré les Écritures et par la même n'étaient pas devenus *Traditeurs*. Ils ne nièrent point. L'un d'eux, *Purpurius de Limate*, accusé de plus, d'avoir tué deux neveux, accusa à son tour le primat lui-même, d'avoir été traditeur. Pour moi, dit-il, j'ai tué et je tue tous ceux qui sont contre moi... Devant ces menaces, *Second* vit bien qu'il fallait s'arrêter et il fut procédé à la nomination du sous-diacre *Sylvain*, traditeur avoué, qui fut placé sur le siège de Constantine.

Or, ces évêques, qui de leur propre aveu, avaient tous *été traditeurs,* pour avoir livré au bourreau les Saintes Écritures, ces mêmes évêques commencèrent le schisme donatiste. Appelés par le parti de Cécilien, *Second* et les autres évêques du Concile de Constantine, l'homicide *Purpurius* avec eux, se rendirent à Carthage et y organisèrent le schisme.

On le voit, la qualification de Traditeurs, convient aux Donatistes et nul ne peut être étonné d'apprendre que les catholiques leur aient jeté ce mot à la face.

(*b*) La deuxième preuve qui ferait croire que Robba fut victime des violences donatistes ressort de la façon d'agir des deux partis catholiques et donatistes. Chez ces derniers, nous

voyons des révoltés furieux, qui non contents d'enlever à main armée des églises, tuent leurs adversaires et s'imaginent gagner le ciel par le suicide et le meurtre. Les catholiques, au contraire, montrent la plus large mansuétude, offrent de se démettre de leurs sièges, ne font rien pour se défendre et même plaident auprès des pouvoirs publics la cause des donatistes révoltés.

Reprenons ces diverses preuves : (*a*) La fureur des donatistes nous est déjà connue. Nous savons déjà, en effet, qu'ils s'emparèrent violemment des églises des catholiques, à *Constantine* par exemple. Les catholiques, par amour de la paix, préférèrent bâtir d'autres égl ses.

(*b*) Les actes des Conciles et les procédures des jugements impériaux énoncent les meurtres commis par les donatistes, meurtres qu'ils finirent par avouer. Comme il arrive dans tous les partis révoltés, il se forma parmi eux, un groupe de violents, une troupe de fanatiques, appelés circoncellions. Leur nom vient de ce qu'ils rôdaient autour des maisons des champs, *circum cellas*. Réunis en troupes, ces hérétiques exaltés brûlaient et rasaient les maisons des catholiques, et assommaient leurs adversaires. Lorsque St-Augustin arriva à Hippone, le parti donatiste y était puissant. Leur chef, *Faustin*, défendait d'y cuire du pain pour les catholiques et ceux-ci étaient obligés d'en faire venir du dehors. St-Augustin leur porta de rudes coups : il composa contre eux des chansons qui rendirent ces donatistes furieux. *Possidius* affirme que St-Augustin était pour eux le grand imposteur, le séducteur des âmes, un loup dans la bergerie. Pour ces forcenés, le meurtre de l'Evêque d'Hippone était une œuvre méritoire devant Dieu.

De fait, *Saint-Augustin* eut de la peine à leur échapper : un de ses prêtres, *Restitut* fut tué, un autre, *Innocent,* subit d'affreux tourments.

Et cependant, Augustin, tant était grand son amour de la paix, intercéda pour les coupables meurtriers de ses prêtres, ne voulant pas, disait-il, employer la loi du talion. Loin d'être reconnaissants de cette bonté, les donatistes forçaient à s'enfuir

et à s'exiler, les évêques de leur parti, comme *Marcianus* et *Maximinus*, revenus à l'unité.

Saint-Optat nous parle aussi des excès commis à *Tipaza*, près d'Alger, par les donatistes. Grâce, dit-il, au concours et à la faveur de quelques magistrats et à la présence du *Præses Athénius*, le peuple catholique fut violemment dispersé et massacré ; on l'expulsa de ses demeures, on maltraita des hommes, on massacra des femmes et des enfants. — Et si l'on veut objecter que c'est un catholique qui a écrit de telles choses, on peut répondre que les actes publics font foi et sont garants des paroles de Saint-Optat.

(*c*) Mais cette fureur des donatistes, arrivée au paroxysme, se changea bientôt en folie. Ils ouvraient les prisons, pillaient et brûlaient les bourgades. Leurs chefs, impuissant à réprimer de telles horreurs, implorèrent le secours de l'armée. Mais les donatistes circoncellions, allaient chercher la mort devant les soldats.

Les uns, se jetaient dans les précipices, d'autres allumaient des buchers pour se précipiter dans les flammes, d'autres enfin demandaient avec joie une mort qui, croyaient-ils, leur ouvrirait le ciel.

On eut beaucoup de peine à arrêter cette contagion du suicide qui gagnait le pays.

Tandis que les donatistes remplissaient le pays de meurtres et se dévoraient eux-mêmes par cette folie de destruction, que faisaient les catholiques ? Que faisaient-ils ? Ils prêchaient la paix, la soumission. On le voit bien lorsqu'à Constantine ils abandonnèrent une église batie pour eux par l'empereur.

(*a*) Comme le leur avait conseillé le pape *Miltiade*, plusieurs évêques offrirent de se démettre de leurs sièges au profit des donatistes, si ceux-ci revenaient à l'unité. L'évêque démissionnaire aurait été nommé à un autre siège lors d'une vacance.

(*b*) Bien plus, les évêques catholiques conjurent leurs fidèles de ne pas rendre le mal pour le mal, mais de gagner ces hérétiques par leur douceur et leur patience. Et les catholiques se laissent dépouiller par ces furieux !

(c) Enfin, pour pousser jusqu'au bout la mansuétude, voici que les évêques catholiques plaident en faveur des donatistes auprès des pouvoirs publics.

Non, disent-ils, nous ne voulons pas qu'on leur ôte la vie, mais qu'on les fasse passer de leur inquiétude insensée à une tranquillité raisonnable, ou de leurs actions criminelles à quelque travail utile. — Saint-Augustin émettait donc un système pénitentiaire en vigueur de nos jours.

On pourrait multiplier ces citations. A quoi bon ? N'est-ce pas assez de preuves ? Cette mansuétude des catholiques, leur indifférence pour se défendre, mise en parallèle avec la fureur des donatistes suffisent à indiquer qu'il est plus que probable que la religieuse Robba n'a pas été victime des catholiques. Si elle l'a été, ce fut confondue au milieu d'autres hérétiques, par les soldats envoyés pour réprimer les donatistes circoncellions.

Ne pourrait-on pas affirmer plutôt qu'elle a été la victime des donatistes traditeurs ? Ce furent des évêques traditeurs qui commencèrent le schisme de *Donat* ; ce nom est sans doute resté aux partisans de ces évêques hérétiques.

Saint-Augustin nous dit qu'en 419 il n'y avait que quelques donatistes. Comment alors *Robba*, morte en 434, aurait-elle été placée dans un caveau privilégié, près de l'abside de la basilique, si elle n'eut pas été catholique.

En définitive, le doute reste au sujet de la religiou de *Robba*.

Fut-elle catholique ? Fut-elle donatiste ? Les raisons de côté et d'autre ne sont pas assez fortes pour donner une absolue certitude. Mais, s'il nous est permis de tirer une conclusion personnelle, nous croyons d'après les preuves énumérées plus haut, que tout concourt en faveur de la foi catholique de Robba.

Abbé FABRE,
Curé de Kléber.

Post-scriptum. — Ces notes étaient déjà écrites lorsque parut le *Bulletin* d'avril à juin 1900, Ce *Bulletin* nous parle encore de l'inscription des martyrs de Medíouna et M. Flahault,

le distingué secrétaire de la Section d'Archéologie, y résume un travail de M. Gsell. Cet érudit professeur pense que Bennagius et ses compagnons furent martyrisés sous *Dioclétien* de 303 à 305 et que c'étaient, par conséquent, des catholiques. Leur tombeau fut seulement édifié, croit-il, en 329, soit 25 ans après, lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise.

Si, comme M. Gsell, nous croyons que ces martyrs furent catholiques, nous ne partageons pas son autre opinion au sujet de la date de l'édification du tombeau. L'inscription nous paraît claire. Passi XII Ka. novm. CCXC prov. — qui ont souffert le 12[e] jour des Calendes de Novembre de l'année provinciale 290, soit en 329 de l'ère chrétienne.

Bien plus, la surcharge ajoutée à l'inscription première et qui y place les deux nouveaux martyrs Bennagius et Sextus, mis à mort douze jours après, cette surcharge me semble une preuve que le monument fut édifié aussitôt après le martyre. Si, en effet, ce tombeau eût été construit vingt-cinq ans après, il eût été tout naturel de placer les martyrs Rogatus, Maientus, etc. d'abord, et d'inscrire en dernier lieu Bennagius et Sextus, martyrisés douze jours après.

D'un autre côté, notre dévoué et savant président de la Société croit, contrairement à M. Gsell et comme MM. de Villefosse et Demaeght, que les martyrs de Médiouna étaient donatistes. Son opinion se base sur les mesures de rigueur contre les Donatistes, prescrites par Constantin en 316.

Mais, peut-être doit-on remarquer (je l'ai dit plus haut), que cet édit de rigueur fut rapporté en 321, lorsque Constantin permit à Sylvain, évêque de Constantine, et à ses compagnous donatistes, de revenir dans leurs cités épiscopales? De l'histoire de ces temps troublés, on peut conclure, semble-t-il, que de 321 à 331, il n'y eut pas de persécutions donatistes. Ce ne fut qu'en 331 que les révoltes des circoncellions amenèrent des représailles. Or, l'inscription date de 329, temps de paix et de liberté pour les donatistes qui ne pouvaient, en ce moment, être martyrisés.

Pour ce qui est de la 2e inscription, M. le colonel Derrien pense que Robba était martyre catholique. Elle fut mise à mort, dit-il, après la conquête des *Vandales,* qui étaient devenus les alliés des donatistes.

On pourrait objecter que les donatistes avaient, comme l'affirme St-Augustin, presque disparu en 419. Leur nombre devait être donc bien minime en 435. Mais le peu qui restait avait certainement reçu avec joie le conquérant vandale qui venait, comme dit le poète, prêt à venger sa querelle.

Le mot de traditeur, d'après M. le colonel Derrien, pouvait s'appliquer aux donatistes plutôt qu'aux catholiques, comme d'ailleurs j'ai essayé de le démontrer plus haut.

Espérons que quelques nouvelles découvertes permettront de se former définitivement une opinion certaine, au sujet de ces deux intéressantes inscriptions.

F.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

(Mars-Décembre 1900)

FRANCE ET EUROPE

Explorations souterraines en France de M. Martel. — Depuis plusieurs années que M. Martel se livre à l'exploration souterraine, de nombreuses et importantes découvertes ont été faites qui ont mis la *spéléologie* au premier rang des sciences géographiques. La douzième campagne souterraine de M. Martel (1899) a duré deux mois et demi dans le Jura, les Alpes françaises, Vaucluse et les Causses.

Dans le Jura, ce savant a vérifié les travaux de MM. Renauld, Fournier et Magnin qui ont exploré diverses cavités de 100 à plus de 200 mètres de profondeur. Il a vu notamment que les fameuses fontaines ou résurgences (pour ne pas dire *sources*) du Jura (Loue, Desoubre, Lison, Ain, Brême, etc.) sont, de même que toutes les formations analogues calcaires, exposées aux périlleuses causes de contamination déterminée par le jet de bêtes mortes au fond des gouffres, origine d'épidémies désastreuses.

Dans les Hautes-Alpes, au-dessus de Saint-Disdier, M. Martel a essayé de visiter la profondeur d'un abime non encore exploré. La sonde a pu atteindre une profondeur de 310 mètres, et il est probable que l'on pourra aller plus bas encore. Tel qu'il se présente déjà, il est le plus profond qui soit actuellement connu.

Les Causses ont continué à procurer à l'explorateur une abondante moisson de faits. Le célèbre gouffre de Padirac a été de nouveau visité ; il est aujourd'hui connu sur une longueur de 2,600 mètres environ.

Un chemin de fer au sommet du Mont-Blanc. — M. Vallot, directeur de l'observatoire du Mont-Blanc, a été mis à la tête d'une Société d'études pour l'établissement d'un chemin de fer qui atteindrait au sommet de la célèbre montagne. On percerait un tunnel d'une longueur de 11 kilomètres environ qui partirait du versant gauche de la vallée de l'Arve, suivrait l'arête de l'Aiguille du Gouter, pour se terminer aux Petits Rochers Rouges (4,573 m.).

La capture du haut Danube par le Rhin. — On sait que certaines rivières ou portions de rivières disparaissent dans les profondeurs du sol pour reparaître plus ou moins loin ; c'est ainsi que Daubrée a démontré que le Loiret n'était qu'une réapparition de la Loire. Les travaux de M. Martel ont donné la théorie scientifique de ces faits. On a récemment (Alb. Penck) appelé de nouveau l'attention sur le drainage souterrain d'une partie des eaux du Danube, réalisé par le bassin du Rhin, dans l'angle sud-oriental du grand-duché de Bade. La perte se fait dans les calcaires fissurés qui s'étendent entre Donaueschingen (Bade) et Tuttlingen (Wurtemberg) et l'eau dérive vers le Rhin en reparaissant à la fontaine d'Aach, petite ville sur le versant du lac de Constance.

Levers hydrographiques en Islande. — Pendant l'été 1899, MM. Holm et Hammer, officiers de la marine danoise, ont opéré des levers hydrographiques importants sur la côte orientale d'Islande. Au large de la côte Est, des bancs, dont la profondeur est inférieure à 188 mètres, s'étendent jusqu'à 50 ou 60 milles ; pour la plupart ignorés jusqu'ici, ils sont le rendez-vous de masses considérables de morues.

Le nouveau port russe sur la côte de l'Océan Glacial. — Il y a quelques années, on découvrit que le Gulf-Stream, après avoir contourné le cap Nord, envoyait un courant d'eaux tièdes le long de la côte mourane (presqu'île de Kola-Russie septentrionale). Le gouvernement russe étudia la question de savoir si l'on ne pourrait profiter de cette circonstance pour établir un port russe, libre de glaces tout l'hiver, sur une mer complètement ouverte, telle que l'Océan Glacial ; il possédait bien Port-Arthur et Ta-lien-ouan sur le Pacifique ; mais outre que ces deux ports sont éloignés, ils ne peuvent être mis en communication directe avec la métropole que par un chemin de fer qui emprunte un territoire étranger pour une partie de son parcours.

C'est dans ces conditions que l'on songea à utiliser la situation favorable de la côte mourane, et que, à deux degrés au Nord du cercle polaire, sur la baie de Catherine (Ekaterinenskaia Gavane), on créa de toutes pièces la ville et le port d'Alexandrovsk, dont l'inauguration solennelle a eu lieu le 6 juillet 1899. Le siège du district a été transporté de Kola à Alexandrovsk. Un chemin de fer, à l'étude, va relier le nouveau port au reste de l'empire, et l'on se déterminera sans doute pour une ligne partant de Saint-Pétersbourg à Kem, et se dirigeant de là par Kandalakcha, sur la côte Sud et à la racine de la presqu'île de Kola, vers Alexandrovsk.

ASIE

Le chemin de fer de la Mandchourie. — La longueur de cette voie sera de 1,700 kilomètres, dont 1,500 en territoire chinois. Partant de Nertchinsk (station du Transsibérien), elle se dirige au sud-est, vers la frontière russo-chinoise, dans la direction de Staro-Tsouroukaitou (sur l'Argoun), oblique au sud vers Khailar, puis au sud-est vers Tzitzikar, où elle franchit le Noni. Plus au sud, elle passe le fleuve Soungin et va rejoindre à Kirin les lignes en construction de Port-Arthur-Moukden et de Vladivostok–Ningouta.

Exploration du cours de Tarim par le docteur Sven Hedin. — La libéralité éclairée du roi de Suède a permis au docteur Sven Hedin d'entreprendre une nouvelle exploration dans l'Asie centrale, dans le but d'étudier complètement le cours et le bassin du Tarim. Les résultats aujourd'hui connus de cette entreprise permettent d'affirmer qu'elle aura été féconde en heureux résultats. Venant de Yarkand, l'explorateur suédois descendit le Tarim à partir de cette ville, sur une barge construite par lui, et reconnut, au cours d'un trajet qui ne dura pas moins de 80 jours, la parfaite navigabilité du fleuve sur cette partie de son parcours. Le Tarim reconnu jusqu'à Yangé-Koul, M. Sven Hedin se disposa à faire la traversée du désert de Takla-Makane. Le voyage se fit en 20 jours par une température très basse, au milieu de difficultés de toutes sortes, après quoi l'explorateur revint à Yangé-Koul prendre ses quartiers d'hiver, en attendant le moment favorable pour continuer l'étude de ces régions.

Voyage de M. de la Escalera aux sources du Kharoum. — Cette mission est subventionnée par notre compatriote M. René Oberthur, de Rennes. Elle a pour objectif l'exploration scientifique des monts Bakhtyaris et des sources du Kharoum. Débarqué à Alexandrette, M. de la Escalera s'est dirigé d'Alep sur Bagdad en suivant le cours de l'Euphrate, à travers un pays aujourd'hui à peu près ruiné. Puis il a gagné Amarah, sur le Tigre. Traversant la région des Beni Lam, il s'est rendu de Suse, par Disfoul, à Chouster, sur le Kharoum, a remonté ce dernier fleuve pour pénétrer dans le massif des monts Bakhtyaris, dépendance de la chaîne qui vient du nord-ouest et qui se détache du noyau du mont Ararat. L'expédition s'est terminée à l'aller par une marche sur Ispahan. Le retour s'est effectué par ces mêmes régions en suivant cependant un itinéraire un peu plus méridional. Les Anglais construisent une route importante qui longera la rive gauche du Kharoum, en partant d'Ahouaz pour gagner Ispahan à travers la montagne.

Mission Deasy en Asie centrale. — Le capitaine anglais Deasy a effectué un important voyage dans le Turkestan chinois. Parti de Srinagar en septembre 1899, il s'est rendu à Yarkand, à travers le Kandjout et le Taghdoumach Pamir, d'où il a exploré la partie du Yarkanddaria qui porte le nom de Zarafchan. Obligé de rentrer à Yarkand à cause des neiges, il s'est rendu à Khotan et à Keria, a exploré les environs de Polour et reconnu les sources du Khotan déjà vues par la mission Dutreuil de Rheins. Redescendu dans la plaine du Turkestan, M. Deasy reprit son exploration du Zarafchan.

Mission Potanine au Tibet et en Mongolie. — M. Potanine est parti en mai 1899 pour son cinquième voyage en Asie centrale. Il s'est proposé de visiter le nord-est de la Mongolie, région à peine connue.

La position géographique de la Mecque. — Les indications données par les divers cartographes autorisés sur la position géographique de la Mecque ne sont pas concordantes et paraissent entachées d'inexactitude. Tandis que la carte de Kiépert donne 93 kilomètres comme différence de longitude entre Djeddah et la Mecque, et 14 kilomètres en latitude, la carte de Doughty donne les chiffres respectifs de 108 et 6 kilomètres. La distance à vol d'oiseau entre les deux points serait, d'après Kiépert, de 94 kilomètres, et de 108 d'après Doughty. En ajoutant 8 °/。 pour les détours, on aurait donc comme distance réelle 101 kilomètres dans un cas et 117 dans l'autre.

L'inexactitude apparaît plus flagrante quand on rapproche des chiffres ci-dessus le temps employé par divers voyageurs pour faire la route. Burkhard a effectué le trajet entre Djeddah et la Mecque en 17 heures à pied, en 13 heures à âne. Schimper évalue à 13 heures 45 minutes le temps nécessaire pour parcourir cette même distance, que les caravanes de pèlerins, d'après Mohamed Pacha Sadik, franchissent en 20 heures 30 minutes. Or, M. Hess, dans les *Etudes géographiques* (Fribourg), montre que la carte Doughty, et probablement aussi la carte Kiépert, ont été faites à l'aide de renseignements puisés dans Ritter, et le même Ritter s'appuie sur les données de Berghaus, lequel, à son tour, a simplement emprunté ses documents aux observations d'Ali-Bey, qui opérait avec des méthodes reconnues défectueuses.

M. Hess rectifie la position si incertaine de la ville sainte à l'aide des données précises et circonstanciées fournies par Charles Huber. Ce savant nous donne comme distance de Djeddah à la Mecque 96, 6 kilomètres, et il place cette dernière ville par 39° 52' 30" de longitude Est de Greenvich, et 21° 21' 43" de latitude Nord.

AFRIQUE

Exploration de l'Ofoué. — Un agent de la société du Haut-Ogooué. M. Armand Chaussé, a exploré la rivière Ofoué, un affluent gauche de l'Ogooué, dont aucun blanc n'avait encore entrepris de reconnaître le cours, depuis le moment (mars 1874) où le marquis de Compiègne en voyait, le premier, le confluent et signalait ce cours d'eau comme servant de délimitation entre les Okanda et les Osyéba. Barrée à son embouchure par un rapide difficile à franchir en pirogue, cette rivière devient navigable pour les petits vapeurs à environ 25 kilomètres en amont. Dès lors, elle constitue, avec une largeur variant de 50 à 100 mètres, une voie de communication utilisable. On trouve de nombreux éléphants dans la partie supérieure du cours de l'Ofoué.

Mission Fourneau-Fondère. — Le but de la mission était d'étudier la région comprise entre Ouesso (rive droite de la Sangha) et l'estuaire du Gabon, en vue du tracé d'une voie de communications rapides entre l'Océan Atlantique et la Sangha. Elle a effectué, avec plein succès, un parcours de 1,230 kilomètres.

Convention franco-espagnole du 27 juin 1900. — Cet acte règle la délimitation des possessions de la France et de l'Espagne au Gabon et au Sahara. Les prétentions de l'Espagne au Gabon se basaient sur l'application d'un traité conclu au XVIII[e] siècle avec les Portugais, et portaient sur tout un territoire, en face les îles de Corisco et Elobey, s'enfonçant jusqu'à 1,200 kilomètres dans l'intérieur, et couvrant une superficie de 250,000 kilomètres carrés sur lesquels l'Espagne n'avait jamais exercé aucune autorité.

Les grandes lignes du traité sont : sur la côte du Sahara, les limites entre les possessions françaises et espagnoles suivront une ligne partant de la côte occidentale de la péninsule du cap Blanc, entre l'extrémité de ce cap et la baie de l'Ouest, gagneront le milieu de la dite péninsule, puis divisant celle-ci par moitié remonteront au Nord jusqu'au point de rencontre avec le 21° de latitude Nord, qu'elles suivront jusqu'à son intersection avec le 16° de longitude Ouest. De ce point, la frontière suivra la direction Nord-Sud en laissant à la France les salines d'Idjil, puis gagnera aussi directement que possible l'intersection du tropique du Cancer avec le 14° longitude Ouest qu'elle suivra dans la direction du Nord.

Sur la côte de Guinée, la limite entre la colonie du Congo français et la possession espagnole du Rio Mouni part du point d'intersection du thalweg de la rivière Mouni avec une ligne droite tirée de la pointe Coco Beach à la pointe Diéké. Elle remonte

ensuite le thalweg de la rivière Mouni, puis celui de la rivière Outembouni, jusqu'au point où cette dernière rivière est coupée pour la première fois, par le 1° de latitude Nord ; elle suit ce parallèle jusqu'à son intersection avec le 9° de longitude Est, puis, ce dernier méridien jusqu'à sa rencontre avec la frontière méridionale de la colonie allemande du Cameroun.

Organisation du Congo français. — Le décret du 5 septembre 1900 organise les régions septentrionales de nos possessions du Congo français et de l'Oubanghi.

Les territoires du Congo français comprennent :

1° Le bassin de la rivière Kémo ;

2° Au nord, le bassin de Chari et de ses affluents (à l'exception des concessions déjà accordées), ainsi que les pays placés sous la domination française, en vertu des conventions du 14 juin 1898 et du 21 mars 1899, y compris le Baguirmi, le Ouadai et le Kanem, lesquels sont constitués en une circonscription spéciale dite « Territoire militaire des pays et protectorats du Tchad », et qui est placée sous la direction d'un commissaire de gouvernement, relevant lui-même directement du commissaire général du gouvernement au Congo français.

Mission Lemaire. — Entre le Nzilo et le Kasai s'étend un pays qui présente un grand intérêt géographique, où prennent naissance le Louboudi, affluent du Congo, le Louloua, affluent du Kasai, le Kabompo, affluent du Zambèze, et où commence la chaîne des monts Mitoumba. C'est cette région que vient d'explorer le capitaine belge Lemaire. Parmi les constatations intéressantes faites au cours de ce voyage de 3.000 kilomètres, nous relèverons d'abord la position exacte du lac Moero, qui est à la latitude 9°23'21" Sud et à la longitude 28°21'16" Est de Greenvich. M. Lemaire nous donne également les raisons qui l'ont amené à une quasi-certitude en ce qui concerne les sources du Congo. Ce fleuve a pour branches terminales le Louboudi, la Kouléchi et le Lougenda. M. Lemaire ayant traversé ces trois rivières sensiblement sous le même parallèle a reconnu que le débit de la Kouléchi était au moins le double de celui de Louboudi ; c'est celle-là qu'il adopte comme source du Congo.

Mission Emile Baillaud au Soudan français. — M. Baillaud a rendu compte à la Société de Géographie de Paris, séance du 2 février 1900, de sa mission au Soudan français. Le Ministre des Colonies l'avait chargé d'étudier les conditions d'application des méthodes et des procédés industriels modernes à la mise en valeur des pays du Soudan français, et, le général de Trentinian, de déterminer les grandes lignes du commerce indigène.

De Bammakou à Tombouctou, les marchés sont de grands centres de cultures, en même temps que des points de répartition des marchandises européennes et du sel de l'oasis de Tichit vers la boucle du fleuve. Cette activité agricole se constate en aval de Diafarabé. Les inondations des lacs sont trop rares pour donner une fertilité considérable aux sables qui les bordent. La route du Sahara est de plus en plus abandonnée au profit de celle du Sahel pour l'importation des marchandises européennes. Le Niger est navigable aux hautes eaux jusqu'à Say. Le plateau qui constitue le Mossi, le Gourounsi, le Kipirsi, le Yatenga, forme une immense région de cultures. De Bammakou M. Baillaud a rejoint le Sénégal par une route fréquentée seulement par les indigènes, passant par Banamba, Oussébougou, Nioro, Yélimaré et Médine, et qui a une grande importance économique.

Suppression du royaume d'Abomey. — Le royaume d'Abomey, qui avait été constitué en 1894 de la partie septentrionale de l'ancien royaume de Dahomey, et placé sous le protectorat français, vient d'être supprimé par un arrêté du gouverneur du Dahomey. Les territoires qui le constituaient ont été divisés en cantons indépendants les uns des autres et placés sous l'autorité directe du résident français.

Le docteur Weisgerber au Maroc. — Au printemps dernier, le docteur Weisgerber a accompli une nouvelle excursion dans la province de Chaouia. De Casablanca, il s'est rendu à Settat, par une route directe passant à l'ouest de Dar Ber-Rechid, de la, par Guizer, à la kasba des Beni-Meskin, par Mzamza, Ouled Saïd, Ouled bou Ziri, Ouled Si-ben-Daoud. Au retour, cet explorateur a poussé jusqu'à l'Oum Er-Ribia, qu'il a longé, vers l'amont, jusqu'à Mechra-ben-Khalou ou Mechra-el-Halouf. De la, il est revenu à Casablanca, en suivant un itinéraire passant à l'est de la kasba des Beni-Meskin, par la kasba des Ouled Sidi-ben-Daoud et Settat.

Le chemin de fer de l'Ouganda. — La construction du chemin de fer qui doit réunir la côte de l'Océan Indien et celle du lac Victoria est actuellement la grosse question économique de l'Afrique orientale anglaise. La ligne part de Monbasa sur l'Océan Indien, et aboutira dans le golfe d'Ugooué sur la rive orientale du lac Victoria. Un service de bateaux à vapeur mettra en communication la station terminus avec l'Ouganda. La ligne aura une longueur de 938 kilomètres, dont 582 sont achevés et en exploitation.

POLES

L'expédition de Toll. — La mission arctique russe, organisée sous le commandement du baron de Toll et embarquée sur le *Saria* a quitté Saint-Pétersbourg en juin dernier, faisant route vers le cap Tchéliouschine par la mer de Kara. Son programme était d'hiverner sur la côte orientale de la presqu'île de Taimour, au nord du golfe de la Khatanga. En 1901, elle devait se diriger vers les îles de la Nouvelle-Sibérie, et rechercher dans le nord-ouest de l'archipel la terre Sannikov, dont l'existence est demeurée jusqu'ici incertaine, et enfin, en 1902, rallier Vladivostok par le détroit de Bering.

Les dernières nouvelles de la mission ont été données par un télégramme apporté à Arkangelsk par le charbonnier qui a ravitaillé la mission à l'entrée de Yugor Char, où l'expédition était arrivée le 7 août. Le même jour, le baron de Toll se disposait à franchir le Yugor Char et a pénétrer dans la mer de Kara.

L'expédition Amdrup à la côte orientale du Groenland. — Partie de Copenhague le 15 juin dernier pour explorer la section de la côte orientale du Groenland comprise entre le Scoresby Sound et le 67°22' de latitude Nord, région totalement inconnue, la mission, embarquée sur l'*Antartic*, arriva dix jours plus tard à Jan Mayen. Elle repartait le 28 juin dans la direction du Groenland où le lieutenant Amdrup put remplir complètement le programme qu'il s'était fixé. C'est en essayant de franchir la banquise qui défend le littoral de cette région, qu'en 1832, le brick français *La Lilloise*, commandé par le lieutenant de Blosseville, se perdit corps et biens.

L'expédition du duc des Abruzzes. — Le duc des Abruzzes vient d'obtenir un succès arctique sans précédent. Le second de son expédition, le capitaine de corvette Cagni, a battu le record de Nansen et est parvenu au 86°34' de latitude Nord, soit à 20' de latitude plus loin que le célèbre explorateur norvégien. Au cours de ce voyage, de nombreuses observations scientifiques ont été faites et seront publiées plus tard. Un résultat géographique d'une grande importance a été révélé : la non-existence des terres Peterman et du roi Oscar, dans le nord de l'archipel François-Joseph.

Découverte du point culminant du Spitzberg. — Au cours d'observations géodésiques au Spitzberg, M. Carlheim-Gyllenskold aperçut à la lunette, du haut de la montagne Loven, voisine de la Treurenberg bay, à une distance de 45 kilomètres dans le sud, des cimes s'élevant à l'altitude de 1700 mètres, soit à 340 mètres plus haut que le Hornsundstind, qui passait jusqu'ici pour le point culminant du Spitzberg.

Oran, décembre 1900.

Dr J. GASSER.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de Mostaganem et de Mazagran, par M. J. Rufer (1899. Mostaganem. Imprimerie Balland)

Rechercher les vestiges du passé d'une cité, étudier son développement, mettre en lumière ses œuvres du présent, ses aspirations futures, tel est le but que M. Rufer s'est imposé en publiant sa monographie sur Mostaganem et Mazagran.

Nous l'en félicitons vivement; son ouvrage est une heureuse contribution à l'histoire de la province d'Oran et peut servir de modèle aux travailleurs que tenterait la tâche de combler aussi quelque lacune du même genre.

« Que furent Mostaganem et Mazagran avant l'arrivée des troupes françaises ? Quel rôle jouèrent-elles, en raison de leur position, pendant la longue période de la conquête ? Au prix de combien d'efforts a-t-on réussi à transformer ce sol, jadis presque inculte, en champs de cultures, à créer ces jardins, ces vignobles, ces fermes prospères et cette cité majestueuse........... un coin de France sur une vieille terre barbaresque ! »

C'est ce que nous expose M. Rufer, d'une façon claire, méthodique et très attrayante, dans une élégante brochure de 197 pages, ornée de quatre photographies représentant la colonne commémorative du célèbre combat de Mazagran en février 1840, le marabout de Sidi-bel-Kassem à Mazagran, la nouvelle caserne du 2e Tirailleurs à Mostaganem, et un type indigène de cette localité.

Carte de l'Extrême-Sud algérien, par M. Galens

Cette carte au $\frac{1}{4.000.000}$ a tout l'intérêt de l'actualité ; elle comble heureusement une lacune ; elle est claire, nette, suffisamment détaillée et présente dans une seule feuille tous les renseignements désirables sur la marche des opérations dans les oasis du Touat et sur les progrès de nos pénétrations sahariennes.

Elle a été publiée sous les auspices de la Société d'agriculture d'Oran et annexée au Bulletin d'octobre de l'*Ouest agricole*. Elle se vend séparément au prix de 1 franc ; mais elle est livrée, à titre exceptionnel, au prix de 0 fr. 25 aux membres de la Société de Géographie d'Oran. S'adresser à M. Galens, vérificateur de la Topographie, en retraite, à Miramar (Oran).

Carte des principales lignes de communications telégraphiques, par Henri Mager, Conseiller de Commerce extérieur

Cette carte, éditée par les soins du Comité de *l'Expansion française coloniale*, contient les derniers projets qui vont être déposés sur le bureau de la Chambre.

En présence des événements extérieurs qui se précipitent avec rapidité, la question des communications télégraphiques avec nos colonies à un caractère d'urgence bien établie et la carte de M. Mager permet de toucher du doigt les dangers de la situation.

Elle est livrée aux membres de la Société de Géographie au prix de 0 fr. 10 dans les bureaux de l'administration de l'*Expansion française coloniale*, revue mensuelle illustrée, rue des Beaux-Arts, 12, Paris.

Lt-Colonel DERRIEN.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXe. — 1900

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE



